

ROBERSON EDOUARD

**LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA
PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE**
Le cas des Inuit de l'Arctique canadien

Thèse présentée
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de doctorat en sociologie
pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2008

Résumé court

Cette étude vise à comprendre et à expliquer les manières dont les êtres humains, consciemment ou non, construisent leurs sociétés et transforment leurs conditions de vie. Les inégalités de développement lui servent de porte d'entrée. À l'aide de la méthode statistique et de la recherche documentaire, elle investigate empiriquement la morphologie sociale et l'histoire des régions inuit canadiennes afin de relever les principaux déterminants sociaux de l'amélioration relative des conditions de vie qui y a récemment eu lieu.

Deux corpus de données ont été analysés. L'ouvrage comprend une analyse descriptive et quantitative qui brosse le portrait comparatif des quatre régions inuit, et une analyse qualitative qui approfondit l'étude du cas où les conditions de vie se sont révélées parmi les pires. Il élève les libertés instrumentales, la participation citoyenne et la rupture avec l'éthique de l'assistance au rang des conditions préalables du développement et en explore quelques uns déterminants sociaux.

Abstract

The purpose of this survey is to understand and explain the ways, consciously or not, people build societies and implement their living conditions. Unequal development between societies was helpful to grasp the subject. With statistics and a literature review method, the social morphology and the history of the four Canadian Inuit regions have been studied, up to reveal the critical social determining factors of the recent implementation of living conditions in these areas.

Two collections of data have been analyzed. The descriptive and quantitative part of the analysis draws a comparative portrait of the Inuit regions and grads them from the best to the worst. The qualitative part is a deep case study of the region where living conditions seemed like the worst. This research focuses on instrumental freedoms, citizenship participation and breaking off the assistance ethics as prior conditions of development, of which it explores some of the decisive factors.

Résumé long

Cette étude vise à comprendre et à expliquer les manières dont les êtres humains, consciemment ou non, construisent leurs sociétés et transforment leurs conditions de vie. Les inégalités de développement lui servent de porte d'entrée. Elle investigate précisément la morphologie sociale et l'histoire des régions inuit canadiennes afin de relever les principaux déterminants sociaux de l'amélioration relative de leurs conditions de vie depuis les années 1950.

La méthode statistique et l'analyse documentaire ont été mises à contribution afin d'étudier, à la lumière du paradigme constructiviste et d'un cadre théorique critique, deux corpus de données : l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 complétée par le Recensement et le Sondage sur les conditions de vie dans l'Arctique, et une recension des écrits (scientifiques et littérature grise) retraçant l'évolution historique des régions inuit.

L'ouvrage comprend une analyse descriptive et quantitative de plus de 150 indicateurs de conditions de vie, brossant le portrait comparatif des quatre régions inuit du Canada. Il a ainsi non seulement révélé des différences interrégionales de niveau de développement, mais aussi infirmé les hypothèses anticipatives les plus courantes de ces différences. Grâce à la méthode expérimentale ELECTRE III, les régions ont été classées de manière à discriminer celle où les conditions de vie étaient les meilleures et celle où elles étaient les pires, en 2001. Une analyse qualitative complète la description avec une étude du cas où les conditions de vie observées étaient les pires.

L'étude a permis de conclure que les Inuit continuent de faire leur histoire, mais qu'ils n'en sont pas les acteurs exclusifs : d'autres la font avec eux et dans des conditions souvent indépendantes de leur volonté. Elle a élevé les libertés instrumentales, la participation citoyenne et la rupture avec l'éthique de l'assistance au rang des pré-conditions au développement. L'enquête a finalement exploré en guise de déterminants sociaux de la production des conditions de vie, les tendances communes globales, la stratification sociale, l'environnement global, la structure sociale, les systèmes d'interaction et les formes de manifestation de l'idéal d'équité. Ces déterminants seraient les lieux symboliques et matériels où le développement se construit et se détériore au quotidien.

Avant-propos

Écrire une thèse de doctorat est une épreuve d'endurance. N'arrive pas au terme du marathon qui veut. Quelque controuée qu'elle puisse paraître, cette analogie au marathon affiche un fort potentiel illustratif transposable au déroulement de l'expérience doctorale. Elle montre que l'achèvement d'un tel programme requiert de la discipline, de la préparation, des ressources, de l'encadrement et énormément de motivation. Le défaut de l'un ou l'autre de ces éléments est susceptible d'entraîner la renonciation et l'abandon. Aussi, pour être parvenu sur la ligne d'arrivée, devons-nous exprimer toute notre reconnaissance et gratitude envers tous ceux et celles qui nous ont épaulé au cours de ces quatre années de labeur.

Nous devons tout d'abord remercier tous ceux qui nous ont soutenu en mettant à notre disposition des ressources essentielles. Nos sincères gratitude vont à l'endroit de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, non seulement pour l'appui financier sans lequel nous n'aurions pas pu mener ce travail à terme, mais aussi pour les moyens logistiques et surtout l'environnement de travail stimulant qu'elle nous a procurés comme à chacun de ses membres. Nous devons également une fière chandelle au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) et au Programme de formation scientifique dans le Nord pour leur programme de bourses d'appui à notre projet. Nous ne sommes pas moins redevable au Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA) pour les moyens logistiques et administratifs dont il nous a pourvu.

Une thèse n'est pas une œuvre solitaire, même si elle exige parfois des moments d'exil et de solitude et même si aujourd'hui je suis seul à la signer et à la défendre. Il faut plus que des ressources matérielles pour achever des études doctorales : un bon encadrement y est nécessaire. Cet encadrement doit être à la fois affectif et académique. Comme un bon athlète, tout impétrant a besoin de son "*club de supporters*" pour se dépasser, pour prendre le dessus sur ses coups de fatigue, ses déceptions, ses découragements... Il a besoin d'un

entraîneur qui sait le féliciter pour ses bons coups et le reprendre pour ses mauvais. Il a besoin d'être constamment maintenu sur le qui-vive. Sans motivation, il ne va pas loin. Car ce ne sont pas les obstacles et les difficultés qui manqueront sur son trajet.

Nous ne remercierons donc jamais assez notre directeur, Gérard Duhaime, qui s'est inlassablement dévoué à sa fonction d'encadreur par son écoute active, sa méthode maïeutique et ses conseils avisés. En plus de nous aider à dénouer les ficelles de nos difficultés en cours de route, il nous a appris à modérer notre style d'écriture, à contenir nos emportements et à discipliner nos pulsions créatrices. Sa maïeutique pédagogique a porté fruit : la thèse est achevée et notre style est devenu plus sobre. Outre les échanges fort instructifs que nous avons eu avec lui, M. Duhaime nous a permis d'inscrire notre travail dans un contexte international et pluridisciplinaire de recherche. Que cette thèse lui serve de témoignage de notre reconnaissance ! Nous tenons également à remercier Denys Delâge, notre co-directeur, pour son inconditionnel appui à notre parcours académique au Québec. Nous sommes également redevable à tous les membres de l'équipe de la Chaire, en l'occurrence Alexandre Morin, Nick Bernard et Andrée Caron qui ont, d'une manière ou d'une autre, apporté leur soutien à notre projet, les uns pour leurs commentaires dans le cadre de discussions informelles, les autres pour leurs remarques sur des ébauches de sections de l'ouvrage. Qu'il nous soit aussi permis de faire un clin d'œil aux membres du CIERA auprès desquels nous avons testé à plusieurs reprises, dans le cadre des midi-conférences, la pertinence de nos interprétations des données. Un merci tout spécial à Lise Fortin pour son inestimable soutien logistique et administratif.

Malgré la qualité de notre encadrement académique, notre démarche doctorale n'aurait pas été un franc succès sans le support affectif inconditionnel de ma famille, de mes amis et de mes amours. Parfois dans l'incompréhension la plus totale, leur patience, leur dévotion et leur réconfort ont toujours été irréprochables. Que leurs efforts soient remerciés à travers cette étape transitoire de notre vie.

Cette étude a été réalisée grâce à l'appui :

de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée,
du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)
et du Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN).

*A la mémoire de mon père,
le regretté Kesler Édouard.
En hommage à mes deux mères :
Rose Marie Nelson et Liliane Nelson*

Table des matières

Résumé court.....	i
Abstract.....	i
Résumé long.....	ii
Avant-propos.....	iii
Table des matières.....	vii
Liste des tableaux.....	xii
Liste des graphes.....	xii
Liste des figures.....	xiii
Liste des annexes.....	xvi
Liste des sigles et acronymes.....	xvii
INTRODUCTION.....	1
<i>Contexte de l'étude</i>	4
<i>Contexte personnel</i>	4
<i>Contexte académique</i>	6
<i>Contexte sociohistorique</i>	7
<i>Plan général</i>	10
PREMIÈRE PARTIE.....	12
Problématique.....	12
CHAPITRE 1.....	13
LE PROBLÈME DE RECHERCHE.....	13
<i>La production de l'histoire</i>	13
<i>Les conséquences non recherchées de l'action sociale</i>	15
<i>Les inégalités dans le monde</i>	15
<i>Du paradoxe de l'enrichissement des uns et de l'appauvrissement des autres</i>	19
<i>Problème général de recherche</i>	20
<i>État de la question</i>	23
<i>La modernisation</i>	25
<i>Le colonialisme</i>	27
<i>La perspective de la dépendance</i>	29
<i>Fondements et spécification de notre problème de recherche</i>	29
CHAPITRE 2.....	33
CHOIX PARADIGMATIQUE.....	33
<i>Le fonctionnalisme</i>	33
<i>Le structuralisme</i>	34
<i>Le constructivisme</i>	35
<i>Des structures sociales aux interactions (Élias, Bourdieu, Giddens)</i>	37
<i>Norbert Élias (1897-1990)</i>	38
<i>Pierre Bourdieu (1930-2002)</i>	40
<i>Anthony Giddens (1938 -)</i>	43
<i>Des interactions aux structures sociales (Berger, Luckmann)</i>	44
<i>Peter Berger (1929 -) et Thomas Luckmann (1927 -)</i>	45
<i>Conclusion</i>	46

CHAPITRE 3	48
CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	48
<i>Quid d'une théorie?</i>	48
<i>Un débat sur le statut du terme "développement"</i>	52
<i>En guise d'une définition : les méandres nébuleux d'une notion</i>	54
LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE	60
THÉORIES ET ASPECTS INTERNES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT	60
<i>L'analyse libérale</i>	60
1.1 <i>Les étapes de la croissance économique : le modèle de Walt Rostow</i>	61
1.2 <i>Théorie des cercles vicieux : évolutionnisme et reproductionnisme</i>	64
<i>Les économistes du développement : les réformistes</i>	71
2.1 <i>Théorie du dualisme ou courant structuraliste</i>	71
<i>L'analyse marxiste</i>	73
3.1 <i>Marx</i>	73
3.2 <i>Les marxistes des années 1920 (Kuusinen)</i>	73
3.3 <i>Les marxistes de l'après-guerre</i>	74
THÉORIES ET ASPECTS EXTERNES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT	76
<i>La théorie libérale</i>	76
1.1 <i>Théorie des avantages comparatifs</i>	76
1.1 <i>La théorie de la croissance transmise</i>	77
<i>L'analyse structurale</i>	77
2.1 <i>La détérioration des termes de l'échange</i>	77
2.2 <i>La théorie de la dépendance</i>	78
2.3 <i>Les néo-marxistes-tiers-mondistes (années 1960, deuxième génération d'économistes structuralistes : Samir Amin, André Gunder Frank)</i>	80
2.4 <i>Les marxistes orthodoxes contemporains (Bill Warren)</i>	81
LE POINT DE VUE POLITIQUE	82
<i>L'approche néoclassique</i>	84
1.1 <i>La théorie de la modernisation</i>	86
<i>La théorie de la dépendance et l'analyse des systèmes mondiaux</i>	87
<i>L'approche étatiste</i>	89
3.1 <i>Charlmers Johnson</i>	90
3.2 <i>Alice Amsden</i>	90
<i>L'approche culturaliste</i>	92
<i>Conclusion : le développement humain</i>	94
<i>Les théories de développement et les Inuit de l'Arctique canadien :</i>	98
LE MODÈLE THÉORIQUE CRITIQUE.....	98
HYPOTHÈSE.....	110
LIMITES DE L'ÉTUDE	111

DEUXIÈME PARTIE.....	114
Méthodologie.....	114
<i>Introduction</i>	115
CHAPITRE 4	117
MÉTHODE STATISTIQUE.....	117
<i>Cadre opératoire</i>	117
<i>Les concepts opératoires</i>	117
<i>Qualité de vie</i>	118
<i>Conditions de vie</i>	124
<i>Procédures de collecte de données</i>	132
<i>Le corpus quantitatif</i>	132
<i>Vérification de la qualité des données</i>	134
<i>Stratégie d'analyse</i>	136
CHAPITRE 5	138
ANALYSE DE CONTENU	138
<i>Modèle analytique opératoire</i>	138
<i>L'Arctique canadien et le modèle opératoire</i>	140
<i>L'environnement des Inuit de l'Arctique canadien</i>	141
<i>Le système d'interaction ou d'interdépendance</i>	146
<i>Procédure de collecte de données</i>	158
<i>Stratégie d'analyse</i>	162
<i>Protocole éthique</i>	162
TROISIÈME PARTIE	165
Résultats	165
CHAPITRE 6	166
ANALYSE DESCRIPTIVE DES CONDITIONS DE VIE.....	166
DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN	166
<i>VARIABLES SOCIODEMOGRAPHIQUES</i>	166
<i>Taille et sexospécificité</i>	166
<i>Jeunesse</i>	169
<i>Espérance de vie à la naissance</i>	170
<i>Fécondité</i>	171
<i>Scolarisation</i>	172
<i>LOGEMENT</i>	174
<i>Conclusion</i>	178
<i>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</i>	182
<i>Économie formelle</i>	182
<i>Conclusion</i>	189
<i>PROBLÈMES SOCIAUX</i>	191
<i>Conclusion</i>	193
<i>SANTÉ</i>	194
<i>Prévalence des maladies</i>	196
<i>Incidence de l'âge sur la santé</i>	202
<i>Conclusion</i>	204

<i>SATISFACTION SOCIALE</i>	206
<i>Conclusion</i>	213
<i>MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE</i>	214
<i>Conclusion</i>	217
<i>PARTICIPATION DES INUIT</i>	218
<i>Participation sociale</i>	218
<i>La participation politique</i>	220
<i>Participation culturelle</i>	220
<i>Conclusion</i>	221
<i>De la production dialectique des conditions de vie objectives et subjectives</i>	222
CHAPITRE 7	228
DU DÉVELOPPEMENT INÉGAL	228
DES RÉGIONS INUIT AU CANADA.....	228
<i>Où fait-il mieux de vivre dans l'Arctique canadien pour un Inuk ?</i>	228
<i>L'Indice de développement humain</i>	231
<i>L'Indice de bien-être collectif</i>	234
<i>Méthode d'intégration partielle de l'analyse multicritère</i>	237
<i>Le multicritère au service de l'EAPA 2001</i>	239
<i>Le cas basé sur le sentiment de bonheur</i>	243
<i>Le cas basé sur la satisfaction générale par rapport à la vie</i>	247
<i>Quid des différences interrégionales ?</i>	251
<i>L'antériorité des traités</i>	253
<i>Le développement politique</i>	255
<i>Les modèles d'autodétermination</i>	259
<i>Les modèles d'autonomie gouvernementale</i>	260
<i>L'éloignement géographique</i>	262
<i>Dotations en ressources</i>	264
CHAPITRE 8	267
DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DES CONDITIONS DE VIE.....	267
<i>Introduction</i>	267
<i>Contexte général</i>	269
<i>Dynamiques et évolution des systèmes d'interaction sociale au Nunavik</i>	275
<i>PREMIÈRE PÉRIODE : 1694-1940</i>	276
<i>Environnement</i>	276
<i>Les acteurs et les systèmes d'interdépendance</i>	279
<i>Outputs</i>	282
<i>DEUXIÈME PÉRIODE : 1940-1970</i>	286
<i>Environnement</i>	286
<i>Environnement socioéconomique</i>	286
<i>Environnement Politique</i>	290
<i>Environnement Socioculturel</i>	296
<i>Les acteurs et les systèmes d'interaction</i>	300
<i>Outputs</i>	304
<i>TROISIÈME PÉRIODE : 1970 à nos jours</i>	311
<i>Environnement</i>	311

<i>Environnement socioéconomique</i>	312
<i>Environnement politique</i>	316
<i>Le développement politique des Inuit</i>	320
<i>Système d'interdépendance</i>	325
<i>Outputs</i>	335
<i>Les termes de la Convention</i>	335
<i>La mise en œuvre de la Convention</i>	338
<i>Impacts de la Convention sur les conditions de vie des Inuit du Nunavik</i>	340
<i>Impacts de la Convention sur la participation politique des Inuit du Nunavik</i>	344
<i>Des effets les plus néfastes de la Convention pour les collectivités inuit</i>	347
<i>Outputs (deuxième séquence)</i>	353
<i>Au niveau politique</i>	353
<i>Au niveau socioéconomique</i>	355
DISCUSSION.....	356
LES DÉTERMINANTS DES CONDITIONS DE VIE DES INUIT.....	356
<i>Les tendances communes</i>	356
<i>L'environnement général</i>	364
<i>La structure sociale</i>	365
<i>Les systèmes d'interaction</i>	370
<i>Les outputs</i>	373
CONCLUSION GÉNÉRALE	376
<i>Pertinence de nos conclusions pour les Tiers-Mondes</i>	389
BIBLIOGRAPHIE.....	393

Liste des tableaux

Tableau 1 _ Population arctique d'identité inuit, selon le groupe d'âge, Canada 2001	168
Tableau 2 _ Espérance de vie à la naissance dans les communautés inuit de l'Arctique canadien, 1994-1998	171
Tableau 3 _ Sommaire de l'état de la qualité des conditions de vie dans l'Arctique canadien, selon les données de l'EAPA-SLICA 2001.....	230
Tableau 4 _ Matrice du jugement et seuils de surclassement, EAPA 2001 adapté selon le sentiment de bonheur	245
Tableau 5 _ Matrice des degrés de crédibilité en fonction du sentiment de bonheur	246
Tableau 6 _ Matrice du jugement et seuils de surclassement, EAPA 2001 adapté selon la satisfaction par rapport à la vie	248
Tableau 7 _ Matrice des degrés de crédibilité selon la satisfaction par rapport à la vie	249
Tableau 8 _ Liste des indicateurs de conditions de vie	Annexe 1

Liste des graphes

Graphe 1 _ Classement des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001	246
Graphe 2 _ Classement des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001.....	249
Graphe 3 _ Classement final des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001	250

Liste des figures

Figure 1_ Les territoires habités par les Inuit du Canada	32
Figure 2_ Modèle de causalité circulaire des conditions de vie.....	129
Figure 3_ Types de processus de changement social	139
Figure 4_ Modèle d'analyse du changement social	155
Figure 5_ Pourcentage des adultes inuit de l'Arctique canadien, selon la région de résidence	167
Figure 6_ Population inuit par groupe d'âge quinquennal et sexe, Canada, 2001	168
Figure 7_ Structure par âge de la population adulte inuit, selon la région de résidence, 2001	170
Figure 8_ Plus haut niveau de scolarité atteint par les adultes inuit, selon la région de résidence inuit, 2001	173
Figure 9_ Distribution des adultes inuit, selon le nombre de pièces de leur logement, 2001	174
Figure 10_ Distribution des adultes inuit, selon le nombre de chambres de leur logement, 2001	175
Figure 11_ Nombre total de pièces dans les logements, selon la région de peuplement inuit, 2001	175
Figure 12_A_ Nombre de chambres à coucher dans les logements, selon la région de peuplement inuit, 2001	176
Figure 12_B_ Distribution des logements qui ont besoin de réparations majeures, selon la région de peuplement inuit, 2001	178
Figure 13_ Évolution du pourcentage des Inuit vivant dans des logements surpeuplés selon la région de résidence (1996-2006).....	180
Figure 14_ Sources de revenu des adultes inuit, Arctique canadien, 2001	182
Figure 15_ Distribution des bénéficiaires de prestations d'aide sociale, selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)	182
Figure 16_ Distribution du travail rémunéré, selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)	184

Figure 17 _ Distribution des classes de revenu d'emploi des adultes inuit, selon la région de résidence, 2001 (en %)	185
Figure 18 _ Distribution des classes de revenu individuel total, selon la région de peuplement inuit, 2001	186
Figure 19 _ Distribution de la population adulte inuit, selon le type de revenu total, 2001	186
Figure 19-A _ Distribution des classes de revenu total de la famille de recensement, selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)	188
Figure 19-B _ Distribution des classes de revenu total de la famille économique, selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)	188
Figure 20 _ Distribution des classes de revenu ou perte informelle, selon la région de peuplement inuit, 2001	189
Figure 21 _ Prévalence des problèmes sociaux, Arctique canadien, 2001	191
Figure 22 _ Distribution des types de problèmes sociaux des adultes inuit, selon la région de peuplement, 2001	192
Figure 23 _ Auto-perception de l'état de santé des adultes inuit, selon la région de peuplement, 2001	194
Figure 24 _ Consultation du personnel de santé, selon la région de peuplement inuit, 2001	195
Figure 25 _ Diagnostic des maladies chroniques, selon la région de peuplement, 2001	197
Figure 26 _ Prévalence des maladies chroniques non transmissibles, selon la région de peuplement inuit	198
Figure 27 _ L'usage du tabac, selon la région de peuplement inuit, 2001	199
Figure 28 _ Fréquence de consommation de boissons alcoolisées, selon la région de peuplement inuit, 2001	199
Figure 29 _ Nombre de verres de boissons alcoolisées par occasion, selon la région de peuplement inuit, 2001	200
Figure 30 _ Fréquence d'usage du tabac, selon les tranches d'âge de la population adulte inuit, 2001	201

Figure 31 _ Nombre de verres de boissons alcoolisées par occasion, selon le groupe d'âges de la population adulte inuit, 2001	201
Figure 32-A _ Indicateur d'état de santé, selon le groupe d'âges des adultes inuit canadiens, 2001	202
Figure 32-B _ Auto-perception de son état de santé, selon le groupe d'âges des adultes inuit de l'Arctique canadien, 2001	202
Figure 33 _ Consultation du personnel médical, selon le groupe d'âges des adultes inuit, Arctique canadien 2001	203
Figure 34 _ Prévalence des maladies chroniques, selon le groupe d'âges des adultes inuit de l'Arctique canadien, 2001	204
Figure 35 _ Satisfaction de la vie dans la communauté, selon la région de peuplement inuit, 2001	206
Figure 36 _ Satisfaction des possibilités d'emploi, selon la région de peuplement inuit, 2001	207
Figure 37 _ Satisfaction de la qualité de l'éducation dans la communauté, selon la région de peuplement inuit, 2001	208
Figure 38 _ Satisfaction par rapport à la disponibilité des services de santé, selon la région de peuplement inuit, 2001	209
Figure 39 _ Satisfaction par rapport à la qualité des logements dans la communauté, selon la région de peuplement inuit, 2001	210
Figure 40 _ Satisfaction des adultes inuit de la façon dont le gouvernement pourvoit aux besoins de leurs communautés, selon la région de peuplement inuit, 2001	211
Figure 41 _ Sentiment de sécurité des adultes inuit face à la criminalité, marcher seul le soir, selon la région de peuplement inuit, 2001	213
Figure 42 _ Mobilité géographique des adultes inuit, selon la région de peuplement inuit, 2001	215
Figure 43 _ L'intention de déménager des adultes inuit, selon la région de peuplement inuit	216
Figure 44 _ Participation sociale des Inuit de l'Arctique canadien, 2001	219
Figure 45 _ Participation sociale des adultes inuit, selon la région de peuplement inuit, 2001	221

Figure 46_ IDH des régions inuit du Canada, 2001	232
Figure 47_ IDH des régions inuit du Canada selon le sexe, 2001	233
Figure 48_ IBC des régions inuit du Canada, 2001	235
Figure 49_ Modèle de transformations sociales de la première période	280
Figure 50_ Modèle de transformations sociales de la deuxième période	301
Figure 51_ Modèle de transformations sociales de la troisième période	326

Liste des annexes

Annexe 1_ Tableau 8_ Liste des indicateurs des conditions de vie	
Annexe 2_ Questionnaire de l'EAPA - de 2001 (Adultes-15 ans et plus)	
Annexe 3_ Guide à l'intention des chercheurs (STC)	
Annexe 4_ Copie de l'autorisation du CÉRUL	
Annexe 5_ Formulaire de consentement éclairé en anglais.....	
Annexe 6_ Guide d'entrevue	
Annexe 7_ Feuille de syntaxe de notre demande de divulgation auprès du CDR.	

Liste des sigles et acronymes

ACEE	: Agence canadienne d'évaluation environnementale
ACEE	: Association canadienne d'énergie éolienne
AINC	: Affaires indiennes et du Nord Canada
AINQ	: Association des Inuit du Nord québécois
AIQ	: Association des Indiens de Québec
ANCSA	: Alaska Native Claims Settlement Act
APS	: Aboriginal Peoples Survey
ARK	: Administration régionale Kativik
AIM	: American Indian Movement
CBH	: Compagnie de la Baie d'Hudson
CBJNQ	: Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCI	: Conférence circumpolaire inuit
CCN	: Comité constitutionnel du Nunavik
CEN	: Centre d'études nordiques
CEPAL	: Commission économique pour l'Amérique latine
CERUL	: Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval
CIÉRA	: Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones
CIQSS	: Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales
CMPA	: Conseil mondial des peuples autochtones
COPE	: Committee for Original People's Entitlement
CRPA	: Commission royale sur les peuples autochtones
CSK	: Commission scolaire Kativik
DEW line	: Distant Early Warning line
DNA	: Department of Northern Affairs
DNANR	: Department of Northern Affairs and Natural Resources
EAPA	: Enquête auprès des peuples autochtones
FCNQ	: Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
GÉTIC	: Groupe d'études inuit et circumpolaires
HBC	: Hudson's Bay Company

HLM	: Habitation à loyer modique
IBC	: Indice de bien-être collectif
IDH	: Indice de développement humain
ITK	: Inuit Tapiriit Kanatami
ITN	: Inuit Tungavingat Nunamini
MAINC	: Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada
NDIT	: Nouvelle division internationale du travail
NQIA	: Northern Quebec Inuit Association
NTI	: Nunavut Tunngavik Incorporation
NWT	: North West Territories
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONU	: Organisation des nations Unies
ORT	: Organisme de revendications territoriales
PFSN	: Programme de formation scientifique dans le Nord
PME	: Petites et moyennes entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
RCMP	: Royal Canadian Mounted Police
RRSSSN	: Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
SAA	: Secrétariat aux affaires autochtones
SDBJ	: Société de développement de la Baie-James
SLICA	: Survey on living Conditions in the Arctic
STC	: Statistique Canada
TNO	: Territoires du Nord-Ouest

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA LA PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE.

*Le rêve est incontestablement le premier
des chemins qui conduisent à la liberté.
Rêver, c'est déjà être libre.
(Frankétienne, 1986)*

INTRODUCTION

Cette étude porte sur la production des conditions de vie des Inuit¹ de l'Arctique canadien. Elle investigate précisément le fonctionnement et l'histoire des collectivités inuit afin d'identifier et d'examiner les déterminants sociaux des transformations sociales qui y ont eu cours. La quasi-totalité de la littérature grise ou académique relative à ce sujet rapporte de profondes disparités entre les populations autochtones en général, inuit en particulier, et le reste de la population canadienne. Ces disparités ont atteint, faut-il le dire, un seuil d'intolérabilité, à en croire les multiples mouvements sociaux qu'elles ont provoqués autant chez les Autochtones que dans l'ensemble de la société canadienne et ailleurs dans le monde. Selon le *Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels* de l'ONU publié en 2006 et cité dans *Le Devoir*, le Canada a beau se targuer d'être parmi les pays offrant les meilleurs standards de vie sur le globe, plus de 11% de sa population végète dans la pauvreté (Le Devoir 23 mai 2006). De ce nombre, les Autochtones occupent une place importante. Ils sont toujours loin d'avoir le même niveau et les mêmes conditions de vie que les autres Canadiens. Ils n'ont pas un accès égal à l'emploi, à l'eau potable, aux services de santé, au logement et à l'éducation. Ce constat n'est pourtant pas inédit. L'année précédente, le Rapporteur spécial de la *Commission des droits de l'Homme* de l'ONU, Rodolfo Stavenhagen, a souligné à l'attention des membres de l'Assemblée générale que la pauvreté et l'extrême pauvreté assaillaient les peuples autochtones du Canada et d'ailleurs (Colombie, Afrique du Sud, Norvège) dans une plus grande mesure que le reste de la population, cela autant dans leurs communautés d'origine qu'en milieu urbain (ONU 2005).

¹ Pour l'orthographe du mot inuit, nous suivons dans le présent document les recommandations de Dorais (1974) reprises par Chabot (2001), en vertu desquels la graphie « Inuk » s'applique pour le substantif au singulier, et « Inuit » pour le pluriel. L'adjectif « inuit » reste invariable en genre et en nombre.

Les indices de pauvreté des autochtones sont en général plus élevés que la moyenne nationale et, sauf exception, la pauvreté est plus intense parmi les autochtones. [...] Il s'agit non seulement d'une pauvreté en termes de revenus, qui peut être mesurée par le revenu monétaire par habitant, mais aussi d'une pauvreté alimentaire, d'une pauvreté de moyens et d'une pauvreté patrimoniale, aux nombreuses conséquences : les besoins de base ne sont pas satisfaits, l'accès aux services sociaux et publics est insuffisant, les infrastructures sont inappropriées, et l'accès aux ressources productives – terres, eau, forêt et autres richesses naturelles – s'avère limité (ONU 2005 : 12).

Comme ils vivent partout dans une pauvreté chronique, le rapporteur de l'ONU suggère que des mesures intégrées et multiples soient prises d'urgence en faveur des communautés et des régions autochtones les plus en retard. Le but de ces mesures consiste à améliorer leurs conditions de vie de manière à diminuer les écarts. Notre enquête travaille à s'élever au-delà des disparités avérées et établies jusqu'aux moyens à mettre en œuvre en vue de leur atténuation. Nous cherchons à savoir comment améliorer les conditions de vie des Autochtones en général et des Inuit en particulier ? Comment faire en sorte que l'état de santé des Inuit du Canada cesse d'être inférieur à la moyenne nationale, tant dans l'ensemble qu'au niveau des groupes d'âge et de sexe ? Comment les ramener à une espérance de vie, un taux de mortalité infantile, un taux de morbidité, un profil épidémiologique semblables à ceux du reste de la population canadienne ? Tout le monde semble espérer, certes pour des raisons différentes, une action de l'État afin d'améliorer les conditions de vie des Inuit du Canada, somme toute fort éloignées des standards actuels de la moyenne nationale.

Théoriquement tout comme empiriquement, les avis sont partagés sur la manière d'améliorer les conditions de vie des Inuit et de les conduire sur la voie du développement général du Canada. Nous pourrions, comme plus d'uns, espérer que les gouvernements national, provinciaux et territoriaux redistribuent, entre autres aux Inuit, les retombées de la richesse nationale. Une telle position pourrait se fonder sur des arguments welfaristes en vertu desquels un État moderne (libéral-social-démocrate) doit non seulement assurer ses fonctions régaliennes (le maintien de l'ordre, la justice et la défense du territoire), mais aussi garantir à l'ensemble de ses citoyens la sécurité de leur vie et de leur propriété, ainsi que la sauvegarde dans la dignité de leurs autres droits de base : nourriture, vêtement, logement, santé, éducation. L'État devrait pour ainsi dire, à tous les paliers de gouvernement, garantir aux Inuit la préservation de ces droits minimums. Elle pourrait

également évoquer des arguments humanitaires, soutenir que si les Canadiens sont en mesure de partir aider les personnes en difficulté, les pauvres et les vulnérables d'ailleurs, rien ne pourrait justifier leur manque de solidarité chez eux, auprès de ce trop grand nombre de gens, entre autres les Inuit, qui vivent dans la privation et l'indigence, accablés par une multitude de problèmes sociaux.

Cette position pourrait aussi s'arc-bouter sur des arguments moins altruistes. Par exemple, tout récemment, convaincus par les résultats de plusieurs études de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en particulier le célèbre rapport de Jeffrey D. Sachs "*Macroéconomie et santé : Investir dans la santé pour le développement économique*" ayant conduit aux fameux "Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)", plusieurs auteurs (Wagstaff, Singleton, Sachs, Sen, PNUD, OMS...) se sont mis à plaider en faveur d'une redistribution de la richesse générale (globale et nationale) au sein des populations les plus pauvres. En agissant de la sorte, ils espèrent diminuer par prévention les coûts sociaux de la maladie, de la pauvreté et de l'exclusion. Ce sont ces coûts et surtout leurs conséquences indirectes en termes d'années de vie active perdues pour cause de morbidité ou de mortalité, qui font principalement gonfler le budget des programmes sociaux et du système pénitentiaire et judiciaire. Le développement passe par la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités. Ces deux conséquences qui ne sont en fait qu'une, libéreraient et catalyseraient la croissance économique.

D'autres personnes (physiques ou morales) préfèrent, au contraire, l'argument de l'activation. Elles sont convaincues que seules des initiatives endogènes pourraient réellement affranchir les Inuit des cercles vicieux de la pauvreté et de la dépendance, et des avatars de la colonisation. Ces gens en appellent à une mobilisation collective afin de concevoir et de développer des plans de développement qui ne soient pas dictés par le pouvoir technocratique des agences gouvernementales provinciales, territoriales ou nationales. Cette mobilisation devrait refléter, pour fonctionner, le système de valeurs des Inuit eux-mêmes.

D'autres encore restent persuadées que seules les impulsions du marché ou des agents économiques peuvent provoquer des processus de transformations sociales mélioratives au sein des collectivités inuit canadiennes. Cette impulsion aurait pour effet non seulement de dynamiser les économies régionales (création d'emplois, augmentation des revenus, occupation valorisée, sentiment d'utilité), mais aussi de donner un élan sans précédent à des dynamiques de mobilisation de la société civile en tant que force de contestation, de revendication, voire même de rébellion contre l'ordre établi. Les réformes au sein de cet ordre conduiraient à de meilleures conditions de vie au sein des collectivités inuit.

Qu'en est-il exactement ? Qui est le véritable promoteur du développement de ces collectivités ? Les différents paliers de gouvernement ? Les différents acteurs politiques ? Les agents économiques ? Le procès de développement des collectivités inuit de l'Arctique canadien serait-il mû par leur intégration des marchés extérieurs et l'exploitation à grande échelle de leurs ressources naturelles ? Ou bien serait-il surtout le résultat des processus de règlement des revendications territoriales et politiques qui animent la vie politique et communautaire de ces territoires ? Ou, mieux encore, des conditions qui ont rendu possibles ces revendications territoriales ?

Contexte de l'étude

Nos préoccupations de recherche ne tombent pas du ciel. Elles ont un ancrage à la fois autobiographique et historique que nous gagnerons à présenter pour en faire ressortir toute la pertinence.

Contexte personnel

Nous inscrivons tout d'abord cette étude dans notre trajectoire personnelle. C'est pour nous une manière de révéler les raisons qui nous ont amené à travailler sur un tel sujet, ce qui étonne encore plus d'uns. Cet effort se veut également un exercice d'objectivation de notre rapport subjectif avec notre objet d'étude. Bourdieu l'aurait qualifié d'auto-socio-analyse. Concrètement, il s'agit d'un examen, nécessaire à la rupture épistémologique en sciences

sociales, de notre place dans le champ académique et de notre parcours social. La sociologie réflexive qui en découle, c'est-à-dire le retour critique du sociologue sur lui-même dans sa pratique, la recherche des déterminations sociales pesant sur lui dans ses analyses, serait au regard de Bourdieu, la condition même de l'objectivité pour toute analyse du social.

Nous sommes né en Haïti et y avons vécu jusqu'en 2001, année au cours de laquelle nous avons immigré au Canada pour des raisons d'étude. La première république nègre du monde fut jadis, en tant que colonie, la fierté de l'Empire français. Elle se retrouve aujourd'hui au rang des pays les plus pauvres du monde, soit le plus pauvre des Amériques. À l'instar d'un grand nombre de compatriotes, nous avons été préoccupé par la question de savoir pourquoi les deux cents ans de l'histoire de l'indépendance d'Haïti ont conduit la jeune République à ce sombre palmarès? Aujourd'hui, qu'est-ce qui pourrait permettre de l'améliorer? Les contraintes objectives² à la réalisation d'un tel type de projet de recherche nous ont amené à un compromis qui consistait à maintenir nos intérêts de recherche, c'est-à-dire les déterminants de l'amélioration des conditions de vie, mais en changeant de cadre spatiotemporel. Au lieu d'étudier la population haïtienne, nous nous sommes tourné vers les Inuit : un saut de plusieurs milliers de kilomètres, de l'extrême chaud à l'extrême froid, des tropiques au cercle boréal.

Cette précision est importante, car elle montre que derrière les artifices disciplinaires et méthodologiques à venir et l'illusion que la construction de notre objet d'étude découle du choix de notre cadre théorique et de notre grille analytique, il y a les prédispositions du chercheur. Par-dessus tout, le choix de la perspective tiers-mondiste pour traiter de notre question de recherche confirme son lien immédiat avec notre histoire personnelle et académique. On pourrait même y voir l'expression de notre volonté de renverser la tendance générale plusieurs fois séculaire du Nord à étudier le Sud. Sauf qu'au-delà de ce rapport subjectif avec notre objet, nous avons fait l'effort de construire un dispositif

² Nous ne mentionnerons que les deux plus importantes, à savoir le problème d'encadrement et les perspectives de financement. En ce qui a trait à la première, à l'époque (2002-2003) aucun professeur du Département de sociologie ne travaillait sur l'Amérique latine et les Caraïbes ; ce qui limitait les possibilités

rigoureux de collecte, de traitement, d'analyse et d'interprétation des données, susceptible d'en permettre l'une des études les plus objectives possible. N'est-ce pas la mesure qui assure l'objectivité de l'observation, la rigueur et la méthode, sa scientificité ?

En outre, il n'est pas anodin de mentionner que cette étude est une thèse de doctorat, c'est-à-dire un travail de recherche soumis à l'appréciation d'un jury académique en vue de l'obtention d'un grade universitaire. En conséquence, la construction de notre objet d'étude s'opère dans la tension permanente entre l'originalité (du propos, de l'objet ou de son traitement) et la tradition disciplinaire. Le traitement et l'analyse de nos données se sont également déroulés sans perdre de vue que tout l'exercice participe d'un rite initiatique avec ses propres normes, codes et ses exigences auxquelles nous devons absolument nous conformer.

Contexte académique

Nous écrivons ce texte dans un contexte académique d'un dynamisme sans précédent. La recherche dans presque tous les domaines se développe à un rythme fulgurant dans ou sur le territoire arctique. L'enjeu global du réchauffement climatique semble participer des catalyseurs qui ramènent la région polaire au cœur des intérêts de recherche de la communauté scientifique canadienne et internationale. Les ouvrages, les rapports techniques, les articles scientifiques, les missions d'études relativement à la zone polaire, les subventions pour la recherche dans ou sur le Nord, s'avèrent de plus en plus fréquents et se multiplient à profusion. Presque tout de la géographie (physique, humaine) de ces territoires semble passer au peigne fin de l'analyse scientifique. Dans le domaine des sciences sociales, il nous semble important de souligner l'influence des courants post-coloniaux sur la production scientifique entourant l'Arctique canadien. L'une des conséquences de ces courants est de révéler les rapports de force et de domination qui ont jusque là animé le fonctionnement du milieu de la recherche et de l'enseignement, précisément du rapport asymétrique et hiérarchique entre le chercheur (généralement étranger à l'espace géographique de son étude), définisseur de la réalité et dépositaire du

d'encadrement. Ensuite, les perspectives de financement étaient des plus réduites pour un étudiant étranger travaillant sur de telles problématiques au Département de sociologie de l'Université Laval.

discours légitime ; et le répondant, natif, passif, sur lequel porte le discours du premier. Une attention spéciale a été accordée au fait que les populations autochtones en général, les Inuit en particulier, aient si peu participé aux décisions qui président aux recherches effectuées sur eux et leur communauté. Ils sont généralement étudiés de l'extérieur, par les groupes dits dominants, ce qui perpétuerait symboliquement l'expérience de la colonisation : les définisseurs du sens étant les autres, les "Blancs".

Pratiquement toutes les disciplines des sciences sociales ont voulu rompre avec cette façon de faire. D'autant plus que par le truchement d'un certain nombre de pratiques (subventions, revendications, contestation), de nouvelles normes et procédures éthiques se sont imposées au milieu universitaire. L'une d'entre elles consiste à faire de la recherche non plus seulement sur les collectivités autochtones, mais aussi avec elles.

Sans vouloir discuter l'importance sociale de telles dispositions, il y a lieu de noter que ce contexte est propice à quelques dérapages. En effet, rien n'empêche à ce qu'on oblige aux chercheurs de faire converger leurs projets d'étude vers des préoccupations davantage politiques. Un peu comme si, au lieu de régler la recherche et la laisser libre à l'intérieur des frontières des conventions éthiques, on n'a fait que fixer sa direction, indiquer au chercheur quel camp choisir, un peu comme s'il devait absolument choisir un camp. C'est en tout cas l'impression que nous laisse l'exigence de l'approbation des institutions politiques autochtones pour l'exécution de travaux scientifiques. Le point que nous soulevons ici, c'est que l'issue probable d'une demande d'approbation et donc les chances de réalisation des projets d'étude ne dépendent pas forcément des pairs, encore que si pairs, ils sont, ils portent des habits rigides de fonctionnaires.

Contexte sociohistorique

Ce projet prend également forme dans un contexte d'implémentation de revendications territoriales et d'affirmation de droits collectifs et, parallèlement, de manifestations notoires de problèmes sociaux et d'indigence chez les populations autochtones du monde entier. L'émergence de la question autochtone à l'échelle internationale s'est orchestrée au prix de l'hypostase de certaines de leurs conditions de vie. Une inclinaison à amalgamer

autochtonité à la précarité et la vulnérabilité, a engendré une forme d'orthodoxie ayant le défaut majeur de figer les collectivités autochtones autour d'essences perdues et immuables. C'est du moins ce qui ressort de plusieurs tentatives de définition du terme « autochtone » par les Nations Unies depuis l'initiative de la Banque mondiale en 1982 d'ajouter le critère de vulnérabilité à une longue liste de caractéristiques culturelles. De la sorte, sont dits autochtones les groupes sociaux pourvus d'une identité sociale et culturelle distincte de celle de la société dominante et risquant d'être désavantagés dans les processus de développement (Sanders 1999 : 4).

Au niveau national, la rédaction de cette thèse s'est démarrée quelques mois avant la signature de l'Accord final sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador le 29 août 2003, et dans la tourmente de la mise en œuvre d'un gouvernement public régional au Nunavik. Elle s'est déroulée dans un contexte où l'importance des enjeux autour du territoire arctique continue de grandir considérablement.

Cette étude veut sortir des sentiers battus des études autochtones. Elle entend analyser la littérature concernant les manières dont le système global subjugue et vassalise les économies locales, et rompre son silence sur les possibilités et impulsions innovantes que les besoins du marché global peuvent provoquer au niveau local. Elle entend documenter un cas où les besoins du marché global transforment la configuration des rapports de force et d'influence entre les centres métropolitains (provincial, territorial et national) et les régions isolées. Elle entend examiner les possibilités de capitalisation des résultats des transactions entre les centres et les périphéries sous l'impulsion des influences globales. Cette étude entend également documenter quelques unes des manières selon lesquelles de grands principes généraux peuvent se diluer dans la mécanique de la gestion ou de l'exécution des décisions politiques.

Contrairement aux tendances habituelles de prendre la moyenne nationale, provinciale ou territoriale comme aune de comparaison des collectivités inuit, nous préférons les comparer les unes aux autres, afin de discriminer les pré-conditions, les conditions favorables et les déterminants de leurs différences de développement évalué en termes de conditions de vie.

Ce sont donc les différences entre les collectivités qui nous serviront de porte d'entrée à notre investigation sociologique.

Nous sommes conscient que même en agissant de la sorte, nous n'avons pas complètement évacué le prisme canadien à travers lequel on appréhende la réalité autochtone. En effet, notre objectif de neutralité axiologique n'est pas complètement atteint puisqu'il nous faudra déterminer quelles conditions sont meilleures par rapport à d'autres. À défaut de ce critère ordinal (échelle de valeurs), la comparaison interrégionale est impossible et nous ne pouvons savoir si la situation s'est améliorée ou empirée ici ou là-bas. En vertu de quoi, si ce n'est le système de valeurs occidentales, pouvons-nous affirmer qu'un niveau moins élevé d'analphabétisme ou qu'un taux plus faible de mortalité marquent un progrès dans le sens de l'amélioration des conditions de vie ? Ces valeurs seraient-elles universelles ? Si elles ne l'étaient pas, elles semblent l'être devenues. Les communautés autochtones s'en sont appropriées et les ont placées au cœur de leur vie collective. La modernité, à travers un certain nombre d'institutions et d'objets, l'école, le logement, les hôpitaux, le travail salarié, la technologie, la motoneige, les fusils, l'essence, etc. est devenue, par *transculturation*, partie intégrante du mode de vie des Inuit contemporains. D'ailleurs les résultats de notre enquête l'attestent. Aussi, plutôt que de les rapporter au Canada, attribuons-nous à ces valeurs une dimension universelle. Fort de ce parti pris axiologique, une meilleure santé, un plus haut niveau de scolarité, des logements moins surpeuplés et en bon état (n'ayant pas besoin de réparations majeures), une plus grande espérance de vie à la naissance, un niveau moins élevé de chômage, des revenus plus élevés, un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés, un volume moindre de problèmes sociaux, des problèmes d'une moindre gravité traduisent, à notre avis, le sens vers lequel devraient tendre les mesures visant une amélioration des conditions de vie. Ce vecteur directeur, faut-il le répéter, reflète les aspirations des Inuit eux-mêmes (STC 2006).

Pour bien prendre la mesure des propositions de transformations qualitatives des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien, nous appelons ici leur histoire sociale à la rescousse de l'analyse de leur organisation sociale. Nous mettons la sociologie politique au service de la sociologie générale, dans le but ultime de jeter un éclairage original sur les dynamiques

endogènes de développement, les rapports des régions avec les grands centres métropolitains, les rapports de ces grands centres avec l'international autour des enjeux de ces régions locales. Nous postulons que ce sont la résultante de ces rapports de force et d'influence et la mise en œuvre de cet output qui façonnent les conditions de vie actuelles des Inuit de l'Arctique canadien.

Pour administrer la preuve de cette hypothèse, nous soumettons les faits portés à notre observation aux cribles de la grille d'analyse critique de la perspective "tiers-mondiste", c'est-à-dire à la lumière de la littérature scientifique développée sur les pays dits des Tiers-Mondes ou par leurs spécialistes. Par conséquent, colonialisme, néocolonialisme, détérioration des termes de l'échange, échange inégal, rapport centre-périphérie, dépendance, mondialisation, division internationale du travail, la plupart des concepts "tiers-mondistes" se retrouvent au cœur de notre étude.

Plan général

Le document est divisé en trois parties. La première est principalement consacrée à la construction de notre objet d'investigation, c'est-à-dire le développement inégal et à la spécification d'un problème de recherche. Nous en avons profité pour situer et ancrer notre étude dans la tradition sociologique. Le troisième chapitre de la première partie présente le cadre conceptuel et théorique de l'étude, attendu que la perspective de développement comme amélioration des conditions de vie a été choisie pour être notre angle d'approche.

La deuxième partie de la thèse est entièrement consacrée à la méthodologie générale de la recherche. Une note importante s'impose à ce sujet. Il est coutume dans la présentation des thèses ou mémoires de construire a posteriori une structure linéaire de présentation laissant l'impression qu'un plan préétabli a été suivi à la lettre. Or, il arrive rarement que dans un projet de recherche, le chercheur n'ait pas à s'adapter au gré des contraintes qui jonchent son chemin. Aussi, plutôt que de créer cette illusion de linéarité de la réflexion, avons-nous choisi de laisser à nu les tergiversations, les corrections, les changements de parcours, les deuils que nous avons dû au fur et à mesure consentir avant d'arriver à ce résultat, somme toute assez différent du projet initial. Ce choix méthodologique cadre parfaitement avec

notre choix paradigmatique. Nous voulons de la sorte soutenir que la connaissance scientifique issue de ce travail de recherche est elle-même une construction sociale, tributaire des aléas de l'environnement de sa réalisation. Elle est un produit social, aux reflets du milieu où elle est générée. Dans la deuxième partie, nous présentons donc notre cadre opératoire³, c'est-à-dire la construction des outils d'analyse et d'interprétation des données, nos corpus d'analyse, les stratégies d'échantillonnage, notre procédure éthique et nos stratégies de collecte et d'analyse des données. La dernière partie présente nos résultats. Une fois la méthodologie générale bien campée, nous esquissons d'abord le portrait différentiel des conditions de vie des Inuit du Canada arctique. Du début à la fin de ce travail de description, nous restons guidé par la question de savoir où fait-il mieux de vivre dans l'Arctique canadien pour un Inuk ? Ensuite, nous tentons de discriminer, moyennant une *triangulation interméthode quali-quantitative*, les mobiles du classement des régions sur la base des conditions de vie, autrement dit, les déterminants de l'amélioration des conditions de vie des collectivités inuit du Canada.

³ Cet exercice d'opérationnalisation a permis de construire les outils d'analyse et d'interprétation, d'une part des données qualitatives, d'autre part des données quantitatives. Soulignons rapidement que ces dernières sont des données secondaires collectées et traitées par Statistique Canada. Nous y reviendrons ultérieurement.

PREMIÈRE PARTIE

Problématique

Un problème sans solution est un problème mal posé
(Albert Einstein)

CHAPITRE 1

LE PROBLÈME DE RECHERCHE

La production de l'histoire

Comment les sociétés humaines se produisent-elles? Comment les collectivités se transforment-elles? Pourquoi ne se (re)produisent-elles pas à l'identique? Ce sont là quelques unes des questions fondamentales de sociologie qu'aborde cette thèse. Notre angle d'approche est celui des sujets actifs de l'histoire, qu'ils soient individuels ou collectifs, conscients ou inconscients de leur rôle. Autant dire que cette thèse cherche à comprendre et à expliquer dans quelles conditions, des personnes, des groupes ou des mouvements précis d'une collectivité arrivent-ils à s'engager formellement ou tacitement dans l'action historique⁴ afin d'influencer le cours de leur destin, et pour ainsi dire contribuer activement à leur histoire? L'état d'une société⁵ serait-il le produit de l'agrégation des actions réciproques des hommes et des femmes qui la composent? Ne sont-ce pas ces derniers qui font son histoire, leurs actions et leurs décisions qui en déterminent le destin? (Rocher 1968, T3 : 128). Il y a déjà près d'un siècle et demi, Karl Marx faisait remarquer que l'action volontaire et concertée des hommes ne suffit guère à expliquer l'histoire. Il écrivait au début du *18 Brumaire de Louis Bonaparte* : « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations

⁴ Entendez par action historique : « l'ensemble des activités des membres d'une société qui sont de nature ou qui sont destinées à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses parties. » (Rocher 1968 : 22-23).

mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants. » (1969 [1869]). L'histoire n'est peut-être pas un effet des seules actions volontaires des êtres humains, mais elle est indissociable de leurs manières de penser, de sentir et d'agir. Il n'y a d'histoire que là où il y a des humains en interaction avec la nature et avec leurs semblables.

Il est aujourd'hui avéré dans la littérature scientifique que même si les propriétés d'un changement social survenu en un lieu et à un moment donné ne découlent pas exclusivement de la claire volonté ou des intentions des individus concernés, elles ne peuvent provenir que des attitudes et comportements des acteurs sociaux élémentaires constituant son système d'interaction. Ainsi, tout événement, toute conjoncture sociale résultent nécessairement d'une agrégation de comportements individuels, et cela même s'ils ne reflètent en aucune façon les intentions personnelles des acteurs. L'histoire sociale n'est pas le fruit du hasard : il n'existe pas de *mauvais génie* qui s'amuserait à l'orienter dans un sens ou dans un autre. Son vecteur directeur dépend constamment de la négociation permanente des forces sociales en présence, de la résilience du système d'interaction sociale et de son environnement par rapport à la traction ou la propulsion des forces centripètes et centrifuges des acteurs et environnements impliqués. Par conséquent, autant dans les faits retenus que dans son récit ou la représentation sociale de ce récit, l'histoire nous apparaît telle une construction sociale. Les modèles sociaux⁶ qu'elle permet de réifier sont de ce fait des constructions historiques, c'est-à-dire issues de dynamiques dialectiques du passé et du présent, toujours construites et reconstruites, toujours bricolées et refaites (Delâge 1996).

⁵ L'état d'une société est en général décrit à partir des conditions de vie de ses membres. La société en tant que catégorie abstraite devient concrètement saisissable, entre autres, par la médiation des conditions de vie, substitut opératoire ayant une prise directe sur l'empiricité des phénomènes sociaux.

⁶ Jacques Grand'Maison appelle modèle social des façons particulières de penser, de vivre et d'agir ensemble. Un modèle social est censé véhiculer une conception déterminée de l'homme et de la société, une figure plus ou moins claire de son régime politique. Il donne un cadre de cohésion aux rapports sociaux, aux praxis, aux normes et aux fins qu'il sous-tend. « C'est un pôle de référence, d'identification, d'intégration et d'attraction. Il s'inscrit dans une histoire qui marque profondément sa genèse, sa maturation, ses crises et son éclatement avant l'émergence décisive d'un autre modèle. » (Grand'Maison 1972 : 24).

Les conséquences non recherchées de l'action sociale

Il n'y a pas que le poids de l'histoire à rendre difficile tout projet de compréhension de la construction ou de la transformation des sociétés. Les conditions de vie, à partir desquelles les collectivités se laissent appréhender, ne rendent pas la tâche moins laborieuse. En effet, elles sont pourvues de propriétés réflexives et réactives qui font en sorte qu'en bout de ligne il n'y ait pas forcément de congruence, ni de convergence entre l'intentionnalité initiale des acteurs et les résultats de leurs actions. La société est rarement – si tant est qu'elle l'ait été – l'incarnation du complexe des valeurs et des finalités de ses membres. De Norbert Élias jusqu'à Raymond Boudon en passant par Anthony Giddens, il a été établi selon les préférences lexicales de chacun, que des résultats non intentionnels, la dualité structurelle, des effets pervers des actions finalisées des êtres humains, dévient constamment les processus de construction et de transformation sociales de leurs trajectoires prévisibles et attendues.

Que de fois ne voit-on pas qu'une politique est supposée entraîner tel ou tel type d'effets, alors qu'une analyse de type individualiste démontre qu'elle est susceptible d'engendrer plutôt des effets opposés? N'est-il pas temps de comprendre qu'une politique égalitariste peut augmenter l'injustice, voire les inégalités, et que telle mesure visant à renforcer la démocratisation peut avoir pour conséquence et a souvent eu dans la réalité l'effet de consolider des rentes de situation, quand elle ne contribue pas, comme Tocqueville le redoutait, à l'installation d'un despotisme « doux et tutélaire » (Boudon 1983 : 15-16).

Les inégalités dans le monde

Serait-ce là la cause de l'état du monde actuel? Faut-il imputer à des causes involontaires et non recherchées le fait que tout le monde ne puisse pas jouir également du niveau exceptionnellement élevé de richesses et d'opulence qui caractérise le monde d'aujourd'hui? Est-il donc impossible d'intervenir pour changer ce statu quo? Comment renverser cette tendance? Dans son rapport annuel de 2006 intitulé *Un partenariat mondial pour le développement*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) constate qu'entre 1995 et 2005, l'économie mondiale a connu des taux de croissance spectaculaires, notamment à cause de l'explosion des chiffres d'affaires du commerce mondial. Pour la première fois, en 2005, la valeur des exportations mondiales a quasiment doublé celle de la production mondiale, dépassant la barre des 10 000 milliards de dollars américains en parité de pouvoir d'achat (PPA). Toutefois, quelque paradoxal que cela

puisse paraître, ce monde est également le théâtre de niveaux tout aussi impressionnants de privations, de misères et d'oppressions : pauvreté, famine, malnutrition, conflits armés, violation des libertés élémentaires, non-respect des droits de base, etc. font le quotidien d'une grande part de la population mondiale (Sen 2003).

Plusieurs études (Sen 1987, 1993, 2003 ; Wagstaff 2002 ; Salama et Poulin 1998 ; Bret 2006 ; Amin 1996 ; OMS 1998, 2002) soutiennent que même si la croissance économique demeure un important moteur de développement, des taux élevés de croissance du PIB, des excédents budgétaires et des réserves de devise restent d'une valeur limitée s'ils ne s'accompagnent pas d'une répartition équitable des ressources; d'un accès amélioré pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à un logement décent, à des vêtements adéquats; de politiques environnementales intelligentes et durables; etc. Comme de raison, l'absence ou la faiblesse de telles mesures entraîne de profonds écarts de richesses entre les pays et entre leurs habitants. Même que ces écarts se sont aggravés durant les vingt-cinq dernières années, aux deux échelles nationale et transnationale. C'est du moins l'avis de l'agence des Nations Unies spécialisée dans le développement : « L'inégalité s'accroît au niveau mondial comme au niveau national⁷. Dans de nombreux pays en développement qui connaissent une croissance économique soutenue, les écarts de revenus se creusent⁸. En Afrique du Sud, par exemple, dont le taux de croissance moyen des trois dernières années s'établit à 3.9%, les 10% les plus pauvres de la population ne disposent que de 1.4% du revenu national et les 10% les plus riches de 44%. » (PNUD 2006 : 28).

⁷ Pierre-Noël Giraud (1997) distingue les inégalités sociales des inégalités spatiales. Les premières désignent les inégalités entre individus au sein d'un même territoire, tandis que les secondes traduisent les inégalités de richesse moyenne de l'ensemble des individus vivant dans un territoire donné par rapport à d'autres. Cette distinction lui a permis d'observer que jusqu'au début du XIXe siècle, prévalait une fragile égalité de richesse moyenne entre territoires, mais une forte inégalité sociale à l'intérieur de chacun des territoires, quel qu'il soit. Ce scénario qui se transformera au début du siècle des Romantiques en un double mouvement d'aggravation des écarts de richesse moyenne entre territoires et, en fin de période, une réduction des inégalités sociales internes, un peu comme si les inégalités spatiales se substituaient progressivement aux inégalités sociales. Dans les années 1970, poursuit-il, ce double mouvement s'est inversé, de telle sorte qu'on assiste à un resserrement des écarts spatiaux, tandis que les inégalités sociales internes se creusent autant dans les pays riches que dans les pays pauvres.

⁸ Ce bilan d'aggravation des écarts mondiaux fait néanmoins l'objet de quelques contestations. Certains auteurs (Milanovic 2005, Bensidoun 2004, Attac 2006, Bourguignon et Morisson 1999, pour ne citer que ceux-là) plaident pour un diagnostic plus nuancé sur la question, notamment à cause des carences de données probantes dans les pays en développement, des mesures utilisées, de la complexité et de la variété des profils historiques, démographiques et géographiques des pays, etc.

Qui plus est, les inégalités de revenus et de richesse ne se sont pas accrues uniformément. L'état du monde actuel, établi sur la base d'indicateurs socioéconomiques tels le PIB/hab, l'IDH, l'Indice de Gini, ou les rapports entre quantiles extrêmes (déciles, ou quintiles) de revenus, fait également ressortir de très fortes inégalités entre riches et pauvres, que l'unité de référence soit les continents, les pays ou les habitants d'une même ville. Par exemple, d'après les données du PNUD : « Les 500 personnes les plus riches du monde ont un revenu combiné plus important que celui des 416 millions les plus pauvres. À côté de ces extrêmes, les 2,5 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour – 40% de la population mondiale – représentent 5% du revenu mondial. Les 10% les plus riches, qui vivent presque tous dans des pays à revenu élevé, comptent pour 54%. » (2005 : 4).

Davantage que le revenu, la richesse mondiale [patrimoine composé de tous les actifs soustraits des passifs] semble se répartir de manière encore plus inégale, les pays à revenus élevés ayant la tendance lourde de détenir une part plus importante de la richesse mondiale que du PIB global. La encore, les niveaux de richesse varient non seulement d'un pays à un autre, mais aussi à l'intérieur des pays, y compris ceux qui se caractérisent par des revenus élevés. Selon une étude de *l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement* de l'Université des Nations Unies (Davies et al. 2006), en l'an 2000, les niveaux de richesse par tête d'habitant s'élevaient à 37 000 USD en Nouvelle-Zélande, contre 70 000 USD au Danemark, 127 000 USD au Royaume-Uni, 144 000 USD aux États-Unis et 181 000 USD au Japon. Les habitants de l'Europe, de l'Amérique du Nord et des pays de l'Asie-Pacifique, à eux seuls, concentreraient environ 90% de la richesse mondiale. Qui plus est, seuls 2% des adultes les plus riches du monde détiendraient plus de la moitié de la richesse globale des ménages. Selon le même rapport, en 2000, si 1% d'adultes (les plus riches du monde) possédait 40% des biens mondiaux et le décile le plus riche 85% de la richesse mondiale, la moitié inférieure de la population adulte, en revanche, possédait à peine 1% de cette richesse (Davies et al. 2006). Rappelons qu'en 2000, l'on estimait à 125 trillions de dollars américains (en parité de pouvoir d'achat) la richesse globale des ménages, soit environ trois fois la valeur de la production globale totale.

Cette tendance à l'aggravation des écarts, nous l'avons dit, n'est pas récente. En effet, dès 1960, les 20% les plus riches du monde disposaient de revenus 30 fois supérieurs à ceux des 20% les plus pauvres. En 1990, ce rapport est passé à 60, puis à 74 en 1997. En 1998, les trois personnes les plus riches du monde avaient une fortune supérieure au PIB total des 48 pays les plus pauvres, le patrimoine des 15 personnes les plus fortunées du monde dépassait le PIB de toute l'Afrique subsaharienne et les actifs des 84 personnes les plus riches surpassaient le PIB de la Chine avec son 1,2 milliard d'habitants. Plus près de nous, en 2001, le quintile le plus riche de la population mondiale détenait 86% du PIB mondial, contre 1% pour le quintile le plus pauvre. A ce moment, la fortune des trois plus grands multimilliardaires équivalait au revenu total de l'ensemble des pays moins avancés (PMA) : 1135 milliards de dollars (PNUD 1998, 2001).

On pourrait croire que le Canada est à l'abri d'une telle tendance. Or, l'agence nationale de statistiques a fait le même constat : la concentration de la richesse entre les mains des plus nantis va crescendo. En 2005, les 20% des Canadiens les plus riches détenaient 75% de la richesse totale des ménages, contre 73% en 1999 et 69% en 1984. Si la valeur moyenne nette de la richesse des deux déciles supérieurs variait de 336 000 en 1984 à 551 000 dollars en 2005, soit une hausse de plus de 60% ; celle des familles du quintile inférieur a quant à elle stagné entre 1984 et 2005 (Morissette et Zhang 2006).

Tout compte fait, il reste que, nationalement et internationalement, le monde contemporain est habité par de criantes inégalités de revenus et de richesses, lesquelles hypothèquent à la fois la vie des plus pauvres, mais aussi les possibilités de croissance. De ce constat s'élève une petite voix semblable à celle du Petit Prince de Saint-Exupéry, formulant la très naïve, mais ô combien redoutable question de savoir qu'est-ce qui fait qu'il en soit ainsi? Comment expliquer ce paradoxe de l'enrichissement des uns et de l'appauvrissement des autres? Pourquoi, au-delà de leurs inégalités internes, certaines aires géographiques s'en tirent mieux que d'autres? Y a-t-il un lien entre les inégalités sociales et les disparités spatiales?

Du paradoxe de l'enrichissement des uns et de l'appauvrissement des autres

Plus d'uns (Smith 1991 [1776]; Wallerstein 1975, 1990; Cohen 1998; Giraud 1997; Bourguignon et Morisson 2001; Melchior 2001) ont longtemps cherché à comprendre les causes de l'ampleur des inégalités dans le monde, autant entre les nations qu'à l'intérieur d'elles. Les explications varient des déterminants globaux comme la mondialisation, le système-monde (Wallerstein, Amin, Franck) à des facteurs plus précis tels les biais dans les progrès techniques ou la troisième révolution industrielle (Giraud); l'internationalisation du capital (Bourguignon); les différentiels de croissance entre les catégories de pays (Bensidoun); les politiques fiscales et sociales (Förster, Piketty); l'instabilité de l'emploi (Morin), les dotations factorielles, la démographie (Malthus); les catastrophes naturelles, la colonisation; la culture de la pauvreté (Wilson 1996; Herpin 1993; Murray 1984); les sous-cultures, etc. Ces questions sont d'autant plus importantes qu'elles embrassent non seulement les phénomènes de disparités, mais aussi la régression de certaines régions du monde et de certaines populations, allusion faite notamment aux phénomènes de désindustrialisation du type de l'exemple bien connu de l'industrie textile en Inde de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle (Wallerstein 1975).

Dans les années 1960, le professeur Shmuel N. Eisenstadt (1964) s'interrogeait déjà sur les causes des inégalités et des « régressions » historiques, c'est-à-dire, dans son cas précis, des renversements de régimes vers « un niveau inférieur et moins flexible de différenciation politique et sociale ». Il se demandait pourquoi le niveau de vie s'améliore d'un côté et s'empire de l'autre? Voici un extrait de sa réponse :

Pourquoi en Turquie, au Japon, au Mexique et en Russie, dès les premières phases de la modernisation, des élites ont-elles émergé avec un sens de l'orientation et la capacité de mettre en œuvre des politiques relativement effectives alors que le même phénomène ne s'est pas manifesté en Indonésie, au Pakistan, en Birmanie ? Pourquoi cette différence se perpétue-t-elle au cours des étapes ultérieures de la modernisation ? C'est un des problèmes les plus déroutants de l'analyse sociologique comparative. Quatre critères seulement semblent pouvoir rendre compte de ce phénomène. À la rigueur, on peut l'attribuer à la place occupée par ces élites, à la structure sociale préexistante, à la cohésion interne de l'élite, et à la transformation interne de leur propre hiérarchie et leur sens des valeurs. (Eisenstadt 1964 : 365-366).

Pour un lecteur contemporain, la réponse d'Eisenstadt soulève au moins autant de problèmes qu'elle n'en résout. Tout d'abord, fidèle à son orientation élitiste, par la place réservée aux élites dans la production de l'histoire, il laisse insinuer que celle-ci reflète

toujours les projets des élites. Du coup, il ne se prive pas de faire l'économie des pratiques des acteurs anonymes. Ensuite, il accorde une importance démesurée à la cohésion interne des élites, comme si leur union était toujours nécessaire à l'atteinte de leurs objectifs, ou que leur contradiction interne nuisait forcément à leurs desseins. N'est-ce pas limiter le champ du possible de l'action sociale que de s'en tenir à cette seule configuration? De plus, l'accent mis sur les facteurs internes des transformations sociales donne l'impression que les influences extérieures ne peuvent pas conduire à des résultats semblables, ou qu'il faut en négliger les effets. Finalement, l'absence dans l'explication d'Eisenstadt des contingences liées aux conjonctures, aux interactions, aux effets pervers, etc. suggère à tort que la direction de l'histoire est connue et dictée d'avance; seul son sens serait incertain.

Malgré ses limites, nous croyons utile de compléter cette thèse d'Eisenstadt avec la pensée de Marx, afin de parvenir à une explication plus complète de la production sociale des conditions de vie d'une population.

« [D]ans la production sociale de leur existence, soutenait Marx, les hommes entrent en des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté, rapports de production qui correspondent à un degré de développement déterminé de leurs forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports de production constitue la structure économique de la société, la base concrète sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes de conscience sociales déterminées. Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel en général. » (Marx 2003 [1859] : 18).

De la sorte, les principaux déterminants sociaux des conditions de vie seraient les interactions sociales, la structure économique, la superstructure juridique et politique et l'idéologie. Ce sont elles qui auraient engendré le monde actuel, tel qu'il est. Cela se peut-il? Comment les mêmes facteurs auraient-ils pu avoir des effets aussi différents que semblent l'attester les disparités à travers le monde? Grâce à quoi et à qui, une collectivité, grande ou petite, à peu près dans les mêmes conditions, s'en tire mieux qu'une autre?

Problème général de recherche

L'œuvre d'Eisenstadt a le mérite de ramener la question des inégalités (sociales et spatiales) et régressions sur le terrain du développement et des conditions de vie. De ce point de vue, au niveau collectif, les disparités de revenus et de richesse semblent traduire

une différence plus englobante : celle d'un développement inégal⁹. Nous prenons ici le risque de subordonner, dans la vie d'une collectivité, la richesse à des finalités de développement entendu comme amélioration des conditions de vie¹⁰. Cette posture intellectuelle est fortement inspirée des travaux d'Amartya Sen. Ce dernier, à partir du récit d'un texte sanskrit évoquant un dialogue entre deux figures mythiques indiennes Maitreyee et son époux Yajnavalkya, rappelle l'une des questions fondamentales de l'économie et que l'on retrouve d'ailleurs dans *L'Éthique à Nicomaque* d'Aristote : quelle est l'utilité de la richesse? Celle-ci, répond Aristote, n'est pas la finalité poursuivie par les humains; elle n'est qu'un moyen en vue d'autre chose. Cette autre chose peut être décrite de différentes manières, dépendamment des sensibilités idéologiques et épistémologiques, des affinités théoriques de chacun. Sen l'appelle accroissement du champ d'action, extension de la liberté d'action. Pour d'autres, il s'agit de l'amélioration de la qualité de vie, de la quête du bonheur. Quant à nous, nous l'appelons développement, un développement qu'il ne faut pas confondre avec une simple accumulation de capital, ou encore une simple croissance du PIB ou autres variables reflétant l'évolution des revenus. Toute réflexion sur le développement, tel que nous l'entendons ici, doit prendre en considération l'amélioration des standards de vie et des libertés individuelles et collectives.

De la sorte, comprendre les inégalités sociales et les disparités spatiales, c'est étudier la manière dont les sociétés se forment et se produisent, la manière dont les gens transforment leurs conditions de vie, volontairement ou involontairement. Les questions que nous voulons aborder dans le cadre de cette thèse s'étendent du degré optimal d'implication des acteurs les plus élémentaires dans la production de l'histoire sociale jusqu'à la promotion et l'administration étatiques du changement social. Sachant que les sociétés contemporaines sont généralement soumises à une triple régulation, celle de l'État, celle du marché et celle de la société civile, il y a lieu de se demander comment elles s'articulent dans le quotidien?

⁹ Contrairement à ce que cette phrase pourrait laisser insinuer, nous récusons ici l'hypothèse d'un point de départ identique pour l'ensemble des sociétés humaines. Ce qui fait que même avec un développement égal, l'histoire de l'humanité n'aurait pas pu se dissocier du phénomène des inégalités.

¹⁰ Nous sommes bien conscient qu'il s'agit là d'une des multiples portes d'accès possibles au traitement d'une telle problématique. Celle-ci pourrait être étudiée à différentes échelles (mondiale, nationale, régionale, locale) et dans différentes perspectives, entre autres celles des inégalités sociales, de la stratification sociale, de la pauvreté, du changement social, de l'action sociale, du mouvement social, de l'économie politique, etc.

Quelles sont les promesses de la politification¹¹ des pans entiers de la vie collective? Jusqu'à quel point des initiatives individuelles ou collectives, intentionnelles ou non intentionnelles, peuvent-elles entraîner une amélioration des conditions de vie? Dans quelles mesures et à quel point les contingences historiques peuvent-elles façonner le cours d'une histoire sociale, un procès de développement collectif?

Quelque pertinentes qu'elles puissent s'avérer, ces questions ne sont pas encore suffisamment bien circonscrites pour faire l'objet d'une thèse de doctorat réaliste. Elles sont encore formulées avec un tel degré de généralité que l'exercice de la preuve nécessiterait un effort si fastidieux de démonstration que nous n'avons ni les moyens, ni l'énergie, ni le temps de fournir. Notre étude se veut bien plus modeste, ne serait-ce que dans l'étendue de son étroite empirique ou encore dans notre échelle d'analyse. Nous préférons nous limiter à des échelles nationales et locales au moment d'étudier les processus sociaux. Car il est plus facile, ce faisant, de les inscrire dans le cadre de configurations spatiotemporelles, de suivre la trace de leurs trajectoires et d'apprécier l'importance relative des acteurs impliqués. Aussi, au lieu de prétendre expliquer les inégalités dans le monde, notre étude s'attarde-t-elle à comprendre et à expliquer les dynamiques sociales de production des conditions de vie à l'intérieur des frontières d'un État. Elle cherche à élucider les conditions dans lesquelles celles-ci se construisent et se transforment. Pour des raisons d'efficacité et de sens pratique, nous avons réduit notre champ d'observation à une entité nationale (le Canada), précisément à sa population autochtone.

¹¹ Gérard Duhaime appelle politification des sociétés actuelles, « le phénomène selon lequel les problèmes sociaux appellent nécessairement l'intervention de l'État-Providence » (1987 : 2). D'après lui, elle « repose sur la croyance généralisée – dans l'appareil politique et dans la société civile elle-même – que tous les problèmes peuvent être résolus par la régulation gouvernementale et l'affectation correctrice des ressources socialisées, guidées par l'expertise (Halper et Hartwig 1975). » (Ibid.). Elle conduit, à travers la perspective programmatique de l'État gestionnaire et de la république des experts qu'elle entraîne, à un amenuisement de la distance entre le pouvoir politique et le social.

État de la question

Un premier survol de la littérature nous indique qu'outre les critères géographiques, d'autres paramètres permettent de fonder ou de mettre en relief la réalité des inégalités : le sexe, l'origine ethnique, l'organisation de l'espace (ville/campagne), le capital, pour ne citer que ceux-là, peuvent être retenus comme divisions axiales de l'analyse et de l'explication des phénomènes de disparités socioéconomiques. Par exemple, au Canada, les disparités évoquées supra se déclinent entre les groupes ethniques qui le composent. En effet, en mars 2003, lors des travaux de la 37^{ème} législature sur la loi C-19, le sénateur Gurmant Gruwal exprimait l'embarras de son pays devant les conditions de vie des populations autochtones qu'il comparait, toutes proportions gardées, à celles du ou des Tiers-monde(s) : un revenu moyen inférieur de 75% à la moyenne nationale, un taux de chômage de dix fois la moyenne nationale... (Desbiens 1993 : 9-11). En 1991, par rapport à la moyenne de la province de Québec, le taux de mortalité due aux maladies infectieuses et parasitaires est de deux à dix fois supérieur chez les Autochtones; le suicide trois fois supérieur; le taux de mortalité infantile, trois fois et demie plus élevé... (Desbiens 1993 : 9-11). Malgré certains signes d'amélioration de leurs conditions de vie (Duhaime 1994; Siggner 1992), les données officielles sur les conditions socioéconomiques continuent d'attester leur position défavorable au Canada et au Québec par rapport aux non-Autochtones (Jaccoud 1995). Ces chiffres mettent en relief les disparités qui séparent au Canada le monde autochtone du monde allochtone, mais éludent en même temps les disparités internes aux deux mondes.

D'une manière générale, il ressort de notre revue de littérature – d'ailleurs tout l'espace public canadien s'en ressent – un discours alarmiste sur la condition autochtone basé essentiellement sur des comparaisons entre les Autochtones et le reste du Canada. Même le monde académique ne semble pas échapper à cette tendance alarmiste. Beaucoup trop de ces populations, disait Peter Douglas Élias (1996), souffrent d'une constellation délétère de pathologies sociales : abus de substances psychotropes, suicide, homicide, violence conjugale, criminalité, inceste, exacerbation des fractures sociales, conflit intergénérationnel... Ces problèmes sociaux sont pour la plupart identifiés comme des aspects ou des effets de leurs conditions socioéconomiques (Whitehead et Hayes 1998 ;

Wood 1997 ; Scarpetti et Anderson 1989 ; Durst 1991 ; Bjerregaard et Young 1998 ; Kirmayer et al. 1994). De ces conditions, la pauvreté, la dépendance et le sous-emploi constitueraient les caractéristiques officielles les plus notoires.

En somme, la majorité des études autochtones récentes s'appliquent à documenter, valider ou informer l'hypothèse selon laquelle les standards de vie auraient un niveau moins élevé parmi ces populations comparativement au reste du Canada (McHardy et O'Sullivan 2004 : 1; Kendall 2001; CRPA 1996 : 56). Nous voulons ici questionner cette démarche qui, si elle est en soi techniquement valable, n'est pas moins discutable au point de vue éthique et épistémologique. En s'arrêtant aux seules comparaisons autochtone-allochtone, elle insinue que l'un des clivages fondamentaux de la société canadienne sépare ses premiers habitants du reste de sa population. Comme elle aboutit toujours à des conclusions du genre les conditions des Autochtones sont moins bonnes que celles des Canadiens, elle en est venue à créer une espèce d'illusion de linéarité du développement en regard duquel les Autochtones auraient quelque retard à rattraper par rapport aux autres Canadiens. La situation de ces derniers deviendrait pour ainsi dire le modèle à suivre, l'horizon vers lequel les premiers devraient tendre.

En outre, l'habitude de comparer seulement les Autochtones aux Allochtones présente un défaut encore plus grand; celui de créer artificiellement deux groupes monolithiques, homogènes grâce aux mesures de tendance centrale. Elle élude par le fait même les clivages qui traversent chacun de ces groupes et qui pourraient rendre concrètement semblables, ou du moins comparables quelques unes des cohortes issues des deux groupes artificiels. Et si la réelle homogénéité était basée sur d'autres critères et se trouvait au sein de groupes constitués autant d'Autochtones que de non-Autochtones !

Notre argument ne consiste pas à plaider contre les comparaisons entre Autochtones et Allochtones, mais à montrer qu'au-delà, d'autres clivages, peut-être même plus fondamentaux, traversent ces deux groupes. Nous espérons ainsi pondérer et nuancer la teneur du portrait des deux populations. Mais avant cela, revenons au fait que, d'une manière générale, sauf quelques rares exceptions (Duhaime 1987, 1991a, 2004; Simard

1996; McHardy et O'Sullivan 2004), les recherches autochtones n'investiguent pas les différences dans les standards de vie parmi les populations autochtones, préférant mettre l'accent sur l'énorme disparité entre Autochtones et Allochtones du Canada. Même si ce n'est pas le propos de notre thèse, arrêtons-nous un peu aux explications fournies par les chercheurs d'horizons divers aux écarts constatés entre ces deux populations qui ont élu domicile sur le sol canadien. Eugène Wilkins (1993) cité par Mylène Jaccoud¹² (1995) a regroupé l'ensemble de ces travaux en trois principales perspectives : la modernisation, le colonialisme et la dépendance.

La modernisation

Tout d'abord, sous l'angle de la modernisation, l'état de « sous-développement », la marginalité socioéconomique de la plupart des communautés autochtones considérées comme des « sociétés émergentes », représente une étape normale, mais provisoire, d'un processus dont l'étape ultime doit les conduire vers un type d'organisation sociale où le niveau de vie serait semblable à celui du Canada dans son ensemble, ou de ses provinces et territoires. Nous ne voyons là qu'un aspect d'une approche plus globale (le libéralisme) qui, outre la théorie de la modernisation, regroupe celle des étapes de la croissance économique, de la croissance transmise et des avantages comparatifs. Dans l'espace public canadien d'aujourd'hui, ce courant occupe le haut du pavé à telle enseigne que le gouvernement fédéral aborde le développement économique des peuples autochtones au Canada en des termes fondamentalement libéraux. Cette approche ne semble pas sortir des sentiers battus des étapes de la croissance économique de Rostow, quoique sa formulation ait tenté de se démarquer un tant soit peu des ambitions déterministes vétustes des passages obligés. Elle s'en réclame cependant parce qu'elle explique les conditions des Autochtones comme des conditions d'arriération, de décadence et de dépendance (CRPA 1996). En examinant la situation des Autochtones comme un retard accusé par rapport à la moyenne canadienne, ipso facto elle institue le Canada non autochtone en modèle à suivre, en étalon à imiter.

¹² En réalité, cette typologie de Jaccoud concerne l'exclusion des Autochtones.

De plus, l'État fédéral problématise ce retard en termes d'obstacles à dépasser. Par exemple, il pose l'accroissement démographique des Autochtones comme un facteur de blocage à même d'entretenir un cycle reproductif de pauvreté (CRPA 1996). Son argument, tiré de la littérature scientifique, maintient que la croissance de la population non seulement exerce une pression, non seulement sur les dépenses de l'État dans un contexte global de désengagement de l'État-providence, mais aussi sur le marché du travail salarié (taux et lieu de création d'emploi, salaire) (Simard 1996). Parmi les autres facteurs de blocage, la Commission royale recense le problème de la dépendance, la rareté des emplois, le type d'emplois qu'occupent les travailleurs, etc.

Les théoriciens du goulot d'étranglement y trouveraient également un terrain fertile à la vérification empirique de leurs théories. En effet, outre la croissance démographique, l'approche libérale nous incite à nous demander si l'étroitesse des marchés liée autant au profil démographique des communautés autochtones qu'à la taille de la demande solvable ne constitue pas l'entrave majeure au processus de leur « décollage ». La sensibilité libérale nous interroge sur l'existence et la composition d'une élite autochtone. Si pour les libéraux, les conditions de vie des Autochtones résultent de leurs choix, ils reconnaissent également que ces gens font ces choix dans des systèmes complexes de ressources et de contraintes qui conditionnent ces choix. De la sorte, outre la perturbation de leurs économies traditionnelles, la réduction de leur assise territoriale, leur assujettissement à des politiques et des pratiques économiques contre-indiquées, leur domination et leur exploitation, les peuples autochtones au Canada connaissent, pour la plupart, dans les conditions actuelles, des contraintes structurelles objectives qui les entretiennent dans le cercle vicieux de « sous-développement ».

Par ailleurs, l'examen courant des économies autochtones comme des économies duales combinant des secteurs traditionnels avec des secteurs modernes est symptomatique de l'approche libérale (Flanagan 2002; Duhaime 1991a; Saladin d'Anglure 1984). En effet, la dichotomie wébérienne tradition/modernité comporte en soi un évolutionnisme de principe selon lequel les structures sociales sont appelées à transmigration de la tradition à la modernité à mesure que l'organisation sociale se complexifie, à mesure que l'organisation du travail

s'autonomise par rapport aux autres secteurs d'activités et *s'impersonnalise*, à mesure que la solidarité organique se substitue à la solidarité mécanique. Ce couple favorable à la rectitude politique que requiert l'opinion publique, permet de justifier par la bande le projet économique libéral. Comme si ce dernier, en revêtant une couleur folklorique *autochtoniste* (respect de la culture et des traditions autochtones), récupérait, par la tactique de l'oxymore, la thématique récurrente de développement durable.

Malgré ses limites, l'approche libérale a élucidé quelques unes des dimensions de la vie des peuples autochtones au Canada. On aura beau dire que le paradigme de la modernisation qu'elle charrie est dépassé, on aura beau chanter les funérailles de sa vision volontariste et utilitariste du monde, on ne s'en débarrassera pas de si tôt. Malgré les critiques adressées à l'analyse libérale contre sa visée évolutionniste et *reproductionniste*, la pensée sur le développement n'arrive pas à s'en départir. Car, l'inspiration des théories de développement naît de la foi indélébile dans la capacité de l'être humain de transformer ses conditions matérielles d'existence. Or, dans la perspective libérale de l'action historique en vue d'une transformation sociale, l'accent est mis sur la réorganisation et la réorientation de systèmes économiques et sociaux entiers. Par conséquent, toute transformation sociale qualitative procède de la combinatoire direction étatique/orientation du marché.

Le colonialisme

A travers le prisme du colonialisme, la marginalité des communautés autochtones apparaît comme le résultat d'une politique de domination imposée par une minorité géographiquement et politiquement extérieure à un peuple « ethniquement » différent. Leur incorporation dans un État-nation et dans un mode de production et de consommation capitaliste est à l'origine de leur appauvrissement (Eriksen 1993). Cette politique de domination se décline de trois façons : soit par une emprise matérielle sur la terre et les fossiles ; soit par une emprise politico-administrative moyennant un appareil militaire et judiciaire, soit par une emprise culturelle (Balandier 1951, 1952 ; Blauner 1969 ; Simard 2003). Nous pouvons lire la théorie de la réduction comme une synthèse nuancée de cette approche. Cette théorie que nous devons à Jean-Jacques Simard argue que via un statut

juridique, la condition sociohistorique des Autochtones (Indiens) s'est incrustée dans quatre siècles de « réductions » ségrégationnistes à l'envers du "Blanc", incarnée dans des enclaves territoriales, des économies marginalisées, l'étouffement politique dans la bureaucratie, l'enfermement culturel dans la tradition et une identité immuable coulée dans la loi du sang. Cependant, ce statut juridique particulier n'est que la pointe formelle d'un iceberg dont la masse plonge profondément dans l'histoire d'une condition sociale enracinée dans les habitudes et les intérêts, les attitudes et les mentalités des Autochtones et des appareils bureaucratiques qui les administrent. Ce régime sociohistorique (économique et politique) a judicieusement taillé « l'utopie » comme la place réservée aux Autochtones dans la société canadienne. Il les a soustraits de l'horizon social de la majorité nationale tantôt par assimilation, tantôt par isolation ou exclusion (Jaccoud 1995 ; Dupuis 1991, 2001 ; McLachlin 2003 ; Roy 2002). En somme, les Autochtones au Canada se retrouvent dépayés dans leur propre continent, arrachés à leur champ normal de gravitation culturelle, coupés de leurs terres ancestrales, enclavés dans des réserves, convertis par la force des choses à des croyances chrétiennes et à des mœurs sédentaires étrangères à leurs traditions, dépourvus de leurs ressources écologiques et démographiques.

D'abord les Indiens, ensuite l'ensemble des Autochtones auraient été réduits matériellement et géographiquement (isolement géographique, expropriation territoriale, système des réserves), mais la réduction sous l'obédience des pouvoirs coloniaux se transposa dans les domaines de l'économique (ils seraient économiquement dépendants des subsides et des emplois gouvernementaux), du politique (l'État gère tout dans les réserves, plus tard dans les régions éloignées, surtout nordiques), et du juridique (jusque récemment, ils ne furent pas des sujets de droit à part entière, mais classés dans une catégorie juridique analogue à celui d'un enfant ou d'un individu frappé d'incapacité). Incapables de pourvoir par eux-mêmes à leurs propres besoins, les Autochtones vivent encore principalement du support permanent de l'État central (fédéral ou provincial) alloué sous forme d'assurance sociale, de postes subalternes dans l'administration publique ou encore de la production d'autosubsistance. Il s'ensuivit leur ravalement dans des secteurs économiques limités et leur dépendance par rapport aux fonds, personnel et administration de l'État fédéral. L'excroissance bureaucratique qui en découla, non seulement absorbe la majeure partie de

leur espace public, mais aussi entrave le développement d'une société civile autochtone propre à encadrer la vie politique des collectivités correspondantes, à susciter des débats autour d'options collectives et à jeter le pont entre le sommet de la pyramide administrative (L'État central) et sa base ultime (les citoyens autochtones).

La perspective de la dépendance

Enfin, dans la perspective de la dépendance, le sort des collectivités autochtones s'expliquerait par leur relégation au rang de périphéries politiques et économiques des États centraux à travers des structures de réduction ou de colonisation interne. Grâce à cette approche, on s'évertue à comprendre les mécanismes par lesquels les échanges internationaux auraient constitué à la fois un moyen d'intégration et d'exclusion des peuples autochtones à l'économie mondiale. Il a été établi que l'intérêt de l'État central pour les régions autochtones et leur incorporation à l'économie nationale fut suscité entre autres par la demande du marché mondial en ressources naturelles. Dans ces conditions, les échanges internationaux sont devenus certes un outil de promotion de croissance économique, mais une croissance toujours différée vers les centres capitalistes. En outre, il semblerait que même les échanges nationaux (régionaux et locaux) soient calqués sur ce modèle d'échanges transnationaux : asymétrie des échanges, polarisation, centralisation, marchandisation. Cette perspective récuse pour ainsi dire le semblant de paradoxe qui sépare les interventions massives de l'État, la vocation libérale des économies autochtones et la pérennité de l'indigence des populations autochtones (Duhaim 1987 ; Bone 1992 ; Charest et Tanner 1992 ; Charon 1981 ; Simard et Duhaim 1981).

Fondements et spécification de notre problème de recherche

Chacune de ces approches présente quelques lacunes. La perspective libérale et le colonialisme enferment la question autochtone dans l'unique jeu des facteurs endogènes d'influence, d'exploitation et de domination coloniale. Ils dissimulent de la sorte certaines forces à l'œuvre au sein des collectivités autochtones, lesquelles forces échappent par moment à l'histoire immédiate de leurs rapports de domination coloniale. Nous pensons ici

aux effets d'entraînement des tendances mondiales, aux pressions du marché global, aux cycles économiques, etc. De plus, ils ne révisent pas l'analyse de la dynamique des interactions entre les acteurs en présence en intégrant les dynamiques d'échelle afin d'éviter les erreurs d'échelle (*ecological fallacies*) et les erreurs d'exception (*exception fallacies*)¹³ assez fréquentes dans les études autochtones. Pire encore, ils accordent un intérêt négligeable aux effets structurants de la stratification sociale. Même la perspective de la dépendance ne questionne pas suffisamment le rôle du commerce international dans l'appauvrissement de certaines parties du monde autochtone. Aucune de ces approches ne nous interpelle sur la nature des interactions d'une part à l'intérieur des communautés autochtones, et d'autre part entre ces communautés, ou encore entre elles et la majorité nationale canadienne.

Par ailleurs, leur potentiel d'analyse de la configuration des collectivités autochtones en fonction de la diffusion des gains de productivité au sein de ces milieux à travers les mécanismes de circulation des marchandises, du capital et des prix, demeure limité. Il en va de même pour leur potentiel d'analyse de l'industrie de l'aide des États centraux (fédéral, provincial, territorial) aux collectivités autochtones. Qui plus est, aucun d'eux ne permet de savoir si une redistribution des revenus pourrait entraîner une amélioration des conditions de vie des populations autochtones situées dans les régions périphériques ou isolées et conséquemment une réduction des disparités spatiales. Aucun ne nous habilite à conjecturer ou à infirmer, même sous toute réserve, qu'une politique de redistribution de revenus pourrait, en général, relever le pouvoir d'achat jugé insuffisant des Autochtones les plus démunis, et atténuer les écarts de consommation entre les catégories sociales. Aucun d'eux ne permet de savoir si l'offre pourrait créer sa demande au sein des collectivités autochtones. Résulterait-il d'une redistribution de la richesse des effets de démonstration ou des décisions d'investissement local? La demande solvable à la périphérie se contenterait-elle d'importer des produits en provenance des régions du centre (provincial, national ou international), ou bien stimulerait-elle la création d'une infrastructure productive capable de

¹³ Ronald Inglehart et Christian Welzel (2003) décrivent le point central de la thèse de l'« ecological fallacy » (erreur d'échelle) comme l'erreur commise en projetant une relation établie à une échelle agrégée au niveau individuel. Une relation peut être vraie à une grande échelle et ne pas l'être au niveau individuel. L'inverse est tout aussi vrai : on l'appelle erreur d'exception (*exception fallacy*).

faire fructifier les capitaux reçus et d'assurer le développement local? Bref, ni la perspective libérale, ni le colonialisme ne permettent de savoir les causes profondes des différences de conditions parmi les communautés autochtones au Canada, si différence il y a.

C'est dans cette direction que nous avons choisi de diriger notre étude. Au lieu de chercher à savoir pourquoi les conditions de vie semblent être meilleures pour le reste du Canada que pour les Autochtones, nous préférons nous limiter à la question de savoir comment se sont produites les conditions de vie contemporaines des communautés autochtones du Canada. L'une des manières de le savoir consiste à établir si elles sont les mêmes pour toutes les communautés, et au cas où elles seraient différentes entre elles, d'en saisir les raisons.

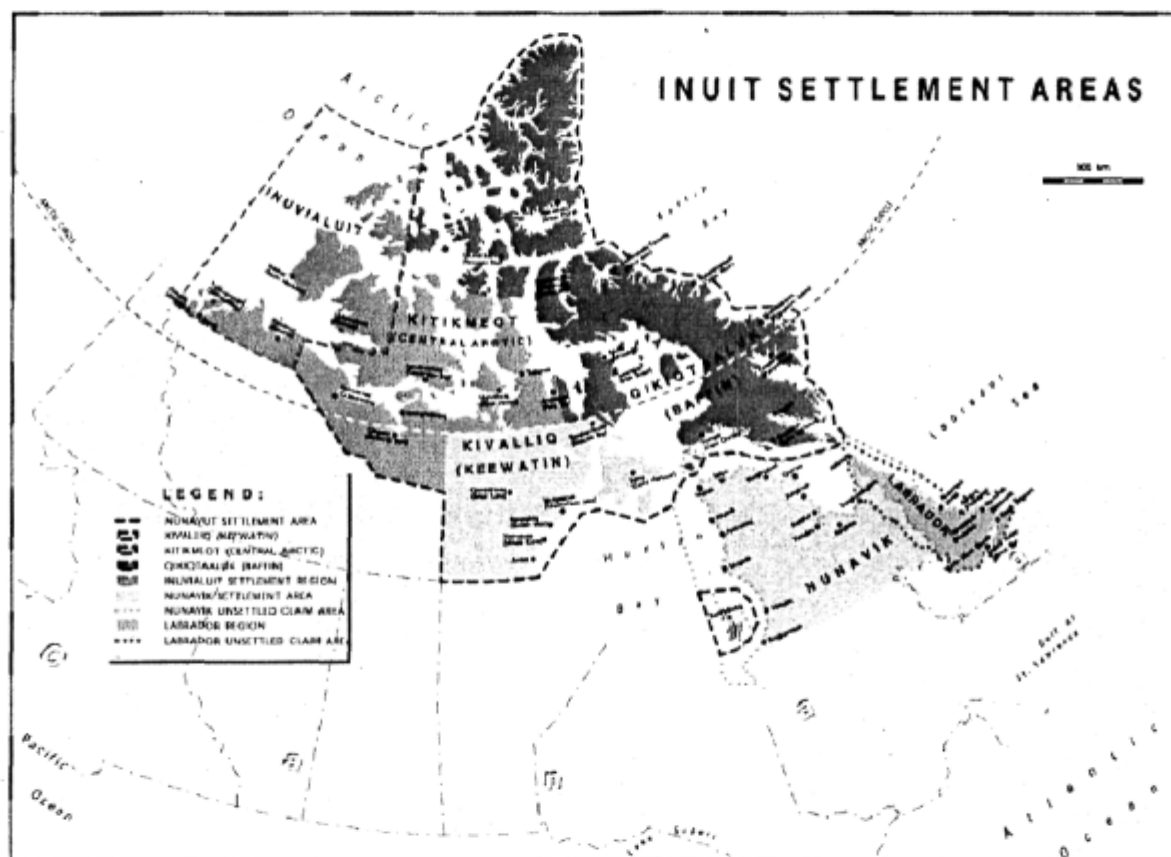
Encore là, il nous semble embrasser trop large : l'objet d'étude nous apparaît encore trop vaste. Le terme autochtone désigne au Canada trois regroupements humains (pas toujours regroupés) : les Premières Nations, les Inuit et les Métis. De par leur histoire, leur culture et leurs familles linguistiques, ces peuples sont aussi différents les uns des autres qu'ils le sont des autres Canadiens. De plus, pour ne pas tomber dans le piège que nous voulions au départ éviter, c'est-à-dire traiter ces peuples comme des entités homogènes pour les fins de comparaisons, nous avons encore une fois décidé de réduire notre univers d'analyse à la partie circumpolaire habitée par les Inuit : l'Arctique inuit canadien. Notre étude concerne donc *L'Inuit Nunaat* (territoires habités par les Inuit de l'Arctique canadien) représenté par la carte géographique subséquente. Ce territoire se partage en 53 communautés et quatre entités conventionnées : le Nunavik, le Nunavut, le Labrador et la région des Inuvialuit.

Ce choix nous a permis, du même coup, de constituer un univers d'observation suffisamment homogène¹⁴ pour que des comparaisons internes puissent être envisageables. De la sorte, comme les autres conditions auraient été plus ou moins égales ailleurs (*ceteris paribus*), nous supposons qu'il nous serait plus facile d'identifier quelques uns des leviers

¹⁴ L'homogénéité évoquée ici est sans commune mesure avec l'impression d'un monde autochtone uniforme qui domine l'opinion publique canadienne. D'ailleurs, notre thèse prétend tout le contraire; elle anticipe à titre hypothétique l'existence de disparités dans les conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien. N'empêche qu'au-delà de ces différences, les Inuit forment, de leur point de vue, un seul peuple.

qui ont conduit à telle amélioration de telles conditions de vie dans telles collectivités, plutôt que dans telles autres. Notre question itérative de recherche devient : quelles sont les conditions déterminantes du niveau de vie actuel des Inuit de l'Arctique canadien? Existe-t-il des différences de niveau de vie entre les collectivités inuit? Si oui, pourquoi? En somme, nous cherchons à savoir si toutes les collectivités inuit du Canada sont à un même degré de développement, et dans la négative de trouver les raisons.

Figure 1_ LES TERRITOIRES HABITÉS PAR LES INUIT DU CANADA



Source: www.makivik.org

... toute théorie, y compris scientifique, ne peut épuiser le réel, et enfermer son objet dans ses paradigmes. (Edgard Morin 1973)

CHAPITRE 2

CHOIX PARADIGMATIQUE

Le problème spécifique de recherche ainsi que le survol sommaire de la littérature soulèvent des questions qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de préoccupations épistémologiques et théoriques plus larges. Le questionnement sur les modes d'articulation du passé et du présent, des contingences et des structures, de l'individu et de la société, laisse sous-entendre que la réalité sociale pourrait être une construction sociale pourvue d'une historicité. Plusieurs paradigmes¹⁵ des sciences sociales ont été, à un moment donné ou à un autre, sollicités par de semblables questions.

Le fonctionnalisme

Les fonctionnalistes ont longtemps cherché à comprendre le fonctionnement des groupes sociaux, les rapports qui les unissent et en font un tout. Pour citer Paul Claval : « La thèse fonctionnaliste est simple : il n'y a pas d'organe sans fonction, d'élément sans rôle, pas de configuration sans utilité dans la société. » (1980 : 165). L'homme serait le produit de la société où il vit. Son comportement et les mécanismes de son interaction avec ses congénères seraient motivés par son intérêt personnel, ce qui n'empêche pas que les actions

¹⁵ Comme l'expliquait Merton (1965), le but premier d'un paradigme consiste à mettre à la disposition du sociologue un jeu de concepts qui lui permette de mener à bien son analyse et de critiquer les analyses existantes. Un paradigme lui sert à formuler les postulats et hypothèses nécessaires à son analyse, à lui rendre sensible aux implications scientifiques, politiques et idéologiques de ses résultats. Ici, nous n'avons pas pour objectif de présenter chacun des paradigmes, mais de donner une indication sommaire de quelques uns d'entre eux avant d'exposer celui que nous avons retenu comme cadre général de la thèse.

de chacun puissent aller dans le sens de l'intérêt collectif. Cités par Paul Claval, Ralph Linton (1968) et George Herbert Mead (1963 [1934]) en ont déduit que la société n'est pas un simple cadre de régulation : elle détermine l'individu, notamment à travers son apprentissage de la conformité aux règles et à la primauté de l'impératif collectif (Claval 1980 : 170). Cette caricature excessive du paradigme ne reflète cependant pas les nuances et les corrections de parcours dont Robert K. Merton (1965) par exemple a fait état au deuxième chapitre des *"Éléments de théorie et de méthode en sociologie"*. Cela dit, pour les fonctionnalistes, chaque société organise ses institutions, ses règlements, ses façons d'agir, son système de valeurs dans l'optique de vivre, de se reproduire et de maintenir sa culture. L'essentiel de leur contribution se situe au niveau d'une théorie autonome de l'homme et de la société basée sur la compréhension de la dynamique des rôles et des statuts. « D'où, résume Merton, un théorème plus général : les fonctions sociales d'une organisation contribuent à déterminer sa structure [...], comme la structure contribue à déterminer l'efficacité avec laquelle les fonctions sont remplies. [...] la structure affecte la fonction et la fonction affecte la structure. » (1965 : 138). Cette citation met la table pour la présentation du paradigme structuraliste.

Le structuralisme

Par opposition aux hommes qui passent et aux idées qui changent, il semblerait que certaines configurations demeurent, comme si des structures profondes les préservaient du désordre de l'événementiel. Henri Mendras reprend les mots du philosophe Pascal pour résumer le postulat de l'analyse structurale : « Les parties du monde ont toutes un tel rapport et un tel enchaînement l'une avec l'autre que je crois impossible de connaître l'une sans l'autre et sans le tout. Toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, je tiens impossible de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties. » (Mendras 1975 : 119). En vertu de ce postulat, un groupe social n'est pas la somme des individus. On ne peut comprendre l'ensemble de la société ou d'une organisation sans saisir le rapport des éléments entre eux, la manière dont sont agencés ces éléments à la totalité. Par conséquent, le structuralisme étudie son objet comme

un système (ensemble d'éléments interreliés) et insiste sur les relations qu'entretiennent ses éléments les uns avec les autres et avec l'ensemble. Il priorise le théorique sur l'empirique, le synchronique au diachronique. Il rejette l'introspection, l'évolution et la dialectique. L'holisme est l'une des variantes du structuralisme. Il suppose que c'est par le social qu'on peut cerner l'individuel : l'essence de l'homme est la société, l'individu n'en est qu'un rouage. Dans cette perspective, des philosophes comme Althusser, Lacan, Balibar, Foucault ont cherché à valider la thèse de la mort de l'homme en gommant sa marche de manœuvre et d'autonomie, en l'assimilant à un simple support de structure. Althusser et Balibar par exemple se sont appliqués à relire Marx afin de montrer que l'homme dans son essence représente une synthèse des rapports de production. Moins radicaux, les structuralistes "opératoires" (Blau, Giddens, Habermas, Collins), pour reprendre l'expression de Piaget tenteront de trouver un équilibre entre l'associationnisme et le holisme, entre le micro et le macro. Ils conçoivent la structure sociale non seulement comme le produit des interactions entre individus, mais aussi comme une contrainte qui détermine le sens des actions. Le dernier paradigme que nous présentons répond mieux à ces exigences.

Le constructivisme

Le paradigme constructiviste permet de transcender la plupart des dichotomies¹⁶ classiques des sciences sociales : matériel/idéal, objectif/subjectif, individuel/collectif, micro/macro, essence/apparence. Il nous habilite à *penser ensemble* les aspects de la réalité que nous concevons traditionnellement comme antagoniques. Le constructivisme n'est cependant pas une école ou un courant théorique doté d'une certaine homogénéité auquel adhéreraient certains chercheurs. Il désigne une méthodologie, un espace de problèmes et de questions sur lesquels travaillent des chercheurs assez disparates quant à leurs itinéraires intellectuels, concepts utilisés, méthodes mises en œuvre et rapports au travail empirique. Les perspectives constructivistes divergent sur un certain nombre de question plus ou moins associées : la distance nécessaire à l'égard de la conception traditionnelle de l'historicité, la double question de la permanence ou de la continuité de l'acteur dans la diachronie, de son unité ou de son éclatement dans la synchronie, la place de la réflexivité dans la construction

de l'objet sociologique, les rapports entre les formes savantes et les connaissances ordinaires de la réalité sociale, la présence des structures sociales ou des interactions... Cela n'empêche l'existence de quelques convergences tendancielle.

Dans une perspective constructiviste, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. Cet enchevêtrement de constructions plurielles, individuelles et collectives, ne relevant d'ailleurs pas nécessairement d'une claire volonté, tend à échapper au contrôle des différents acteurs en présence. Le mot constructions renvoie tout à la fois aux produits (plus ou moins durables ou temporaires) des élaborations antérieures et aux processus en cours de restructuration. (Corcuff 1995 : 17).

Les perspectives constructivistes, telles que nous les entendons, supposent à la fois un moment de déconstruction, c'est-à-dire d'interrogation de tout ce qui se présente comme donné, naturel, intemporel, nécessaire... ; et un moment de reconstruction, c'est-à-dire d'interrogation sur les processus de construction de la réalité sociale. Elles tentent d'embrasser simultanément les représentations et les mécanismes d'objectivation des réalités sociales, donc toutes les manières dont les mondes d'objets qui peuplent nos univers constituent des contraintes et des points d'appui pour nos actions (Corcuff 1995 : 18). Les réalités sociales sont pour ainsi dire objectivées et intériorisées. Lorsqu'elles sont objectivées à travers les mots, les objets, les règles et les institutions, les réalités sociales s'autonomisent par rapport au monde qui les a engendrées au point de pouvoir agir à rebours comme des contraintes et des points d'appui à l'action sociale. Elles s'incorporent, par ailleurs, dans les mondes subjectifs et intériorisés, constitués notamment de formes de sensibilités, de perception, de représentation et de connaissance. Les modes d'apprentissage et de socialisation, entre autres, rendent possibles l'intériorisation des mondes extérieurs et des ressources objectivées, tandis que les pratiques sociales (individuelles et collectives) des acteurs débouchent sur l'objectivation des mondes intérieurs (Ibid). Ce double mouvement d'intériorisation de l'extérieur et d'extériorisation de l'intérieur fut systématisé par Jean-Paul Sartre (1986 [1960]) dans le prolongement critique de la philosophie de Hegel.

Jusque là, l'objectivisme et le subjectivisme apparaissaient comme deux pôles de l'analyse sociologique. Désormais, le sociologue se doit de rendre compte des relations entre les

¹⁶ Ces couples d'oppositions, faut-il le souligner, nous sont directement parvenues de la tradition

aspects objectif et subjectif du monde social, d'établir des passages entre le point de vue extérieur/spectateur et les manières de penser, de sentir et d'agir des acteurs en situation. Dans le processus de construction de son objet, le chercheur se doit de réfléchir sur sa relation avec son objet, mais sans compromettre ses chances de saisir les régularités objectives (structures, lois, systèmes de relations), indépendantes des consciences et volontés individuelles, et typiques pour leur régularité. Les perspectives constructivistes cherchent pour ainsi dire une voie où l'idéal et le réel, les représentations et les actions convergeraient ; elles cherchent à penser la coproduction (Piaget) et la codétermination (Dupuis) des parties et du tout. Les approches constructivistes déplacent l'objet même de la sociologie : « ni la société, ni les individus, envisagées comme des entités séparées ; mais les relations entre individus [...], ainsi que les univers objectivés qu'elles fabriquent et qui leur servent de supports, en tant qu'ils sont constitutifs tout à la fois des individus et des phénomènes sociaux. » (Corcuff 1995 : 16). Dans les approches constructivistes, l'individu est pluriel, il est produit et producteur de rapports sociaux variés. Corcuff ajoute :

L'historicité constitue alors une notion majeure pour les constructivismes, sous un triple aspect : 1) le monde social se construit à partir des pré-constructions passées ; [...] ; 2) les formes sociales passées sont reproduites, appropriées, déplacées et transformées alors que d'autres sont inventées, dans les pratiques et les interactions (de face-à-face, mais aussi téléphoniques, épistolaires, etc.) de la vie quotidienne des acteurs ; 3) cet héritage passé et ce travail quotidien ouvrent sur un champ de possibles dans l'à-venir ; ainsi que le note le philosophe Jean Ladrière : « L'action, en tant qu'historique, se dépose et s'objective dans une extériorité qui pèse sur l'existant comme une contrainte inéliminable et qui pourtant, en même temps, lui ouvre un avenir réel. ». (1995 : 17-18).

Un autre problème majeur sur lequel les perspectives constructivistes doivent trancher concerne la primauté des structures sociales ou des interactions sociales dans la production et l'explication de la réalité. Le reste du chapitre est entièrement consacré à cette question.

Des structures sociales aux interactions (Élias, Bourdieu, Giddens)

Ces trois auteurs ont la particularité d'accorder dans leurs travaux une certaine prédominance aux structures sociales et aux aspects macrosociaux de la réalité, tout en intégrant de façon variable les dimensions subjectives et interactionnelles.

Norbert Élias (1897-1990)

L'un des fils conducteurs des travaux de Norbert Élias semble être la critique de l'opposition classique entre individus et société. Élias rapporte cette opposition aux tendances substantialistes associées à nos pratiques langagières. En vertu de ces tendances, on considère a priori que derrière chaque mot (substantif), il y a une réalité homogène et bien délimitée (substance). Ainsi, nous considérons automatiquement que derrière les substantifs que nous employons (individu, société par exemple), il se trouve des substances, des choses bien visibles et tangibles. De la sorte, les termes individu et société évoqueraient pour nous l'idée de deux *choses* bien particulières, comme s'il s'agissait d'une table et d'une chaise (Élias 1981 : 134).

Afin de remettre en cause cette tendance, Élias s'est appliqué à utiliser les armes de l'histoire¹⁷. Chez Norbert Élias, l'historicité occupe une place centrale. Elle sous-entend que les hommes, leurs modes de relation et les formes de sensibilité qui leur sont associées sont des produits historiques, ils varient avec les époques. Par exemple, grâce aux armes de l'histoire, Norbert Élias a pu montrer que notre représentation d'un moi, extérieur à la société est loin d'être anhistorique et universelle. Il associe l'émergence historique de la conscience de soi et de l'intériorité à des constructions philosophiques (celles de la Renaissance dont principalement la pensée de Descartes (1596-1650) et son fameux "Cogito ergo sum"), elles-mêmes envisagées comme des symptômes de transformations sociales plus larges. Pour Élias, il n'y a pas de rapport d'extériorité entre l'individu et la société : « le concept d'individu se réfère à des hommes interdépendants, mais au pluriel. » (1991 : 150).

La notion d'interdépendance est un autre élément central dans les dispositifs théoriques de Norbert Élias. Elle fait de la société un tissu mouvant et changeant de multiples dépendances réciproques mettant les individus en relation les uns avec les autres. Le tissu social est traversé par de nombreuses formes d'interrelations qui s'entrecroisent. Élias appelle configurations (parfois aussi figuration ou formation), les formes spécifiques

d'interdépendance qui relie les individus entre eux. De taille variable, allant d'une partie de carte à une nation, voire à des relations internationales, les configurations se distinguent les unes des autres par la longueur et la complexité des chaînes de relations réciproques qui associent les individus. Contrairement à la notion de système, cette notion de configuration « n'évoque pas l'idée d'une entité complètement fermée sur elle-même et douée d'une harmonie immanente. » (Élias 1985 : 149). L'analyse des interdépendances doit prendre en considération toutes les dépendances, pas seulement celles dont les individus peuvent avoir expérience et conscience.

Qu'on ne se méprenne point, les dépendances réciproques dont il est ici question ne sont pas forcément des relations égales ou équilibrées. D'ailleurs, les configurations analysées par Norbert Élias sont en général marquées par l'inégalité, la domination et le pouvoir. Cette dernière notion, chez Élias, ne se rapporte pas à un attribut substantivé, mais à une caractéristique associée aux relations d'interdépendance. Du point de vue de Élias, le dominant comme le dominé est contraint par les relations de dépendance, sauf qu'il l'est moins. L'exemple de Louis XIV dans *La Société de cour* lui a permis de jeter un éclairage nouveau sur le thème rebattu du rôle du « Grand homme » dans l'Histoire, notamment en montrant que malgré sa plus grande marge de manœuvre, le Roi Soleil était lui aussi contraint par le réseau d'interdépendances de la société de cour. Élias précise : « il y a un tissu d'interdépendances à l'intérieur duquel l'individu trouve une marge de choix individuel et qui en même temps impose des limites à sa liberté de choix. » (Élias 1985 : LXXI). En conséquence, le degré d'autonomie, et donc de dépendance d'un acteur est à déterminer par une analyse sociologique concrète.

Les sociétés modernes se caractérisent par l'allongement et la complexité des chaînes d'interdépendance et la multiplication des réseaux d'interrelation. Ces interdépendances n'agissent pas seulement comme des contraintes extérieures ; elles participent aussi à la formation des structures intérieures de la personnalité, à travers l'habitus, c'est-à-dire une empreinte sociale sur la personnalité, un produit des différentes configurations au sein

¹⁷ Pour Élias qui a surtout privilégié la longue durée, le global et l'unité du mouvement historique, l'histoire de l'humanité est née de multiples projets, mais sans en avoir un, elle est animée de multiples finalités mais sans en poursuivre une.

desquelles agit un individu. La notion d'interdépendance de Norbert Élias englobe des formes de relations allant des plus macro aux plus micro, mais en accordant la primauté au tout sur les parties dans l'étude d'une unité sociale.

Pierre Bourdieu (1930-2002)

La sociologie de Pierre Bourdieu a contribué à l'enrichissement des perspectives constructivistes, les encadre par un dispositif contraignant au profit des structures objectives. Bourdieu situe le « constructivisme structuraliste » à la jonction de l'objectif et du subjectif.

Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, (...) des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs.

[...] d'un côté, les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste, en écartant les représentations subjectives des agents, sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes structurales qui pèsent sur les interactions ; mais d'un autre côté, ces représentations doivent être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles et collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures. (Bourdieu 1987 : 147, 150).

Bourdieu donne pour ainsi dire une priorité à la fois chronologique et théorique à la dimension objective de la réalité sociale, laquelle se base sur le principe de « rupture épistémologique ». Il soutient que le principe de l'action ne réside pas dans un affrontement de l'extérieur d'une entité individuelle ou collective à la société, ni dans la conscience, ni dans les choses, mais dans la relation entre deux états du social, c'est-à-dire dans l'histoire objectivée dans les choses (institutions) et l'histoire incarnée dans les corps (habitus ou systèmes de dispositions durables) (Bourdieu 1982 : 37-38). À son avis, le mécanisme principal de production du monde social semble être la rencontre de « l'histoire faite corps » avec « l'histoire faite chose ». C'est ainsi que Pierre Bourdieu a cherché à rendre opératoire le double mouvement constructiviste d'intériorisation de l'extérieur et d'extériorisation de l'intérieur.

Corcuff considère l'habitus de Bourdieu comme les structures sociales de notre subjectivité, celles qui se créent d'abord au moment de nos premières expériences (habitus primaire), ensuite durant notre vie d'adulte (habitus secondaire). Ce terme désigne « la façon dont les structures sociales s'impriment dans nos têtes et nos corps par intériorisation de l'extériorité. » (Corcuff 1995 : 32). Bourdieu y voit un « système de dispositions durables et transposables », c'est-à-dire des inclinations à percevoir, sentir, faire et penser d'une certaine manière, intériorisées et incorporées, le plus souvent de manière consciente au cours d'une trajectoire sociale. À la fois variables et résistantes au changement, ces dispositions sont acquises à travers certaines expériences dans certaines sphères (familiales par exemple) et sont transposables à d'autres (professionnelles par exemple). Elles tendent à former un système. Corcuff ajoute : « Unifiants, les habitus individuels sont également singuliers. Car, s'il y a des classes d'habitus (des habitus proches, en termes de conditions d'existence et de trajectoire du groupe social d'appartenance, par exemple), et donc des habitus de classe, chaque habitus individuel combine de manière spécifique une diversité (plus ou moins grande) d'expériences sociales. » (1995 : 33). D'après Bourdieu, l'habitus conduit à un processus de reproduction sociale lorsqu'il est confronté à des situations habituelles, et à un processus d'innovation lorsqu'il se trouve face à des situations inédites.

Les champs constituent l'autre pendant des réalités sociales, celui de l'extériorisation de l'intériorité du processus. Composé d'institutions, ou encore de configurations de relations entre des acteurs individuels et collectifs - autant agis de l'intérieur comme de l'extérieur qu'ils n'agissent librement -, le champ est une sphère de la vie sociale qui s'est progressivement autonomisée à travers l'histoire autour de relations sociales, d'enjeux et de ressources propres. Chaque champ est pour ainsi dire un champ de forces, marqué par une distribution inégale des ressources et donc par un rapport de forces entre dominants et dominés. Il est également un champ de lutte où s'affrontent les agents sociaux afin de conserver ou de transformer ces rapports de force. Il est aussi marqué par des relations de concurrence (Bourdieu parle même de marché) et de participation (ce qui suppose un minimum d'accord sur le champ). Il est tout autant caractérisé par des mécanismes spécifiques de capitalisation des ressources légitimes qui lui sont propres. En conséquence, l'espace social est constitué d'une pluralité de champs autonomes, définissant chacun des

modes spécifiques de domination. Il en résulte une multitude de capitalisations, de dominations, de relations dissymétriques entre individus et groupes stabilisés au profit des mêmes. Ces modes de capitalisation seraient tout à la fois autonomes, et reliés entre eux par des formes diverses d'articulation.

Outre le fait d'être un ensemble de rapports de forces entre des groupes sociaux historiquement en lutte les uns avec les autres, la réalité sociale a également une dimension symbolique ; les représentations et le langage participent à sa construction. Ce qui n'est pas sans avoir quelques conséquences sur les manières de penser les rapports de domination, de dissymétrie de ressources entre individus et groupes. Qui plus est, à travers le double processus de reconnaissance et de méconnaissance, le principe de la violence symbolique légitime diverses pratiques de domination, c'est-à-dire leur accordent un sens positif ou naturel de sorte que les dominés eux-mêmes puissent adhérer à l'ordre dominant, dans la méconnaissance totale ou partielle de ses mécanismes et de son caractère arbitraire.

D'après Corcuff (1995), le fait d'accorder une prédominance aux structures (dans les têtes, dans les corps, dans les choses et dans les institutions) conduit Bourdieu à négliger le poids des interactions de face-à-face dans les processus de construction de la réalité sociale, comme si les interactions dissimulaient les structures sociales qui s'y réalisent. En tant qu'actualisation conjoncturelle de la relation objective, leur rôle est davantage passif qu'actif dans la formation du monde social. Ce présupposé théorique lui a fait baisser sa vigilance au point de marginaliser les situations de face-à-face (interactions) dans son modèle analytique. En vertu de quoi Claude Grignon et Jean-Claude Passeron reprocheront à Bourdieu le caractère omniscient imputé au concept de domination pour l'analyse des pratiques sociales, lesquelles comptent toujours une double dimension de dépendance et d'autonomie.

Les lacunes du « constructivisme structuraliste » de Bourdieu ont été davantage mises à nu par l'analyse des conjonctures de crise réalisée par un héritier bourdieusien : Michel Dobry. Ce dernier conçoit les structures sociales sous le double angle de secteurs sociaux autonomes et d'habitus. Il entend par secteur : « l'existence dans la plupart des systèmes

sociaux modernes, d'une multiplicité de sphères ou champs sociaux différenciés, inextricablement enchevêtrés et, simultanément, plus ou moins autonomes les uns par rapport aux autres... » (1986 : 97). Il reconnaît donc une certaine plasticité aux systèmes sociaux complexes, c'est-à-dire une sensibilité de l'ensemble et des parties aux coups¹⁸ échangés par les acteurs en présence et aux processus de mobilisation collective. Il découvre que dans la rencontre des habitus et des situations, le jeu des habitus n'est pas nécessairement homogène. L'habitus peut déterminer « avec un poids variable, selon les contextes sociaux, les conduites et les représentations » (Dobry 1986 : 247). Il considère les conjonctures de crise « à la fois comme des transformations d'état des systèmes sociaux complexes et comme des mobilisations multisectorielles, c'est-à-dire des mobilisations qui se déploient simultanément dans plusieurs secteurs sociaux. » (Corcuff 1995 : 47). Il en a déduit la nécessité d'une lecture beaucoup plus nuancée des crises politiques que ne le permettait le modèle du constructivisme bourdieusien. Une analyse des crises politiques qui tient compte de la fluidité politique basée sur la désectorisation conjoncturelle de l'espace social, l'incertitude structurelle et des processus de désobjectivation, requiert une attention particulière aux interprétations, à l'activité tactique, aux calculs, aux anticipations et aux échanges de coups d'interaction directe. Qui dit mieux?

Anthony Giddens (1938 -)

Giddens a essayé de combiner au sein de sa théorie de la structuration sociale une double sociologie des structures sociales et de l'action (Corcuff 1995 : 48-49). Cette théorie repose tout d'abord sur le principe de la dualité du structurel. Entendez par là d'une part, une vision circulaire de la construction du monde social à l'effet que les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois conditions et résultats des activités accomplies par les agents. De la sorte, le structurel, en tant qu'abstraction forgée par le sociologue, n'a de réalité empiriquement saisissable qu'actualisée dans l'action et l'interaction. D'autre part, ce principe suppose que le structurel sert à la fois de contraintes et de compétences. Celles-

¹⁸ Ici, l'influence de Norbert Élias est assez évidente. Ce dernier écrivait : « Comme au jeu d'échecs, toute action accomplie dans une relation indépendante représente un coup sur l'échiquier social, qui déclenche infailliblement un contrecoup d'un autre individu [...] limitant la liberté d'action du premier joueur. » (1985 : 152-153).

ci étant entendues comme « tout ce que les acteurs connaissent (ou croient), de façon tacite ou discursive, sur les circonstances de leur action et de celle des autres, et qu'ils utilisent dans la production et la reproduction de l'action » (Giddens 1987 : 440).

D'après Giddens, il existe certaines limites à la compétence des acteurs sociaux. L'inconscient en est une, les conséquences non intentionnelles de l'action en sont une autre. D'après lui, « les propriétés structurées des systèmes sociaux s'étendent, dans le temps et dans l'espace, bien au-delà du contrôle que peut en exercer chaque acteur [...] Du cours de l'action surgissent sans cesse des conséquences non voulues par les acteurs et, de façon rétroactive, ces conséquences non intentionnelles peuvent devenir des conditions non reconnues d'actions ultérieures. » (Giddens 1987 : 75, 76). Il en découle une véritable dialectique où l'intentionnel est happé dans des séquences d'actions complexes tendant à lui échapper, à porter l'action plus loin que lui. D'où la question fondamentale de sa théorie : « Comment se fait-il qu'un acte aussi banal que celui d'actionner un commutateur a pu enclencher une série d'événements dont certains sont spatio-temporellement fort éloignés de l'acte déclencheur¹⁹ ? » (1987 : 59).

Des interactions aux structures sociales (Berger, Luckmann)

Au contraire des auteurs précédents, certains chercheurs (Berger, Luckmann, Schütz, Cicourel, Latour, Elster) partent des individus et de leurs interactions pour arriver aux entités plus larges (institutions, organisations, réseaux, normes, etc.), lesquelles deviendraient contraignantes vis-à-vis des activités quotidiennes de construction du monde social. Nous nous limiterons à deux de ces auteurs. Les autres ayant consacré l'essentiel de leurs travaux à la sociologie de la connaissance : Aaron V. Cicourel à la sociologie cognitive ; David Bloor, Michel Callon et Bruno Latour à la sociologie des sciences, à la construction sociale des faits scientifiques, aux notions de traduction, de déplacements, de réseaux, et de vérité scientifique. On pourrait compléter la liste avec les travaux de Jon Elster sur les limites de la rationalité individualiste et le ciment de la société, ou d'Edward

¹⁹ Giddens fait ici allusion à l'exemple de la lumière et du cambrioleur. Cet exemple décrit la situation d'un acteur qui allume la lumière de son appartement en rentrant chez lui. Par le fait même, il alerte le cambrioleur qui s'y trouve. Celui-ci prend la fuite, se fait arrêter par la police et finit en prison.

P. Thompson sur la formation de la classe ouvrière anglaise, ou encore de Boltanski sur la formation d'un groupe social, ou Mary Douglas sur la catégorisation sociale, ou encore Alain Desrosières, Laurent Thévenot sur les catégories socioprofessionnelles, ou même François Dubet, Erving Goffman sur les cadres de l'expérience, etc. Nous préférons nous en tenir à une littérature susceptible d'être utile aux étapes ultérieures d'analyse et d'interprétation de nos données.

Peter Berger (1929 -) et Thomas Luckmann (1927 -)

A la différence du constructivisme structuraliste de Bourdieu, Peter Berger et Thomas Luckmann revendiquent un constructivisme phénoménologique partant des individus et des interactions et inspiré des travaux d'Alfred Schütz. Dans cette perspective, la réalité de la vie quotidienne est constituée de schémas de typifications réciproques. Celles-ci supposent que les acteurs participent à une négociation continue à l'intérieur de situations de face-à-face, négociation elle-même pré-arrangée d'une manière typique. D'après Berger et Luckmann (1986), la société est à la fois une réalité objective et subjective. En tant que réalité objective, elle s'émancipe des acteurs qui la produisent, elle est constituée des mondes d'objets séparés des sujets. Ce double processus d'extériorisation et d'objectivation s'appuie sur la connaissance *typificatrice* et sur les interactions de face-à-face et alimente les processus d'institutionnalisation. « L'institutionnalisation se manifeste chaque fois que des classes d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles. (...) Il faut souligner la réciprocité des typifications institutionnelles et la typicalité des actions mais aussi des acteurs dans les institutions. (...) L'institution elle-même typifie à la fois les acteurs et les actions individuels. » (1986 : 78-79). Les institutions acquièrent une certaine solidité et stabilité dans le travail de l'histoire, grâce à des phénomènes de cristallisation des typifications et des habitudes, et de sédimentation. Cela n'en fait pas pour autant une réalité irréversible, car des formes de désinstitutionnalisation existent. Néanmoins, elles sont amenées à se spécialiser dans un mouvement de division du travail et de différenciation des rôles sociaux.

Contrairement aux modèles systémiques-fonctionnalistes, dans cette perspective constructiviste, il n'y a pas de fonctionnalité ou de cohésion systémique a priori au sein des institutions ou entre institutions d'une même société, mais un travail symbolique de légitimation de ces institutions en vue de leur attribuer une certaine cohérence. D'après Berger et Luckmann, la société est une réalité intériorisée à travers la socialisation. Celle-ci se définit comme « l'installation consistante et étendue d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci » (1986 : 179). Elle est dite primaire lorsqu'elle se développe au cours de l'enfance ; et secondaire, dans les apprentissages postérieurs. Comme l'institutionnalisation, elle est caractérisée par un double processus de conservation et de transformation.

Conclusion

Nous voulons ici, à partir du paradigme constructiviste tel que présenté, inscrire notre thèse dans la tradition sociologique. Nous voulons traiter des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien comme un enchevêtrement de constructions sociales historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs qui y sont impliqués d'une manière ou d'une autre. Mais cet enchevêtrement n'est pas forcément tributaire d'une intentionnalité, voire d'une claire volonté ou d'un contrôle direct d'un des acteurs en présence. Cette approche pourrait nous aider à articuler le poids de l'histoire avec les restructurations innovatrices. Elle rend possible notre investigation sous un triple aspect :

- d'abord, sous le jour des pré-constructions historiques, c'est-à-dire des conditions objectives héritées du passé qui façonnent encore le présent ;
- ensuite, en retraçant l'évolution des formes sociales qui prévalent actuellement pour savoir si elles ont été reproduites, appropriées, transformées, inventées dans le jeu des pratiques et des interactions de la vie quotidienne des acteurs ;
- finalement, en gardant toujours à l'esprit que « cet héritage du passé et ce travail quotidien ouvrent sur un champ (infini) de possibles dans l'à-venir.

Bref, le constructivisme nous habilite à défossiliser le passé laissé en legs à l'origine des transformations qualitatives de la vie de certaines collectivités. Il nous aide également à saisir les grandes tendances de leurs échanges et interactions quotidiens. Nous pouvons, de

la sorte, rester au cœur du schème causal, mais sans nous exposer au risque de déterminisme.

Mais quelles sont les hypothèses que les postulats du paradigme constructiviste nous inspirent à propos de notre problème spécifique de recherche ? A quels types d'explications nous rendent-ils sensible ? Quel jeu de concepts mettent-ils à notre disposition pour bien comprendre et expliquer les inégalités de développement parmi les régions inuit du Canada ?

*Ce n'est pas le moindre charme
d'une théorie que d'être réfutable :
c'est ainsi qu'elle attire les esprits déliés.*
Friedrich Nietzsche (1886).

CHAPITRE 3

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Voici venu à présent le temps de soumettre notre problématique à l'épreuve théorique. Nous ne pourrions en effet répondre à nos questions de recherche sans une théorie de développement qui reflète notre choix paradigmatique et nous fournit les outils conceptuels et analytiques nécessaires et appropriés à notre investigation sur la production des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien. Mais avant de camper notre cadre théorique, prenons tout d'abord le temps de faire le point sur ce qu'il faut entendre par théorie.

Quid d'une théorie?

Selon Raymond Boudon (2000), il est important, au prime abord, de distinguer la notion du concept de théorie. La première, comme l'indique Robert King Merton (1965 [1949]), revêt en sociologie de multiples significations : a) méthodologie, b) idées directrices, c) analyse de concepts, d) interprétations post-factum, e) généralisations empiriques, f) dérivation (déduction des corollaires découlant de propositions déjà établies) et codification (recherche par induction de propositions générales permettant de subsumer des propositions particulières déjà établies), g) théorie (au sens strict) (Boudon et al. 2000). Le concept de théorie, en revanche, comporte deux acceptions fondamentales :

- ❖ Au sens large, il s'agit d'un paradigme, c'est-à-dire d'un « ensemble de propositions ou d'énoncés métathéoriques portant moins sur la réalité sociale que sur le langage à employer pour traiter de la réalité sociale », d'un « ensemble d'énoncés portant sur la

manière dont le sociologue doit procéder pour construire une théorie visant à expliquer tels ou tels aspects des sociétés. » (Boudon 2000 : 617);

- ❖ Au sens strict, il s'agit d'un ensemble de propositions enchaînées les unes aux autres formant système, permettant de déduire des conséquences en principe justiciables d'une confrontation avec des données d'observation, à condition que cet ensemble d'énoncés portent sur tels ou tels aspects des sociétés (Ibid.).

Le sens strict n'est loin de la position de Benoît Gauthier qui appelle théorie : « un ensemble de propositions logiquement reliées, encadrant un plus ou moins grand nombre de faits observés et formant un réseau de généralisations dont on peut dériver des explications pour un nombre de phénomènes. » (2003 : 103-104). Cette manière de définir la théorie sociologique rompt avec toute visée méthodologique nomothétique, c'est-à-dire la propension à rechercher des lois générales, universelles et les conditions de leur application au-delà du temps et de l'espace, lesquelles conditions sont davantage adaptées aux sciences de la nature. Gaston Bachelard n'a-t-il pas refusé à la science les certitudes des acquis définitifs? Pour reprendre les mots de Karl Popper, une théorie scientifique doit nécessairement être réfutable. Au lieu d'y voir la réponse absolue à un problème de recherche, Alain Gilles (1994) fait reposer la valeur d'une théorie scientifique sur son caractère perfectible : toute théorie contribue à une connaissance, toujours en voie d'achèvement, sans jamais être définitive. Une théorie n'est pas une loi. Elle peut, à la différence d'une loi, être vérifiée par l'expérimentation.

Telle que conçue, une théorie vise à refléter aussi fidèlement que possible la réalité dont elle veut rendre compte, permettre d'avancer des explications au-delà des observations empiriques factuelles de concomitance, proposer de nouvelles questions et avenues de recherche et ouvrir à de nouvelles connaissances, limiter l'observation aux concepts importants et fournir le cadre limitatif et interprétatif d'une problématique, et finalement suggérer des objets et des hypothèses de recherche. Une théorie scientifique est une construction toujours provisoire, elle se réinvente en cours de route incessamment (Becker 2005). Elle inspire tout en laissant libre intellectuellement.

Selon Marcel Mauss (1971 [1967]), une théorie s'applique à une analyse sociologique lorsqu'elle procède de la relation d'un phénomène social avec un autre de même nature. Entendez par phénomènes sociaux ceux qui ont une origine et une matrice extra-individuelles, qui s'imposent à l'individu non seulement par leur antériorité et leur postériorité, mais aussi par l'empire de la loi ou de la coutume, la force des choses, le langage, etc. Une théorie sociologique s'applique à rattacher, soit une représentation collective à une autre représentation collective, soit une représentation collective à un fait de structure sociale pris pour cause, soit des faits de structure sociale aux représentations collectives qui les ont déterminés (Mauss 1971 : 28). De ce point de vue, ajoute Mauss, « le sociologue n'a pas pour objet de trouver nous ne savons quelle loi de progrès, d'évolution générale qui dominerait le passé et prédéterminerait l'avenir. » (Ibid. : 29). Car, il n'existe pas de loi unique, universelle des phénomènes sociaux. Si lois il existe, il s'agit d'une multitude de lois d'inégale généralité, des lois plus ou moins fragmentaires qui lient des faits définis suivant des rapports définis dans un cadre spatio-temporel défini. Une théorie appliquée à une analyse sociologique souscrit donc à des normes de vérité scientifique, vise une perception claire et précise plutôt qu'un jugement normatif, essaie de comprendre plutôt que de transformer la société. Même si ce n'est pas son objectif premier, il n'empêche qu'elle puisse parfois servir à la transformation sociale.

Une fois posées les conditions d'application d'une théorie à une analyse sociologique, cheminons maintenant vers l'application probable des théories de développement à une analyse sociologique. Y a-t-il des théories de développement? La littérature scientifique abonde en travaux ayant abouti à la formulation systématique de propositions explicatives des causes sociales du phénomène de « sous-développement » ou de celles qui sont à l'origine des choix politiques et des comportements ayant conduit au « sous-développement ». Des théories de développement ou du sous-développement, il en existe, mais sont-elles applicables à l'analyse sociologique des collectivités inuit du Canada? Une théorie de développement est applicable à une analyse sociologique tout court si, au lieu de chercher les lois du changement, les processus évolutifs linéaires d'application générale, elle s'astreint à des modèles de validité et de portée limitées, décrivant de manière simplifiée des processus plus complexes de changement social. Puisque d'une part, les

phénomènes sociaux sont complexes et diversifiés, que le changement social est pluriel, et que d'autre part, des explications d'un même objet dépendent en partie des échelles multiples de perspective, plusieurs modes d'explication du social peuvent et doivent cohabiter pour se compléter. Guy Rocher n'a-t-il pas plaidé, lors du colloque de *l'Association internationale des sociologues de langue française* sur les modes d'explication du social (Université Laval, septembre 2004), pour un polythéisme des modes d'explication du social? Il n'y aurait donc pas qu'une seule et bonne explication du social, celle-ci peut et doit être appréhendée sous diverses perspectives, chacune contribuant à une connaissance toujours en voie d'achèvements, sans être jamais définitive. Pour les besoins de cet exercice, examinons systématiquement si les théories de développement s'appliquent à l'analyse sociologique des collectivités inuit du Canada.

Notons qu'il ne sera question que des théories de développement affichant un grand potentiel d'explication sociologique. Les théories climatiques²⁰, raciales ou racialistes seront laissées de côté. Nous ne saurons reconduire la théorie des climats pour appréhender sociologiquement le « phénomène » de sous-développement. Rapporter les causes des conditions de vie d'un peuple à son climat ambiant ne peut être, pour un sociologue, que de la sociologie spontanée, c'est-à-dire celle du sens commun. Il en va de même pour les théories raciales qui font de la civilisation et du développement des vertus congénitales, les résultats d'une programmation génétique. Ce serait vite dit pour un sociologue que d'affirmer que l'inégalité des peuples est l'incarnation de l'inégalité des races humaines. Alors, les théories qui seront présentées dans le cadre de ce travail, ne sont pas nécessairement des théories sociologiques, mais des théories qui se prêtent allègrement à une analyse sociologique dans la mesure où elles nous permettent d'expliquer le

²⁰ La théorie des climats remonte à l'Antiquité grecque (Aristote, Hippocrate) où les traits d'un peuple étaient définis en rapport étroit avec son implantation géographique. Pour expliquer les différences entre les nations, cette théorie fournissait le matériel du déterminisme climatique autour duquel se sont cristallisés d'énormes enjeux idéologiques. Le climat paraissait pour les précurseurs comme l'abbé d'Éspiard de la Borde, la cause la plus universelle et la plus puissante d'entre toutes. Mais c'est dans l'Esprit des lois (1748) que Montesquieu, en disciple de l'abbé, fournira à la théorie des climats un meilleur cadre conceptuel plus élaboré. Il s'appliquera au chapitre deuxième de l'Esprit des lois à développer les impacts physiologiques du chaud et du froid sur les activités humaines. Le clivage chaleur-mollesse-indolence, froid-vigueur-vitalité lui permettait de montrer pourquoi la lâcheté des peuples des climats chauds les a toujours rendus esclaves, tandis que le courage des peuples des pays froids les a toujours maintenus libres. D'autres suivront sa trace en extrapolant la dichotomie esclavage-liberté à celle du développement et du sous-développement.

phénomène social de sous-développement et ses corrélats par des causes éminemment sociales.

Si l'on s'en tient à la profusion d'études et de rapports sur la question de développement et des Tiers-Mondes, la thématique de développement semble pouvoir être abordée au moins selon deux perspectives différentes : la perspective économique qui, partant de considérations économiques, insiste sur les facteurs de blocage et la perspective politique centrée sur les acteurs ou les agents et le jeu de pouvoir. Attention, il est impérieux de se garder d'attribuer une valeur absolue à cette organisation de la littérature, car justement, les deux perspectives se recoupent à différents niveaux. Cette classification n'a de valeur qu'heuristique dans la mesure où elle nous habilite à organiser systématiquement la plupart des travaux ayant abordé ledit sujet.

Un débat sur le statut du terme "développement"

Le développement semble ne pas être un « fait », mais de préférence une catégorie à partir de laquelle nombre de disciplines en sciences sociales tentent de comprendre, soit les raisons pour lesquelles des sociétés, voire des régions entières, affichent un degré moindre de richesses et de bien-être; soit les processus, les mécanismes et les propriétés de la dynamique en cours dans les sociétés dites développées. À en croire le professeur Gilbert Rist, l'objet du développement concernerait davantage une croyance, une utopie, voire même une religion²¹ qui « permet de faire comme si la fiction collectivement partagée et entretenue pouvait l'emporter sur la réalité des pratiques et de leurs conséquences. » (2003 : 28). D'autres plus cinglants, comme Arturo Escobar (1988, 1995), soutiennent que le concept de « développement » fonctionne comme un instrument idéologique essentiel dans les relations de pouvoir globales et porte l'empreinte des constructions néo-coloniales du monde. Que dire de la position radicale d'anthropologues et d'économistes comme Serge Latouche (2004, 2006), Michael Singleton (1998), Sachs (1992), Bernard Hours (2002), Rist (1996), pourfendeurs du développement comme « mot toxique » qu'il faudrait

²¹ Entendez par là un ensemble de croyances – et les pratiques qui y sont associées - qu'une société tient pour indiscutables et qui, ipso facto, construisent et confirment son unité.

combattre par « subversion cognitive », bannir du vocabulaire des sciences sociales et du répertoire des solutions probables aux grands problèmes de notre temps.

A l'opposé, le discours développementiste, dans sa version radicale, campe une vision manichéenne du monde opposant deux blocs monolithiques, l'un "développé", l'autre "sous-développé". La preuve, dans son discours inaugural, le 29 janvier 1949, le président des États-Unis, Harry Truman²², annonça son plan d'un "échange équitable" basé sur l'hypothèse fondamentale qu'une "production de masse" est la clé de la prospérité et de la paix, pour le reste du monde "sous-développé" (Truman 1949, cité par Escobar 1995 : 1 et Sachs et Esteva 1996 : 14). Indéniablement, en dépit de son caractère explicitement ambitieux, ce projet dissimule, selon Klaus Dodds (2003), la manière dont l'imaginaire géographique de Truman transforme le monde de l'après-guerre en deux espaces, l'un "sous-développé" et l'autre "prospère". Fort de son ethnocentrisme, ce discours évolutionniste et uniformisant, basé sur l'idéologie du progrès et le scientisme, en vient à étendre à outrance le sens de ce thème de telle sorte qu'il désigne moins un état qu'un horizon vers lequel les pays dits sous-développés doivent tendre. Gardner et Lewis résumant : « Le terme "développement" donne l'impression que le monde est dans un état de progression linéaire et de changement, dans lequel le Nord est avancé et le Sud bloqué dans un traditionalisme statique que seules la technologie moderne et les relations capitalistes de production peuvent transformer. » (1996 : 1).

De plus, le fait de regrouper sous un même label des réalités fort dissemblables et, par conséquent, d'estomper l'hétérogénéité, les différences innombrables de ses composantes pour donner l'illusion d'une uniformité, d'une homogénéité interne, a fait sauter les frontières sémantiques de la notion. Pire encore, en faisant usage de la tactique de l'oxymore²³, les développeurs, les politiques et les théoriciens de développement y ont adjoint des substantifs antinomiques (humain, social, durable, soutenable) dans l'optique de réduire encore davantage son économie interne (Latouche 2004). Ne parlons pas de la

²² Selon Esteva (1993 : 7), c'est depuis l'usage officiel de ce terme par Truman que soudainement de vastes surfaces du monde ont été étiquetées « sous-développées ».

surenchère d'ambiguïtés qu'ajoute la panoplie des usages idéologiques du terme développement. Il en appert des impasses d'indétermination sémantique pour ladite expression, lesquelles rendent difficilement cernable un objet qui lui serait propre, un univers de sens qui lui serait spécifique. Cazorla et Draï ont même dû concéder que non seulement la notion de développement est une notion ambiguë et difficile à retenir, en raison notamment de l'hétérogénéité des phénomènes qu'elle prétend désigner, mais aussi que « Le sous-développement est en fin de compte un concept mouvant dont le contenu s'est modifié avec le temps. » (1992 : 10). Pour parodier Julien Freund (1993), il y a lieu de douter que la notion de développement soit saturée de sens, de non-sens et de contre-sens. La plupart des travaux qui ont traité cette thématique générale accusent d'ailleurs d'une labilité conceptuelle identique. Aussi, avant de nous attaquer directement aux théories de développement, nous paraît-il opportun de jalonner notre propos de quelques balises conceptuelles. Que faut-il entendre par développement et, inversement, par sous-développement ? Que dire de cette réalité quotidienne, têtue et obsédante telle une « berge maudite »²⁴ qui affecte les trois-quarts des habitants de la planète ? Convient-il de rapporter cette scène qui se joue juste à côté des pays parvenus à un stade de consommation de masse, sinon d'abondance, comme le propre « d'immenses plages de misère, de famine, de sous-alimentation » (Yves Benoît cité par Cazes et Domingo, Ibid.) ?

En guise d'une définition : les méandres nébuleux d'une notion

Autant les auteurs se sont appliqués à chercher une définition du « sous-développement » qui fasse l'unanimité, autant ils se sont fourvoyés dans des arguties et des querelles de chapelle. La plupart mènent à fond cet exercice en référence implicite aux expériences d'exploitation de ressources des pays dits « avancés », jugées si « normales » qu'elles servent d'étalon universel. Dans cette optique, le sous-développement correspond à un « retard », c'est-à-dire « à la non-exploitation optimale de toutes les ressources économiques et humaines disponibles sur un territoire » (Nations Unies) ou à une

²³ Du point de vue de Gilbert Rist (2003), cette tactique fort usitée par les mystiques et les poètes, consiste à conjoindre deux termes antinomiques afin de dégager un pouvoir d'évocation phénoménal, afin de faire surgir une surabondance de sens.

²⁴ D'après Cazes et Domingo (1984), c'est à P. George que nous devons cette expression haute en couleur.

accumulation « insuffisante » de capital. » (Cazes et Domingo²⁵ 1984 : 17). D'autres auteurs de la trempe de l'économiste brésilien Celso Furtado pensent, au contraire, que loin d'être une situation purement conjoncturelle, une étape normale par laquelle seraient nécessairement passées les économies ayant déjà atteint un degré "supérieur" de développement, le sous-développement incarne un processus historique et structurel autonome caractérisé par le blocage et la désarticulation des secteurs économiques, dus à la domination exercée par les pays développés impérialistes. Toute une lignée de penseurs français, allant du géographe Yves Lacoste à l'économiste Jean-Marie Albertini en passant par l'économiste François Perroux postulent, certes en des termes relativement différents, que le sous-développement est un phénomène global, une situation éminemment complexe qui implique les grands ensembles sociaux, leurs effets dans le Tiers-monde, la structuration économique et sociale consécutive des pays dits « sous-développés ». Yves Lacoste renchérit : « Sur chaque territoire, il (le sous-développement) se manifeste par une imbrication des symptômes économiques, sociologiques et démographiques et il procède d'une combinaison de facteurs imbriqués les uns aux autres... la combinaison ainsi réalisée n'est pas statique ; elle évolue sous l'effet d'un jeu de forces complexes. » (Cazes et Domingo 1984 : 18). Pour citer François Perroux²⁶, le développement s'avère « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global. ».

A défaut d'une définition synthétique du sous-développement qui fasse consensus, malgré les dissemblances entre les catalogues de caractéristiques communes à la plupart des pays des Tiers-Mondes [dix tests selon A. Sauvy ; une quinzaine d'indicateurs principaux d'après Y. Lacoste ; huit carences majeures selon Christian Casteran ; dix thèmes autour de trois approches (démographique, économique et sociale) d'après Jean-Marie Albertini], un certain accord semble se dégager dans les diverses études quant à certaines des caractéristiques du « sous-développement ». Cazes et Domingo les regroupent en six rubriques fondamentales :

²⁵ Cette position qui n'est pas celle de Cazes et Domingo a été exposée dans leur ouvrage intitulé *Critères du sous-développement. Géopolitique du Tiers-monde* publié aux éditions Boréal à Montreuil, en 1984.

²⁶ Il est cité par Cazes et Domingo (1984 : 17).

1. *Démographique* : les populations des Tiers-Mondes se reconnaissent pour leur « jeunesse » due à un fort taux de natalité, de fécondité, de mortalité infantile; une faible espérance de vie à la naissance et un fort pourcentage d'inactifs...
2. *Sociologique* : les distorsions du capital et l'archaïsme des structures sociales entraînent une révision à la baisse des revenus moyens, l'amplification du chômage et du sous-emploi parallèlement au travail précoce des enfants. La détérioration corollaire des conditions de vie, tonifiée par une carence de l'aide sociale, a creusé les clivages sociaux de telle sorte que les femmes continuent d'occuper une position sociale inférieure et assujettie, que la proportion d'analphabètes absolus ou partiels aille crescendo, que ce qu'il est convenu d'appeler « les classes moyennes » s'amenuise.
3. *Politique* : la situation de subordination économique et diplomatique avérée de ces États génère plus souvent qu'ailleurs des régimes de type autoritaire, pour contenir les pressions citoyennes alimentées par une prise de conscience générale de leur état d'anémie économique et leur aspiration au développement.
4. *Spatiale* : la déficience des infrastructures de communication et des circuits économiques provoque une mauvaise intégration du territoire national. Il en résulte la marginalisation de certaines régions (les plus périphériques), des oppositions interrégionales très tranchées, une concentration économique et humaine dans les grandes agglomérations, etc.
5. *Consommation* : non seulement l'alimentation est insuffisante en volume et en qualité, les consommations moyennes par habitant d'énergie mécanique, d'acier, de ciment, sont relativement faibles.
6. *Production et organisation économique* : malgré la prédominance du secteur primaire (agricole, minier) et l'exiguïté du secteur industriel, l'organisation de la production économique est de type dualiste. Nous y constatons également une hypertrophie relative du secteur tertiaire (commerce, transport, services publics et privés). Il en découle une exportation prépondérante de matières premières, la faiblesse de l'accumulation de capital et de l'investissement productif, un bas rendement, une sous-productivité généralisée ...

A ces critères s'ajoutent deux autres caractéristiques non moins importantes :

7. Le problème technologique qui se décline de deux manières. *Primo*, le Tiers-monde accuse un certain retard parce qu'il est tenu d'importer des techniques et des matériels très sophistiqués et onéreux pour son décollage, ce qui entraîne une détérioration des termes de l'échange. *Secundo*, sa dépendance technologique l'oblige à importer de nouvelles technologies susceptibles de charrier un dualisme structurel capable de générer des distorsions irréparables.
8. Les blocages financiers exacerbés par le désordre monétaire international qui nourrissent le cycle reproductif de la misère humaine, par le truchement de ses deux principales expressions : d'une part, l'insuffisance traditionnelle de l'épargne intérieure et de l'investissement ; d'autre part, la fuite des capitaux vers l'étranger, notamment en raison du service de la dette et de la détérioration des termes de l'échange.

Les difficultés de saisir les contours du développement ou de son contraire sont liées en partie à la flexibilité de son objet. En effet, depuis leur genèse ces termes n'ont pas toujours désigné les mêmes réalités. Du point de vue de Larrain (1989), il est possible de montrer que les types particuliers de "théorie de développement" sont liés à des phases du capitalisme. Par exemple, les notions de "progrès" et de "lumière" au cœur de la problématique de développement durant l'ère coloniale (1700-1860) ont pris leur essor à l'occasion du déclin progressif du féodalisme à travers l'Europe occidentale. La "conscience" de la possibilité du "progrès" et la détermination de le promouvoir s'y sont transformées en "nouvelle question sociale". Cette tendance à semer "le progrès" et "les lumières" jusque dans la matrice des territoires conquis s'est amplifiée durant l'âge de l'impérialisme, c'est-à-dire pendant la transformation du capitalisme en capitalisme monopoliste (1860-1945).

Le colonialisme ne s'est pas contenté de sa motivation première (le gain économique), mais s'est engagé dans le changement de la société locale par le biais de l'introduction du mode d'éducation européen, de la chrétienté et de nouveaux systèmes bureaucratiques et politiques. Tout cela pour dire que derrière le colonialisme, la théologie, la philosophie et l'économie se donnèrent la main pour légitimer un certain "droit naturel", la "vocation élective" de peuples européens de répandre la *lumière* sur le reste du monde, de montrer la voie de la civilisation et du progrès à l'humanité en devenir.

Au début du XXe siècle, la relation entre les pratiques coloniales, le changement planifié et le bien-être devient plus évidente. Les autorités coloniales, comme le révèlent le cas de l'Angleterre en 1939, assurent non seulement la responsabilité du développement économique du territoire conquis, mais aussi celle du bien-être de ses habitants. (Gardner et Lewis 1996 : 6).

Ce fut par la suite, l'ère postcoloniale (à partir de 1949). Durant cette ère, précisent Gardner et Lewis (ibid.), les notions de développement ont été clairement soudées à l'histoire du capitalisme, au colonialisme et à l'émergence depuis le XVIIIe siècle d'épistémologies particulièrement européennes. À la fin du XXe siècle, en revanche, le terme a pris une gamme de significations spécifiques. Il est devenu un discours, un mode particulier de pensée et une source de pratiques destinées à insuffler aux pays sous-développés le désir de lutter pour la croissance économique et industrielle. Voilà pourquoi l'âge de l'expansion du capitalisme (1945-1966) est marqué par les théories de la modernisation suivies, durant la période de la crise (1966-1980), par les théories néo-marxistes de l'échange inégal et de la dépendance (Larrain 1989 : 4).

Outre le développement du capitalisme, la connaissance scientifique et la théorie sociale ont également marqué l'histoire des théories du développement au-delà du XIXe et du début du XXe siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser aux impacts, sur les théories de développement, de la publication de *L'origine des espèces* de Charles Darwin (1859), *La division du travail* de Émile Durkheim (1893), des nombreux textes de Marx et Engels notamment sur le matérialisme historique, de la thèse de l'économie politique classique de Adam Smith et de David Ricardo et même de l'économie politique néoclassique. Pour reprendre les mots de Arturo Escobar²⁷ (1988, 1995), on a professionnalisé le champ du développement « avec une gamme de concepts, de catégories et de techniques à travers lesquels s'organisent, se gèrent et se contrôlent l'engendrement et la diffusion de formes particulières de connaissance. ».

En résumé, les termes "développement" et "sous-développement" fonctionnent comme des quasi-concepts abolis dans la nuit de l'indétermination, des "mots-valise" dont le sens est constamment à construire. Leur utilisation courante tant dans les discours politiques que dans les nombreux travaux académiques procède en partie de cette indétermination. Ces termes fonctionnent idéologiquement, retiennent l'attention, suscitent des émotions plurielles (du ressenti, de la pitié, de l'empathie, de la colère...) à cause de leur labilité

²⁷ Il est cité par Gardner et Lewis (1996). *Anthropology, development and the post-modern challenge*. Pluto Press, London, Chicago, III, 1996. p. 6. Cet extrait a été traduit par nous.

sémantique. Heureusement qu'à défaut d'une convergence de sens, nous pouvons dégager un ensemble de traits dominants qui décrivent, quoique imparfaitement, cette réalité plurielle. Mais comment les auteurs s'y sont-ils pris pour travailler avec un matériel aussi friable? Quelles sont les théories de développement les plus usitées du monde contemporain? Dans quelle mesure ces théories peuvent-elles se révéler utiles à une analyse sociologique des collectivités inuit de l'Arctique canadien?

LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Pour faire l'économie des redondances, à l'instar de Cazorla et Draï (1992), nous avons convenu de contourner la difficulté pratique d'exposer toute la littérature consacrée aux théories de développement du point de vue économique, en privilégiant comme critère de subdivision de l'exposé des théories, la distinction entre les aspects internes et externes du sous-développement. Seront exposées d'une part les théories explicatives du sous-développement centrées sur les facteurs internes, puis d'autre part, celles qui s'arc-boutent sur les externalités.

THÉORIES ET ASPECTS INTERNES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

Selon Cazorla et Draï (1992), il est possible de distinguer sur la base des facteurs internes trois grands types d'interprétation du sous-développement. Ce sont : l'analyse libérale, l'approche réformiste des économistes du développement, l'analyse marxiste.

L'analyse libérale

D'une manière générale, les libéraux soutiennent que le sous-développement, considéré comme une étape dans l'histoire des sociétés humaines, n'est pas un phénomène spécifique aux Tiers-mondes, mais un retard de développement. Leur visée téléologique est plutôt optimiste : « le retard se comblera avec le temps ». Yvon le Bot résume comme suit le modèle libéral de développement proposé spécialement à l'Amérique latine. Une remarquable croissance économique mesurée en termes de taux de croissance du PIB provoquerait des transformations sociales et politiques au terme desquelles les pays en développement ne devraient plus coïncider que très partiellement avec l'image de surfaces lestées par leur passé, engluées dans une situation coloniale ou néocoloniale. L'exploitation accrue des ressources agricoles et minières et surtout l'afflux de capitaux étrangers dont procéderait cette formidable croissance engendreraient une progression des investissements donnant lieu, selon les pays, à un démarrage ou à une accélération de l'industrialisation et,

par conséquent, à un important développement des infrastructures et des services. Les retombées les plus connues de ce processus sont constituées d'un boom démographique précédant une urbanisation massive (l'inversion du rapport villes-campagnes), des progrès de la scolarisation et de la couverture médicale au bénéfice surtout des classes moyennes en expansion et en ascension, la transition démographique... L'intensification des échanges et des migrations favoriserait également l'acculturation, l'intégration et la participation des masses populaires à mouvement général (Le Bot 1992 : 194).

Ancrée dans la perspective évolutionniste, cette approche se traduit de deux manières : la "théorie des étapes de la croissance économique" et la théorie "de la modernisation".

1.1 Les étapes de la croissance économique : le modèle de Walt Rostow

Walt Rostow affirme que le sous-développement est une étape du processus historique universel de développement. Ce processus passe par le chemin unique de la croissance et renferme à son avis cinq points de passage obligatoires ou étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage ou « take off », la marche vers la maturité et enfin l'ère de la consommation de masse (Cazorla et Draï 1992 : 16).

1.1.1 La société traditionnelle

Selon Rostow, cette étape correspond à la civilisation agricole où la productivité se stagne, où l'économie accuse une progression lente à cause du faible usage de la science et de la technique, où les individus présentent un rendement potentiel limité, où la rigidité de la structure sociale hiérarchisée réduit les possibilités de mobilité sociale, où l'organisation sociale s'arc-boute sur les liens de famille et de clan et où le centre de gravité du pouvoir n'est pas un État central, mais des pouvoirs locaux ou régionaux. La logique économique de cette étape est celle de la subsistance.

1.1.2 Les conditions préalables au démarrage

Grâce à la diffusion de l'idée de progrès et de « l'éthos » qui lui est associé, c'est-à-dire l'esprit d'entreprise, la propension naturelle à l'épargne et à l'investissement, l'exploitation

d'avantages comparatifs et nous en passons, la science est mise au service de l'activité économique moderne de telle sorte que le développement de l'agriculture puisse nourrir une population croissante, améliorer la balance des paiements en soutirant les devises nécessaires aux importations des biens d'équipements, et assurer à l'industrie florissante débouchés et capitaux. C'est avec le concours d'un État centralisé que le développement des infrastructures de transport et de communication nécessaires à la croissance, pourra faire reculer, quoique modérément, la société traditionnelle.

1.1.3 Le démarrage économique : durée de 20 ans

A cette étape, la modernisation ou du moins les facteurs de progrès dominant désormais la société, car celle-ci « finit par renverser les obstacles et les barrages qui s'opposaient à sa croissance régulière » (Rostow 1963). Rostow identifie trois conditions essentielles à la réalisation du démarrage : a) une élévation continue du taux d'investissements malgré une forte pression démographique, b) un effet d'entraînement exercé par des secteurs industriels de croissance élevée, c) la promotion de la croissance (mobilisation de capitaux nécessaires à l'industrialisation) par un « appareil politique, social et institutionnel ».

1.1.4 L'ère du progrès et de la maturité : 60 ans après le début du démarrage

L'extension des techniques modernes à tous les secteurs de l'économie lui permet de dépasser les industries qui l'ont fait démarrer et de modifier les structures de l'appareil productif.

1.1.5 La société de consommation de masse

Advient la société de consommation de masse caractérisée par la recherche de puissance et d'influence, la création d'un État-providence, l'augmentation du niveau de consommation, la dominance des biens de consommation durables et des services comme principaux secteurs de l'économie.

Ce modèle atteste implicitement que le seul type de développement qui existe est celui des pays capitalistes dont l'ultime finalité s'avère être *l'ère de la consommation de masse*. Pour y parvenir, il n'y a qu'une seule voie : l'économie de marché. Néanmoins, l'État doit a

priori impulser le processus de croissance, puis se retirer et laisser libre cours aux règles du marché. L'aide financière et les transferts de technologies occidentales contribuent également à stimuler la croissance économique à laquelle doivent s'adapter les comportements culturels. Les libéraux reprennent à leur compte la théorie du décalage culturel selon laquelle la modernisation de l'économie entraîne, même avec retard, grâce aux comportements rationnels des acteurs, celle de la culture non matérielle (les normes, les valeurs, les institutions sociales).

Puisque l'industrialisation se trouve à sa base, le succès du développement se mesure avec des indices économiques tels le Produit National Brut (PNB) ou le revenu per capita, lesquels affectent positivement d'autres indices comme les taux de mortalité infantile, d'analphabétisme, de malnutrition, etc. Quoique tout le monde ne profite pas directement de la croissance, d'après les libéraux, la richesse des nantis profitera au reste de la société par ses *effets multiplicateurs* sur la croissance de la production et donc sur l'emploi. « In this understanding of development, if people become better fed, better educated, better housed and healthier, this is the indirect result of policies aimed at stimulating higher rates of productivity and consumption, rather than of policies directly tackling the problems of poverty. Development is quantifiable, and reducible to economics. » (Gardner et Lewis 1996: 7).

En résumé, le travail de Rostow se révèle plutôt un paradigme²⁸ qu'une théorie, dans la mesure où il s'inspire d'une philosophie de l'histoire (évolutionnisme linéaire) selon laquelle l'humanité doit brûler une série d'étapes successives pour atteindre un certain niveau de développement²⁹. Certains pays sont attardés sur le parcours par des obstacles essentiellement économiques et socioculturels, mais il n'est que d'attendre pour voir la diffusion du progrès économique se réaliser partout. De ce point de vue, « le développement suppose « un retard anthropologique, généticohistorique ou sociohumain » des pays à développer. » (François Brune 2003 : X). Cette théorie semble relever d'une

²⁸ Nous faisons ici référence au paradigme de la modernisation selon lequel : développement = croissance économique.

²⁹ Chez Rostow « la croissance est assimilée au développement et « les étapes de la croissance » sont en réalité les étapes du développement » (Gardner et Lewis 1996 : 18).

vaste analogie entre le continuum de l'enfance biologique et psychologique à la grande maturité et l'évolution technico-socioculturelle des pays les plus « avancés ». François Brune réalise que « L'imaginaire de la croissance, lié à l'idée de modernité, est simultanément un imaginaire de l'arriération projeté sur tous ceux qui ont encore à « évoluer », à « rattraper » leurs frères civilisés, prototypes de la normalité. » (Ibid.).

Pourquoi alors tous les pays du monde ne sont-ils pas à un même stade de développement? Qu'est-ce qui expliquerait le retard des pays du Sud? Si nous laissons de côté les thèses de nature climatique et raciale, nous pourrions regrouper la plupart des travaux d'inspiration libérale qui ont tenté de répondre à ces questions sous le label de « théories des cercles vicieux ».

1.2 Théorie des cercles vicieux : évolutionnisme et reproductionnisme

Ils sont nombreux les libéraux persuadés que la persistance du sous-développement s'explique par l'existence de goulots d'étranglement communément appelés « cercles vicieux ». À leur avis, en identifiant les goulots d'étranglement, nous pouvons, du même coup, expliquer pourquoi les sociétés sous-développées apparaissent comme bloquées, et indiquer les leviers potentiels et réels à même de les replacer sur la trajectoire de l'évolution considérée comme naturelle.

Les théories du goulot d'étranglement sont des théories macro-économiques de type normatif. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, «elles tiennent le haut du pavé en termes de «pensée sur le développement », d'influence sur les politiques et de drainage de fonds d'études et de recherches » (Olivier de Sardan 1998). Elles tirent toutes leur principe de base dans la théorie du cercle vicieux de la pauvreté élaborée originellement par Nurske et reprise trois décennies plus tard par J. K. Galbraith. Ce principe a été synthétisé par Samuelson dans le modèle mathématique subséquent.

Sachant que :

$$R = f(I)$$

$$I = f(E)$$

$$E = f(R)^{30}$$

$$\text{Alors : } \downarrow R \rightarrow \downarrow I$$

$$\downarrow I \rightarrow \downarrow E$$

$$\downarrow E \rightarrow \downarrow R$$

Il résulte de ce modèle une boucle logique de récession économique, c'est-à-dire de régression des chiffres de vente, de la production et des investissements, et conséquemment une inflation galopante, la hausse du taux de chômage, bref une situation de marasme économique, de stagnation décrite par l'exemple paradigmatique du processus reproductif. Ce processus est traité comme un blocage, un goulot qu'il est impérieux d'analyser et de réduire. Les théories se distingueront donc les unes des autres à partir de l'explication causale à laquelle elles feront correspondre ce blocage. Elles évoqueront chacune l'un ou l'autre de ces facteurs de stagnation : l'étroitesse des marchés, les mécanismes pervers engendrés par les «effets de démonstration », l'absence du capital social, c'est-à-dire des moyens de transport et de communication adéquats et, en fin de compte, le cercle vicieux démographique de type néo-malthusien³¹.

1.2.1 *Le cercle vicieux lié à l'étroitesse du marché*

Dans les pays sous-développés, la prévalence de l'économie de subsistance exerce une pression à la baisse sur les salaires dans le secteur moderne. Il en découle une diminution de la capacité de consommation et par conséquent des débouchés induits pour les entreprises. De plus, même si les capacités d'épargne existent, pour qu'un entrepreneur décide de drainer l'épargne vers un investissement, il lui est impérieux d'identifier une *demande solvable*³². Dans le cas contraire, le surplus de revenu sera converti en consommation somptuaire. Schématiquement, le modèle prendrait l'allure de cette chaîne de causalité linéaire.

³⁰ SIGNIFICATIONS DES ABREVIATIONS UTILISEES

R : Revenu

I : Investissement

E : Épargne

↓ : Diminution

→ : Entraîne

³¹ Ce cercle vicieux suppose que l'accroissement linéaire de la production ne pourra jamais satisfaire les besoins divers de l'accroissement exponentiel de la population. D'où, répétition de la disette, de la famine, de la misère.

³² Entendez par là cette partie de la demande globale qui a le pouvoir d'achat.

Économie de subsistance → baisse des salaires → baisse du pouvoir d'achat (demande solvable) → baisse de l'épargne et de l'offre → baisse de l'investissement → baisse de salaire.

1.2.2 Les effets de démonstration³³

La diffusion des modèles de consommation, redoublée par l'attraction du mode de vie de l'Occident sur les classes supérieures des pays sous-développés, entraîne leur propension naturelle à consommer leur surplus de revenu plutôt qu'à l'épargner. Ce phénomène fréquent en Amérique latine est couramment appelé « Bovarysme occidental ».

1.2.3 L'absence ou le manque d'infrastructures stratégiques

L'absence ou le manque de moyens de transport et de communication suffisamment développés, a pour effet de condamner les marchés à demeurer étroits et locaux. En conséquence, d'une part, les surplus de revenu tardent à être épargnés et investis, limite des débouchés et des occasions d'affaires oblige et, d'autre part, la faible productivité générale qu'elle conforte, entraîne au premier pallier une faiblesse du revenu moyen et au second pallier, l'incapacité de l'État de permettre à même des prélèvements sur ces revenus, un développement des moyens de transport et de communication. Cette carence se conjugue avec d'autres tels la rareté de ressources humaines compétentes, le manque de solides institutions modernes, le sous-développement de certaines infrastructures basiques (les systèmes d'aqueduc et de voirie, l'école, l'hôpital, les logements sociaux)...

1.2.4 Le cercle vicieux démographique

Selon cette théorie, le maintien du même niveau de vie dans un contexte de croissance démographique suppose, en dépit d'une accélération de la croissance économique, des investissements considérables en termes d'infrastructures (santé, éducation, logements sociaux...). À cause de la pression qu'elle exerce sur les ressources de l'État, la croissance démographique s'avère un frein supplémentaire au progrès et à la dynamique du changement, puisqu'elle oblige l'État à prélever davantage de taxes et d'impôts afin de

³³ L'expression « effets de démonstration » sert à traduire le comportement d'un agent économique qui, en raison d'un surplus de revenu, voit s'accroître sa propension marginale à consommer des biens somptueux, vu l'irrésistible attrait qu'exerce le mode de vie occidental sur les classes supérieures des pays sous-développés.

répondre adéquatement à certaines de ses obligations et ce faisant, inhibe la propension à l'investissement. En conséquence, seule une croissance économique très élevée peut empêcher l'appauvrissement, condition propice à une natalité et une fécondité élevée.

Schématisons :

↑ Pauvreté → ↑ Population → ↑ besoin d'infrastructures publiques → ↑ Prélèvements publics
 → ↓ revenu → ↓ Épargne → ↓ Investissement → ↑ Pauvreté.

Toutefois, l'économiste danoise Esther Boserup (1965) objecte à cette perspective démographique malthusienne, en postulant que l'accroissement démographique, loin de générer de la misère humaine, peut être un facteur neutre, voire un levier potentiel de développement. Car, si à court terme, il est reconnu comme un handicap, un obstacle au développement économique ; à long terme, il peut se révéler bénéfique par le biais des économies d'échelle, de l'innovation technologique et de la force de travail qu'il sustente.

L'exposé des théories des cercles vicieux montre avec véhémence la prégnance des structures reproductives du sous-développement. De toute évidence, certains pays du Sud ne pourront sortir de par eux-mêmes de ces cercles vicieux. Qu'advient-il d'eux ? Dans son discours d'investiture en 1949, le président Truman proposa de mettre les bénéfices des avancées scientifiques et du progrès industriel à la disposition des pays sous-développés. Voilà un tournant décisif dans l'histoire de l'impérialisme. Le projet politique qu'il défend rompt avec l'impérialisme traditionnel pour s'ancrer dans la croissance économique et la modernité plutôt que dans les changements politiques et sociaux. En outre, à la suite de la crise de la dette et du programme subséquent d'ajustement structurel des années 1980, des organisations multilatérales comme la Banque mondiale se sont fixées comme priorités pour les années 1990, la réforme économique et la croissance. Ce faisant, elles attestent implicitement que la croissance engendre « la sophistication technologique, l'urbanisation, de hauts niveaux de consommation et une panoplie de changements sociaux et culturels » (Gardner et Lewis : *ibid.*, 6). Dit autrement, cette approche sous-tend à la fois les programmes d'aide liée ainsi que les théories et programmes de développement planifié.

1.2.5 *L'industrie de l'aide*

L'aide au développement, précisément celle qu'apportent les ONGs aux pays dits sous-développés, est la forme moderne des activités caritatives des missionnaires catholiques et protestants dans les colonies ou ex-colonies au profit de leurs indigènes (Etienne 1997). Traditionnellement, elle passe par la création de centres de santé, d'écoles et, après la guerre, la mise en place de vastes programmes de vaccination. Elle se focalise dans les dernières décennies sur les travaux d'infrastructure, les projets de drainage, de construction de routes, d'usines, d'aéroports, financés par les pays industrialisés. La bipolarisation du monde, le mouvement de décolonisation, le progrès de l'électronique et le développement des échanges internationaux, figurent parmi les phénomènes qui ont marqué la deuxième moitié du XX^e siècle et qui ont donné une dimension sans précédent à l'aide au développement. Mais qui la donne ? Sous quelles formes ? A quelles conditions ?

Pour connaître la nature de l'aide au développement, il importe de savoir le type d'institution qui l'accorde, les formes sous lesquelles elle se présente et les conditions de son octroi. Sur la base de ces trois critères, nous pouvons distinguer : l'aide bilatérale, multilatérale ou privée ; l'aide en nature, en espèces ou en assistance technique ; l'aide mixte, l'aide ponctuelle ; le don, l'aide liée, l'aide conditionnée, l'aide spécifique, l'aide institutionnelle ou programmatique. Si l'aide au développement a pour objectif explicite d'aider les peuples des Tiers-mondes à améliorer leurs conditions matérielles d'existence, à contribuer à leurs progrès économiques et sociaux, elle poursuit aussi un des objectifs latents qui peuvent être d'ordre économique, politique ou stratégique. Selon Sauveur Pierre Etienne (1997), sauf les motivations d'ordre humanitaire ou moral, l'aide publique, le financement du développement semble jouer le rôle de subvention déguisée à l'importation, de création d'une demande solvable. Et pour avoir une partie substantielle des fonds qu'elles manipulent, les ONGs deviennent des instruments au service agences multinationales pour l'application d'un certain ordre économique. Il s'agit là d'une position discutable et critiquée, mais force est de constater que rien ne prouve que l'aide au développement soit destinée à créer les conditions favorables à l'exportation de ressources des Tiers-Mondes dans le cadre du système néocolonial, même à travers les termes de l'échange inégal. Quelle est l'origine de cette pratique ?

Mosley (1987 : 21), cité par Gardner et Lewis, nous confie que quoique le concept de « transferts d'aide » dévolu au développement apparaisse pour la première fois dans les années 1930, ce processus a véritablement commencé à la fin de la seconde guerre mondiale, après l'établissement des principales agences multinationales : la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), etc. Ont aidé à accélérer ce processus, à étendre les programmes d'aide, les désastres de la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide et le mouvement de décolonisation des années 1960. Les directives du président Truman en 1949 étaient claires : il est de l'intérêt des nations occidentales de mettre leur capital, leur connaissance et leur capacité technologique au service de la transformation des espaces dits sous-développés. Le rapport de la Commission Brandt des Nations unies l'attestera en 1980 et en 1983. Fidèle au credo du libéralisme arguant que la croissance du niveau des activités économiques et des interactions serait bénéfique à tous, ladite commission préconise au Nord, dans son intérêt, d'aider au développement des pays du Sud.

Toutefois, à en croire Mosley (1987 : 21) cité par Gardner et Lewis (ibid.), l'aide des pays du Nord aux pays du Sud était sans aucun doute une continuation des relations coloniales plutôt qu'une rupture radicale. D'ailleurs, en général, les donateurs sont portés à aider les pays qu'ils ont antérieurement colonisés ou avec qui ils ont entretenu des rapports économiques coloniaux. De plus, selon Gardner et Lewis qui citent Robertson (1984 : 16), le développement planifié prendrait source de l'expérience des colonies de peuplement. Pour reprendre les mots de Serge Latouche, le développement n'a été que la poursuite de la colonisation par d'autres moyens (Latouche : 2003, 17). Ferguson (1990) tient un propos beaucoup plus nuancé : il indique que le rôle des projets d'aide au développement est actuellement beaucoup plus subtil. En effet, lorsque nous distinguons les intentions honorables des professionnels du développement des résultats qu'ils obtiennent, nous réalisons que leurs échecs ne sont ni une erreur inexplicable, ni la trace d'une intention malveillante non encore découverte. Dodds renchérit : malgré toutes les remontrances que l'on pourrait adresser au « développementisme », il convient de reconnaître la place centrale qu'ont occupée l'aide financière et l'assistance technique de l'Occident dans l'amélioration des standards de vie de millions d'individus dans le Sud, ne serait-ce que par

l'intermédiaire de la promotion d'un niveau de santé et de prospérité jamais connu auparavant.

While the individual players may have changed, aid continues to play a major role in the economies of many countries of the South, accounting for one third of all capital in-flows to the Third World in 1980-1983 and worth approximately US\$35 billion (Mosley : 1987). (Gardner et Lewis 1996 : 10).

Ainsi, le développement n'aurait pas été l'expression du dessein de l'Occident de subjuguer, de vassaliser à tout prix les pays du Sud. Cette expérience a été plus bénéfique pour des États comme Japon, Taïwan, Singapour, Malaisie où elle a semblé apporter richesse et occasions qu'elle ne le fut pour les « paradis du pétrole » (Arabie Saoudite, Nigéria, Vénézuela), lesquels paient leurs transformations économiques et politiques d'un plus lourd tribut social évalué en termes de corruption, d'abus de droits humains et de dégradation environnementale. Elle fut encore plus sombre en Afrique sub-saharienne et en Amérique centrale (Nicaragua, Mozambique) où les pays deviennent tout simplement plus pauvres parce que ravagés au quotidien par des guerres civiles chroniques, la corruption massive et l'intervention violente et intermittente des superpuissances contemporaines.

En définitive, les expériences de développement des pays des Tiers-Mondes ne sont pas uniformes, le discours qui s'y rapporte, non plus. Mosley, cité par Gardner et Lewis, distingue en l'occurrence trois interprétations possibles de l'aide. Pour certains (Hayter 1971 ; Sobhan 1989, Hanckok 1989 ; Latouche 2003), il s'agit d'une autre façon pour le Nord d'assurer sa domination économique et politique, de sustenter la dépendance du Sud par rapport au Nord. Pour d'autres (Mosley 1987), sans nier les intérêts des donateurs (influence politique, création de marchés pour les produits locaux), beaucoup de projets et de programmes d'aide sont planifiés avec les meilleures intentions, avec les objectifs authentiques de promouvoir un changement désirable et donc échappent au modèle d'exploitation. Finalement, d'autres (Mosley 1987 ; Madeley 1991) analysent les raisons complexes pour lesquelles les projets d'aide échouent plutôt que de les accuser de prendre des façades néo-impériales.

Les économistes du développement : les réformistes

Pour parer aux difficultés pratiques de présentation de cette approche, regroupons, à la suite de Cazorla et Draï (1992) et d'Yvon Le Bot (1992), sous le chapeau d'une même généalogie, les travaux des quatre principales écoles réformistes : l'école suédoise avec Gunnar Myrdal, l'école latino-américaine (CEPAL) avec Raoul Prebisch, l'école française avec François Perroux et l'école nord-américaine avec Albert O. Hirschman. Les économistes du développement ont abordé la question tant dans sa dimension historique (le passé colonial) que dans celle économique (le dualisme et la dépendance) et anthroposociologique (formes de solidarité et de cohésion sociale).

Selon les tenants du courant réformiste, le sous-développement n'est pas un retard, un phénomène naturel dans l'histoire de toute société. Il s'explique par la transformation des structures économiques et sociales des pays sous-développés à la suite de leur contact avec les pays industrialisés. Ce rapport pour l'essentiel de colonisation, de domination et d'exploitation a engendré des "goulots d'étranglement", des "*cercles vicieux*" du sous-développement. Une telle assertion comporte deux conséquences logiques. Primo, ce phénomène est spécifique aux sociétés sous-développées à cause du *dualisme* qui caractérise, historiquement, leurs structures économiques et sociales. Secundo, il suppose des relations de dépendance entre pays en développement et pays développés sur le marché mondial. Comme pour provoquer les champions de la théorie de la modernisation, les économistes du développement proclament l'urgence de distinguer croissance ou progrès du développement.

2.1 Théorie du dualisme ou courant structuraliste

Le contact avec les pays industrialisés engendre au sein des pays en développement, un dualisme tant au niveau économique et technologique qu'au niveau socioculturel. Non seulement des structures économiques dissemblables s'y juxtaposent, mais aussi les coutumes et les traditions des pays en voie de développement inhibent le processus de modernisation. Par exemple, suivant Hirschman, l'absence d'esprit d'entreprise fut, pour nombre de pays en développement, un obstacle majeur à la mise en place d'une politique de

développement (Cazorla et al. Ibid. : 23). De plus, lorsque le secteur moderne, résultat de l'emprise occidentale, est tourné vers l'extérieur (production capitaliste orientée vers l'exportation), le « secteur traditionnel » se complaît dans la logique de subsistance, la sous-productivité et l'intraversion de l'essentiel des échanges. D'où, la désarticulation et le manque d'intégration de l'économie nationale de ces pays, les effets de disparité de la croissance. À ces effets pervers se combinent les effets de domination des acteurs-clés du marché sur le plan interne et de certaines nations sur le plan externe.

Aussi, d'après Cazorla et Draï (Ibid.), l'hégémonie des nations industrialisées sur le Tiers-monde se traduit-elle par la diffusion des modèles de consommation occidentaux. Ce phénomène qu'ils appellent « effet de démonstration » est la conséquence de la propension des élites sociales et économiques des pays en voie de développement à vouloir rivaliser celles des pays riches en matière de niveau de consommation. La préséance qu'ils accordent à la consommation sur la production a pour effet de diminuer leur propension à épargner et donc de décourager l'investissement interne³⁴. Cela dit, en détruisant la cohérence de la société traditionnelle et en altérant ses valeurs sociales, surtout celles qui influent sur la demande solvable, cette domination a empêché l'émergence d'un nouveau modèle culturel alternatif.

C'est pourquoi, le modèle de développement proposé par la *Commission économique pour l'Amérique latine* (CEPAL) préconisait la planification et la direction étatique d'une économie mixte, des mesures protectionnistes, des politiques de redistribution (usage social de l'excédent), de réforme agraire et de réforme éducative. Ce modèle s'arc-boute sur un projet d'industrialisation en mesure de produire les biens manufacturés jusque là importés (industrialisation par substitution aux importations) et à même de déboucher à terme sur l'exportation de tels produits.

³⁴ Même s'ils prétendent s'y opposer, nous voyons ici combien la dette des Réformistes par rapport aux libéraux est grande.

L'analyse marxiste

Pour les marxistes, il n'est possible de comprendre, par dessus tout, la spécificité du phénomène du sous-développement que lorsqu'on met ses caractéristiques en relation avec l'expansion internationale du capitalisme. Ainsi que le notifiaient les néo-marxistes des années 1970, les effets multiplicateurs attendus de la croissance peuvent tarder à se matérialiser : la croissance économique n'entraîne pas nécessairement une amélioration des standards de vie des individus. De ce point de vue, le développement semble être un processus essentiellement politique et le sous-développement se référer à des relations globales inégales de pouvoir. C'est seulement à travers ce prisme que nous pouvons saisir les contraintes multiples (dette externe, relations commerciales internationales inégales et insécurité politique dans la plupart des cas) qui ont forcé de nombreux gouvernements, notamment en Afrique et en Amérique latine, sous l'instigation de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International, à accepter, par exemple, les rigoureux programmes d'ajustement structurel, lesquels ont ravagé les tissus sociaux des États hôtes.

3.1 Marx

Selon Marx, le colonialisme et les déséquilibres qu'il engendrait représentaient un facteur de progrès pour les pays asservis dans la mesure où ils y détruisaient les structures précapitalistes et impulsaient, grâce au pillage des ressources, le processus inéluctable de l'industrialisation capitaliste.

3.2 Les marxistes des années 1920 (Kuusinen)

Les protagonistes du *Sixième congrès mondial du Komintern* (1928) pourfendaient l'idée que l'expansion capitaliste était une source de progrès. Ils affirmaient au contraire que l'impérialisme, en tant que phase suprême du capitalisme, accélérât certes le développement industriel des pays capitalistes développés, mais entravait celui des pays colonisés ou semi-colonisés. Cette thèse sera reprise par les marxistes des années 1950 (Paul Baran et Paul Sweezy) et par les tenants de l'école structuraliste (l'école de la dépendance ou tiers-mondiste : Samir Amin, André Gunder Frank), le lieu de production de la thèse du « développement du sous-développement ».

3.3 *Les marxistes de l'après-guerre*

Les marxistes de l'après guerre qui ont étudié le processus de transition vers le capitalisme, ont insisté sur l'articulation des modes de production capitalistes et précapitalistes et aussi sur la fonction de l'État dans cette articulation. Dans les sphères de l'échange où ladite articulation s'est d'abord manifestée, l'anthropologue P. Rey (1973) atteste que la transition vers le capitalisme se réalise généralement en trois étapes. Durant la première, l'expansion du capitalisme intensifie, sinon crée des sphères de production précapitalistes pour s'approvisionner en force de travail et en matières brutes à bas prix. La deuxième étape sert de scène à la pénétration lente du capitalisme jusqu'à sa préséance sur le mode de production parallèle. La dernière étape est celle de la disparition totale des rapports de production précapitalistes.

En résumé, marxistes et néo-marxistes s'entendent pour dire que le sous-développement n'est pas un retard mais un phénomène spécifique qui résulte de l'hybridation de modes de production dissemblables. Selon les marxistes, les rapports de production précapitalistes représentent des obstacles au développement capitaliste dont la première étape, une longue période « d'accumulation primitive »³⁵, se caractérise par le « développement du sous-développement », c'est-à-dire une prolétarisation et une pauvreté croissantes. L'enjeu devient alors les facteurs internes de blocage de l'installation complète du capitalisme, c'est-à-dire les divisions et alliances entre les différentes factions de la bourgeoisie, la structure de classes des sociétés sous-développées qu'il importe avant tout de modifier. « Finalement, les principales causes du sous-développement résident dans les structures internes de classes qui retardent et bloquent le développement des forces productives. » (Cazorla et Draï 1992 : 29). Parce qu'ils sont évolutionnistes et défenseurs de l'idéologie du progrès, les marxistes croient que la désarticulation économique et sociale est surmontable. Les néo-marxistes, en revanche, même s'ils agrément l'hypothèse de la particularité du mode de production hybride que reflète la désarticulation économique et sociale des pays sous-développés, estiment « impossible de la dépasser » parce que :

1. Les rapports de production précapitalistes sont nécessaires pour le capitalisme central;

³⁵ Voir les étapes de la croissance économique de Walt Rostow exposées plus haut.

2. L'accumulation du capital dans les secteurs modernes de la périphérie renforce la désarticulation;
3. Les prélèvements externes épongent les plus-values;
4. Les élites locales se sentent menacées par les transformations liées au développement capitaliste et donc maintiennent de larges segments de la population dans la marginalité;
5. Les causes du sous-développement sont avant tout externes. (Cazorla et Draï 1992 : 28-30).

En combinant toujours les facteurs internes et externes, ils découvrent que le développement des uns produit le sous-développement des autres. Leur argument est que les pays de la périphérie doivent prioritairement s'affranchir des prélèvements externes tirés des échanges internationaux, pour pouvoir freiner la fuite des capitaux.

THÉORIES ET ASPECTS EXTERNES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

Qu'en est-il à présent des travaux qui s'intéressent aux impacts des facteurs externes sur le procès de développement? Comment les théories du sous-développement abordent-elles la question des échanges internationaux? Disons que si pour les libéraux, les échanges internationaux représentent un moyen d'intégration à l'économie mondiale, un outil de promotion du développement, pour les structuralistes et les néo-marxistes, en revanche, la seule issue du sous-développement est une stratégie de rupture avec le capitalisme mondial. Approfondissons les arguments de ces deux approches.

La théorie libérale

Cette approche est centrée sur la théorie de la spécialisation qui justifie le libre-échange dont la mission est, entre autre, de diffuser internationalement le progrès. Cette théorie générale se décline de deux manières soit en théorie des avantages comparatifs, soit en théorie de la croissance transmise.

1.1 Théorie des avantages comparatifs

A l'origine de cette théorie des avantages comparatifs se trouvent le classique David Ricardo et les néoclassiques Heckscher, Ohlin et Samuelson, tous persuadés que tous les pays peuvent retirer un gain de l'échange international en raison des différences entre les nations. L'un des pères du classicisme économique, David Ricardo, préconisait aux nations une spécialisation dans la production de biens dont le coût de production leur était relativement moins désavantageux. Il vantait ainsi les mérites des avantages comparatifs sur la base du constat des inégalités de productivité entre les pays, lesquelles inégalités étaient dues aux techniques différentes de production. Cette théorie aboutissait à l'idée que les pays en développement devaient se spécialiser dans la production de produits primaires et importer les produits manufacturés. De surcroît, les néoclassiques, constatant la diffusion des techniques de production à l'échelle mondiale, soutiennent que les différences de prix relatifs des biens sont tributaires des facteurs de production plutôt que des différences de

productivité, lesquelles se réduisent graduellement entre les nations. La clé de voûte de cette théorie s'avérait la rareté relative du travail et du capital dans chaque pays. Les pays en voie de développement gagneraient pour la plupart à se spécialiser selon leurs dotations factorielles (main d'œuvre abondante et bon marché, ressources minières ou agricoles) dans la production de biens primaires ou de produits manufacturés à faible valeur ajoutée (Cazorla et Draï 1992 : 32-33).

1.2 La théorie de la croissance transmise

Tellement persuadés des vertus du marché, les néoclassiques maintiennent que le commerce international, à condition de respecter les règles du libre-échange et ses conséquences (la spécialisation internationale), se chargera de transmettre aux pays sous-développés, par le jeu de trois mécanismes, les bienfaits de la croissance et du développement. « En résumé, retiennent Cazorla et Draï, le libre-échange, par le mouvement des marchandises, des prix et des capitaux, suffit pour assurer la mise en place, dans les pays en développement, des mécanismes qui avaient engendré, il y a deux siècles, la révolution industrielle. Le retard de développement se comblera avec le temps. » (1992 : 34).

L'analyse structurale

La théorie libérale du commerce international est fortement contestée par l'analyse structurale, à travers laquelle le commerce international est décrit comme un facteur d'appauvrissement.

2.1 La détérioration des termes de l'échange³⁶

Le débat sur la tendance à la dégradation des termes de l'échange entre le prix des matières premières exportées et celui des produits manufacturés fut lancé par le chef de file de la

³⁶ Parler des termes de l'échange, c'est parler du rapport entre le prix moyen des exportations et celui des importations à deux périodes différentes. « Une amélioration des termes de l'échange conduit, en général à une augmentation des recettes d'exportation », en valeur constante (Cazorla et Draï, 1992 : 34).

première génération d'économistes de la CEPAL, Raoul Prebisch. Ce dernier, à l'opposé de la théorie libérale, prétendait que la diffusion des gains de productivité par le mouvement des marchandises, des prix et des capitaux n'était que chimère. D'après lui, la croissance de la productivité dans les pays développés entraînerait une hausse des salaires et du capital et, par conséquent, une hausse du prix moyen des produits manufacturés. En revanche, dans les pays en développement spécialisés dans les secteurs traditionnels où la valeur ajoutée des biens est faible, la croissance de la productivité aurait tendance à entraîner une baisse du prix moyen des produits primaires. D'où l'impossibilité pour les pays en développement de profiter de leurs propres gains de productivité qui, aussitôt réalisés, sont aussitôt transférés aux pays industrialisés. Plus concrètement, cette détérioration suppose qu'il faut exporter une plus grande quantité de biens primaires pour obtenir un volume identique de produits manufacturés. « Il existe une tendance spontanée à l'inégalité des taux de croissance entre économies développées et sous-développées. » (Cazorla et Draï 1992 : 35).

2.2 La théorie de la dépendance

Myrdal et Perroux, à leur début, considéraient la dépendance extérieure comme une caractéristique essentielle des économies sous-développées, mais s'en sont éloignés par la suite. À leur avis, la concentration des exportations sur un petit nombre de produits primaires et la domination de la plupart des marchés internationaux de ces biens par les firmes multinationales et les pays développés entraîneraient la dépendance commerciale accrue des pays en développement. Ce processus serait sustenté par la détérioration des termes de l'échange. Les exportations leur deviendraient indispensables, de même que l'importation de produits manufacturés. Parce que l'exportation des produits primaires est très sensible à une demande graduelle faible, l'instabilité des prix générerait des recettes d'exportation néfastes aux pays en développement. Le mécanisme des prix se développerait en faveur des pays industrialisés, puisque le prix de leurs produits croît en raison de leur forte valeur ajoutée. Finalement, les économies des pays dépendants seraient soumises à des variables extérieures qu'elles ne contrôlent pas (Cazorla et Draï 1992).

Toutefois, selon le professeur Dos Santos³⁷, cette lecture ne serait vraie qu'en partie : le problème des échanges inégaux, relié au caractère inégal du développement capitaliste à l'échelle mondiale, n'est en réalité qu'un élément, même pas l'un des plus essentiels, du problème de la dépendance. À son avis, le concept de dépendance ne peut être formulé en dehors du contexte plus vaste de l'impérialisme, car sa définition même est étroitement reliée à cette étape précise de l'évolution du capitalisme où ce dernier a revêtu un caractère monopoliste. Autrement dit, alors que les monopoles occupent une position dominante dans les relations économiques de type capitaliste, le capital industriel se fusionne avec le capital financier pour s'internationaliser. Au cours de cette étape, s'engage, au nom de la concurrence, pour le contrôle des marchés internationaux, une lutte sans merci entre les monopoles dont le siège est situé au cœur des pays capitalistes les plus avancés (Centre) et capables d'imposer à l'échelle internationale des formes et des normes spécifiques de développement. Le concept de dépendance fait donc émerger un double aspect de l'impérialisme : celui de l'expansion du centre économique vers l'extérieur et celui de la sujétion des pays faisant l'objet de cette expansion.

Les conditions théoriques sont alors réunies pour démontrer que ces situations qualifiées de sous-développées, contrairement aux affirmations des grands prêtres de la théorie libérale, ne correspondent pas à des structures arriérées, mais se révèlent consubstantielles, fonctionnelles même pour le vaste processus de développement du capitalisme à l'échelle mondiale. « De ce fait, les phénomènes de sous-développement, les structures sous-développées, ne peuvent être saisis en dehors du large contexte du développement international du capitalisme, qui crée, dans son expansion, une situation de dépendance. » (Dos Santos 1977 : 4). Dans cette optique, la situation de dépendance est tout à fait compatible avec un processus d'industrialisation, celui-ci venant même le renforcer. Les pays dépendants jouent a fortiori un rôle majeur dans les structures internationales inégales de production.

³⁷ Theotonio Dos Santos fut directeur de la Faculté d'économie de la *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM). Il est l'un des premiers à formuler et à articuler la théorie de la dépendance.

Pour être valide, la théorie de la dépendance requiert donc ces trois conditions sine qua non:

- Un capitalisme monopoliste à l'échelle internationale dont les formes et structures sont façonnées par les phénomènes de monopolisation et d'internationalisation, de lutte pour le contrôle des matières premières, d'hégémonie du capital financier ;
- Des relations économiques internationales (commerce extérieur, mouvements internationaux de capitaux, transfert de technologie, prêts, aide, etc.) établies entre les pays du centre et ceux de la périphérie³⁸;
- Des pays objets de l'expansion capitaliste.

Les structures internes des pays objets de l'expansion capitaliste ne peuvent être confondues, cependant, avec les vieilles structures traditionnelles, les anciennes formes de colonialisme interne. Ce qui caractérise a priori une structure dépendante c'est la concentration économique elle-même, en raison de la surexploitation de la force de travail et de la grande concentration de capital qu'elle entraîne. Ce problème de la surexploitation de la force de travail est étroitement lié au processus historique d'accumulation du capital caractérisé, dans la conjoncture actuelle, par une forte monopolisation, une internationalisation avancée et un degré élevé de concentration. D'où la relation entre, d'une part la révolution scientifique et technologique mondiale et, d'autre part le processus de concentration économique et d'exploitation de la force de travail interne.

2.3 Les néo-marxistes-tiers-mondistes (années 1960, deuxième génération d'économistes structuralistes : Samir Amin, André Gunder Frank)

Cette génération d'économistes défend l'idée essentielle selon laquelle la dépendance, loin d'en être un effet, est la source même du sous-développement et de sa reproduction. En combinant la détérioration des termes de l'échange avec le transfert ou le prélèvement de surplus de valeur créé dans la « périphérie » par le « centre »³⁹, ces auteurs induisent le

³⁸ Entendez par là les pays qui « n'avaient pas acquis, à la fin du XIXème siècle, un rôle fondamental dans l'économie mondiale, et qui n'avaient pas achevé un processus de fusion entre le capital industriel et le capital financier. » (Dos Santos : 1977, 2-3).

³⁹ Nous faisons ici référence implicitement au service de la dette et à la fuite de capitaux engendrée par les échanges inégaux et le jeu des balances de paiements.

caractère fondamentalement inégal du commerce international entre pays développés et pays en voie de développement. Ainsi, parce qu'inégales, les spécialisations inspirées par les vertus de l'équivalence réciproque des échanges, des avantages comparatifs ou des dotations factorielles, s'avèrent être l'expression de l'exercice de la domination des pays industrialisés et de l'exploitation des pays sous-développés à travers le commerce international et la colonisation.

2.4 Les marxistes orthodoxes contemporains (Bill Warren)

Certains marxistes contemporains rejettent la plupart des allégations des néo-marxistes. Ils précisent que l'investissement étranger et l'accumulation tournée vers l'exportation sont de préférence susceptibles d'accélérer la croissance industrielle et le progrès des forces productives. Par conséquent, les politiques des pays impérialistes tendent à faciliter l'industrialisation des Tiers-mondes et à relâcher les liens de dépendance.

Les conclusions, seraient-elles les mêmes si les auteurs prenaient pour point de départ, la politique?

LE POINT DE VUE POLITIQUE

Qu'en est-il des autres travaux qui ont préféré aborder la problématique du développement comme une problématique politique, englobant davantage que la dimension matérielle et financière de la vie des gens? D'une manière générale, ces travaux traitent le développement comme un processus multidimensionnel impliquant la réorganisation et la réorientation de systèmes économiques et sociaux entiers. Cela dit, au-delà de l'amélioration des revenus, le développement suppose spécifiquement des changements radicaux dans les structures institutionnelles, sociales et administratives tout comme dans les attitudes populaires et même, des fois, dans les coutumes et croyances (Schmidt 1998 : 5). De la sorte, le développement semble progressivement être porté par une combinatoire « direction étatique/orientation du marché ». Dans cette perspective, les résultats économiques et politiques ne peuvent plus continuer à être séparés les uns des autres comme le souhaitait l'économie politique classique. En même temps que cette approche reconnaît la sensibilité et le poids des facteurs internationaux, elle rejette simultanément l'idée que ces facteurs déterminent a priori les dynamiques du développement national. Par conséquent, elle pose les étapes de la croissance et du développement comme des contingences historiques. L'argument central de cette perspective pourrait explicitement prendre la forme des propositions suivantes :

1. la rationalité économique ne peut être dissociée de la rationalité politique dans les économies en développement⁴⁰ ;
2. le développement peut suivre plusieurs étapes différentes et des directions polycentriques ;
3. Il y a un grand besoin d'indigénisation des théories de développement basées soit sur le nationalisme, soit sur le régionalisme (Schmidt 1998 : 6).

Là où les opinions divergent, à l'intérieur de ce point de vue, concerne le dosage, dans les politiques économiques, de la direction étatique par rapport à l'orientation du marché.

⁴⁰ Dans cette perspective, la division classique État/Marché est factice et artificielle. C'est un faux problème de se demander si la prise d'une décision étatique est plus ou moins efficace que le jeu du marché dans la promotion du développement, si même le marché n'est pas le nœud du problème. Car, quelle que soit l'expérience d'industrialisation considérée, l'intervention de l'État et le jeu du marché en font nécessairement partie. Les plus hauts niveaux d'entrepreneurship étatique peuvent être en relation plutôt symbiotique qu'oppositionnelle avec le développement des marchés (Amsden 1989).

L'intrigue devient alors la compréhension de la manière dont un changement, dans l'interaction réciproque des facteurs internes et externes, affecte et influence le rôle de l'État comme formation sociale, façonne les politiques économiques et les stratégies de développement et finalement, bénéficie à certains pays et non à d'autres. Toute étude de politique économique doit, de ce fait, intégrer au moins trois aspects de la problématique globale : le rôle des classes sociales, l'État et le jeu du marché interne, le système international. La méthodologie qui se dessine en filigrane en est une historico-structurelle dans le sens où elle recommande de tenir compte non seulement du conditionnement structurel de la vie sociale, mais aussi de la transformation historique des structures par des conflits, des mouvements sociaux et des luttes de classe.

Pourquoi se donner tant de peine quand on sait que d'une manière générale, au XX^{ème} siècle, quatre facteurs⁴¹ expliqueraient pourquoi certains pays se trouvent derrière d'autres en termes de revenu et de richesses ? Alice Amsden⁴², a-t-elle épuisé la question avec ses deux propositions sur le poids déterminant de l'État dans le processus complexe du sous-développement ? Notons que selon elle, l'industrialisation tarda à venir dans les pays en retard parce que leurs États furent trop faibles pour mobiliser des forces afin d'inaugurer le développement économique et pour repousser les vagues d'agression étrangère entamée dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (Amsden 1989 : 12).

Pour combien plausibles que ces conjectures puissent paraître, elles ne font pas l'unanimité dans la communauté scientifique déjà divisée autour d'une problématique aussi délicate que le développement. Pour des raisons pratiques, Johannes Schmidt regroupe la plupart des études portant sur les processus de développement en trois approches : la néolibérale qui reprend la tradition néoclassique et la perspective de la modernisation ; l'étatiste ou réaliste dans sa double désinence mercantiliste et centrée sur l'appareil d'État ; et l'approche

⁴¹ Selon Johannes D. Schmidt, ces facteurs seraient : la dotation des ressources naturelles, la population, les forces du marché et les facteurs institutionnels.

⁴² Dans *Asia's Next Giant : South Korea and late industrialisation* (Oxford University Press, New York, 1989), Amsden rapporte qu'en première approximation, le début de l'expansion économique tend à être différé par la faiblesse de l'habileté de l'État à agir et que, dans la mesure où elle s'accélère, l'industrialisation se fait à l'initiative de l'autorité de l'État.

dépendance/système-monde, marxiste, radicale, qui émerge comme une critique des deux autres dans le sens où elle aborde le changement social sous l'angle conflictuel.

L'approche néoclassique

Le postulat de base du néoclassicisme est que la clé du développement se trouve dans l'allocation efficace des ressources à l'intérieur d'un cadre libre de marché compétitif. Cette approche comprend l'approche néolibérale dont le problème majeur se trouve dans le postulat suivant lequel l'État est davantage sujet à l'échec que le marché et; la théorie des choix publics qui tend à considérer les actions de l'État comme naturellement moins efficaces que les opérations du marché. La plupart des écoles qui s'inspirent de la théorie des choix publics sont sans doute influencées par l'habileté des économistes néoclassiques à démontrer que l'efficacité de Pareto peut être atteinte dans plusieurs configurations de marché. Cette perspective néglige cependant les structures institutionnelles des marchés eux-mêmes. Car, tout comme les agences publiques, les marchés n'existent qu'à l'intérieur d'un certain cadre organisationnel et de ce fait, toute variation à l'intérieur de ce cadre – les barrières à l'entrée, les coûts de transaction et d'information, les marchés internes du travail, les positions oligopolistiques, les règles de fonctionnement, etc. - peut profondément affecter leurs opérations (Hall 1986 : 11-12).

Johannes Schmidt rapporte que les néoclassiques reconnaissent au gouvernement les fonctions économiques essentielles suivantes :

- ❖ Le maintien de la stabilité macroéconomique ;
- ❖ La promotion d'une infrastructure physique, spécialement celle qui a un coût fixe élevé comparativement aux coûts variables, par exemple les refuges, les chemins de fer, les canaux d'irrigation, etc. ;
- ❖ La protection des « biens publics » en incluant la défense et la sécurité nationale, l'éducation, la recherche de base, l'information du marché, le système légal et la protection environnementale ;
- ❖ La contribution au développement des institutions pour la promotion des marchés du travail, de la finance, de la technologie, etc.

- ❖ La compensation ou l'élimination des distorsions du prix grandissantes dans le cas du déclin évident du marché ;
- ❖ La redistribution du revenu aux plus pauvres, en quantité suffisante pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins de base (Wade 1990 : 11).

La tendance des libéraux contemporains est d'ignorer la dimension politique de l'économie internationale et de faire fi du fait qu'une interdépendance économique asymétrique pourrait générer des relations inégales de pouvoir entre les pays (Haggard 1988 : 1). De plus, la perspective néoclassique ne donne pas toute son envergure à la manière dont la contrainte et la rareté des ressources étrangères interagit avec d'autres variables agrégées clés (principalement la contrainte fiscale, l'investissement et l'épargne) et avec la politique économique dans la détermination des modèles de distribution et de croissance. C'est pourquoi, elle n'explique pas par exemple comment les distorsions introduites par les politiques protectionnistes favorisant une substitution à l'importation pourraient être compensées, dans une situation de marché simulée, par la promotion des incitations à l'importation. « Finalement, pour reprendre le propos de Schmidt, il n'y a ni base théorique, ni évidence historique pour conclure que le système de prix non perversi (par l'intervention de l'État) entraînera un plus haut niveau de bien-être et de croissance que celui qui contient diverses interventions du gouvernement. » (Schmidt 1998 : 9). En somme, conclut-il, ce n'est pas la libéralisation de l'économie qui l'ouvrira à la croissance à travers le commerce. Au contraire, les conditions primordiales d'une viabilité économique dépendent de la victoire sur les perturbations internes et de la recherche intermittente de lignes vraisemblables d'exportation. Ainsi, le néoclassicisme qui a occupé une position relativement hégémonique dans les théories de développement, fournit à l'approche de la modernisation, ses fondements théoriques ou, à tout le moins, elle inspire ce que l'on appelle communément « le *développementalisme* libéral » (théorie de la modernisation et de la croissance).

1.1 La théorie de la modernisation

Dans ses balbutiements, la théorie de la modernisation tenait pour centrale la dichotomie wébérienne sociétés traditionnelles définies idéal-typiquement comme pré-étatiques, pré-rationnelles et pré-industrielles et, sociétés modernes. Basée sur la notion d'histoire comparative, cette théorie s'institua en nouvelle orthodoxie sociale et culturelle en imposant les modèles de développement européen et américain comme objectif final et idéal de l'évolution des sociétés des Tiers-mondes (Rostow 1960 ; Almond et Powell 1966). Peckenham fait reposer cette doctrine sur les quatre postulats que voici :

- ❖ Le changement et le développement sont faciles ;
- ❖ Toutes les bonnes choses, telles la croissance économique et la démocratie, vont de pair ;
- ❖ Le radicalisme et la révolution sont mauvais ;
- ❖ La séparation des pouvoirs (pluralisme) est meilleure que la centralisation des pouvoirs. (Peckenham 1973 cité par Schmidt 1998).

Dans l'esprit de cette doctrine, les politiques économiques sont poursuivies afin d'assurer la performance de deux fonctions : l'accumulation, c'est-à-dire le maintien des conditions favorables à l'accumulation lucrative du capital ; et la légitimation, c'est-à-dire le maintien de l'harmonie et du support du régime politique en vigueur (Hall 1986 : 229-230). D'où, la modernisation est à l'institutionnalisation politique ce que l'ordre et la stabilité sont au développement politique (Huntington 1968). Néanmoins, à côté des effets significatifs de la croissance économique sur la transformation des institutions politiques traditionnelles, il importe de reconnaître que d'autres facteurs, tels les fondements culturels de la société, la composition des élites, les caractéristiques institutionnelles, les influences et environnements politiques, contribuent à façonner le système politique en devenir. Huntington, n'a-t-il pas attesté que le développement serait, politiquement, le renforcement de la capacité des institutions publiques à soutenir la transformation continue que requièrent le défi de la modernisation et les demandes d'extension de la participation ?

Tout compte fait, les applications du *développementalisme* libéral ont été critiquées à cause de leurs biais et pour avoir reflété une confiance ethnocentrique dans les modèles

occidentaux. Barrington Moore Jr (1981) par exemple, sur la base des variations dans les changements politiques et dans les étapes historiques à l'entrée de la modernité (démocratie, communisme, fascisme), s'indigna contre l'idée d'une voie unique de la modernité à suivre par tous les pays du monde. La crise du *développementalisme* libéral naît, entre autres, du fait historique que la plupart des conditions socioéconomiques et politiques des Tiers-mondes, ne concordent ni avec les diagnostics établis, ni avec les suppositions diffusionnistes de la théorie de la modernisation.

La théorie de la dépendance et l'analyse des systèmes mondiaux

Ce groupe d'approches, rappelons-le, explique les politiques nationales comme le produit de la configuration de l'économie politique internationale, comme si elles seraient déterminées par la position du pays dans la séquence du développement économique international. L'approche orthodoxe de la dépendance défend le point de vue déterministe selon lequel les pays en développement seraient incapables de résoudre leurs problèmes de sous-développement profondément ancrés.

Dans les années 1960, la plupart des nouvelles théories sociales émergentes mettent l'emphase sur les facteurs externes dans les processus de développement. L'une des thèses centrales de ces théories (la substitution aux importations) veut que l'industrialisation des pays en développement (dans la périphérie) passe nécessairement par l'intermédiaire d'une industrie capable de fabriquer ses propres biens de consommation et son propre capital, lesquels sont actuellement importés de l'étranger (Myrdal 1957). Autant dire qu'une école de pensée, une position marxiste critique de l'approche de la modernisation est née en partie de la contribution importante de Gunnar Myrdal : *l'école de la dépendance*. Elle serait basée sur les relations entre les institutions internationales elles-mêmes et entre celles-ci et les structures nationales.

La dépendance est ici présentée comme un manque d'autonomie pour la périphérie (Paul Baran 1957 ; André Gunder Frank 1967 ; Emmanuel 1972 ; Dos Santos 1977). De plus, en observant les différences entre les pays en développement dans leur économie politique —

différences qui conditionneraient leur réponse au système capitaliste mondial —, la nouvelle école de la dépendance a abouti à une distinction entre périphérie, semi-périphérie et État central. Entendez par semi-périphérie les pays en développement qui sont parvenus à plus qu'une industrialisation minimale et gagné dans le processus un peu de contrôle sur le surplus généré. La semi-périphérie équivaldrait donc aux nouveaux pays industrialisés.

Quoique les théories de la dépendance et du système mondial opèrent au niveau de la société globale et soient de nature néo-marxiste, elles perdent de vue l'importance des classes sociales nationales et le rôle de la marche historiquement contingente de chaque nation. Par exemple, l'intérêt d'Evans *et al.* pour les alliances entre institutions ne se dirigea pas vers une analyse profonde de la manière dont les factions et les élites interagissent à l'intérieur de chaque ensemble d'institutions des États en développement.

Par ailleurs, la thèse de la *Nouvelle division internationale du travail (NDIT)* suggère de nouvelles explications de la manière dont l'économie mondiale interagit avec la structure dissemblable des États forts et des États faibles. Ce concept de *Nouvelle division internationale du travail* a pris une signification toute contemporaine. Il est devenu un puissant descripteur de l'économie transnationale moderne où les pays des Tiers-mondes, fournisseurs compétitifs de biens plus ou moins manufacturés, jouent un rôle crucial dans la nouvelle restructuration de l'économie globale. Voici les conditions préalables au développement de la nouvelle division internationale du travail qui rendent possible un marché mondial orienté vers l'industrialisation : une armée de réserve mondiale, un surplus de capital global élevé, les avancées dans les technologies de transport et de communication.

Parce que la NDIT crée la croissance sans le développement, parce qu'elle n'apporte pas de solution aux problèmes d'emploi, de santé, d'éducation, parce qu'elle ne promeut pas de transfert de technologie, et parce qu'elle n'implique aucun échange du pays hôte avec l'étranger, en conséquence parce qu'elle accroît la dépendance de la périphérie par rapport au centre ; la théorie de la NDIT est très pessimiste quant aux retombées des échanges dans et pour les pays périphériques. Elle semble exagérer l'extension et les perspectives d'une

relocalisation des emplois des pays développés vers les pays en développement, sur la base empirique de l'expérience d'un très petit nombre de nouveaux pays industrialisés. Elle surestime le rôle des corporations transnationales pendant qu'elle sous-évalue le rôle que l'État et les bourgeoisies nationales ont joué dans la mobilisation du capital dans les Tiers-mondes (Southall 1988 ; Castells et Tyson 1989).

L'approche étatiste

Cette approche apparaît dans le milieu académique des États-Unis et du Royaume Uni comme une réaction à la contre-révolution néolibérale de Ronald Reagan, de Margareth Thatcher et de leurs théoriciens de l'École de Chicago. Elle entend apporter une réponse aux problèmes complexes de l'interrelation entre les acteurs et les institutions internationaux, à l'ambiguïté de la relation entre l'autonomie de l'État et sa capacité (Crone 1988). Attention, il est question ici de l'approche wébérienne de l'État moderne selon laquelle, ce dernier correspond à l'autorité publique, détentrice du monopole de la violence physique à l'intérieur d'un territoire donné et d'une souveraineté respectueuse de l'autre partie du monde. L'approche wébérienne met l'emphase sur l'harmonie, l'efficacité et l'ordre dans l'organisation bureaucratique de l'État et conçoit le renforcement du rôle de l'État à travers la légitimation de ses activités. La perspective étatiste contribue à la théorie de développement en éclairant le rôle décisif de l'État *développementiste*. Elle est paradoxalement utilisée par les gestionnaires et les planificateurs des États de l'Asie orientale pour justifier le protectionnisme et l'intervention de l'État dans les économies (Schmidt 1996 : 14).

Contrairement aux modèles compétitifs pluralistes et marxistes, les étatistes précisent que la politique n'est pas, au premier chef, une réaction à la pression des groupes sociaux d'intérêt. De leur point de vue, l'État a autant d'intérêts et de préférences politiques, qu'il a de capacité d'imposer ces préférences malgré la résistance sociale. Mais, se demande Hall (1986 : 7), les États contemporains sont-ils aussi autonomes des influences sociétales que les théories centrées sur l'État veulent le faire accroire ? Les capacités de l'État de mettre en place un programme tendent-elles à dépendre autant de la configuration de la société,

que de celle de son organisation bureaucratique ? Nombre d'auteurs ont tenté de répondre à ces questions. Retenons pour les besoins de ce papier deux contributions : celle de Charlmers Johnson et d'Alice Amsden.

3.1 *Charlmers Johnson*

Cet auteur qui a étudié le type capitaliste japonais de l'État *développementiste* soutient que le modèle de l'État *développementiste* capitaliste (néo-mercantilisme) se reconnaît par ces quatre caractéristiques structurelles fondamentales :

- Une gouvernance stable par une élite politique bureaucratique qui ne concède pas aux demandes politiques qui pourraient contrevenir à la croissance économique et à la sécurité ;
- Une solide coopération entre les secteurs publics et privés sous l'obédience d'une agence de planification pilote;
- Des investissements importants et continus en éducation pour tous, combinés à des politiques qui garantissent une distribution équitable du revenu national ;
- Un gouvernement qui comprend le besoin d'utiliser et de respecter les méthodes d'intervention basées sur le mécanisme des prix (Johnson 1982 ; 1986 : 565 ; 1987).

3.2 *Alice Amsden*

D'après Amsden, dans l'histoire moderne, les États sont toujours intervenus pour stimuler l'activité économique. Durant la période récente d'industrialisation, ils sont intervenus en créant des prix multiples, pour adresser les besoins à la fois des épargnants et des investisseurs, et à la fois des exportateurs et des importateurs. Dans les pays récemment industrialisés (Brésil, Japon, Taiwan, Inde, Corée, Turquie), l'État intervient délibérément avec des subsides pour distordre les prix relatifs afin de stimuler l'activité économique. Encore faut-il qu'il en soit capable. Le modèle de l'État fort qui se profile en filigrane est fortement critiqué par Amsden (1989 : 14). En effet, affirme-t-elle, il est frustrant pour les modélistes des pays « en retard » d'apprendre que la réussite de la Corée, par exemple, se base lourdement sur un État fort, c'est-à-dire un État capable d'approvisionner ses propres politiques. Or, la plupart sont en retard parce que leur État est faible. Schmidt renchérit :

« Un État fort est aussi dysfonctionnel qu'un État faible s'il utilise son pouvoir seulement pour s'enrichir. » (Ibid. : 13). Ce qu'il faudrait alors, c'est un État discipliné, c'est-à-dire un État qui avance le capital au lieu de l'accumuler, à tout le moins un État qui ne permet pas à son propre enrichissement de dérailler les efforts de développement.

L'une des variantes de l'étatisme est le national-populisme⁴³. Entendez par là la manifestation d'une ambition nationale, l'expression de la volonté de parachever une indépendance politique acquise antérieurement, en lui fournissant l'assise économique et sociale qui continuait à lui faire défaut (Le Bot 1992 : 195). Dans la perspective nationale-populiste, c'est à l'État qu'il incombe de donner forme à la nation, de la faire sortir du chaos interne et de l'indifférenciation au sein du marché mondial. L'enjeu devient la maîtrise des rapports avec l'extérieur par un État qui se veut colonne vertébrale de la société. Car, dans les sociétés dépendantes, profondément désarticulées, à forte hétérogénéité sociale et culturelle, seul l'État peut assurer durablement cette fonction. Lui seul peut être l'acteur central du développement, de l'intégration sociale et de l'unité nationale. Ce projet national-populiste, nous confie Le Bot, s'évanouit comme un mirage s'il ne prend pas corps dans un État *développementiste*, dans des politiques gouvernementales de protectionnisme économique et de protection sociale, industrialisatrices et redistributives.

Toutefois, cette approche n'arrive pas à expliquer les facteurs géopolitiques et les dynamiques régionales qui engendreraient ce type d'État développementiste, elle ne donne pas non plus d'indications suffisantes sur l'origine des caractéristiques de ce genre d'État (autonomie et capacité). Ultimement, cette approche passe sous silence les effets pervers du développement tels l'exclusion du travail, la violation de droits humains, la dégradation environnementale et les conflits avec les États centraux.

⁴³ Yvon Le Bot définit le national-populisme comme une contre-modernisation modernisatrice ou une modernisation contre-modernisatrice qui s'appuie sur des mouvements de défense de la nation contre la pénétration impérialiste, contre la modernisation capitaliste (1992 : 198).

L'approche culturaliste

Jusqu'ici, nous n'avons priorisé que les dimensions économique et politique du développement. Or, François Houtart et Anselme Rémy⁴⁴ précisent : « On ne peut pas mesurer le développement uniquement à l'aune de la croissance économique [...] La découverte des univers culturels peut aider aussi à percevoir dans quelle mesure les facteurs non économiques contribuent au changement ou à la stagnation des sociétés » (1997 : 1). Les tenants du culturalisme considèrent le développement comme un processus complexe de transformations qualitatives du niveau de vie des « développés » aux niveaux économique, social, politique, culturel... Ces changements sont orientés en vertu des valeurs intériorisées par les individus, de leurs référents culturels, c'est-à-dire de leur perception des rapports établis avec la nature et avec leurs semblables. Forts de cette considération, ces théoriciens de développement – Weber, Mc. Clelland, Hagen et Parsons sont les figures de proue de cette lignée – pensent que celui-ci requiert une modification des attitudes et des valeurs dominantes au sein des pays en développement. Car, il est probable qu'un système de valeurs ait une plus grande affinité au développement qu'un autre. Tout dépend de l'éthique et de la motivation de réussite qui y pourvoient. Le développement économique, social et politique dépend des valeurs intériorisées par les individus et, partant, du processus de socialisation. Un plan d'action global et intégré doit prendre en compte la perception sociale, les valeurs et les croyances en vigueur dans les pays en développement, nous confient Rémy et Houtart, pour pouvoir résorber efficacement et de manière durable les goulots d'étranglement et entraîner un décollage (take off) vers la prospérité.

Néanmoins, les reproches d'archaïsme, de superstition, d'indolence, de résistance ou d'inertie à l'innovation et de solidarité mécanique qu'on formule trop souvent aux pays dits « sous-développés » ne sont en fait que des avatars d'une infra-idéologie coloniale vétuste, truffée de stéréotypes ethnocentriques. Aussi, nombre d'auteurs recommandent-ils de changer le sens de la relation pauvreté et comportements culturels rétrogrades. Au lieu de taxer certains comportements de freins au développement, il vaut mieux poser à leur source

⁴⁴ François HOUTART et Anselme REMY. *Les référents culturels à Port-au-Prince*, CRESFED, Haïti, 1997.

des structures économiques et sociales duales. Cela permettrait de voir, par exemple, que le maintien de la communauté comme axe essentiel de l'organisation sociale s'explique par la pauvreté ambiante et l'absence de meilleures alternatives. J. K. Galbraith n'élaborera-t-il pas une « théorie de la pauvreté de masse » à partir de la rationalité des comportements individuels par rapport à cet « équilibre de la pauvreté »?

En outre, selon les tenants de cette approche qui partagent avec la théorie des choix publics l'emphase sur le rôle de l'action individuelle, le comportement des politiciens et des officiels des pays sous-développés est fortement orienté par la culture politique à l'intérieur de laquelle ils ont été socialisés et dans laquelle ils opèrent (Hall 1986 : 8). À leur avis, les choix politiques de développement et les institutions nécessaires à leur exécution se rapportent aux antécédents culturels qui, en attirant l'attention sur les changements dans les valeurs, les attitudes et les pratiques, rendent sensés de tels choix. Dans cette perspective, le couple tradition-modernité n'y est pas mutuellement exclusif comme l'entend le discours modernisant, au contraire, ils sont compatibles, peuvent se fusionner, voire se pénétrer l'un l'autre. La tradition est posée par les culturalistes comme hautement bénéfique au développement. Il en appert une vision nettement nationaliste qui préconise, lorsqu'il n'est pas possible d'éviter toute interférence d'impulsions culturelles et politiques étrangères dans les processus décisionnels internes, l'indigénisation et l'isolation contre les influences externes. Néanmoins, « Si les analystes fonctionnalistes expliquent beaucoup trop, les analyses culturelles souvent n'expliquent pas assez. » (Schmidt 1998 : 14). Le culturalisme présente beaucoup de limites : par exemple, il n'arrive pas à examiner le contexte historique spécifique, les conditions géopolitiques et le timing durant lequel des formes variées d'institutions culturelles ont émergé ou ont manqué d'émerger.

Nous pourrions poursuivre indéfiniment cet exercice. Mais arrêtons-nous un instant à la pertinence de ces théories du sous-développement pour l'analyse sociologique des conditions de vie des Inuit du Canada arctique ? Comme la plupart ont été conçues dans des contextes sociohistoriques étrangers à l'univers des Inuit, ne sont-elles d'aucune utilité pour la compréhension sociologique du monde vécu de ces collectivités ? Dans quelles mesures pouvons-nous nous en servir pour expliquer l'état des lieux des collectivités autochtones ?

Conclusion : le développement humain

Pour clore cette section, nous avons choisi de présenter l'approche de développement humain, non seulement parce qu'elle tente une synthèse des approches économiques et politiques, mais aussi parce qu'elle essaie de concilier des courants théoriques généralement considérés comme antinomiques. À travers cette approche, nous croyons possible de concilier certaines des finalités de la gauche et de la droite pourtant réputées contradictoires.

A l'instar de Mahbub ul Haq (1995) et d'Amartya Sen (1989), Fukudda-Parr détourne notre attention de la croissance économique pour l'orienter vers le développement humain, c'est-à-dire vers des processus d'extension des *functionnings* et des *capabilities* des individus. Entendez par *functionning* une réalisation fondamentale exprimée sous forme d'état ou d'action qu'une personne parvient à atteindre : par exemple se déplacer, exercer un métier, avoir des relations sociales, etc. Le terme *capabilities*, en revanche, désigne son pouvoir d'être ou de faire, réel et actuel. Il décrit ses capacités à actualiser à volonté ses *functionnings*, sa liberté effectivement disponible à l'instant considéré de réaliser ses projets de vie et d'atteindre d'autres *functionnings*. Dans la terminologie de Sen, rappelons-le, le terme *liberté* peut signifier « l'ensemble des "capacités" élémentaires, telles que la faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition, à la morbidité évitable et à la mortalité prématurée, aussi bien que les libertés qui découlent de l'alphabétisation, de la participation politique ouverte, de la libre expression, etc. » (2003 : 58) — dans ce cas on parle de libertés substantielles —; tout comme il peut signifier « les libertés politiques, les facilités économiques, les opportunités sociales, les garanties de transparence et la sécurité protectrice » (2003 : 59) — dans ce cas, il est question de libertés instrumentales. Les libertés instrumentales serviraient de la sorte de moyens de promotion de la liberté humaine. Dans cette perspective :

« ...le but du développement serait d'améliorer des vies humaines en élargissant l'étendue de choses qu'une personne peut être ou faire dans sa vie, telles être en santé ou bien nourrie, être instruite, et participer à la vie de la communauté. [...] Le développement humain serait un processus d'extension des choix des peuples. Les plus critiques de ces choix de grande envergure seraient de vivre longtemps et en santé, d'être éduqué et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour un standard de vie décent. *Les choix additionnels* incluraient la liberté politique, la garantie des droits humains et du respect de soi individuel [Traduction libre]. » (Fukudda-Parr 2003 : 303, 307-308).

Contrairement au paradigme libéral, ce qui prédomine ici, ce n'est pas la performance économique, mais l'amélioration des standards de vie : la croissance économique n'est pas en soi une finalité, mais un moyen.

De ce point de vue, une politique de développement implique un aspect évaluatif et un aspect mécanique. L'aspect évaluatif se rapporte à l'amélioration des vies humaines. Celle-ci s'entend comme l'objectif explicite du développement, et les résultats atteints comme les indicateurs de progrès. L'aspect pragmatique, en revanche, évoque tout ce que les êtres humains peuvent faire en vue d'atteindre de tels objectifs de développement, particulièrement à travers les politiques et les mouvements sociaux.

Il paraît de plus en plus clair que ce modèle théorique, comme les autres d'ailleurs, repose sur des fondements philosophiques et éthiques, ainsi que sur des racines conceptuelles bien précises. Citant les travaux de Sen (1982, 1989), Fukuda-Parr (2003) distingue les racines conceptuelles de l'approche de développement humain à la fois de celle du néolibéralisme et de celle des besoins de base. À son avis, les néolibéraux arc-bouteraient la notion de bien-être sur le principe de la maximisation de l'utilité (utilitarisme, welfarisme) et négligeraient les aspects cruciaux de droits et de liberté, tandis que ceux qui mettent l'emphase sur les besoins de base insisteraient surtout sur la fourniture des services et des commodités plutôt que sur les *capabilities* dans la définition du bien-être. Or, il est avéré que davantage que les ressources dont ils disposent, c'est la capacité des gens à transformer ces ressources en facteurs de bien-être qui importe.

Selon Fukudda-Parr (2003) et Sen (2003), l'approche du développement humain dont les fondements philosophiques remonteraient aux philosophes Aristote, Kant et aux économiques classiques (Smith, Ricardo), serait la seule à avoir mis l'emphase sur l'évaluation du développement en termes d'extension des *capabilities* de tous les individus (Fukudda 2003 ; Sen 2003). Pour s'affirmer comme paradigme alternatif, il a fallu à cette approche de construire des instruments de mesure à même d'évaluer les progrès accomplis. L'Indice de développement humain (IDH) a été proposé. Cependant, force est de constater que cet indice met l'accent sur les *capabilities* de base (santé, éducation, revenu), et laisse

de côté d'autres indicateurs non moins importants pour une évaluation complète du développement humain. Nous convenons qu'il n'a pas dû être facile de choisir ces indicateurs, car l'importance relative des *capabilities* varie avec les contextes sociaux selon les pays et les époques. Dans les *Rapports sur le développement humain*, deux critères ont permis de résoudre cette énigme : la valorisation universelle et le caractère fondamental des *capabilities* choisies. Elles sont dites essentielles lorsque la plupart des choix dans la vie dépendent d'elles, lorsque leur défaut repousse la plupart des autres *capabilities*. Comme le mentionne Fukudda-Parr (2003), le concept de développement humain embrasse plus large que sa mesure : il concerne la capacité des gens à vivre dans la dignité et la liberté (au sens de Sen), à exercer des choix dans la poursuite de leur vie complète et créative. L'illettrisme, la maladie et le manque de ressources ne sont que quelques uns des obstacles à dépasser par les priorités de développement. Il en existe d'autres : la domination qui empêche à certains la participation active dans la vie de leur communauté, l'absence d'autonomie dans les prises de décision au sujet de leur propre vie, les *inéquités* sociales sur la base du genre, de l'ethnie... Récemment, le *Programme des Nations Unies pour le développement* (2002) a dû affirmer que « la jouissance des libertés civiles et politiques et la participation dans les processus de prise de décisions dans sa communauté sont aussi importantes [pour l'être humain] que d'être lettré et de jouir d'une bonne santé » (PNUD 2002 cité par Fukudda-Parr 2003).

Cette conception du développement change le rôle des individus : ils ne sont plus seulement des bénéficiaires des progrès économiques et sociaux, ils sont la richesse des nations, les agents actifs du changement. Elle postule que l'investissement dans l'éducation et la santé des peuples est un puissant moyen d'atteindre les progrès économiques et sociaux anticipés. Elle soutient que les êtres humains peuvent devenir des agents du changement à la fois à travers des actions individuelles et des actions collectives. Les stratégies de développement basées sur les trois dimensions de l'Indice de développement humain renforceraient la capacité des peuples à se mobiliser et à défendre leurs propres intérêts. Il faudra y ajouter un quatrième pilier : l'extension de la participation à travers des institutions démocratiques à l'intérieur d'une forte gouvernance démocratique. « Comme de raison, ajoute Fukudda-Parr, les actions collectives, spécialement sous la forme de mouvements

sociaux, ont été le moteur essentiel derrière les progrès accomplis dans les changements politiques majeurs, nécessaires au développement humain, tels que la reconnaissance de l'égalité des sexes, le besoin de protéger l'environnement, ou la promotion et la protection d'un ensemble complet de droits humains. » (2003 : 309). Le modèle de développement humain suppose un dynamisme individuel et collectif, une influence populaire des décisions collectives, la constitution d'une société civile dynamique avec la formation d'associations, d'alliances, l'extension de l'espace public, la multiplication des débats autour d'enjeux collectifs, etc. Somme toute, soutient Fukkuda-Parr, les récents développements de l'approche de développement humain accordent une plus grande attention aux aspects organisationnels (mécanismes de fonctionnement) du développement humain, à savoir les libertés politiques, les institutions et les processus politiques.

Les théories de développement et les Inuit de l'Arctique canadien :

Le modèle théorique critique

Pour les besoins de cette étude, plutôt que de nous en tenir à une théorie spécifique du développement, incomplète et incapable de rendre compte rigoureusement des conditions de vie des Inuit, nous avons préféré construire un modèle théorique critique, en nous inspirant des diverses théories de développement : libérale, marxiste, structuro-fonctionnaliste, dépendance, néomarxiste, étatiste, culturaliste... Ce modèle que nous estimons plus édifiant et plus efficace pour un regard sociologique sur la situation des Inuit du Canada, s'en tient à la ligne de fond qui traverse ces théories de développement, les unes aussi incomplètes que les autres. Nous sommes conscient qu'en agissant de la sorte, nous courons le risque épistémologique de fusionner des propositions de courants réputés antagoniques. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, rien ne semble contre-indiquer une telle démarche, voire établir une contradiction entre les propositions extraites des différents courants théoriques exposés. En plus de se compléter, ces propositions nous paraissent même possiblement convergentes.

Par exemple, les théories libérale et néolibérale permettent d'aborder la problématique de développement des collectivités inuit du Canada soit du point de vue de leur situation socioéconomique, soit du point de vue des stratégies et des politiques de développement qui s'y rapportent. À certaines échelles, dans certaines conditions, les postulats de base de la théorie libérale ne semblent pas de mise en milieu inuit. En effet, il est difficile de défendre à l'échelle locale (municipale) l'idée que seul le marché permettrait l'équilibre nécessaire à la création de richesses en milieu inuit. Le défi ne sera pas moins insurmontable d'établir le dogme du libre marché moteur de la création de richesse, comme prémisses de base à l'analyse socioéconomique des collectivités inuit. La main invisible d'Adam Smith, le marché de concurrence pure et parfaite susceptible d'assurer l'allocation optimale des ressources n'existent guère au sein de ces collectivités. Huskey et Morehouse (1992) rapportent que les économies autochtones, notamment celles des régions éloignées, sont dépendantes par rapport à l'exportation des ressources naturelles, de l'économie de subsistance et surtout de paiement de transferts gouvernementaux. S'il faut croire

Moscovitch et Webster, cités par la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), la tendance des dépenses fédérales d'aide sociale est actuellement à la hausse compte tenu des tendances parallèles de la croissance démographique et des migrations. Pour le Nunavik, par exemple, Simard (1996) a montré qu'entre 1975 et 1989 les dépenses fédérales destinées à l'administration du territoire inuit du Québec se sont multipliées par cinq, passant de 8.8 millions de dollars à plus de 50 millions de dollars. De plus, Gérard Duhaime (1991) y a découvert une éthique du travail complètement différente de l'ethos capitaliste carburé par la loi de l'offre et de la demande. De plus, plus que les autres Canadiens, les Inuit dépendent d'emplois dans le secteur public. Cela traduit non seulement une plus grande dépendance à l'égard du financement extérieur, mais aussi la faiblesse tangible du secteur privé inuit⁴⁵.

La prémisse de la suprématie du marché requiert, pour l'analyse des collectivités inuit du Canada, un équilibrage avec une théorie compatible de l'État interventionniste. Plusieurs avenues sont possibles dont celle⁴⁶ de considérer les services et les biens publics comme un marché de biens collectifs où se jouent des jeux de pouvoir et d'influence, où les hommes politiques deviennent des entrepreneurs de la production des services collectifs, et où la société civile et la société politique se rencontrent sur le marché du bien social. S'inspirant des travaux de Milton et de Rose Friedman, d'autres pourraient interpréter l'aide sociale comme un renforcement de l'économie de marché et de la règle de concurrence pure et parfaite, dans la mesure où cette intervention de l'État n'a d'autres fins que de sustenter la demande solvable pour que même les biens collectifs (éducation, santé, culture) soient régis

⁴⁵ Pour prouver la non-prédominance du marché dans le fonctionnement des sociétés arctiques, Knowler (1990) et Knapp (1987, 1990) cités par Huskey et Morehouse, sur la base d'études comparatives, expliquent les différences de niveau de vie constatées entre les régions suédoises et soviétiques d'une part et le Yukon et Alaska d'autre part, autant et surtout par le rôle du gouvernement dans chaque région que par les différences de ressources et des caractéristiques physiques de chacune d'elles. Au contraire des cas Yukon et Alaska, le support gouvernemental de la production de ressources dans le Nord de la Suède et de l'Union soviétique est basé sur la poursuite d'objectifs non économiques tels que l'indépendance des ressources et la souveraineté (Huskey et Morehouse 1992 : 130).

⁴⁶ Cette option fut proposée par l'École du *public choice* dont James Buchanan et Gordon Tullock, prix Nobel d'économie en 1986, sont les fondateurs. Cette école décrie l'image de l'État bienveillant œuvrant pour le bien-être collectif en décrivant l'intervention et les politiques publiques comme un véritable « marché politique » où s'échangent des votes contre des décisions politiques, à l'instar des autres échanges de biens privés.

par les règles de l'échange marchand. D'où l'impossibilité de dissocier la rationalité économique de la rationalité politique en milieu inuit.

En outre, l'enchaînement causal des théories libérales de développement laisse à désirer en ce qui concerne l'explication de la réalité des Inuit du Canada. Il n'est pas vrai que le libre jeu du marché va nécessairement entraîner la création de richesses et de bien-être par la spécialisation ou la division internationale du travail, ou par la transmission de la croissance. Non seulement les échanges économiques entre les Inuit et les non-Inuit du Canada ou d'ailleurs sont asymétriques, mais aussi le double mouvement de la fuite des capitaux des périphéries aux centres économiques régionaux, provinciaux et nationaux et de la culture de la dépendance par rapport aux paiements de transfert et à l'emploi public, semble creuser des écarts considérables à l'intérieur des régions, entre les régions et les provinces, entre les régions et l'État national. Après plus d'un demi-siècle d'investissements publics en milieu inuit, la Commission royale a dû reconnaître que l'économie inuit est encore marginalisée, privée des ressources humaines, financières et naturelles nécessaires à son développement, qu'elle est maintenue dans un cycle de sous-développement qui dure depuis environ deux siècles. Autant dire que la croissance économique du Canada ne s'est pas transmise aux communautés inuit et les retombées des quelques unes de leurs réussites économiques ne se sont pas transférées à leur voisinage comme le prônent les libéraux.

Qui plus est, il n'est pas certain que la spécialisation économique soit la panacée pour le développement des communautés autochtones. L'expérience de l'industrie des fourrures montre clairement qu'elle puisse même avoir exactement l'effet contraire. Au lieu de promouvoir la croissance, l'expérience de la spécialisation de l'économie inuit dans la traite des fourrures s'est soldée par le déclin de ce commerce et la croissance continue des transferts gouvernementaux. Elle prouve aussi que les activités de subsistance puissent être compatibles avec l'économie de marché et que, moyennant l'utilisation de nouvelles technologies et le transfert du savoir-faire traditionnel au secteur moderne, l'économie inuit pourrait se mettre au diapason des marchés extérieurs, exploiter des occasions d'affaire. Cependant, lorsqu'elle se tourne vers ces marchés, elle en devient dépendante et s'expose

aux variations apparemment inévitables des cycles du marché des biens primaires et à une forte pression sur les ressources disponibles. Huskey et Morehouse en concluent que l'expérience de l'industrie des fourrures illustre à la fois les bénéfices et les coûts de l'interdépendance qui résulte de la spécialisation et du commerce. Pendant que l'accès aux biens modernes et à la technologie semblait avoir amélioré le bien-être des populations inuit du Canada, le déclin du marché des fourrures les laissa vulnérables, avec des opportunités de marché limitées qu'ils étaient incapables de développer à cause, entre autres, d'une éducation limitée, d'une faible accumulation et d'une faible volonté de migrer. La réponse du gouvernement à la pauvreté résultante consistait à fournir de l'assistance sociale et des emplois dans l'administration publique (Huskey et Morehouse 1992 :134).

Par-dessus le marché, les théories libérales simplifient les relations économiques en n'y voyant qu'un exercice de maximisation de la fonction d'utilité selon un rapport coût/bénéfice incapable d'intégrer l'importance des réseaux relationnels et le sens symbolique des échanges. L'histoire des économies autochtones en général montre que les activités économiques ont pour fonction, outre le profit et les gains matériels, d'asseoir le prestige des acteurs, de bâtir ou de maintenir des alliances, de cimenter des ententes. La rationalité de cette perspective économique diffère de celle de l'économie de marché capitaliste. Certes le marché peut être un lieu de rationalité économique utilitariste, il n'en est pas moins un où se tissent des liens sociaux. Même dans le cadre de la théorie du choix rationnel, les libéraux auraient beaucoup de misère à expliquer la congruence de l'économie informelle avec le secteur moderne. L'économie des peuples autochtones du Canada en général remettrait en question le déterminisme linéaire des théories libérales dans la mesure où, au lieu de faire reculer la société traditionnelle autochtone, la modernisation semble la compléter et la renforcer; au lieu de l'élévation continue du taux d'investissement pour contenir la forte pression démographique, nous y constatons une élévation continue des prestations sociales et des transferts gouvernementaux; au lieu de l'effet d'entraînement des secteurs industriels de croissance élevée, il semble y prévaloir des taux préférentiels et des subsides gouvernementaux. Les libéraux voient dans cette dualité structurelle (tradition-modernité) une relation causale avec le sous-développement,

mais ne s'agit-il pas tout simplement d'une autre forme d'involution du capital pour assurer la pérennité d'un certain type de rapport économique ?

En dépit de leurs limites, les théories libérales élucident toutefois d'autres dimensions, à d'autres échelles, de la vie des populations inuit du Canada. On aura beau dire que le paradigme de la modernisation qu'elles charrient est dépassé, on aura beau chanter les funérailles de cette vision volontariste et utilitariste du monde, on ne s'en débarrassera pas de si tôt. Malgré les critiques adressées à l'analyse libérale contre sa visée évolutionniste et *reproductionniste*, la pensée sur le développement n'arrive pas à s'en départir. L'inspiration des théories de développement naît de la foi indélébile dans la capacité de l'être humain de transformer ses conditions matérielles d'existence. Cela a été vrai il y a 50 ans, cela l'est encore aujourd'hui. C'est à la lumière de ces théories que nous pouvons comprendre le mécanisme par lequel les échanges internationaux ont constitué un moyen d'intégration des Inuit à l'économie nationale et internationale. Le besoin du marché mondial en ressources naturelles a porté l'État national à transformer les régions inuit en régions ressources et ipso facto à les intégrer à l'économie nationale. Dans ces conditions, les échanges internationaux deviennent un outil de promotion de croissance, mais une croissance toujours différée vers les centres capitalistes.

En somme, outre la perturbation de leurs économies traditionnelles, la réduction de leur assise territoriale, leur assujettissement à des politiques et des pratiques économiques contre-indiquées, leur domination et leur exploitation, les collectivités inuit du Canada connaissent, pour la plupart, dans les conditions actuelles, des contraintes structurelles objectives qui les entretiennent dans le cercle vicieux de « sous-développement ». Par conséquent, sans s'en vanter, le gouvernement fédéral conçoit des politiques de développement essentiellement libérales pour ces collectivités. Toutefois, les conditions actuelles semblent l'obliger à transiter par une forme de capitalisme d'État dont l'horizon téléologique est son effacement progressif en faveur de l'économie de marché. Cela dit, la perspective fédérale fait du développement économique des Inuit du Canada, donc de la croissance à partir des mécanismes du marché et de la redistribution de la richesse générée, le nerf moteur de leur émancipation politique. Voilà pourquoi, l'objectif qu'elle

recommande de poursuivre est celui d'une économie autonome, c'est-à-dire indépendante de toute forme de transferts et de prestations étatiques, et capable de générer les ressources et les capitaux qui lui sont nécessaires.

Qu'en est-il des théories marxistes? Qu'est-ce qui fait que l'analyse marxiste pourrait s'avérer adéquate pour une telle finalité de compréhension et d'interprétation des conditions de vie des Inuit? Le moins que nous puissions dire est que le modèle d'analyse marxiste, à lui seul, ne convient pas pour comprendre la situation des populations inuit du Canada. En effet, nous pouvons difficilement soutenir en l'occurrence que l'expansion internationale du capitalisme en général, celle du Canada en particulier serait la cause de la détérioration des conditions de vie des Inuit ou aurait entretenu chez eux l'intensification des sphères de production précapitalistes. Puisque, d'une part, ces conditions, depuis un certain temps et à des rythmes divers, s'améliorent, et d'autre part, le capital ne semble pas être le principal facteur qui régule en dernière instance les rapports de production et l'organisation du travail au sein des collectivités inuit. Les Inuit ne s'apparentent guère au prolétariat ou à une banque de réserve de main d'œuvre abondante et bon marché comme on en trouve en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Même un marxiste radical aurait de la difficulté à imputer le « moindre développement » de ces communautés à une lutte de classes entre les détenteurs du capital et les forces laborieuses de ces espaces.

De plus, à moins de faire montre d'un cynisme glacial, nous ne pouvons plus aujourd'hui soutenir que la colonisation et les déséquilibres correspondants représentent un facteur de progrès pour les entités conquises, par exemple les communautés inuit. Les tendances lourdes de l'évolution de ces populations ne semblent pas refléter l'exécution d'un processus inéluctable du développement du capitalisme monopoliste détruisant une à une les structures précapitalistes qu'il trouve sur son passage. Celles-ci résistent au champ d'attraction du modèle de marché unique, de consommation de masse, d'individualisme économique... Malgré toutes les mutations qu'ils ont connues, les Inuit préservent une identité distincte. Leur croissance démographique, l'investissement dans le développement économique et les revendications territoriales nous semblent symptomatiques d'une vitalité

politique, sociale et culturelle qui ne concorde avec l'image qu'on brosse souvent de ces communautés (Adams 2002; Bone 1992; Dickerson 1992; Laugrand et al. 2006).

Toutefois, quoi que nous puissions lui reprocher, l'approche marxiste nous livre de nombreux enseignements et intuitions sociologiques inédits pour la recherche en milieu autochtone. Elle permet tout d'abord de décroquer la question autochtone, de la faire sortir du simple jeu de facteurs endogènes d'influence, d'exploitation, de légitimation ou de négociation entre les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et fédéral. Elle met à l'index d'autres forces, d'autres logiques à l'œuvre au sein de leurs économies et qui échappent en partie à l'histoire immédiate des rapports de domination coloniale. Le « sous-développement », disent les marxistes et néo-marxistes, n'est intelligible qu'en relation avec l'expansion internationale du capitalisme.

Voilà une invitation à poser la problématique autochtone au Canada autrement qu'en termes de situation d'exception. Cette posture théorique nous suggère d'observer les forces de pression transnationales, les tendances de fond qui influencent la dynamique de l'histoire sociale nationale et locale. Elle nous invite à identifier les acteurs en présence et à questionner la dialectique des rapports d'influence et de pouvoir à différentes échelles. En posant la question du développement à partir des relations globales et inégales de pouvoir, c'est-à-dire en reliant l'économique au politique, le modèle théorique critique d'inspiration marxiste met à notre disposition les outils nécessaires pour aborder des questions qui, autrement, ne seraient pas soulevées. Comme par exemple, l'expansion capitaliste du Canada aurait-elle intensifié les sphères de production précapitalistes parmi les collectivités inuit? Aurait-elle encouragé une nouvelle division internationale du travail? Le sous-développement serait-il le produit de l'hybridation de modes de production dissemblables? Contrairement au discours dominant, les formes précapitalistes de production ne sont-elles pas consubstantielles à l'économie de marché? Quel est le poids de la stratification sociale dans le façonnement de l'organisation sociale des collectivités inuit du Canada? L'optimisme des marxistes est-il de mise pour ces gens? Est-il raisonnable pour eux d'envisager, comme le préconisent les néo-marxistes, de rompre avec le système capitaliste mondial?

Dans la même veine, les économistes de développement, les structuralistes et les néo-marxistes s'entendent pour définir le sous-développement comme une conséquence du contact des structures économiques et sociales des collectivités sous-développées avec le monde industrialisé. Le commerce international serait-il un facteur d'appauvrissement pour les collectivités inuit? Y a-t-il lieu de parler dans leur cas de détérioration des termes de l'échange? De quels échanges s'agit-il et quels en sont les termes? Les gains de productivité se diffusent-ils à travers les mécanismes de circulation des marchandises, des prix et des capitaux? Ou par l'État? L'aide des centres capitalistes à la périphérie retourne-t-elle aux centres? Autrement dit, les paiements de transfert et les investissements publics par lesquels transite en milieu inuit l'aide des centres capitalistes, ne retournent-ils pas aux centres sous forme de fuite de capitaux? Quelle est la fonction de cette aide? S'agit-il d'une forme de légitimation de l'exploitation des ressources ou du droit d'en disposer? D'une stratégie de création d'une demande solvable, ou d'une stimulation de l'entrepreneuriat et de la création d'occasions d'affaires?

Tout compte fait, dans l'approche critique, tout semble concorder pour asseoir la dépendance des collectivités inuit : les dotations factorielles essentiellement en ressources naturelles brutes, l'étroitesse des marchés, la détérioration des termes de l'échange due à l'instabilité du prix des matières premières, les paiements de transfert, l'isolement géographique, la fuite des capitaux, etc. Une tentative d'explication de ces mécanismes de dépendance, en rupture avec les sentiers battus, s'impose. L'héritage structuraliste de notre modèle théorique critique fait également valoir quelques considérations générales sur les enjeux économiques et politiques de l'espace occupé ou revendiqué par les Inuit du Canada. Parce qu'il est le support de l'activité économique productrice de la plupart des ressources nécessaires à la vie et au bien-être de l'homme, l'espace et son organisation jouent un rôle important dans une configuration sociale, généralement différenciée, hiérarchisée et dissymétrique, donc génératrice d'inégalités sociales. Ahmed Trachen nous apprend que la seule différenciation dans la localisation des agents économiques conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une inégalité de consommation entre eux. Cette inégalité s'accroît avec une intensification de la localisation spatiale des biens et services offerts et

le degré de difficulté d'accès pour les autres agents situés en dehors de ce centre (lorsque la distance est grande).

L'espace économique, s'il est livré aux seules influences des lois économiques, aboutit à un espace différencié, hiérarchisé, inégalitaire. En effet, ces structures spatiales différenciées se retrouvent au niveau social à travers la dissymétrie qui s'établit entre ceux qui appartiennent aux régions où se concentrent le progrès et le développement, et ceux qui se localisent dans les régions pauvres et sous-développées. (1985 : 6).

Ainsi, les inégalités ne sauraient être abordées adéquatement en négligeant le facteur spatial, puisque l'espace est loin d'être neutre : il agit sur les inégalités sociales en l'amplifiant et en l'accéléralant à mesure que sa structure devient différenciée et hiérarchisée. Il en est ainsi parce que les agents économiques cherchent à se localiser de façon à maximiser leur satisfaction en se rapprochant le plus possible du centre et aussi parce que certaines contraintes de nature diverse peuvent obliger certains agents à se localiser dans la périphérie. Sur un plan global, cette localisation des agents économiques est génératrice d'inégalités sociales, particulièrement entre ceux qui se trouvent au centre et ceux qui se trouvent à la périphérie. L'influence de l'espace sur les agents économiques s'exerce d'une part par la distance et d'autre part par les structures spatiales (dotations et superficies). La distance fait intervenir les frais de transport nécessaires aux déplacements de l'agent économique qui agissent comme une taxe augmentant le prix de revient des produits consommés par les personnes éloignées du centre. De ce fait, plus les inégalités spatiales sont grandes, plus les inégalités sociales le seront (Trachen 1985). Néanmoins, il convient d'examiner la relation entre les disparités sociales et les inégalités économiques dans les deux sens. Autant nous pouvons affirmer que les inégalités sociales déterminent les disparités spatiales, autant nous pouvons attester que les inégalités spatiales génèrent et amplifient les inégalités sociales. Quel est l'intérêt d'une telle théorie pour les collectivités inuit du Canada?

Son intérêt est double. D'une part, elle se focalise sur la question du territoire à partir duquel les Inuit définissent en partie leur identité culturelle et leurs projets politiques. D'autre part, elle rejoint la problématique autochtone le plus souvent posée en termes d'inégalité et d'inéquité par rapport à l'ensemble du Canada. Aujourd'hui, il est généralement admis que les politiques coloniales, celles du régime britannique plus précisément, ont progressivement refoulé les Autochtones du Canada aux confins des

centres économiques. Un certain discours historiographique laisserait croire que la majorité canadienne s'est localisée dans les espaces riches et développés, tandis que les Inuit ont été abandonnés dans les espaces les moins désirés, le plus souvent fort éloignés des grands centres économiques. Or, il s'est avéré que dans une économie développée comme celle du Canada, malgré l'intégration et l'interdépendance des diverses unités spatiales où se localisent les agents économiques, les progrès survenus dans une région donnée ne se propagent pas forcément aux autres régions de l'espace national et donc ne bénéficient pas nécessairement à l'ensemble de la population. Nous pouvons dès lors supposer qu'à mesure que le Canada progresse sur la voie du développement, différents régimes économiques se sont juxtaposés dans ses périphéries. Un dualisme spatial semble s'y accentuer : le progrès et le développement semblent accentuer l'écart qui sépare certains espaces (les centres) de certains autres (les périphéries). Serait-ce là l'explication de l'hétérogénéité des conditions de vie des collectivités inuit du Canada? Comment expliquer par ailleurs la grande résilience des collectivités inuit par rapport au bulldozer de la centralisation et de la migration urbaine?

Notre modèle jette une lumière différente sur la raison pour laquelle les peuples autochtones en général, les Inuit en particulier, ressurgissent dans l'histoire canadienne après la Seconde Guerre mondiale. Hormis les enjeux stratégiques liés au *Manifest destiny* et l'évolution de l'opinion publique internationale, juge en partie de la légitimité des politiques étrangères des grandes puissances, l'enjeu économique des territoires autochtones riches en ressources naturelles (hydraulique, minière, gazière) pour les grands centres capitalistes allait replacer les Inuit dans une position de pouvoir. Notre modèle critique interprète les politiques préférentielles de discrimination positive en faveur des Inuit du Canada comme un résultat de l'amenuisement de l'éloignement géographique entre les centres canadiens et les périphéries arctiques, étant entendu un déplacement ou l'extension des tentacules des centres canadiens vers lesdites périphéries. Or, nous demandons-nous, un amenuisement des disparités spatiales, entraînerait-il une réduction des inégalités sociales, ou encore une amélioration du niveau de vie des populations habitant les régions isolées? Notre modèle critique nous permet de conjecturer, sous toute réserve, qu'une politique de redistribution du revenu entend, en général, relever le pouvoir

d'achat jugé insuffisant des plus démunis, atténuer les écarts de consommation entre les catégories sociales, en transférant une partie des revenus des riches aux personnes pauvres. De la sorte, au lieu d'y voir comme les marxistes, l'entretien d'une réserve de main d'œuvre disponible permettant de ramener toujours à la baisse le coût de la force de travail, nous nous obligeons à davantage de nuances en y voyant une forme d'involution du capital : l'offre créerait sa propre demande solvable. L'issue de cette redistribution n'est cependant pas jouée d'avance : il peut en résulter des effets de démonstration si la demande solvable se contente d'importer des produits en provenance des régions développées (à l'échelle provinciale ou fédérale), ou des décisions d'investissement dans les régions pauvres (la demande crée l'offre) si la demande solvable stimule la création d'une infrastructure productive capable de faire fructifier les capitaux reçus et d'assurer le développement local. Qu'en est-il advenu au sein des collectivités inuit? Les élites inuit ont-elles singé les élites canadiennes dans leurs modèles de consommation? Serait-ce la raison principale des différences interrégionales de standards de vie chez les Inuit?

Notre modèle théorique reconnaît l'existence d'une pluralité de modes de développement. Chacun serait à la fois une affaire de stratégie, de conditionnement et de contingences. Une expérience de développement représenterait l'issue d'une configuration plastique des processus d'un système social dont les composantes structurelles seraient interdépendantes, et dont la détermination sociale proviendrait principalement de la rationalité du système. L'héritage structuraliste de cette proposition ramène constamment notre attention sur les contradictions dans le fonctionnement du système susceptibles de provoquer à un moment donné ou à un autre sa transformation sociale. Pour notre part, les zones sensibles du système, les facteurs déterminants du changement méritent une attention spéciale. Notre modèle nous entraîne de ce fait à la recherche des contradictions autant dans les rapports de production que dans les rapports de pouvoir et de domination, autant dans les structures endogènes que dans l'environnement exogène. Toutefois, rappelle-t-il, l'acteur historique ne doit pas disparaître derrière les structures de production et de reproduction sociale. Qu'il soit dominant ou dominé, il joue un rôle dans le fonctionnement de la société et détient une marge de manœuvre nécessaire à toute initiative de transformation sociale, à quelque échelle que ce soit. Il y a toujours un acteur, conscient ou inconscient, derrière n'importe quel

processus de changement dans une collectivité. Même s'il reflète généralement les aspirations d'une certaine élite, le développement est avant tout l'output de l'agrégation des systèmes d'interaction sociale dans les contraintes d'un environnement imposant à une collectivité des pressions extérieures afin de vaincre ses résistances. Comprendre une expérience de développement, c'est à la fois comprendre sa spécificité et les caractéristiques qu'elle partage avec d'autres.

De plus, il semblerait que derrière chaque processus de développement il y ait un certain type d'actions sociales. Arocéna (1986) en distingue trois types : l'action innovatrice, l'action concertante et l'action critique. L'action innovatrice serait plutôt fonctionnelle aux classes dirigeantes, elle ne mettrait pas en cause la structure sociale. L'action concertante, en revanche, s'appuierait sur un ensemble d'acteurs locaux en vue d'un autre mode de fonctionnement local. L'action critique, finalement, tendrait à rassembler la masse des opprimés afin de récupérer le pouvoir local de décision.

Ce point de vue nous paraît assez proche de la théorie du changement social de Boudon, centrale pour notre étude. Pour pouvoir aborder les conditions de vie des Inuit au Canada conformément à cette théorie, il est impérieux de retenir les trois entités fondamentales dans la construction de leur historicité, en l'occurrence : les systèmes d'interdépendance qui lient les Inuit entre eux, aux autres Autochtones de proximité et aux autres résidents du Canada, aux échelles locale, régionale ou territoriale et nationale ; l'environnement général constitué des variables historiques, institutionnelles, structurelles, culturelles et transnationales, et les *outputs* et *outcomes* des systèmes d'interaction. Nous y reviendrons lorsque nous présenterons notre cadre opératoire d'analyse.

Finalement, en s'inspirant des travaux d'Amartya Sen (1982, 1989, 2003), notre modèle théorique ne s'en tiendra pas, pour mesurer le niveau de développement d'une collectivité, aux seules conditions essentielles de vie (santé, nourriture, logement), il s'élèvera jusqu'aux conditions instrumentales, celles qui sont capables de participer à l'amélioration des autres conditions de vie (éducation, participation économique, politique, sociale et culturelle, travail, lien social, etc.).

Quelles hypothèses les postulats des différents paradigmes revisités ici nous inspirent-ils pour notre question spécifique de recherche? A quel type d'explication nous rendent-ils sensible? Quelles réponses notre modèle théorique nous permet-il de fournir?

Hypothèse

Reformulons ainsi notre question itérative de recherche : A quels déterminants sociaux faut-il imputer les différences interrégionales de conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien, si différence il y a? Cette question met nécessairement en présence les trois principaux acteurs des régions inuit contemporaines : l'État à travers ses différents paliers et agences de gouvernement, les entreprises et la société civile⁴⁷, chacun poursuivant ses propres objectifs, avec ses propres agendas, et selon ses capacités d'influences respectives (Duhaime et al. 2003). Duhaime et ses collaborateurs (2003) constateront cependant que parmi les multiples modèles de transformation sociale possibles, les responsabilités sociales ne sont prises en compte que dans le cadre de celui où la société civile est suffisamment organisée et motivée pour exercer des pressions sur le gouvernement, lequel, à son tour, transfère les exigences sociales aux entreprises. Cette thèse nous a *a priori* porté à formuler une hypothèse en trois propositions :

- Les conditions de vie varient d'une région inuit à une autre;
- Plus tôt les régions ont signé des traités modernes (accords, ententes, règlements), meilleur semble être leur standard de vie;

⁴⁷ Le terme "société civile" évoque un concept polysémique et ambigu. Guy Giroux affirme qu'il ne sert qu'à mieux faire comprendre le rôle respectif de l'État et des autres forces qui interviennent à l'intérieur de la société (Giroux 2001 : 78). Selon les propos de Charles Taylor rapportés par Giroux, cette expression peut revêtir trois connotations majeures : « (1) Au sens minimal du terme, la société civile existe là où il y a des associations libres qui ne sont pas sous la tutelle du pouvoir d'État. (2) Dans un sens plus fort, la société civile existe là où la société dans sa totalité peut se structurer elle-même et coordonner ses actions par l'entremise de semblables associations libres. (3) Comme une alternative ou un supplément au deuxième sens, nous pouvons parler de société civile partout où l'ensemble des associations peuvent, de façon significative, déterminer ou infléchir le cours des politiques de l'État. » (Giroux 2001 : 84). Généralement la résurgence de la société civile dans le discours politique coïncide avec l'ère du désengagement de l'État (Chevalier 1989 : 7). Or, ce qui est particulier dans le cas qui nous intéresse ici, c'est que l'émergence de la société civile autochtone ne coïncide ni n'entraîne un désengagement étatique. Au contraire, elle s'arrime avec une accentuation de l'interventionnisme étatique, à tous les paliers de gouvernement.

- Comme c'est le dynamisme de la société civile qui a permis aux régions de se pourvoir de traités modernes, les régions où la société civile est la plus active est également celle où les conditions de vie sont les meilleures.

La première proposition est née d'une intuition de différence entre la région du Labrador et les autres régions arctiques du Canada (Nunavik, Nunavut et Inuvialuit). Le Labrador se distinguerait des autres régions notamment parce qu'il est la dernière à avoir signé un traité moderne avec les gouvernements centraux. De plus, les conditions de vie y semblaient, à l'œil nu, les plus précaires. Nous en avons déduit une association statistique entre l'événement historique de la signature du traité et la diversité des standards de vie dans l'Arctique canadien. Nous avons supposé que le plus tôt qu'une région inuit avait signé un traité moderne, meilleures étaient ses conditions de vie. Nous avons toutefois compris que même si cette relation statistique s'était avérée, elle n'aurait pu être qu'une causalité fallacieuse. Aussi, aurait-il fallu discriminer les véritables causes cachées de l'état des standards de vie des régions inuit. Nous avons voulu travailler l'incidence de la signature des traités modernes comme une variable intervenante (facteur de confusion) dissimulant les vrais facteurs causaux. Nous avons supposé qu'un examen attentif des effets de structure grâce auxquels la signature d'un traité a pu servir de fer de lance à un programme d'amélioration des conditions de vie pourrait nous conduire au fonctionnement d'une société civile active. D'où la deuxième proposition de l'hypothèse. La dernière nous est inspirée par notre choix paradigmatique, notre modèle théorique et notre revue de littérature.

Limites de l'étude

Comme toute entreprise humaine, notre thèse présente certaines lacunes qui méritent à présent d'être relevées. La plupart sont indépendantes de notre volonté et extérieures à notre zone de contrôle. La première faiblesse de l'étude procède de ses ambitions comparatives. Tandis qu'au départ, notre objectif consistait à comparer terme à terme les quatre régions inuit de manière à saisir les différences profondes dans leur itinéraire historique capables d'expliquer leurs différences de niveau de vie, nous n'avons pu étudier,

en bout de ligne, qu'un cas précis et conjecturer à partir des résultats obtenus les déterminants des conditions de vie. Il en a été ainsi, répétons-le, non pas parce que la comparaison était théoriquement impossible, mais à cause des contraintes particulières du terrain. Voir le chapitre 5 pour de plus amples détails sur ces contraintes. Il est donc normal que l'étude de cas ne puisse pas combler toutes les attentes fondées sur la méthode comparative.

Une autre limite de l'étude est liée au type de matériaux que nous avons pu collecter. Tandis que l'on souhaitait au départ procéder à une analyse du discours des acteurs impliqués dans le processus des transformations sociales dans les régions inuit, et donc obtenir une lecture de l'intérieur, autoréflexive, une auto-analyse des acteurs, nous n'avons pu faire qu'une étude de cas documentaire de l'évolution historique des régions inuit. La nature moins dynamique et moins interactive de notre matériau a certes facilité son traitement et son analyse, mais nous a contraint par le fait même à rester en surface des représentations sociales, à ne pas pouvoir pénétrer en profondeur dans les ressentis autour de l'évolution sociopolitique de chacune des régions.

L'impossibilité d'introduire dans la base de données de nouvelles variables, pertinentes au regard de nos choix paradigmatique et théorique, est une autre des faiblesses de notre étude. Cette lacune étant incontournable lors de l'utilisation des données secondaires.

Les contraintes liées aux risques de divulgation nous ont aussi empêché de procéder à l'analyse des résidus. D'une part, en raison de leur nombre de cas, d'autre part à cause du délai de traitement des demandes de divulgation. Pour cette principale raison, nous avons dû procéder par priorité. Même si nous n'en avons pas fait une évaluation systématique, nous sommes convaincu que ce choix méthodologique n'a pas été sans conséquence sur les résultats. De plus, nous sommes également persuadé que les exigences de divulgation de Statistique Canada ont relativement biaisé le portrait que nous avons pu brosser des régions inuit. D'ailleurs, il n'est pas sans intérêt de souligner les différences probables entre nos données et celles publiées par Statistique Canada à partir de l'enquête de l'EAPA 2001. Comme la même technique a été invariablement utilisée pour les quatre régions, nous

croyons pouvoir évoquer le principe du *Rasoir d'Occam*⁴⁸ et postuler que les conditions demeurent inchangées malgré cette manipulation.

D'aucuns pourraient voir une autre lacune dans le fait que nos données ne dérivent pas de notre exercice d'opérationnalisation. De la sorte, il n'y a pas de compatibilité parfaite entre notre architecture théorique et paradigmatique et nos données. Tout en le concédant, nous estimons avoir fait l'effort nécessaire pour intégrer le tout. Lorsqu'il y a des trous, c'est-à-dire l'absence de données pour vérifier une hypothèse théorique, nous nous sommes efforcé de butiner ailleurs. Le résultat obtenu, sans être parfait, est assez satisfaisant pour sa fiabilité et sa validité. Convenons néanmoins que cela a été possible en partie grâce à notre cadre méthodologique et paradigmatique. Le constructivisme nous donne matière à argumenter que l'objet d'étude n'est pas figé, qu'il évolue en même temps que le chercheur se consacre à l'étudier et donc que plusieurs portes d'entrée y donnent accès avec des degrés différents de difficulté.

Finalement, contrairement à de nos attentes initiales, il ne nous est pas possible d'extrapoler nos résultats à l'ensemble des communautés autochtones, voire à l'ensemble des pays des Tiers mondes. Nos conclusions n'ont pour ainsi dire qu'une valeur exploratoire. Toutefois, elles nous semblent fournir des enseignements pertinents autant au milieu de la recherche qu'à celui de la pratique et des interventions quant aux modes de production des conditions de vie d'une population.

⁴⁸ En vertu de ce principe, il n'est pas nécessaire d'utiliser de nouvelles hypothèses tant que celles déjà énoncées suffisent, de chercher une réponse spécifique à des problèmes tant qu'on n'est pas certain que c'est indispensable. Ce principe de parcimonie préfère l'hypothèse la plus simple de toutes celles qui sont échafaudées.

DEUXIÈME PARTIE

Méthodologie

Introduction

Après avoir spécifié la nature de notre sujet de recherche, précisé notre problématique en ayant recours à la littérature existante, après avoir construit un modèle théorique bien ancré dans la tradition sociologique, après avoir formulé les hypothèses qui s'imposent, c'est-à-dire la traduction de nos énoncés théoriques en affirmations vérifiables, nous devons à présent poser les jalons de la vérification empirique de notre étude : la structure de la preuve. Benoît Gauthier appelle « structure de la preuve » dans une recherche scientifique : « l'arrangement des modes de comparaison adopté pour vérifier les hypothèses, assurer les liens entre les variables retenues et éliminer les influences d'autres variables. » (1992 : 142).

Le but de cette partie de l'étude est de mettre en place les instruments de mesure nécessaires à la vérification des hypothèses formulées. Or, cette vérification n'est possible que si l'on arrive à démontrer que les données utilisées à cette fin sont pertinentes et probantes. De ce fait, les conclusions de notre recherche dépendent étroitement des décisions que nous aurons prises à cette étape. Nos conclusions ne seront valides que dans la mesure où les indicateurs à partir desquels les données sont mesurées reflètent adéquatement nos constructions théoriques et choix paradigmatiques.

La première étape du passage de la théorie à la vérification empirique s'appelle opérationnalisation : elle consiste d'une part à convertir les concepts théoriques en indicateurs mesurables, et d'autre part à élaborer un modèle analytique opératoire qui nous aura permis d'élever notre imagination sociologique au-delà de la simple description des faits pour en saisir les liens et vérifier nos hypothèses. L'opérationnalisation sera suivie des procédures de collecte de données, c'est-à-dire la présentation de la méthodologie générale, la constitution des corpus de données, ainsi que les stratégies d'échantillonnage et de collecte.

Pour les besoins de cette étude, nous avons appliqué la démarche hypothéticodéductive vérifiable. Elle consiste à vérifier la validité des conjectures provisoires formulées à l'endroit de notre question de recherche. Cette démarche classique des sciences humaines

modernes permet l'utilisation de divers instruments de collecte et d'analyse de données (observation, entrevue, récit de vie, analyse de contenu, analyse statistique, etc.). Comme le type précis de notre démarche détermine les choix possibles de méthode d'investigation auxquels nous pouvons recourir, le choix de cette démarche et conséquemment nos choix de méthode d'investigation doivent correspondre aux besoins de notre étude. En fait, toute notre procédure d'analyse des données et toute la validité de nos tests empiriques découlent des modes d'investigation choisis. En ce qui nous concerne ici, la méthode hypothéticodéductive vérifiable réunit les avantages des méthodes de l'analyse statistique et de l'analyse de contenu. Nous les présenterons successivement dans les pages subséquentes. Cette triangulation inter-méthode (méthode quali-quantitative) est supposée nous aider à rencontrer les exigences d'objectivité, de rigueur et de discernement que nous imposent notre choix paradigmatique.

*La faculté de peser, de mesurer et de compter
permet à l'esprit humain de se dégager
des apparences sensorielles*
Socrate

CHAPITRE 4

MÉTHODE STATISTIQUE

Cadre opératoire

La méthode statistique nous a semblé la plus indiquée pour vérifier adéquatement la première proposition de notre hypothèse, à savoir que les conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien varient d'une région à une autre. Puisque, dans cette proposition, il n'y a qu'un concept central, il est nécessaire de l'élucider et de l'opérationnaliser. Les résultats de la vérification empirique à partir de cette méthode devront nous permettre d'établir si les collectivités inuit affichent des degrés divers de développement. Comme nous l'avons dit plus haut, l'exercice d'opérationnalisation sera suivi de l'exposé des procédures de collecte de données.

Les concepts opératoires

Comme nous venons de le voir, le terme développement évoquerait des processus devant conduire au bien-être individuel et collectif. La problématique du développement amène généralement aux concepts de qualité de vie ou de conditions de vie. C'est toujours à travers les réalités décrites par ces termes qu'on apprécie un état et un niveau de développement. Les expressions "qualité de vie" et "conditions de vie" constitueraient les références lexicales des indicateurs à partir desquels un état ou un degré de développement serait saisissable et mesurable. Ils arcbouteraient les critères d'observation et d'évaluation des multiples mouvements sociaux vers une forme sociale plus avancée. Les vocables

qualité et conditions de vie constitueraient heuristiquement l'ancrage empirique du thème développement. Mais que faut-il entendre par ces termes ? Quel rapport avec les Inuit ?

S'il faut admettre que la plupart des travaux de recherche en études autochtones porte sur l'une ou l'autre des dimensions des conditions de vie, il importe de souligner qu'à notre connaissance, personne n'a travaillé avec cette expression comme schème d'intelligibilité, ou simplement comme concept analytique des réalités autochtones. Certaines études portent explicitement sur les conditions de vie, mais leur objectif se limite à mesurer ou à élaborer des indices capables de les mesurer au sein de ces communautés (Duhaime, Simard, Chabot, O'Sullivan, Bone...). D'autres traitent de thèmes connexes aux conditions de vie, mais sans vocation ni prétention théorique. Les notions équivalentes les plus usitées nous semblent être les suivantes : qualité de vie, bien-être, bonheur, développement humain, développement social, condition autochtone... (Beavon, Cooke et Mindy 2004; AINC 1995; Kendall 2001; Armstrong 2001; McHardy et O'Sullivan 2004, Proulx et Vincent 1996; Wenzel 1981...). Nous ferons ici l'effort, tout d'abord d'élucider de manière purement formelle les concepts de qualité de vie et de conditions de vie, ensuite d'opérationnaliser le concept de conditions de vie de telle sorte que nous puissions construire un pont qui relie l'univers abstrait de notre cadre théorique au monde concret de l'observation et de la mesure. En somme, nous voulons passer à la vérification empirique.

Qualité de vie

C'est peut-être à cause d'un champ conceptuel plus développé, de sa référence immédiate au niveau de bien-être des individus, et surtout de la facilité d'en déduire des indices sommaires d'élaboration et d'évaluation de politiques, que la plupart des auteurs contemporains ont préféré parler de « qualité de vie », autant dans les travaux académiques que dans les rapports officiels nationaux et transnationaux. En fait, de quoi s'agit-il ?

L'expression aurait fait son apparition aux États-Unis dans les années 1950 pour désigner un bon niveau de vie dans la société de consommation, niveau mesuré en termes de possession de biens modernes (appareils électroménagers modernes, automobiles, maisons)

auxquels se sont ajoutés plus tard l'épargne pour les vacances, les temps libres et les loisirs (ACEE 2001). En 1960, sous la présidence d'Eisenhower, un rapport en a étendu la portée à l'éducation, la santé et le bien-être, l'économie et la croissance industrielle, et la défense du monde libre (Fallowfield 1990 cité par ACEE 2001). Toutefois, la notoriété de l'expression remonte à la propagande de *la Maison blanche* en 1964, à l'occasion de laquelle le président américain Lyndon B. Johnson attesta que « The Great Society » fut désormais tournée davantage vers la « qualité de vie » que vers la quantité de produits. Il affirma dans un discours prononcé en 1967 que les objectifs de cette société vont cesser de se mesurer en termes bancaires, pour s'évaluer en termes de « qualité de vie » (Secrétariat du Conseil du trésor du Canada 2000). Le concept de « qualité de vie » a ainsi vu le jour comme solution de rechange à celui de « société d'abondance ». La plupart des institutions internationales l'ont adopté pour en faire une aune d'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement, une mesure de leur rendement aux niveaux local, national et transnational. Ce choix déboucha sur la construction d'indices sommaires, c'est-à-dire des agrégations de données qui permettent d'un coup d'œil de porter objectivement certains jugements de valeur (amélioration, détérioration) dans le cadre de rapports officiels et de valider une certaine base de comparabilité de ces données et de ces rapports.

Situé au carrefour des sciences humaines, sociales et de la santé, le concept de « *qualité de vie* » ne connaît pas de définition universellement admise (Lamau 1992 ; Secrétariat du Conseil du trésor du Canada 2000). Son sens varie considérablement selon les études et les auteurs. Il peut désigner l'état physique ou psychique qui inspire à l'être humain, dans un environnement donné, ou encore un sentiment de satisfaction⁴⁹. Plus d'uns le considèrent comme le produit de l'interaction de plusieurs facteurs (de santé, sociaux, économiques, environnementaux) qui, par des moyens souvent inconnus, influent sur le développement humain et social (Secrétariat du Conseil du trésor du Canada 2000). D'autres affirmeront qu'« [i]l s'agit de l'appréciation subjective, faite par un individu ou un groupe, de la satisfaction qu'ils ont en regard de leurs conditions et de leur mode de vie. Examiner la « qualité de vie », c'est donc tenir compte des besoins, des attentes et des valeurs des gens. » (ACEE 2001 : 10). La *International Society for Quality of Life Studies* citée par ACEE en a

⁴⁹ C'est le sens que lui confère le *Conseil international de la langue française*.

fait « le produit de l'interaction entre les facteurs sociaux, économiques, environnementaux et de la santé qui touchent le développement humain et social » (ACEE 2001 : 15).

Par conséquent, le terme « qualité de vie » réfère à un niveau complet de bien-être des individus, aux multiples dimensions de l'existence humaine essentielles à une vie accomplie (Fahey et al. 2003). Il se fonde pour ainsi dire sur une approche multidimensionnelle du bien-être humain qui outrepassa une vision économique étroite, limitée au revenu et à la situation matérielle. Ce concept en pleine mutation n'a eu de cesse de se complexifier en recoupant de multiples aspects (économique, social, politique, environnemental...) de la vie dont entre autres l'accès aux soins de santé de qualité, à l'enseignement postsecondaire ; la santé des enfants ; la sécurité des familles ; le dynamisme des collectivités ; la capacité d'apprentissage et d'adaptation ; la redistribution de la richesse ; la participation à la vie communautaire et aux activités culturelles... (Ministère des finances du Canada 2000). Le consensus sur la tendance de la notion à se complexifier n'a pas su entraîner de compromis sur son domaine de définition, ni sur la classification de ses composantes. Nous en voulons pour preuve les différences entre les classifications de Cummins (2000) et celles de Flanagan (1978, 1982) ou de Campbell et al. (1976). Cummins a recensé dans les études consacrées à la « qualité de vie » quelques 173 domaines. Il les a regroupés en six grandes rubriques: les relations avec la famille et les amis, l'équilibre émotionnel, la santé, le travail et l'activité productive, le sentiment d'appartenance à la communauté locale, et la sécurité personnelle. Rappelons que Flanagan (1982) cité par ACEE avait auparavant regroupé en cinq grandes catégories les quelques quinze facteurs essentiels à la vie:

1. « bien-être physique et matériel (a. confort matériel et sécurité financière, b. sécurité personnelle et sanitaire) ;
2. relation avec d'autres personnes (c. relations avec le conjoint, d. avoir des enfants et les élever, e. relations avec d'autres membres de la famille, f. relations avec des amis chers) ;
3. activités civiques, communautaires et sociales (g. aider et encourager d'autres personnes, h. participation aux affaires locales et gouvernementales) ;
4. développement et réalisations personnels (i. développement intellectuel, j. planification et compréhension personnelles, k. travail intéressant, valorisant et utile, l. créativité et expérience personnelles) ;
5. loisirs (m. socialisation avec les autres, n. activités récréatives passives ou d'observation, o. activités récréatives actives ou de participation). » (ACEE 2001 : 16).

En somme, la sélection des domaines à inclure dans une étude sur la « qualité de vie » comporte toujours un certain niveau d'arbitraire et s'opère généralement en fonction des finalités de l'analyse (examen d'un domaine d'action spécifique, par exemple), plutôt que d'une définition claire de ses composantes.

Toutefois, malgré la complexité et la labilité de la notion de « qualité de vie », l'ACEE croit possible de l'étudier de deux manières. Soit en dressant un portrait objectif de la situation en utilisant des indicateurs quantitatifs, soit en mesurant l'évaluation subjective et en explorant la satisfaction des citoyens en regard de leur environnement. Fahey et ses collaborateurs appellent « qualité de vie » dans une société, le bien-être complet de ceux qui y vivent. Or le bien-être reflète non seulement les conditions de vie et le contrôle sur les ressources à travers le spectre entier des domaines de la vie, mais aussi la manière dont les gens se comportent et se sentent dans ces domaines. De ce fait, lorsqu'il s'agit de mesurer la « qualité de vie », les indicateurs objectifs du bien-être (revenu per capita, taux de chômage...) se révèlent insuffisants : il est impérieux d'aller au-delà du revenu et de la richesse, c'est-à-dire y adjoindre la signification individuelle et sociale, ainsi que l'évaluation subjective de ces éléments matériels. De même, il est grandement problématique de chercher à saisir la « qualité de vie » d'une population seulement par le biais des déclarations des gens sur leur propre degré de satisfaction, ces déclarations étant partiellement déterminées par leurs attentes et aspirations, lesquelles sont, en dernière instance, influencées par leurs expériences et leurs conditions (Fahey et al. 2004). Une pareille mesure de la satisfaction ressemblerait plus à une mesure de l'adaptation des individus à leurs conditions plutôt que de la nature de ces conditions.

Pour toutes ces raisons, la combinaison des deux approches est, d'un point de vue formel, la meilleure. D'une part, parce que la distinction entre les deux types d'indicateurs n'est pas toujours facile à établir et d'autre part, parce que cette combinaison conduit à un portrait plus achevé de ce qu'on dénomme « qualité de vie ». Par exemple, en ce qui concerne l'état de santé, des sentiments subjectifs tels que la douleur ou la fatigue peuvent aller de pair et interagir avec des symptômes objectivement observables comme une forte fièvre ou une tension artérielle élevée. De la sorte, de nombreux indicateurs « objectifs » se fondent sur

des autoévaluations qui ne sont pas à l'abri d'influences subjectives⁵⁰. De plus, contrairement à la plupart des indicateurs clairement identifiés comme objectifs ou subjectifs, un certain nombre d'entre eux restent dans une zone intermédiaire où la distinction est beaucoup moins nette. Par dessus le marché, même en cas de certitude sur la nature subjective d'un domaine (bonheur, satisfaction dans la vie, crainte de la criminalité, confiance dans le gouvernement, etc.), les dissensions ne se font pas moins sentir, ne serait-ce qu'au niveau de leur validité. Plusieurs (OCDE 1999 ; VOGEL 2002) évitent les indicateurs subjectifs en faisant valoir que leur signification est trop imprécise pour fournir des informations suffisamment claires et faciles à interpréter⁵¹. L'une des meilleures postures méthodologiques possibles revient alors à combiner quantité et qualité, objectivité et subjectivité, facteurs internes et facteurs externes lesquels, au lieu de s'opposer, peuvent se compléter harmonieusement.

Les critères de sélection des indicateurs subjectifs et objectifs de la notion de « qualité de vie » en reflètent donc la relativité et la normativité. Il est relatif parce qu'il ne rend pas constamment compte du même objet : non seulement son contenu varie selon les circonstances et les finalités de son emploi, la valeur ou pondération de ses composantes varie également selon les contextes sociohistoriques. Chaque contexte historique et chaque modèle sociopolitique confèrent un certain degré d'importance à chaque dimension et à chaque indicateur dérivés de la notion de « qualité de vie ». Au-delà des deux niveaux de subjectivité généralement reconnus, celui des auteurs qui, en bout de ligne, fixent le seuil de la bonne ou de la mauvaise « qualité de vie » et celui des individus qui évaluent leurs propres conditions ; le concept de « qualité de vie » en renferme un troisième : celui des acteurs collectifs qui participent à la formation des aspirations sociales et du champ du possible de leur population. Les indicateurs sociaux de la « qualité de vie » dépendent de la subjectivité de chaque groupe social, puisque chacun établit sa propre hiérarchie de critères, selon ses préférences, ses traditions et son mode de vie (ACEE 2001). Chaque société

⁵⁰ Un facteur de désirabilité sociale peut ainsi inciter à biaiser les déclarations concernant la consommation d'alcool, tout comme certains penchants peuvent altérer la validité d'une autoévaluation de sa situation financière, affective ou autre.

⁵¹ Par exemple, le Conseil européen de Laeken a adopté en décembre 2001 dix-huit indicateurs statistiques de pauvreté et d'exclusion sociale parmi lesquels ne figure aucun indicateur subjectif. Voir Atkinson et al. 2002

formule ses propres exigences en matière de richesse matérielle, de statut social et de bien-être physique. À cet effet, l'expression « qualité de vie » est également normative. Les indicateurs sociaux de la « qualité de vie » sont alors référencés selon les normes sociales, c'est-à-dire mesurent les circonstances de la vie sur lesquels il y a un consensus parmi la population quant aux éléments d'une vie meilleure ou pire. Les systèmes de référence façonnent le niveau de satisfaction des individus par le biais de deux médiations : le champ du possible tel que défini par les ressources disponibles et les contraintes externes et les aspirations sociales telles que construites par le modèle social ambiant. D'où, toute étude sur la « qualité de vie » doit incessamment répondre à la question de savoir quel est le modèle social qui sous-tend ce cadre conceptuel?

Au demeurant, le terme « qualité de vie » présente le biais épistémologique de ressembler plus à une finalité qu'à un objet d'étude. La preuve, les résultats des travaux se traduisent facilement en présupposés et en fondements des prises de décisions publiques. Ce que nous critiquons, ce n'est pas la grande facilité des études sur la « qualité de vie » à justifier les programmes politiques, mais la facilité, à rebours, qu'offre la notion de « qualité de vie » de transformer des objectifs politiques en objectifs prétendument scientifiques. Même si le concept de « qualité de vie » présente quelque pertinence pragmatique et stratégique pour les décideurs publics (Erikson 1993), notre but n'est pas de trouver, en dernière instance, une mesure utile au processus décisionnel et à la comparaison internationale, mais d'analyser et d'interpréter des faits selon les règles d'or de la sociologie. Ce n'est qu'a posteriori et accessoirement que notre travail pourra revendiquer une quelconque utilité sociale ou justifier un programme ou une action politique.

En vue d'éviter quelques unes de ces impasses méthodologiques et épistémologiques, nous avons préféré traiter de conditions de vie en lieu et place de « qualité de vie », étant entendu que celles-là reflètent l'état de celle-ci. Parce que l'expression « conditions de vie » présente un potentiel sémantique à peu près équivalent, c'est-à-dire que rien ne nous empêche d'étendre sa portée sémantique à toutes les dimensions de la notion de « qualité de

pour la description du fondement scientifique des indicateurs de Laeken, et Jowell 2003 pour une critique de l'absence de toute dimension subjective dans ces indicateurs.

vie » avec un luxe de *neutralité valorative*, nous la retiendrons comme concept central de notre étude. C'est d'ailleurs lui qui se trouve à la base de nos hypothèses. La force capitale de la notion de « conditions de vie » réside dans sa grande neutralité axiologique. En effet, une analyse des conditions de vie court moins le risque de prendre parti ou de donner dans des jugements de valeur que si elle portait sur la « qualité de vie ». La tentation universaliste de tracer des canevas susceptibles d'imposer verticalement quelques comportements individuels et énoncés de politique y est moins prégnante. Quid des conditions de vie ?

Conditions de vie

Condition : voilà un terme vague auquel l'usage donne pourtant dans certaines expressions une signification précise. Par exemple, l'expression condition humaine signifie « sort commun qui rapproche les hommes par-delà leurs différences ». L'usage accorde au terme « conditions » le sens des circonstances très générales qui concourent plutôt passivement qu'activement à la production d'un phénomène, ou dont l'action est, tout au plus, considérée comme secondaire. Une condition est un phénomène sans lequel un autre ne surviendrait pas, mais sans pour autant en être nécessairement la cause directe ou unique. Dans plusieurs dictionnaires, ledit terme désigne les circonstances dans lesquelles une chose se fait, en tant qu'elles agissent sur sa production, c'est-à-dire qu'elles la facilitent (catalyseurs, accélérateurs), l'entravent (contraintes), ou en modifient le caractère (déterminants). Par opposition à l'idée d'essence ou de nature humaine, il évoque la manière d'être d'une chose ou d'une personne, son mode d'être-en-situation. Une condition peut revêtir une forme matérielle, tout comme elle peut incarner une idée, une valeur, une norme, une loi, une institution, un statut, une position, une interaction, etc. Le temps, l'espace, le lieu, la température, la pression atmosphérique, sont autant d'exemples usuels de conditions. Dans ce cas, parler de conditions de vie, c'est parler des circonstances qui la sauvegardent sans nécessairement l'engendrer, des facteurs qui en façonnent le niveau et la qualité.

Au cœur de nombreux rapports et publications officiels sur les pays d'Europe (France, Angleterre, Italie, Espagne, Portugal), le terme « conditions de vie », à l'instar de l'expression « qualité de vie », « est généralement utilisé en relation aux circonstances de la vie quotidienne des gens en termes d'emplois, par exemple, la situation familiale, le logement, le voisinage local, le standard général de vie, tels qu'ils se reflètent dans les modèles de consommation. » (Fahey et al. 2003 : 12). Cependant, malgré cet usage fréquent de l'expression, elle ne fonde pas un concept théorique clairement défini. Elle sert à désigner des réalités dissemblables, ce qui lui confère une certaine labilité conceptuelle. L'utilisation de l'expression « conditions de vie » se fait en général sans discussion conceptuelle préalable. Comme si son sens allait de soi, les auteurs ne prennent même pas le temps de la définir. À défaut d'une définition claire du terme, il s'est répandu un sens commun selon lequel l'amélioration des conditions de vie induit celle d'une espérance de vie sans handicap, c'est-à-dire l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité, la réduction du chômage, des sans-abri, du crime et de l'exclusion sociale (Fahey et al. 2003).

En lieu et place d'une définition, le problème auquel la plupart des auteurs et éminences grises de l'administration publique s'attaquent d'emblée concerne la mesure des dimensions et des indicateurs des conditions de vie. Ce qui vaut à leur opération un certain niveau d'arbitraire à la fois dans le choix des indicateurs et dans leur pondération. Par exemple, le rapport d'Eurostat sur les conditions de vie en Europe couvre des indicateurs clés relativement à la population, aux ménages et familles, à l'éducation et à la formation, au marché du travail, à la rémunération, au revenu, à la protection sociale, à l'alimentation et au logement, à la santé, à la participation sociale et au crime. La discussion sur les « conditions de vie » à l'Union européenne porte sur le marché du travail et la migration, l'éducation, la santé, le logement, le transport et les échanges, la vie familiale, le crime et la sécurité. Si cette approche multidimensionnelle fait plutôt l'objet d'un consensus, le choix des dimensions soulève en revanche pas mal de controverse. Par exemple, lesdits rapports insistent davantage sur les mesures objectives que sur les évaluations subjectives des différentes sphères de la vie. Tout ce qui est de l'ordre de la satisfaction personnelle ou collective, du sentiment de bien-être, de l'évaluation individuelle du niveau de vie semble échapper au traitement statistique qu'ils consacrent aux indicateurs du quasi-concept de

« conditions de vie ». Cette tendance se répand jusqu'en Amérique du Nord. Nous en tenons pour preuve le rapport du *Bureau de Statistique du Québec* intitulé « Les conditions de vie au Québec en faits saillants » dans lequel nous lisons encore une fois l'empressement de passer en revue les principales dimensions des conditions de vie sans discussion préalable sur le choix de ces dimensions objectives que sont : la santé, l'éducation, le travail, le revenu, le logement, la sécurité des personnes, l'emploi du temps, les transferts et services gouvernementaux et la violence conjugale envers les femmes.

Tandis que les auteurs de ces rapports semblent s'accorder pour extraire toute dimension subjective ou évaluative à ladite expression, d'autres font valoir les difficultés de s'en tenir aux seules ressources objectivement mesurables lorsqu'il s'agit d'étudier les conditions de vie. Constatant que les mêmes ressources objectives ne produisent pas objectivement les mêmes résultats et que ces résultats varient selon que l'on change de contexte ou de niveau d'analyse, ils arguent que d'autres facteurs doivent être en cause. En outre, il s'est avéré que la transformation d'une des conditions objectives de vie peut modifier la configuration d'ensemble du système social, mais ne permet pas de savoir dans quel sens la modification sera opérée. Par exemple, un accroissement du revenu ne suffit pas pour conclure à une amélioration des conditions de vie. Car, au niveau individuel, il peut être neutralisé ou exacerbé par quelques effets pervers : le travail pourrait générer plus de stress, exiger plus de temps et d'efforts de telle sorte que la famille et les opportunités de loisirs s'en ressentent... L'effet de cette mesure individuelle pourrait tout simplement être absorbé par une contre-mesure collective, l'imposition progressive par exemple. Dans le même esprit, au niveau collectif, un accroissement du PIB pourrait susciter des soucis au sujet de la sécurité personnelle, de la perte de l'identité collective ou des liens sociaux. Alors, les ressources comme conditions objectives de vie ont besoin des « capabilities » (Sen 1993), c'est-à-dire des habilités et capacités de chacun à transformer ses ressources en facteurs de bien-être malgré les contraintes de son environnement. À ressources objectives identiques, les conditions de vie peuvent être différentes ! Convenons toutefois que dans le cas où les ressources sont sévèrement réduites, il peut ne pas être possible à quasiment tout le monde, par exemple, de manger assez pour être en bonne santé et avoir à la fois suffisamment de vêtements décents pour conserver sa dignité et son respect. Un minimum vital doit par

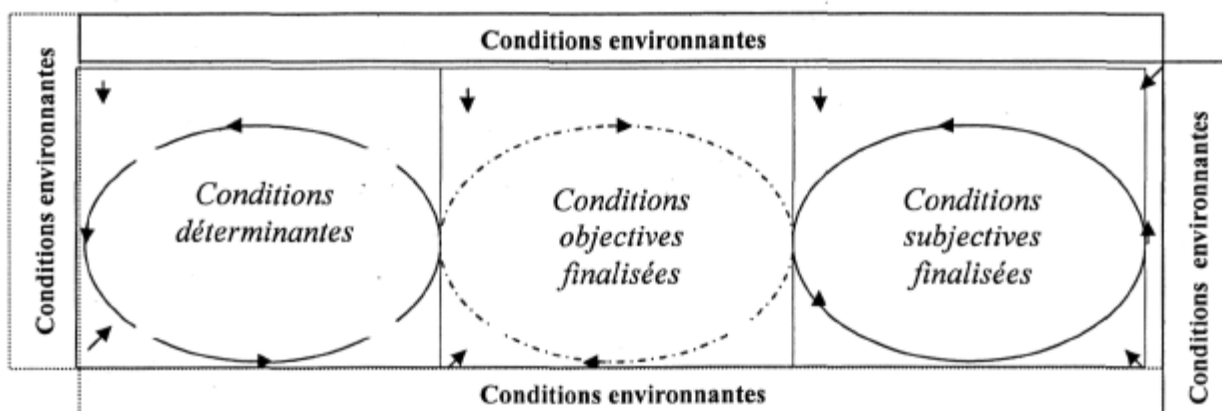
conséquent être constamment assuré à tout un chacun. Sauf qu'encore une fois, la composition de ce minimum variera avec les contextes et les environnements. Par conséquent, il n'y a pas que les conditions objectives qui comptent, les conditions subjectives leur sont inhérentes. Aussi, d'un point de vue conceptuel, tout comme la « qualité de vie », la notion de conditions de vie doit-elle incorporer autant les aspects objectifs que subjectifs.

Dans ces conditions, le volet objectif du quasi-concept de « conditions de vie » n'a eu de cesse de se complexifier en recoupant les multiples domaines de l'existence humaine, entre autres le travail, la situation familiale, le logement, les infrastructures, les services, l'économie, la politique, la culture... Il évoque autant la question de "l'accès à" que celle de "l'utilisation de" ou de la signification des ressources matérielles et symboliques disponibles. Il implique des variables individuelles tout comme des indicateurs collectifs tels le dynamisme des collectivités, la capacité d'adaptation, la mobilité géographique, la participation à la vie collective et aux activités culturelles... Une étude sur les conditions de vie se doit d'observer autant les vies indigentes que les bourses dégarnies (Sen 2000), autrement dit, la manière dont les gens mangent, dorment, s'habillent, s'associent, s'entraident, etc. Ces conditions forment ce que nous appelons « niveau de vie ». Entendez par niveau de vie, l'accès à, l'utilisation ou la signification des ressources sous forme de monnaie, de propriété, de savoir, d'énergie mentale et physique et de relations sociales, de pouvoir, sachant que cet accès ou cette utilisation pourrait permettre à un individu de contrôler et de manœuvrer consciemment son propre destin. Par cette affirmation, nous faisons d'une pierre deux coups : non seulement nous projetons la notion au-delà des ressources purement économiques pour inclure la santé, le savoir, les compétences, etc., nous voulons également distinguer les conditions essentielles à la sauvegarde de la vie de celles qui ne le sont que par rapport à un certain niveau de vie. Puisque dans les sociétés industrialisées comme le Canada, il ne suffit pas seulement de vivre, encore faut-il vivre décemment, parallèlement aux conditions de base, nous insisterons sur les conditions essentielles à un certain niveau de vie projeté comme idéal dans et par les collectivités inuit conformément à leur propre système de valeurs.

Ainsi, il convient de distinguer trois catégories de conditions de vie : les conditions finalisées, les conditions déterminantes et les conditions environnantes. Les premières sont généralement l'objet d'aspirations ou de résultats atteints : une bonne santé, un bon niveau d'éducation, un sentiment de sécurité, un logement commode, salubre, un revenu élevé, etc. Les deuxièmes, particulièrement une scolarisation élevée, une bonne santé, un travail bien rémunéré et valorisant, l'autonomie politique, l'indépendance économique, etc. peuvent servir à la fois de ressources ou moyens et de finalités. Assez souvent, ce qui importe pour notre propos (le développement), ce ne sont pas seulement les résultats obtenus à travers une variété de domaines, car ces résultats peuvent être modifiés par les différents choix des acteurs, mais la capacité de changer ces résultats dans une direction souhaitée. Pour pouvoir comprendre, au-delà des effets mesurés qui n'importent pas moins, à la fois ce qui produit les différences dans les conditions de vie observées ici et là et la manière dont il convient d'interpréter ces différences, il faudra incorporer dans les conditions de vie les ressources et, le cas échéant, les caractéristiques clés du contexte et de l'environnement général. Ne perdons pas de vue que la valeur d'un ensemble de ressources données dépend du contexte dans lequel elles sont utilisées. De la sorte, les caractéristiques des domaines dans lesquels ces ressources sont utilisées déterminent l'envergure des manœuvres possibles des individus sur leur propre vie. Même le jugement d'un individu sur son niveau de vie combine les opportunités qui lui sont offertes avec les choix qu'il fait et les conséquences observées de ses choix. C'est pourquoi, la nature des relations, institutions et politiques en vigueur dans une société, les ressources des individus et des ménages, les ressources collectives, la nature de l'accès et la qualité de la prestation sociale doivent être incorporées à toute activité d'analyse des conditions de vie. L'extension et la nature du lien des individus avec d'autres font également partie du contexte de leur vie.

Par conséquent, nous traiterons des conditions de vie comme l'issue provisoire de la négociation entre certaines conditions déterminantes, dans le cadre des contraintes imposées par la viabilité économique et sociale, un ensemble politique et institutionnel particulier, le contexte sociohistorique, et un environnement global. Le schéma suivant modélise la structure des configurations de production des conditions de vie.

Figure 2_ Modèle de causalité circulaire des conditions de vie



En rapportant les standards de vie à la négociation permanente entre trois catégories de conditions de vie (les conditions finalisées, les conditions déterminantes et les conditions environnantes), nous avons jeté les bases d'une sociologie positive qui aborde les conditions de vie des Inuit comme s'il s'agissait de faits sociaux, c'est-à-dire de manières de penser, de sentir et d'agir préétablies, extérieures aux individus, instituées dans et par le jeu des interactions sociales. Une sociologie qui étudie les conditions de vie à partir d'autres conditions de vie.

Concrètement, nous voulons prendre la mesure des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien à l'aide d'une sélection parmi les variables identifiées supra. Pour éviter que notre souci d'exhaustivité étouffe notre sens de l'efficacité, nous avons évoqué la théorie de l'interchangeabilité des indices de Lazarsfeld (1965 [1958]) selon laquelle il est inutile d'étudier toutes les dimensions d'un concept, encore moins tous ses indicateurs. L'interchangeabilité des indices est le phénomène par lequel la corrélation des indices portant sur les concepts psychologiques ou sociologiques avec les variables extérieures demeure remarquablement stable. Cependant, comme la relation d'un indicateur avec son concept fondamental est définie en termes de probabilité, il est indispensable d'utiliser autant que possible un grand nombre d'indicateurs pour pouvoir accroître la probabilité d'obtenir un portrait de la réalité forcément incomplet⁵², mais le plus fidèle possible. C'est

⁵² Dans son chapitre sur la mesure, André Blais (1992) impute, entre autres à la sélection des indicateurs, le caractère incomplet et inachevé de l'activité scientifique. Il note que l'opérationnalisation consiste, pour le chercheur, à construire, par approximation, l'indicateur le moins mauvais possible, celui qui semble le mieux correspondre à ce qu'il veut mesurer.

pourquoi nous avons rigoureusement étudié ici une dizaine de variables (ou dimensions) et plus de cent cinquante indicateurs des conditions de vie. Les variables que nous avons triées sur le volet sont : les variables sociodémographiques et géographiques, la scolarisation, le logement, les activités économiques, les problèmes sociaux, la santé, la satisfaction sociale, la mobilité géographique et la participation sociale. Nous avons choisi la santé, le logement, les activités économiques comme expressions des conditions fondamentales de la vie des Inuit. En deçà d'un certain seuil, il n'y a pas lieu de parler de développement. La scolarisation, la santé, les activités économiques, la participation sociale nous semblent pouvoir donner des signaux clairs sur les *capabilities* des Inuit. Elles sont aussi appelées à mesurer la capacité des gens et des collectivités à porter un projet de transformation sociale. Finalement, nous espérons obtenir des variables santé, scolarisation, activités économiques, problèmes sociaux et satisfaction sociale des informations sur les aspirations et les résultats atteints par les Inuit individuellement et collectivement. Chacune de ces variables, ajoutée aux indicateurs sociodémographiques et géographiques participe à l'environnement général des Inuit de l'Arctique canadien. Chacune d'elles comporte un certain nombre d'indicateurs énumérés dans le tableau 8 reproduit en annexe. Ces indicateurs ont été retenus pour leur précision (ils classent les objets d'étude dans des catégories précises), leur fidélité (ils donnent des résultats constants dans le temps et dans l'espace), leur non-contamination (ils reflètent l'état des objets d'étude sans interférence avec la dynamique sociale) et leur validité (ils représentent adéquatement le concept).

En raison de notre modèle de causalité circulaire, il est impossible à cette étape-ci d'arrêter péremptoirement lesquels de ces indicateurs correspondent aux conditions finalisées ou aux conditions déterminantes. Ils peuvent être les trois à la fois, dépendamment de la variable d'intérêt. Par exemple, la santé pourrait être envisagée a priori comme une condition finalisée, dans la mesure où tout le monde voudrait être en bonne santé ou la considère comme un facteur désirable, une valeur, un capital à garder et à entretenir. S'il faut croire de La Rosa (1998), cette finalité serait déterminée par des déterminants sociaux, c'est-à-dire des événements, des comportements, des facteurs environnementaux ou génétiques, des omissions susceptibles d'accroître la possibilité de modification de la santé individuelle ou collective. Il en distingue huit : les déterminants généraux (l'organisation politique et

sociale), les déterminants démographiques, biologiques, écologiques, économiques, sociaux, culturels et sanitaires. Conséquemment, la position sociale, le revenu, le niveau d'éducation, les conditions de travail, le chômage, les liens sociaux peuvent avoir une influence significative sur l'état de santé d'une population. Cependant, les récentes études de l'OMS et de la Banque mondiale⁵³ révèlent que la santé d'une population est bien plus qu'une finalité : elle est également une richesse, un moyen, un facteur essentiel au développement. On pourrait reprendre cet exercice avec les activités économiques, le logement, l'éducation, la participation sociale, etc.

Cette difficulté méthodologique nous a été par ailleurs salutaire. En effet, elle nous a permis de voir que pour discriminer la région géographique qui présente les meilleures conditions de vie, nous ne pourrions pas nous contenter de quelques uns des indicateurs de conditions finalisées. Pour indiquer le développement, il est impératif que non seulement nous ayons un portrait positif des conditions de vie finalisées, mais aussi que cet état établi soit viable. Les conditions déterminantes et environnantes peuvent nous donner une indication relativement fiable de cette viabilité. Voilà pourquoi, nous avons couru à la construction d'indices sommaires englobant des conditions finalisées et des conditions déterminantes, autrement dit, pour reprendre la terminologie de Sen, des "*functionnings*" et des "*capabilities*".

⁵³ Nous pensons ici précisément au fameux rapport « *Macroéconomie et santé : Investir dans la santé pour le développement économique* », présenté par le professeur Jeffrey D. Sachs au directeur général de l'OMS le 20 décembre 2001.

Procédures de collecte de données

Le corpus quantitatif

Les indicateurs du quasi-concept de conditions de vie sont appelés à nous aider à constituer un corpus de données quantitatives⁵⁴ à partir de plusieurs sources, la principale étant l'*Enquête auprès des peuples autochtones du Canada*. Les données de cette enquête ont été complétées par celles du *Sondage sur les conditions de vie dans l'Arctique (SLICA⁵⁵)* et du Recensement canadien, tous administrés en 2001.

La banque de données *Profil des communautés de 2001* (STC 2005a) qui nous donne accès à quelques unes des statistiques présentées, découle du Recensement canadien de 2001. Ce dernier porte sur plusieurs dimensions d'analyse de base : la population, les activités de la vie quotidienne, la mobilité géographique, la scolarité, le marché du travail, le revenu, le logement, etc. Comme les données du recensement concernent la totalité des résidents de l'Arctique et qu'il est difficile de distinguer dans les statistiques celles qui concernent exclusivement les Inuit des non-Inuit, elles doivent être interprétées avec précaution. Toutefois, cela ne pose pas de problèmes méthodologiques majeurs, étant donné que les Inuit représentent dans toutes les régions étudiées la très grande majorité de la population étudiée.

D'envergure internationale, l'enquête SLICA⁵⁶, comme son nom l'indique, porte sur les conditions de vie dans l'Arctique. Fondée sur un échantillon probabiliste, elle ne concerne pas exclusivement les Autochtones. N'empêche qu'elle a été administrée chez les Inuit de l'Alaska, du Canada, du Groenland, les Sami de la Norvège, de la Suède et de la Fédération de Russie, les Tchouktches de l'Extrême-Orient russe (Andersen et Poppel 2002). Seules

⁵⁴ On aura compris que la méthode d'analyse statistique ne mettra à profit que des données secondaires. Nous ne réaliserons aucune collecte de données quantitatives proprement dite.

⁵⁵ SLICA est l'acronyme anglais de *Survey on Living Conditions in the Arctic*.

⁵⁶ Le programme de recherche SLICA comporte un volet national et un volet international. Au niveau national, il implique la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, des chercheurs de la *University of Northern British Columbia*, Statistique Canada ainsi que les organisations nationale et régionale des Inuit du Canada. Au niveau international, il est représenté par d'autres chercheurs, notamment en Alaska, au Groenland et en Chukotka (Russie).

les données issues du volet national⁵⁷ de l'enquête feront ici l'objet d'un examen. Ces données portent en substance sur les conditions objectives des Inuit comme le revenu, le logement, les activités de chasse, ainsi que sur leurs conditions subjectives comme la perception à l'égard des conditions de vie, la satisfaction sociale, le sentiment de sécurité et la détresse psychologique. L'enquête SLICA vise à mieux cerner les activités des ménages et de cueillette, le bien-être personnel, la satisfaction sociale et la participation sociale. L'une des innovations de SLICA se rapporte aux mesures inédites des activités traditionnelles, la chasse, la pêche et le piégeage, des dimensions de la vie quotidienne des Inuit jusque là étudiées isolément, ou par aire géographique plus restreinte (les villages par exemple). Au Canada, le questionnaire SLICA a été intégré à celui de *l'Enquête auprès des peuples autochtones du Canada* de 2001⁵⁸.

La dernière banque de données étudiée, *Profil de la population autochtone de 2001* (STC 2005b), provient de *l'Enquête auprès des peuples autochtones du Canada*. De nature post-censitaire, cette enquête se réalisa par voie d'interviews tenues sur place avec les personnes sélectionnées d'après leurs réponses aux questions liées à l'identité du Recensement de 2001. L'objectif de cette enquête consistait à recueillir des informations inédites sur le mode de vie et les conditions de vie de l'ensemble des Autochtones au Canada. Afin de déterminer les besoins majeurs des peuples autochtones, dans ce sondage, l'accent est particulièrement mis sur la santé, la langue, les activités économiques, le revenu, l'éducation, le logement et la mobilité géographique. Ce sondage à participation volontaire a couvert un échantillon aléatoire et représentatif de 117 241 répondants identifiés comme autochtones (indien, inuit ou métis). Toutefois, notre étude sera consacrée exclusivement aux grandes régions inuit du Canada telles que définies par le *Kanatami Inuit Tapiriit*, à savoir la côte nord et la partie sud-est du Labrador, le Nunavik au nord du Québec, le territoire du Nunavut et la région des Inuvialuit. Nous nous limiterons aux données collectées auprès d'un échantillon représentatif de 10 775 Inuit⁵⁹ tirés au hasard parmi 53

⁵⁷ Au Canada, l'enquête a été conçue par un comité d'orientation formé de représentants des associations inuit, de l'Université Laval, etc.

⁵⁸ Le questionnaire adulte de l'enquête EAPA 2001 a été reproduit en annexe.

⁵⁹ Cet échantillon exclut une communauté d'environ 5 455 personnes et les 21 réserves sélectionnées au départ, mais n'ayant pas participé à l'enquête.

communautés, moyennant un taux de réponse de 83%. Le focus sera cependant porté sur les répondants adultes, c'est-à-dire les Inuit âgés d'au moins quinze ans.

Même si l'enquête vise à la fois les adultes et les enfants vivant dans les ménages privés⁶⁰ un questionnaire a été conçu spécifiquement pour les adultes. Ce questionnaire comprend une composante de base administrée à tous les participants adultes autochtones, une composante métisse réservée aux Métis et une composante arctique dévolue aux Inuit au Canada. La composante arctique découle directement du sondage SLICA.

Vérification de la qualité des données

Ce questionnaire, comme les autres d'ailleurs, a connu plusieurs vérifications. Les ébauches ont été testées qualitativement en deux étapes : la première en décembre 1999 et la seconde à la fin mai et juin 2000. La collecte pour l'EAPA a été effectuée par Statistique Canada en deux phases. La première, qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2001, a mis l'accent sur la population d'identité autochtone. Cette part de l'échantillon fut établie selon la technique probabiliste de l'échantillonnage par strates. La seconde, exécutée entre avril et juin 2002, adressa seulement la « population d'origine autochtone », celle qui a déclaré uniquement une ascendance autochtone. Cette part de l'échantillon fut cette fois définie selon la technique d'échantillonnage probabiliste systématique. Les deux phases de cette enquête ont été exécutées avec succès, comme en témoigne le taux de réponse obtenue de 84.1%. Une équipe d'enquêteurs bien formés par Statistique Canada, composée majoritairement d'Autochtones, a administré les questionnaires et réalisé le premier test de vérification des données.

Les données de l'EAPA ont été saisies par des entrées manuelles, de même que par reconnaissance optique des caractères et des marques. Pour garantir la qualité des données, quatre types de vérification ont été effectués. Le premier relevait de la responsabilité des

⁶⁰ Par conséquent, ont été automatiquement exclus de la couverture de l'enquête tous les résidents des logements collectifs : les maisons de chambres et pensions, les hôtels, les motels, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les prisons, les missions, les foyers de groupe, les camps de travail, les quartiers communautaires...

interviewers auxquels on demandait de vérifier les questionnaires page par page pour être sûrs que les informations ont été entrées correctement et clairement. Une autre procédure de vérification des enregistrements de l'enquête s'est déroulée par la suite afin de déceler les erreurs, les lacunes et les incohérences dans les données. Ont également été effectuées des vérifications de validité de chaque variable grâce auxquelles on a pu contrôler si les réponses numériques se situaient à l'intérieur des fourchettes logiques acceptables ou si les réponses multiples à certaines questions étaient valides. Lorsqu'elle détecte des erreurs, Statistique Canada supprime, corrige ou remplace les données erronées par un code « non déclaré » ou « invalide ». Finalement, l'analyse des distributions de fréquence a permis de déceler ce qu'il restait d'anomalies dans le fichier maître des macro-données (catégorie manquante, fréquence anormalement élevée).

Parallèlement à ces erreurs, le contrôle de la qualité des données exige d'évaluer les erreurs d'échantillonnage. De ce fait, les procédures de sélection de l'échantillon ont été testées en utilisant des questionnaires du Test national de recensement. De plus, pour considérer les données comme valides, Statistique Canada a fixé à 16.6% la valeur maximale du coefficient de variation de l'estimation, lequel mesure les erreurs d'échantillonnage. Avec un coefficient égal ou supérieur à 16.6%, les données doivent être utilisées avec précaution, surtout les extrapolations basées sur les facteurs de pondération. Car, à partir de cette valeur, les risques d'erreur commencent à être significatifs.

Les trois banques de données précédemment décrites ont sélectivement été fusionnées dans le cadre d'une seule et même base de données accessible uniquement dans les Centres de données de Statistique Canada, celle de l'*Enquête auprès des peuples autochtones du Canada* (EAPA) de 2001. Nous avons dû nous soumettre à un protocole de sécurité et un régime de contrôle strict pour avoir accès à ladite base de données. Il a fallu d'abord soumettre auprès de Statistique Canada une demande formelle d'accès aux données. Après approbation, l'institution procède à une enquête de sécurité sur les utilisateurs. Ce n'est qu'après toutes ces procédures que nous avons pu avoir accès aux données.

Stratégie d'analyse

La première étape de l'analyse consiste pour nous à décrire, à partir des données de l'EAPA, la morphologie sociale des régions inuit contemporaines. Des distributions de fréquence et des analyses tabulaires aidant, nous voulons faire ressortir les faits saillants de la composition démographique des régions : la distribution de leur population selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence, le niveau de scolarisation, la profession, le mode d'activités, l'identité... Ces données brutes peuvent contribuer à étayer les conditions matérielles et symboliques d'existence des Inuit dans leurs régions de résidence respectives. Par exemple, grâce aux variables sociodémographiques nous pouvons discriminer les différences dans les profils démographique, épidémiologique, économiques, etc. Nous sommes également en mesure de comparer les régions sur les questions de pauvreté-richesse (matérielle, intellectuelle, relationnelle), de problèmes sociaux, d'entrée dans la modernité... Ce portrait sera complété par un inventaire du sentiment de bien-être personnel et collectif, de la satisfaction sociale, du sentiment de sécurité, de la volonté de migrer des Inuit de l'Arctique. Par le truchement des variables sociodémographiques, nous chercherons à discriminer là où ça va bien et pour qui et vice versa.

Ce n'est là que le premier niveau de l'analyse descriptive des données quantitatives. Un deuxième niveau d'analyse servira à établir et à vérifier quelques relations statistiques entre certaines variables des conditions de vie. Au départ, nous avons voulu tester les deux hypothèses d'adaptation ou de dissonance en guise d'explication des incohérences entre les conditions objectives et subjectives de vie des Inuit d'aujourd'hui. Nous avons voulu croiser pour ce faire leurs conditions de logement, de revenu, d'emploi, de santé, avec leur satisfaction personnelle ou collective, leur sentiment de sécurité... Nous avons prévu faire quelques tests de vérification d'hypothèses postulées dans la littérature scientifique. Par exemple, le paradoxe du bonheur infirme la relation positive entre niveau de revenu et degré de satisfaction personnelle. D'autres paradoxes de cette nature sont établis entre le niveau de vie et les revendications sociales. Il est ainsi pertinent de se demander si les Inuit les plus satisfaits de leurs conditions sont les plus riches et les plus scolarisés? Quelle est la densité de leur lieu de résidence? Sont-ils des salariés? Participent-ils aux activités de chasse et de pêche et à quel rythme? Une attention soutenue sera portée à la variable de la

participation sociale, afin de vérifier si elle joue le rôle de variable intervenante entre les conditions objectives et subjectives de vie. Nous avons prévu par conséquent des analyses de régression simple, de diagnostic causal et de régression logistique pour mesurer l'effectivité et le degré de signification statistique des relations établies, pour mesurer l'effet des modalités de la variable participation sociale sur la probabilité d'occurrence d'un niveau et d'une qualité de vie. Nous avons conjecturé une relation étroite entre la participation sociale et le niveau de vie. Notons que l'indicateur du dynamisme de la société civile inuit a été pour nous, à cette étape de l'étude, les différents aspects de leur participation sociale, c'est-à-dire leur degré d'implication socioculturelle et citoyenne. Nous avons dû revoir cette approche, puisque les modalités de participation que permet de mesurer l'EAPA se sont révélées beaucoup plus étroites que prévues. En voilà l'un des inconvénients de l'utilisation de données secondaires.

Quoi qu'il en soit, par le biais d'analyses statistiques descriptives et inférentielles univariées, bivariées et multivariées, nous allons brosser le portrait global des différentes régions inuit selon certaines références sociodémographiques (âge, sexe). Ces portraits seront comparés en référence à l'âge et la nature des traités modernes des différentes régions inuit. Des tests d'association suffiront pour que nous puissions atteindre nos objectifs de comparaison et de classification.

Il importe de souligner en fin de section la possibilité que nos données soient différentes de celles publiées par Statistique Canada à partir du même fichier maître. Pour le calcul de nos pourcentages, nous avons décidé de ne pas tenir compte des valeurs manquantes ainsi que des réponses indéterminées. Croyant que cela pourrait avoir pour conséquence de surévaluer la proportion des gens qui ont répondu négativement aux questions posées, nous avons préféré baser nos résultats sur le nombre de cas valides, positivement ou négativement, en faisant abstraction des cas invalides. Toutefois, lorsque les données invalides sont inégalement distribuées, comme dans le cas des données économiques, nous ne les éliminons pas du portrait.

CHAPITRE 5

ANALYSE DE CONTENU

Modèle analytique opératoire

Le temps est maintenant venu de décrire le modèle analytique opératoire qui nous aura permis d'interpréter les résultats obtenus à même la méthode statistique dans le but exprès de répondre à notre question de recherche tout en respectant les cadres de notre choix paradigmatique et de notre modèle théorique.

La traduction opératoire de notre grille analytique combine le modèle de transformation sociale de Boudon (1983), avec à la fois celui du développement politique de Morehouse (1987) et celui des types de pouvoir de Lemieux (1989) repris par Tremblay (1999). Entendez par modèle, un système de propositions permettant de déduire de façon précise le développement d'un processus.

Pour décrire de manière formelle un processus de changement social, Boudon recommande de prendre en compte trois entités fondamentales :

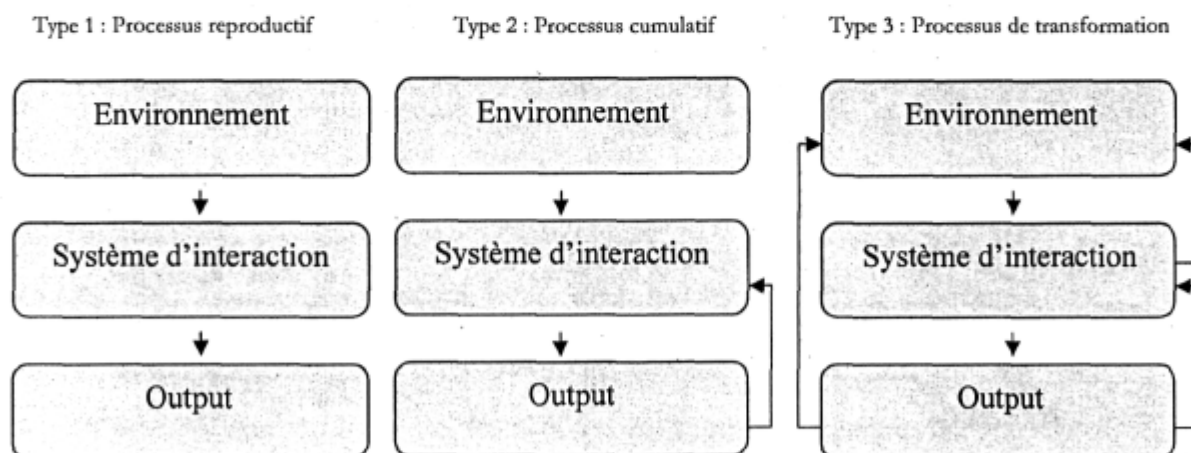
- ◆ Un système d'interdépendance composé des agents en présence caractérisés autant par des variables individuelles que relationnelles;
- ◆ L'environnement de ce système constitué de variables institutionnelles et historiques, qu'elles soient de nature économique, politique ou socioculturelle, que ce soit à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale;
- ◆ Les outputs ou produits (effets) de ce système d'interaction observables à travers les événements, la distribution, etc. qu'il engendre.

A noter que ces trois entités forment un système complexe capable de se décliner à différentes échelles : locale, régionale, nationale et internationale.

Selon Boudon (1983 : 178-179), c'est l'existence ou l'absence de relations causales rétroactives qui permet, à titre tout à fait indicatif, de distinguer quelques grands types de processus de dynamique sociale. Ces types fondamentaux de processus de changement social sont au nombre de trois :

- ◆ *Les processus répétitifs, reproductifs* ou bloqués qui sont caractérisés par l'absence d'effets de rétroaction, c'est-à-dire l'absence de tout feed-back entre les outputs, le système d'interaction et l'environnement (Type 1);
- ◆ *Les processus cumulatifs* qui sont dotés de mécanismes de rétroaction allant exclusivement des outputs vers le système d'interaction, c'est-à-dire sans entraîner de modification de l'environnement (Type 2);
- ◆ *Les processus de transformation* qui comportent des effets de rétroaction directement sur l'environnement, ou indirectement par la médiation du système d'interaction, ou encore les deux (Type 3).

Figure 3 _ Types de processus de changement social



Ces types de processus correspondent à des idéaux-types : on les retrouve rarement à l'état pur. Ils sont concrètement très généraux, parce que basés sur des éléments hétéroclites et peuvent se combiner dans le temps. À cause de cette propriété, et surtout parce qu'il est

plus complexe et renferme les caractéristiques des deux autres types de processus, nous voulons analyser les conditions de vie des Inuit contemporains à partir du schéma des processus de transformation. Ce choix ne nous dispensera pas toutefois de noter, le cas échéant, les étapes intermédiaires et transitoires de reproduction et de cumul conduisant au processus de transformation. Boudon lui-même avait remarqué que dans la pratique, ces types de processus pouvaient se convertir l'un en l'autre. Aussi, au lieu de nous demander quel type de processus reflète plus fidèlement la réalité sociologique des régions inuit, nous analyserons les conditions de vie actuelles des Inuit de l'Arctique canadien à travers le modèle de processus de transformation, c'est-à-dire comme des résultats (Outputs) du système changeant d'interaction entre les différents acteurs en présence dans un environnement non moins changeant constitué de variables institutionnelles, et historiques en transformation.

Force est de reconnaître que, si parfois le changement s'avère la conséquence de la structure des systèmes d'interaction, ou les effets réciproques des outputs (sorties) produits par ces structures, il peut aussi être, et c'est fréquemment le cas, d'origine exogène. La plupart du temps, il serait la conséquence d'un changement survenu à l'échelon de l'environnement interne ou externe du système plus général qui l'englobe, lequel est également composé d'un système d'interaction, d'un environnement et de sorties (outputs). Un changement exogène provoque toujours, pour ainsi dire, une cascade plus ou moins complexe de conséquences représentant des ajustements endogènes tant au niveau de l'environnement qu'à celui du système d'interaction. Ces considérations générales seraient-elles concrètement à la situation de l'Arctique canadien ? Pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs, nous allons continuer à construire notre modèle opératoire avec les matériaux de l'organisation sociale des territoires inuit du Canada.

L'Arctique canadien et le modèle opératoire

En fait, tout se passerait dans l'Arctique canadien comme si une impulsion initiale en provenance de l'extérieur du système d'interaction d'une certaine échelle entraînait une cascade de changements se commandant les uns les autres et aboutissant à une

transformation profonde du rôle des acteurs et de leurs relations avec les autres catégories d'acteurs et des institutions fondamentales qui régulent ces interactions. Voici donc la piste que nous nous proposons de suivre dans la suite de cette section. Cet objectif nous vaudra tout d'abord de bien décrire les éléments du modèle boudonnien de changement social adaptés au contexte des Inuit du Canada. Il nous faudra dans un premier temps camper le profil de l'environnement dans lequel le système d'interaction des Inuit opère. Ensuite, nous chercherons à bien mettre en évidence les propriétés de leur système d'interaction ou d'interdépendance. Enfin, nous travaillerons à reconstruire un scénario mettant en relation ces deux entités et proposant une interprétation des conséquences de cette mise en contexte.

L'environnement des Inuit de l'Arctique canadien

Dans la perspective boudonnienne, l'environnement regrouperait l'ensemble des variables institutionnelles et historiques - qu'elles soient économiques, politiques ou socioculturelles - qui cadrent et régulent les rapports sociaux des Inuit de l'Arctique canadien. Pour les besoins de ce chapitre, nous accentuerons notre analyse sur la période de l'après-guerre. En effet, l'état actuel des connaissances nous permet d'affirmer, avec peu de risque de nous tromper, que les conditions de vie contemporaines des Inuit résultent en grande partie des mutations sociales majeures survenues dans l'Arctique canadien principalement au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Or, nous savons que, de manière formelle, l'appel à l'environnement et l'agression à l'égard de l'environnement (dans le sens "*boudonnien*" du terme) constituent deux des mécanismes fondamentaux de déclenchement des processus de transformation sociale. S'impose alors la question de savoir quels sont les appels et agressions de l'environnement des Inuit qui, durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, auraient entraîné de si profondes transformations dans leurs standards de vie ? Nous reviendrons ultérieurement sur cette question. Pour l'instant, contentons-nous tout simplement de mettre en relief cet environnement. Nous le ferons par étape, tout d'abord en insistant sur la dimension économique, ensuite sur le volet politique, enfin sur l'aspect socioculturel de cet environnement.

L'environnement économique

Pour bien comprendre la nouvelle conjoncture économique des Inuit du Canada, après la Seconde Guerre mondiale, il convient de l'insérer dans le contexte plus général de la société canadienne, évoluant dans la hantise de la récurrence de la crise des années 1930 et les retombées du *boom* économique des *Trente glorieuses*. Dépendant énormément, à cette époque, de l'exportation de ses matières premières, le Canada aspirait au développement du commerce multinational⁶¹, mais dut composer avec sa dépendance à l'égard des États-Unis, son principal importateur de matières premières.

Est-il anodin de souligner également la mainmise des investissements étrangers (principalement américains) sur l'économie nationale canadienne ? S'il faut croire Linteau et al., ce contrôle fut particulièrement concentré dans l'industrie manufacturière et dans l'exploitation des ressources naturelles :

[E]ntre 1948 et 1960, il passe de 43% à 59% dans l'industrie manufacturière, de 40% à 61% dans les mines et l'affinage des métaux, et, à la fin de la période, il atteint 73% dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. Dans chacun de ces cas, la très forte majorité des investissements est d'origine américaine. Par contre, dans le secteur des services publics, le contrôle étranger tombe, pour la même période, de 24% à 5%. (Linteau et al. 1989 :231).

Parallèlement à son enfermement dans un certain continentalisme, la faisant graviter autour de l'orbite américaine, l'économie canadienne a connu une bonne performance en appliquant une politique fortement influencée par le keynésianisme et en relançant la consommation par le truchement d'une série de mesures spécifiques dont les paiements de transfert, la libéralisation des prix et l'élimination des quotas de production. Linteau et al. écrivent :

Aux yeux des administrateurs fédéraux, la politique d'allocations familiales, adoptée en 1944 et mise en vigueur l'année suivante, répond non seulement à des objectifs d'égalisation sociale, mais vise également à stimuler la consommation en redistribuant des sommes importantes aux familles. Quant à l'assurance-chômage, qui existe depuis 1940, elle se voit assigner des objectifs plus contra-cycliques : accumuler de fortes sommes en période de plein emploi pour les redistribuer en période de chômage. (1989 : 270).

Cette mise en perspective historique fait apparaître toute l'importance que le Nord allait revêtir après la guerre, en raison notamment de sa représentation en tant que « ressource

⁶¹ D'où sa participation aux négociations qui aboutirent en 1947 à l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT).

frontier»⁶² où d'abondantes ressources seraient prêtes à être exploitées pour le développement et où les projets de mise en valeur à grande échelle des ressources génèreraient une croissance économique rapide, et ainsi solutionneraient la plupart des problèmes économiques du Nord et accroîtraient la richesse du Canada (Bone 1992 : 2). Même la politique de prise en charge des Inuit cadre parfaitement avec l'orientation générale de la politique fédérale : relancer la consommation. L'environnement économique des Inuit du Canada fut ainsi marqué par la substitution d'un régime mercantile centré sur la traite des fourrures, par un régime capitaliste industriel orienté vers l'exportation de matières premières et le développement des secteurs secondaire et tertiaire.

Cette transition fut promue par la demande sur le marché global des ressources dont regorge le territoire de l'Arctique, et par l'affirmation du rapport de production capitaliste à travers l'imposition du salariat (travail rémunéré), de la monnaie dans les structures d'échange, de l'économie de marché et de la consommation de masse. Il convient d'y voir non pas une rupture, mais l'aboutissement d'un processus déjà bien engagé par l'économie de traite. Différemment selon les régions, celle-ci a dominé l'espace économique des Inuit de la période des premiers contacts (XVIII^{ème} siècle) à la période de l'Après-guerre. A priori, lieu de marché, le poste de traite a vu son rôle grandir progressivement, jusqu'à devenir le lieu où trouver du secours dans les périodes de détresse, et par le fait même l'une des portes d'entrée des Inuit dans la dépendance à l'égard des institutions étatiques. Le volet symbolique de ce travail fut complété par le missionnaire dévoué à sa mission de « civiliser les Sauvages ». Simard écrira que le Missionnaire, le Marchand de fourrures (traiteur) et le Policier (Mounties) représentaient les trois figures emblématiques de cette période du mercantilisme dans l'Arctique canadien. L'économie de traite aurait alors non seulement transformé l'organisation des activités économiques traditionnelles des Inuit, mais elle aurait aussi bouleversé l'organisation de leurs rapports sociaux et politiques.

⁶²Traduire littéralement par « frontières de ressources » en ayant à l'esprit que la notion d'une terre lointaine riche en ressources a de profondes racines historiques, remontant à Cartier, Frobisher et Hudson.

L'environnement politique

D'une manière générale, l'environnement politique canadien réagit très fortement à la hantise de la menace soviétique à l'origine de la Guerre froide, et surtout aux ambitions expansionnistes des États-Unis dont la présence sur la glace de l'Arctique est interprétée comme une sérieuse menace de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Canada. Mais qu'est-ce qui constitue en fait cet environnement ? A quoi ressemblerait le système politique canadien ? Pour répondre à cette question, nous nous inspirerons du modèle de développement politique de Morehouse que nous modifierons pour les fins de notre étude.

L'environnement politique canadien serait le système constitué par ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, son régime constitutionnel légal et sa culture politique. Le Canada est une démocratie libérale et une monarchie de droit constitutionnel où prévaut un régime parlementaire. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la chambre des communes. Même si le chef de l'État est la Reine du Canada — par ailleurs Reine de la Grande Bretagne, d'Australie, de Nouvelle Zélande —, les Canadiens appliquent le principe du gouvernement responsable, en vertu duquel le Cabinet du premier ministre est imputable de la gestion de la chose publique devant la Chambre des communes et celle-ci devant le peuple. Le Parlement, le Cabinet et les partis politiques représentent les principales instances de pouvoir de l'État canadien. Le Canada est également un État fédéral : il est constitué de dix provinces largement autonomes et de trois territoires. Au principe de gouvernement responsable et au fédéralisme s'ajoute un troisième socle du système politique canadien : la primauté du droit. Cela veut dire que dans ce pays nul n'échappe à la loi, et toutes les personnes et instances de gouvernement n'ont de pouvoirs que ceux qui sont conférés par la loi entérinée, sauf avis contraire, dans le Droit constitutionnel, le droit criminel et le droit civil canadien. Grâce au principe d'indépendance des pouvoirs, aucune autre instance de gouvernement ne peut inféoder le pouvoir judiciaire.

A compter de la décennie 1960, les tribunaux ont le mandat non seulement de veiller à la séparation constitutionnelle des pouvoirs, mais aussi, après la *Déclaration canadienne des droits de la personne* de 1960, de garantir un certain nombre de droits individuels dans les

limites de la compétence fédérale. La montée de l'activisme judiciaire concomitante a eu quelques conséquences sur le fonctionnement de la fédération canadienne. Les tribunaux jouent désormais un rôle plus important dans le processus décisionnel en agissant comme surveillants de l'action ou de l'inaction des gouvernements. On leur a reconnu le pouvoir de remédier aux injustices et de protéger les droits des individus et des minorités qui s'estiment lésés. Un peu plus tard, *la Charte canadienne des droits et libertés* prescrit explicitement, en son article 24, que toute personne dont les droits ont été violés peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir réparation (Hudon et Ménard 2006).

Qu'en est-il à présent de la culture politique après la guerre ? Au contraire de celle des États-Unis, nés dans la Révolution et la confrontation, l'histoire du Canada est faite surtout d'évolution et de compromis. Les Canadiens font généralement montre d'une grande déférence devant l'autorité, de moins d'égalitarisme et de plus de respect de la loi que leurs voisins du Sud. D'après Morehouse, l'État fédéral est perçu comme plus bienfaisant, protecteur et orienté socialement vers le bien-être de sa population. Toute une tradition d'investissements publics est associée au Canada à une culture politique plus conciliante et moins conflictuelle. Il en a découlé des processus de négociation moins conflictuels que ceux qu'on retrouve aux États-Unis, plus managérial, plus soumis à la direction et à l'influence du gouvernement central. En voici quelques marqueurs de cette culture politique : la création du Bureau gouvernemental des revendications autochtones, l'acceptation officielle des cas de revendication, le support financier à toutes les parties, la Charte des droits et libertés... Tous ces facteurs contribuent au développement de processus politiques plus centralisés, prenant la forme de négociations administratives conduisant à des accords formels et des législations ratifiées. C'est certainement cette culture politique qui a promu et sauvegardé le principe de la primauté du droit dans le règlement des conflits.

L'environnement socioculturel

Cet environnement est surtout marqué par une confrontation permanente entre les valeurs, institutions et les formes d'organisation sociale des Inuit et des représentants coloniaux de différentes échelles : provinciale, territoriale, fédérale et internationale. Il en a résulté de profondes mutations sociales au sein des collectivités inuit. Le niveau d'éducation, la santé,

les habitudes de vie, l'organisation de l'espace, la division du travail, les valeurs, les normes sociales s'en sont profondément ressentis. Ainsi, même si certaines formes traditionnelles de pratiques, de solidarité, persistent encore largement (Lévesque et al. 2002), même si plusieurs traits culturels ancestraux perdurent encore (la langue vernaculaire, le chamanisme, la chasse, la pêche...); les Inuit ont désormais emboîté le pas de la modernité. Nous ferons ressortir davantage ces changements dans les lignes subséquentes. Pour l'instant, gardons en mémoire que le contact de ces populations avec des étrangers a entraîné une transculturation, un métissage culturel où des échanges d'objets, de mode de vie, voir même d'institutions s'est réalisé. À ce sujet, davantage de précisions sont fournies ultérieurement.

Le système d'interaction ou d'interdépendance

Selon Boudon, l'analyse des propriétés générales des structures d'interaction ou d'interdépendance apporte une contribution majeure à la compréhension des processus historiques. Précisons d'entrée de jeu la distinction qu'il établit entre un système d'interaction et un système d'interdépendance. D'après lui, un système d'interdépendance est un système d'interaction, mais où les actions individuelles peuvent être analysées sans référence à la catégorie des rôles. Dans le cas des systèmes d'interaction, il serait question d'acteur individuel, puisque ce dernier joue un rôle; tandis que dans le cas des systèmes d'interdépendance, il serait plutôt question d'agent individuel, car celui-ci ne fait qu'exécuter une action sans renvoyer à la catégorie des rôles. Ici, la notion de rôle doit être définie comme l'ensemble des normes auxquelles le tenant d'un rôle (l'acteur) est censé souscrire et qui en limite l'autonomie. Or, comme la définition d'un rôle ne se fait jamais en réalité sans qu'aucune place ne soit laissée à l'interprétation, la variance des rôles confère à l'acteur social une marge de manœuvre, donc une première source d'autonomie. Si nous faisons l'hypothèse que chacun des acteurs cherche à tirer parti de la marge d'autonomie que lui laisse un système de rôles, alors ce système définirait son champ d'interaction stratégique (Boudon 1979 : 70). De la sorte, la variance des rôles, l'ambivalence des normes qui définissent les rôles, le caractère flou de certains rôles et les interférences entre rôles, introduiraient, dans tout système de rôles, un jeu (dans le sens

mécanique du terme) suffisant pour que l'existence d'une dimension stratégique soit garantie en permanence. Ce jeu représente la clé de voûte de tout processus endogène de transformation sociale. C'est entre autres à partir de ce jeu que les acteurs sociaux peuvent faire appel ou agresser l'environnement de leur système d'interactions. Soulignons tout de suite que les appels et agressions de l'environnement peuvent déboucher soit sur des changements de normes, soit sur des changements qui atteignent le niveau plus profond des valeurs. Un appel ou une agression se situent au niveau normatif, s'ils peuvent être résolus par des mesures d'organisation ou de réorganisation. Si, en revanche, prévaut l'impression que l'agression ou l'appel ne peuvent être résolus que par un changement des principes qui règlent le comportement des agents, alors ils se situent au niveau des valeurs.

Malgré la pertinence que peuvent revêtir ces technicalités sémantiques en d'autres circonstances, notamment dans les études de cas réalisées par Boudon (1979), nous ferons un usage indifférencié des termes interdépendance et interaction. Au fond, ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant de savoir si les comportements des acteurs sont imputables à un système de rôles ou non, mais s'ils aboutissent à une modification de l'environnement de leurs systèmes d'interaction. Mais avant de camper le profil empirique des systèmes d'interaction sociale des Inuit à compter des années 1950, nous croyons d'abord utile de nous outiller en construisant un modèle formel d'analyse de ces systèmes. Cet instrument nous aidera par la suite à observer les caractéristiques, les stratégies et la dynamique des acteurs.

Pour construire ledit modèle, nous nous inspirerons des travaux de Duhaime (2003) et de Bergeron (1977). En analysant les impacts du développement de l'industrie minière sur l'environnement de l'Arctique, Gérard Duhaime (2003) a construit un modèle d'analyse des interactions sociales dans lequel il distingue trois types d'acteurs sociaux : l'État, la société [civile] et les sociétés de capitaux (corporations).

Development brings into contact the corporation, the government and society in a given geopolitical area. Each of these social actors is pursuing its own interests, which it promotes more or less effectively depending on its capacity. Numerous exchanges take place between these actors; those considered here are flows of influence. (Duhaime 2003: 1).

Il ne faut toutefois pas se méprendre, chacun de ces acteurs ne constitue pas un bloc monolithique, chacun englobe des réalités variées et une pluralité d'entités aux intérêts divers. Cela dit, nous devons garder à l'esprit qu'outre leur diversité et hétérogénéité, les acteurs génériques ci-après décrits - l'État, la société civile et les sociétés de capitaux - au moment de leur traduction empirique, peuvent changer de visage, autant selon la période historique considérée que selon les circonstances et propriétés des systèmes d'interrelation ou d'interdépendance en cause.

L'État

Selon Gérard Lorient (1992), l'État moderne se caractérise, de nos jours, par la présence de quatre pouvoirs : l'exécutif ou le pouvoir de prendre les décisions politiques confié au gouvernement, le pouvoir technocratique servant à conseiller et à administrer le gouvernement, le pouvoir judiciaire ou d'arbitrage qui surveille et punit, et enfin le pouvoir de légitimation (législatif) dévolu aux députés. Le gouvernement est la seule autorité à détenir le pouvoir d'obliger les autres acteurs du système à faire ou ne pas faire quelque chose, sous peine de sanctions. Il est le seul détenteur du monopole de la violence physique⁶³ et fiscale. Il peut agir de quatre manières différentes : par des actes symboliques, tactique élégante et populaire qui consiste à conférer des titres, à donner des médailles, des prix, des récompenses à des personnes ou des groupes, ou à présenter des excuses publiques ; par des biens matériels ; ou encore par des décrets ou des projets de loi répondants aux besoins de la société, aux promesses du parti au pouvoir, au désir de satisfaire aux appétits de sa clientèle, ou tout simplement suggérés par les études des technocrates ou des commissions d'enquête ; enfin par son refus d'agir à cause de la pénurie des ressources financières due à des déficits accumulés, la dette extérieure, l'inflation, les augmentations des dépenses publiques... Le gouvernement est donc placé au carrefour des réseaux d'information et de pression.

⁶³ Selon l'approche wébérienne, l'État moderne se définit en termes d'autorité publique détentrice du monopole de l'usage de la violence physique à l'intérieur d'un territoire donné, souveraine, à condition de respecter l'autre partie du monde que ses frontières excluent. Cette approche met l'accent sur l'harmonie, l'efficacité et l'ordre dans l'organisation bureaucratique de l'État et conçoit le renforcement de son rôle à travers la légitimation de ses activités.

Certes, le gouvernement se doit d'assurer l'équilibre social et l'intégration de sa politique : par exemple, il doit résoudre les conflits générés par son action ou son inaction, il doit s'évertuer, tout au moins, à les limiter au maximum, à promouvoir en tout temps la paix entre les groupes et encourager la mise sur pied de mécanismes de coopération entre les divers groupes et intérêts sociaux.

Mais est-il pour autant un gardien impartial du bien commun ? Outre les décisions politiques qu'il doit prendre, un gouvernement doit également répartir le surplus collectif. Force est de constater qu'au moins deux critères président à cette tâche : la situation financière du Trésor et les considérations partisans. Alors, selon son orientation, son rôle varie de la redistribution des ressources collectives perçues aux fins du bien commun, au laisser-faire ; de l'interventionnisme étatique au libéralisme. Il n'existe donc pas à notre connaissance d'État neutre. Chacune de ses incarnations représente non seulement une collectivité humaine, un territoire, un gouvernement, une souveraineté, mais aussi un laboratoire au sein duquel les autorités s'affairent à atteindre les objectifs correspondants aux valeurs et aux ressources du groupe dominant (généralement la majorité agissante), avec ou sans sa participation. Voilà pourquoi la légitimation de son action est étroitement liée à la réalisation des promesses des idéologies dominantes. Tout gouvernement est dépositaire d'un ensemble complexe de valeurs et d'aspirations qu'il doit se garder d'ignorer, voire d'enfreindre, au risque d'hypothéquer son avenir.

La société

Le système politique est le reflet de la société, dans la mesure où elle est elle-même constituée d'un ensemble de groupes, d'institutions et de mécanismes en interaction dynamique, organisés en vue d'atteindre chacun des objectifs variés. Or, les relations humaines sont inévitablement marquées par des divergences et des conflits, à tout le moins potentiels. Crozier et Friedberg (1977) postulent que pour tirer son épingle du jeu, chaque acteur use de sa marge de liberté. Il cherche de la sorte à sauvegarder, défendre, acquérir ce qu'il considère comme un enjeu de la situation. Entendez par enjeu, ce qu'il y a à gagner ou à perdre. L'ensemble des comportements qu'un acteur adopte en vue de préserver son intérêt, du point de vue de la rationalité et de la logique de son action, se nomme stratégie.

Celle-ci induit l'idée d'opportunisme et d'action intuitive. La somme des stratégies de tous les acteurs forment ce que Rémi Bachelet appelle « système d'action concret ». À défaut de pouvoir rendre compte de manière exhaustive "du système d'action concret" d'une société démocratique libérale comme le Canada, nous attarderons-nous à la société civile, précisément à deux groupes essentiels à son fonctionnement : les partis politiques et les groupes de pression.

La société civile

En nous inspirant des travaux de Bergeron (1977), nous pouvons supposer que la société civile – composée de l'ensemble des organisations sociales (associations et institutions), à l'exception du gouvernement et des sociétés de capitaux⁶⁴ - exerce au moins six fonctions fondamentales : elle contribue, participe, s'oppose, conteste, se démarque, ou se soulève contre la gouverne politique et tout système d'interaction ou d'interdépendance, ou plus globalement contre tout son environnement⁶⁵. Certains groupes appuieront l'action gouvernementale, tandis que d'autres s'emploieront à la combattre. Quoi qu'il en soit, chaque acteur de la société civile communique certains messages dont il est possible de rapporter les caractéristiques à l'une ou l'autre de ces fonctions : les espérances muettes à la contribution, les aspirations avouées à la participation, les objections décidées à l'opposition, les dénonciations revendicatives à la contestation, les accusations formelles à la dissidence, les condamnations radicales à la rébellion (Ibid. : 256). Au sein de la société civile, le personnel politique, les partis, les groupes d'intérêts et les organismes consultatifs sont les principaux porteurs⁶⁶ de ces messages. Latents pour les contributeurs,

⁶⁴ On considère généralement que la société civile occupe la sphère de l'espace public non régie par la logique de l'État ou du marché. Elle n'a ni le pouvoir coercitif et réglementaire de l'État, ni le pouvoir économique du marché, mais grâce à ses réseaux, elle apporte aux individus un pouvoir d'une autre nature. En revanche, les limites entre le marché, la société civile et l'État ne sont pas toujours aussi étanches et leurs intérêts, aussi différents. Les raisons qui poussent les gens à se réunir en associations peuvent renforcer les intérêts de l'État ou du marché ou s'y opposer. De plus, à l'intérieur même de la société civile, il peut y avoir une concurrence ou un conflit entre plusieurs organisations liées d'une manière ou d'une autre à l'État ou au marché, autour d'enjeux matériels ou symboliques.

⁶⁵ La société civile est loin de constituer un groupe homogène : en général, plusieurs tendances s'y résonnent. On y trouve certaines associations créées pour défendre des intérêts particuliers ou de groupes restreints, et d'autres, pour l'intérêt général.

⁶⁶ Ils correspondent à proprement parler aux acteurs historiques tels que définis par Guy Rocher (1968), c'est-à-dire à ceux dont l'ensemble des activités sont de nature ou sont destinées à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses parties. Il s'agit, en l'occurrence, des personnes, des groupes, et des mouvements qui influencent, le moment venu,

explicites pour les participants, implicites pour les opposants, neutralisants pour les contestataires, conditionnels pour les dissidents et retirés pour les rebelles, Ces messages font office de signaux (positifs ou négatifs) de légitimation du mode de gouvernement dont dépendent la structure de l'environnement et surtout la configuration des systèmes d'interaction.

D'une manière générale, les partis politiques et les groupes d'intérêts figurent parmi les principaux médiateurs dans l'échange des demandes collectives et des décisions politiques. Selon Lorient, leur fonction consiste « à filtrer les multiples demandes générées par l'action des humains en société, puis à transmettre ces demandes politiques aux autorités et à les saisir de leurs pétitions et de leurs requêtes. » (Lorient 1992 : 173). Les partis politiques et les groupes d'intérêt se distinguent cependant sur le plan de leurs objectifs et de leurs stratégies. Tandis que les partis entendent concrétiser leurs promesses à l'électorat en faisant élire le maximum de représentants afin de former le gouvernement ; les groupes d'intérêts n'aspirent qu'à influencer le gouvernement afin de satisfaire aux demandes de leurs membres. Nous n'en dirons pas davantage sur les partis politiques, d'importance négligeable pour l'analyse du développement politique des collectivités inuit du Canada.

En retranchant d'une part les corporations, et d'autre part, le personnel politique, les partis et les organismes consultatifs à cause de leur nature politique, il nous reste une société civile composée de groupes d'intérêts, de groupes de pression et de lobby. Quid de ces différentes catégories d'acteurs ? Un groupe d'intérêts réunit plusieurs citoyens (associations, entreprises) afin de promouvoir leurs intérêts particuliers. Il n'a rien à voir avec la politique, et ne vise qu'à assurer le mode d'exploitation normale d'une association ou d'une entreprise et lui permettre de pratiquer l'activité pour laquelle elle a été créée. En revanche, un groupe de pression rassemble des citoyens qui veulent obtenir quelque chose du gouvernement, à différentes échelles et dans différents domaines. En tant que médiateur, il filtre les demandes et les besoins collectifs en vue de les transformer en demandes et besoins politiques. Pour finir, un lobby est un groupe de pression enregistré, permanent et

l'orientation de la société, agissent sur son destin et contribuent activement à son histoire. (Edouard et Lefrançois 2004 : 328).

spécialisé. Son rôle consiste à louer ses services à des entreprises ou d'autres groupes d'intérêts ou de pression dans l'optique d'obtenir lui-même gain de cause auprès des gouvernants en faveur de leurs mandataires. Pour les besoins de notre étude, nous tournerons notre attention principalement vers les groupes d'intérêts.

D'après Jacques Basso (1997), les groupes d'intérêts s'instaurent dans les sociétés contemporaines comme des acteurs de la vie sociale, culturelle et économique. Contrairement aux partis politiques, ils ne s'instituent pas en forces politiques organisées, ni ne se donnent comme objectif la conquête du pouvoir politique. Leur mandat consiste à exercer ou à chercher à exercer une influence sur le pouvoir politique, sur les décisions politiques, ce qui implique une gamme variée et circonstanciée de partenaires ou d'interlocuteurs. Ils agissent en vue de représenter, promouvoir ou défendre leurs intérêts. « De l'interaction des groupes « jailliraient, au terme d'un processus de négociations où l'État jouerait un rôle d'arbitre, des politiques correspondant à un optimum social. » » (Basso 1997 : 45). De manière purement formelle, les actions et les comportements des acteurs individuels ou collectifs renvoient à des opérations relativement classiques : informer, influencer, orienter, contribuer à la réalisation d'une décision, ou au contraire l'empêcher, ou la contrecarrer. Certains acteurs joueront sur les zones d'incertitude ou d'indétermination que comporte une situation ; d'autres entretiendront un réseau de bonnes relations avec des personnes influentes ou susceptibles de devenir des alliés ; d'autres s'appuieront sur la peur des sanctions, l'intimidation, les menaces ; d'autres appliqueront le principe de réciprocité ou de négociation ; d'autres encore mesureront la force de leur persuasion en faisant appel à des valeurs partagées pour convaincre les autres ; d'autres enfin utiliseront leur charisme pour "convertir" les autres. Ces stratégies peuvent être défensives ou offensives. Le choix d'une stratégie dépend en dernière instance des sources de pouvoir dont on dispose dans la relation.

La société de capitaux (corporation)

Par définition, une société de capitaux est une personne morale constituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent, par un contrat, d'affecter à une entreprise commune, des biens, des capitaux ou leur industrie, en vue de partager les bénéfices ou l'économie qui

pourra en résulter. Le vocable "société" désigne l'enveloppe juridique de l'activité économique communément appelée "entreprise". L'article 5 de *Déclaration de politique générale* de la Chambre de commerce international (CCI) stipule :

La fonction première de l'entreprise est de créer de la richesse et de la valeur tant pour ses clients, ses actionnaires et ses employés que pour l'ensemble de la société. Aujourd'hui, ce rôle du secteur privé dans l'économie de marché et la contribution positive de l'initiative entrepreneuriale au progrès environnemental et social sont de plus en plus largement reconnus, partout dans le monde. La création de richesses et la croissance économique sont les fondements de la capacité des entreprises à contribuer efficacement à l'amélioration de l'environnement et des conditions sociales. (CCI 2001).

Même si la corporation désigne les entités légales (entreprises) dont la principale finalité consiste à faire fructifier leur capital, les dirigeants d'entreprise de la période contemporaine conviennent d'élargir le spectre d'intervention de leur entreprise dans l'optique d'une création de valeur durable. Un peu comme si la société de capitaux avait une certaine responsabilité sociale. Benoît Mathieu (2006) distingue chez elle deux manières de s'y prendre : la première consiste à développer une capacité à encaisser les risques et les opportunités, en absorbant les incertitudes dues aux évolutions technologiques, concurrentielles, sociétales et macroéconomiques ; la seconde associe les capacités d'anticipation stratégique, c'est-à-dire la disposition d'écouter de son environnement, et une certaine agilité organisationnelle pour changer, intégrer de nouvelles méthodes, ou carrément se réformer.

Or, depuis peu, les entreprises rencontrent, dans le contexte de l'Arctique canadien, une intensification des pressions externes et une complexification des forces en jeu. L'ensemble des acteurs ont vu s'accroître leur capacité de mobilisation de l'opinion publique. Devant la montée croissante des attentes des différents acteurs, les entreprises doivent être plus que jamais en mesure de les anticiper, de les comprendre et surtout de les intégrer dans leur stratégie. Certaines, pour y donner suite, d'autres pour les esquiver. Un certain nombre de facteurs sont susceptibles, toutefois, d'inciter les entreprises à changer de comportements (stratégies ou tactiques). Gérard Duhaime (2003) en a répertorié quelques uns : les régulations étatiques qui permettent aux corporations de définir les étapes et les moyens des changements requis, une période de prospérité, des bénéfices économiques pour l'entreprise, la bonne volonté de la part du gouvernement ou de la société d'entrer en

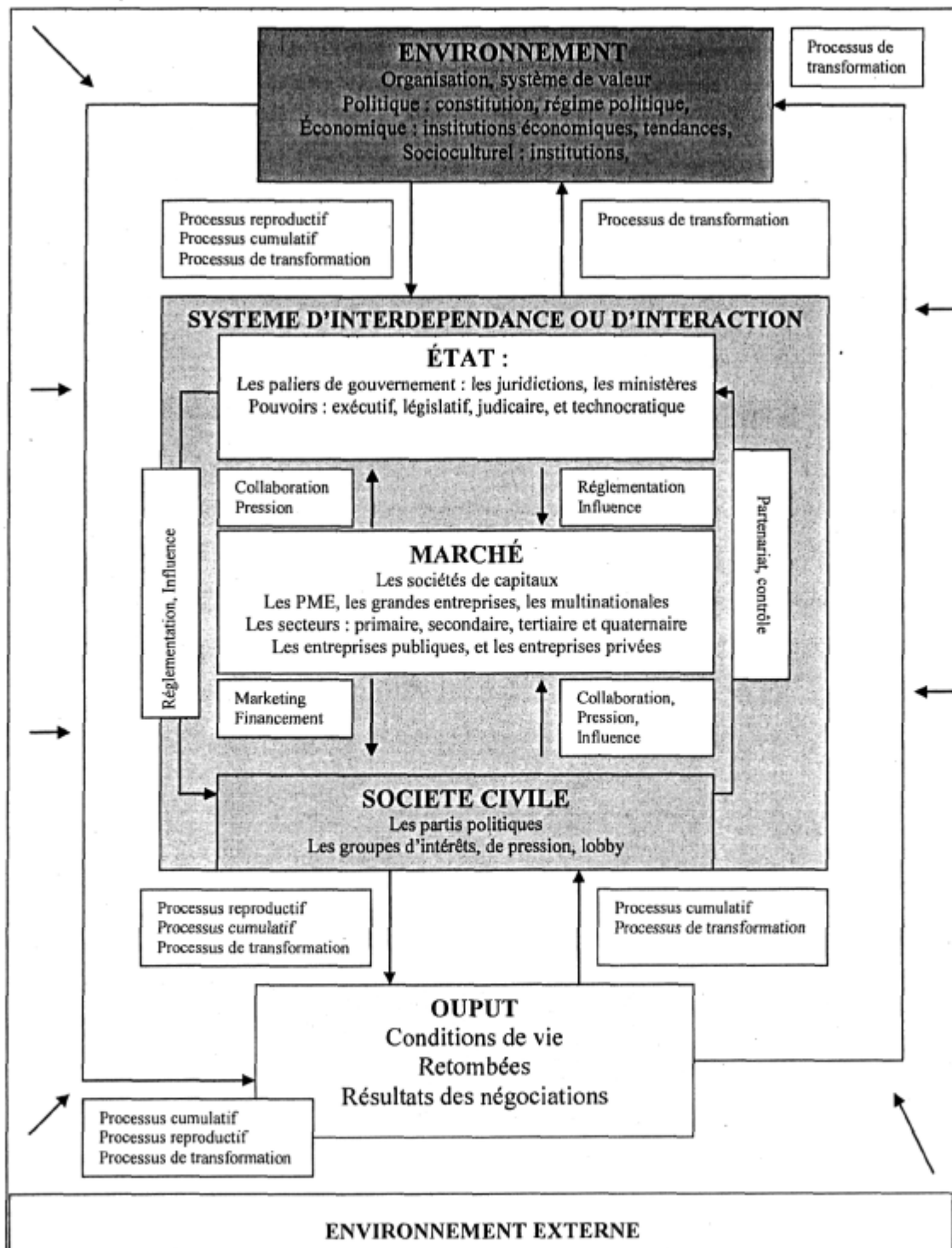
partenariat avec l'entreprise, une approche écologique coût-efficacité, une approche flexible rendant possible de définir des buts appropriés aux opportunités... (Gunn 1995 et 2001 cités par Duhaime 2003). La figure suivante présente les trois acteurs-clés concernés par ce travail.

Si, à l'instar de Vincent Lemieux, nous définissons le pouvoir comme une relation⁶⁷ qui préside au « contrôle, par un acteur, d'une décision qui concerne ses moyens d'action et ceux d'autres acteurs, et par là leur autonomie et leur dépendance dans d'autres relations de pouvoir » (Lemieux 1989 : 7), nous interpréterons le système d'interdépendance comme un espace (marché) où les acteurs apportent leur capital, de quelque nature que ce soit (matériel ou symbolique, financier, humain, culturel...) afin de le transiger dans l'espoir de le maximiser. Tout pouvoir suppose une relation asymétrique, un déséquilibre ou une disposition inégale des ressources qui trouverait son origine dans les structures globales d'une société. Comme les stratégies utilisées par les acteurs visent à accroître leur pouvoir, ou du moins à améliorer leur position dans la balance des pouvoirs dont dépend en dernière instance l'issue d'un système d'action concret, le pouvoir de l'un sur l'autre correspondrait à sa capacité d'obtenir, à l'issue de sa relation avec l'autre, que les termes de l'échange lui soient favorables.

Nous souscrivons à cette définition parce qu'elle montre clairement que la simple position hiérarchique ne suffit guère pour expliquer automatiquement l'issue d'une relation de pouvoir. Un portrait même sommaire de ces relations requiert une description des ressources qui sont nécessaires au pouvoir, à savoir la force et la légitimité. Tous les pouvoirs ne s'équivalent pas pour autant.

⁶⁷ Cette définition est tout à fait d'inspiration webérienne. Dans *Économie et société*, Weber précise que : « le pouvoir signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, quelle que soit la base sur laquelle repose cette chance. » (1971, t. 1 : 56).

Figure 4 _ MODÈLE D'ANALYSE DU CHANGEMENT SOCIAL



Vincent Lemieux distingue quatre types de pouvoir séparés les uns des autres par un ordre hiérarchique croissant : le pouvoir indicatif, le pouvoir allocatif, le pouvoir prescriptif et le pouvoir constitutif (1989 : 173-205). Diffus et imprégnant, le pouvoir indicatif circule surtout horizontalement. Lemieux l'associe au terme d'influence. Le pouvoir allocatif, quant à lui consiste dans le contrôle des décisions ayant pour enjeu des ressources matérielles, informationnelles ou humaines. Le pouvoir prescriptif, de son côté, s'associe au contrôle des décisions relatives au contrôle, ou plus précisément aux commandes nécessaires à l'exercice du pouvoir allocatif. Finalement, le pouvoir constitutif, représente le contrôle des décisions ayant pour enjeu la finalisation et l'organisation d'un acteur dans le poste qu'il occupe (Tremblay 1999 : 74). Il existe, dans les systèmes de relations de pouvoirs, un ordre de priorité entre les types de pouvoirs qui est le suivant : le pouvoir constitutif prime sur le pouvoir prescriptif qui lui prime sur le pouvoir allocatif et le pouvoir indicatif. Un changement dans la forme d'un type supérieur de pouvoir implique un changement dans la forme des types qui lui sont inférieurs (Lemieux 1989 : 173-205). En ce sens, avance Tremblay (1999), il est toujours préférable de perdre du pouvoir allocatif que du pouvoir prescriptif, ou en d'autres circonstances, du pouvoir prescriptif plutôt que du pouvoir constitutif. Autant dire que, outre le contrôle, le pouvoir donne accès également aux ressources et à la prise de décision. Tels que conçus, les types de pouvoir s'avèrent les différents paliers où peuvent s'opérer les transactions. Une étude des relations de pouvoirs doit donc s'intéresser à ces lieux ciblés par les acteurs dans l'exercice de leurs stratégies.

De ce point de vue, plus un acteur a de pouvoir, meilleure est sa position pour défendre ses intérêts. Plus un acteur accède à un échelon supérieur de pouvoir, plus il est en position de défendre ses intérêts, mais encore lui faudra-t-il compter sur les ressources de son pouvoir. Le pouvoir est le levier dont les acteurs se servent pour atteindre leurs objectifs. Toute plus-value de pouvoir d'un acteur est susceptible de modifier la balance des pouvoirs, et par conséquent, l'architecture du système d'interaction. Cette plus-value a également la propriété de modifier directement son environnement sans passer par le système d'interaction, voire entraîner des changements dans ses outputs. Aussi, dans l'action politique concrète, pour bien prendre la mesure d'un système d'interaction sociale, est-il primordial de scruter minutieusement un certain nombre de facteurs intermédiaires : la

nature et la direction des relations, surtout les relations de pouvoir ; les liens d'influence et de solidarité ; la visée téléologique des agents ou acteurs ; les enjeux, les stratégies utilisées, les comportements au seuil, les questions soulevées ou problèmes, les effets produits, etc.

Parmi les effets probables d'un système d'action concret, nous garderons une attention spéciale pour la tendance de la dynamique interactionnelle. Conduit-elle à une conjoncture d'équilibre, stable ou fragile, ou induit-elle des sentiments d'insatisfaction et de frustration ? Nous le saurons à partir des initiatives des acteurs, qu'elles prennent l'allure de résistance aux changements, de contestation, de revendication, ou de rébellion. Les négociations et les ententes seront analysées comme des outputs de ces systèmes d'interaction. Un deuxième niveau d'outputs sera également examiné, en l'occurrence les conditions de vie engendrées par ces négociations et ententes, ainsi que les rétroactions sur les systèmes d'interaction eux-mêmes et leur environnement.

Par ailleurs, même si les systèmes d'interaction ou d'interdépendance sont soumis à la volonté des acteurs ou des agents qui les composent ; tout se passe *comme si* les conséquences de leurs actions leur échappaient : la division du travail, la nucléarisation de la famille, le caractère oligarchique des partis démocratiques, l'anomie, pour ne citer que ces exemples, n'ont jamais pu être imputés à la claire intentionnalité d'un acteur. Ces phénomènes *s'imposent* aux individus, tel le produit de forces anonymes (Boudon 1983 : 131). Les effets émergents engendrés consistent dans le fait que chacun des acteurs d'un système d'interaction, cherche à réaliser ses objectifs dans les limites de l'autonomie dont il dispose, et par le fait même, contribue à provoquer l'apparition d'un phénomène collectif.

A tout bien considérer, la compréhension des trois aspects de la problématique globale — le rôle de la société civile, plus précisément des élites, celui de l'État et le jeu du marché dans sa variante nationale et internationale—, requiert une méthodologie historico-structurale, dans le sens où celle-ci recommande de tenir compte non seulement du conditionnement structurel de la vie sociale, mais aussi de la transformation historique des structures par des conflits, des mouvements sociaux et des luttes de classe. Avant de

commencer l'application de notre cadre opératoire, dans le but ultime d'expliquer ce qui fait que les conditions de vie sont comme elles sont dans les régions inuit de l'Arctique canadien, faisons le point sur les procédures de collecte des données.

Procédure de collecte de données

Au départ, nous avons voulu constituer un corpus de données qualitatives à partir de sources primaire et secondaire. Les données de source primaire proviendraient d'une enquête de terrain au cours de laquelle nous aurions à la fois observé le quotidien des Inuit et surtout interrogé des acteurs témoins ou protagonistes de l'action historique au sein des régions visitées. Les données de source secondaire seraient issues de la littérature scientifique, de revues et de journaux retraçant les étapes de l'évolution historique des régions. La composition de ce corpus se ferait au moment où nous disposerions de suffisamment d'indicateurs pour arrêter notre sélection. La pertinence de ce corpus ne se trouverait pas dans son exhaustivité, mais dans la profondeur qu'elle permettrait d'apporter aux données collectées via l'EAPA. La technique d'analyse de contenu nous permettrait de traiter ces données en fonction de nos objectifs.

Nous espérons, à partir des résultats de la méthode statistique (analyses descriptives et inférentielles), sélectionner les deux situations extrêmes : la région où les conditions sont les meilleures et celles où elles sont les pires. Ces deux régions seraient le foyer de notre enquête qualitative basée sur des observations directes et une dizaine d'entrevues semi-dirigées avec des membres de l'administration locale, des acteurs de la société civile, etc. Ces entrevues se dérouleraient autour de ces principaux thèmes : le niveau de satisfaction, l'évaluation des besoins, l'égalité des conditions, les réactions usuelles, les références en cas d'insatisfaction ou de mécontentement, le rôle et les actions des organismes publics et parapublics, les services offerts, les suggestions et recommandations⁶⁸... L'objet de cette enquête aurait été de rapporter le récit des Inuit de l'évolution de leurs conditions de vie, de faire ressortir leur évaluation subjective du niveau actuel des standards de vie. Ce que nous chercherions à rapporter, ce n'est pas la perception du commun des mortels, mais celle des

acteurs témoins ou engagés activement à un moment donné dans les processus de transformation sociale. Cette enquête aurait permis de faire émerger les aspirations sociales et les formes ambiantes d'utopie à l'œuvre chez les Inuit contemporains, leurs déceptions, leurs aspirations, leur volonté de puissance ou d'impuissance, leurs priorités ou choix de société. Nous anticipions devoir utiliser la technique de boule de neige afin de sélectionner nos répondants. Même si nous ne visions pas l'exhaustivité, nous aspirions quand même à un certain seuil de saturation des données, notre objectif, à cette étape, étant de retranscrire et reconstituer l'itinéraire de l'histoire inuit à partir des récits des enquêtés. Notre posture méthodologique se basait donc sur la tradition de l'herméneutique qui veut que le sens d'un récit s'autonomise par rapport à l'intention subjective de son auteur. Finalement, la section d'interprétation des données aurait servi à explorer les raisons pour lesquelles des traités modernes sont signés et plus tôt dans certaines régions et non dans d'autres. L'une des pistes que nous comptons poursuivre est celle de la composition et de l'attitude de la société civile dans les deux régions par rapport aux besoins et insatisfactions de la population inuit. D'où la pertinence des sources secondaires. Nous espérons qu'elles nous auraient permis de saisir la perception sociale des conditions de vie des Inuit selon les régions, le contexte sociohistorique global et régional, la spécificité structurelle de nos unités d'analyse (les régions). Peut-être nous auraient-elles révélé les conditions qui ont rendu possible la signature de traités modernes, ou fait que tel type de traité ait donné tel résultat. En tout cas, nous prévoyions tester, grâce à ces démarches, la pertinence de nos orientations théoriques pour la réalité inuit. C'est ainsi que nous aurions pu rassembler les informations nécessaires à l'explication du développement inégal des Inuit de l'Arctique canadien.

Malheureusement, nous n'avons pas pu respecter et suivre ces prévisions à la lettre. Une visite d'exploration et de test de notre guide d'entrevue dans la région du Nunavik nous a permis de comprendre que des entrevues avec les témoins et acteurs des transformations sociales dans les régions inuit ne suffisaient pas à expliquer toutes les nuances de ces changements. Nous ne serions parvenu tout au plus qu'à une reconstitution de l'histoire événementielle. Il aurait fallu pour compléter le portrait reprendre le même exercice avec

⁶⁸ Voir en annexe le guide d'entrevue.

l'ensemble des acteurs impliqués à un moment ou à un autre dans cette mouvance historique — pas seulement les acteurs inuit —, et cela pour les deux régions sélectionnées. Une autre difficulté de taille s'est dressée sur notre passage : l'approbation par les communautés de l'exécution de notre projet de recherche. Les rouages administratifs par lesquels notre demande devait passer exigeaient un délai inadéquat pour notre calendrier. De plus, particulièrement dans la région du Nunatsiavut, les représentants locaux exigeaient d'être impliqués dans la planification de la recherche, c'est-à-dire la détermination de la question de recherche, le choix de la méthodologie et le calendrier. Or, nous n'étions pas à une phase préparatoire de la recherche, mais d'exécution. Nous avons alors dû surseoir à l'idée de réaliser des entrevues dans les régions, et cela malgré nos démarches et l'approbation de notre étude auprès du comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (Numéro d'approbation du CERUL 2005-241⁶⁹).

Pour nous sortir de ce borbier, nous nous sommes tourné vers la littérature des sciences sociales où sont encore gardées fraîchement les traces de l'histoire des régions inuit du Canada. Nous avons recouru à une stratégie moins robuste de collecte d'informations qui consiste à examiner soigneusement la littérature académique (sociologie, anthropologie, géographie, histoire, sciences politiques, économique, pour ne citer que ces disciplines) et la littérature grise (rapports de commissions d'enquêtes, études d'experts pour le compte de corporations comme la Société Hydro-Québec, ou la société Makivik, etc.) que nous avons repérées dans le but exprès d'y extraire les informations nécessaires à la description de l'itinéraire du développement des deux régions extrêmes dans notre classement (celles où les conditions de vie seraient respectivement meilleures ou pires), à travers le prisme de notre modèle analytique opératoire.

Stratégie de collecte

Pour collecter les informations nécessaires à la suite de notre étude, nous avons réalisé une recension des écrits basée sur un certain nombre de critères de sélection appliqués à des moteurs de revue d'indexation. Notre stratégie de recherche reposait sur les mots clés suivants : Inuit, Nunavik, Labrador, Nunavut, Inuvialuit, Arctique canadien, santé,

⁶⁹ Voir en annexe la lettre d'approbation du CERUL.

économie, développement, organisation politique, gouvernance. Nous nous sommes limité à tout ce qui a été publié depuis 1980.

La recherche via le moteur de recherche *ASTIS*, des trois mots clés "Inuit", "gouvernement et conjoncture socio-économique", "arctique en général", a généré 255 résultats. À notre grand désavantage, très peu de ces références se sont révélées pertinentes pour notre étude, les unes trop spécifiques à d'autres groupes autochtones, les autres trop axées sur des sujets pointus, ou étrangers à notre propos (pollution, changement climatique, épidémiologie...). Qui plus est, le moteur de recherche bibliographique *ASTIS* ne nous permet pas de préciser notre recherche quant à l'unité géographique (région inuit) qui nous intéresse. En jonglant un peu avec les critères de recherche, par exemple en désignant l'histoire comme sujet, nous avons pu réduire le nombre de nos résultats à 114. Cette précision ne s'est pas faite sans heurt, elle a laissé de côté quelques uns des résultats intéressants de la première vague de recherche. Que faire alors, lorsqu'il s'agit de reprendre le même exercice dans le cadre de plusieurs autres bases de données bibliographiques, mais cette fois avec plus de mots clés : Autochtones ou Inuit pour la population ; Nunavik, Nunavut, Labrador, Inuvialuit, North of Canada pour la délimitation géographique ; et pour les sujets d'une part, santé, économie, développement, modernisation, conditions de vie; et d'autre part revendications territoriales, organisation politique, société civile, changement social ? Une tentative de recension à partir du moteur du *Social Sciences Full Text* a généré pour une des combinaisons possibles de nos critères, 19 résultats ; une autre avec le *Social Abstracts Full Text*, 57 résultats ; une autre sur Ariane, 20 résultats ; et enfin une dernière avec le *Sociological Abstracts*, 24 résultats. Ne parlons pas des résultats générés par la recherche cataloguée dans *Social Sciences Citation Index*, *Social Citation Index Expanded* et *Arts and Humanities Citation Index*.

Fort de ces observations, nous avons compris qu'il résulterait de toute prétention d'une recension systématique de la littérature des sciences sociales une tâche colossale que nous n'avons ni les moyens, ni l'énergie d'entreprendre. Pour contourner cette difficulté, nous avons d'abord réalisé un premier classement des références, basé essentiellement sur les résumés des textes. Ensuite, nous avons sélectionné les vingt textes les plus pertinents pour

notre sujet, et les avons reclassés en commençant par les plus accessibles. Au fur et à mesure que nous cheminions à travers ce programme de lecture, nous le complétions grâce à la technique de boule de neige : un texte pertinent nous conduisant vers d'autres textes pertinents. C'est ainsi que nous avons pu constituer un corpus d'une cinquantaine de références, articles de revues scientifiques, rapports gouvernementaux, lois sur les ententes, ouvrages collectifs, livres, etc. Faut-il le répéter, ce corpus ne prétend pas à l'exhaustivité, mais à réunir suffisamment d'éléments pour esquisser l'itinéraire du processus de développement moderne - à la fois sa mise en œuvre et son évolution - des unités géopolitiques choisies.

Stratégie d'analyse

Notre stratégie d'analyse est assez simple. Elle consiste à organiser notre matériel (corpus) en fonction des grandes catégories du modèle analytique opératoire de manière à dégager les grandes transformations de l'histoire récente des Inuit du Canada. L'objectif de cet exercice est de révéler les principaux déterminants sociaux des grandes transformations qui ont marqué et continuent de façonner les conditions de vie des Inuit. C'est à ces déterminants que nous voulons imputer la responsabilité du développement inégal des collectivités inuit.

Protocole éthique

Ce projet suivra un protocole éthique strict qui veillera à préserver la confidentialité des informations personnelles de nos répondants, leur anonymat si nécessaire. Pour ce qui est des données quantitatives, elles ne sont accessibles que dans les Centres de données de recherche de Statistique Canada. En tant qu'agent réputé de Statistique Canada, nous avons été soumis autant à la *Loi sur la Statistique* qu'aux règlements internes de divulgation des données de Statistique Canada. La *Loi sur la Statistique* exige aux professionnels assermentés de « ne révéler, ni sciemment faire révéler, par quelque moyen que ce soit, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de telle manière qu'il soit possible, grâce à ces révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou une organisation

identifiable les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement. » (*Loi sur la Statistique* citée par Statistique Canada 2004 : 8). Cette loi protège la confidentialité des répondants et garantit l'utilisation exclusive des données à des fins de statistique et de recherche.

Les règles de divulgation⁷⁰ établies par l'agence de statistiques abondent dans le même sens. En vertu de ces règlements, absolument aucune donnée ne peut sortir des installations de Statistique Canada sans avoir été préalablement examinée et approuvée par un analyste du centre de données de recherche et de statistique (CDR). « Tout résultat de recherche quittant le CDR doit passer à travers une analyse de la divulgation, premièrement par vous en tant que chercheur et ensuite par l'analyste du centre. » (Statistique Canada 2004 : 12). L'analyse des risques de divulgation se fait autant au niveau des fichiers de données qu'à celui de la documentation ayant conduit à la requête de divulgation, entre autres les fichiers de syntaxe⁷¹. Ce protocole permet de prévenir trois types de risque de divulgation :

- Celle de l'identité : révélation d'une information permettant d'identifier un individu à partir de données diffusées ;
- Celle d'attributs : révélation d'un attribut spécifique permettant d'identifier un individu ou une catégorie données de répondants ;
- Celle dite résiduelle : possibilité de combiner les informations diffusées pour obtenir des données confidentielles.

En outre, dans le cas du fichier maître de l'EAPA, toujours dans le souci de protéger la confidentialité et l'anonymat des répondants, Statistique Canada a exigé que les données à sortir doivent non seulement être pondérées⁷², mais aussi arrondies au multiple de dix le plus proche. Les formules mathématiques suivantes nous ont permis d'exécuter cette tâche d'arrondissement, après pondération, dans les pages de données converties au format Excel.

⁷⁰ Pour une description complète des règles de divulgation, lire le Guide à l'intention des chercheurs ayant conclu une entente avec Statistique Canada, reproduit en annexe.

⁷¹ Nous reproduisons en annexe les feuilles de syntaxe de nos demandes de divulgation.

⁷² A noter que la règle de pondération était incontournable dans le processus de demande divulgation des données.

$$N = (\text{ARRONDI}(\text{Cell}/10;0))*10$$

$$\text{PCT} = ((\text{ARRONDI}(\text{Cell}/10;0))*10)/\text{TOTAL} \text{ ou encore}$$

$$\text{PCT} = \text{Cell}/\text{TOTAL}$$

Les données qualitatives, en revanche, n'ont pas posé de problèmes éthiques particuliers. Pour les raisons que nous avons évoquées, nous avons dû abandonner l'idée de réaliser une enquête par entrevue. Initialement, nous avons prévu procéder à l'investigation en recrutant nos répondants sur une base volontaire et en les faisant signer le formulaire de consentement éclairé reproduit en annexe. Nous avons élaboré un guide devant encadrer le déroulement des entrevues. Nous avons prévu les enregistrer sur cassettes audio avec l'accord des répondants. Il était aussi question, le cas échéant, de retourner aux participants qui en manifesteraient l'intérêt, les résultats de nos travaux. Rien de tout ce ceci n'aura été mis à contribution. L'analyse documentaire réalisée n'a pas requis d'autorisation particulière puisque basée sur des documents déjà rendus publics.

TROISIÈME PARTIE

Résultats

*« Si vous êtes déterminé de décrire la vérité,
laissez l'élégance au tailleur. »
Albert Einstein (1979-1955)*

CHAPITRE 6

ANALYSE DESCRIPTIVE DES CONDITIONS DE VIE DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

*VARIABLES SOCIODEMOGRAPHIQUES*⁷³

Taille et sexospécificité

Près de neuf Inuit canadiens sur 10 vivent dans l'une ou l'autre des quatre régions de peuplement inuit de l'Arctique canadien, soit le Nunavik, le Nunavut, le Nunatsiavut ou Labrador et la région inuvialuit. Lors du recensement de 2001 (Tableau 1), 45 070 personnes⁷⁴, un peu moins de 5% du total de la population autochtone au Canada évalué à environ 1 million de personnes, se sont identifiées comme inuit (Statistique Canada 2003). Ces derniers sont globalement dispersés dans 53 communautés ou villages du grand Nord canadien⁷⁵. Les populations de ces communautés sont généralement de petite taille : seulement dix-sept de ces communautés comptent une population inuit égale ou supérieure à 1 000 habitants, la plus forte concentration se trouvant à Iqaluit, la capitale du Nunavut, avec un peu plus de 3 000 Inuit.

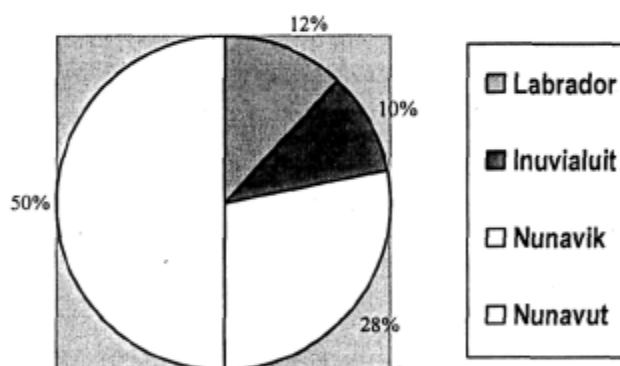
⁷³ Sauf indication contraire, les chiffres présentés ici concernent l'année 2001.

⁷⁴ Ce chiffre indique une croissance de 12% par rapport au Recensement précédent (1996). Contrairement à la croissance des Indiens, seulement 2% de cette croissance seraient imputables à des facteurs non démographiques (Statistique Canada 2003).

⁷⁵ Ces communautés se répartissent comme suit entre les régions : le Labrador ainsi que la région des Inuvialuit comptent 6 villages, le Nunavik en compte 14 et le Nunavut 27.

Toutefois, malgré leur faible densité géographique (nombre d'habitants par km²), les Inuit constituaient en 2001 le groupe d'Autochtones ayant la moins forte dispersion géographique : environ la moitié d'entre eux (22 560) résidaient au Nunavut, un cinquième au Nunavik (21%), un dixième (10%) dans la province de Terre-Neuve et Labrador et le reste (9%) dans les Territoires du Nord-Ouest, ou plus exactement dans la région des Inuvialuit. L'Ontario et le reste du Canada comptaient durant la même période environ 10% de la population inuit. Ces données montrent clairement que les Inuit habitent majoritairement, jusqu'à concurrence de 90%, les régions nordiques, mais qu'un dixième d'entre eux résidaient dans les régions métropolitaines urbaines, voire même les grandes agglomérations du Canada méridional. Le fichier adulte de l'EAPA 2001⁷⁶ confirme cette tendance dans la mesure où il révèle que la moitié des adultes inuit du Canada (13 310) vivaient au Nunavut, un peu plus du quart (28%) au Nunavik et le solde au Labrador (12%) et dans la région des Inuvialuit (10%) (Figure 5).

Figure 5_ Pourcentage des adultes inuit de l'Arctique canadien selon la région de résidence



Source : EAPA, 2001

Il importe de constater, à la lumière des pourcentages reflétant le poids démographique des régions une légère différence entre la configuration de la population totale et celle des adultes⁷⁷. Il en est ainsi principalement parce que les données globales prennent en compte même les Inuit hors Arctique, ce qui n'est pas le cas de l'EAPA. Ensuite, les différences interrégionales dans la pyramide des âges, tout particulièrement dans les cohortes 0-14 et

⁷⁶ A noter que ce fichier ne prend pas en compte les Inuit vivant en dehors du territoire arctique.

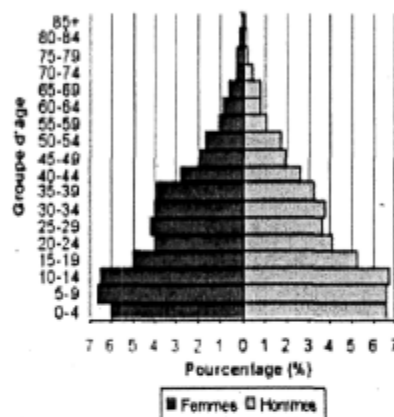
18-29 ans, ne sont pas à négliger dans l'explication de cet écart⁷⁸. D'une manière générale, toujours selon les données du recensement de 2001, la population inuite canadienne s'est révélée particulièrement jeune : à peu près 40% de cette population, plus exactement 17 460 personnes, étaient âgées de moins de 15 ans. La population dite adulte (15 ans et plus) représentait pour ainsi dire environ 60% de la population globale, soit exactement 27 610 personnes (Tableau 1 et Figure 6).

Tableau 1 _ Population arctique d'identité inuit, selon le groupe d'âge, Canada, 2001

	Nombre	%
Total	45 070	100,0
0-14 ans	17 460	38,7
15-24 ans	8 260	18,3
25-64 ans	17 950	39,8
65 ans et plus	1 405	3,1

Source : Statistique Canada, 2003.

Figure 6 _ Population d'Inuit par groupe d'âge quinquennal et sexe, Canada, 2001



Source : Statistique Canada, 2003

Remarquons que cet effectif est relativement différent de celui de l'EAPA 2001 (26 290 Inuit). Il en est ainsi en raison de la couverture et de l'échantillonnage de l'enquête, du taux de non réponse, du lieu de résidence selon que l'Inuk vive dans ou en dehors des régions arctiques, de la pondération, de l'arrondissement des fréquences au gré de Statistique Canada pour des raisons de confidentialité, etc.

Quoi qu'il en soit, pour la rédaction de ce chapitre, malgré leurs limites et lacunes, nous travaillerons principalement avec les données de l'EAPA complétées par le supplément SLICA. Notre univers est ainsi constitué de 26 290 Inuit âgés de 15 ans et plus, dont 51% sont des femmes et 49% des hommes. Force est de constater qu'à l'exception du Nunavik,

⁷⁷ En effet, si le poids démographique du Nunavut (50%) est resté le même pour l'ensemble de la population inuit et les adultes de l'EAPA, celui des autres régions a varié selon les deux univers de référence, passant respectivement de 21% à 28% au Nunavik, de 9% à 10% chez les Inuvialuit et de 10% à 12% au Labrador.

⁷⁸ Nous y reviendrons ultérieurement.

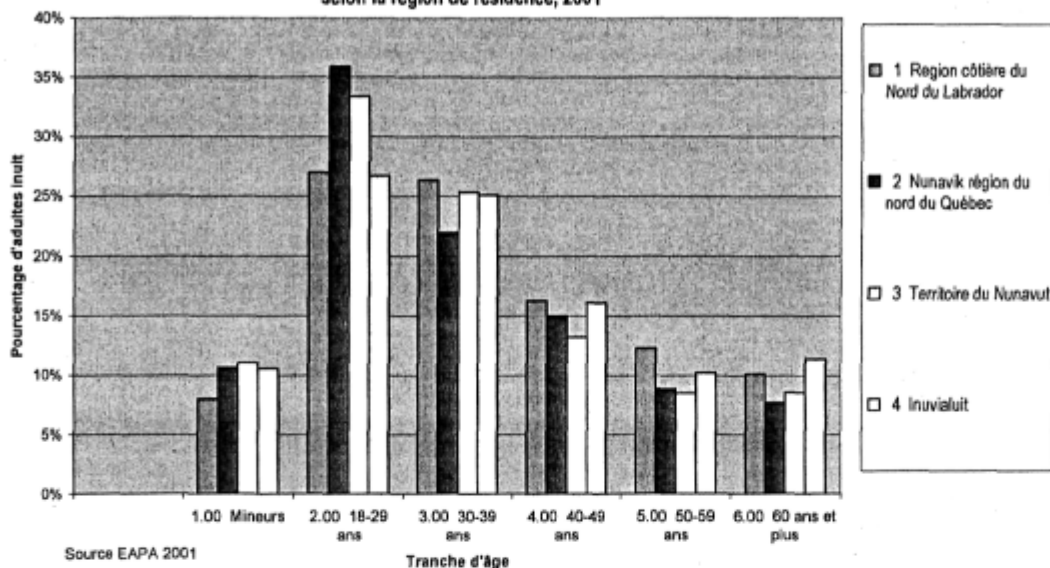
indépendamment des régions, davantage de femmes que d'hommes ont participé à l'EAPA 2001. Toutefois, la différence induite ici par le critère de sexospécificité n'est pas significative, et cela indépendamment des régions.

Jeunesse

L'EAPA confirme les résultats du recensement de 2001 quant à la jeunesse de la population inuit du Canada. Hormis les Indiens de Saskatchewan, les Inuit représentent la plus jeune population autochtone du Canada. En 2001, l'âge médian de l'ensemble de la population inuit canadienne s'élevait à 20.6 ans. Cet âge médian varie cependant selon les régions, au point d'atteindre le seuil de 19 ans au Nunavik et de 19.1 ans au Nunavut. Toutefois, à l'exception de la tranche d'âges (18-29 ans), il n'y a pas de différence interrégionale majeure dans la structure par âge de la population adulte inuit. Comme l'indique la figure 6, plus de la moitié des adultes inuit (15 ans et plus) sont majeurs et vieux de moins de 40 ans (18-39 ans). La cohorte des 60 ans et plus représente moins de 10% de la population adulte. En revanche, nous observons une plus grande proportion de jeunes adultes inuit de 18 à 29 ans au Nunavik (36%) et au Nunavut (33%), comparativement au Labrador et à la région des Inuvialuit (27%). Cela semble indiquer que la population adulte inuit est plus jeune au Nunavik et au Nunavut. Or, peu importe la région considérée, la jeunesse de la population inuit exerce une forte pression sur la frange de la population en âge de travailler. Ainsi, en 2001, la population inuit en âge de travailler dépassait à peine le nombre d'enfants. D'après les données du dernier recensement, seuls 26 210 Inuit (environ 58.1% de la population totale) étaient en âge de travailler (15 à 64 ans). Ce chiffre correspond à un taux de dépendance⁷⁹ de 0.72 pour l'ensemble des régions inuit du Canada.

⁷⁹ Ce taux est calculé en additionnant le nombre d'Inuit de moins de 15 ans et de plus de 65 ans et en divisant la somme par le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans).

Figure 7 _ Structure par âge de la population adulte Inuit selon la région de résidence, 2001



Tout porte à croire que la croissance démographique ainsi que la jeunesse de la population inuit sont imputables entre autre à des facteurs démographiques tels que l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et une fécondité élevée, l'émigration interrégionale ou nationale étant très limitée. Pour preuve, au cours de l'année ayant précédé le Recensement de 2001, seul un Inuk sur cinq (19%) a plié bagage, encore que parmi eux, les deux tiers ont déménagé dans la même communauté (Statistique Canada 2003 : 18).

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est une mesure statistique qui est censée permettre de connaître la durée de vie moyenne qu'une personne dans un pays donné et à un moment donné, peut espérer atteindre. D'après Santé Canada, il s'agit du « Nombre moyen d'années que devrait vivre une personne faisant partie d'un groupe de personnes nées au même moment et soumise, au cours de sa vie, à tous les facteurs de mortalité par âge présents au moment de sa naissance. ». L'espérance de vie est l'un des principaux indicateurs de l'état de santé d'une population. D'une manière générale, les Inuit vivent moins vieux – d'environ une décennie – que l'ensemble des Canadiens. Encore que, sans qu'elles soient très significatives, des différences persistent entre les régions quant à leur espérance de vie. Selon les données de Statistique Canada, entre 1994 et 1998, les Inuit de la région des

Inuvialuit auraient eu une plus grande longévité que leurs pairs. En effet, comme le montre le tableau 2, leur espérance de vie s'élevait à 73 ans tandis que les Inuit du Nunavik n'ont eu qu'une durée de vie moyenne de 64.8 ans, un peu moins que ceux du Labrador (67 ans) ou du Nunavut (69.1 ans).

Tableau 2 – Espérance de vie à la naissance⁸⁰ dans les communautés inuit de l'Arctique canadien, 1994-1998

Zones géographiques	Espérance de vie (années)
Nunatsiavut ou Labrador	67.0
Nunavik	64.8
Nunavut	69.1
Inuvialuit	73.0
Total, Toutes les régions (les deux sexes)	68.0
Inuit Hommes	64.7
Inuit Femmes	71.4
Total, Population canadienne (les deux sexes)	78.2
Tous les Canadiens (Hommes)	75.2
Toutes les Canadiennes (Femmes)	81.1

Statistics Canada, 2005. *Health Expectancy of the Inuit-inhabited areas of Canada*. Health Analysis and Measurement Group.

Fécondité

Si la croissance démographique et la taille des familles sont fonction de la fécondité de la population, alors l'indice synthétique de fécondité⁸¹ doit être élevé pour les Inuit au Canada. En tout cas, Statistique Canada semble rapporter une fécondité élevée des Inuit partout dans l'Arctique, mais en indique néanmoins une décroissance du rythme de 1996 à 2001 (Statistique Canada 2003). À défaut de l'indice synthétique de fécondité, nous ferons nos observations sur la base de la taille des familles de recensement, précisément sur le nombre d'enfants qu'elles contiennent.

⁸⁰ Ces données doivent être utilisées et interprétées avec précaution, parce qu'elles prennent en compte tous les résidents (inuit et non-inuit) des 53 communautés de peuplement inuit de l'Arctique canadien.

⁸¹ Cet indice mesure « le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme [d'âge fécond (par convention 15-50 ans)] qui connaîtrait, tout au long de sa vie, la fécondité observée durant l'année pour laquelle on le calcule. » (Gouvernement du Québec 2005). Malheureusement, malgré nos nombreuses recherches, nous ne sommes pas parvenu à disposer de cet indice pour les Inuit de l'Arctique canadien, voire pour les régions. Aussi, à défaut d'une mesure aussi précise, sommes-nous obligé de nous limiter à des indications et conjectures approximatives basées sur d'autres indicateurs de population.

Dans cette optique, l'EAPA s'accorde avec le recensement de 2001 pour signaler que les familles inuit comptent parmi les plus peuplées du Canada. En effet, 33% des familles inuit comptaient en 2001 au moins trois enfants, comparativement à 23% pour les Indiens inscrits, 14% pour les Métisses et 11% pour les non-Autochtones. Soulignons toutefois que les deux classes d'âge de la population inuit les plus fécondes sont les cohortes de 30-39 ans et de 40-49 ans. Plus de 40% des parents d'un minimum de trois enfants s'y trouvent. Outre l'âge des parents de familles nombreuses, l'EAPA dévoile également leurs régions de concentration. Les familles de petite taille, c'est-à-dire avec un maximum de deux enfants, sont plus fréquentes au Labrador (85%) et chez les Inuvialuit (79%) comparativement au Nunavik (68%) et au Nunavut (70%). Le Nunavik et le Nunavut comptent, en revanche, les plus grands quotas de familles nombreuses (trois enfants et plus), soit respectivement une couverture de 32% et de 30% de la population régionale. Forts du plus grand ratio et du plus grand nombre de familles nombreuses, de la fécondité la plus élevée ; le Nunavik et le Nunavut rassemblent à elles seules, les quatre cinquièmes de la population inuit du Canada.

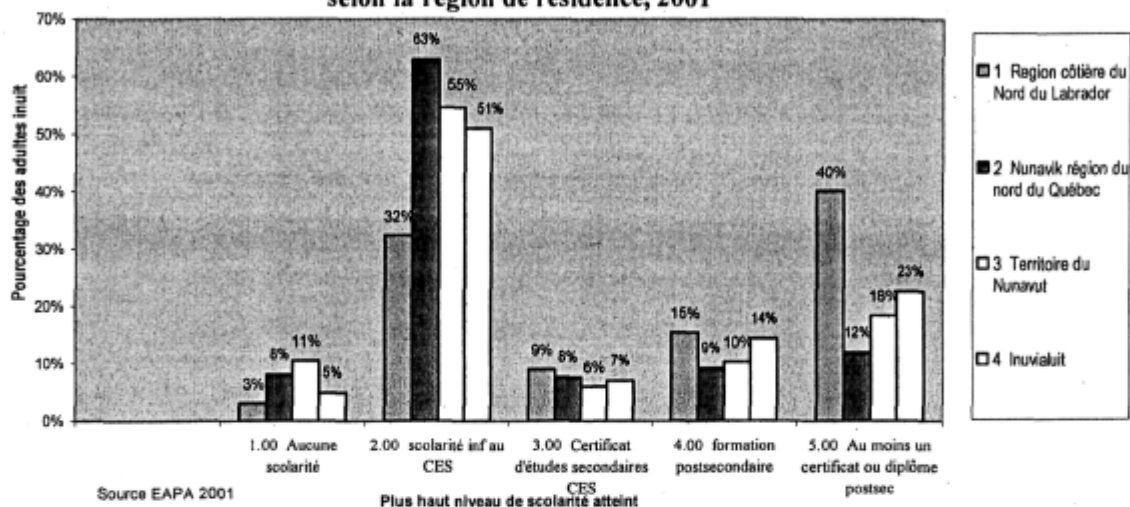
Ces indicateurs démographiques de croissance et de fécondité élevées, de fort taux de dépendance, augurent d'importantes contraintes sur les ressources du Grand Nord canadien, annoncent des défis économiques majeurs et présagent des pressions considérables sur les systèmes d'éducation, de santé et des services sociaux.

Scolarisation

En plus d'être jeune, la population inuit canadienne fait partie des moins scolarisées du pays. Parmi les adultes inuit, près de 10% n'ont aucune scolarité ; plus de 60% ont une scolarité inférieure au certificat d'études secondaires ; seulement 20% ont au moins un certificat d'études secondaires. En 2001, pas plus que 1.2% des adultes inuit n'avait atteint un niveau équivalent ou supérieur à un baccalauréat universitaire. Ce qui n'est pas étonnant, puisque moins de 4% déclarent avoir fréquenté une université. Quelques nuances cependant s'imposent, car ces pourcentages ne reflètent pas les changements observés en matière de niveau de scolarité au sein des régions de peuplement inuit du Canada, encore moins les différences interrégionales. Entre 1981 et 2001, la proportion des Inuit âgés de 20 à 24 ans n'ayant pas terminé leurs études secondaires a chuté de 20% passant de 74% à

54%. Le pourcentage d'Inuit ayant obtenu un diplôme d'études collégiales a également augmenté au cours de la période : il a crû de 13% en 1981 à 21% en 2001. En revanche, aucun changement important n'est survenu au cours de la même période parmi les Inuit ayant un diplôme universitaire : le pourcentage de 3% est resté stable.

Figure 8_ Plus haut niveau de scolarité atteint par les adultes inuit selon la région de résidence, 2001

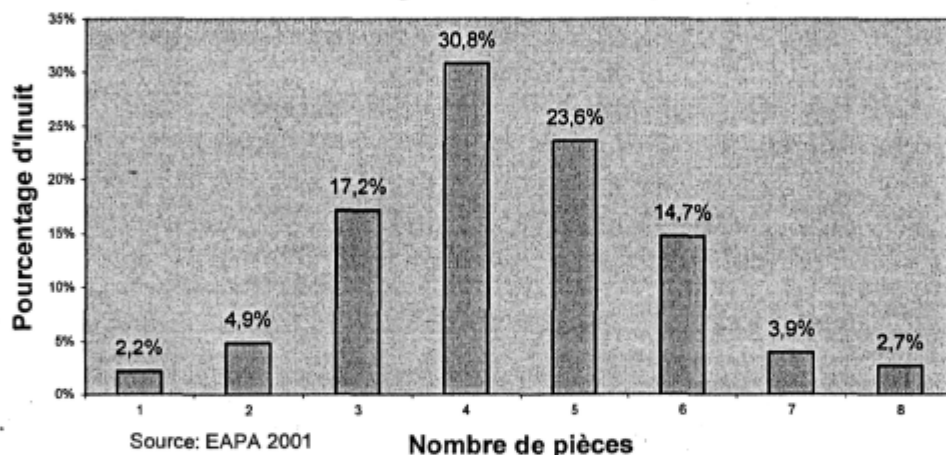


Du reste, le niveau de scolarité des adultes inuit de l'Arctique canadien varie sensiblement en fonction de leur région de résidence. Les régions du Labrador et Inuvialuit comptent la plus faible proportion d'adultes analphabètes, respectivement 3% et 5% de la population adulte, soit en moyenne moitié moins que le Nunavik (8%) et près du tiers du Nunavut (11%). De plus, la plus forte proportion d'adultes inuit ayant un niveau de scolarité inférieur au Certificat d'études secondaires se trouve au Nunavik : un peu moins des 2/3 des adultes de cette région contre un peu plus de la moitié au Nunavut et chez les Inuvialuit, et un peu moins du 1/3 au Labrador, n'ont pas obtenu leur certificat d'études secondaires (voir figure 8). Évidemment, la probabilité de rencontrer un adulte inuit ayant le plus haut niveau de scolarité possible est nettement plus élevée au Labrador que dans les trois autres régions. Certes, peu d'Inuit sont détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures, quelle que soit la région. Ceci étant dit, la région du Labrador est celle qui compte le plus grand pourcentage d'adultes inuit ayant un niveau d'études universitaires : 3.4% contre par exemple 2.5% chez les Inuvialuit ; 1.6% au Nunavik et au Nunavut.

LOGEMENT

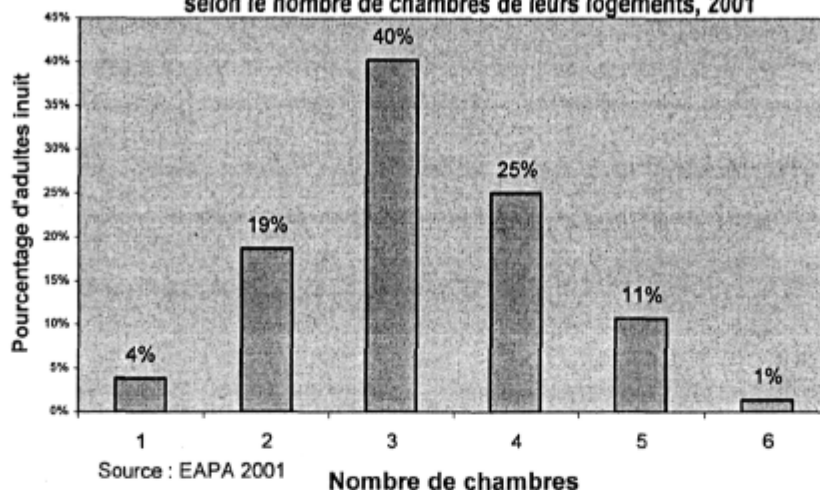
Le cliché romantique de l'Inuk habitant un igloo fait souvent ombrager aux réelles conditions de logement des Inuit contemporains de l'Arctique canadien. Or, depuis environ un demi-siècle, ces derniers ont vu de nouveaux logements (bâtimens) remplacer systématiquement leur mode d'habitation coutumier. Il s'agit pour la plupart de logements sociaux de taille variée. Comme le montre la figure 9, la majorité des Inuit de l'Arctique canadien (76%) vivent dans des logements de quatre à sept pièces. Très peu d'entre eux habitent des logements de moins de trois pièces (7%) ou de plus de sept pièces (3%).

Figure 9 _ Distribution des adultes Inuit selon le nombre de pièces de leur logement, 2001



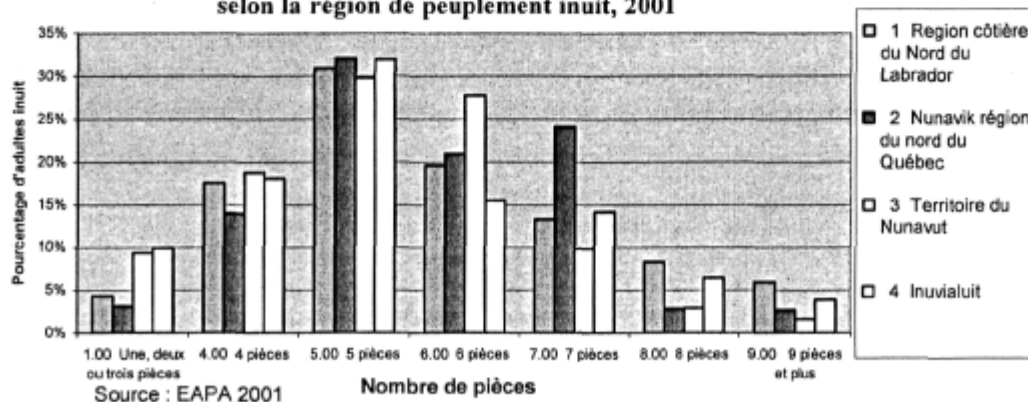
Malgré le nombre apparemment élevé de pièces de certaines maisons, les logements habités par les Inuit ont généralement peu de chambres à coucher. Près de 85% des adultes inuit vivent dans des logements de deux à quatre chambres à coucher, sans égard au nombre de personnes qui y habitent. Le nombre de ceux qui habitent des logements d'au moins cinq chambres à coucher avoisine les 12% de la population adulte, moyennant une prévalence nette des logements de cinq chambres (11%). (Voir figure 10).

Figure 10 _ Distribution des adultes inuit
selon le nombre de chambres de leurs logements, 2001



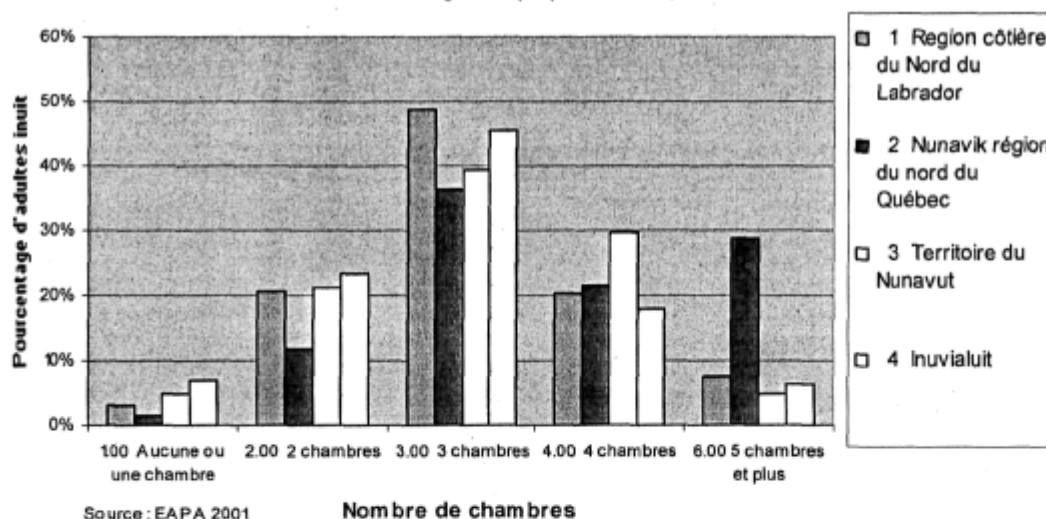
Force est de constater que ce portrait varie considérablement selon les régions. Les adultes du Nunavik sont plus nombreux (77%) à habiter dans des logements intermédiaires (5 à 7 pièces). À ce sujet, une proportion sensiblement identique au Labrador, au Nunavut et dans la région des Inuvialuit (environ 2/3) vivent dans des logements intermédiaires. À l'opposé, les adultes des régions Inuvialuit et du Nunavut sont plus nombreux (28%) à vivre dans des logements de quatre pièces et moins que ceux du Labrador (22%) et du Nunavik (17%). En revanche, les adultes du Labrador sont plus nombreux (14%) à habiter des logements d'un minimum de 8 pièces, que ceux de la région des Inuvialuit (10%), du Nunavik (6%) et du Nunavut (4%). (Figure 11).

Figure 11 _ Nombre total de pièces dans les logements
selon la région de peuplement inuit, 2001



Ce portrait de la distribution de la population inuit adulte selon le nombre total de pièces des logements qu'ils habitent, reflète et exprime à notre avis une plus grande disparité sociale au Labrador et dans la région des Inuvialuit. Le nombre de chambres à coucher dans les logements apporte un complément d'informations à cette indication (figure 12). Le Nunavik compte la plus forte proportion de logements pourvus du plus grand nombre de chambres à coucher : environ un adulte sur deux au Nunavik, contre 1/3 au Nunavut et ¼ au Labrador et dans la région des Inuvialuit vivent dans des logements de quatre chambres et plus. Ainsi, il y a une proportion plus importante d'adultes au Labrador et dans la région des Inuvialuit qui vivent dans les plus grands logements, sans que cela réussisse à estomper la surpopulation générale des logements. Rappelons que, selon les données du Recensement de 2001, 53% des Inuit de l'Arctique canadien vivent dans des logements surpeuplés, c'est-à-dire avec plus d'une personne par pièce, contre 7% au Canada, 13% pour les Autochtones des régions urbaines et 19% pour ceux qui habitent les régions rurales extérieures à l'Arctique.

Figure 12_A_ Nombre de chambres à coucher dans les logements selon la région de peuplement inuit, 2001



Par conséquent, pour bien comprendre la surpopulation des logements inuit dans l'Arctique canadien, il est évident que le principal déterminant ne saurait être la taille des logements ni en terme de nombre de chambres à coucher, ni en terme de nombre de pièces. Peut-être faudra-t-il investiguer du côté de la structure des ménages pour saisir à la faveur de quoi, les ménages inuit se retrouvent surpeuplés comparativement à leurs concitoyens. Peut-être

aussi que cette situation de surpeuplement s'explique par une inadéquation des politiques de logement dans l'Arctique canadien axées surtout sur des unités unifamiliales, avec leurs réalités familiales façonnées principalement par des familles élargies. Outre leur surpeuplement, les logements habités par les Inuit canadiens sont-ils en bon état ?

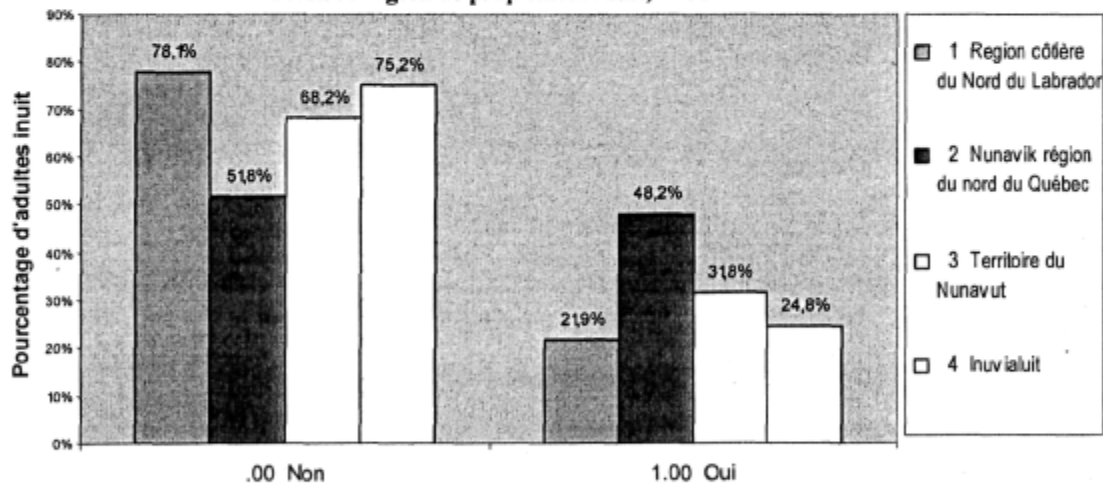
La plupart des logements habités par les Inuit semblent pourvus de toutes les commodités de base. Presque tous les adultes (99%) déclarent avoir dans leur logement une toilette à chasse d'eau et une fosse sceptique ou un réseau d'assainissement. Moins de 5% de la population arctique adulte vivent dans des logements qu'ils disent en être dépourvus. Le Nunavut partage avec le Labrador, le plus grand pourcentage de logements dépourvus de fosses sceptiques ou de réseaux d'assainissement : le pourcentage d'adultes habitant de tels logements s'élève à 9% au Labrador, à 7% au Nunavut, et à moins de 2% dans les deux autres régions. Indépendamment des régions, les logements inuit sont universellement pourvus des autres commodités de base, à savoir : eau chaude courante (plus de 99%) ; eau froide courante (plus de 99%, excepté le Labrador 98%) ; électricité (99%) ; cuisinière (plus de 99%). Les Inuit sont cependant moins nombreux (83%), avec bien sûr quelque variation selon les régions, à avoir un téléphone à la maison. Ainsi, la région du Labrador compte une plus grande proportion d'adultes inuit disposant d'un téléphone à la maison (91%) comparativement à 86% au Nunavik et au Nunavut, et 88% chez les Inuvialuit. En outre, presque tous les Inuit ont une cuisinière à la maison. Même si les adultes inuit ont presque tous accès à l'électricité, peu d'entre eux se sont procurés d'une génératrice : la proportion des adultes qui en détiennent change peu selon les régions et n'atteint jamais 8%. Les précautions contre les incendies semblent de mise chez les Inuit. Environ 95% des adultes affirment avoir un détecteur de fumée à la maison. À l'exception du Labrador (89%) et du Nunavik (93%), les logements des adultes inuit de l'Arctique canadien sont partout pourvus d'un détecteur de fumée (98%).

Comme nous venons de le dire, les Inuit ont presque tous (99%) accès à l'eau courante chaude et froide. Mais seuls trois Inuit sur quatre considèrent potable l'eau courante de leur logement. À certains moments de l'année, 45% d'entre eux affirment que cette eau peut être contaminée. Le problème de l'eau potable est crucial au Nunavik. Environ la moitié

des adultes de la région (48%) affirment non potable l'eau de leurs logements. Le chiffre correspondant s'élève à 15% au Nunavut, 19% chez les Inuvialuit et 10% au Labrador. Il semble en être ainsi principalement à cause de la contamination. En effet, environ 84% des adultes du Nunavik déclarent contaminée à certains moments de l'année l'eau de leur logement, comparativement à une moyenne de 28% au Labrador et au Nunavut et 40% chez les Inuvialuit.

En dépit de leurs commodités, la plupart des logements inuit mériteraient, du point de vue des adultes, des réparations majeures : environ 1 Inuk sur 3 affirme vivre dans des logements qui nécessiteraient des réparations majeures. La figure suivante en fait foi, le besoin de réparations majeures des logements se fait le plus sentir au Nunavik que dans les autres régions : près de la moitié des adultes ont affirmé que leur logement aurait besoin de réparations majeures, comparativement à environ 1/3 au Nunavut, un peu moins d'un quart chez les Inuvialuit (25%) et au Labrador (22%).

Figure 12_B _ Distribution des logements qui ont besoin de réparations majeures selon la région de peuplement inuit, 2001



Source : EAPA 2001 Besoin de réparations majeures

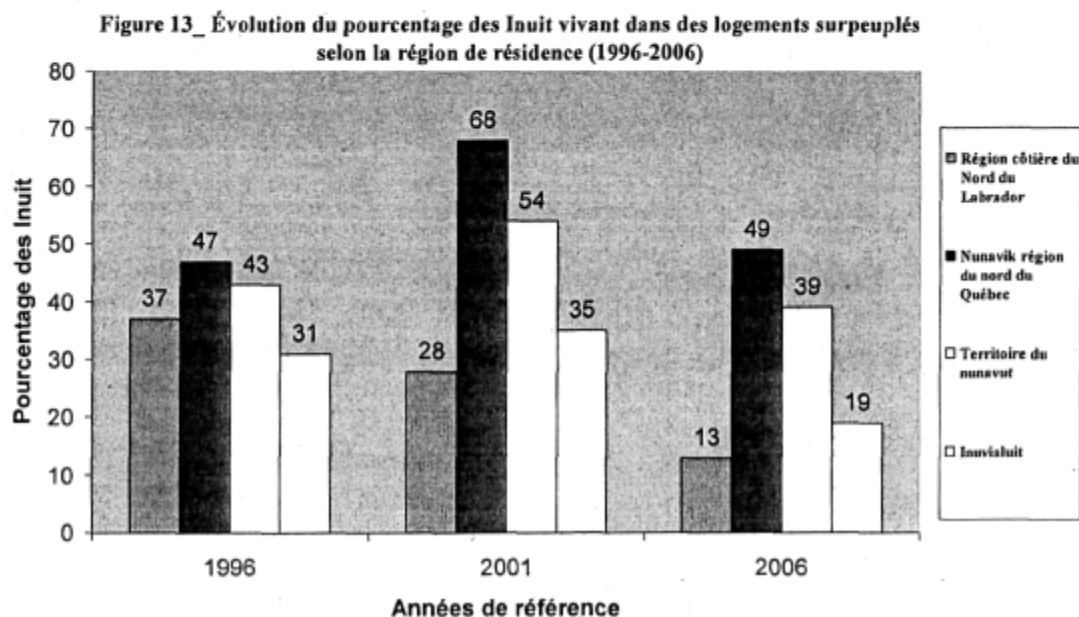
Conclusion

Somme toute, au terme de cette description, nous ne sommes pas parvenu à discriminer avec certitude la région où les conditions de logement seraient en tout point meilleures et

celle où elles seraient les pires. Les données de l'EAPA 2001 nous fournissent deux indicateurs des conditions de logement : la taille qui rend compte du degré de peuplement, et l'état qui renseigne sur les besoins de réparation de ces logements. Force est de constater que ces deux indicateurs de la qualité des logements ne convergent pas toujours lorsqu'ils décrivent les conditions de logement au sein des régions inuit ; dans certains cas, ils vont même jusqu'à s'opposer. Autant dire qu'il n'y a pas de linéarité dans la direction des critères de qualité des conditions de logement dans l'Arctique canadien. Certains logements peuvent être en bon état, c'est-à-dire ne requièrent aucune réparation, mais s'avèrent surpeuplés. Selon que l'on insiste sur tel ou tel autre indicateur, la qualité des conditions de logement varie en faveur d'une région ou d'une autre. Par exemple, sur la base de la taille, les conditions de logement seraient meilleures au Nunavik que partout ailleurs dans l'Arctique canadien. Il en est ainsi notamment grâce à la proportion la plus élevée de logements pourvus du plus grand nombre de chambres à coucher qu'on y retrouve. C'est également au Nunavik qu'on constate la plus grande proportion de logements de grande taille (au moins 5 pièces) et la plus petite proportion de logements de petite taille (4 pièces et moins). À l'opposé, le Nunavut rassemblerait les pires conditions de logements de l'Arctique canadien. Malgré son taux relativement élevé de logements disposant du plus grand nombre de chambres à coucher, on y compte la plus faible proportion de logements de grande taille, et la plus grande proportion de logements de petite taille. On serait de ce fait tenté de croire que les Inuit du Nunavut seraient proportionnellement plus nombreux à vivre dans des logements surpeuplés qu'ailleurs dans l'Arctique canadien. Or, en 2001, c'est au Nunavik que la situation en matière de surpeuplement était la pire, avec 68% de sa population inuit entassée dans des logements surpeuplés⁸². La région qui se rapproche le plus du Nunavik à ce sujet est le Nunavut (54%), avec près de 15 points d'écart. Arrivent par la suite les Inuvialuit (35%) avec plus de 30 points d'écart et le Labrador (28%) avec quasiment 40 points d'écart. Il faut croire que cette situation de surpeuplement — à l'exception du Labrador qui, sur la base de ce critère, présente les meilleures conditions de logement —, s'est partout aggravée de 1996 à 2001. La tendance semble néanmoins à l'amélioration entre 2001 et 2006 (Figure 13). Il n'y a que le Nunavik qui n'a pas encore

⁸² Nous avons ici la preuve que la taille des logements exprimée en termes de nombre de pièces ou de chambres à coucher, n'est pas un bon indicateur de la qualité des logements.

franchi le seuil de son taux de surpeuplement d'il y a dix ans (1996). L'exacerbation du surpeuplement des logements inuit n'est sans doute pas étrangère à la décision du gouvernement fédéral de cesser, en 1993, sauf dans le cas des Autochtones en réserve, le programme de logement social public.



En revanche, l'état des logements donne des indications un tant soit peu différentes, à la limite opposées sur la base du critère de qualité (besoin de réparations majeures). Fort de cet indicateur, les conditions de logement paraissent meilleures au Labrador que partout ailleurs dans l'Arctique canadien. Plus d'un adulte sur deux estime que leur logement n'a pas besoin de réparation et qu'un entretien régulier leur suffise. Le chiffre équivalent est de 47% au Nunavut, 39% au Nunavik et dans la région des Inuvialuit. À l'opposé, le Nunavik compte le plus grand quota de logements nécessitant des réparations (60%), pis encore des réparations majeures (30%). Les quotas équivalents s'élèvent respectivement à 52% et 22% au Nunavut, 51% et 22% chez les Inuvialuit, 49% et 21% au Labrador. En clair, en plus d'être plus enclins au surpeuplement, les logements au Nunavik s'avèrent d'une qualité qui laisse à désirer : ils ont davantage besoin de réparations que partout ailleurs.

Ces observations sur les conditions de logement des Inuit indiquent par dessous tout, entre l'âge des igloos et celui des HLM, des mutations sociales majeures au sein des quatre régions inuit. Les besoins de ces collectivités sont irrémédiablement transformés par la sédentarisation parachevée⁸³ par la mise en place et l'administration des villages permanents, aujourd'hui équivalents des municipalités, puis leur regroupement en régions de velléité autonomiste. Les mêmes forces qui ont transformé le mode résidentiel des Inuit n'ont pas moins bouleversé leur manière de gagner leur vie.

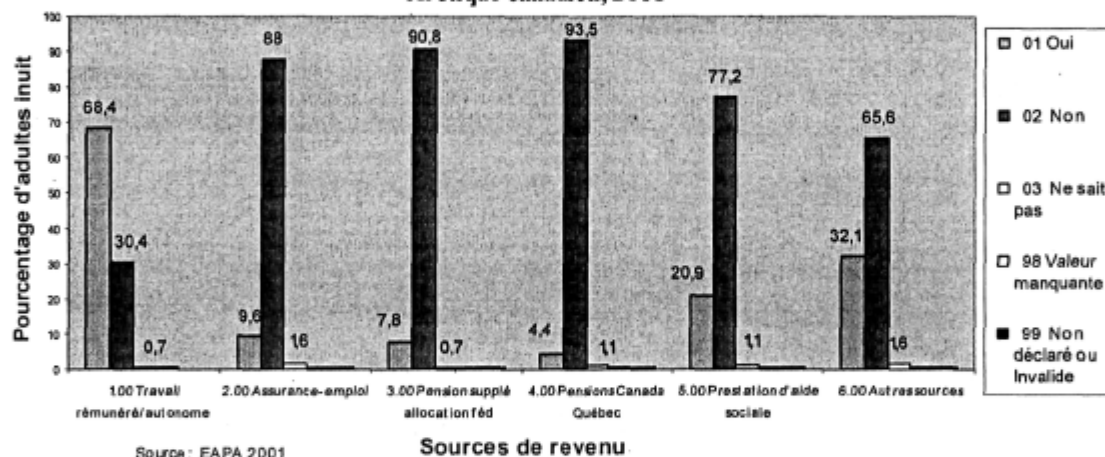
⁸³ Le succès de la sédentarisation des Inuit ne s'invalide pas devant l'existence de quelques rares exceptions de communautés semi-nomades où les familles disposeraient d'une ou de deux habitations à l'extérieur. Arviat et Rankin Inlet sont deux bons exemples de pareilles communautés. Le constat de la sédentarisation est établi sur le principe de l'organisation et de la régulation du mode d'occupation de l'espace plutôt que sur quelques pratiques de déplacement de population.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Économie formelle

Comment, de nos jours, les Inuit gagnent-ils leur vie ? D'où proviennent leurs revenus ? Comme l'atteste la figure 14, pour gagner leur vie, les Inuit de l'Arctique canadien combinent des revenus de sources diverses, notamment des revenus d'emploi, des transferts gouvernementaux sous forme de prestations d'aide sociale, de pension ou d'allocations fédérales, et des revenus générés par des activités coutumières⁸⁴.

Figure 14 _ Sources de revenu des adultes inuit, Arctique canadien, 2001

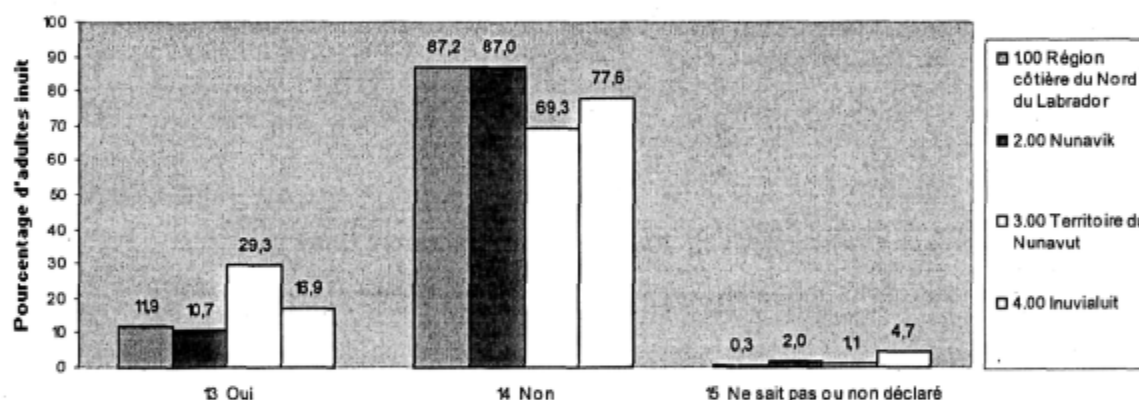


Au cours du recensement de 2001, plus de deux adultes inuit sur trois (2/3) affirment gagner un salaire. Seul un Inuk sur cinq (1/5) déclare avoir reçu une prestation d'aide sociale. Moins de 10% de la population adulte reçoivent une pension ou un supplément d'allocation fédérale, et moins de 5% d'entre eux reçoivent une pension provinciale ou fédérale. À cela s'ajoutent les revenus d'assurance emploi payés à 10% d'entre eux. Un

⁸⁴ Nous préférons l'usage de l'expression « activités coutumières » à celui d'« activités traditionnelles » pour nommer les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette qui s'intègrent parfaitement dans la conscience des Inuit contemporains comme l'expression de leurs liens privilégiés avec la terre et la nature. Certes, ces activités témoignent d'une continuité historique avec leurs ancêtres, mais ne se pratiquent plus sous le mode traditionnel : les ressources (capital), les équipements (motoneige, boussole, fusil, essence...) et la technologie (météo) modernes sont aujourd'hui indispensables à l'exercice de ces activités.

tiers des adultes inuit déclarent avoir d'autres sources de revenu⁸⁵. Cette observation corrige la représentation stéréotypée des Inuit vivant principalement d'aide sociale. Si nos données étaient exactes (Figure 10), le Nunavut serait en 2001 la région inuit la plus généreuse en prestations d'aide sociale : près de 30% des adultes inuit qui y résident en bénéficient, à peu près le double de la proportion équivalente dans les autres régions. Et le Labrador serait la région qui fournit un revenu d'assurance emploi à un plus grand nombre d'adultes inuit (22%) contre une moyenne de 8% pour les autres régions. Tel n'est pas le cas des transferts gouvernementaux où la structure de la distribution est à peu près semblable partout dans l'Arctique canadien : à peu près la même proportion d'adultes inuit reçoit la même classe de transferts gouvernementaux indépendamment des régions de peuplement inuit.

Figure 15 _ Distribution des bénéficiaires de prestations d'aide sociale selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)



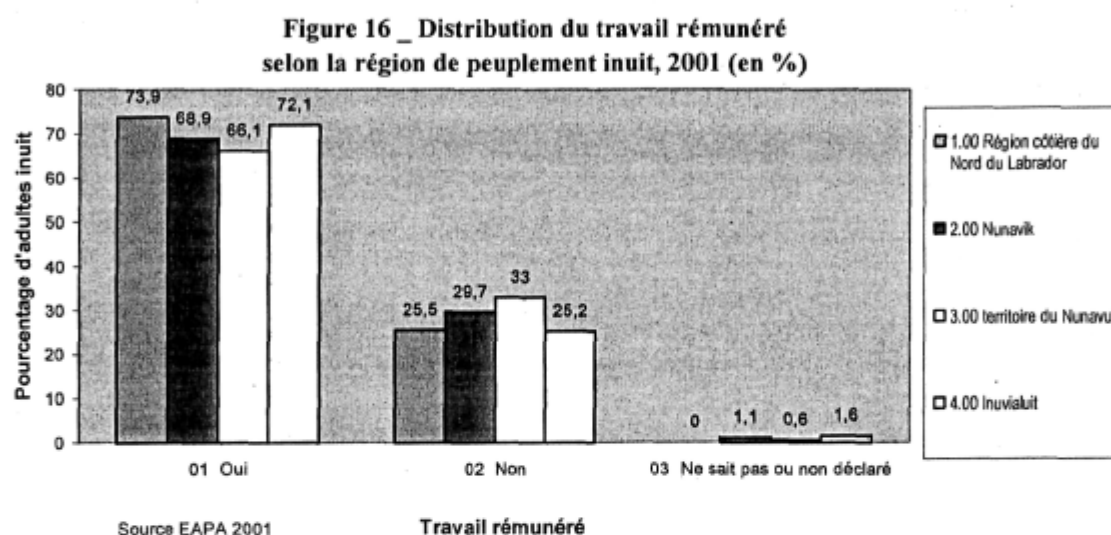
Source : EAPA 2001

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Par conséquent, toujours selon les données du recensement transférées dans la banque de l'EAPA 2001, la majorité des adultes inuit de l'Arctique canadien (2/3) gagnent leur vie en occupant un emploi rémunéré. Cependant, la structure démographique de l'Arctique, principalement la jeunesse de sa population adulte (cohorte des 15-25 ans), fait qu'une forte proportion (1/3) d'entre eux ne gagne pas de revenu d'emploi, n'ayant pas encore investi le marché du travail. Cette description générale élude néanmoins quelques variations

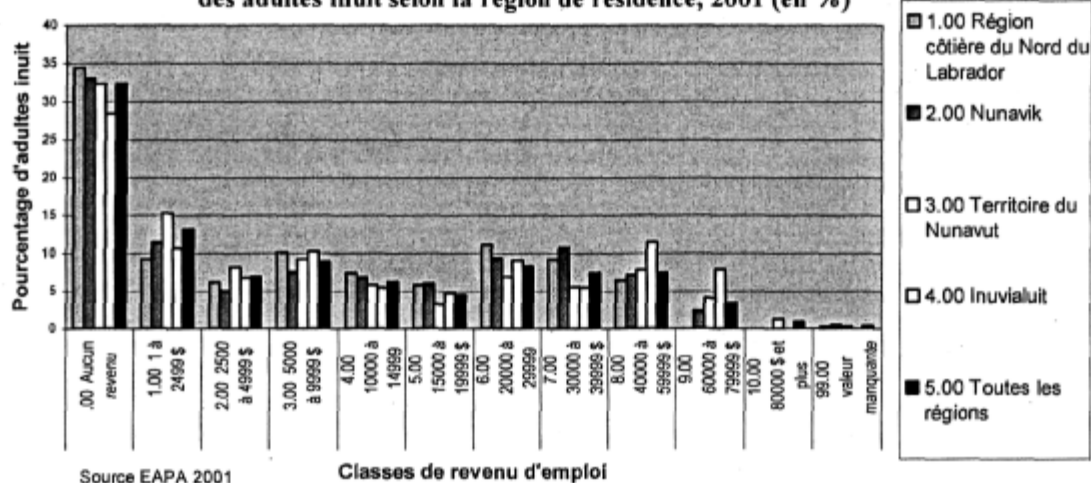
⁸⁵ Il est ici principalement question de soutien des enfants, pension alimentaire, bourses d'études, indemnités de service septentrional, intérêt sur placement ou obligations...

interrégionales. En effet, en ce qui a trait à la distribution du revenu d'emploi, la situation du Nunavik (69%) se rapproche de celle du Nunavut (66%), tandis que celle du Labrador (74%) s'apparente à celle des Inuvialuit. L'histogramme de fréquence suivant (Figure 16) l'illustre parfaitement, environ 2/3 des adultes du Nunavik et du Nunavut, contre un peu moins de ¾ des adultes du Labrador et de la région des Inuvialuit déclarent avoir gagné un revenu de travail rémunéré au cours de l'année civile 2000.



L'emploi rémunéré rapporte-t-il des revenus équivalents entre les régions ? Existe-t-il des différences interrégionales dans la structure de distribution des revenus d'emploi ? Sauf le cas des Inuvialuit, il ne semble pas avoir d'écart considérable entre les régions dans la proportion des Inuit qui ne gagnent aucun revenu d'emploi. En revanche, les revenus d'emploi relativement élevés sont inégalement distribués entre les régions ; la plus grande proportion de ceux qui gagnent un revenu d'emploi supérieur ou égal à 40 000 \$ se trouvant chez les Inuvialuit (19%), contre 13% au Nunavut, 9.5% au Nunavik et 6.4% au Labrador (Figure 17).

Figure 17 _ Distribution des classes de revenu d'emploi des adultes inuit selon la région de résidence, 2001 (en %)

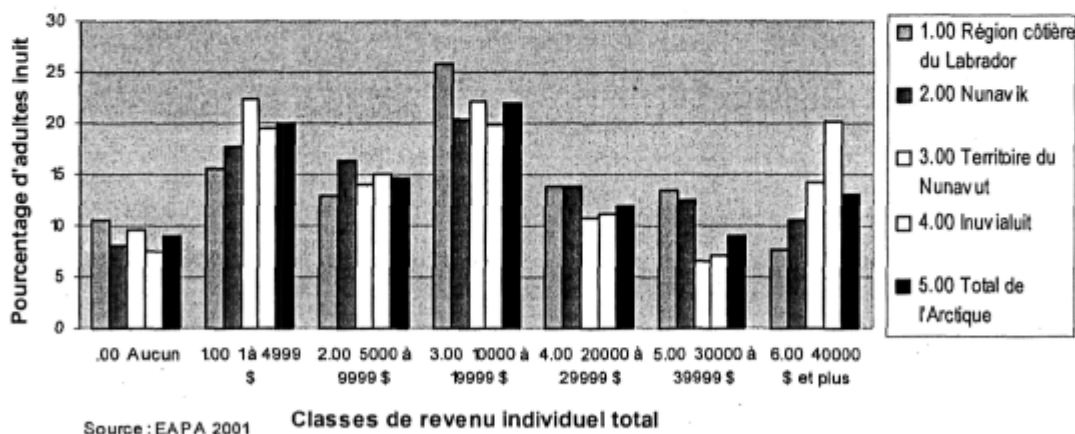


Mais, le revenu d'emploi suffit-il à combler tous les besoins des Inuit contemporains ? De toute évidence, le revenu d'emploi déclaré par les adultes est insuffisant pour assurer leur survie. En effet, il y va de tous les jeunes adultes qui n'ont pas un emploi rémunéré, plus de la moitié des adultes inuit ont gagné au cours de l'année civile 2000 moins de 5 000 \$. Seuls 12% de cette population ont gagné plus de 40 000 \$. Ce faible revenu d'emploi est compatible avec la distribution des revenus de placement dans la population : plus de 95% des adultes inuit ne gagnent pas de revenu de placement. Les transferts gouvernementaux viennent par conséquent compléter mais faiblement le revenu total des adultes inuit de l'Arctique canadien. La plupart d'entre eux (30%) n'ont pas reçu durant l'année précédant l'enquête de transferts gouvernementaux. Encore que ceux qui en reçoivent, ne perçoivent qu'un montant peu élevé (20 000 \$ tout au plus). Soulignons que plus de 40% de ces gens reçoivent moins de 5 000 \$ et qu'uniquement moins de 2% d'entre eux reçoivent plus de 20 000 \$.

En somme, au cours de l'année civile 2000, environ 9% des adultes inuit n'ont perçu individuellement le moindre revenu ; plus de 2/3 d'entre eux ont gagné en guise de revenu total moins de 20 000 \$ et seuls 13% d'entre eux ont touché plus de 40 000 \$. De toute évidence, les Inuvialuit sont proportionnellement plus nombreux (20%) à gagner individuellement un revenu global des plus élevés. Cette proportion représente en moyenne

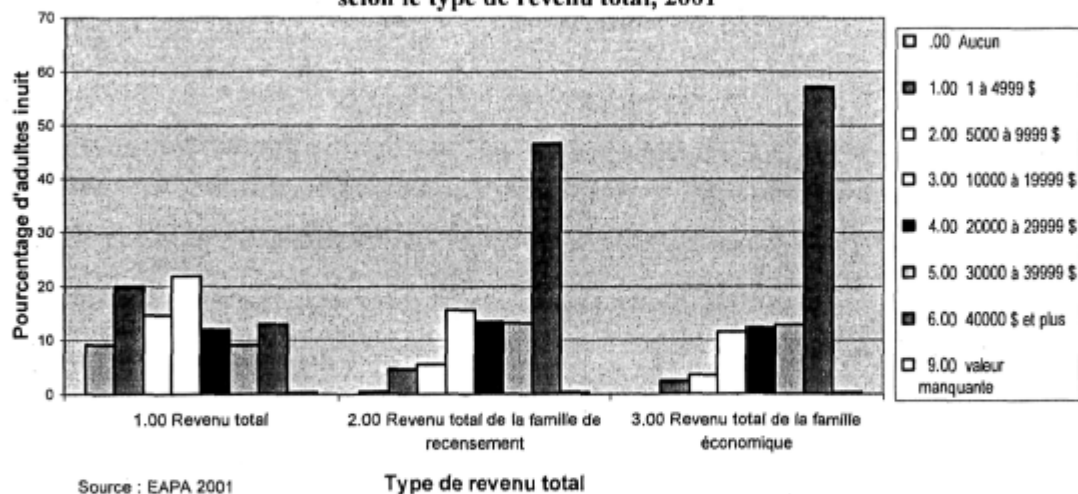
le double de celle des autres régions : 7.6% au Labrador ; 10.66% au Nunavik et 14.3% au Nunavut (Voir figure 18).

Figure 18 _ Distribution des classes de revenu individuel total selon la région de peuplement inuit, 2001



Il y a lieu de croire que les membres des ménages inuit combinent leur revenu pour assurer leur survie et leur reproduction. En effet, ils sont moins de 1% les adultes inuit vivant dans une famille de recensement dont le revenu total est nul et près de 50% à vivre dans un ménage dont le revenu total est évalué à un minimum de 40 000 \$. En revanche, 57,2% des adultes inuit jouissent d'un revenu familial économique supérieur ou égal à 40 000 \$ (Voir figure 19).

Figure 19 _ Distribution de la population adulte inuit selon le type de revenu total, 2001



Au niveau des régions, cependant, le profil des ménages apparaît un peu différent : au Nunavik, les adultes inuit vivant dans des ménages semblent relativement plus nombreux que ceux des ménages inuvialuit à gagner un revenu familial parmi les plus élevés : 53% contre 52% pour le revenu total de la famille de recensement ; 69% contre 58% pour le revenu total de la famille économique. En revanche, c'est au Nunavut que cette proportion semble être la plus faible : 42% pour les familles de recensement et 52% pour les familles économiques. (Voir Figures 19-A et 19-B).

En résumé, les revenus personnels sont plus élevés dans la région des Inuvialuit que partout ailleurs dans l'Arctique canadien : les adultes inuit y gagnent en moyenne 20 830 \$, comparativement à 17 928 \$ au Nunavut, 17 748 \$ au Labrador et 17 735 \$ au Nunavik. Le dernier décile des revenus individuels confirme cette conjecture, les plus riches de la région des Inuvialuit gagnent un revenu total supérieur ou égal à 120 674 \$, plusieurs milliers de plus que ceux du Nunavik (115 350 \$), du Nunavut (104 554 \$) et du Labrador (92 622 \$). Toutefois, lorsqu'on analyse le revenu médian, on comprend que les riches inuvialuit sont très riches et les pauvres très pauvres. Le portrait change considérablement lorsqu'il est question du revenu total de la famille économique⁸⁶. En effet, une famille économique sur deux de cette région gagne moins de 46 017 \$, tandis qu'au Nunavik le revenu médian de la famille économique équivaut à 55 759 \$. La région du Nunavik deviendrait celle où les ménages inuit sont les plus riches : le revenu médian de la famille économique est substantiellement plus élevé au Nunavik (62 938 \$), que chez les Inuvialuit (57 883 \$), au Nunavut (51 510 \$) et au Labrador (46 330 \$). Si on calculait une mesure de faible revenu par région selon la formule ($MFR = \text{Median Revenu total de la famille économique} / 2$), un peu moins de 30% des ménages au Labrador, un peu plus de 20% au Nunavut et dans la région des Inuvialuit, contre seulement un peu plus de 10% au Nunavik, vivraient en deçà du seuil de faible revenu.

⁸⁶ Entendez par famille économique un « Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. ». Le revenu de la famille économique équivaut alors à la « Somme des revenus de tous les membres de la famille économique donnée. » (STC. Dictionnaire du recensement de 2001. Ottawa : Industrie Canada, 2002, Recensement du Canada de 2001. No 92-378-XPF au catalogue. Pp 153, 163.

Figure 19-A _Distribution des classes de revenu total de la famille de recensement selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)

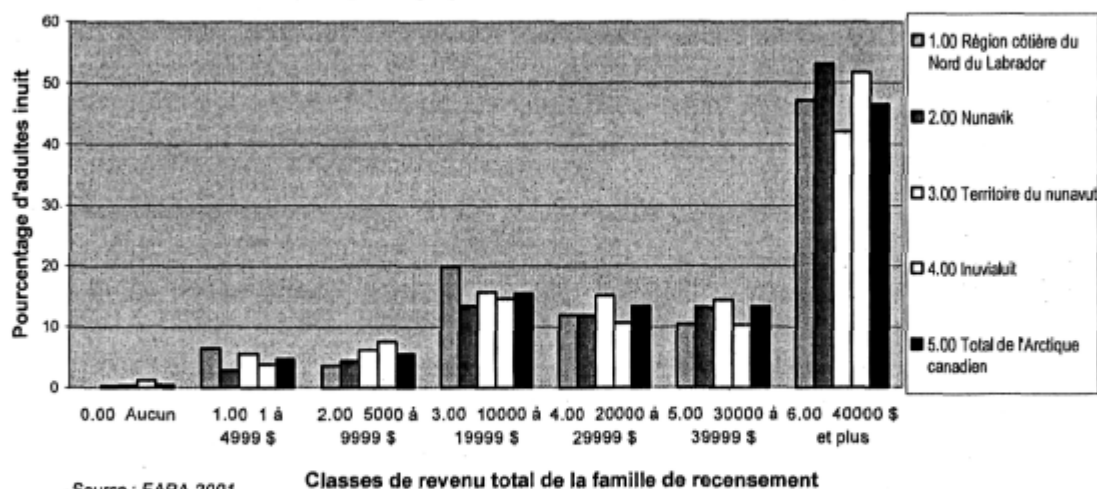
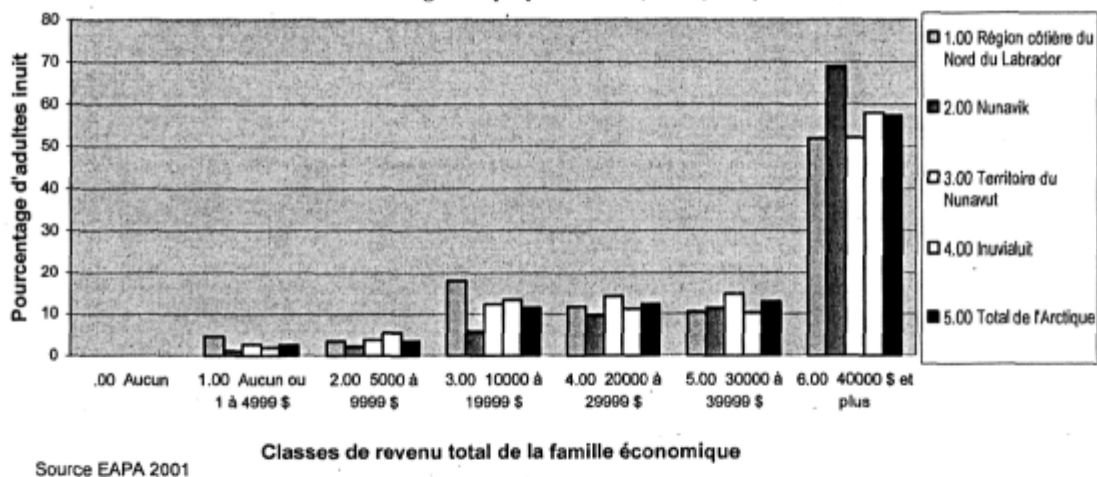


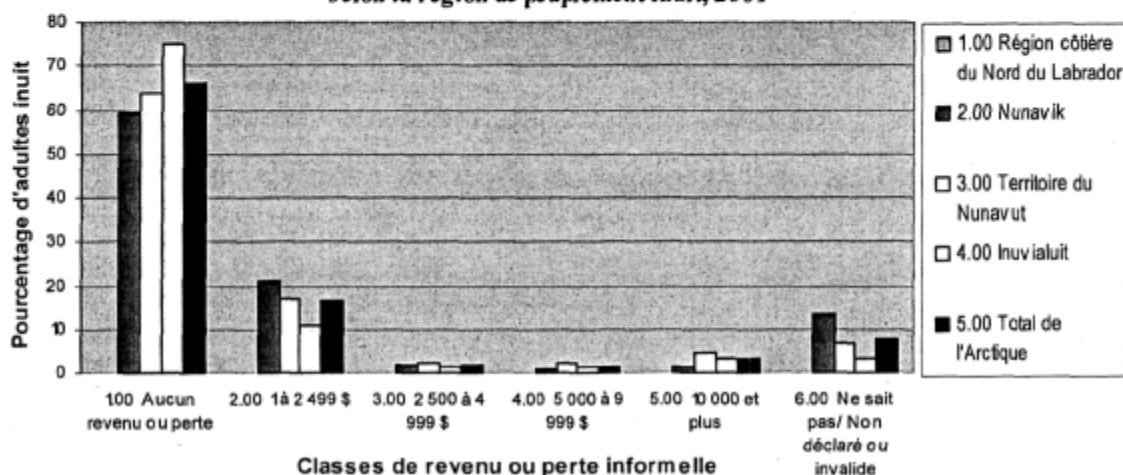
Figure 19-B _Distribution des classes de revenu total de la famille économique selon la région de peuplement inuit, 2001 (en %)



Tout semble porter à croire que le fort taux de dépendance et la faiblesse du revenu d'emploi des adultes inuit canadiens incitent la plupart d'entre eux non seulement à combiner plusieurs sources de revenus formels (emploi, prestations, intérêts et autres) et plusieurs revenus individuels, mais aussi à compléter les revenus formels avec des revenus issus d'activités coutumières. Toutefois, ces dernières, à l'instar des autres sources de revenu, ne semblent pas leur procurer des montants élevés. D'ailleurs, deux adultes sur trois déclarent n'avoir tiré le moindre revenu de pareilles activités, encore que ceux qui en profitent en soutirent peu : par exemple, elles rapportent à 17% des adultes inuit de l'Arctique canadien moins de 2 500 \$. Dans l'esprit de la pluralité de l'Arctique canadien,

il n'est pas farfelu de se demander si ce portrait est uniforme pour toutes les régions. Force est d'observer qu'une plus grande proportion d'adultes inuvialuit (75%) ne reçoivent pas de revenu d'appoint issu d'activités coutumières. Les résidents du Nunavik et du Nunavut semblent proportionnellement plus nombreux à en jouir, environ 25% d'entre eux contre 17% chez les Inuvialuit et 12% au Labrador en profitent (Figure 20).

Figure 20 _ Distribution des classes de revenu ou perte informelle selon la région de peuplement inuit, 2001



Source: EAPA 2001

Conclusion

En somme, d'une manière générale, les conditions économiques des Inuit du Canada ne semblent pas faire des envieux. Non seulement le nombre d'emplois rémunérés disponibles est assez réduit, mais les salaires qu'ils rapportent en moyenne ne semblent pas figurer parmi les plus élevés. Cela dit, certaines régions s'en tirent mieux que d'autres. Si nous ne considérons que le volume de la population active en emploi, la situation du Labrador et des Inuvialuit se ressembleraient autant que celle du Nunavik ressemblerait à celle du Nunavut, les premières régions étant définitivement celles où les conditions économiques seraient les meilleures. En revanche, en considérant le revenu généré par ces emplois, rien ne semble aller pour le Labrador qui se retrouverait à la queue du classement. Dans l'Arctique canadien, les Inuit du Labrador seraient proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi salarié, mais générant un revenu parmi les moins élevés. Il n'y a donc pas de corrélation positive entre le volume d'emploi disponible et le revenu des Inuit. Les

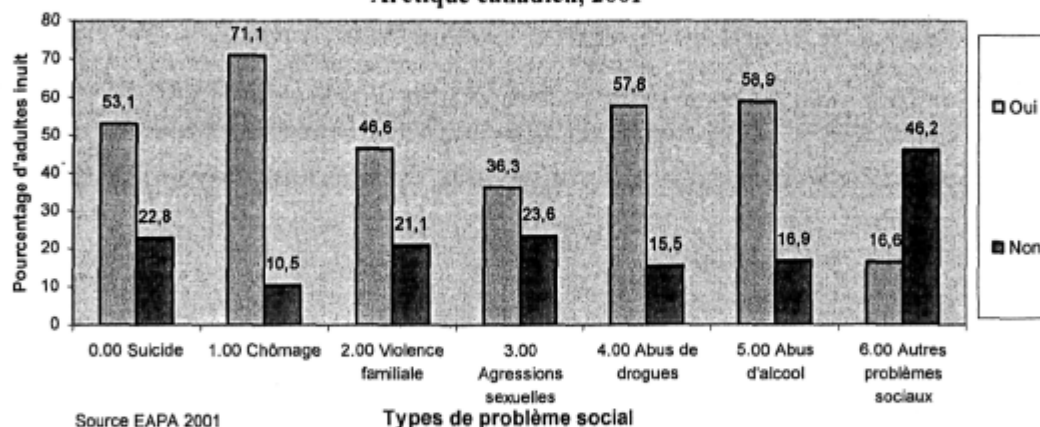
différences interrégionales dans les distributions de la population adulte inuit selon leur revenu individuel et familial nous portent à conjecturer que dans les régions où les revenus sont les plus élevés, en l'occurrence le Nunavik et la région des Inuvialuit, il existe des écarts de richesse considérables. Encore une fois, nous ne pouvons statuer, hors de tout doute raisonnable où dans l'Arctique canadien les conditions économiques sont effectivement les meilleures. La réponse ne peut être jusque là qu'une affaire de point de vue.

PROBLÈMES SOCIAUX

Les conditions démographiques (forte croissance, jeunesse de la population) des collectivités inuit contemporaines associées au bas niveau d'éducation, des conditions de logements précaires (surpeuplement, besoin de réparations majeures), des conditions économiques incertaines (fort taux de chômage, sous-emploi, faible revenu pour supporter un coût de la vie plus élevé) ne laissent présager pour elles aucune bonne augure. Les conditions objectives semblent réunies pour qu'une avalanche de problèmes sociaux submerge ces populations. Comme si le discours alarmiste sur les conditions de vie des Inuit allait encore une fois trouver quelque fondement. Que pouvons-nous en dire à partir des données de l'EAPA ?

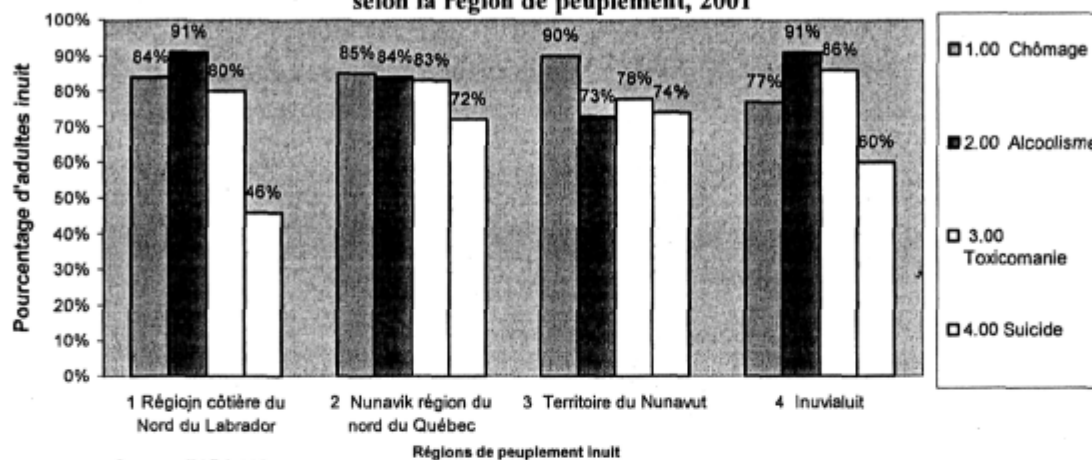
Selon les résultats de l'EAPA 2001, les régions inuit de l'Arctique canadien sont confrontées à plus d'un problème social dont, parmi les plus évidents et les plus critiques, le chômage, l'abus d'alcool, l'abus de drogue, le suicide et la violence conjugale. Les agressions sexuelles comptent également parmi les problèmes sociaux que les Inuit vivent au quotidien, mais avec une moindre ampleur. Interrogés sur les problèmes cuisants de leur milieu, la plupart des adultes inuit canadiens (71%) ont déclaré que le plus grand problème de leur communauté était le chômage. Ce problème précède en ordre décroissant de sensibilité : l'alcoolisme (59%), la toxicomanie (58%) et le suicide (53%).

Figure 21 _ Prévalence par type de problèmes sociaux
Arctique canadien, 2001



L'évidence des problèmes sociaux varie cependant selon les régions. En effet, tandis que le problème le plus fréquemment mentionné au Nunavik (85%) et au Nunavut (90%) demeure le chômage, les adultes du Labrador et ceux de la région des Inuvialuit ont indiqué l'alcoolisme (91%).

Figure 22_ Distribution des types de problèmes sociaux des adultes inuit selon la région de peuplement, 2001



Le chômage et l'alcoolisme semblent ainsi partout alarmants. Au Nunavut, environ neuf adultes inuit sur dix ont mentionné le chômage comme l'un des problèmes vécus par les membres de leur communauté. Ce chiffre varie peu au Nunavik (85%) et au Labrador (84%), tandis que les Inuvialuit semblent frappés par ce problème avec moins d'ampleur : plus d'un Inuk sur cinq de cette région n'a pas identifié le chômage comme l'un des problèmes qui rongent leurs pairs. Les adultes inuvialuit ainsi que ceux du Labrador sont manifestement plus conscients et plus sensibles au problème d'alcoolisme des habitants de leurs communautés. 91% d'entre eux ont mentionné ce problème contre 84% des adultes du Nunavik et 73% de ceux du Nunavut. Remarquons qu'au Nunavik, c'est à peu près la même proportion d'adultes inuit qui a mentionné les trois problèmes sociaux majeurs : le chômage (85%), l'alcoolisme (84%) et la toxicomanie (83%).

Puisque le chômage revient constamment dans la liste des problèmes sociaux majeurs des quatre régions inuit, il n'est donc pas étonnant que la première suggestion des adultes inuit pour améliorer les conditions de vie dans leur communauté, ait été l'amélioration des possibilités d'emploi. Évidemment, même si cette suggestion est partout la plus fréquente,

elle n'a pas le même poids dans les quatre régions inuit de l'Arctique canadien : 70% des adultes inuit du Labrador, contre seulement 53% au Nunavut, 36% au Nunavik et 23% dans la région des Inuvialuit ont réclamé de meilleures perspectives d'emploi (STC 2006). Par ailleurs, la région la moins sensible au problème d'abus d'alcool s'avère le Nunavut : plus d'un Inuk sur quatre de cette région (27%) ne le reconnaît pas parmi les problèmes qui les guettent. Le chiffre équivalent est de 16% au Nunavik et 9% au Labrador et chez les Inuvialuit. La violence conjugale frappe encore moins : 2/3 des adultes inuit du Nunavut contre environ ¼ dans les autres régions ont été confrontés au problème de la violence conjugale dans leur communauté ou quartier. Si nos données sont exactes, le problème d'abus de drogue (ou toxicomanie) est un autre de ces problèmes très fréquent dans les régions nordiques. Il l'est davantage chez les Inuvialuit (86%) que dans les autres régions où le chiffre équivalent s'élève en moyenne à 80%.

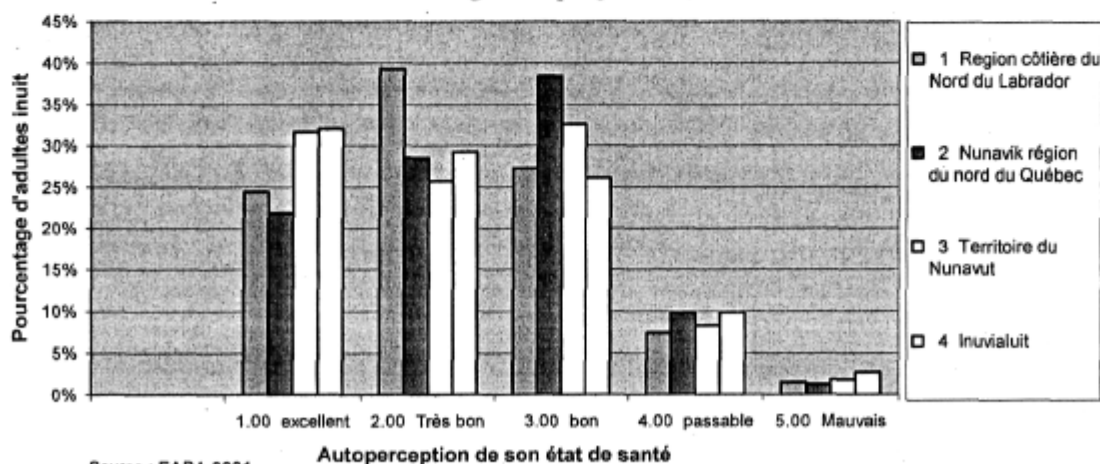
Conclusion

Les problèmes sociaux imprègnent, un peu partout dans l'Arctique canadien, le quotidien des Inuit, le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie étant définitivement les plus prédominants. Une dissonance mérite toutefois d'être soulignée. Tandis que le chômage représente pour le Nunavik et le Nunavut le problème social dont ils sont le plus conscients de la prévalence, il ne représente pas la première de leurs aspirations. Le Labrador dont le niveau de prévalence du chômage semble être après la région inuvialuit le moins élevé, s'avère celle dont les habitants sont les plus nombreux à revendiquer de meilleures perspectives d'emploi. Si les Inuvialuit se croient les moins enclins au problème du chômage, ils tirent la sonnette d'alarme en ce qui a trait aux problèmes de la toxicomanie. Ainsi, chaque région inuit a son propre lot de malheurs. Il nous apparaît inapproprié d'établir une concurrence entre les malheurs pour savoir lesquels sont plus catastrophiques que d'autres. Aussi, encore pour cette dimension, nous est-il impossible de classer les régions.

SANTÉ

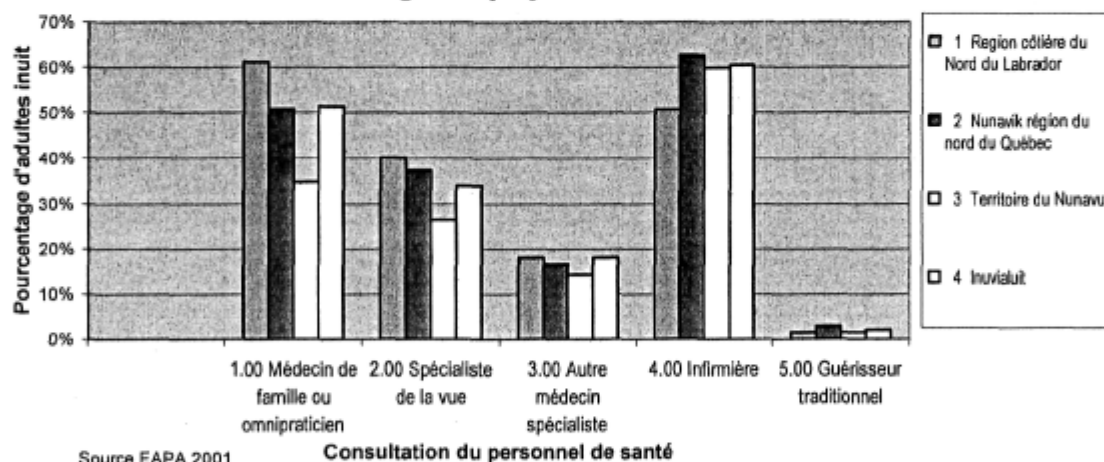
La croissance de leur population, leurs conditions de logement précaires, leurs conditions économiques incertaines et leur kyrielle de problèmes sociaux, ont-ils quelques incidences sur la santé des adultes inuit de l'Arctique canadien ? Si ces conditions objectives de vie affectent négativement l'état objectif de santé des Inuit, force est de constater qu'elles laissent indemne l'autoévaluation qu'ils se font de leur santé, laquelle demeure bien indulgente : environ 90% des adultes inuit de l'Arctique s'estiment au moins en bon état de santé. Plus de deux sur trois déclarent n'avoir aucun problème de santé et parmi ceux qui déclarent en avoir, la situation la plus fréquente (20% des cas) est celle d'un seul problème de santé. La perception des adultes inuit de leur état de santé varie cependant selon leur région de résidence. Ceux du Labrador et de la région des Inuvialuit sont proportionnellement plus nombreux à se percevoir en parfaite santé. En revanche, les adultes inuit du Labrador sont plus nombreux que ceux d'ailleurs à se reconnaître souffrants au moins d'un problème de santé. La situation est plutôt semblable au Nunavut et chez les Inuvialuit, car à peu près 2/3 d'entre eux affirment ne pas avoir de problèmes de santé. Fort de cet indicateur (le nombre de problèmes de santé), le Nunavik semble réunir les meilleures conditions sanitaires de l'Arctique canadien : d'après leur déclaration, plus des 2/3 de sa population adulte ne souffriraient d'aucun problème de santé.

Figure 23 _ Autoévaluation de l'état de santé des adultes inuit selon la région de peuplement, 2001



C'est peut-être la qualité de cette autoévaluation de leur état de santé qui expliquerait le faible recours des Inuit aux ressources médicales de l'Arctique. Seuls 44% des adultes affirment avoir consulté durant l'année 2002, un médecin familial ou un omnipraticien. Un peu moins ont consulté un spécialiste de la vue (32%) ou un autre médecin spécialiste (16%). De ce point de vue, les adultes inuit du Labrador sont plus nombreux (61%) à consulter un médecin de famille comparativement à leurs pairs du Nunavik (51%), de la région des Inuvialuit (51%), et du Nunavut (35%). La situation est la même pour la consultation d'un spécialiste de la vue. La consultation d'un autre médecin spécialiste varie très peu selon les régions. À l'exception de l'infirmière, quel que soit le personnel médical considéré, généraliste ou spécialiste, les adultes du Nunavut sont nettement moins nombreux à les consulter. Serait-ce parce qu'il y a peu de médecins dans les petites agglomérations ? En tout cas, ce plus faible taux de consultation du personnel médical au Nunavut mériterait d'être sondé plus sérieusement.

Figure 24 _ Consultation du personnel de santé selon la région de peuplement inuit, 2001



Le personnel médical le plus sollicité par les adultes inuit de l'Arctique canadien est sans conteste les infirmières (60%). Partout, plus de la moitié des adultes inuit y ont eu recours à un moment donné au cours de l'année 2000. Les plus nombreux à avoir eu recours aux services d'une infirmière sont les Inuit du Nunavik : 63% d'entre eux, contre 60% au Nunavut et chez les Inuvialuit et 51% au Labrador, affirment avoir consulté une infirmière au cours de l'année précédant l'enquête. Notons que la consultation des médecins est inversement proportionnelle à celle des infirmières : là où on consulte plus les médecins, on

consulte moins les infirmières et vice versa. Serait-ce à cause des soins de santé primaires ? Ou de la proximité identitaire des infirmières par rapport à la population ? Ou tout simplement à cause d'un manque critique de médecins ? On n'en sait rien. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne s'agit pas d'une réaction à la médecine moderne au profit de la médecine traditionnelle. Car, contrairement à certaines attentions, les adultes inuit au Canada (moins de 2%) ont invariablement peu recours au guérisseur traditionnel.

Prévalence des maladies

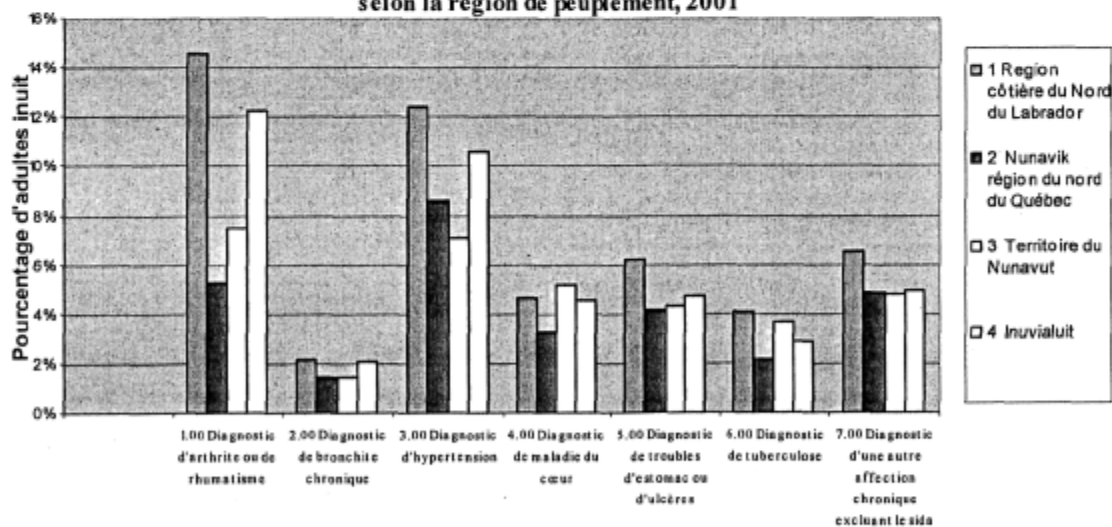
Les Inuit semblent être peu conscients de la prévalence de certaines maladies dans leur communauté. En tout cas, selon l'EAPA 2001, peu de cas pathologiques diagnostiqués ont été rapportés par les adultes inuit : moins de 3% de cette population déclarent avoir reçu un diagnostic de diabète, moins de 2% un constat de bronchite chronique ; moins de 1% un diagnostic de cancer, de troubles dus à un accident cardiovasculaire ou d'hépatite ; moins de 2% déclarent souffrir de maladie du rein, 3% de tuberculose, 5% de maladie de cœur, d'ulcères ou de troubles d'estomac. Ce portrait est-il uniforme pour les quatre régions ?

En ce qui a trait au diagnostic de diabète, il n'y a pas de différence marquée entre les régions : en moyenne, environ 2.5% de la population adulte inuit sont frappés par un tel diagnostic. Partout, le taux de prévalence est peu élevé et touche moins de 4% de la population de référence. Quoique peu élevé, ce taux est deux fois plus élevé au Nunavik et au Labrador qu'au Nunavut et chez les Inuvialuit. Peu de cas de diagnostics de cancer dans l'Arctique canadien ont également été rapportés dans le cadre de l'EAPA 2001. Le Nunavut en compte le plus grand nombre, en termes absolus, mais la plus petite proportion. Suivent respectivement le Nunavik, la région des Inuvialuit et le Labrador. Sauf dans la région des Inuvialuit, environ 99% de la population arctique n'a pas eu un diagnostic positif de cancer. La situation est à peu près semblable pour le diagnostic de troubles dus à un ACV. Très peu de personnes ont reçu un diagnostic positif d'un professionnel de santé. Plus de 98% de la population arctique, indépendamment de la région, n'a pas reçu de pareils diagnostics. Quoique peu de cas aient été recensés (moins de 2%), le diagnostic positif d'hépatite est plus fréquent au Labrador et au Nunavut. C'est au Nunavik qu'on en a recensé le moindre.

Le diagnostic de maladie du rein est également plus fréquent au Labrador et au Nunavut ; la région des Inuvialuit en compte le moins.

En contrepartie, l'arthrite, le rhumatisme (8%) et l'hypertension (9%) sont pour ainsi dire les pathologies les plus fréquentes dans l'Arctique canadien. La prévalence de l'arthrite ou du rhumatisme est plus élevée au Labrador (15%) et chez les Inuvialuit (12%) qu'au Nunavut (8%) et au Nunavik (5%) (Voir Figure 21). Indépendamment des régions, très peu d'adultes inuit, en moyenne 2%, ont obtenu un diagnostic de bronchite chronique. En moyenne, pour tous ces indicateurs de santé, le Nunavik présente la meilleure situation sanitaire comparativement aux autres régions. Les adultes inuit souffrent davantage d'hypertension au Labrador (12%) et dans la région des Inuvialuit (11%) qu'au Nunavik (9%) et au Nunavut (7%). Dans toutes les régions, une faible proportion d'adultes inuit, entre 3% et 5%, ont reçu un diagnostic de maladie du cœur. La situation est la même pour les diagnostics de troubles d'estomac ou ulcères, de tuberculose, de toute autre maladie chronique excluant le sida (Figure 25).

Figure 25 _ Diagnostic des maladies chroniques
selon la région de peuplement, 2001

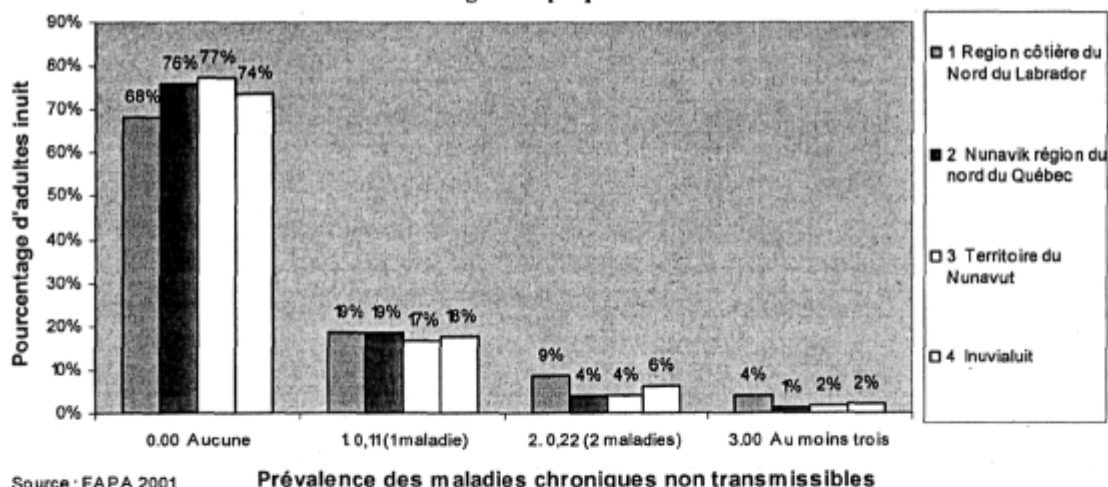


Source : EAPA 2001

Maladies chroniques

Par conséquent, quelle que soit la région considérée, contrairement aux maladies chroniques non transmissibles, très peu d'adultes inuit ont reconnu souffrir d'une maladie chronique transmissible, ceux du Nunavik l'affirmant encore moins (3%). En somme, seuls 5% des adultes inuit reconnaissent avoir reçu au moins un diagnostic de maladie chronique transmissible. En revanche, un peu plus d'un adulte inuit sur quatre déclare souffrir d'au moins une maladie chronique non transmissible ; les différences interrégionales étant peu significatives. Parmi la population atteinte d'une maladie chronique non transmissible, la situation la plus fréquente est celle des gens atteints d'une ou deux de ces maladies. D'après l'indice de prévalence des maladies chroniques non transmissibles, les adultes inuit du Labrador sont plus nombreux à cumuler des maladies chroniques non transmissibles : 13% d'entre eux souffrent d'au moins deux maladies chroniques non transmissibles, comparativement à 9% chez les Inuvialuit, 6% au Nunavut et 5% au Nunavik (Figure 26).

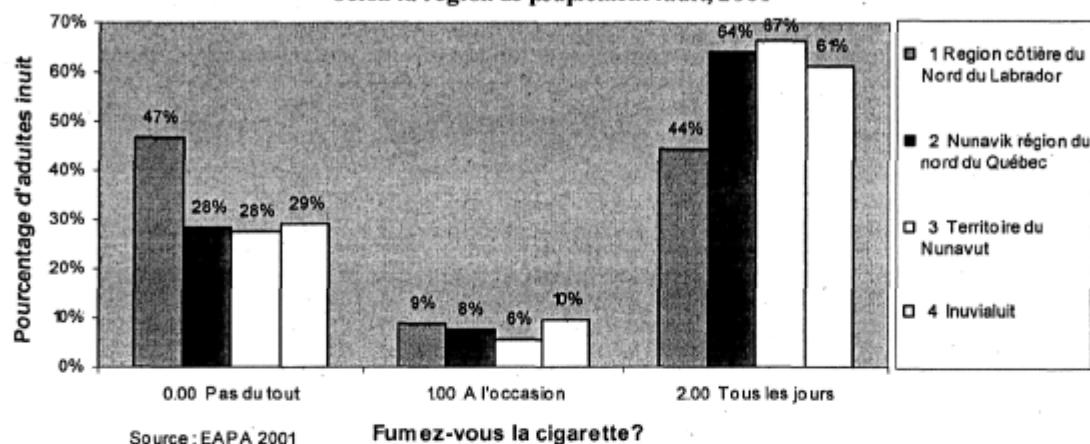
Figure 26 _ Prévalence des maladies chroniques non transmissibles selon la région de peuplement inuit



Qu'en est-il des saines habitudes de vie chez les Inuit canadiens ? Serait-ce le déterminant de la forte prévalence des maladies chroniques non transmissibles chez eux ? Tout compte fait, ils sont nombreux les adultes inuit des régions arctiques canadiennes à fumer et à boire de l'alcool. Ceux du Labrador sont toutefois moins nombreux à consommer régulièrement des cigarettes que leurs vis-à-vis des autres régions : un peu plus du quart des adultes des trois autres régions (contre près de la moitié au Labrador) affirment ne pas être des

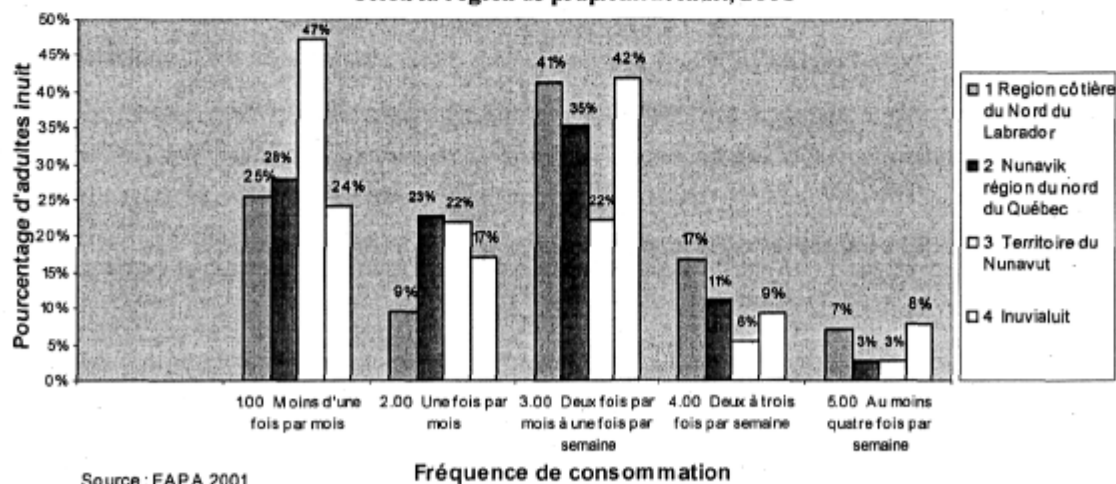
fumeurs, tandis qu'à peu près 2/3 d'entre eux affirment avoir fumé tous les jours. La proportion des fumeurs occasionnels demeure presque invariable entre les régions (Figure 27).

**Figure 27 _ L'usage du tabac
selon la région de peuplement inuit, 2001**



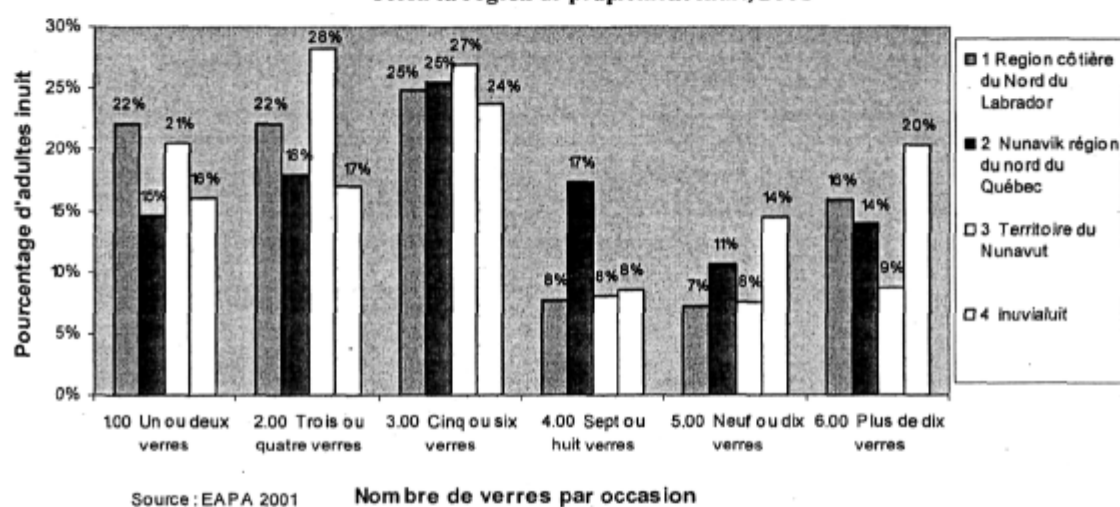
Par ailleurs, les données suivent une tendance plutôt divergente pour la consommation de boissons alcoolisées. En effet, la plus grande proportion de consommateurs auto-déclarés réguliers de boissons alcoolisées se trouve au Labrador : près de 24% des adultes de cette région consomment des boissons alcoolisées au moins deux fois par semaine. Le chiffre équivalent s'élève à 17% dans la région des Inuvialuit, 14% au Nunavik et 8% au Nunavut où près de la moitié des adultes consomment moins d'une fois par semaine, soit environ le double des autres régions (Figure 28).

**Figure 28 _ Fréquence de consommation de boissons alcoolisées
selon la région de peuplement inuit, 2001**



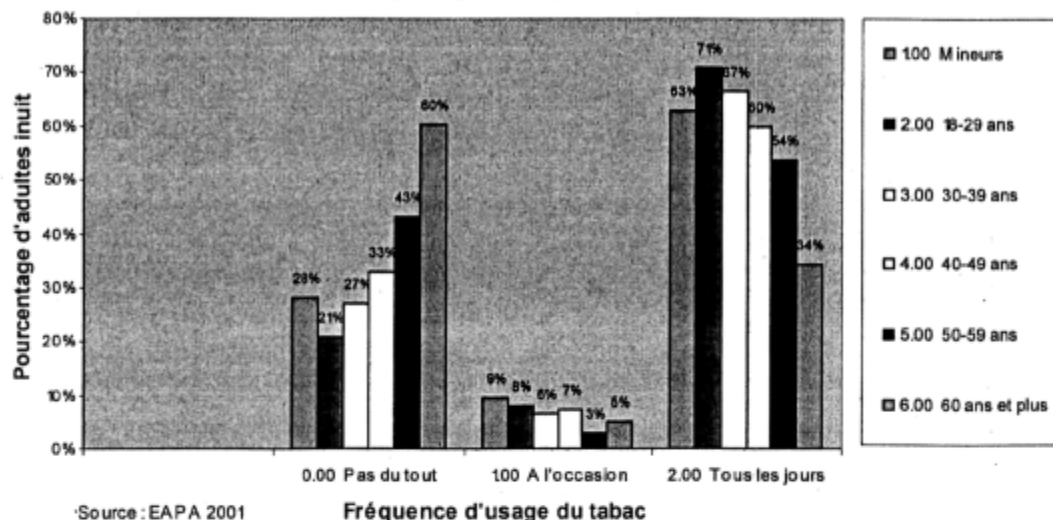
Le nombre de verres consommés par occasion combiné à la plus grande fréquence de consommation de boissons alcoolisées indique une plus grande prévalence d'alcoolisme chez les Inuvialuit : plus du tiers des adultes (35%) de cette région consomment au moins 9 verres par occasion, contre 24% au Nunavik et au Labrador et 16% au Nunavut. Le Nunavut et la région des Inuvialuit se trouvent pour ainsi dire sur un continuum progressif de prévalence d'alcoolisme, où les régions du Nunavik et du Labrador s'avèrent plutôt intermédiaires (Figure 29).

Figure 29 _ Nombre de verres de boissons alcoolisées par occasion selon la région de peuplement inuit, 2001



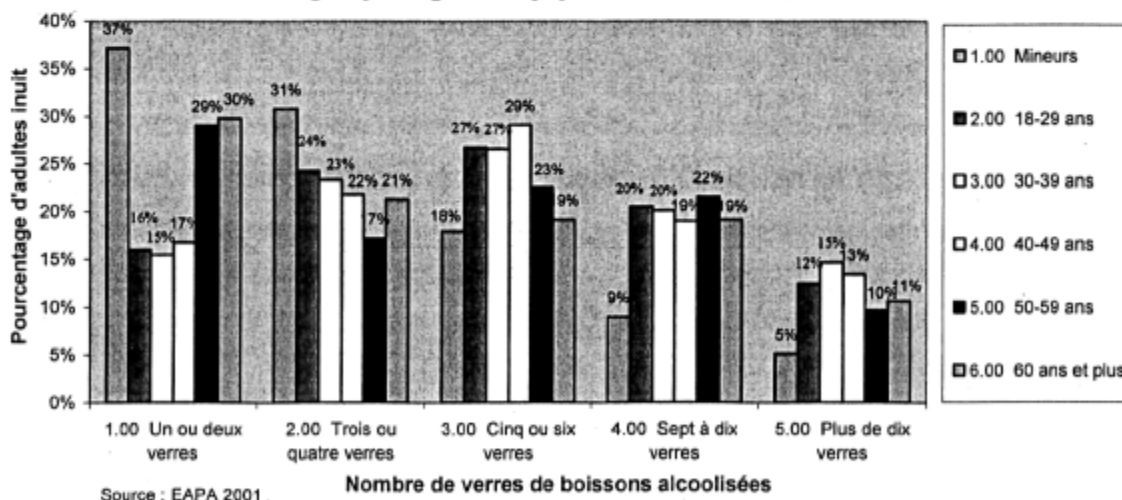
Dans cette perspective, indépendamment de leur âge, les adultes inuit de l'Arctique canadien sont majoritairement des fumeurs réguliers. Curieusement, sauf les aînés (60 ans et plus), plus d'un adulte inuit sur deux ont l'habitude d'une consommation quotidienne de cigarettes, la cohorte des 18-29 ans étant plus encline (à hauteur de 71%) à être des fumeurs réguliers. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'indépendamment du groupe d'âge, les Inuit sont des fumeurs réguliers ou des non fumeurs, le poids des fumeurs occasionnels étant peu significatif (moins de 10%).

Figure 30 _ Fréquence d'usage du tabac
selon le groupe d'âges de la population adulte inuit



Cette tendance à la sobriété des aînés se confirme également pour ce qui est de la consommation de boissons alcoolisées : environ 30% d'entre eux ont une fréquence de consommation habituelle d'un ou deux verres par occasion. Ce chiffre équivaut à 29% chez les 50-59 ans, 17% chez les 40-49 ans, 15% chez les 30-39 ans et 16% chez les 18-29 ans.

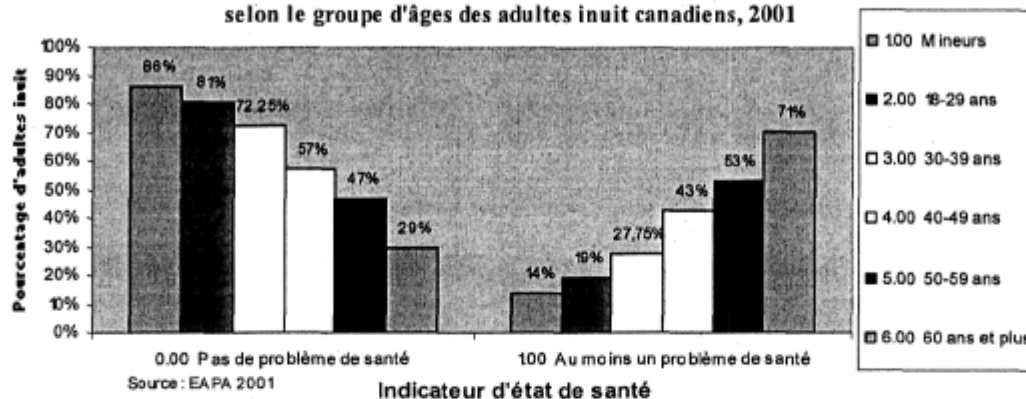
Figure 31 _ Nombre de verres de boissons alcoolisées par occasion
selon le groupe d'âges de la population adulte inuit, 2001



Incidence de l'âge sur la santé

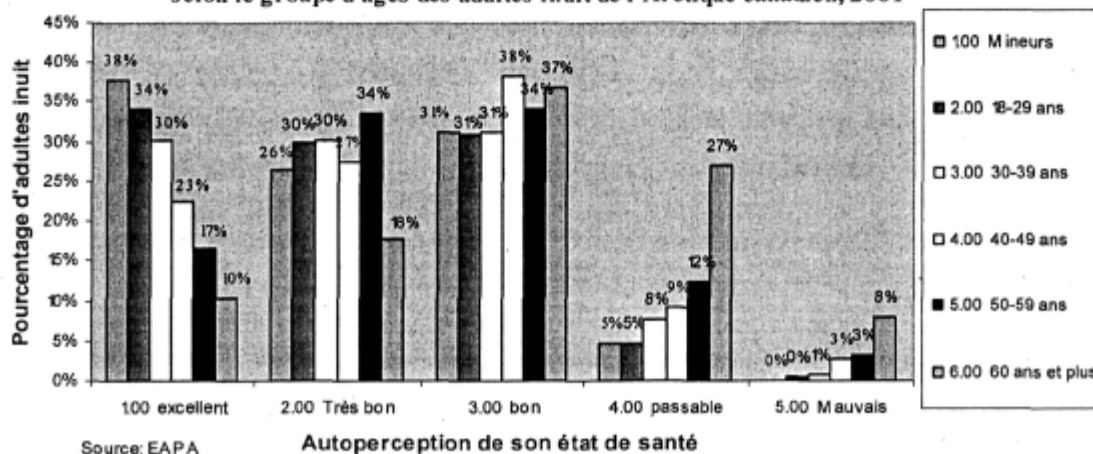
Tout porte à croire qu'indépendamment des indicateurs considérés, la santé des adultes inuit de l'Arctique canadien est fortement associée à leur âge : plus les Inuit sont vieux, plus ils sont objectivement susceptibles d'avoir des problèmes de santé diagnostiqués.

Figure 32-A_ Indicateur d'état de santé
selon le groupe d'âges des adultes inuit canadiens, 2001



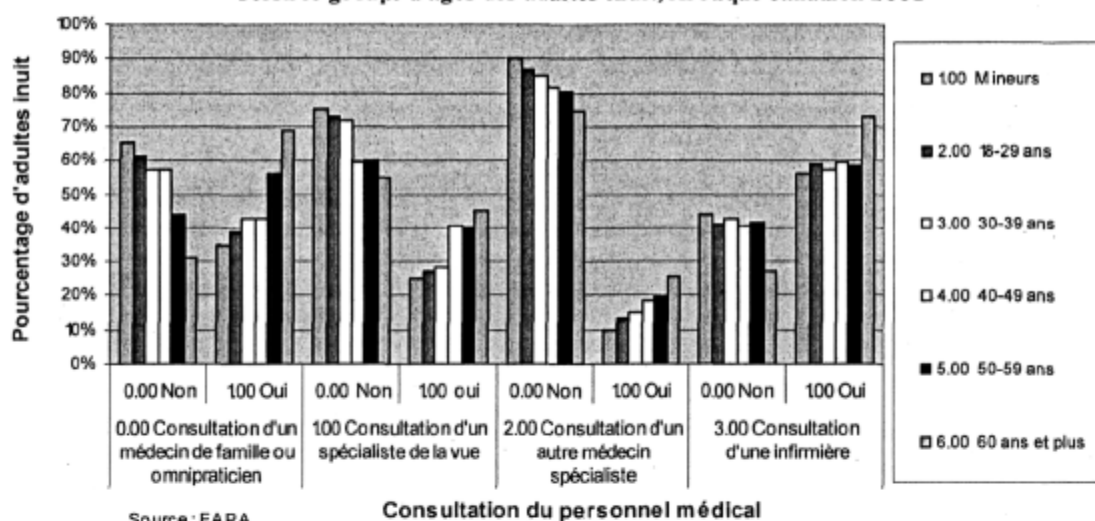
Les problèmes de santé ne sont pas seulement plus fréquents chez les vieux, ils s'accroissent aussi en nombre avec l'âge. Même au niveau de la perception, la qualité de l'état de santé des Inuit est liée à leur âge : plus les adultes inuit canadiens sont jeunes, plus ils sont portés à se percevoir en bonne santé et vice versa. Nous en voulons pour preuve, les extrêmes de l'histogramme de fréquence suivante (Figure 32-B), où nous voyons clairement à quel point la proportion des adultes à s'estimer en excellente santé décroît avec l'âge, et inversement celle des adultes qui perçoivent leur état de santé passable ou mauvais, croît avec l'âge.

Figure 32-B_ Autoperception de son état de santé
selon le groupe d'âges des adultes inuit de l'Arctique canadien, 2001



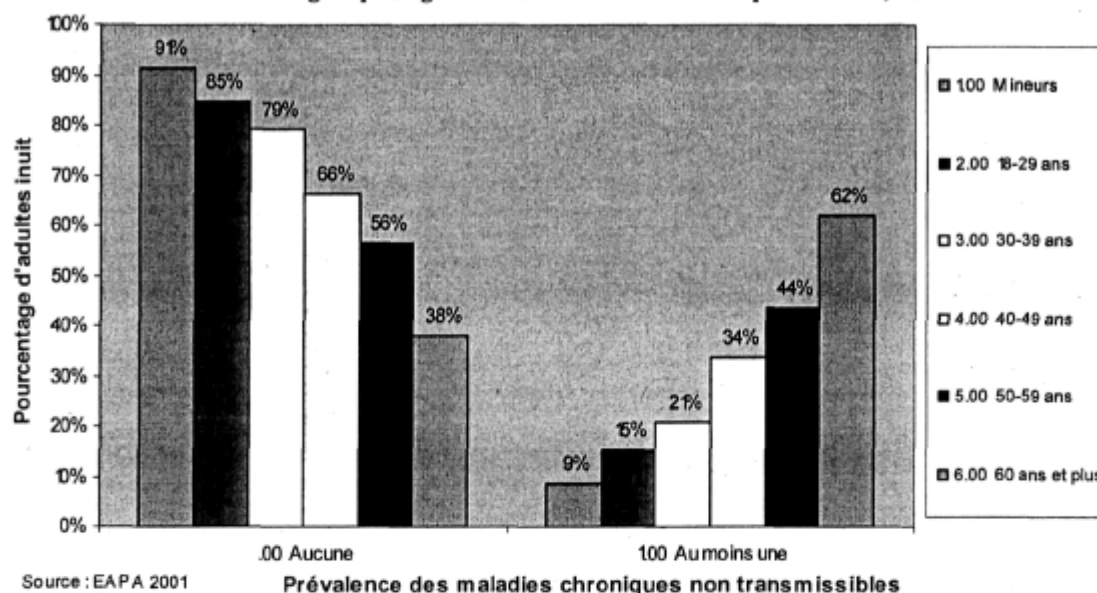
En ce sens, les données de l'EAPA confirment un lieu commun de la sociologie de la santé, à savoir que les dépenses de santé sont plus élevées chez les vieux que chez les jeunes, notamment parce que les vieux utilisent davantage les services de santé, et cela parce que leur état de santé est plus précaire que celui des jeunes. Comme de raison, en plus d'un état de santé plus précaire avec l'âge, nous avons constaté que la propension naturelle à consulter le personnel médical des adultes inuit canadiens, qu'il s'agisse de médecin de famille ou omnipraticien, de spécialiste de la vue ou de tout autre spécialiste, s'accroît avec l'âge. Même si la tendance se maintient dans le cas de la consultation du personnel infirmier, les différences entre les groupes d'âges sont plus ténues. Seuls les aînés (60 ans et plus) se démarquent dans leur propension élevée (73%) à consulter le personnel infirmier. Pour le reste de la population adulte, la consultation d'une infirmière ne varie guère (en dents de scie) en fonction de l'âge (de 57% à 59%).

**Figure 33 _ Consultation du personnel médical
selon le groupe d'âges des adultes inuit, Arctique canadien 2001**



En outre, la prévalence des maladies chroniques non transmissibles chez les adultes inuit de l'Arctique canadien est fortement associée à leur âge : plus ils sont vieux, plus leur probabilité de souffrir d'au moins une maladie chronique non transmissible est élevée. Le taux de prévalence varie de 9% chez les mineurs (15-18 ans) à 62% chez les aînés (60 ans et plus).

Figure 34 _ Prévalence des maladies chroniques
selon le groupe d'âges des adultes inuit de l'Arctique canadien, 2001



Concrètement, le volume d'adultes inuit ayant obtenu un diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme croît avec l'âge. Il en est de même pour le diagnostic de bronchite et d'hypertension, mais dans une moindre ampleur. La prévalence des maladies du cœur, de troubles d'estomac ou d'ulcères, de toute autre affection chronique à l'exclusion du sida, varie aussi en fonction de l'âge, les plus vieux étant les plus enclins à avoir eu de pareils diagnostics. Quoique moins fréquente, la prévalence des maladies chroniques transmissibles varie également avec l'âge, une variation somme toute faiblement significative.

Conclusion

Au demeurant, les meilleures conditions de santé semblent globalement se réunir au Nunavik, et les pires au Labrador. En effet, la région du Nord québécois compte la plus grande proportion d'adultes inuit ne souffrant d'aucun problème de santé, et la plus faible proportion de ceux qui en souffrent. On y remarque le plus faible taux de prévalence des maladies chroniques non transmissibles et transmissibles. Les Inuit du Nunavik sont généralement moins nombreux à souffrir de maladies chroniques, tels l'arthrite ou le

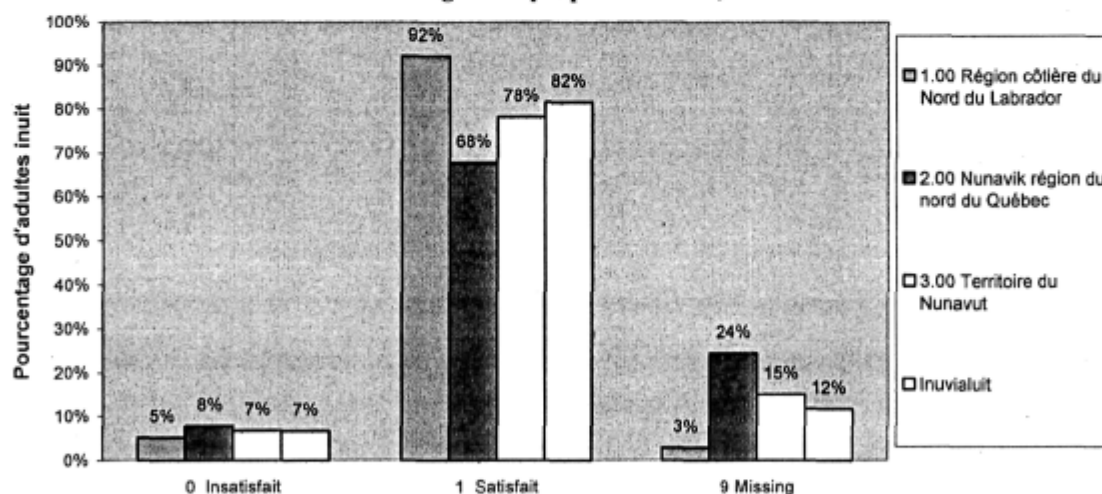
rhumatisme, la tuberculose, la bronchite chronique, l'hypertension, les troubles d'estomac, l'ulcère, toute forme d'affection chronique excluant le sida, le cancer, etc. Malheureusement, cette situation ne semble pas tendre à durer, puisque les adultes de cette région adoptent des habitudes de vie morbides : ils ont une consommation élevée de cigarettes et de boissons alcoolisées. Certes, le Nunavik n'est pas la région où l'on consulte le plus les médecins, surtout les médecins spécialistes, mais c'est vraisemblablement la région où l'on consulte davantage les infirmières. Parallèlement, les adultes de la région du Nunavut cumulent des indicateurs moins favorables à un bon état de santé. Ils souffrent plus que partout dans l'Arctique de plus de problèmes de santé, ils font montre d'une plus grande affection des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles. C'est peut-être la raison pour laquelle ils consultent davantage les médecins, surtout les spécialistes, et beaucoup moins les infirmières. Cette indication peut également signifier qu'il existe pour les Inuit au Nunavut un meilleur ratio per capita de médecin que partout ailleurs dans l'Arctique canadien.

Nous avons remarqué une forte association entre le type de personnel médical consulté par les Inuit et leurs conditions de santé : ceux qui consultent davantage les infirmières se portent relativement bien et ceux qui consultent les médecins spécialistes se portent moins bien. Que devons-nous en déduire ? Que le personnel infirmier assure un meilleur suivi des patients ? Ou que la consultation des infirmières élude de nombreux autres problèmes de santé qui ravagent dans l'ombre les adultes inuit du Nunavik ? Que dire alors de la concordance entre l'état des diagnostics et l'autoévaluation de son état de santé ? C'est un aspect du travail qu'il faudra ultérieurement approfondir. Le type de personnel médical consulté représenterait-il un levier pour l'amélioration des conditions de santé des Inuit ?

SATISFACTION SOCIALE

Les conditions démographiques, économiques et sociales ainsi décrites, correspondent-elles aux aspirations des habitants du Grand Nord ? Les adultes inuit de l'Arctique canadien sont-ils satisfaits de leurs conditions de vie ? Malgré les nombreux problèmes qui assaillent leur collectivité, en dépit de la précarité de la plupart de leurs conditions de vie, la grande majorité des adultes inuit canadiens (83%) s'affirment satisfaits de la vie dans leur communauté. Ce taux varie en fonction des régions : au Nunavik, seuls deux adultes inuit sur trois (68% plus exactement) se sont déclarés satisfaits de la vie dans leur milieu, soit près de 10 points de différence avec le Nunavut (78%), 14 points avec les Inuvialuit (82%) et 24 points d'écart des adultes du Labrador (92%). Le Labrador semble ainsi être la région où les adultes inuit sont les plus enclins à se dire satisfaits et même à être très satisfaits de la vie dans leur communauté. En fait, 54% des adultes de cette région qui se sont déclarés satisfaits contre 32% au Nunavik, 43% au Nunavut et 46% chez les Inuvialuit, se sont aussi déclarés très satisfaits.

Figure 35 _ Satisfaction de la vie dans la communauté
selon la région de peuplement inuit, 2001



Source : EAPA 2001

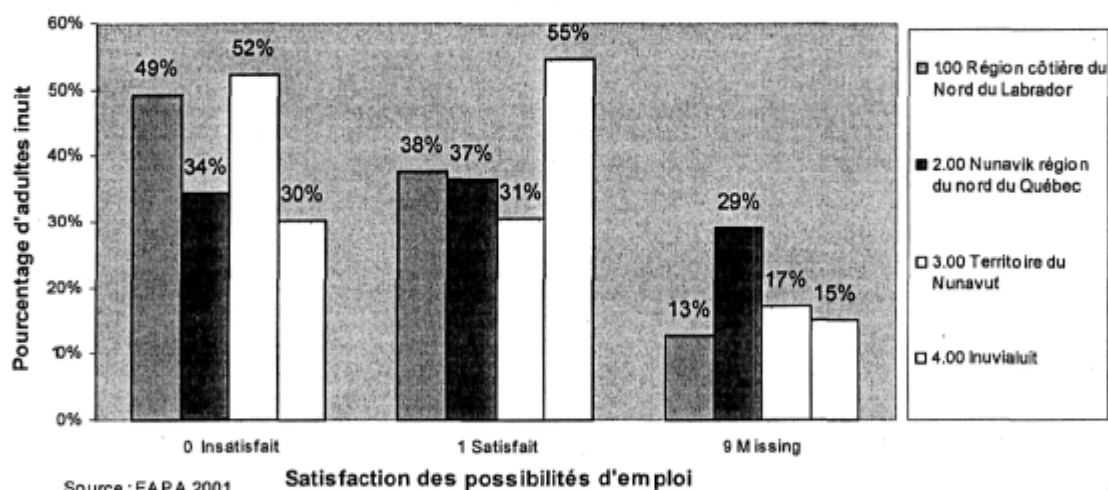
Satisfaction de la vie dans votre communauté

Cette information élude cependant le degré d'insatisfaction de bon nombre d'adultes inuit quant à certains aspects de la vie dans leur communauté, comme par exemple vis-à-vis des

possibilités d'emploi, de la qualité de l'éducation, de la disponibilité des services de santé, de la qualité des logements, etc.

Pour ce qui est des possibilités d'emploi offertes au sein de leur collectivité, la moitié des Inuit du Labrador et du Nunavut contre environ un tiers de ceux du Nunavik et de l'Inuvialuit s'affirment insatisfaits. Le Nunavut se distingue du Nunavik en comptant, à l'instar du Labrador (49%), un pourcentage (52%) d'adultes insatisfaits des possibilités d'emploi largement excédentaire par rapport à celui de la région du Nunavik (34%), mais ressemble à cette dernière avec son tiers d'adultes satisfaits (31%). Les possibilités d'embauche seraient-elles meilleures chez les Inuvialuit ? Le moindre que nous puissions affirmer, c'est que les Inuit y sont plus nombreux (55%) à se dire satisfaits des possibilités d'emploi offertes dans cette région.

Figure 36 _ Satisfaction des adultes inuit par rapport aux possibilités d'emploi selon la région de peuplement inuit, 2001

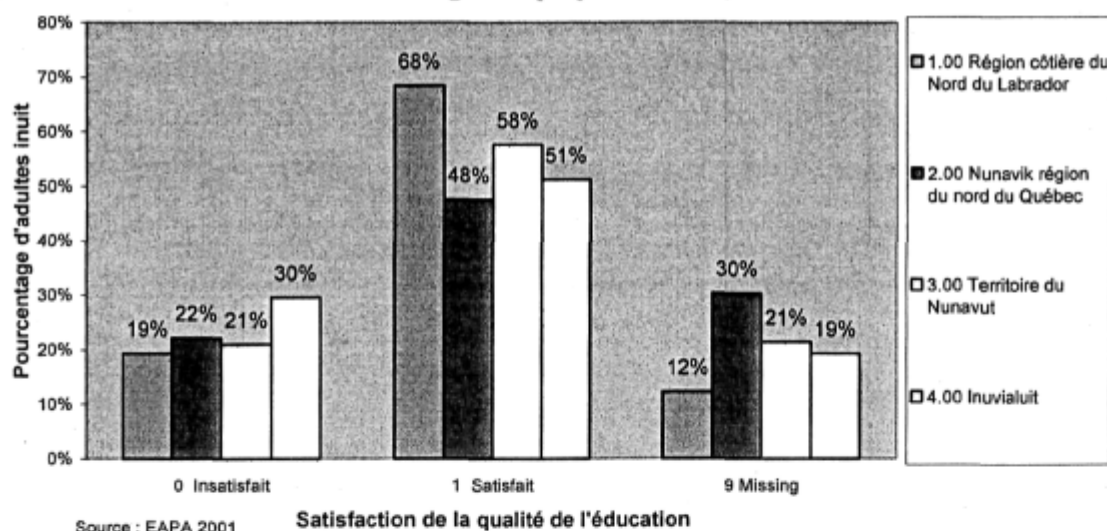


Outre la nature de la satisfaction, la différence interrégionale se situe également au niveau du degré de satisfaction. Les Inuvialuit sont non seulement proportionnellement plus nombreux à se dire satisfaits des possibilités d'emploi offertes dans la région, mais ils sont aussi plus nombreux à en être très satisfaits. Plus d'un Inuvialuit sur quatre (1/4) se dit très satisfait des possibilités d'emploi contre à peu près 10% au Labrador, 6% au Nunavik et 8% au Nunavut. Les Inuit de la région des Inuvialuit sont proportionnellement plus nombreux, également, à se dire satisfaits de leur dernier emploi : plus de 3/5 des Inuvialuit contre une moyenne de 50% au Nunavut et au Nunavik se sont déclarés satisfaits de leur dernier

emploi. Au niveau du degré de satisfaction, la configuration est la même chez les Inuvialuit qu'au Labrador. Environ 40% de ceux qui s'y sont déclarés satisfaits contre une moyenne de 26% au Nunavut et au Nunavik, se disent très satisfaits de leur dernier emploi.

Qu'en est-il de la qualité de l'éducation ? Le Labrador est la région où les Inuit sont proportionnellement plus nombreux (68.4%) à se dire satisfaits de la qualité de l'éducation dans leur communauté. Le Nunavut ressemble partiellement au Nunavik au niveau du pourcentage des insatisfaits par rapport à la qualité de l'éducation (respectivement 21% et 22%). Il s'en distingue au niveau de la proportion des personnes satisfaites qui s'élève à 58% au Nunavut contre 48% au Nunavik. La région où les Inuit semblent être le plus insatisfaits de la qualité de l'éducation est celle des Inuvialuit qui compte près de 30% d'insatisfaits.

Figure 37 _ Satisfaction de la qualité de l'éducation dans la communauté selon la région de peuplement inuit, 2001

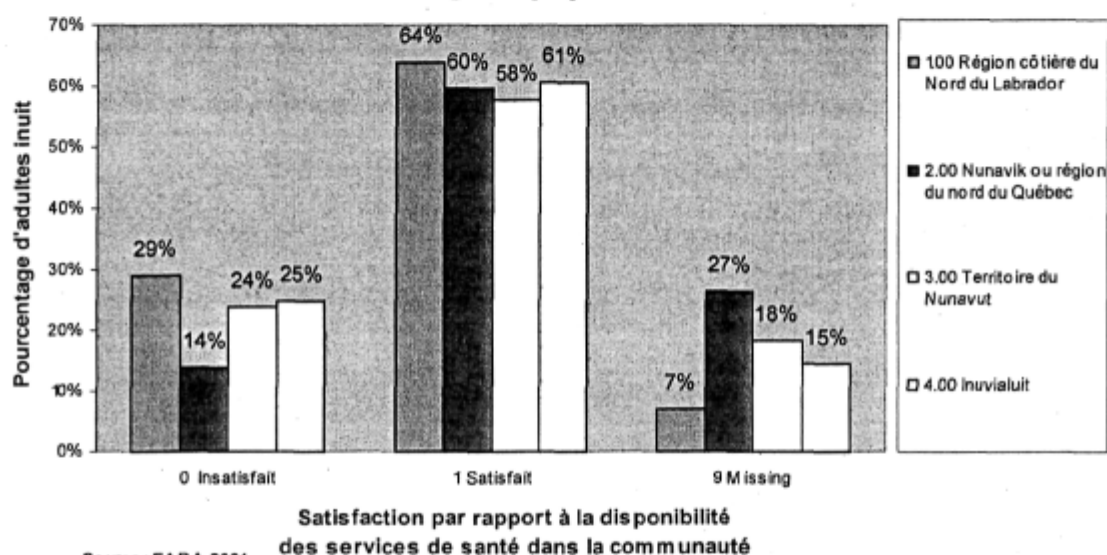


Cette configuration se transforme lorsqu'il est question du degré de satisfaction par rapport à la qualité de l'éducation dans la communauté. En effet, le Labrador demeure la région où les gens apprécient le plus leur qualité d'éducation : un Inuk sur quatre (25%) s'en dit très satisfait, contre 20% au Nunavut et à peu près 15% chez les Inuvialuit et au Nunavik.

Avons-nous un profil régional identique pour la satisfaction par rapport à la disponibilité des services de santé ? Si nous n'observions que les personnes qui s'avouent satisfaites de

la disponibilité des services de santé dans la région, nous aboutirions à une configuration identique des régions : une moyenne de 60% des Inuit s'en disent satisfaits. Toutefois, l'analyse des personnes dites insatisfaites départage les régions et révèle que le Nunavik est la région où les Inuit s'avouent les moins insatisfaits (14%) de la disponibilité de leurs services de santé. La région des Inuvialuit ressemble, sur ce point, au Nunavut : une moyenne de 24% de leur population s'avoue insatisfaite de la disponibilité des services de santé dans leur région respective, soit quatre à cinq points en dessous de celle du Labrador (29%) (Figure 38).

Figure 38 _ Satisfaction par rapport à la disponibilité des services de santé selon la région de peuplement inuit, 2001



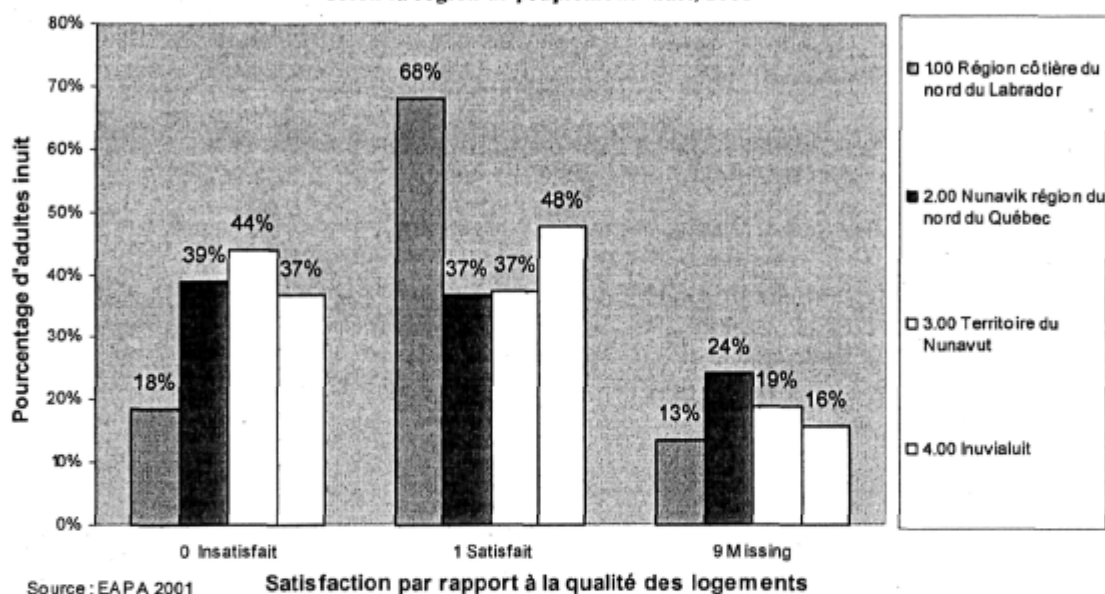
Curieusement, l'écart interrégional⁸⁷ n'est guère aussi important au niveau des plus enthousiastes pour la disponibilité des services de santé : ceux qui sont très satisfaits représentent 22% des Inuvialuit, 21% de la population du Nunavut, 19% de celle du Nunavik et 18% de celle du Labrador.

En ce qui a trait à la qualité des logements, la perception sociale des adultes inuit du Nunavik ressemble à celle du Nunavut : ils sont peu nombreux, environ 37%, à s'affirmer satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté. Cette proportion s'élève à près de la moitié de la population inuvialuit et à plus de deux tiers de celle du Labrador. De

⁸⁷ Ces pourcentages doivent être interprétés avec précaution, en raison des écarts importants entre les régions dans la proportion de leur population n'ayant pas répondu adéquatement à la question (valeur manquante).

toute évidence, les Inuit du Labrador sont les plus satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté : la proportion d'insatisfaits s'élève à 18% au Labrador contre 37% chez les Inuvialuit, 39% au Nunavik et 44% au Nunavut. Les Inuit du Labrador ne sont pas seulement plus nombreux à être satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté, ils en sont également les plus satisfaits : 38% d'entre eux sont très satisfaits contre une moyenne de 13% pour le Nunavik, le Nunavut et la région des Inuvialuit.

Figure 39 _ Satisfaction par rapport à la qualité des logements dans la communauté selon la région de peuplement inuit, 2001

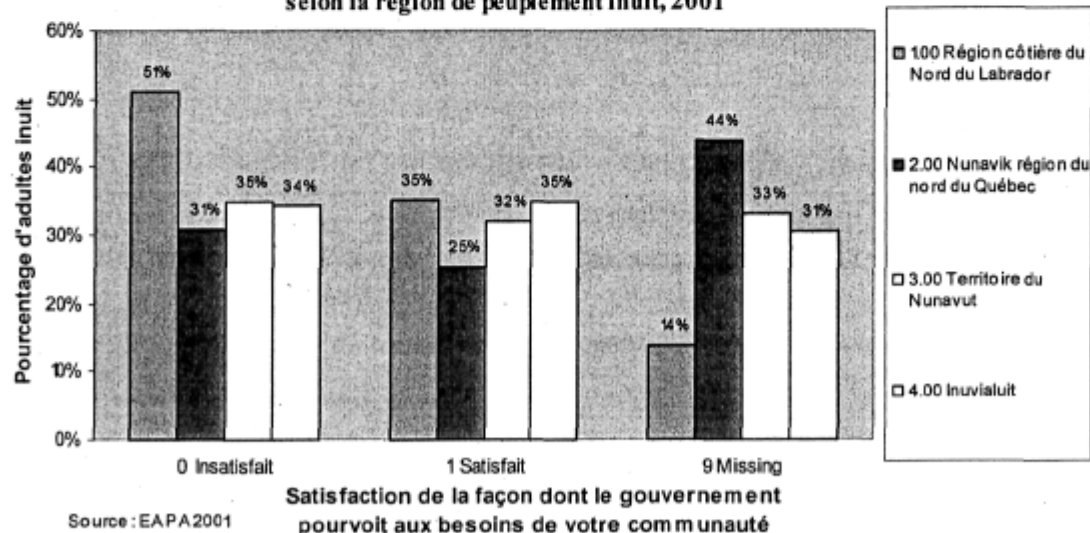


En outre, les adultes inuit de l'Arctique canadien sont relativement et diversement satisfaits de la fraîcheur des aliments dans les magasins locaux. La région des Inuvialuit compte la plus forte proportion d'insatisfaits (42%), contre 38% au Labrador, 30% au Nunavut et 20% au Nunavik. Le pourcentage des personnes satisfaites est à peu près le même pour ces trois régions (entre 54 et 57%) contre 42% chez les Inuvialuit. Il va sans dire, c'est chez les Inuvialuit que nous retrouvons le moins d'adultes inuit (11%) très satisfaits de la fraîcheur des aliments dans les magasins locaux. Au Labrador, près d'un Inuk sur cinq s'en dit très satisfait, quelques points au dessus du Nunavik (15%) et du Nunavut (17%). La satisfaction par rapport à la fraîcheur des aliments dans les magasins locaux a-t-elle une quelconque incidence sur leur appréciation de la disponibilité des aliments traditionnels? Toutes proportions gardées, à peu de différences près, les Inuit de l'Arctique canadien (entre 73%

et 85%) se disent satisfaits de la disponibilité des aliments traditionnels dans leur communauté. Qui plus est, dans les quatre régions, plus de la moitié s'en disent très satisfaits.

Puisque dans l'Arctique canadien, la quasi-totalité des services publics sont fournis par l'État, la nature et le degré de satisfaction des adultes inuit en disent-ils long sur la façon dont le gouvernement provincial ou territorial pourvoit aux besoins de la communauté (création d'emploi, logement, éducation, santé, etc.)? A peu près la même proportion d'adultes inuit (plus d'un tiers de la population) au Labrador, au Nunavut et chez les Inuvialuit se disent satisfaits de la façon dont le gouvernement provincial ou territorial pourvoit aux besoins de leur communauté. Seul le Nunavik détonne : pas plus d'un Inuk sur quatre s'en déclare satisfait. Toutefois, le score modal des insatisfaits ne revient pas au Nunavik, mais au Labrador qui compte 51% d'adultes se déclarant insatisfaits de la gouvernance provinciale ou territoriale. La proportion des insatisfaits est en revanche sensiblement la même au Nunavik, au Nunavut et chez les Inuvialuit (entre 31 et 35%). Les quatre régions comptent une proportion équivalente (7%) de fervents admirateurs (très satisfaits) de la gouvernance provinciale ou territoriale.

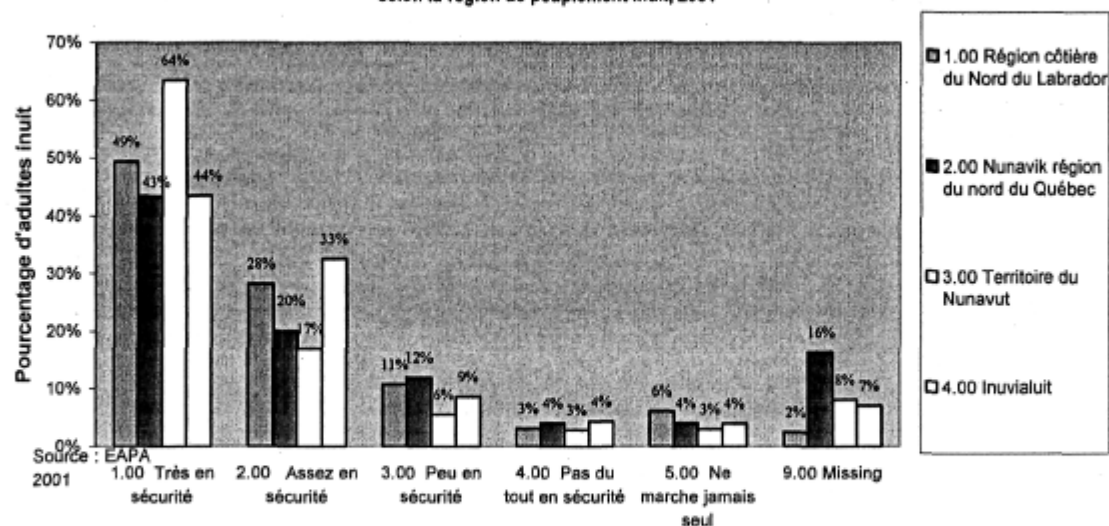
Figure 40 _ Satisfaction des adultes inuit de la façon dont le gouvernement pourvoit aux besoins de leur communauté, selon la région de peuplement inuit, 2001



Que dire du travail de la police locale dans la prévention de la criminalité au sein de la communauté ? L'insatisfaction générale des adultes inuit canadiens pour ce qui est de la gouvernance locale y prévaut-elle ? Au Nunavik et chez les Inuvialuit, il y a, à peu près, la même proportion d'adultes inuit (29%) qui affirment leur insatisfaction par rapport au travail de la police locale dans la prévention de la criminalité. Il en est de même pour le Nunavut et le Labrador, mais à plus faible intensité : 18% de la population de référence.

Le portrait change considérablement lorsque l'on prend en compte le revers de la médaille : 72% des adultes inuit du Labrador se disent satisfaits du travail de la police locale contre 42% au Nunavik, 53% chez les Inuvialuit et 58% au Nunavut. C'est au Nunavik, toutefois, que nous retrouvons le plus faible pourcentage de personnes très satisfaites de la performance de la police locale : 13% contre une moyenne de 23% pour les autres régions. De toute évidence, révèlent les résultats de l'EAPA 2001, le Nunavut est la région qui inspire le plus grand sentiment de sécurité dans l'Arctique canadien : près de deux Inuit sur trois (63.54%) s'y sentent très en sécurité face à la criminalité lorsqu'ils marchent seuls le soir. En revanche, la proportion de ceux qui se trouvent dans la même situation s'élève à 43% au Nunavik, 44% chez les Inuvialuit et 49% au Labrador. Par ailleurs, la région qui semble inspirer le moins de confiance est le Nunavik. En effet, près de deux Inuit sur trois (62%) ne se sentent pas du tout inquiets lorsqu'ils sont seuls à la maison le soir. En contrepartie, la proportion s'élève à environ $\frac{3}{4}$ de la population adulte, soit plus exactement 77% des adultes au Labrador, 75% au Nunavut, 74% chez les Inuvialuit.

Figure 41 _ Sentiment de sécurité des adultes inuit face à la criminalité, marcher seul le soir, selon la région de peuplement inuit, 2001



Sentiment de sécurité des adultes inuit, marcher seul le soir

Au niveau de leur satisfaction par rapport à leur sécurité personnelle face à la criminalité, le Nunavut ressemble à la région des Inuvialuit : environ trois Inuit sur quatre (75%) se disent satisfaits de leur sécurité personnelle. En revanche, pour les deux extrêmes, le pourcentage baisse à 63% au Nunavik et s'élève à 89% au Labrador.

Conclusion

Par conséquent, la satisfaction des adultes inuit ne semble pas suivre l'état de leurs conditions objectives. Il semblerait que les meilleures conditions objectives n'entraînent pas forcément les meilleurs sentiments de satisfaction sociale.

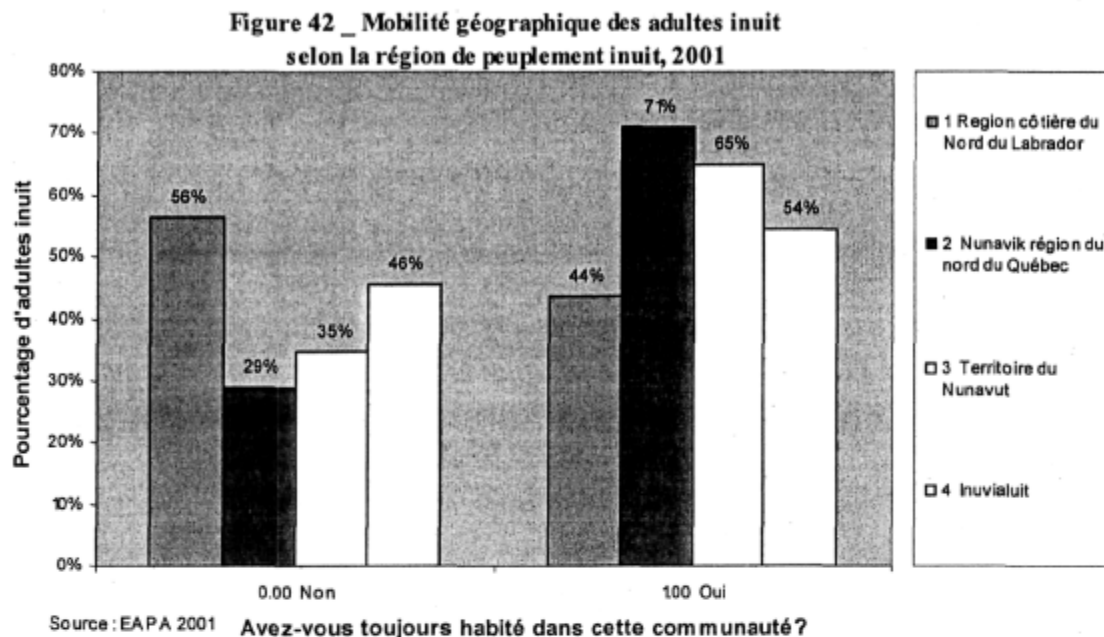
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Les difficultés de la vie documentées à partir des données de l'EAPA, les problèmes sociaux qui assaillent les collectivités inuit, les nouveaux défis que leur impose un certain nombre d'institutions modernes (la monnaie, la sédentarisation, le marché global, la bureaucratie administrative, la bonne gouvernance...) incitent-ils les adultes inuit canadiens à plier bagages ? Il est curieux de constater que la majorité des adultes inuit de l'Arctique canadien seraient, en quelque sorte, devenus plus sédentaires que leurs voisins du sud. En effet, selon les données de l'EAPA, environ deux adultes sur trois n'ont jamais déménagé de leur communauté. Cette viscosité géographique est plus fréquente au Nunavik que partout ailleurs dans l'Arctique. En revanche, parmi les Inuit de l'Arctique canadien, non seulement les plus mobiles, mais aussi les plus nombreux à aspirer à déménager de leur communauté, sont ceux du Labrador. Les adultes du Nunavik sont également moins nombreux à penser à déménager de leur collectivité. Les jeunes adultes inuit étaient plus susceptibles de déménager que les vieux : plus de 30% des 15-24 ans contre environ 9% des 35 ans et plus avaient déménagé à l'extérieur de leur communauté au moins deux fois dans l'intervalle des cinq années précédant l'enquête (STC 2006). Ceux qui songent à quitter leur communauté y pensent d'abord pour trouver un meilleur emploi.

Les perspectives d'emploi représentent pour ainsi dire le plus grand incitatif à la mobilité. Ceux qui restent dans leur communauté y restent surtout pour demeurer près de leur famille. 71% des adultes ont évoqué cette raison pour justifier leur choix de demeurer dans leur communauté. Heather Tait rapportera ce désir de rester près de sa famille à la force des liens familiaux entre les Inuit et leurs parentés : « Plus de la moitié (53%) des adultes Inuit ont dit que ces liens étaient très forts. Un autre 20% ont déclaré que les liens étaient forts. » (STC 2006 : 16).

L'importance de la mobilité géographique des adultes inuit de l'Arctique canadien varie d'une région à une autre. Le Nunavik s'avère la région qui présente la plus forte inertie géographique : 71% des adultes inuit de cette région l'ont toujours habitée. Le chiffre

correspondant s'élève à 65% au Nunavut, 54% chez les Inuvialuit et 44% au Labrador (Figure 41).

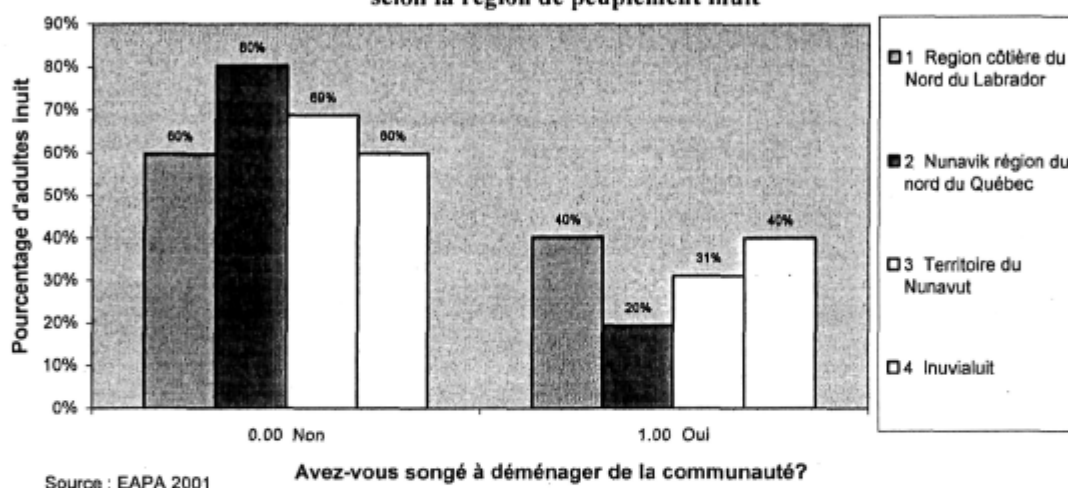


Ainsi, la majorité des adultes inuit de l'Arctique canadien ont toujours habité leur communauté, c'est-à-dire ils n'ont jamais migré à l'extérieur. Cependant, un certain nombre d'adultes inuit ont déménagé dans leur communauté de résidence au moment de l'enquête, principalement pour des raisons familiales et pour le travail. Un peu moins de 2/3 des adultes du Nunavik et du Nunavut contre un peu moins de la moitié au Labrador et dans la région des Inuvialuit, ont affirmé avoir déménagé dans leur communauté pour des raisons familiales. Le portrait est diamétralement opposé pour ceux qui affirment avoir déménagé pour des raisons d'emploi : le pourcentage correspondant d'adultes est plus élevé au Labrador (39%) et dans la région des Inuvialuit (30%) qu'au Nunavut (23%) et au Nunavik (12%). La tendance à la baisse et à la variabilité est la même pour l'école et le lieu de provenance comme causes du déménagement dans la communauté. Les adultes inuit n'ont pas non plus déménagé dans leur communauté pour avoir accès à un meilleur logement (2.8%), ni pour une meilleure accessibilité des services (2.4%), ni pour avoir de meilleurs services de santé (2.4%), ni parce que le coût de la vie y est trop élevé (7%), surtout pas à cause de meilleures installations médicales dans la communauté (0.7%). Les adultes ne demeurent pas non plus dans leur communauté pour avoir accès à un meilleur

logement, seuls 2.8% d'entre eux le font. Serait-ce à cause de l'absence d'un marché immobilier dynamique ? Serait-ce à cause de la pénurie des HLM, constituant l'essentiel des parcs de logements dans l'Arctique ?

Si la viscosité géographique est généralement déclarée, la pensée du déménagement se fait plus coutumière. En effet, autour de 40% des adultes du Labrador et de la région des Inuvialuit, contre 31% au Nunavut et 20% au Nunavik, ont affirmé avoir songé à déménager de la communauté de résidence au moment de l'enquête.

Figure 43 _ Intention de déménager des adultes inuit selon la région de peuplement inuit



Mais pourquoi certains songent-ils à partir ? L'EAPA 2001 révèle que la plupart de ceux qui songent à partir, y pensent principalement à cause des perspectives d'emploi et des possibilités d'études (38%). Au Labrador, plus de la moitié de ceux qui songent à partir, contre 41% au Nunavut, 34% dans la région des Inuvialuit et 20% au Nunavik, envisagent de partir à cause des perspectives d'emploi. Pour ce qui est des possibilités d'études, le pourcentage s'élève à 36% dans la région des Inuvialuit, 34% au Labrador, 24% au Nunavik et 18% au Nunavut. Le désir de changer et de voyager motive seulement 8% des adultes du Labrador, 5% du Nunavut, 4% de la région des Inuvialuit et 3% du Labrador. Le désir d'être près de sa famille ne semble pas motiver les adultes à partir de leur communauté. Au Labrador et dans la région des Inuvialuit, cette raison motive moins de 1% des adultes contre 6% au Nunavik et 11% au Nunavut. Très peu d'adultes inuit (6%) souhaiteraient partir à cause de pressions familiales ou de commérages, les différences

entre les régions étant peu significatives. Les adultes inuvialuit sont proportionnellement moins nombreux à mentionner cette cause qui semble, somme toute, plus présente au Nunavik (9%) et au Nunavut (8%). Ainsi, si les adultes désirent laisser leur communauté, ce n'est ni à cause des pressions familiales ou des commérages, ni à cause d'un excès de violence (3.2%), ni de la stagnation de leur communauté (2.1%), ni d'une surenchère d'alcool ou de drogue dans leur communauté (5%), ni dans l'optique d'obtenir de meilleurs services de santé (2.3%), ni parce qu'il coûte moins cher de vivre ailleurs (7%), surtout pas pour permettre à des personnes âgées de vivre en résidence (0.1%), ni pour avoir accès à de meilleurs logements (3%), ni par ennui ou manque d'activités (4%).

Conclusion

Au résumé, indépendamment de leurs régions de résidence, les Inuit de l'Arctique canadien veulent rester chez eux. Les carences d'emploi et des motifs éducatifs, principalement, poussent quelques uns d'entre eux à migrer à l'intérieur et en dehors des régions en quête d'un mieux-être. Mais cette mobilité géographique est loin d'avoir l'ampleur d'un exode. Les collectivités inuit résistent à l'attraction du confort et des facilités des grandes agglomérations urbaines. Elles persistent malgré les difficultés qui les accablent au quotidien. Le choix de partir nous apparaît comme une réponse individuelle aux problèmes collectifs des Inuit du Canada. Si notre interprétation était bonne, le Nunavik et le Nunavut seraient en bien piètre position. Le Labrador l'emporterait même sur la région des Inuvialuit. Cela ne veut pas dire que les conditions de vie y sont si bonnes qu'aucun de ses habitants inuit n'ait songé à partir. Cela signifie que même si les Inuit du Labrador sont parmi les plus enclins à avoir l'intention de déménager, ils ne passent pas à l'acte. Il serait intéressant que dans une étude ultérieure l'on cherche à savoir pourquoi.

PARTICIPATION DES INUIT

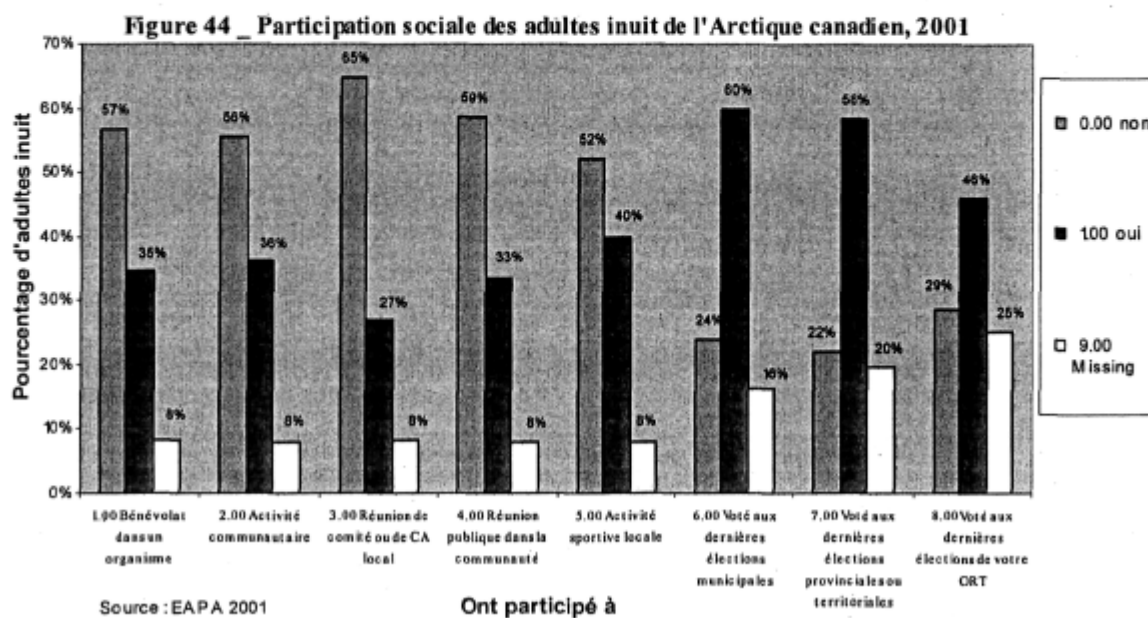
Les collectivités inuit du Canada, ne sont guère tournées vers le collectivisme et le folklorisme, si tant est qu'elles le fussent. Elles travaillent à prendre en main leur destin, ne laissant plus au gré du hasard ou aux bons soins des "Blancs" leur sort collectif, c'est du moins ce que donnent à penser les indicateurs de participation sociale (largo sensu) des Inuit. L'EAPA atteste que la majorité de la population inuit adulte ne s'adonne pas à des pratiques de bénévolat. Seulement un tiers environ des adultes inuit affirme avoir fait du bénévolat dans un organisme communautaire. Il en est de même de la participation aux activités communautaires (festins, festivals, distribution de la nourriture, nettoyage de printemps) : seuls 40% d'entre eux ont pris part à de telles activités. Le pourcentage est encore moindre pour ceux qui ont siégé à un comité ou un conseil d'administration local (30%). La participation des Inuit à une réunion publique tenue dans la communauté est sensiblement la même (36%). Le sport semble avoir un plus grand pouvoir d'attraction : quasiment un Inuk sur deux (43%) affirme avoir assisté ou participé à une activité sportive locale.

Les indicateurs de participation sociale où les Inuit se démarquent le plus sont des indicateurs de participation politique. En effet, plus de deux Inuit sur trois (71%) affirment avoir voté aux dernières élections municipales. Le taux de participation autodéclaré est à peu près le même (73%) pour les élections provinciales et territoriales. Curieusement, la participation des Inuit aux dernières élections de leur organisation territoriale respective s'est avérée un peu plus faible (62%).

Participation sociale

Dans quelle région ou territoire, les Inuit sont-ils plus portés à faire du bénévolat ? Les Inuit du Nunavut et de la région des Inuvialuit sont proportionnellement plus nombreux à affirmer avoir fait du bénévolat dans un organisme. Environ 38% d'entre eux contre 27% au Nunavik et 35% au Labrador ont répondu positivement à la question de savoir si, durant les 12 derniers mois, ils avaient fait du bénévolat dans un organisme. La région du

Labrador se démarque des autres lorsqu'il est question de la participation à une activité communautaire.



En effet, environ 28% des Inuit du Labrador ont affirmé avoir participé à une activité communautaire en contrepartie d'une moyenne de 37% de la population du Nunavut et du Nunavik et 40% de celle des Inuvialuit. Ils sont encore moins nombreux à avoir siégé à une réunion de comité ou de conseil d'administration locale : au Labrador, à peu près un Inuk sur quatre a déclaré y avoir participé, contre 26% au Nunavik, 29% au Nunavut et chez les Inuvialuit. Le Nunavut continue d'être la région ayant le plus fort taux de participation : les Inuit y sont proportionnellement plus nombreux (39%) à affirmer avoir participé à une réunion publique dans la communauté. Ce taux s'élève à 33% chez les Inuvialuit, 27% au Nunavik et 25% au Labrador. L'indicateur de participation sociale pour lequel la région du Labrador s'est particulièrement distinguée semble être le sport : en effet, dans une proportion semblable aux autres régions (43% au Nunavik, et 40% chez les Inuvialuit), à l'exception du Nunavut (29%) ; 44% des Inuit du Labrador ont affirmé avoir participé à une activité sportive locale durant les douze derniers mois.

La participation politique

Parmi les régions inuit de l'Arctique canadien, nous avons recensé le plus fort taux de participation aux dernières élections municipales au Nunavut : à peu près deux Inuit sur trois ont affirmé avoir pris part à ces élections. Le taux de participation est à peu près semblable au Nunavik et chez les Inuvialuit (59%), environ 12 points au-dessus de la région marquée par le plus faible taux de participation (47%) : le Labrador. La donne reste-t-elle la même lorsqu'on passe de l'échelle locale à l'échelle provinciale ou territoriale ? Tandis que le Nunavut maintient le même taux de participation aux élections provinciales ou territoriales (63%), le Nunavik a régressé de 8 points et les Inuvialuit de 2 points de pourcentage. En revanche, le Labrador connaît une nette progression de son taux de participation qui s'élève à 58% de la population adulte. La situation est un peu différente pour les élections régionales au niveau de l'organisme respectif de revendications territoriales. Le Nunavut maintient la tête peloton avec 57% de la population adulte affirmant avoir voté aux dernières élections de leur ORT, suivent les Inuvialuit (48%), le Labrador (34%) et le Nunavik (30%).

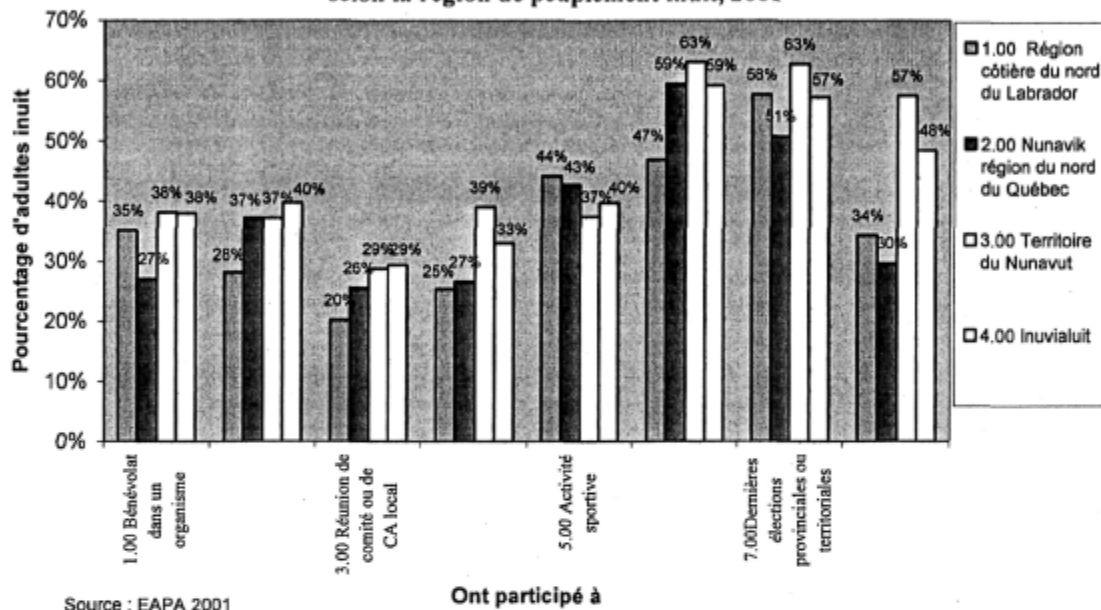
Participation culturelle

C'est au Nunavik que les activités réputées "ancestrales" semblent être les plus pratiquées. Les Inuit du Labrador et de la région des Inuvialuit affirment moins s'adonner à des activités de chasse que leurs pairs du Nunavut et du Nunavik. La région du Nunavik se démarque de toutes les autres avec un taux de participation de 70% contre 59% au Nunavut, 43% chez les Inuvialuit et 41% au Labrador. La place laissée à la chasse au Labrador ressemble à celle de la région des Inuvialuit, si l'on se fie au taux déclaré de participation des adultes de ces régions.

Qu'en est-il de la participation aux activités de pêche ? Durant les 12 derniers mois, les Inuit du Labrador disent participer à la pêche dans une proportion semblable à ceux du Nunavut (67%). Mais là où l'on a accusé un plus fort de participation est le Nunavik, avec près de $\frac{3}{4}$ de la population régionale attestant avoir pêché l'an dernier. Le taux de participation déclarée des Inuvialuit s'avère le moindre de tous : environ 54%. Le scénario est à peu près le même pour la cueillette des plantes : 64% des Inuit du Nunavik, contre

59% au Labrador, 52% au Nunavut et à peu près 34% chez les Inuvialuit, ont déclaré avoir cueilli des plantes l'an dernier. A tout bien considérer, l'activité réputée ancestrale la moins pratiquée par les Inuit de l'Arctique canadien semble être le piégeage. Le taux de participation dépasse seulement le $\frac{1}{4}$ au Nunavik ; ailleurs il n'atteint pas 10% de la population, soit 9% au Nunavut, 8% chez les Inuvialuit et moins de 5% au Labrador.

Figure 45 _ Participation sociale des adultes inuit selon la région de peuplement inuit, 2001



Conclusion

Au demeurant, les Inuit de l'Arctique canadien participent à la construction de leur monde. On les retrouve à la fois dans la position des gouvernés et des gouvernants, des électeurs et des élus. Dans des proportions variables, ils investissent tous les secteurs de leur vie communautaire : les activités économiques, la vie associative, la vie politique, les activités culturelles, les loisirs, le sport... Parmi l'ensemble des Inuit de l'Arctique canadien, force est d'admettre que ceux du Labrador sont les moins enclins à s'engager dans la participation sociale. Que devons-nous en déduire ? Quel rapport établir entre ce plus faible taux de participation autodéclarée et les conditions générales de vie des Inuit du Canada ? Quel type de participation doit l'emporter sur l'autre pour réaliser le classement des régions, étant donné que ce ne sont pas les mêmes régions qui accusent constamment des meilleures fréquences de participation ?

De la production dialectique des conditions de vie objectives et subjectives

Cette section entend décrire sommairement quelques unes des manières dont les conditions de vie objectives et les conditions de vie subjectives des Inuit du Canada se produisent dialectiquement.

La structure démographique des Inuit de l'Arctique canadien, c'est-à-dire une population croissante, très jeune, en plus ou moins bonne santé, vivant en familles (uni ou plurigénérationnelles), concentrée principalement dans quelques agglomérations récentes, exerce une pression économique sur sa population active et lui impose de lourdes charges familiales évaluées en dépenses de consommation proportionnelles. Le rapport de dépendance des Inuit en est symptomatique. Puisque, de surcroît, la plupart des ménages inuit disposent de très peu d'épargne et jouissent, en raison de leur rapport au travail, de peu de sécurité sociale (pension, assurance emploi), on les croirait avoir toutes les raisons économiques de conserver assidûment des emplois salariés sur une base régulière. Cette lecture ne peut être valide qu'en détachant la sphère du travail du reste de l'organisation sociale pour l'insérer dans une logique capitaliste exogène d'accumulation et de travail continu. Il ne peut résulter de cette manière de faire qu'une apparente incohérence globale des conditions de vie des Inuit du Canada. Or, la réalité de ces derniers est relativement bien différente. Il doit alors exister une autre rationalité qui surdéterminerait à la fois les comportements au travail des Inuit et les autres sphères de l'organisation sociale de leurs collectivités. Cette remarque de Duhaime pour le Nunavik semble valoir pour l'ensemble des régions inuit du Canada :

Soumis à l'obligation de gagner sa vie et celle de sa famille, soumis à la valorisation du travail salarié qui donne accès à la tradition et est constitutive de l'identité, placé dans des réseaux larges de redistribution et devant une diversité de sources de revenus plus ou moins abondantes, il concentre ces tensions en une éthique rationnelle du travail discontinu. (Duhaime 1991 : 123).

La pénétration des institutions capitalistes de régulation socioéconomique (la monnaie, le marché, le travail salarié, la sédentarisation, l'urbanisation, l'intervention de l'État, etc.) aurait transformé en profondeur leurs pratiques et croyances, leurs finalités et leurs aspirations et le sens de leur vie, bref toute la structure sociale qui leur était antérieure.

Cependant, les réseaux de solidarité, le principe de réciprocité, la logique du don ont survécu à ces bouleversements. Nous avons établi la coexistence, la compénétration et l'interdépendance de ces institutions endogènes avec celles exogènes de type capitaliste. Par exemple, en analysant les postes budgétaires d'une famille inuit, Chabot (2001) a remarqué que les revenus, monétaires ou en nature, générés par le travail salarié, ou par les transferts gouvernementaux ; et la production d'autoconsommation, notamment à travers les activités de récolte se complétaient réciproquement⁸⁸. Aussi, la loi de l'offre et de la demande s'avère-t-elle insuffisante pour expliquer le fonctionnement du marché du travail chez les Inuit de l'Arctique canadien. Une meilleure rémunération, la création de nouveaux emplois, la formation professionnelle n'entraîneraient pas nécessairement la fidélité, la constance et une meilleure performance de la main d'œuvre inuit. L'organisation sociale du territoire arctique inuit, via l'interdépendance des structures sociales, des ressources et des activités, permet une diversification poussée des sources de revenus possibles (salaires, transferts, subsistance), encourage les réseaux de solidarité qui fonctionnent comme des mécanismes d'épargne et de redistribution de revenu. La rationalité économique sous-jacente à ce type d'organisation sociale est celle d'un jeu permanent de réactions et d'ajustements toujours tourné vers l'objectif de réaliser des revenus suffisants. À la loi de l'offre et de la demande qui fixe les contraintes globales du marché du travail doivent être juxtaposés le principe de réciprocité à l'œuvre dans les pratiques d'auto-remplacement dans les emplois peu qualifiés et l'éthique du travail discontinu responsable de la mobilité de la main d'œuvre, en partie structurellement imposée par une offre limitée d'emplois réguliers, en partie promue par le principe de réciprocité.

Par conséquent, des mesures statistiques comme le taux de chômage ou le taux d'occupation doivent être utilisées avec précaution en contexte inuit, puisqu'ils ne constituent pas nécessairement un problème social. Le chômage qui, à la limite, peut être fonctionnel dans une telle organisation sociale, commence à devenir un problème au moment où il entrave la reproduction sociale, la possibilité de générer les revenus suffisants. Au delà de ce seuil, les Inuit ne s'en seraient même pas rendu compte. Les

⁸⁸ Cette assertion mérite toutefois un bémol, car les activités de récolte, pour être productives, nécessitent une impulsion en capital. De ce fait, les Inuit qui ne perçoivent pas de salaire manquent de revenus nécessaires à la réalisation de ces activités (entre autres pour l'achat d'équipements, de munitions, d'essence, etc.).

possibilités d'emploi sont devenues pour eux un enjeu, dès lors que le travail salarié qui est la principale source de revenu parvient difficilement à couvrir l'essentiel de leurs dépenses de consommation de base. C'est peut-être la raison pour laquelle un grand nombre d'Inuit ont exprimé leur insatisfaction dans cette sphère de la vie. Cette insatisfaction, traduit à notre avis, outre une insuffisance d'emplois, une réaction aux disparités socioéconomiques manifestes dans les possibilités de consommation.

La structure du marché du travail conditionnerait un chômage frictionnel et structurel, frictionnel en raison de la mobilité horizontale de la main d'œuvre ; structurel parce que les secteurs d'emploi les plus dynamiques ne sont pas nécessairement ceux qui requièrent une main d'œuvre peu qualifiée. Les qualifications de la grande part de la population active inuit l'orientent vers un certain type d'emplois – qui requièrent peu de qualification. Aussi, pour ce type d'emplois uniquement, la demande excède l'offre ; tandis que pour d'autres types d'emplois, l'offre est à la merci de la demande. Les organisations gouvernementales et paragouvernementales attendent que de jeunes Inuit instruits viennent cogner à leur porte pour leur offrir un poste actuellement occupé par un allochtone. Dans ces conditions, un minimum de scolarisation est susceptible de provoquer pour un Inuk une ascension sociale substantielle. Alors, pourquoi les Inuit ne se sont-ils pas tournés vers ces types d'emploi ? Autrement dit, pourquoi cette pression du marché du travail n'a-t-elle pas entraîné une meilleure performance scolaire en vue de la formation d'une main d'œuvre inuit plus qualifiée ?

C'est probablement leur rapport au travail qui estomperait l'intensité de la pression du marché du travail sur la performance scolaire. Car, pour que le chômage frictionnel et structurel incite à une requalification de la force de travail, il faudrait non seulement que l'emploi soit une source de revenus nécessaire et suffisante, mais aussi que le rapport au travail soit déterminé par une logique d'accumulation et de mobilité verticale. Or, chez les Inuit, cette logique ne semble pas prédominer. Non seulement il existe des sources de revenus parallèles au travail salarié, l'efficacité des réseaux de solidarité familiale et de voisinage semble amortir les conséquences désastreuses du chômage ou du sous-emploi (contrats à durée déterminée ou intérim, sous-contrat à durée indéterminée, emploi

saisonnier, etc.). La pluralité des ressources, y compris les structures redistributives de la parenté ou du voisinage assurent une fonction équivalente à l'épargne, comme si, à travers le principe de réciprocité dans les pratiques de solidarité interindividuelle ou familiale, les ménages différaient postérieurement leur consommation. Contre toute attente, la pression du marché du travail corrélée à la structure démographique semble exercer une pression inverse sur la recherche d'emploi et la performance scolaire. Au lieu de prolonger leur parcours scolaire et ainsi maximiser leur chance de trouver un emploi stable et chèrement rétribué, les jeunes quittent l'école pour occuper des emplois précaires. Nous en arguons que les Inuit éprouveraient autant le besoin de gagner leur vie que celui de rester en communion avec des valeurs et les rapports sociaux auxquels ils sont historiquement attachés. Ils sont cependant souvent poussés, parfois acculés par les contraintes de l'urgence et du court terme.

Par conséquent, les conditions de travail des Inuit ne s'expliquent pas seulement par la précarité du marché du travail (prédominance des emplois précaires sur des emplois permanents). Une explication plus complète doit tenir compte de l'hétérogénéité des sources de revenus, du principe de réciprocité, du caractère exceptionnel de la logique carriériste (éthique du travail continu), et de l'absence de relation (statistique) positive entre l'employabilité et l'éducation au sein des collectivités inuit canadiennes.

La structure démographique pèse non moins lourdement sur les infrastructures régionales, dont les logements sociaux. Notre chapitre descriptif montre que certaines conditions de vie objectives forment un cercle vicieux qui se détériore au fur et à mesure. Les conditions démographiques et les conditions de logement nous semblent fortement associées. Une population très jeune, c'est-à-dire en âge de procréer, féconde si l'on en croit leur taux de fécondité élevé, met et mettra au monde de nombreux enfants à nourrir, à vêtir et à loger. Les progrès de la médecine et de l'hygiène aidant, les taux de mortalité infantile et maternelle ne cessent de baisser. Il en résulte une importante croissance démographique naturelle nette. Par conséquent, comme les infrastructures des régions inuit n'évoluent pas au même rythme que la croissance démographique, la structure démographique est en partie responsable de l'exacerbation de la concentration géographique et du surpeuplement des

logements. Nous voyons là un cercle vicieux où les conditions de logement et la structure démographique s'exacerbent réciproquement.

Les conditions de logement et la structure démographique sont également des déterminants de santé. Malgré la faible prévalence constatée des maladies infectieuses et parasitaires, l'Arctique canadien demeure un territoire très vulnérable. La promiscuité, le surpeuplement des logements sont des conditions propices à la propagation d'agents pathogènes, particulièrement ceux de type viral. Toutefois, c'est au niveau de la santé mentale que ces conditions semblent orchestrer le plus de dégâts, en affectant le sommeil, la tranquillité, l'estime de soi, le sentiment d'inutilité, etc. ces conditions sont également favorables à la surintégration sociale, à un contrôle social pesant et un sentiment d'enfermement. Elles participeraient donc à l'exacerbation des problèmes sociaux (consommation abusive d'alcool, violence familiale, insécurité, suicide...) qui rongent ces collectivités.

La structure démographique associée aux conditions de logement et à la structure du marché du travail semble affecter aussi l'éducation des Inuit. Elle serait l'un des déterminants de la faible performance scolaire des jeunes Inuit mesurée en termes de plus haut niveau de scolarité atteint, de taux de diplômations et de décrochage scolaire.

Tout compte fait, les conditions objectives et subjectives de vie des Inuit du Canada se sont révélées congruentes. Elles se complètent et se renforcent mutuellement, afin d'assurer la reproduction sociale : les réseaux de solidarité viennent à la rescousse du capitalisme d'État, les activités non rémunérées jouent un rôle d'appoint pour les activités rémunérées, tout cela afin d'assurer la survie matérielle et symbolique des collectivités inuit. Évidemment, les conditions objectives et subjectives de vie ne tendent pas toujours dans le même sens. Fort de nombreuses études portées à l'attention de l'OMS, il a été établi, par exemple, que les indicateurs objectifs de mauvaise santé (mesures anthropométriques de malnutrition, de mortalité) peuvent produire des profils de répartition déformés : les plus riches pourraient se déclarer en moins bonne santé que les pauvres (Wagstaff 2002). Cummins (2000) a ajouté que la limite à partir de laquelle la corrélation entre les indicateurs objectifs et subjectifs est observable, varie en fonction des valeurs culturelles et

individuelles, ou plus structurellement en fonction des habitus. Par exemple, un certain nombre d'études révèlent que, malgré les mauvaises conditions objectives de logements dans certaines localités au Japon et au Nigeria, la majorité des personnes se sont déclarées satisfaites. De telles disparités entre les mesures objectives du niveau de vie et la qualité de vie subjective reflètent davantage les attentes et les aspirations des gens qu'une tension ou une dissonance cognitive. Les habitus produits par l'organisation sociale de ce territoire canadien prédisposent ses habitants à une représentation sociale objectivement adaptée à l'ensemble des conditions objectives. Ces habitus, notons le, en tant que structures structurées structurantes, participent à la production des conditions d'existence, et donc à la reproduction sociale (Bourdieu 1980). Comme de raison, les Inuit de l'Arctique canadien, indépendamment de leur région de résidence, se déclarent pour la plupart satisfaits de leur vie. Mais cette appréciation varie selon la condition de vie considérée, selon que la condition est favorable ou défavorable à la reproduction sociale. N'avons-nous pas observé, par exemple que le degré d'insatisfaction des Nunavimmiut est au paroxysme pour les deux conditions les plus préjudiciables à l'ordre social établi dans leur milieu : l'emploi et le logement. Il n'est alors guère contradictoire d'observer que malgré la conscience de la prévalence de problèmes sociaux importants, les Inuit ne semblent guère alarmés. Ces problèmes, soutenons-nous, ne remettent pas en question l'ordre social établi. Au contraire, le fonde-t-il dans sa dimension contestataire. Mais avant de porter plus loin cette réflexion, revenons à nos ambitions comparatives, dans l'optique de préciser, à partir des données dont nous disposons, où il fait mieux de vivre pour un Inuk du Canada.

*L'interprétation n'a pas plus à être vraie que fausse ;
elle a à être juste.*
Jacques Lacan

CHAPITRE 7

DU DÉVELOPPEMENT INÉGAL DES RÉGIONS INUIT AU CANADA

Où fait-il mieux de vivre dans l'Arctique canadien pour un Inuk ?

L'examen minutieux de six dimensions objectives et subjectives des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien (la population, l'éducation, le logement, les activités économiques, les problèmes sociaux et la santé), a révélé que le monde inuit est pluriel : des différences socioéconomiques existent autant entre les régions qu'à l'intérieur d'elles. Cependant, contrairement à nos attentes de départ, aucune des quatre régions analysées ne s'est significativement démarquée des autres en tout point par la supériorité ou la médiocrité absolue de ses conditions. Nous ne pouvons donc affirmer sans risquer de nous tromper que les conditions de vie sont invariablement meilleures dans une région que dans toutes les autres. Par exemple, si les conditions d'éducation semblent favorables au Labrador et défavorables au Nunavik et au Nunavut, les conditions économiques paraissent meilleures au Nunavik comparativement au Labrador. Les problèmes sociaux semblent également plus sensibles au Nunavik, tandis qu'au Labrador on en fait moins mention. L'état de santé semble meilleur chez les Inuvialuit que partout ailleurs, et ainsi de suite.

La méthode d'analyse descriptive poursuivie jusqu'ici se heurte pour ainsi dire à ses limites quant à la réalisation de notre objectif, c'est-à-dire expliquer pourquoi certaines régions inuit s'en tirent mieux que d'autres. Car pour obtenir une telle explication, faudra-t-il d'abord faire la preuve que les conditions d'une région sont meilleures par rapport à celles des autres, et vice versa. C'est seulement grâce à une telle discrimination que nous pourrions sélectionner les deux situations extrêmes : celle où les conditions de vie seraient meilleures et celle où elles seraient pires.

Nous abordons là une question délicate. En effet, discriminer les régions, c'est les répartir sur une échelle de mesure de manière à pouvoir imputer un rang supérieur à la région qui présente les meilleures conditions et un rang inférieur à celle qui présenterait des caractéristiques contraires. Or comment choisir l'échelle de mesure ? Sur la base de quels critères pouvons-nous affirmer que telle région s'en tire mieux que telle autre ? Car même dans le cas d'indicateurs standardisés, il faudrait les indexer pour qu'ils puissent être comparables. Autrement dit, un revenu plus élevé dans une région n'entraîne pas hors de tout doute un meilleur standard de vie. Pour être interprété avec fiabilité, cet indicateur doit être indexé au coût de la vie, resitué dans le contexte familial (taux de dépendance) et adapté au style de vie de son détenteur. Autant de nuance que nous ne pouvons apporter dans le cadre de cette étude.

Pour nous tirer de cette difficulté, nous avons tenté par la suite, à lumière des données de l'EAPA 2001, d'accorder un rang à chaque région en fonction de leur score pour un certain nombre d'indicateurs sélectionnés puis mesurés, et d'agréger ces rangs afin d'en obtenir un pour chaque région. Il en a résulté que la région du Labrador était celle où les conditions objectives de vie étaient meilleures et la région du Nunavut, celle où elles étaient pires. La région des Inuvialuit et le Nunavik arrivaient respectivement en deuxième et troisième position. Les résultats sont résumés et reproduits ci-après (Tableau 3).

A l'issue de cet exercice, nous nous sommes rendu compte de l'absurdité mathématique de notre démarche. En effet, un rang se situe par définition à un niveau de mesure ordinal, c'est-à-dire inapproprié pour supporter les opérations arithmétiques (addition, soustraction, multiplication ou division). Or, l'agrégation dont nous avons parlé consiste en une moyenne arithmétique des rangs occupés par chaque région, c'est-à-dire leur addition et la division de la somme par le nombre d'indicateurs retenus. Nous ne jugeons pas utile de faire ici la démonstration mathématique de cette aporie méthodologique, nous nous contenterons tout simplement de faire remarquer que dans une série de quatre événements, une action occupant respectivement la deuxième, la troisième et la quatrième position, peut se retrouver à n'importe laquelle d'entre elles, dépendamment de la combinaison des scores

des autres événements. C'est pourquoi, nous avons estimé très élevée la probabilité que nos résultats soient factices.

Tableau 3_ Sommaire de l'état de la qualité des conditions de vie dans l'Arctique canadien, Selon les données de l'EAPA-SLICA 2001

Dimensions	Indicateurs	Nunavik	Nunavut	Inuvialuit	Labrador
Population	Familles de petite taille	4	3	2	1
	Familles de grande taille	4	3	2	1
	Sous-total	4	3	2	1
Éducation	Analphabétisme	3	4	2	1
	Scolarité inférieure au CES	4	3	2	1
	Scolarité de bac et plus	4	3	2	1
	Sous-total	4	3	2	1
Logement	Grandeur des logements (4 pièces et moins)	1	3	4	2
	Grandeur des logements (8 pièces et plus)	3	4	2	1
	Grandeur des logements (plus grand nombre de chambres à coucher)	1	2	3	4
	Commodités	1	3	2	4
	Eau potable	4	2	3	1
	Besoin de réparations majeures	4	2	3	1
	Sous-total	2	3	4	1
Économie	Aide sociale	1	4	3	2
	Assurance emploi	2	4	3	1
	Revenu d'emploi	3	4	2	1
	Revenu élevé	3	2	1	4
	Revenu famille de recensement	1	4	2	3
	Revenu famille économique	1	4	2	3
	Revenu informel	1	3	3	4
Sous-total	1	4	2	3	
Problèmes sociaux	Chômage	3	4	1	2
	Alcoolisme	2	1	3	4
	Toxicomanie	3	1	4	2
	Suicide	3	4	2	1
Sous-total	4	3	2	1	
Santé	Perception état de santé	4	3	2	1
	Nombre de problèmes de santé	1	4	2	3
	Consultation de médecin	3	4	2	1
	Consultation d'infirmière	1	3	2	4
Sous-total	2	4	1	3	
	TOTAL	17/6 = 3	20/6 = 4	13/6 = 2	10/6 = 1

Notre problème demeure alors entier : comment choisir parmi les quatre régions inuit de l'Arctique canadien celles qui présentent des conditions de vie limites (meilleure ou pire)? Afin de résoudre notre énigme, nous nous sommes demandé si personne n'avait avant nous entrepris un exercice semblable de comparaison des régions inuit. Nous avons été agréablement surpris de retrouver dans la littérature deux antécédents : le calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) et le calcul de l'Indice de Bien-être Collectif (IBC).

L'Indice de développement humain

Des motivations assez différentes ont porté le Ministère des Affaires Indiennes et du nord Canada (MAINC) à s'inspirer de l'indice composite conçu dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement, et mettre au point l'Indice de Développement Humain (IDH) des Inuit. Cette démarche visait à comparer le niveau de bien-être des Inuit avec celui des autres Canadiens. Elle cherchait à vérifier l'hypothèse de Kendall (2001) selon laquelle tous les Canadiens ne partagent pas le niveau élevé de bien-être que semble avoir établi l'IDH de l'ensemble du pays (MAINC 2004). Le calcul de l'IDH des Inuit se réalise dans le but de combler le besoin d'une initiative systématique de description des changements dans le bien-être relatif des peuples autochtones et des autres Canadiens au moyen d'un ensemble d'indicateurs unique, facile à comprendre et à comparer.

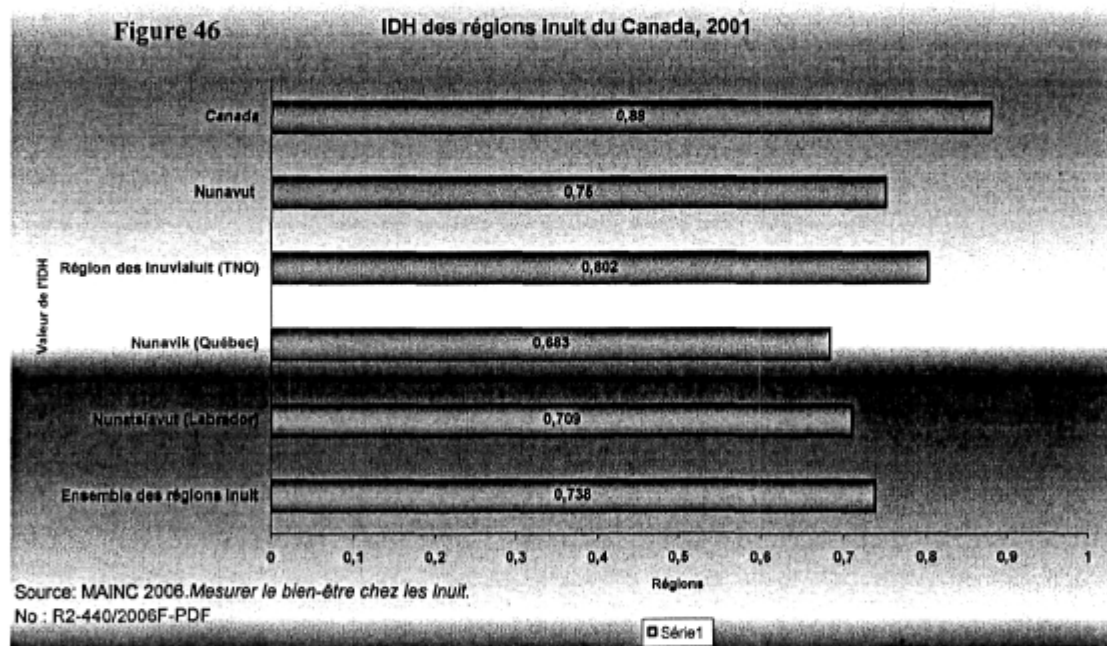
Cette mesure, qui permettrait par ailleurs d'établir si les conditions se sont graduellement améliorées par rapport aux niveaux moyens observés au Canada, devait tenir compte de trois grands critères. Tout d'abord, une vie longue et en bonne santé mesurée par des estimations de l'espérance de vie à la naissance ; ensuite le niveau d'instruction que mesurent la proportion des adultes ayant terminé au moins leur neuvième année de scolarité et celle des adultes détenant au moins un diplôme d'études secondaires ; et finalement, le revenu moyen par habitant, utilisé comme mesure du niveau de vie décent. L'IDH est calculé selon la formule suivante, où I_{LEB} désigne l'indicateur de l'espérance de vie, I_{LIT} sert d'indicateur de l'alphabétisation des adultes et I_{GER} , d'indicateur brut de scolarisation et, in fine I_{GDP} est l'indicateur du PIB par habitant. Chacun des trois sous-indicateurs a la même pondération dans l'indicateur du développement humain, qui aura une valeur positive, jusqu'à un maximum de 1,0 (PNUD 2000).

$$\text{Équation 1 : } I_{HDH} = \frac{I_{LEB} + \left(\frac{1}{3} I_{LIT} + \frac{2}{3} I_{GER} \right) + I_{GDP}}{3}$$

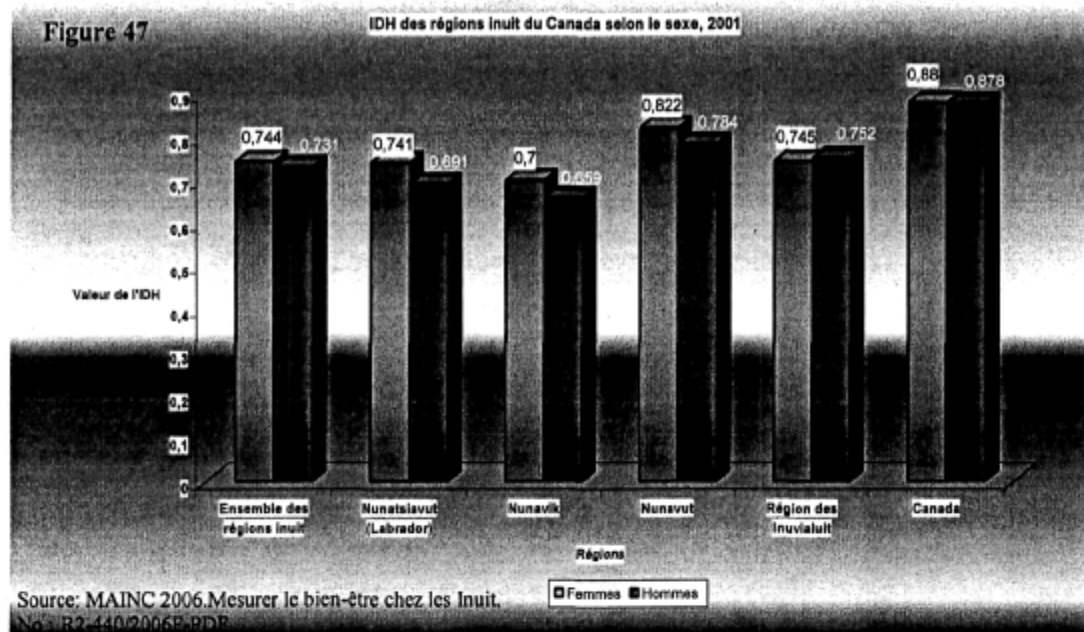
Appliquées aux données tirées des recensements de 1981 à 2001, cette équation a abouti à des résultats concluants pour notre propos. En effet, comme on s'y attendait, une étude du MAINC (2006) a établi qu'en 2001, l'IDH des Inuit (0,738) était largement inférieur à celui des autres Canadiens (0,880). D'autres études réalisées à partir de l'IDH révèlent que le

bien-être des Inuit tel que mesuré s'est avéré moindre et a cru moins vite, entre 1991 et 2001, que celui des autres Canadiens. Malgré l'amélioration des standards de vie des Inuit, l'écart global de qualité de vie entre les Inuit et les autres Canadiens s'est faiblement estompé entre 1991 et 2001. Cette faible amélioration est largement tributaire de l'augmentation du nombre d'Inuit ayant terminé leurs études primaires et secondaires entre 1991 et 1996.

Si l'IDH donnait la mesure des conditions de vie dans l'Arctique, elle indiquerait que la qualité de vie varie sensiblement en fonction des régions. Comme l'indique la figure suivante, le Nunavik aurait la qualité de vie la plus médiocre tandis que les Inuvialuit en auraient la meilleure.



Curieusement, sauf dans la région des Inuvialuit, les conditions de vie des femmes semblent meilleures que celles des hommes. Tout porte à croire que cette différence est principalement due à l'espérance de vie à la naissance et à l'instruction où les femmes obtiennent de meilleurs scores que les hommes, le revenu de ces derniers étant supérieur à celui des femmes.



Si nous devons décider à partir des indications de variations régionales dans les standards de vie des Inuit fournies par le calcul de l'IDH, nous choisirions de faire porter la suite de notre étude sur le Nunavik et la région des Inuvialuit, lesquels occupent respectivement la dernière et la première position sur l'échelle décroissante de standard de vie telle que mesurée. Toutefois, une telle conclusion mériterait, à notre avis, quelques nuances puisqu'elle se base sur une mesure approximative. En effet, outre les réserves méthodologiques et théoriques que nous pouvons émettre sur la validité de la mesure elle-même, trois des quatre indicateurs de l'IDH calculé par le MAINC laissent à désirer. L'espérance de vie à la naissance qui le compose provient de données disparates et importées d'une autre matrice de collecte et de traitement de données, ce qui remet en question sa fiabilité et sa validité. De plus, en tant que mesure de tendance centrale, elle tient compte à la fois de l'espérance de vie des Inuit et des non Inuit habitant les régions inuit visées par des revendications territoriales. Tout porte à croire que l'espérance de vie à la naissance des Inuit est inférieure à celle de leurs co-résidents non-inuit. Comme la moyenne est sensible aux extrêmes, il est possible que la mesure actuelle surévalue l'espérance de vie réelle des Inuit. De plus, comme la proportion des non Inuit varie en fonction des régions⁸⁹, nous faisons l'hypothèse qu'elle influe sur la mesure globale. Pour

⁸⁹ En guise d'indications, rappelons que la proportion de la population inuit varie selon les régions : Nunavik (93%) ; Nunavut (91%) ; Labrador et Inuvialuit (76%).

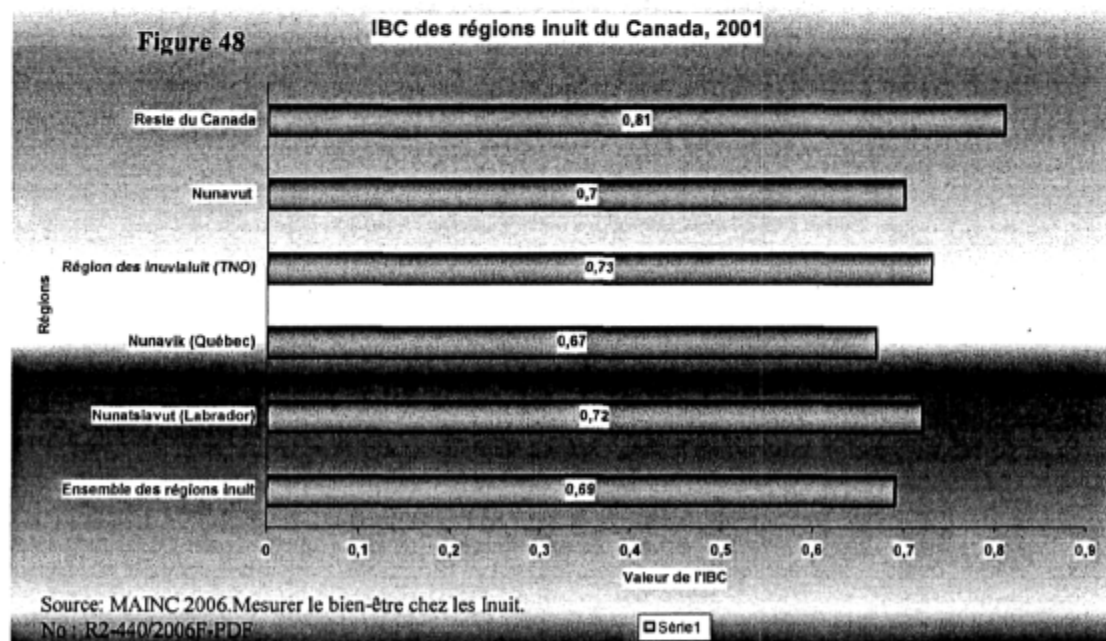
avoir une mesure fiable de l'espérance de vie à la naissance des Inuit, il faudrait au moins pondérer la mesure en fonction de la proportion de la population de référence. Il est en outre approprié de placer quelques réserves sur le revenu per capita comme indicateur économique de la mesure. Les enquêtes ethnographiques ainsi que les monographies dont on dispose documentent suffisamment la mixité et la logique des structures économiques domestiques des Inuit, pour établir l'impertinence de ce mode de calcul. En fait, ce n'est pas le revenu per capita qui reflète la situation réelle des Inuit, mais le revenu des ménages : c'est seulement ce revenu qui donne une indication assez précise du pouvoir d'achat des Inuit. Pour ces raisons et bien d'autres, nous ne retiendrons pas les conclusions tirées à partir de l'IDH.

L'Indice de bien-être collectif

Probablement conscient des limites de l'IDH, le MAINC a poursuivi sa quête d'une mesure systématique du bien-être des Inuit. La *Direction de l'analyse et de la recherche stratégique* a mis au point l'Indice de bien-être des collectivités. Cet indice est une extension de la méthodologie des Nations unies pour calculer l'IDH des populations. Il combine plusieurs indicateurs de bien-être socioéconomique en un seul nombre situé dans l'intervalle 0 et 1, 1 étant la plus forte valeur. La valeur de l'indice reflète le bien-être de la population entière de la collectivité pour laquelle il a été calculé. Toutefois, en le calculant, les auteurs reconnaissent que cet indice basé uniquement sur des indicateurs socioéconomiques peut ne pas avoir saisi complètement la réalité de la situation économique des communautés inuit. Les activités économiques traditionnelles de nombreux Inuit, par exemple, même si elles contribuent à leur bien-être matériel, ne sont pas directement manifestes dans l'économie formelle (emploi salarié, revenu d'emploi) (Usher, Duhaime et Searles 2003).

L'Indice de bien-être des collectivités est composé de quatre indicateurs également pondérés : le revenu, l'éducation, le logement et la force de travail. Le revenu n'est autre que le revenu per capita. Pour qu'il soit comparable, et afin de réduire son utilité marginale, ce revenu est standardisé de manière à se situer entre 0 et 1. L'éducation bifurque en deux sous-indicateurs : le niveau d'alphabétisme fonctionnel (mesuré par la proportion de 15 ans

et plus ayant au moins un diplôme d'étude secondaire) avec 2/3 du poids de l'indicateur et le plus haut de niveau de scolarité atteint (mesuré par la proportion de 20 ans et plus ayant un diplôme d'études postsecondaires) rectifié avec le dernier tiers du poids. Le logement se divise également en deux sous-indicateurs également pondérés : la surpopulation (proportion de la population vivant dans des logements surpeuplés, plus d'une personne par pièce) ; et la qualité (proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures). Finalement la force de travail est subdivisée aussi en deux sous-indicateurs également pondérés : la participation de la force de travail (proportion de la population active impliquée dans la force de travail), et le taux d'emploi (nombre de personnes employées divisé par le total de la force de travail). Calculée à partir des données du Recensement de 2001, la mesure de l'IBC a permis aux auteurs (Sénécal et O'Sullivan 2005) d'affirmer qu'en moyenne, le bien-être des régions inuit (0.69) est supérieur à celui des Premières Nations (0.66), et les deux sont largement inférieurs à celui des autres collectivités canadiennes (0.81). Les disparités prévalent également entre les régions inuit. En effet, comme l'illustre la figure subséquente, si notre mesure est exacte, parmi les régions inuit, les Inuvialuit jouissent du plus grand bien-être collectif dans l'Arctique canadien. Le bien-être relatif des communautés croîtrait progressivement du Nunavik (0.67) à la région des Inuvialuit (0.73) en passant par le Nunavut (0.70) et Labrador (0.72).



Si nous devons arrêter nos choix, en nous inspirant des résultats de ces calculs, nous retiendrions à nouveau le Nunavik et la région des Inuvialuit. Mais une observation nous a mis la puce à l'oreille : les plus grandes variations régionales concernent les indicateurs d'éducation et de logement et dans les deux cas, les plus faibles scores sont observés au Nunavik, laquelle par ailleurs rafle le meilleur score pour la force de travail. Du reste, la région du Labrador fait montre du meilleur score pour l'éducation et du pire score pour la force de travail. Ces observations rendent évident le danger de reporter le caractère arbitraire des choix et de la pondération des indicateurs sur les résultats. Il existe une trop grande variabilité dans la tendance par dimension pour que la nature arbitraire du calcul de l'indice ne soit pas remise en question.

De plus, les remarques sur le revenu per capita relatives au calcul de l'IDH valent autant pour celui de l'IBC. En outre, la méthodologie de la mesure de l'IBC ne justifie pas la raison pour laquelle on n'y retrouve pas d'indications sur l'état de santé des collectivités, encore moins sur les dimensions subjectives de la vie : perception sociale, satisfaction sociale, sentiment de bonheur, détresse psychologique... Finalement, l'Indice nous semble présenter un biais commun à la plupart des mesures importées des collectivités occidentales : l'absence du secteur informel et coutumier (activités traditionnelles, support social). Fort de ces réserves, nous nous demandons si la prépondérance de la région des Inuvialuit est aussi nette que ces indices le portent à croire. Pour le savoir, nous appliquerons aux données de l'EAPA, distribuées selon les régions inuit, la méthode d'intégration partielle de l'analyse multicritère, celle qui permet de classer des actions, de la meilleure à la pire, afin de sélectionner les n actions qui semblent les plus adéquates (Scharlig 1996 : 99).

Méthode d'intégration partielle de l'analyse multicritère

Cette méthode consiste à faire un classement de solutions possibles par le biais d'une agrégation partielle de critères en utilisant la méthode et le logiciel Électre III de Bernard Roy (1985). L'application de cette méthode consiste en plusieurs étapes : d'abord construire une matrice de jugement et des seuils de discrimination ; ensuite élaborer des indices et des seuils de surclassement ; après établir une relation de surclassement, généralement deux à deux, entre les actions potentielles ; et enfin avec l'aide de deux distillations, mettre en évidence les cas où une action surclasse une autre.

a) La matrice du jugement et les seuils de discrimination

Le but de cette étape est de parvenir à une matrice de jugement construite à partir des critères, des poids et de la performance de chaque action potentielle. Entendez par « actions potentielles », les options de préférence des acteurs dans un processus décisionnel. Ces préférences s'expriment à travers un certain nombre de critères dont le choix n'est jamais aisé : un certain nombre de conditions doivent être respectées lors de l'utilisation de la méthode Électre pour le choix d'une famille de critères. Par exemple, celle-ci doit être exhaustive, opérationnelle, non-redondante, minimale et cohérente. À l'instar du dictionnaire *Robert*, le mot critère désigne pour nous « ce qui sert de base à un jugement... ». Dans le cas qui nous intéresse, ces jugements sont essentiellement des jugements de préférence entre plusieurs actions potentielles. Comme l'explique Bernard Roy : « [...] le critère se présente comme un modèle destiné à porter un jugement ayant trait au fait que, eu égard à l'information retenue, une action est meilleure ou pire qu'une autre action quelconque (jugement relatif) ou encore qu'elle est meilleure ou pire que des actions de référence servant à définir les normes du bon ou du mauvais (jugement absolu qualifiant l'action de bonne ou de mauvaise). » (1985 : 228). Nous parlerons de vrais critères (pouvoir discriminant absolu), lorsque toute différence positive de performance entre deux actions potentielles est traitée comme révélatrice d'une préférence stricte : celle qui a la plus grande performance surclasse l'autre ; et de pseudo-critères, lorsque des seuils de discrimination (préférence ou indifférence) sont introduits dans le système relationnel de préférences. Le seuil d'indifférence nous permet de dire jusqu'à quel point la différence de performance entre deux actions n'est pas significative, tandis que le seuil de préférence

précise la différence de performance au-delà de laquelle, on préfère l'action ayant la plus grande performance — dans le cas d'un critère positif — par rapport à l'autre (on dit qu'elle la surclasse). Retenons que les deux seuils sont constants par critère sur toute l'étendue du tableau de performance. Les critères doivent également avoir un sens qui est positif lorsqu'ils ont un effet positif sur la performance de l'action potentielle, et négatif dans le cas contraire. Ils ont également une importance relative : les poids qu'on leur attribue reflètent justement cette importance relative.

b) Les indices et les seuils de surclassement

Cette étape consiste à appliquer la règle de Condorcet. Celui-ci affirmait en 1785, qu'une action surclasse une autre si elle est au moins aussi bonne que l'autre relativement à une majorité de critères (Schärlig 1999 : 141). On retient l'hypothèse de concordance si elle accuse une bonne concordance vis-à-vis des données (fort indice de concordance), ainsi qu'une discordance raisonnable (faible indice de discordance). Pour savoir si le niveau de concordance ou de discordance est suffisamment élevé, il est nécessaire de se fixer deux seuils : l'un de concordance exprimant le minimum de concordance requis, et l'autre de discordance, exprimant le maximum de discordance toléré. Toutes les hypothèses sont alors passées au crible de ces seuils et on retient seulement les hypothèses où une majorité de critères abonde dans le sens de l'action surclassante. Dans Électre III, on considère qu'il y a surclassement sans se soucier de sa force ou de sa faiblesse, mais en se demandant quel est son degré de crédibilité. « Ce degré est noté 1 pour un surclassement complètement justifié par les jugements ; il est noté 0 pour un surclassement que rien dans les jugements ne permet de justifier ; et 0.5 par exemple pour un surclassement moyennement justifié. » (Schärlig 1999 : 167).

c) La relation de surclassement

Cette relation permet de fixer une crédibilité au surclassement entre une paire ordonnée d'actions. Il faut pour cela en déterminer un degré de crédibilité. D'après Schärlig : « Ce degré de crédibilité lié au surclassement se calcule par une formule — que nous ne donnerons pas — consistant à atténuer l'indice de concordance par des multiplications qui font intervenir les indices de discordance. Si les indices de discordance sont forts,

l'atténuation sera forte ; et vice-versa. Elle pourra même être totale, réduisant le degré de crédibilité à 0, si l'un des seuils de veto a été dépassé. » (1999 : 171). Cette relation fait certes appel à la concordance et à la discordance, mais laisse un peu de place au flou. On associe à la concordance un degré de crédibilité, lequel vaut 1 pour une concordance totale, 0 lorsqu'il n'y a pas de concordance, et entre 0 et 1 interpolé linéairement pour une préférence faible. L'indice de discordance se calcule en en faisant la somme des poids de tous les critères, poids multipliés par le degré de crédibilité de la concordance correspondant. Il y a donc discordance si la crédibilité de la concordance de l'hypothèse de surclassement est nulle. L'indice de discordance exprime alors une intensité de la discordance de l'hypothèse envisagée. Elle est comprise entre 0 et 1. Au-delà du seuil de veto, la discordance est complète.

d) L'agrégation partielle ou les classements par distillation

Les méthodes d'agrégation partielle procèdent en deux temps : elles établissent d'abord des surclassements entre les actions, elles essaient ensuite de tirer une synthèse de ces surclassements, généralement représentée par un graphe. L'attribution d'un indice de crédibilité de l'affirmation de surclassement à toutes les paires ordonnées d'actions, rend possible la recherche des classements. C'est pourquoi on procède à des distillations successives, descendantes et ascendantes, sans perdre de vue évidemment le flou et les nuances qui s'imposent parfois. Cette démarche débouche sur deux classements ou préordres complets, à partir desquels on tire un classement médian. Dans le cas où il existe un trop grand écart entre les deux classements, il est recommandé de se limiter à un classement médian partiel qui ne prend pas en compte les actions de rang incertain. Ce classement final doit être le plus nuancé possible. Cette méthode peut-elle nous être utile ?

Le multicritère au service de l'EAPA 2001

Dans le cas qui nous intéresse ici, puisque notre objectif consiste à discriminer parmi les quatre régions de peuplement inuit de l'Arctique canadien, celle qui surclasse les autres, les régions nous serviront d'« actions potentielles », comme il est convenu de les appeler dans le langage multicritère. Autant dire que nous prendrons la posture d'un Inuk qui chercherait

à savoir, afin de décider de s'y installer, dans quelle région il fait mieux de vivre dans l'Arctique canadien. Pour les besoins de l'étude, nous les avons ainsi codées :

<i>Nom de l'action</i>	<i>Nunavik</i>	<i>Nunavut</i>	<i>Inuvialuit</i>	<i>Labrador</i>
<i>Code de l'action</i>	<i>A0001</i>	<i>A0002</i>	<i>A0003</i>	<i>A0004</i>

Pour chaque action potentielle (région), nous disposons d'un grand nombre d'indicateurs renseignant sur l'état des conditions de vie objectives et subjectives. Ces indicateurs nous serviront de famille de critères grâce auxquels nous comparerons les régions. Afin de respecter les deux conditions d'exhaustivité et de non-redondance, nous avons procédé à un tri sélectif. Nous avons dans un premier temps retenu les critères les plus immédiatement déterminants pour la mesure de la qualité des conditions de vie. Nous avons ainsi jeté notre dévolu sur les indicateurs d'éducation, de logement, de santé, d'activités économiques, de problèmes sociaux et de mobilité. Nous y avons ajouté deux indices composites : l'indice de développement humain et l'indice de bien-être collectif. Étant donné le nombre encore élevé des indicateurs issus du premier tri, nous avons procédé à une deuxième sélection. Pour cela, deux indicateurs clés ont été indispensables, puisqu'elles nous apparaissent comme des horizons téléologiques des conditions de vie : le sentiment de bonheur et la satisfaction par rapport à la vie. Nous postulons que les conditions de vie sont meilleures là où elles permettent aux gens d'éprouver un sentiment de bonheur, ou au moins d'être satisfaits de la vie dans leur communauté. C'est sur cette base que nous comparerons les régions inuit de l'Arctique canadien. Les indicateurs retenus à l'issue de cet exercice sont ceux qui entretiennent une relation statistiquement significative à un niveau de confiance de 0,05 avec ces deux critères.

Nous avons par ailleurs retenu quelques indicateurs dérogeant à cette règle, mais dont la littérature a abondamment attesté la pertinence pour notre recherche. C'est le cas par exemple de l'incidence du chômage, de l'alcoolisme, de la toxicomanie ; de l'utilisation des services de santé ; de l'incidence des maladies chroniques non transmissibles... Les critères retenus pour les besoins de cette étude sont au total au nombre de 31 dont deux sont des indicateurs démographiques (pourcentage d'adultes vivant dans des familles de trois enfants et plus ; pourcentage d'adultes ayant songé à migrer) ; trois, des indicateurs de

niveau de scolarité (pourcentage d'adultes analphabètes ; pourcentage d'adultes ayant un certificat d'études secondaires et plus subjectivement, pourcentage d'adultes satisfaits de la qualité de l'éducation dans leur communauté) et cinq de logement (% d'adultes vivant dans des logements de quatre pièces et moins, ou de quatre chambres à coucher et plus, ou ayant besoin de réparations majeures, ou dont l'eau n'est pas potable, ou plus subjectivement satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté). Nous avons complété ces critères avec huit indicateurs d'activités économiques (sources de revenu, types d'activités, classes de revenu, autoévaluation du revenu informel et plus subjectivement, satisfaction par rapport aux possibilités d'emploi dans leur communauté), quatre indicateurs de problèmes sociaux (chômage, alcoolisme, toxicomanie, suicide) et six indicateurs de santé (état de santé, recours aux soins et services de santé, prévalence des maladies chroniques non transmissibles, usage du tabac, et plus subjectivement autoévaluation de son état de santé). Malgré les risques de redondance que cela comporte, nous avons également ajouté à la liste des critères trois indices composites, l'indice de développement humain, l'indice de bien-être collectif et l'espérance de vie à la naissance standardisée.

Afin d'augmenter la robustesse de notre analyse, nous les avons traités comme des pseudo-critères, c'est-à-dire soumis à des seuils de discrimination. Nous avons attribué à chaque critère un seuil d'indifférence et un seuil de préférence. Chaque fois que la différence de performance entre deux actions potentielles (régions), prises deux à deux pour chacun des critères est supérieure au seuil d'indifférence, l'action potentielle qui a la performance la plus élevée est préférée à l'autre, dans les cas de critères positifs et vice versa. Le seuil d'indifférence est pour ainsi dire l'intervalle pour laquelle la différence entre deux performances n'est pas significative. Étant donné la très grande différence de taille entre les régions, afin d'obtenir des critères de crédibilité plus sensibles, nous avons délibérément choisi de garder très bas nos seuils d'indifférence. De cette manière, nous rapprochons nos pseudo-critères des vrais critères. De plus, nous n'avons pas fixé de seuils de veto à nos critères, c'est-à-dire d'une valeur par rapport à laquelle la différence de performance doit être inférieure pour qu'elle soit supportable.

Le temps est maintenant venu de déterminer l'importance relative de chacun des critères. Contrairement à ce qui est d'usage dans la méthode Électre, nous n'attribuerons pas de poids subjectifs et arbitraires aux critères. Dans l'optique d'obtenir des mesures plus robustes, nous calculerons pour chaque critère un coefficient d'association avec nos deux variables horizons. Lorsqu'ils correspondent à un niveau de mesure nominal, nous utiliserons le V de Cramer et lorsqu'ils correspondent à une échelle ordinale, nous emploierons le D de Somers. Comme la valeur du coefficient d'association est supposée refléter l'intensité d'une relation, c'est-à-dire son pouvoir explicatif de l'une des variables en relation, sachant la valeur de l'autre ; le critère le plus important sera celui qui correspondra à la relation de plus forte intensité (plus proche de -1 ou 1).

Une fois la liste des critères, de leur performance et de leurs poids complétée, nous avons pu construire la matrice de jugement avec leurs seuils de discrimination. Outre tous les attributs déjà mentionnés, cette matrice contient la performance des quatre actions potentielles pour chacun des critères. Dans notre cas, cette performance n'est autre que le pourcentage d'Inuit présentant les caractéristiques du critère mesuré. Les performances des critères plus problématiques pour l'horizon téléologique (sentiment de bonheur ou de satisfaction) ont été minimisées, tandis que celles qui font le contraire ont été maximisées : tel est le sens de nos critères.

L'intégration partielle de nos critères a été réalisée à l'aide du logiciel Électre III version Windows. Nous avons procédé à l'exercice à partir des données relatives à la fois au sentiment de bonheur et au sentiment de satisfaction par rapport à la vie dans la communauté. Les résultats sont faiblement différents. Avant de les présenter, notons que le logiciel a d'abord procédé à une relation de surclassement : il a alors comparé deux à deux nos quatre régions, en supposant dans un premier temps que la première surclasse la deuxième ; et l'inverse dans un second temps. Chaque comparaison deux à deux correspond à une hypothèse pour laquelle un indice de crédibilité a été calculé. Il a ensuite classé les régions selon une certaine règle (algorithme) : de la meilleure à la pire (distillation ascendante) ; puis de la pire à la meilleure (distillation descendante). La synthèse de ces deux classements a donné le classement final : de la meilleure à la pire. Nous retiendrons

les deux régions extrêmes, celle où les conditions, ainsi mesurées, seraient les meilleures ; et celle où elles seraient les pires.

Le cas basé sur le sentiment de bonheur

Devant le dilemme méthodologique du chercheur sur la question de savoir ce qui fait qu'une condition de vie est meilleure ou pire qu'une autre, nous faisons ici le pari de prendre les références des populations en question. Aussi, au lieu de déterminer une échelle fictive, ou de prendre l'échelle de référence des populations du Sud pour évaluer les conditions de vie des collectivités inuit, avons-nous postulé que les conditions de vie étaient meilleures là où elles suscitaient plus généralement un sentiment de bonheur au sein de la population de référence. Nous ne sommes pas sans savoir qu'en agissant de la sorte, nous courrons le risque de déformer la gravité des privations, et de reproduire d'une manière insidieuse des préjugés intériorisés et reproduits dans l'univers des aspirations. Car le degré de bonheur que l'on éprouve reflète l'univers des aspirations, l'horizon de l'espoir et, un peu en creux, l'opinion qu'on a de son état social présent. Amartya Sen (1987) nous a très bien fait comprendre qu'une personne ayant enduré le malheur, la vie durant, avec très peu d'opportunités et assez peu d'espoir, semble plus disposée à accepter des privations que d'autres, habituées à des conditions plus heureuses et aisées, répugneraient. « Le mendiant désespéré, l'ouvrier agricole aux conditions de vie précaires, la femme soumise à son mari, le chômeur endurci et l'homme de peine à bout de forces peuvent tous trouver du plaisir dans de petits bonheurs, et arriver à endurer d'intenses souffrances pour assurer leur survie, mais ce serait une grave erreur morale d'attacher une valeur très faible à la perte de leur bien-être en raison de cette stratégie de survie. » (Sen 2001 : 41).

Toutefois, comme rien ne nous porte à croire que des différences d'une telle ampleur prévalent entre les régions inuit et que ces dernières, de créations récentes, semblent avoir historiquement suivi un itinéraire à peu près semblable, nous avons estimé assez faible le risque que nous courrons à agir de la sorte. De plus, comme notre unité d'analyse est la région, même si notre unité de mesure dans le cas précis du sentiment de bonheur est l'individu, nous ne pensons pas aboutir à des résultats de concurrence interpersonnelle de

sentiment bien-être, mais à un effet d'agrégation de ces sentiments individuels dans un portrait collectif tout à fait comparable entre les régions.

Nous avons alors calculé pour tous les indicateurs figurant dans la base de données de l'EAPA 2001, le coefficient d'association approprié (V de Cramer pour les variables nominales et D de Sommer pour les variables ordinales), lequel nous a servi de facteur de pondération (poids). Nous avons attribué un poids par défaut (0.005) à tous les autres indicateurs pour lesquels il n'était pas possible de calculer une telle valeur. Le tableau 4 résume la matrice de jugement de ce premier cas de figure.

Qu'est-ce que cette méthode a pu nous révéler ? Avons-nous un nouveau classement qui nous permet de choisir sans l'ombre d'un doute les deux cas extrêmes que nécessite la suite de notre étude ?

Tableau 4 _ Matrice du jugement et seuils de surclassement, EAPA-SLICA 2001 adapté selon le sentiment de bonheur

Dimensions	Code	Nom	Critères Description des critères	Sens	Poids	Seuils		Performances			
						Préférences	Indifférences	Nunavik	Nunavut	Inuvialuit	Labrador
Population	CR02	LFNUMBER	% d'adultes vivant dans des familles de grande taille (3 enfants et plus)	Min	0.005	0.01	0.005	32%	29,4%	21%	15,68%
	CR01	K22MOV	% d'adultes inuit ayant songé à migrer	Min	0.005	0.01	0.005	20%	31%	40%	40%
Education	CR03	HLOSr	% d'adultes analphabètes (sans scolarité)	Min	0.056	0.01	0.005	8%	11%	5%	3%
	CR04	HLOSr	% d'adultes ayant une scolarité inférieure au CES	Min	0.056	0.02	0.01	63%	55%	51%	32%
	CR05	K03ED	% d'adultes satisfaits de la qualité de l'éducation dans leur communauté	Max	0.77	0.02	0.01	69%	74%	63%	78%
Logement	CR06	H01ROOMr	% d'adultes vivant dans un logement de 4 pièces et moins	Min	0.005	0.01	0.005	17%	28%	28%	22%
	CR07	H02BEDr	% d'adultes vivant dans un logement de 4 chambres à coucher et plus	Max	0.005	0.01	0.005	50%	33%	25%	27%
	CR09	K07SAFEr	% d'adultes dont l'eau du logement n'est pas potable	Min	0.086	0.01	0.005	48%	15%	19%	10%
	CR10	H09RPAR	% d'adultes vivant dans des logements ayant besoin de réparations majeures	Min	0.085	0.01	0.005	48%	32%	25%	22%
	CR12	K05HOUS	% d'adultes inuit satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté	Max	0.083	0.02	0.01	48%	46%	57%	78%
Activités économiques	CR13	D01SOC	% d'adultes bénéficiant de l'aide sociale	Min	0.073	0.01	0.005	10%	30%	18%	11%
	CR15	D01EMPLr	Types d'activités : % d'adultes exerçant un travail rémunéré	Max	0.051	0.01	0.005	69%	66%	73%	74%
	CR16	EMPINr	Classes de revenu d'emploi : % d'adultes gagnant un revenu d'emploi de 40 000 \$ et plus	Max	0.022	0.02	0.01	9,5%	13%	19%	6,4%
	CR17	CFINCr	% d'adultes vivant dans une famille de recensement dont le revenu est de 40 000 \$ et plus	Max	0.005	0.02	0.01	53%	42%	52%	47%
	CR18	EFINCr	% d'adultes vivant dans une famille économique dont le revenu est de 40 000 \$ et plus	Max	.001	0.02	0.01	69%	52%	58%	52%
	CR19	I13ASINC_Hr	% d'adultes gagnant un revenu informel	Max	0.061	0.01	0.005	25%	25%	17%	12%
	CR20	TOTINCr	% d'adultes gagnant un revenu personnel total de 40 000 \$ et plus	Max	0.026	0.02	0.01	10,66%	14,3%	20%	7,6%
	CR21	K01OPP	% d'adultes inuit satisfaits des possibilités d'emploi dans leur communauté	Max	0.097	0.02	0.01	52%	37%	64%	43%
Problèmes sociaux	CR22	E38UNEMr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de chômage	Min	0.076	0.01	0.005	85%	90%	77%	84%
	CR23	E38ALCOr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème d'alcoolisme	Min	0.130	0.01	0.005	84%	73%	91%	91%
	CR24	E38DRUGr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de toxicomanie	Min	0.136	0.01	0.005	83%	78%	86%	80%
	CR25	E38SUICr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de suicide	Min	0.07	0.01	0.005	72%	74%	60%	46%
Santé	CR26	E01HLTHr	% d'adultes ayant une très bonne perception de leur état de santé (au moins très bon)	Max	0.124	0.02	0.01	50%	57%	62%	64%
	CR27	HLTHCONDr	% d'adultes n'ayant pas de problèmes de santé	Max	0.057	0.01	0.005	70%	70%	65%	60%
	CR28	E02DOCTr	% d'adultes ayant consulté un médecin de famille	Max	0.065	0.01	0.005	51%	33%	52%	61%
	CR29	E02NURSr	% d'adultes ayant consulté une infirmière	Min	0.076	0.01	0.005	62%	60%	60%	51%
	CR31	MCNTr	% d'adultes ne souffrant d'aucune maladie chronique non transmissible	Max	0.046	0.01	0.005	76%	77%	74%	68%
	CR08	TOBACO	% d'adultes ne faisant pas du tout usage du tabac	Max	0.005	0.01	0.005	28%	28%	29%	47%
Indices Synthétiques	CR30	IBC	Indice de Bien-être des Collectivités, 2001	Max	0.005	0.01	0.005	0,67	0,70	0,73	0,72
	CR14	IDH	Indice de Développement humain, 2001	Max	0.005	0.01	0.005	0,683	0,750	0,802	0,709
	CR11	LifeExp	Espérance de vie à la naissance (standardisée)	Max	0.005	0.01	0.005	0,66	0,735	0,80	0,70

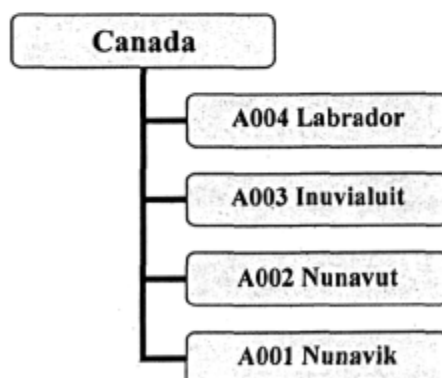
L'application de la procédure d'intégration partielle de nos indicateurs a été confiée au logiciel Électre III. Les résultats sont consignés dans la matrice de crédibilité subséquente établie conformément aux coefficients de distillation $\alpha = -0,15$ et $\beta = 0,3$.

Tableau 5 _ Matrice des degrés de crédibilité en fonction du sentiment de bonheur

	A001 Nunavik	A002 Nunavut	A003 Inuvialuit	A004 Labrador
A001 Nunavik	<i>1</i>	<i>0.48</i>	<i>0.37</i>	<i>0.33</i>
A002 Nunavut	<i>0.59</i>	<i>1</i>	<i>0.42</i>	<i>0.32</i>
A003 Inuvialuit	<i>0.63</i>	<i>0.63</i>	<i>1</i>	<i>0.34</i>
A004 Labrador	<i>0.67</i>	<i>0.68</i>	<i>0.74</i>	<i>1</i>

Cette matrice montre clairement la supériorité des conditions de vie des Inuit du Labrador. En effet, l'indice de crédibilité de l'hypothèse les conditions de vie des Inuit du Labrador surclassent celles des Inuvialuit est de 0.74, nettement plus élevé que l'indice inverse (0.34). La tendance se maintient entre les Inuit du Labrador et ceux du Nunavut, puis du Nunavik. En suivant le même raisonnement, les Inuvialuit arrivent au deuxième rang, les Nunavumiut au troisième rang et les Inuit du Nunavik en dernière position.

Grphe 1 _ Classement des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001



Le cas basé sur la satisfaction générale par rapport à la vie

Nous avons reconduit le même exercice, mais cette fois en postulant que les conditions de vie sont meilleures là où les gens sont plus nombreux à s'en avouer satisfaits. Encore une fois, nous avons buté contre le même problème méthodologique que pose l'interprétation d'une autoévaluation de son degré de satisfaction. En fait, il s'est avéré que ceux qui ont vécu beaucoup de privations, de ruptures ou de handicaps désireraient peu et par conséquent s'avoueraient satisfaits de peu. De cette manière, sur une échelle subjective de satisfaction, leurs privations risquent d'être sous-évaluées et de perdre toute leur ampleur.

Malgré la valeur heuristique de cette considération, pour les mêmes motifs que nous avons évoqués supra, nous en réfutons la pertinence pour notre propos. En effet, l'état de la connaissance ne nous permet pas d'anticiper des différences d'une telle magnitude entre les régions. De plus, le fait que celles-ci demeurent nos unités d'analyse réduit considérablement les risques d'errements que posent les comparaisons interindividuelles de sentiment de satisfaction.

C'est pourquoi, nous avons de nouveau calculé pour tous les indicateurs figurant dans la base de données de l'EAPA 2001, le coefficient d'association avec le sentiment de satisfaction par rapport à la vie (V de Cramer pour les variables nominales et D de Sommer pour les variables ordinales), lequel nous a servi de facteur de pondération (poids). Nous avons attribué un poids par défaut (0.005) à tous les autres indicateurs pour lesquels il n'était pas possible de calculer une telle valeur. Le tableau 6 résume la matrice de jugement de ce deuxième cas de figure. Qu'avons-nous découvert ? Y a-t-il une différence fondamentale entre le nouveau classement et le premier ? Ces résultats confirment-ils la validité de notre méthode ? Pouvons-nous finalement choisir sans l'ombre d'un doute les deux cas extrêmes que nécessite la suite de notre étude ?

Tableau_6_Matrice du jugement et seuils de surclassement, EAPA-SLICA 2001 adapté selon la satisfaction par rapport à la vie

Dimensions	Code	Nom	Critères Description des critères	Sens	Poids	Seuils		Performances			
						Préférences	Indifférences	Nunavik	Nunavut	Inuvialuit	Labrador
Population	CR02	LFNUMBER	% d'adultes vivant dans des familles de grande taille (3 enfants et plus)	Min	0.014	0.01	0.005	32%	29,4%	21%	15,68%
	CR01	K22MOV	% d'adultes inuit ayant songé à migrer	Min	0.158	0.01	0.005	20%	31%	40%	40%
Education	CR03	HLOSr	% d'adultes analphabètes (sans scolarité)	Min	0.01	0.01	0.005	8%	11%	5%	3%
	CR04	HLOSr	% d'adultes ayant une scolarité inférieure au CES	Min	0.01	0.02	0.01	63%	55%	51%	32%
	CR05	K03ED	% d'adultes satisfaits de la qualité de l'éducation dans leur communauté	Max	0.12	0.02	0.01	69%	74%	63%	78%
Logement	CR06	H01ROOMr	% d'adultes vivant dans un logement de 4 pièces et moins	Min	0.017	0.01	0.005	17%	28%	28%	22%
	CR07	H02BEDr	% d'adultes vivant dans un logements de 4 chambres à coucher et plus	Max	0.016	0.01	0.005	50%	33%	25%	27%
	CR09	K07SAFEr	% d'adultes dont l'eau du logement n'est pas potable	Min	0.038	0.01	0.005	48%	15%	19%	10%
	CR10	H09RPAR	% d'adultes vivant dans des logements ayant besoin de réparations majeures	Min	0.058	0.01	0.005	48%	32%	25%	22%
	CR12	K05HOUS	% d'adultes inuit satisfaits de la qualité des logements dans leur communauté	Max	0.083	0.02	0.01	48%	46%	57%	78%
Activités économiques	CR13	D01SOC	% d'adultes bénéficiant de l'aide sociale	Min	0.047	0.01	0.005	10%	30%	18%	11%
	CR15	D01EMPLr	Types d'activités : % d'adultes exerçant un travail rémunéré	Max	0.070	0.01	0.005	69%	66%	73%	74%
	CR16	EMPINr	Classes de revenu d'emploi : % d'adultes gagnant un revenu d'emploi de 40 000 \$ et plus	Max	0.024	0.02	0.01	9,5%	13%	19%	6,4%
	CR17	CFINCr	% d'adultes vivant dans une famille de recensement dont le revenu est de 40 000 \$ et plus	Max	0.025	0.02	0.01	53%	42%	52%	47%
	CR18	EFINCr	% d'adultes vivant dans une famille économique dont le revenu est de 40 000 \$ et plus	Max	.026	0.02	0.01	69%	52%	58%	52%
	CR19	I13ASINC_Hr	% d'adultes gagnant un revenu informel	Max	0.005	0.01	0.005	25%	25%	17%	12%
	CR20	TOTINCr	% d'adultes gagnant un revenu personnel total de 40 000 \$ et plus	Max	0.031	0.02	0.01	10,66%	14,3%	20%	7,6%
	CR21	K01OPP	% d'adultes inuit satisfaits des possibilités d'emploi dans leur communauté	Max	0.10	0.02	0.01	52%	37%	64%	43%
Problèmes sociaux	CR22	E38UNEMr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de chômage	Min	0.001	0.01	0.005	85%	90%	77%	84%
	CR23	E38ALCOr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème d'alcoolisme	Min	0.005	0.01	0.005	84%	73%	91%	91%
	CR24	E38DRUGr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de toxicomanie	Min	0.003	0.01	0.005	83%	78%	86%	80%
	CR25	E38SUICr	% d'adultes vivant dans une communauté aux prises avec un problème de suicide	Min	0.027	0.01	0.005	72%	74%	60%	46%
Santé	CR26	E01HLTHr	% d'adultes ayant une très bonne perception de leur état de santé (au moins très bon)	Max	0.033	0.02	0.01	50%	57%	62%	64%
	CR27	HLTHCONDr	% d'adultes n'ayant pas de problèmes de santé	Max	0.008	0.01	0.005	70%	70%	65%	60%
	CR28	E02DOCTr	% d'adultes ayant consulté un médecin de famille	Max	0.012	0.01	0.005	51%	33%	52%	61%
	CR29	E02NURSr	% d'adultes ayant consulté une infirmière	Min	0.028	0.01	0.005	62%	60%	60%	51%
	CR31	MCNTr	% d'adultes ne souffrant d'aucune maladie chronique non transmissible	Max	0.004	0.01	0.005	76%	77%	74%	68%
	CR08	TOBACO	% d'adultes ne faisant pas du tout usage du tabac	Max	0.123	0.01	0.005	28%	28%	29%	47%
Indices Synthétiques	CR30	IBC	Indice de Bien-être des Collectivités, 2001	Max	0.005	0.01	0.005	0,67	0,70	0,73	0,72
	CR14	IDH	Indice de Développement humain, 2001	Max	0.005	0.01	0.005	0,683	0,750	0,802	0,709
	CR11	LifeExp	Espérance de vie à la naissance (standardisée)	Max	0.005	0.01	0.005	0,66	0,735	0,80	0,70

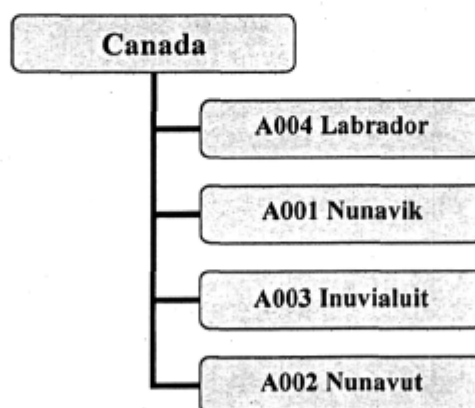
L'application de la procédure d'intégration partielle de ces indicateurs a été de nouveau confiée au logiciel Électre III. Les résultats sont consignés dans la matrice de crédibilité subséquente établie conformément aux coefficients de distillation $\alpha = -0,15$ et $\beta = 0,3$.

Tableau 7 _ Matrice des degrés de crédibilité selon la satisfaction par rapport à la vie

	A001 Nunavik	A002 Nunavut	A003 Inuvialuit	A004 Labrador
A001 Nunavik	<i>1</i>	<i>0.68</i>	<i>0.42</i>	<i>0.44</i>
A002 Nunavut	<i>0.44</i>	<i>1</i>	<i>0.36</i>	<i>0.29</i>
A003 Inuvialuit	<i>0.61</i>	<i>0.68</i>	<i>1</i>	<i>0.39</i>
A004 Labrador	<i>0.56</i>	<i>0.74</i>	<i>0.76</i>	<i>1</i>

Cette matrice montre une fois de plus la supériorité de la qualité des conditions de vie des Inuit du Labrador comparativement à leurs pairs des autres régions.

Graphe 2 _ Classement des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001



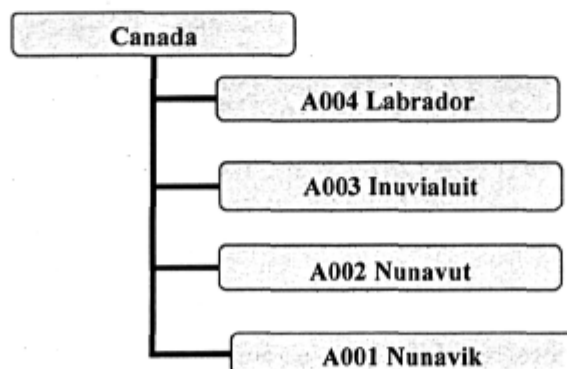
En effet, l'indice de crédibilité de l'hypothèse selon laquelle les conditions de vie des Inuit du Labrador surpassent celles des Inuvialuit est de 0.76, nettement plus élevé que l'indice de l'hypothèse inverse (0.39). Il en est de même pour les Inuit du Labrador et ceux du Nunavut, puis du Nunavik. Sur cette échelle de mesure, les Inuit du Nunavik arrivent au deuxième rang, les Inuvialuit au troisième rang et les Nunavummiut en dernière position.

Au demeurant, sauf pour le premier rang, les deux classements présentent des différences à tous les autres niveaux. Lorsque les calculs sont effectués sur la base du sentiment de bonheur, le Nunavik arrive en dernière position. En revanche, lorsque le sentiment de satisfaction par rapport à la vie dans la communauté sert d'horizon téléologique, le Nunavut occupe la dernière position.

Comment donc arrêter notre choix sur l'une de ces régions pour décrire la pire situation? En choisissant d'examiner les critères de crédibilité dans les deux cas d'étude, nous avons pu observer les indices de crédibilité dans le cas du sentiment de bonheur comparativement à celui de la satisfaction par rapport à la vie dans la communauté. Dans le premier cas, la différence est de l'ordre ($0.59 - 0.48 = 0.11$) tandis qu'elle s'élève à ($0.68 - 0.44 = 0.24$) dans le second. Notons que cet indice reflète la crédibilité d'une hypothèse de surclassement. En vertu de ce procédé, la première hypothèse de surclassement (le Nunavut surclasse le Nunavik) se révélerait moins crédible que la seconde (le Nunavik surclasse le Nunavut) et induirait le classement final suivant.

Toutefois, il est possible d'objecter que ce procédé n'est que pur artifice statistique, dans la mesure où les deux matrices de crédibilité ne sont pas obtenues à partir de poids et de critères identiques. Aussi, pour le reste de l'étude, préférons-nous choisir comme région aux pires conditions, le Nunavik. Ce choix est principalement motivé par le fait que le Nunavik a le plus souvent occupé le dernier rang dans nos classements (3 fois sur 6).

Graph 3_ Classement final des régions inuit de l'Arctique canadien, 2001



Quid des différences interrégionales ?

Notre projet de recherche, rappelons-le, visait au départ les conditions de vie des Inuit des quatre régions de peuplement inuit de l'Arctique canadien. Cet exercice devait nous permettre de discriminer les deux régions où les conditions de vie seraient respectivement meilleures et pires. Une fois ce classement opéré, nous souhaitions investiguer les raisons pour lesquelles les standards de vie seraient meilleurs dans une région plutôt que dans une autre.

La nature de notre matériel de travail ne nous a pas permis de suivre à la lettre ce protocole de recherche. En effet, l'Enquête auprès des peuples autochtones du Canada (EAPA 2001), complétée par le questionnaire du Survey of Living Conditions in the Arctic (SLICA) et du Recensement canadien de 2001, n'a pu nous permettre de préciser un ordre de classement des régions sans risquer de nous tromper. Il y va de la nature de nos variables d'analyse. Si l'EAPA nous donne une mesure assez précise de la perception des Inuit de leurs conditions de vie, elle reste muette sur la plupart de leur état réel. Aussi, pour l'une ou l'autre des régions sinon pour toutes, nous manque-t-il des mesures objectives tels les agrégats économiques (PIB régional, balance commerciale régionale ou différence nette entre le volume d'importation et celui d'exportation, revenu per capita, les dépenses per capita de l'État par région, dépenses de consommation moyennes par région, etc.); le profil épidémiologique de la région basé sur les statistiques et diagnostics d'état de santé (taux de mortalité, taux de prévalence de pathologies diagnostiquées, etc.) et la structure de la population (taux de natalité, de mortalité, flux migratoire); ou encore la structure et la taille du marché, la structure industrielle, et nous en passons. Cette lacune nous empêche de réaliser une comparaison interrégionale fiable et valide, c'est-à-dire d'obtenir pour les quatre régions inuit des mesures comparables des conditions de vie satisfaisant à une marge d'erreur réduite au minimum.

A défaut de telles mesures, nous avons pu parvenir à un classement, certes hypothétique, mais non moins fidèle (mesurant toujours les mêmes faits), et valide (mesurant les faits appropriés). Nous mettons ici en cause, non pas la validité de l'instrument de mesure, c'est-

à-dire sa pertinence pour la mesure des conditions de vie, mais son incomplétude. Le risque majeur d'erreur que nous courrons ne se situe pas au niveau de la mesure, mais au niveau de son interprétation. En effet, selon la méthode privilégiée, celle basée sur les indices d'agrégation totale (IDH, IBC), ou celle basée sur la méthode d'intégration partielle, le classement des régions inuit en fonction de leurs conditions de vie varie. Aussi, la probabilité de nous tromper s'avère-t-elle considérable. De ce fait, au lieu d'arriver, comme nous le souhaitions, à discriminer parmi les régions inuit de l'Arctique canadien la région où les conditions de vie seraient les meilleures et celle où elles seraient les pires, nous sommes parvenus, tout au plus, à un diagnostic de différences. La mesure de nos indicateurs nous habilite à postuler, hors de tout doute raisonnable, que les conditions de vie des Inuit diffèrent significativement selon leurs régions de résidence. Reste à savoir si ce constat de différence correspond à un classement hiérarchique ou plus précisément à une échelle de degré de développement des régions inuit de l'Arctique canadien.

Dans la mesure où le classement définitif obtenu par le truchement de la méthode ELECTRE intègre à la fois les indicateurs de perception de l'EAPA et de SLICA, et les indices objectifs de l>IDH et de l'IBC, nous osons conjecturer qu'il s'avère le plus congruent à une échelle de développement. En utilisant les résultats de ce classement et en supposant qu'ils reflètent l'état du processus de développement dans les quatre régions inuit au Canada, c'est-à-dire que là où les conditions de vie mesurées sont meilleures, le développement aussi est à son meilleur, le Labrador devancerait les autres régions inuit, le Nunavik et le Nunavut seraient à la queue du processus. La question qui s'impose à présent est celle de savoir pourquoi le Labrador devancerait les autres régions pour ce qui est des standards de vie ? Qu'est-ce qui fait que le Nunavik et le Nunavut seraient en bien piètre position ? À quoi devons-nous un développement socioéconomique durable dans l'Arctique canadien, si tant est qu'il existe ? À la géographie et à l'environnement des régions ? À une bonne politique ? À des institutions durables ? Notre défi, à présent, sera d'étudier la nature de ces différences, d'en expliquer la substance, dans une perspective de développement.

Une abondante littérature fait état de plusieurs auteurs qui, avant nous, ont postulé cette hypothèse de différence interrégionale que nous avons confirmée, et de surcroît en ont

soutenu quelques propositions d'explication. La section suivante sera consacrée à un examen critique des théories majeures d'explication de ces différences.

L'antériorité des traités

Certains auteurs rapportent par déduction aux différentes dates de signature des traités modernes, les différences de standards de vie constatées entre les régions inuit de l'Arctique canadien. Par exemple, en étudiant les impacts des Traités modernes sur le développement social et économique des Autochtones du Nord, James C. Saku et Robert M. Bone (2000) ont soutenu qu'il était possible de relier les activités qui ont conduit aux transformations économiques et sociales des régions nordiques du Canada à la signature de leurs accords sur les revendications territoriales. Selon eux, on pourrait attribuer la performance remarquable des Cris, Inuit, Naskapis du Nord du Québec et de la région des Inuvialuit, comparativement à la situation défavorable des communautés de l'Arctique centrale, à la combinaison de l'exploitation des énergies locales et de l'utilisation des bénéfices dérivés des traités modernes. Ces derniers, affirment-ils, fournissent aux populations concernées le capital et la structure organisationnelle nécessaires pour promouvoir le développement économique et politique de leur région. En prenant pour ainsi dire avantage des dispositions des traités modernes, les Autochtones du Nord du Québec et de l'Ouest de l'Arctique auraient investi dans des entreprises économiques à l'intérieur et à l'extérieur de leur région. Ces investissements, utilisés pour stimuler l'économie locale et diversifier les marchés et occasions d'affaire, auraient eu des retombées positives sur ces deux régions en termes de hausse de la force de travail et des revenus moyens, et en termes de faible taux de chômage.

De ce point de vue, le mécanisme déclencheur de la croissance économique locale serait les compensations monétaires fournies aux peuples autochtones à travers les Accords globaux de revendication territoriale. Saku et Bone en sont venus à conclure que le bien-être économique et social des peuples autochtones diffère entre ceux dont les revendications territoriales datent d'avant 1991 et ceux qui ont obtenu une entente après 1991. En suivant ce raisonnement, et en gardant comme référence notre propre classement définitif, nous

obtiendrions le classement suivant par ordre croissant : le Labrador passerait du premier rang au dernier, le Nunavut occuperait l'avant-dernier rang, la région des Inuvialuit, la deuxième place et le Nunavik passerait du dernier rang au premier. D'une manière générale, ne serait-ce que du point de vue purement économique, les résultats de l'EAPA 2001, une décennie plus tard, semblent confirmer l'intuition de ce présupposé. Si nous considérons les données relatives aux conditions économiques des adultes inuit, le Nunavik occuperait le premier rang, suivi de la région des Inuvialuit, puis — c'est en cela qu'une nuance mineure s'impose⁹⁰ — du Labrador et du Nunavut.

Nous devons alors admettre avec Saku et Bone (Ibid.) que les ententes globales de revendication territoriale constituent de véritables catalyseurs pour le processus de développement économique des régions. Nous devons en revanche préciser que cette relation ne semble pas se maintenir avec d'autres variables essentielles à la vie : le logement, la santé, l'éducation, pour ne citer que celles-là. Nous pouvons ainsi, sur la base des données dont nous disposons, réfuter partiellement cette hypothèse, la jugeant insuffisante dans sa portée explicative. Une discussion plus théorique nous permet d'arriver à une conclusion semblable. En effet, si la signature des Traités modernes ne sert qu'à impulser un processus de développement, d'autres facteurs à la fois internes et externes déterminent le cours et la portée du processus de telle sorte que les output (niveau de vie) constatés correspondent certes aux produits investis des Accords, mais aussi aux autres input (ressources humaines, capital culturel, types et efficacité des organisations locales, etc.), aux influences extérieures et à l'environnement physique et symbolique de sa mise en œuvre (territoire, ressources, esprit du temps, culture d'entreprise, culture politique, généalogie historique, etc.). Dans ces conditions, pour que la proposition de Saku et Bone soit valide, il aurait fallu soit que tous ces autres facteurs soient les mêmes pour les quatre régions de l'Arctique — le principe du *ceteris paribus* prévaudrait —, soit que l'effet d'agrégation de tous ces facteurs soit le même pour les quatre régions, auquel cas il faudrait en faire la preuve. Car, rien ne prouve qu'aucun de ces autres facteurs n'ait eu un effet antagonique avec celui de l'impulsion économique.

⁹⁰ En suivant aveuglément le raisonnement, nous aurions dû trouver le Nunavut en troisième position et le

En outre, la proposition de Saku et Bone laisse sous-entendre qu'à un moment donné, l'effet d'impulsion des Conventions s'estomperait pour laisser transparaître tout simplement les retombées concrètes des mesures y relatives. Par conséquent, ce qui importe, ce n'est pas tant l'antériorité d'un traité par rapport à un autre, mais sa teneur et sa mise en oeuvre⁹¹. Les différences constatées entre les régions ne seraient donc guère imputables à l'antériorité d'un traité par rapport à un autre, même si nous reconnaissons par ailleurs le rôle majeur de cet événement dans l'accélération de la marche vers le développement des régions inuit. Ainsi que le confirment nos différents classements, la juridiction administrative des responsabilités publiques jouerait un rôle négligeable dans la détermination du degré de développement constaté des régions. Qu'elle soit provinciale ou territoriale, la juridiction dans laquelle une région entreprend des initiatives de revendication territoriale ou politique, n'exerce pas une influence déterminante sur ses chances d'améliorer significativement les conditions de vie de ses habitants inuit.

Le développement politique

Les différences de conditions de vie entre les régions inuit canadiennes, telles que mesurées, seraient-elles imputables à leur degré de développement politique ? D'après la Commission royale, l'état précaire du développement économique à l'intérieur des communautés autochtones, en général, serait la conséquence de la perturbation de leurs économies traditionnelles, de leur perte de contrôle sur leur territoire ancestral, et de l'imposition par le gouvernement central de politiques et de pratiques économiques inappropriées (CRPA 1996). Voilà pourquoi, depuis les années 1960, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada ont initié, de concert avec les collectivités autochtones, en particulier dans le Grand Nord, des politiques appelées à améliorer leurs conditions de vie. « Malgré de nombreuses tentatives [Nombre de programmes gouvernementaux y compris ceux de logement social, de programmes d'initiatives locales ; l'Accord sur le développement rural et agricole spécial ; Eskimo Loan Fund ; Native

Labrador en fin de liste, alors qu'il n'en est rien.

⁹¹ Nous devons cependant conditionner cette considération à la préservation d'une distance significative entre les dates de signature des traités, ce qui est presque toujours le cas dans l'Arctique inuit canadien. Entre les régions inuit, ces dates sont généralement bien espacées.

Procurement Strategy ; NWT Small Business Loan Fund and job-training, etc.], les conditions socioéconomiques de vie de la plupart des Autochtones canadiens demeurent à un niveau très déplorable. La plupart sont encore affligés par des problèmes de faible revenu, faible niveau d'éducation, fort taux de chômage et de dépendance. [Traduction libre]. » (Saku et Bone 2000 : 268).

C'est en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales de leurs commettants, que la plupart des leaders autochtones ont revendiqué une nouvelle relation entre les gouvernements du Centre (Fédéral, provincial, territorial) et les collectivités autochtones, et par le fait même exiger la transformation du paternalisme fédéral qui régulaient jadis leur rapport, par le biais d'un regain de contrôle local sur leur destin collectif. Dans cette perspective, au moins pour ceux qui vivent au Nord du Canada, les accords sur les revendications territoriales apparaissent comme une nouvelle manière d'aborder les besoins des Autochtones. En effet, l'examen attentif de ces accords révèle, qu'au-delà des compensations monétaires et territoriales, ceux-ci visent à transférer aux peuples autochtones une partie significative du pouvoir économique et politique, ce qui leur permettrait de jouir dorénavant d'une meilleure emprise sur leur destin collectif. C'est ce contrôle local des ressources, à la fois humaines et naturelles, qui permettrait aux petites communautés de conjuguer leur force pour devenir viables économiquement et progresser sur l'échelle de développement. C'est également ce contrôle qui rendrait possibles les initiatives locales de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et la marginalisation des communautés autochtones isolées. Pour l'exercice de contrôle, chaque accord crée à l'échelle régionale une institution économique autochtone, la Société régionale des Inuvialuit par exemple, chargée de la gestion des bénéfices monétaires des négociations afin de contrer en son sein la pauvreté et la marginalisation économique. Les compagnies subsidiaires de ces corporations régionales sont impliquées dans des projets de développement économique incluant l'immobilier, la vente en gros et en détail, l'exploration de pétrole et de gaz, le nettoyage environnemental, le transport aérien, maritime et terrestre.

En somme, la signature des Traités modernes parviendrait à propulser le processus de développement des collectivités autochtones par le truchement de ces corporations et des compensations monétaires et territoriales. En revanche, la stabilisation, le rythme et la durée de cet envol dépendraient d'autres facteurs tels l'extinction ou non des droits autochtones, la reconnaissance ou non de leur droit d'autodétermination, bref du modèle de développement politique choisi et appliqué à l'échelle régionale. Autrement dit, le développement politique serait un déterminant du développement économique, social et culturel des communautés inuit de l'Arctique canadien, de sorte que celles où les conditions de vie s'avèreraient les meilleures, soient également celles où le développement politique est le plus avancé.

Entendez par développement politique d'un groupe, le renforcement de son sentiment d'identité et l'amplification de son contrôle sur les ressources et les décisions qui affectent sa vie et son bien-être (Coleman 1968 ; Morehouse 1987). Ce concept réfère normativement « [...] aux capacités des groupes humains de survivre, d'inventer et d'œuvrer afin d'accroître leur pouvoir et liberté, c'est-à-dire leurs capacités de choisir et de façonner leur propre futur à partir d'un univers d'options possibles. » (Morehouse 1987 : 4). Trois indicateurs permettent d'opérationnaliser cette perspective normative : *l'identité* ou le sentiment d'intégrité et de continuité du groupe ; *la distribution* ou l'accès à et le contrôle des ressources matérielles et non matérielles ; et la *légitimité* ou la reconnaissance par d'autres des droits légitimes, justes ou socialement sanctionnés, à certaines ressources et autorité (Riggs 1984 cité par Morehouse 1987). Chacun de ces aspects du développement politique, atteste Morehouse (1987), pourrait être clairement associé à des aspects des revendications autochtones. Par exemple, les actions en vue de la préservation des modèles culturels autochtones (partage, prise de décision par consensus, mode de vie de subsistance) se rapporteraient à l'identité. Les droits au territoire, aux ressources et aux compensations financières concerneraient la distribution ; tandis que les revendications d'une autorité autonome et de la participation aux décisions qui concernent le groupe, ainsi que la reconnaissance du caractère juste de ces demandes seraient une question de légitimité.

Ainsi, comme l'a fait remarquer Morehouse, chacune des propositions et dispositions des règlements, relativement au territoire, aux ressources de subsistance, aux arrangements financiers, à l'autorité et aux institutions politiques, etc. pourrait être évaluée en termes de ses effets sur les trois indicateurs du développement politique, en l'occurrence l'identité, la distribution et la légitimité. Conséquemment, le niveau de développement global d'une région inuit reflèterait, pour ainsi dire, son degré de développement politique. Plus une région aurait un degré élevé d'autodétermination et d'autogouvernement, meilleures seraient les conditions de vie de ses habitants : plus elle arrive à préserver et à promouvoir son identité à travers ses propres modèles culturels ; plus elle a d'autorité sur son territoire, les ressources de subsistance, le développement des ressources naturelles de son territoire, et plus elle participe aux décisions susceptibles d'affecter son avenir ; mieux se porteraient ses habitants.

Nous en arrivons à deux pôles structurels du modèle de développement politique dans l'Arctique canadien : l'autodétermination et l'autogouvernement. L'autodétermination se rapporte à la liberté d'un peuple de décider de sa propre allégeance et de la forme de son propre gouvernement. Le droit d'autodétermination réfère au droit collectif des peuples de disposer d'eux-mêmes, de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel (A.G. res. 2200A (XXI), 21 U.N. GAOR Supp. (No. 16) à 49, U.N. Doc. A/6316 (1966). Ce droit offre à un peuple la possibilité de choisir le cadre politique le plus favorable à son développement économique, social et culturel. Il est également intimement lié à son droit de disposer (*jus, fructus et abusus*) de ses ressources naturelles (Léger 2002). Du reste, l'autogouvernement ou autonomie gouvernementale permet, dans le cadre d'un régime démocratique, sans remettre en cause l'unité de l'État et l'organisation pluraliste de la société, de protéger les intérêts des diverses populations et cultures. Ce concept, basé sur les principes de subsidiarité, de solidarité, de coopération et de coordination, typiques des États ou des sociétés fédérales, traduit les aspirations d'un peuple de se gouverner, de prendre les décisions qui lui concernent, bref d'être l'acteur de son destin. À l'intérieur d'un État souverain, il signifie un autre niveau de gouvernement, le gouvernement territorial par exemple.

Les modèles d'autodétermination

La grande variation des peuples, des histoires et des distributions démographiques a conduit à différentes approches et différents modèles d'autodétermination. La mise en œuvre d'un modèle d'autodétermination prédéfini les conditions de la distribution et de l'identité, dans la mesure où elle fixe les limites des modèles culturels, le cadre des activités reliées aux ressources de subsistance, décide du sort réservé aux droits autochtones, etc. Par exemple, à la suite de C. D. Hunt (1978) complété par Morrison (1983)⁹², sur la base du traitement du titre et des droits autochtones au territoire, à compter de l'Alaska Native Claims Settlement Act (ANCSA) de 1971, Morehouse distingue deux types de règlements modernes des revendications autochtones : l'un éteint le titre et les droits autochtones à la terre ; l'autre, au contraire, reconnaît le titre et les droits autochtones à la terre, aux ressources naturelles, à des modes de vie distincts et au contrôle de leurs propres communautés. Les dispositions clé du premier suppriment toute possibilité ultérieure de revendications autochtones, effacent leurs titres fonciers, ouvrent la voie au développement et à l'extraction des ressources, et encouragent l'insertion des Autochtones dans le courant social et économique dominant. Celles du second, en revanche, flexible et à durée indéterminée à cause de son imprédictibilité et de son incertitude, reconnaissent, outre leurs droits spécifiques actuels à la terre, aux ressources de subsistance, à la gouvernance locale, de futurs droits que de futures négociations et accords définiront (1987 : 5).

Selon Morehouse : « les types de règlement qui éteignent les droits autochtones représentent un recul pour le développement politique autochtone à divers points de vue : ils effacent le titre et les droits autochtones, restreignent le droit de propriété des Autochtones sur leur territoire et ressources, lient les compensations financières à l'exploitation des ressources et imposent les modèles des institutions économiques et politiques de la majorité. » (1987 : 17). C'est ce qui s'est passé au Nunavik en 1974 avec la Convention de la Baie James du Nord Québécois, chez les Inuvialuit en 1984 avec l'Accord final sur les revendications de l'Ouest de l'Arctique, et au Nunavut en 1999 avec l'Accord final du Nunavut. Seul le Labrador a pu éviter l'extinction des droits autochtones par le

⁹² Les deux sont cités par Morehouse (1987).

truchement d'une définition négociée, délimitée et arrêtée de ces droits dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador. Ils ont cependant dû renoncer (release) à leur droit sur la majorité de leur territoire ancestral en contrepartie de nouveaux droits. Jusqu'à quel point ce règlement particulier a-t-il pu transcender sa valeur symbolique (pas de défaite ni d'extinction) pour affecter concrètement les conditions de vie des Inuit du Labrador ? Si ces derniers jouissent effectivement de meilleures conditions que les autres, serait-ce à cause de cet accord dont la signature est postérieure à l'enquête, ou du même déterminant qui leur a permis de conduire sur près de 30 ans leurs revendications ? Cette question sera traitée plus minutieusement dans le prochain chapitre.

En outre, sur la base des bénéfices assortis au règlement des revendications autochtones, nous pouvons également distinguer les traités qui accordent des droits aux ressources souterraines minières ou gazières (Inuvialuit, Nunavut et Labrador) de ceux qui n'en accordent pas (Nunavik); entre ceux qui renferment plus de deux catégories de territoire conventionné (Nunavik) et ceux qui n'en ont que deux (Nunavut), et ainsi de suite. De toutes les combinaisons possibles (extinction ou droits sur le sous-sol ; extinction-absence de droits sur le sous-sol ; reconnaissance-droits sur le sous-sol ; reconnaissance ou absence de droits sur le sous-sol), quelle en est la meilleure ? Nous ne croyons pas pouvoir répondre dans l'absolu à cette question. Car, autant l'orientation et la forme du modèle d'autodétermination, autant la teneur des accords sur les revendications territoriales importent, autant compte la manière dont chaque corps politique régional apprivoise et met en place les prérogatives contenues dans lesdits accords de revendication territoriale ou gouvernementale. Tout semble porter à croire que des prérogatives similaires n'ont pas nécessairement les mêmes impacts d'une région à une autre. Aussi, faut-il chercher autrement l'explication des différences de niveau de vie entre les régions.

Les modèles d'autonomie gouvernementale.

Qu'en est-il des modèles d'autonomie gouvernementale ? Grâce à notre recension de littérature, nous avons pu distinguer au moins deux modèles de réalisation de l'autonomie gouvernementale : le modèle de délégation et le modèle inhérent d'autogouvernement.

Lorsqu'il s'agit d'un modèle inhérent d'autogouvernement, le gouvernement autochtone a la primauté en toutes matières, sauf pour les questions d'affaires étrangères, de défense nationale, ou toute autre compétence d'intérêt provincial, territorial ou national. Ce modèle de gouvernement est protégé par la Constitution de sorte qu'aucun ordre de gouvernement, même le national, ne pourrait, de manière unilatérale, le dissoudre, ou avoir une primauté en pareilles matières. Ce qui veut dire qu'en cas de conflit, la loi autochtone prévaut, dans son champ spécifique de compétence. Le meilleur exemple de ce modèle est l'Accord final Nisga'a en Colombie britannique (2000). En ce qui nous concerne, seul le Nunavut semble s'en approcher. A contrario, lorsqu'il s'agit du modèle de délégation, ce qui s'inscrit généralement dans une perspective de décentralisation, un commandement élevé de gouvernement est transféré aux communautés autochtones, par le biais d'une législation. Le transfert de pouvoir opéré peut accorder la primauté à la loi autochtone en certaines matières, par exemple, l'adhésion (membership), la langue et la culture. Cette compétence n'est cependant pas protégée par la Constitution, ne correspondant pas à un ordre constitutionnel de gouvernement. En conséquence, un ordre plus élevé de gouvernement pourrait la rapatrier, le principe de la primauté de l'ordre fédéral de gouvernement pourrait être évoqué⁹³. Trois des quatre régions inuit du Canada (Nunavik, Inuvialuit et Labrador) se trouvent dans cette situation. Les formes et les types de délégation peuvent cependant varier d'une région à une autre.

Ces deux modèles de gouvernement peuvent prendre une orientation ethnique ou publique. Dans le cas d'une orientation ethnique (autogouvernement autochtone), la qualité de membre, et le droit d'élire ou d'être élu, sont strictement réservés aux membres de la communauté autochtone. En revanche, le modèle public d'autogouvernement est basé sur la durée de résidence et la citoyenneté. De ces quatre modèles d'autonomie gouvernementale (délégation-ethnique, délégation-publique, inhérent-ethnique, inhérent-public), nous n'estimons pas possible, dans l'état actuel de la connaissance, de discriminer, dans l'absolu, celui qui serait le plus susceptible de conduire au plus haut degré de développement politique et socioéconomique.

⁹³ Soulignons que malgré ce risque, une telle éventualité ne s'est jamais produite au Canada.

En tout cas, il semble bien que le développement politique du Nunavut, la seule région conforme au modèle d'autogouvernement inhérent et public, ne lui a pas conduit dans l'immédiat, au sommet de notre classement des régions en fonction de l'état de leurs conditions de vie. Ceci dit, tout semble porter à croire également que l'efficacité des modèles inhérents d'autogouvernement se joue plutôt à moyen et long terme, tandis que celle des modèles de délégation se joue à court et moyen terme. Peut-être en est-il ainsi à cause du fait qu'au cours des négociations, les parties en présence, surtout les gouvernements (fédéral, provincial et territorial), ont tendance à être plus généreuses lorsque les Autochtones acceptent de négocier l'extinction de leurs droits et titres ancestraux de propriété. Mais qu'en adviendra-t-il ? Devrions-nous en déduire prospectivement, une reconfiguration de la carte des conditions de vie entre les régions ? Les différences entre le Nunavut (inhérent-public) et le Labrador (délégation-ethnique) s'estomperont-elles avec le temps jusqu'à s'inverser ? Nous ne disposons pas de matériels appropriés pour répondre adéquatement à cette question que nous ne pouvons ici que soulever. Toutefois, l'EAPA 2001 nous permet d'objecter que, malgré la similarité du modèle de développement politique du Nunavik avec celui des Inuvialuit, ils occupent les positions très différentes dans le classement Électre des régions. Le degré de développement politique des collectivités régionales inuit, tel que décrit ci-contre, ne semble pas suffire pour expliquer l'état des conditions de vie des Inuit du Canada.

L'éloignement géographique

Les différences interrégionales ne sauraient être analysées adéquatement en négligeant le facteur spatial : l'espace n'est jamais neutre, il agit sur les inégalités sociales en les amplifiant à mesure que sa structure devient différenciée et hiérarchisée. Les théories spatiales révèlent qu'en tant que support de l'activité économique et source de la plupart des ressources nécessaires à la vie et au bien-être de l'homme, l'espace, sous l'influence de certains mécanismes économiques et comportements sociaux, aboutira toujours à une configuration différenciée, hiérarchisée et dissymétrique (Trachen 1985). Il en est ainsi parce que les acteurs économiques cherchent à se localiser de façon à maximiser leur

satisfaction en se rapprochant le plus possible du centre⁹⁴ et que des contraintes de nature diverse peuvent obliger certains autres à se localiser à la périphérie. Sur un plan global, cette localisation des acteurs économiques génère des inégalités sociales. L'influence de l'espace sur les acteurs économiques s'exerce d'une part par la distance et d'autre part par les structures spatiales. La distance fait intervenir les frais de transport nécessaires aux déplacements des facteurs économiques (matières premières, capital, travail), lesquels frais agissent comme une taxe augmentant leurs prix de revient pour les régions éloignées du centre. Les structures spatiales se rapportent aux superficies et aux dotations en ressources, elles sont essentielles à la consommation, la production et la circulation des biens. La différence des structures spatiales constitue une évaluation des inégalités d'accès à la consommation entre aires spatiales.

De ce point de vue, la seule différenciation dans la localisation des agents économiques — en ce qui nous concerne ici les régions inuit, selon qu'elles soient plus proches ou non des grands centres urbains (provincial, territorial, national, global) —, impliquerait des frais de transport inégaux et, toutes choses égales par ailleurs, entraînerait par le fait même une inégalité de consommation entre eux. « Cette inégalité, rapporte Trachen, est d'autant plus importante que les biens et services offerts dans une localisation spatiale sont nombreux et que leur accès pour les autres agents situés en dehors de ce centre est difficile (lorsque la distance est grande). » (Trachen 1985 : 23). Sachant qu'il existe une relation positive entre le niveau de développement régional évalué en termes de niveau d'industrialisation, d'éducation et d'emploi et les disparités spatiales intra et interrégionales, les disparités spatiales seraient probablement l'explication du développement inégal entre les régions et corollairement des disparités interrégionales de conditions de vie. À présent, toute la question est de savoir si la distance et la structure spatiale des régions inuit sont responsables des différences interrégionales de conditions de vie que nous avons constatées. Pouvons-nous attribuer aux différences de dotations en ressources et de superficie des régions la responsabilité des différences interrégionales de standards de vie? La région du Labrador est-elle moins éloignée des grands centres urbains que les autres

⁹⁴ Les individus aisés se localisent au centre tandis que les personnes les moins aisées sont reléguées à la

régions pour se démarquer autant d'elles? Y a-t-il des infrastructures (d'organisation et de transport) moins coûteuses et plus efficaces, reliant le Labrador au Sud du Canada et au reste du monde qu'ailleurs dans l'Arctique inuit?

Dotations en ressources

Les quatre régions inuit du Canada sont riches en ressources naturelles : le Nunavik renferme le plus vaste réservoir d'eau douce de la planète; le Nunavut couvre un cinquième du territoire national, ses ressources naturelles renouvelables sont inestimables; la région des Inuvialuit regorge de pétrole et de gaz et se trouve dans une position stratégique pour le fameux projet du passage du Nord-Ouest; le Labrador enfin renferme des gisements de nickel et d'autres ressources renouvelables et non renouvelables. Toutes les ressources de l'Arctique canadien n'ont pas encore été inventoriées, des travaux d'exploration sont encore en cours. Ainsi, une estimation exhaustive de ces ressources ne nous est pas disponible. Aussi, est-il inadéquat de chercher à identifier, en termes absolus, la région dont la valeur des ressources dépasserait toutes les autres; d'élaborer par le biais de cette méthode un classement des régions inuit; et comparer ce classement avec celui de la méthode Electre. Un tel exercice serait non seulement fastidieux, il ne donnerait pas les résultats escomptés. En fait, ce n'est pas la quantité absolue de la dotation en ressources qui importe, mais parallèlement à la qualité de cette quantité, d'une part ce qu'on en sait, et d'autre part, ce qu'on en fait. Nous savons que les quatre régions inuit sont bien pourvues de ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, sauf que nous ne l'avons pas toujours su, et nous ne l'avons pas appris simultanément pour les quatre régions. Or, l'état de la connaissance au sujet de ces ressources reflète à la fois la géographie et l'histoire de ces régions. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question. Pour l'instant, contentons-nous de dire que les efforts d'entreprise d'exploration et de développement des ressources dans les régions inuit arctiques, à petite ou à grande échelle, ont marqué l'histoire de leur développement socioéconomique. Les formes de rapports historiques de domination entretenues par les différentes agences de l'État central (le marchand de fourrures, le missionnaire, le policier et "l'expert du bien-être"), ainsi que les coûts d'exploitation

associés à l'éloignement des sites de ces ressources, ont été déterminants dans la construction des modèles de développement des régions inuit.

Par ailleurs, l'importance de ces ressources dépend de la demande sur le marché global. Par exemple, avant la mise en œuvre du projet de construction du complexe hydroélectrique, la richesse aquatique du Nunavik n'avait pas son pesant d'or. Cette demande est justement le mobile de la transformation des rapports de pouvoir entre les Autochtones et les intérêts des groupes dominants du Canada. Rappelons-nous que la crise du pétrole en 1973 a donné une impulsion sans précédent au mouvement de revendication des Inuit de l'ouest de l'Arctique (Inuvialuit et Nunavut). La stabilisation du marché et la peur d'une chute de prix à cause d'une surabondance de l'offre ont également donné une douche froide aux leaders autochtones de ces régions. Alors, au-delà d'une simple transaction économique, le développement de ces ressources a entraîné un changement considérable dans les rapports de force entre Autochtones et intérêts du reste du Canada.

Parallèlement à l'importance de ces ressources sur le marché global, nous devons également tenir compte de la distance entre ces sites géographiques et les grands centres urbains du Canada. Les quatre régions inuit de l'Arctique canadien sont reconnues pour être des régions éloignées (remote regions). Rappelons qu'une région éloignée se situe, par définition, loin des marchés existants et possède des marchés locaux relativement petits. Ces régions se caractériseraient par leur dépendance par rapport à l'exportation des ressources naturelles, aux transferts gouvernementaux et à l'économie de subsistance. Leur manque d'autonomie politique et d'autosuffisance économique fait que les décisions importantes affectant leur bien-être étaient traditionnellement prises dans les lointains centres métropolitains. On y observe une grande mobilité de personnes, de capital et de biens. En ce qui nous concerne, il ne s'agit pas de nations en gestation, mais de parties d'un État national large, complexe, ayant bâti un système de législation constitutionnelle, une économie riche, et une culture hégémonique. On les décrit généralement comme des aires à problèmes, souffrant d'un ensemble de limites physique, économique et politique au niveau de leur sécurité, bien-être et autonomie.

L'éloignement d'une région peut être causé soit par la distance physique (géographique) par rapport au centre urbain le plus proche, soit par manque d'infrastructures locales ou par contraintes politiques. Relativement aux régions arctiques du monde, y compris le Canada, Huskey rapporte que : « Les coûts sont élevés dans les régions éloignées pour deux raisons. D'abord, la distance des marchés et des sources de matière première accroît le coût de production et de distribution des produits. Ensuite, la petite taille du marché intérieur offre peu d'économies d'échelle entraînant des coûts unitaires locaux très élevés. » (2002 : 181). À cela s'ajoutent des infrastructures limitées, tels que le logement et les services de transport. Pour compenser le coût élevé induit par l'éloignement, une économie d'échelle s'impose, comme ce fut le cas de l'exploitation du pactole (bonanza) de ressources en Alaska et dans d'autres régions nordiques. À défaut de cela, des investissements d'infrastructure, tels des réseaux de transport, seront nécessaires pour transformer les conditions d'éloignement de ces régions afin de rendre possible l'exploitation de leurs ressources naturelles. Car, l'accroissement du coût de production des ressources par l'éloignement pourrait limiter les occasions de développement du Nord (Leven 1986), en encourageant par exemple l'invention de technologies de substitution.

Les hypothèses étudiées jusqu'ici, quoique limitées, convergent sur un point essentiel : une compréhension globale des différences interrégionales nécessite une lecture à la fois longitudinale et transversale des rapports sociaux qui ont généré les modèles de développement et assuré leur mise en œuvre dans les régions inuit du Canada. Une étude de la sociogenèse des deux régions situées à l'extrême de notre classement Electre pourrait nous aider à examiner leurs trajectoires sociohistoriques dans l'optique de mettre en relief, certaines divergences qui pourraient bien expliquer leurs écarts de développement. Parallèlement à cette mise en perspective historique, nous jugeons nécessaire de scruter à la loupe, du moins pour la période contemporaine, les différentes étapes du régime conventionné dans les deux régions sélectionnées : la contestation, la revendication, la négociation, la signature de l'accord et sa mise en œuvre. C'est cette autre voie que nous comptons suivre dans le chapitre suivant.

*Les philosophes n'ont fait qu'interpréter diversement le monde,
il s'agit maintenant, de le transformer.*
Karl Marx

CHAPITRE 8

DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DES CONDITIONS DE VIE DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Introduction

L'objet de ce chapitre⁹⁵ n'est pas de réécrire l'histoire des collectivités inuit, mais surtout d'examiner une certaine historiographie⁹⁶ afin de mieux en comprendre la trajectoire et les dynamiques. C'est une chose de savoir ce qui s'est passé, mais c'en est une autre de comprendre ce qui fait que cela s'est passé comme ça. Nous ne nous bercerons toutefois pas d'illusion : nous savons pertinemment que notre analyse ne pourra pas être plus qu'exploratoire. Des prétentions plus ambitieuses nécessiteraient de meilleures conditions de travail, c'est-à-dire un corpus constitué d'entrevues avec les témoins vivants de cette histoire, et surtout des documents d'archives où en sont gardées précieusement les traces. Malheureusement, nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour réunir un tel matériel.

De plus, le traitement du corpus qualitatif nous a vite amené à faire un autre deuil dans nos ambitions. Contrairement à nos attentes, il ne se prêtait guère à des comparaisons

⁹⁵ La rédaction de ce chapitre est essentiellement basée sur le corpus qualitatif dont les procédures de collecte, de traitement et d'analyse sont présentées au chapitre 5 de la deuxième partie.

⁹⁶ Les férus d'histoire trouveront ce chapitre incomplet et très sélectif quant aux événements analysés. Nous acceptons cette critique tout en objectant que notre propos était tout autre, à savoir retracer les empreintes des déterminants des conditions de vie contemporaines des Inuit à travers leur trajectoire historique.

interrégionales. Les données ainsi que les analyses recensées ne pouvaient permettre des comparaisons rigoureuses et systématiques entre le Nunavik et le Labrador. Aussi, au lieu de procéder à une piètre étude comparative, avons-nous préféré approfondir l'étude d'un site comme s'il s'agissait d'une étude de cas et, à titre hypothétique à discuter de la validité des conclusions de l'étude de cas pour les autres régions inuit. C'est ainsi que le chapitre d'analyse sociohistorique s'est limité au Nunavik.

Plusieurs raisons nous ont convaincu de choisir le Nunavik. La première est que nous l'avons visitée, lors d'un voyage d'observation et y avons rencontré des acteurs importants. La seconde est que la littérature qui s'y rapporte est à notre connaissance la plus abondante et accessible pour la problématique qui nous intéresse. De plus, la plupart des travaux nous sont plus accessibles, ils ont été produits pour la plupart par des chercheurs du Québec. Finalement, le choix du Nunavik nous paraissait indiqué puisqu'il s'agit de la première région à avoir signé un traité moderne de revendications territoriales et engagé les démarches nécessaires à un nouvel ordre de gouvernement au Canada, ni provincial, ni territorial, ni municipal, mais régional. Nous y avons vu un objet riche d'enseignement pour la sociologie et la science politique.

Notre stratégie de présentation est assez simple. Elle consiste tout d'abord à brosser un portrait général de la région inuit du Québec, puis à suivre rigoureusement, à l'aide de notre modèle analytique, les processus d'action historiques qui seraient à la source des conditions de vie contemporaines. Pour des fins d'illustration et d'intelligibilité du propos, nous avons eu recours à une périodicité en trois temps, laquelle est dépourvue de toute prétention d'extrapolation, puisque confinée à une fonction d'outil d'analyse de la construction sociale des collectivités inuit.

Contexte général

La position géographique du Nunavik, son climat, sa culture, sa langue, ses paysages, ses moyens de transport et son coût élevé de la vie, correspondent aux grandes caractéristiques de l'univers arctique. Situé au Nord du 55^{ème} parallèle, le Nunavik couvre le tiers (36%) du territoire de la province de Québec. Sa superficie s'étend sur plus d'un demi-million de km² (507 000). Ce territoire aussi vaste que la France est borné à l'ouest par la baie d'Hudson, au nord par le détroit d'Hudson et à l'est par la baie d'Ungava et le Labrador. Il forme avec la région de la Baie James, plus au sud, la région administrative du Nord-du-Québec (région 10).

En plus d'être vaste, ce territoire regorge de ressources naturelles, les unes renouvelables, les autres non renouvelables ; les unes terrestres ou aquatiques, les autres souterraines ou aériennes. Par exemple, il sert d'habitat naturel à de nombreuses espèces d'animaux que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec. Le béluga, le morse, le phoque et l'ours polaire ont élu domicile dans les zones côtières de la région, tandis que le plus abondant troupeau de caribous au monde (près d'un million de têtes) et une population remarquable de bœufs musqués (1000 têtes de bétail), partagent l'arrière-pays. On y compte également quatre rivières à saumon, au moins 157 rivières à ombles chevaliers, bref une multitude de lacs et de rivières.

Le Nunavik n'est pas remarquable seulement pour sa faune, il cache aussi des gisements de minerai dont l'envergure reste encore à découvrir. Le nickel, le cuivre, le fer, le zinc, le plomb, l'or, le diamant, l'uranium, le lithium font partie des métaux que cache son sous-sol. Cette richesse a donné lieu à d'anciennes activités d'exploration et de prospection les unes plus fructueuses que d'autres ; mais aussi à de récentes activités d'exploration, de prospection et d'exploitation. Ce secteur d'activités économiques est en pleine expansion. En 2004, les investissements d'exploration minière au Nunavik ont atteint le chiffre de 30 millions de dollars, soit 12 millions de plus qu'en 2003 (Epoo et St-Cyr 2005 : 1).

La région renferme aussi des sites exceptionnels, de gigantesques parcs naturels, un cratère colossal de 3,4 km de diamètre, qui en agrémentent le potentiel touristique. Sa vraie

toundra sauvage, ses forêts boréales, ses montagnes spectaculaires (la chaîne des monts Torngat où culmine le mont Iberville qui s'élève jusqu'à 1 678 mètres), ses rivières majestueuses et ses innombrables lacs font du Nunavik un site d'une grandiose beauté et d'un grand potentiel de développement économique.

Le territoire du Nunavik présente de nombreux autres attraits. Plus d'uns y voient une mine de sources d'énergie : hydraulique, marémotrice et éolienne. Grâce aux bassins versants de ses principales rivières, le potentiel hydroélectrique du Nunavik équivaut à un quart de la capacité hydroélectrique du Québec. Autrement dit, le Nunavik participe au développement de l'entreprise qu'Hydro-Québec⁹⁷ est devenue, l'un des plus importants producteurs, transporteurs et distributeurs d'électricité en Amérique du Nord. En guise d'indication, notons qu'en 2006, les installations d'Hydro-Québec (pas seulement au Nunavik) ont généré une puissance moyenne de 16 554,7 MW. Mais à quel portefeuille correspond une telle production ?

En 2006, le bénéfice net de la société d'État a atteint un nouveau sommet : 3,74 milliards de dollars. Le bénéfice provenant des activités qu'elle a poursuivies s'est chiffré à 2,80 milliards, soit une hausse de 19 % par rapport au chiffre de 2005 (2,35 milliards). Cette hausse est principalement due à un gain de change sur les dettes et les *swaps* (échanges financiers) en dollars américains. De même, l'année précédente, le bénéfice net de l'entreprise comprenait un gain de 265 millions de dollars réalisé grâce à la cession de la participation d'Hydro-Québec dans Noverco. Il faut croire que la société maximise son chiffre d'affaire par le truchement de certaines manipulations purement financières. L'importance de ces informations devient plus évidente lorsqu'on se figure qu'en vertu de la modification⁹⁸ en 1981 des termes du pacte social de 1944 entre la société et l'État provincial, 75% des surplus nets en dividendes de l'entreprise sont versés au gouvernement

⁹⁷ La Société d'État doit tout son lustre à la nationalisation de la plupart des producteurs privés d'électricité du Québec en 1963 et surtout au développement du potentiel hydroélectrique des rivières du Nord québécois : Nottaway, Broadback, Rupert et Harricana dans le sud de la région de la Baie-James, la Grande Rivière et la rivière Eastmain, plus au nord. En 2005, 97% de la production d'Hydro-Québec est d'origine hydraulique.

⁹⁸ En vertu de la modification des termes du pacte social de 1944 par le gouvernement du Parti québécois, le gouvernement recevrait dorénavant 75% des surplus nets en dividendes.

du Québec. Autrement dit, en 2006, Hydro-Québec a versé à son actionnaire principal (le gouvernement du Québec) des dividendes de rente de 2,34 milliards de dollars (Hydro-Québec 2006).

Par ailleurs, l'énergie éolienne fait partie des trois axes de développement prioritaires d'Hydro-Québec. Les experts de la Société prévoient que des investissements supplémentaires de 5 milliards de dollars dans des projets d'éoliennes pourraient engendrer des retombées économiques importantes. Plusieurs centaines d'emplois seraient créés dans le cadre de la construction de parcs éoliens, tant au moment de la réalisation et de la fabrication qu'au moment de l'exploitation et de l'entretien des installations. Ils viendraient compléter les nombreux emplois découlant de la construction et de l'exploitation de centrales hydroélectriques. Toutefois, pour l'instant, la Société se contente d'acheter l'énergie éolienne afin de diversifier et de compléter la puissance de ses installations.

Si Hydro-Québec entend développer réellement des parcs d'énergie éolienne, elle devra encore négocier avec le Nunavik. En effet, selon *l'Association canadienne d'énergie éolienne* (2007), la région du Nunavik pourrait, à elle seule, uniquement à même son potentiel d'énergie éolienne, satisfaire 40% des besoins en électricité de l'ensemble du Canada. Ne perdons pas de vue l'importance de l'enjeu de l'énergie éolienne — l'une des sources énergétiques les plus propres — dans le contexte contemporain marqué depuis le protocole de Kyoto par un souci de préservation de l'environnement. En tout cas, tout laisse présager une coopération durable entre le gouvernement du Québec et les représentants du Nunavik. Le 9 avril 2002, ces derniers ont signé une entente de partenariat d'une durée de 25 ans sur le développement au Nunavik : Sanarrutik (outil de développement). Cette entente porte sur la possibilité d'exploitation d'un potentiel hydroélectrique supplémentaire de la région dont l'estimation varie de 6300 à 7200 MW⁹⁹.

Que de ressources dispersées au cœur de qu'on appelle communément une *remote region* ! Le Nunavik fait en effet partie des régions isolées géographiquement des centres du

⁹⁹ A noter qu'en 2005, la capacité totale installée d'Hydro-Québec équivalait à 35 190 MW.

Canada : aucune route ne relie entre elles les quatorze municipalités qui la composent, ni la région avec le sud de la province. Rappelons à titre indicatif que la distance entre les villages du Nunavik et la ville de Montréal varie entre 1500 et 2500 Km. La région est reliée au reste du monde par des voies aériennes et maritimes. Kuujuaq en est le centre administratif.

Les habitants du Nunavik vivent dans quatorze villages établis le long des côtes, à l'embouchure des rivières. Comme nous l'avons vu, ils sont majoritairement inuit, très jeunes, et très féconds. La démographie des Inuit de la région accuse un fort taux de croissance naturelle, un taux (12%) six fois supérieur à celui de la région de Québec (Duhaime 2004 ; Statistique Canada 2003). Si la croissance de la population inuit a explosé entre 1981 et 1991, elle s'est ralentie entre 1991 et 2001. S'agit-il d'un indicateur de transition démographique ? Nous n'en savons rien. Mais il s'agit d'une hypothèse qu'on gagnerait à vérifier ultérieurement. En tout cas, cette croissance démographique ne sera pas sans effet sur les infrastructures et les services publics existants.

D'après la Société Makivik, malgré le fait que les Inuit paient les mêmes impôts sur le revenu et les mêmes taxes de consommation que tous les autres résidents du Québec et du Canada, ils ne reçoivent pas le même niveau de services gouvernementaux que celui offert aux citoyens des autres régions du Québec (2006 : 8). Force est de constater que la région est encore largement dominée par un niveau de vie modeste. En effet, on n'y trouve pas de service de transport en commun, pas d'aqueduc (impossible la plupart du temps), pas de fournisseur local d'accès Internet, un seul village sur quatorze est doté d'un établissement de services bancaires, etc. La livraison de l'eau à domicile se fait par camion-citerne depuis la station de pompage d'eau. C'est également par camion-citerne que se fait la vidange des réservoirs d'eaux usées. Bien que située à proximité des grandes centrales hydroélectriques, aucune communauté n'est reliée au réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec (Société Makivik 2006). L'alimentation en électricité se fait au moyen de groupes électrogènes fonctionnant au diesel dont le prix ainsi que celui de l'essence et du mazout est plus élevé au Nunavik qu'il ne l'est dans la région de Québec. De plus, les entreprises et les propriétaires de maisons ne peuvent chauffer leur résidence ou leur eau à l'électricité. Il

en résulte pour eux, à moins d'avoir des subventions publiques, des coûts de fonctionnement exceptionnels.

Il n'y a pas que ces coûts à être très élevés au Nunavik. Une étude comparative du Nunavik et de la région de Québec basée sur l'indice des prix à la consommation en 2006 a révélé qu'un panier de provisions alimentaires identiques coûterait en moyenne 57% plus cher au Nunavik que dans la région de Québec, un panier de produits ménagers 96% plus cher, un panier de produits de soins personnels 40% plus cher. En somme, à l'exception du loyer mensuel pour un logement social, il semblerait que presque tous les produits de consommation courante soient plus onéreux au Nunavik que dans la région de Québec (Bernard et Duhaime 2006). Une version antérieure de l'étude avait révélé que les ménages du Nunavik devaient consacrer 44% de leur revenu aux achats d'épicerie comparativement à 12% pour les résidents de la région de Québec. Ne perdons pas de vue que les Inuit du Nunavik gagnent en moyenne un revenu personnel ou familial relativement inférieur à celui des résidents du Québec. Duhaime écrira à ce sujet : « En somme, malgré leurs efforts pour gagner leur vie, les résidents du Nunavik ont une rémunération moins élevée, doivent supporter plus de personnes avec celle-ci, et doivent enfin affronter des prix plus élevés. » (2004 : 2).

De manière plus globale, la présence gouvernementale pèse lourdement dans l'économie du Nunavik. Les opérations gouvernementales forment à elles seules plus de 50% du PIB régional, alors qu'elles représentent environ 7% pour le Québec. Elles fournissent aux habitants de la région une forte proportion des emplois disponibles. Il en appert des dépenses publiques très élevées. Par exemple, les dépenses de santé par habitant sont plus élevées au Nunavik qu'ailleurs au Québec. Ce niveau élevé de dépenses publiques ne signifie toutefois pas que l'état de santé, d'éducation, ou de logement social serait meilleur au Nunavik qu'ailleurs. Nous en avons même décrit le contraire après avoir constaté que ces importantes dépenses publiques ne sont pas parvenues à redresser, à la hauteur de leurs aspirations, les conditions de vie des résidents du Nunavik (Duhaime 2004 : 3). En devenant indispensable pour la région du Nunavik, l'État provincial ou fédéral en est devenu le talon d'Achille. Ses moindres caprices peuvent avoir des conséquences

redoutables sur l'ensemble de la région : la prestation des services, le nombre d'emplois disponibles... Serait-ce là un indicateur de l'inaccessibilité à l'autodétermination désirée trente ans après la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) ?

Le moindre que nous puissions dire est que les efforts d'autodétermination des Inuit du Nunavik n'ont pas encore donné les résultats escomptés. En effet, ni l'accord politique de la Baie James, ni les institutions et organismes publics mis en place (l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik, la Régie régionale de santé et des services sociaux du Nunavik, etc.) ne sont parvenus à faire des Inuit les "*Maîtres de chez eux*". Rappelons que tous ces organismes ont été mis en place dans la foulée des revendications autonomistes que les représentants inuit ont pu défendre lors des négociations de la CBJNQ signée en 1975 (Commission du Nunavik 2001). Au terme des négociations, les représentants inuit ont choisi de créer des institutions et organismes publics, plutôt qu'ethniques. Ce choix leur a permis de ramener leurs organismes, au plan juridique, dans le cadre de la loi québécoise. Aussi, sauf indication contraire, tous les résidents du Nunavik sont-ils assujettis aux régimes juridiques, administratifs et fiscaux du Québec et du Canada, y compris les Chartes des droits et libertés de la personne provinciale et fédérale.

Néanmoins, depuis novembre 1975, avant d'être appliquées, les lois doivent être interprétées au regard de la Convention. Par exemple, la loi sur les cités et villes, le code municipal du Québec ne s'appliquent pas aux villages du Nunavik. D'aucuns pourraient voir dans cette procédure une stratégie à légitimer auprès des habitants du Nunavik des régimes juridiques et administratifs qui leur sont étrangers. D'ailleurs certains de ces organismes fonctionnent séparément les uns des autres, à plusieurs égards tels des succursales des ministères provinciaux et fédéraux établis dans le Sud. Il semble qu'ils n'ont pas pu refléter entièrement l'expression de la volonté générale des Inuit du Nunavik. L'insatisfaction des résultats obtenus par ces organismes et institutions ranimera le mouvement autonomiste et l'entraînera sur la voie d'une structure gouvernementale régionale plus complète laquelle, à l'opposé des organismes issus de la Convention, intégrera l'ensemble des administrations publiques dans la poursuite d'une politique

commune. En 1991, les Inuit ont choisi par référendum d'avoir un gouvernement public doté d'importants pouvoirs législatifs et administratifs. Nous y reviendrons ultérieurement plus en détail. Contentons pour l'instant de retracer l'itinéraire du processus de développement qui a conduit à ce statu quo.

Dynamiques et évolution des systèmes d'interaction sociale au Nunavik

Le Nunavik est une unité politique de création récente. Trois événements majeurs nous semblent marquer les tournants de son histoire : *primo*, les premiers contacts avec les Européens ; *secundo*, la prise en charge étatique et *tertio*, le régime conventionné. En vertu de ces trois points tournants, nous avons choisi de scinder l'histoire de la région en quatre grandes périodes :

1. L'ère précédant les premiers contacts avec les Européens (avant 1694);
2. L'ère coloniale et mercantile (1694 à 1940) ;
3. L'ère de la prise en charge étatique (1940-1970) ;
4. L'ère du régime conventionné (1970 à nos jours).

Pour des raisons d'efficacité et de ressources, nous n'insisterons ici que sur les deux dernières périodes. Évidemment, nous fournirons quelques indications sur l'ère coloniale et mercantile, afin de bien mettre en perspective les particularités de la troisième.

PREMIÈRE PÉRIODE : 1694-1940

Environnement

Les données disponibles nous portent à croire que la rencontre des Inuit avec les Européens a eu quelques incidences majeures sur leur organisation sociale. Mieux que les occasions de troc et de commerce avec les baleiniers et les explorateurs européens et nord-américains, c'est l'intensification des contacts avec les missionnaires (anglicans et catholiques) et les sociétés de traite britannique et française venues exploiter un territoire riche en fourrures qui les marqua plus profondément. Les sociétés de traite¹⁰⁰, fortes d'une longue tradition de négoce avec les populations amérindiennes, entreprirent de commercer avec les Inuit et leur offrirent, en échange des peaux, divers objets qui les intéressaient tels que des fusils, le sucre, la farine, le thé, qui intégrèrent rapidement leur culture matérielle et alimentaire au point de leur devenir indispensables (Edouard et Césa 2005 : 54). Il s'ensuivit une spécialisation de l'économie inuit dans le commerce des fourrures, et conséquemment son intégration dans le marché global dont elle dépendait doublement, d'abord pour sa part de marché de pelleteries, ensuite pour la fourniture d'objets de consommation ayant intégré leur quotidien (fusil, munition, thé, farine, sucre). L'effet le plus notoire des relations d'échange avec les postes de traite a été le changement d'orientation de leurs activités cynégétiques, leur déplacement consécutif de la subsistance vers le commerce, et cela dans le but de répondre à la demande des comptoirs de traite. « L'économie de traite sapa ainsi, pour nombre de groupes, les bases de l'économie de subsistance largement autosuffisante et fonda la dépendance des Inuit aux biens exogènes, mais surtout, à leur insu, au fonctionnement international de l'économie de marché. » (Edouard et Césa 2005 : 55).

Ainsi, une variation du cours des fourrures sur le marché global pouvait avoir des répercussions significatives dans la vie des Inuit du Nord québécois. En outre, l'économie de traite a eu une conséquence beaucoup plus insidieuse. Elle est responsable de

¹⁰⁰ C'est la HBC qui, la première, ouvrit un poste de traite en territoire inuit, précisément en 1749. Cependant, pendant 125 ans (1750-1875, elle n'est pas parvenue à s'établir confortablement dans la région arctique (au

l'institution, dans le quotidien des communautés, de la médiatisation des échanges par la monnaie. Certes, les compagnies de traite n'ont octroyé aux Inuit qu'un crédit — qui d'ailleurs retardât l'arrivée de la monnaie dans l'Arctique —, en échange de fourrures qu'elles leur achèteraient. Par ce crédit, les Inuit pouvaient se procurer auprès des magasins des comptoirs les biens manufacturés dont ils avaient besoin. Mais ce crédit avait la propriété d'objectiver la transaction d'échange accordant aux biens une valeur précise et reconnue par chacun des protagonistes. Le principe du crédit rompt ainsi le cycle du don et libère celui qui reçoit de son obligation auprès de son créancier, une fois effectuée la restitution de la valeur exacte de son crédit. De surcroît, les compagnies de traite ne pourraient être tenues responsables de la circulation de la monnaie au sein des communautés inuit dans la mesure où ce système de crédit ne s'étendit pas à l'ensemble de la société inuit. Il fut limité aux rapports commerciaux entre les marchands et les Inuit qui traitaient directement avec eux, et demeurait sans grand effet sur la structuration des autres échanges au sein des groupes. Mais il ne manqua pas de transformer les rapports de coopération entre les chasseurs, puis les rapports sociaux : il incita à la marchandisation et à l'individualisation. Thibault Martin conclura : « En donnant une valeur monétaire aux biens échangés, l'argent prépara ainsi le terrain à l'entrée des Inuit dans l'économie de marché et contribua à les faire sortir de l'économie du don. » (2003 : 33).

Chez les Inuit du Nouveau-Québec, l'ère mercantile a commencé au XIX^{ème} siècle et s'est étirée jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Au cours de cette période, la collaboration des Inuit fut essentielle au fonctionnement de l'économie politique coloniale et mercantiliste : ils produisaient les pelleteries, fournissaient les guides et les alliés militaires nécessaires aux administrations coloniales et aux grandes compagnies de commerce (Simard 1982 : 9). Il importe de souligner que le régime de traite ne changea, ni n'avait besoin de changer quoi que ce soit à l'intégrité productrice et consommatrice du ménage inuit – chaque maisonnée avait la liberté de produire seule les pelleteries à troquer contre les marchandises dont elle avait besoin. Au contraire, leur mobilité spatiale ainsi que leur identification aux territoires polarisés par les camps d'été lui étaient bénéfiques. Jusqu'à la

sud de la Baie d'Hudson) : la principale pelleterie exploitable, le renard, n'est pas encore à la mode. En

fin des années 1950, l'État et les traiteurs décourageaient la sédentarisation. Avec un peu de recul, il est possible d'affirmer que le régime colonial mercantile a façonné une figure d'inféodé adaptée au mode de domination en vigueur dans le Nord du Québec. Les Inuit n'avaient alors pas pu apercevoir la domination qui pesait sur eux : cette domination ne touchait pas ce qui correspondait à leur définition d'un être humain maître de lui-même et de ce qui lui arrive (le nomadisme¹⁰¹).

Durant toute la période de l'économie de traite, les Inuit vivaient principalement des produits de la terre et des eaux : la chasse, la pêche et le piégeage étaient leurs activités principales. Durant l'ère coloniale et mercantile, leur résidence s'organisait selon un mode nomade très souple, mais toujours sur la base de la famille élargie ou parfois des affinités électives. Ils n'habitaient donc pas dans des villages permanents, mais vivaient dans des tentes ou des cabanes en rondis, en petites communautés familiales¹⁰² dispersées dans la nature. Ils formaient en hiver des établissements ou camps dont la population se dispersait l'été en petits groupes familiaux. L'organisation sociale était typique par sa forte division sexuelle, sa faible division sociale du travail et sa faible hiérarchie sociale.

Sur le plan politique, ils n'avaient pas de chef. Les aînés, les bons chasseurs, les propriétaires d'umiaq (bateau) et les chamans, par leur prestige ou leur force physique, s'imposaient parfois aux autres lorsqu'il y allait de la survie du groupe (Dorais 1996 : 11). Par conséquent, il n'y avait pas de classes sociales, ni d'organisation sociale ou politique à

revanche, elle est bien implantée dans la Baie James.

¹⁰¹ A ce sujet, Simard (1982) argumente que dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs, la mobilité spatiale est l'équivalent du concept de liberté associé dans une société bourgeoise à la propriété et aux droits de base. Par conséquent, tant que le régime en place ne menaçait pas leur mobilité, les Inuit ne pouvaient pas concevoir l'enjeu de la contradiction qui les associait structurellement au colonisateur et les assujettissait.

¹⁰² Au sein des collectivités inuit, du moins celles du Nouveau-Québec, prévalaient avant la guerre deux modes d'appartenance ou de solidarité, générant respectivement des groupements ou des réseaux. Le premier se tissait autour de quatre cercles concentriques naturels : la famille restreinte (comptant environ 4 ou 5 membres parents et enfants), la famille domestique (ménage comprenant grands-parents, épou(ses)x de frères ou sœurs, cousins), la bande familiale (communauté saisonnière migrante sous la houlette d'un chef auquel tous les membres sont plus ou moins apparentés) et le village ou camp d'hiver (regroupement de gens d'une certaine région géographique et qui se connaissent bien : trois ou quatre familles domestiques, une ou deux bandes...). Le second mode d'association dépendait des relations (parentales, naturelles, permanentes, fonctionnelles, conjoncturelles, plus ou moins volontaires) que pouvait avoir un Inuk. Quoi qu'il en soit, la maisonnée (ménage) représentait pour ce dernier l'unité de base de sa consommation et de sa production, l'institution de production prédominante de son époque (Sahlins 1972 : 76 ; Simard 1982 : 28).

même de défendre collectivement leurs intérêts. Ils ne connaissaient pas encore d'institutions politiques proprement dites, ni d'organe spécialisé de régulation et de gestion de la chose publique. La tradition et l'interprétation des circonstances permettaient aux pairs de prendre les décisions qui les concernaient. Autant dire que jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, les Inuit ne constituaient pas de véritables "politiques", c'est-à-dire des entités collectives politiquement organisées (Bergeron 1977 : 250).

Maintes fois décrite, maintes fois donnée comme l'archétype d'une organisation politique minimale, cette situation ne doit pas leurrer. Elle ne signifie pas que les Inuit d'alors exerçaient sur leurs destinées un contrôle délibéré et sans contrainte, d'autant plus strict que chacun y participait. Les limites à leur autonomie décisionnelle étaient étroitement circonscrites par l'énorme poids de la tradition et par la force des éléments naturels. (Duhaime 1992 : 152).

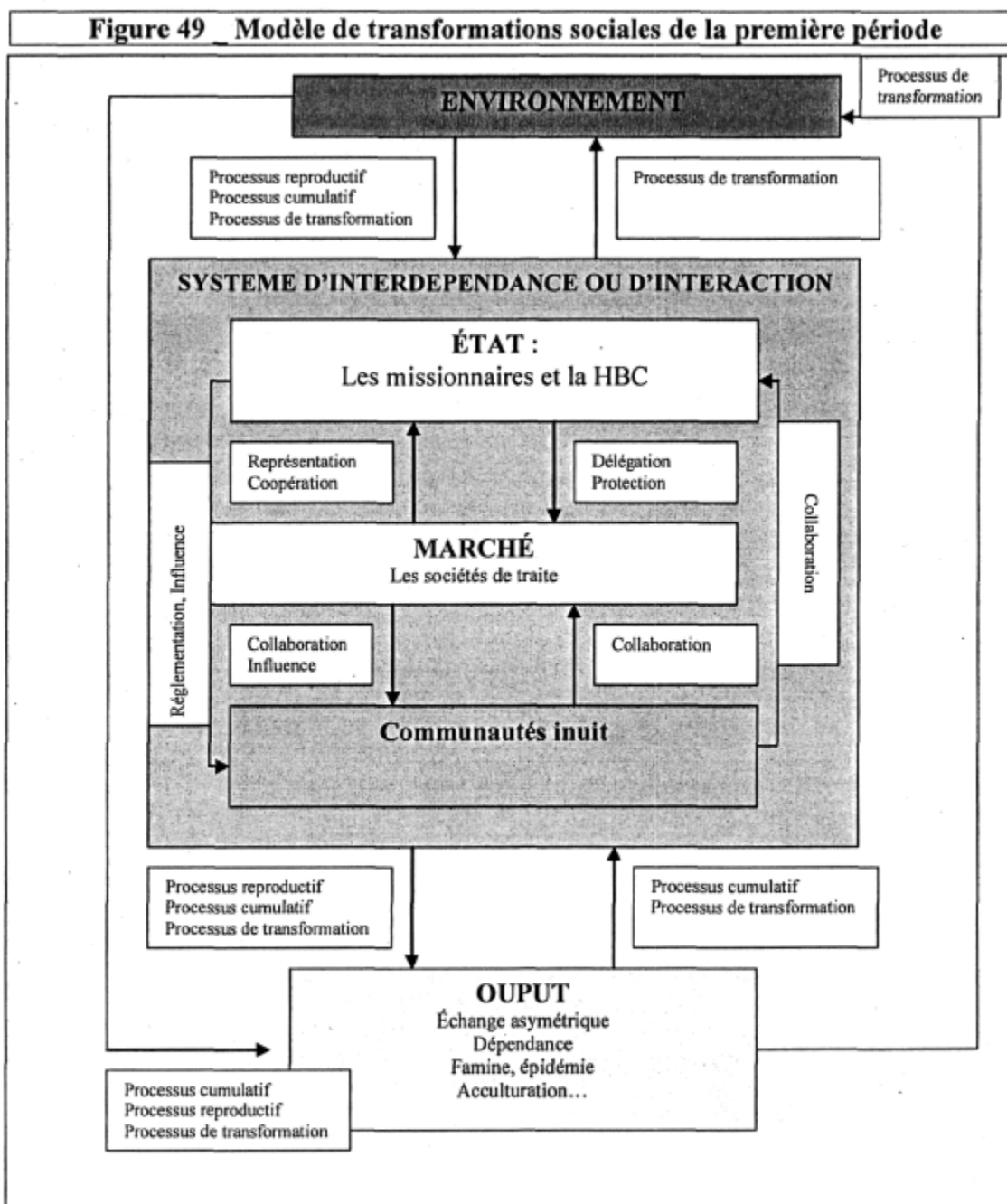
La transformation ultérieure de leur organisation sociale les conduira sur le chemin de l'organisation et de la gouverne politique. Jusque là, ils n'avaient pas les moyens de développer une réflexivité sur leur propre identité, et ipso facto découvrir les intérêts qu'ils avaient en commun, voire aspirer à les défendre collectivement.

Les acteurs et les systèmes d'interdépendance

A tout bien considérer, les figures emblématiques de cette période furent : les explorateurs, les baleiniers, les missionnaires, les commerçants, les agents de la police montée et les petites collectivités inuit. Les premiers rapports entre les baleiniers et les chasseurs inuit furent fondés sur l'échange d'informations et de marchandises (Frideres 1998 : 393 ; Martin 2003 : 30). Les Inuit louèrent leurs services aux capitaines de pêche et échangèrent avec eux divers produits. Rien ne porte à croire que cette collaboration participait à court terme au malheur des Autochtones (Dickason¹⁰³ 1996 : 224). Toutefois, l'exploitation industrielle des baleiniers, en décimant certaines espèces, dont les baleines boréales (*baleana Mysticetus*), allait mettre en péril la survie même des Inuit qui dépendait de ces ressources. La chasse de baleine perdit sa valeur économique et fut rapidement supplantée au XIX^{ème} par la traite des fourrures. D'aucuns font de l'économie de traite la fondation économique du Canada. Au risque de nous tromper, ce sera principalement autour d'elle que se développera l'histoire des systèmes d'interaction au Nunavik. Aussi, avons-nous

¹⁰³ Elle a surtout travaillé sur les Indiens, mais cette remarque nous semble pertinente même pour les Inuit.

convenu de nous en tenir aux trois autres principaux acteurs, en l'occurrence l'État représenté par les missionnaires et la HBC, le marché représenté par les compagnies de traite, et les collectivités inuit.



Comme nous l'illustrons à travers la figure précédente (figure 49), ce système d'interaction s'inscrit parfaitement sous le signe de la collaboration et de l'influence. En effet, tous les acteurs semblent y trouver leur compte. Jusque-là, la collaboration des Inuit était essentielle au fonctionnement de l'économie coloniale : ils produisaient les pelleteries, fournissaient les guides nécessaires aux administrations coloniales et aux grandes compagnies de traite (Simard 1982). Ils pouvaient, tout en continuant à s'adonner à leurs activités coutumières, assurer leur subsistance et améliorer leur standard de vie en y intégrant de nouveaux objets de consommation. Les affaires étaient lucratives pour les compagnies de traite y compris la HBC. L'État fédéral¹⁰⁴, le seul pallier gouvernemental présent au Nunavik, travaillait à garantir la souveraineté canadienne sur les eaux de l'Arctique et contribuer à l'essor de sa fondation : l'économie de traite. Creery note à ce sujet : « La traite des fourrures introduisait les Inuit dans une relation symbiotique avec les commerçants ; ils délaissaient leurs modes de chasse traditionnels (dans lequel la trappe était relativement importante) afin de collecter la fourrure qu'ils pourraient commercer en échange d'autres biens (fusils, balles, cartouches, couteau, thé et tabac [Traduction libre]. » (1994 : 110). Toutefois, certains des auteurs qui ont analysé les rapports commerciaux entre marchands allochtones et chasseurs autochtones les qualifient d'échange inégal, ne serait-ce que parce qu'ils recourent à un ensemble de techniques (dont l'écriture comptable, la tenue des registres et la fixation de la valeur d'échange des pelleteries) inconnues des Inuit ou impliquent à leur insu un jeu d'échelle¹⁰⁵ qui ne sera pas sans conséquences (Delâge 1985 ; Martin 2003 : 31 ; Edouard et Césa 2005 : 54). De surcroît, les biens de consommation et les outils fabriqués au Sud auraient servi un peu par défaut de cheval de Troie au capitalisme marchand en territoire inuit.

Tandis que la pénétration progressive des institutions du capitalisme marchand supplantait irréversiblement les bases matérielles du mode de vie coutumier des Inuit, les missionnaires

¹⁰⁴ Soulignons que jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le gouvernement fédéral ne manifesta aucun intérêt pour ces territoires. Il a fallu attendre la menace de l'expansionnisme américain pour le voir défendre sa souveraineté sur les îles de la haute arctique. Ce sera au début du XX^{ème} siècle cependant qu'il commencera à établir des postes de police montée dans l'Arctique, toujours dans l'optique de consolider la juridiction du Canada sur ces grands espaces.

¹⁰⁵ Nous pensons ici précisément aux effets des grands centres nationaux et internationaux sur le prix des fourrures.

s'attaquaient à leurs repères symboliques. Ces derniers s'associaient parfois à la HBC pour accomplir leur mission de christianisation des Inuit. Ils portaient la "civilisation" à ces "enfants déçus", leur prodiguaient des soins et les éduquaient (Graburn 1969 cité par Vallee et al. 1984 et par Duhaime 1982). Ils ramenaient à leur cause les leaders inuit émergents, assurant ainsi un certain contrôle social et l'intégration des Inuit dans la chrétienté (Honigmann 1962 cité par Duhaime 1982). À noter que la police montée de la Gendarmerie royale du Canada ne parviendra au Nouveau-Québec qu'au début du XX^{ème} siècle, quasiment à la fin de la période que nous étudions.

Outputs

L'influence des compagnies de fourrures sera plus profonde que celle exercée par l'industrie baleinière, non seulement en raison de l'asymétrie des échanges, mais aussi à cause de l'acculturation consécutive. Conformément aux termes de sa charte constitutive émise par le Roi Charles II d'Angleterre, la HBC jouissait, jusqu'en 1870, trois ans après la Confédération, d'un monopole commercial et de droits souverains sur une grande partie de la *Terre de Rupert*¹⁰⁶ et les possessions territoriales de la *Compagnie du Nord-Ouest*. Elle avait le pouvoir d'établir et d'appliquer des lois, d'ériger des forts et de conclure des ententes avec les Autochtones qu'ils y rencontraient. Elle assurait de facto le rôle d'autorité gouvernementale et de fief commercial protégé par la Couronne britannique, mais doté d'un pouvoir autonome à tous les autres égards. Au début du XX^{ème} siècle, la compagnie *Revillon Frères* lui livra une rude concurrence et l'éloigna encore davantage de son monopole sur les terres et les marchés du Nord du Canada, rétrocédés à la Couronne, puis à la Confédération. Mais elle ne réussira jamais à la surclasser. En 1936, elle a réaffirmé son monopole en achetant toutes les installations de la Revillon en Amérique du Nord et en fermant tous ses comptoirs au Nouveau-Québec.

¹⁰⁶ Sa superficie couvrait tout le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson, soit l'équivalent de 3,9 millions de Km². La HBC a rétrocédé ce territoire au gouvernement canadien qui s'empressa de le nommer « Territoire du Nord-Ouest » (TNO). En 1912, les TNO ont cédé à Québec la portion du territoire occupée principalement par les Inuit et les Cris.

En somme, la traite est devenue l'activité principale des Inuit (Graburn 1969 cité par Duhaime 1985 : 15). Selon Diamond Jenness (1964), en 1920, la culture dite traditionnelle est complètement mise en pièces dans l'Arctique canadien, supplantée par le mode d'échange marchand. Simard en explique la mécanique : « Et graduellement, l'efficacité accrue augmente le rendement de la chasse de subsistance, libère du temps pour le rattrapage, augmente l'offre inuit de marchandises à laquelle répondent les traiteurs par de nouveaux biens de consommation et cet engrenage finit par vous amener à ce point qu'ont connu certains Inuit du Nouveau-Québec au moment où la HBC a fermé les comptoirs de Revillon... » (1982 : 33). C'est entre autres grâce aux lucratives transactions pour les Inuit que facilite ce système d'interdépendance, qu'ils se sont mis à consacrer plus de temps à la trappe et, conséquemment à former autour des postes, des campements semi-permanents. Nous ajoutons à cette observation que ces échanges entre le Nord et le Sud étaient irrémédiablement inégaux et inéquitables dans la mesure où le premier fournissait surtout des produits finis à forte valeur ajoutée, tandis que le dernier ne pouvait offrir que de la matière première, donc pourvue d'une faible valeur ajoutée. La conclusion de Samir Amin à propos des rapports centre-périphérie tombe ici à pic : « Dans les formations périphériques, le mode capitaliste, dominant, soumet les autres et les transforme, leur ôte leur fonctionnalité propre pour la soumettre à la sienne sans les détruire radicalement. » (1973 : 17). L'efficacité de ce système lui vient de l'impression qu'il laisse à tous les acteurs d'être gagnants. Par ailleurs, la HBC ne s'est pas contentée de l'économie de traite. Jenness (1964) et Dunbar (1952) cités par Duhaime (1985) rapportent qu'elle a diversifié ses activités d'exploitation. Par exemple, elle a exploité le saumon de l'Ungava, dirigé la pêche commerciale à baleine, la coupe de bois dans la région de Kuujuarapik, elle a extrait neuf tonnes de plomb zinc près de la petite rivière de la Baleine, et un peu plus tard, elle a commercialisé des sculptures inuit (Marcoux 1981 cité par Duhaime 1985 : 15).

Ce système d'interaction a, pour ainsi dire, entretenu, pendant plus d'un siècle, une certaine stabilité dans la région ci-devant nommée Nunavik. Mais une stabilité bien précaire. En effet, des facteurs endogènes et exogènes lui portaient insidieusement atteinte au point de le faire voler en éclats pendant la guerre. En se basant sur le cours d'une matière première (les pelleteries), l'économie inuit s'est réservé le sort de toutes les économies axées sur les

matières premières : une fluctuation en dents de scie. L'économie de traite ne pouvait évoluer qu'en dents de scie, d'abord parce que son approvisionnement dépend du cycle naturel de quatre ans du renard arctique (Dajoz 1971 cité par Duhaime 1985) ; ensuite parce que les caprices du marché international des fourrures se répercutaient directement sur les prix payés aux trappeurs.

Étant donné que le niveau de vie des Inuit était directement associé à la valeur marchande des peaux, toute variation de leur cours sur le marché boursier pouvait avoir des incidences significatives dans leur quotidien. À partir de 1930, dans la foulée de la *Grande dépression*, la traite des fourrures du Nunavik amorçait son déclin (Arbess 1966 cité par Duhaime 1985). Le déclin de la valeur des fourrures a affecté la vie de la population inuit de différentes manières. Duhaime en identifie quelques unes : la baisse draconienne des revenus, le plus souvent payés en denrées alimentaires ; la diminution des troupeaux de caribous et quelques espèces marines a rendu plus difficile et incertaine la chasse de subsistance (Dunbar 1952, Hugues 1965 et Vézinet 1980 cités par Duhaime 1985) ; et conséquemment la famine. Au Nouveau-Québec, les disettes sont singulières et profondes chez les habitants des baies d'Hudson et d'Ungava. On en recense en 1944, en 1948 et en 1952 (Canada 1949 ; Canada 1952 ; Robinson 1944 cités par Duhaime 1985). À ces épisodes de famine, s'ajoutent les épidémies qui ont ravagé la population inuit. On retrace des épidémies à chaque année entre 1941 et 1953 à une exception près. Duhaime soutient que non seulement le nombre d'épidémies et de disettes réellement survenues est sans doute plus élevé que celui qu'on a recensé, mais aussi qu'elles ont eu lieu bien avant 1941. Roy (1971), rapporté par Duhaime (1985), n'en a-t-il pas repéré les traces à Ivujivik en 1928 ? Quoi qu'il en soit, et malgré les variations cycliques des troupeaux, Jenness constate la détérioration de la situation de l'économie de traite, et corollairement des Inuit jusqu'en 1950, moment à partir duquel elle est devenue désespérée.

Qu'on ne se méprenne pas, nous n'insinuons pas ici que la HBC soit responsable de la famine des Inuit au milieu du XX^{ème} siècle. Nous soutenons tout simplement que le système d'interdépendance auquel participaient délibérément tous les acteurs, y compris les Inuit, a défait le système de défense des collectivités inuit. Il a affaibli leurs réseaux de solidarité

traditionnelle en décourageant un certain nombre de pratiques propices à la cohésion sociale, il a cassé leur capacité de résister aux événements traumatiques. En conséquence, les Inuit n'ont pas été en mesure de voler à leur propre secours et de résoudre leurs problèmes. Le poids de leurs vicissitudes les écrasait littéralement. Aussi, allaient-ils chercher des secours auprès des institutions coloniales établies sur leur territoire.

L'État, à travers deux de ses figures de représentation, la HBC et les missionnaires, allait répondre aux appels à l'aide des collectivités inuit. La décennie 1920 aura été celle où le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a commencé à voler au secours des Inuit de presque tout le Nouveau-Québec, en leur pourvoyant en vêtements, nourriture, médicaments... Toutefois, au cours de la première période, les secours dont les Inuit avaient besoin étaient laissés au jugement des traiteurs et des missionnaires : l'éducation pour les missionnaires et le bien-être social pour les commerçants. Le gouvernement fédéral a même tenté d'en imputer les frais au gouvernement du Québec. Il faut croire que l'intervention de l'État, dans ces circonstances, répondait à une pression extérieure.

Par ailleurs, les missionnaires poursuivirent leur mission première de civilisation des Inuit, supplantant par le fait même les chamanes et s'imposant comme uniques médiateurs entre ici et l'au-delà. Ils impulsèrent également la redéfinition de la famille inuit « en institutionnalisant, à travers le mariage chrétien, la monogamie (Kaulsner et Foulks 1982 ; Crowe 1991). » (Martin 2003 : 34). La présence combinée des traiteurs, des missionnaires et de la police montée à compter de la fin du XIX^{ème} siècle, contribua à l'affaiblissement des réseaux de solidarité traditionnels et au déclin d'un certain nombre de pratiques (adoption, chamanisme, justice traditionnelle) indispensables au bon fonctionnement du modèle social antérieur. Martin renchérit : « Si bien que petit à petit, la société inuit perdit de sa cohésion et devint de moins en moins capable de résister aux événements traumatiques. Cette situation créa un vide social dans lequel l'État moderne s'introduisit afin de subvenir aux besoins des plus démunis ou pour régler les conflits. » (2003 : 34). Les conditions étaient donc réunies pour une transformation en profondeur dans l'organisation sociale des collectivités inuit.

DEUXIÈME PÉRIODE : 1940-1970

Environnement

L'environnement de la deuxième période de l'histoire des processus de développement du Nunavik est marquée une série de trois forces majeures : la première est socioéconomique, la seconde politique et la dernière, socioculturelle.

Environnement socioéconomique

L'environnement socioéconomique du Nunavik après la Seconde Guerre mondiale se caractérise autant par le dénuement de sa population autochtone que par l'exploration et la découverte de la richesse de son territoire.

Aux dires de Simard (1982), la période de l'après-guerre fut tout particulièrement désastreuse pour les Inuit du Nunavik, notamment en raison de l'écroulement du marché des fourrures. Cet événement les affecta principalement en réduisant leur pouvoir d'échange, donc leur niveau de consommation. Les Inuit eurent alors du mal à se remettre de l'effondrement de l'économie de traite jumelé à des pénuries ponctuelles de gibier (Trudel 2001, Damas 2002), et conséquemment à des vagues successives de famine. Non seulement la chute du prix des pelleteries dans les années 1930 et 1940 fut dramatique pour eux, mais aussi la hausse des prix des produits en provenance du Sud et leur incapacité à en acheter survinrent au moment où les gibiers qu'ils chassaient pour des fins de subsistance disparurent temporairement. Pour couronner le tout, leurs conditions sanitaires se sont détériorées à cause de la famine, mais surtout à cause des épisodes d'épidémie¹⁰⁷ de tuberculose qui les ravageaient. La famine¹⁰⁸ força donc les Inuit à laisser leurs camps et à venir s'installer dans un premier temps autour des postes de traites et des bases militaires,

¹⁰⁷ Selon Simard (1982), la tuberculose frappait partout les Inuit. Certains devaient être évacués au Sud pour être soignés. Les évacuations médicales touchaient Inukjuak en 1947, Chimo en 1949, Akulivik en 1955. Par dessus le marché, en 1952, la rougeole tue 131 personnes en Ungava sur une population totale de 700.

puis par la suite à accepter (en avaient-ils le choix ?) la sédentarité. Nous y reviendrons ultérieurement.

La baisse considérable des revenus issus de la trappe est survenue à un moment critique dans l'histoire de la région. Pour contourner leur appauvrissement imminent et la famine corollaire, à la fin des années 1940, certains Inuit ont tenté désespérément, mais sans succès, de revenir aux modes de vie traditionnels. Au moins deux obstacles majeurs se sont dressés sur leur chemin. Tout d'abord, il y a eu les changements simultanés dans les cycles de migration de caribou. Ces changements ont provoqué une pénurie généralisée de gibier, et conséquemment une rareté des produits de chasse. Ensuite, la relation symbiotique des commerçants avec les Inuit (trappeurs) a ravalé l'économie dite traditionnelle à la remorque de l'économie dite moderne. L'intrusion des biens de consommation courante et des outils en provenance du Sud dans le quotidien des populations nordiques au point même de leur devenir indispensables, a sapé la capacité de ces derniers à revenir au mode de vie ancestral. Par exemple, depuis 1925, les fusils ont remplacés les antiques arcs d'andouiller le caribou et, de ce fait, rendu les munitions et les fusils indispensables à la chasse.

Au même moment, les affaires étant déclinantes, un grand nombre de postes de traite fermèrent leur porte. Par conséquent, au moment de leur fermeture, la plupart des postes de traite (des sociétés françaises) ont laissé aux abois de nombreuses collectivités inuit. Celles-ci furent dorénavant trop intégrées au mode de production mercantile agonisant pour que le retour au mode de vie ancestral eût pu être possible. Ils étaient déjà aspirés dans *le trou noir* de l'économie de marché. Jenness (1964) rapporte que durant cette période le revenu familial annuel des Inuit équivalait en moyenne 454 \$ dont seulement 124 \$ provenaient de la trappe, 81 \$ des salaires, 103 \$ du secours direct en nature, et le solde (146 \$) — leur principale source de revenu monétaire —, des allocations familiales. Simard renchérit : « Dans l'ensemble de l'Arctique canadien, 60% des revenus monétaires des Inuit

¹⁰⁸ Par exemple, au Nouveau-Québec, Gérard Duhaime (1987) a repéré diverses sources signalant des famines en 1941-1945, 1947-1953. Malgré la prolifération des activités militaires et gouvernementales à Chimo, de 1943 à 1949, la famine semble menacer cette région

proviennent des paiements de transfert gouvernementaux. » (1982 : 36). Cette observation fera l'objet d'un développement plus détaillé un peu plus tard.

Ces nouvelles données économiques scellèrent au moins deux changements majeurs dans l'économie inuit : sa tertiarisation et sa mixité. Le secteur des services y prend de plus en plus de place, au détriment du secteur primaire. Puis, afin de pouvoir joindre les deux bouts, les Inuit en étaient venu à combiner travail salarié et activités coutumières. Le capitalisme marchand est devenu, au plan économique, le modèle d'échange monopoliste du Nunavik¹⁰⁹. Par ailleurs, le déclin de l'économie de traite, corrélé à l'exposition des Inuit à certaines catastrophes humaines (famine, épidémies), a sérieusement affecté leur poids démographique au début des années 1920, puis de la fin des années 1930 jusqu'à la fin des années 1940. C'est en tout cas ce que décrit leur pyramide des âges du 1^{er} janvier 1973, réalisée par Simard (1996). La structure de la population inuit à cette époque a été irréversiblement transformée autant par les épidémies et la disette qui n'ont pas manqué d'infléchir à la hausse leur taux de mortalité que par des mouvements de populations entraînés à la fois par la quête de ressources auprès des institutions coloniales ou militaires (comptoirs de la HBC, bases militaires) et par l'évacuation des malades ou plus globalement la création de villages permanents¹¹⁰. Tout porte à croire que l'une des caractéristiques de ces transformations démographiques est l'étiollement. D'ailleurs, le regain de croissance de la population inuit du Nunavik ne surviendra qu'après les années 1960, une fois sortis du marasme économique et de la misère, et pris en charge par l'État providence canadien.

Alors que la population inuit du Nunavik croupissait dans la misère, on commençait à réaliser à quel point la région était riche en ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. En effet, après 1945 démarra une nouvelle phase dans l'exploitation des ressources nordiques. La demande pour les produits forestiers et minéraux du Canada sub-

¹⁰⁹ Cette assertion ne signifie pas que le modèle antérieur du don ait disparu, mais qu'il s'est fait évincer et instrumentaliser par le modèle capitaliste.

¹¹⁰ Pour une description détaillée de la manière dont le transfert au Sud des malades inuit contribua aux processus de sédentarisation, lire Gérard DUHAIME. *De l'igloo au HLM. Les Inuit sédentaires et l'État providence*. CEN, Université Laval, 1985.

arctique s'est rapidement accrue, faisant de cette zone une source de matières premières pour l'industrie américaine. Bone soutiendra que « L'ère du Nord moderne basée sur le développement des ressources débuta en 1950. » (1992 : 64). La plus grande expression du développement du Nord a été, à son avis, l'exploitation des minerais de fer et le développement de la puissance hydroélectrique au Nord du Québec et du Labrador et la construction du chemin de fer de la Baie James reliant Schefferville à Sept-Îles. Toujours est-il que la finalité de ces projets était de répondre à la demande massive américaine de matières premières.

Le Premier ministre canadien Diefenbaker aura été celui qui aurait donné le ton aux processus de développement nordique. En 1957, il a présenté un nouveau concept de développement pour le Nord : « la vision nordique ». Celle-ci consistait à ouvrir le territoire nordique par la construction de voies de transport et de réseaux de communication, et par le fait même à rapprocher les ressources du Nord aux marchés du Sud¹¹¹. En 1958, le programme « *Roads to Ressources* » qui consistait à financer les nouvelles routes conduisant aux ressources naturelles potentiellement valorisables, a été mis en place. Aussi, au cours des décennies subséquentes, le développement du Nord a-t-il retenu l'attention du gouvernement canadien : l'émergence de la valeur économique du Nunavik força Ottawa à adopter de nouveaux programmes et politiques de promotion de la région. À l'origine, il commença par tenter des expériences agricoles et l'élevage de mouton à Kuujjuaq (Canada 1956 et 1957 cités par Duhaime 1985). Ensuite, il encouragea le développement de l'artisanat¹¹² ; fournit aux familles volontaires le transport et les biens nécessaires pour se rapprocher des terrains riches en gibier ; et incita à la relocalisation vers les agglomérations régionales Resolute Bay, Dundas Harbour, Devon Island, Territoires du Nord-Ouest, Kuujjuarapik, etc. (Wilmott 1961 cité par Duhaime 1985). Cela dit, les grands projets de développement qui marqueront l'histoire de la région seront associés au territoire et à ses richesses.

¹¹¹ Noter qu'à l'époque, les Autochtones en général, les Inuit en particulier, étaient complètement absents de la conception et de la mise en œuvre de ces projets. L'objectif fut tout simplement de développer un territoire, abstraction faite de sa population.

¹¹² Il n'est pas anodin de souligner que c'est la HBC qui prit le relais, au Nunavik, dans le domaine de la vente des sculptures.

Environnement Politique

Au point de vue politique, l'environnement interne du Nunavik est marqué par deux phénomènes majeurs : le premier, géopolitique, se rapporte à la militarisation du territoire ; et le second, administratif, concerne la prise en charge étatique de la population inuit.

Géopolitique

Jusqu'aux années 1950, le Nord n'avait pour le Canada qu'une importance stratégique géopolitique. Cette importance s'est accrue durant la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'une bonne partie de ce territoire est devenue une zone de défense militaire. Le Canada l'a affecté au service des pays alliés qui, dans leurs efforts de guerre, pouvaient facilement l'utiliser comme voie intérieure d'approvisionnement, à l'abri des scènes de guerre européennes et nippones. Il n'est alors pas étonnant que les premières dépenses militaires canadiennes dans le Nord aient été encourues durant la Deuxième Guerre mondiale, et cela non pas pour défendre le territoire, mais pour développer les postes de ravitaillement des alliés qui luttaient dans le Pacifique et en Europe. Bone (1992) a d'ailleurs remarqué que des montants considérables ont été dépensés afin d'y construire des infrastructures militaires : aéroports, bases, stations de radar, etc.

La fin de la guerre ne changea rien à l'importance géopolitique du Nord qui, cette fois, fut appelé à servir de zone de tampon aux rivalités entre les deux superpuissances du monde (américaine et soviétique) engagées dans une course effrénée aux armements. Dans la foulée, les Américains ont sauté sur la première occasion pour construire au Canada trois systèmes de détection radar: la *Pinetree line* (1954), la *Mid-Canada line* (1957) et la *Distant Early Warning line* (1957), toutes chargées de détecter les attaques surprises de l'Union Soviétique. Le réseau d'alerte avancée (DEW line) consistait en une chaîne de sites radars, dont 41 au Canada, allant du Groenland à l'Alaska, en traversant tout l'Arctique canadien.

Le gouvernement américain finança la plupart de ces projets, car ces infrastructures dans l'Arctique canadien lui permettaient de ravitailler plus facilement ses troupes en Alaska et en Angleterre. Quatre grands projets virent ainsi le jour : la construction de la route nationale d'Alaska, la construction des voies de ravitaillement du Nord-Ouest, le projet Canol qui consistait à étendre la production de pétrole à Norman Wells et à construire une pipeline allant de Norman Wells à Whitehorse et finalement, la voie de ravitaillement Crimson qui permettait aux avions militaires américains et canadiens de survoler le Nord du Canada afin d'atteindre les bases militaires américaines au Royaume-Uni. L'une des conséquences notables de ces investissements militaires fut la création d'une infrastructure de transport et de communication. Pour pouvoir ravitailler ce système militaire en fournitures et en services, on construisit des aéroports, des stations de radio et de météo. Apparurent également les services maritimes, un service régulier de courriers, de cargo et de passagers. Ces nouvelles infrastructures non seulement contribuèrent à l'ouverture du Nord, mais aussi générèrent de nouvelles possibilités d'emplois salariés pour les Inuit de la région.

Le Nunavik fut au cœur de cette mouvance : l'aviation américaine est arrivée à Fort Chimo en 1941, deux ans avant la police montée de la Gendarmerie Royale. Des photos aériennes de la base militaire de Kuujjuaq en 1948 et en 1949, montrent que deux pistes d'avion précédèrent le cadastre et le cadre bâti actuel du village (Duhaim 1985 : 23). Les vestiges du fort Chimo témoignent encore aujourd'hui de cette période où la menace d'une éventuelle invasion soviétique occupait les esprits. On peut également trouver au Nunavik les vestiges de la guerre, les traces de cette période de course aux armements dont l'impact imprègne encore la mémoire collective des Inuit de la région. La militarisation de la région a eu par ailleurs quelques incidences sur le processus de sédentarisation de population inuit du Nunavik. Nous y reviendrons un peu plus loin. Pour l'instant, revenons à la question de la présence de l'État canadien au Nouveau-Québec. Arbess (1966) et Christensen (1953), cités par Duhaim 1985, signalent qu'en certains endroits, les agents de la *Royal Canadian Mounted Police* sont présents depuis le début du XX^{ème} siècle.

Administratif ou l'enfermement paternaliste

La présence de l'État canadien au Nunavik dès le début du XX^{ème} siècle n'induisait pas nécessairement un grand nombre d'activités à son actif. Même que, remarque Duhaime, de 1884 à 1927, Ottawa n'a mené dans l'Arctique qu'un petit nombre d'expéditions d'études, installé que quelques stations de radio et postes de police, et cherché très peu de gîtes minéraux (Duhaime 1985). Tout porte à croire que jusqu'aux années 1940, la finalité quasi-exclusive de l'action gouvernementale a été la sauvegarde de la souveraineté canadienne sur le territoire arctique. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a rien fait pour venir en aide aux Inuit avant cette date, mais qu'il ne l'a pas fait principalement dans un souci de charité, voire de sécurité sociale. Certes dès 1922, il a mis sur pied la *Eastern Arctic Patrol*, une série d'interventions maritimes annuelles maintenues jusqu'en 1967¹¹³, mais ce fut dans le but exprès d'être tenu informé de toutes les questions nordiques susceptibles de l'intéresser : économie, conditions alimentaire, sanitaire et sociale, traite, administration des secours et des allocations, éducation, statistiques sur la population, etc. (Canada 1949 cité par Duhaime 1985).

Encore une fois, ces expériences s'inscrivaient davantage dans une perspective de sauvegarde de la souveraineté canadienne sur le territoire nordique que de sécurité sociale. Tandis que les dépenses gouvernementales dans les régions inuit du Canada, aux fins d'éducation, de santé et d'assistance sociale s'élevaient en 1939 à 13 \$ par habitant, comparativement à 19 \$ au Groenland et 47 \$ en Alaska ; le budget de la police fédérale canadienne atteignait 17 \$ par habitant, contre 42 cents en Alaska et encore moins au Groenland. 119 000 \$, c'est le montant que consacra le Canada à patrouiller ses frontières, tandis que seulement 88 000 \$ ont été décaissés afin de rencontrer les besoins spécifiques des 7 000 Inuit dont il avait la charge (Jenness 1964 : 71). Jusque là, les besoins de la population inuit étaient subordonnés aux intérêts stratégiques et géopolitiques du pays.

¹¹³ En 1946, la *Eastern Arctic patrol* reprit ses activités interrompues durant la guerre.

Il en sera autrement à compter des années 1940. En effet, l'avènement de l'État providence du Canada¹¹⁴ a provoqué, conformément à une politique générale et non en vertu d'une mesure d'exception, une *politification* des pans entiers de la vie des Inuit du Nunavik, c'est-à-dire a imputé à l'État central la responsabilité de résoudre la plupart de leurs problèmes, même les plus élémentaires. Eddie Kolausok (2004) présume que le gouvernement a attendu aussi longtemps avant de se préoccuper de la santé et du bien-être des Autochtones du Nord à cause, entre autres, de l'éloignement, du coût élevé, du manque de services et d'infrastructures gouvernementales dans la plupart des localités nordiques.

Des stimuli extérieurs ont été d'un grand secours pour faire bouger le gouvernement. Au moins deux raisons majeures le motivèrent à intervenir : la première concerne l'ostensibilité des problèmes qui ravagèrent les Inuit et leurs familles ; la seconde se rapporte à une quête de légitimité de l'État canadien auprès des populations et sur le territoire du Nord. Or, l'opinion publique des Canadiens du Sud fut scandalisée par quelques révélations sur la misère du Grand nord canadien. Farley Mowat a publié *People of the Deer* (1952) et *The Desperate People* (1959), deux ouvrages où il dénonce les mauvaises conditions de vie des peuples autochtones de l'Arctique. Ses révélations ont été corroborées par des reportages publiés en 1958 dans la presse écrite sur la famille et la mort au lac Garry. La militarisation de l'Arctique, notamment à travers les réseaux de communication qu'elle a construits, a également facilité aux populations du Sud l'accès aux informations sur la réalité nordique. Les conditions de vie misérables des Inuit un peu partout dans l'Arctique canadien furent pointées à l'index et ravivèrent dans le Sud "*le sanglot de l'homme blanc*". Le gouvernement fédéral fut interpellé et mis sur la sellette. Il en découla une pression sociale qui força l'État à prêter davantage attention aux programmes sociaux dans le Nord, y compris au Nunavik (Kolausok 2004).

¹¹⁴ D'après Linteau et al., le gouvernement canadien, sous l'inspiration britannique du célèbre rapport Beveridge paru en 1942, a déposé en 1943, ce que d'aucuns considèrent comme l'acte de naissance de l'État providence au Canada : le rapport Marsh. Dans son rapport, Marsh propose au gouvernement fédéral de doter le pays d'un système intégré de sécurité sociale, où la notion d'assurance sociale remplacerait celle d'assistance sociale. Les allocations familiales, l'assurance-santé, le logement social sont autant de mesures qu'il prévoit et recommande.

Ainsi, en 1945, la santé des Inuit du Nunavik fut confiée au ministère de la Santé et du Bien-être qui a ouvert les deux dispensaires du Nord québécois, le premier à Inukjuaq en 1947, et le second à Kuujuaq en 1949. Comme l'occupation militaire du Nord confirmait les rumeurs d'épidémie et de mortalité élevée dans le Nord, en 1945, le secrétaire médical de l'Association canadienne de tuberculose entreprit un voyage dans les villages du Mackenzie et en ramena un rapport très sombre. L'année suivante, un journal reproduisit les déclarations du docteur Lewis de la *Eastern Arctic Patrol* sur les conditions épouvantables de ces populations. Ces déclarations ont été publiées avec la photo d'un Inuk squelettique et nu, en guise d'illustration (Duhaime 1985 : 21). En réaction, la patrouille annuelle engagea une campagne antituberculose ; ce qui a permis de dépister un grand nombre de cas. Les cas les plus critiques ont été transférés vers les installations médicales du Sud où de meilleurs traitements et suivis médicaux étaient théoriquement plus probables d'être assurés.

Ces interventions publiques ont toutefois eu lieu sans consulter les populations locales. L'un des premiers programmes sociaux qui touchèrent les collectivités inuit fut celui des allocations familiales. En vertu de la Loi sur les allocations familiales, les mères canadiennes du Sud recevaient en moyenne un montant non imposable de cinq à huit dollars pour chaque enfant de moins de seize ans. Dans le Nord, en revanche, cette aide fut octroyée en nature, sous forme de vêtements, d'aliments et autres produits fournis par les comptoirs de la HBC. D'aucuns diront que cette politique assurait la continuité d'un paternalisme en vertu duquel l'État fournit, par l'entremise de l'Église et des comptoirs de traite, des biens aux veuves et aux malades chroniques et à tous ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs besoins et qui étaient réputés incapables de gérer pour leur propre compte l'argent des allocations. De ce point de vue (paternalisme étatique), l'aide est forcément liée. Au Nunavik, elle le fut à la condition d'envoyer les enfants à l'école et, durant les années 1940, à la dissuasion de la sédentarité qui fut à la fois destructrice pour l'économie et propice à l'inflation des dépenses publiques. Le gouvernement estimait la sédentarité dysfonctionnelle par rapport à l'économie, dans la mesure où l'économie de traite et l'autosuffisance des Inuit requéraient le nomadisme, les déplacements quotidiens et saisonniers pour la quête de pelleteries commercialisables, de cuir pour le vêtement, de

chair et de graisse pour la nourriture et le combustible, et les déplacements périodiques en fonction de la relocalisation des postes de traite ou du représentant du Roi d'Angleterre.

De plus, une intervention étatique croissante ne pouvait qu'entraîner une excoissance du coût des secours et des allocations, et donc des dépenses publiques. Comme l'objectif d'autosuffisance souhaitée n'a pas été atteint, ce fut le besoin de l'intervention gouvernementale, et non ses retombées positives, qui perdura. Paradoxalement, au cours de cette période, l'État fédéral se comportait comme une entreprise privée, c'est-à-dire avec la rentabilité et l'efficacité comme objectif et comme méthode. Si cette orientation a pu inciter ses représentants à critiquer le bovarysme occidental des Inuit, arguant que ces derniers étaient encore en mesure d'acquérir une part substantielle de leur nourriture et de répondre à certains de leurs besoins par le biais des activités ancestrales, elle n'a pas su réduire le coût des dépenses gouvernementales. Le premier ministre du Canada, Louis Saint-Laurent (1948-1957), a même soutenu que jusque dans les années 1950, les vastes territoires du Nord ont été administrés et non gouvernés, et cela en l'absence continue d'une approche globale et éclairée.

Le gouvernement du Canada comprit, un peu sur le tard, que : « La stagnation du marché du renard blanc, depuis quelques années, la diminution constante depuis la fin de la guerre de possibilités d'emplois locaux (...) et les difficultés des derniers temps ont servi à mettre en relief le besoin d'une politique sociale et économique flexible à long terme pour l'Arctique. » (Gouvernement du Canada 1951 cité par Duhaime 1985 : 29). Voilà dans quel état d'esprit, en 1953, il créa le *Department of Northern Affairs and Natural Resources*. Dans son rapport de 1956-1957, ledit département signala que les terres de l'Arctique ne supporteront plus longtemps l'économie traditionnelle de chasse et de trappe et qu'il fallait trouver de nouveaux débouchés¹¹⁵ pour préserver l'indépendance économique des Inuit et leur permettre de partager les meilleurs standards de vie du pays (Canada 1958 cité par Duhaime 1985 : 29).

Environnement Socioculturel

L'environnement socioculturel de ce qui deviendra le Nunavik fut marqué par de profondes transformations survenues dans tous les domaines de la vie des Inuit plus que jamais exposés à l'influence du Sud : la famille, l'éducation, l'économie, la politique, les biens de consommation... La sédentarisation fut l'incarnation de ces transformations tributaires des effets combinés des affres de la nature et des directives des missionnaires d'une part, et de la volonté du gouvernement (fédéral) de réduire les coûts de l'assistance sociale d'autre part (Csonka 2003). L'accomplissement du processus de sédentarisation s'est réalisé lorsque ledit gouvernement s'est systématiquement engagé dans une politique de relocalisation de certaines collectivités et de logements sociaux dans tout l'Arctique canadien.

Si la politique gouvernementale a parachevé le phénomène de sédentarisation, elle n'en a pas été l'origine, voire même qu'elle l'a initialement combattue. Simard (1982) et Duhaime (1985) soulignent à propos que durant les années 1940, la politique officielle du Canada décourageait systématiquement la sédentarisation et s'efforçait à combattre l'acculturation imminente des Inuit, notamment en leur interdisant l'usage de la monnaie, l'abandon des activités traditionnelles au profit des allocations familiales... Robertson rapporte à ce sujet :

L'esquimau est habituellement un individu indépendant et plein de ressources et, pour minimiser la possibilité qu'il devienne trop dépendant de l'aide du gouvernement, on prend soin de lui expliquer que l'allocation familiale doit seulement l'aider à procurer de la nourriture et des vêtements à ses enfants. Si la famille esquimaude reste près du poste de traite pour vivre seulement de l'allocation mensuelle et ne chasse pas ou ne trappe pas comme d'habitude, le traiteur doit rapporter son cas et refuser de donner l'allocation, excepté pour des quantités limitées de lait, de céréales pour bébés et de vêtements d'enfants. (1952 : 345-346).

Persuadés que les Inuit étaient encore capables d'acquérir une part substantielle de leur nourriture et de répondre à leurs besoins par le biais des activités coutumières, les représentants du gouvernement fédéral ne se sont pas privés de critiquer vertement toute propension au bovarysme occidental et encourager la préservation du mode de vie traditionnel (Canada 1953 et 1956 cités par Duhaime 1985). De nombreux autres indices

¹¹⁵ Les principales occasions furent offertes par les industries des mines, du transport, de l'administration publique et des installations de la défense, bref dans les secteurs primaire et tertiaire.

ont été collectés par Duhaime (1982) afin de défendre l'hypothèse d'une politique gouvernementale active de dissuasion de la sédentarisation : l'incitation au mode de vie traditionnel, l'enseignement formel entre 1950 et 1957, l'imposition du mode de vie traditionnel comme condition d'éligibilité aux soins de santé de la *Eastern Arctic Patrol* (Canada 1956 cité par Duhaime 1985). Un agent de la Gendarmerie royale a même annoncé aux Inuit de Kuujuarapik la substitution des allocations versées jusque là en nature (sous forme de farine et de sucre), par des munitions. Voilà autant de traces des efforts déployés par le gouvernement dans l'espoir de faire capituler la hantise de la famine et la relative sécurité d'un sac de farine comparée à l'incertitude d'une boîte de munitions. La H.B.C, à travers ses facteurs, s'est jointe à ces efforts. Arbitre des allocations et des secours, elle a favorisé les chasseurs, accepté les sculptures des trappeurs vivant dans les camps à l'exclusion de celles des Inuit installés près du poste de traite (Willmott 1961 cité par Duhaime 1985 : 20). Christensen a écrit à propos :

L'administration n'est pas intéressée à encourager les Esquimaux à construire de véritables maisons, parce que l'habitation permanente est inconciliable avec l'économie actuelle, parce que les Esquimaux ont rarement les moyens financiers de construire et spécialement de chauffer une maison, et enfin parce que les habitations actuelles sont considérées comme étant plus chaudes et plus hygiéniques, à ce stade-ci du développement de la région. Pour ces régions, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne vend pas de matériaux de construction. » (Christensen 1953 cité par Duhaime 1985 : 20).

L'exception significative à cette règle de dissuasion de la sédentarité est l'effort considérable consenti dans le domaine de la santé. Nombreux sont ceux qui, comme Judd (1969) rapporté par Duhaime (1985), un jeune cadre du gouvernement du Québec, pensent que la santé a sans doute servi d'argument de légitimation des coûts de la sauvegarde la souveraineté canadienne. En attendant de construire, d'ailleurs à la demande régulière des habitants du Nord, des hôpitaux sur le territoire (Dagenais 1945 cité par Duhaime 1985), il a fallu transférer au Sud les malades dont l'état de santé était le plus critique, ou qui souffraient de maladies graves et qui nécessitaient des soins indisponibles sur place. Les évacuations médicales auraient à ce moment marqué l'histoire de la sédentarisation des Inuit. Tout d'abord au plan démographique, elles ont renforcé la dépendance des Inuit par rapport à l'assistance gouvernementale : « La majorité des malades de retour ne pouvaient plus s'éloigner du poste ; c'est là, en effet, qu'ils trouvaient les traitements encore requis, les éléments de la diète prescrite, etc. Si tous n'étaient pas évacués, environ le quart de la

population inuit de l'Arctique était touché. » (Duhaime 1985 : 23). D'après les données compilées par le ministère de la Santé, 2 214 patients étaient sous traitement en 1955 ; le chiffre a crû à 3 330 en 1957 (Canada 1959 ; Duhaime 1985 : 23). Ensuite au plan qualitatif, ces transferts au Sud brisèrent l'ancienne structure familiale, minèrent les réseaux ancestraux de solidarité, participèrent à la réorganisation de l'espace social et de la production domestique. En effet, un grand nombre de malades évacués ne revinrent plus, d'autres sont restés absents pendant de longues périodes, et ceux qui revinrent durent, pour la plupart, s'établir près des postes de traite pour des fins de suivi médical.

Outre les facteurs sanitaires, et malgré le nombre de mesures de dissuasion gouvernementales, de nombreux autres facteurs sociaux ont continué à entretenir la marche de la sédentarisation des Inuit du Nunavik. Au plan socioéconomique, le déclin des revenus de la traite, les variations migratoires des troupeaux de caribou, la famine corollaire et l'incapacité à revenir au mode de vie ancestral, conjugués aux maladies et épidémies, à la hausse des produits du Sud et aux affreuses conséquences (cercle vicieux de l'endettement) de la pratique de « saturation du crédit » de la HBC entraînent un mouvement centripète, un déplacement de la population inuit près des postes de traite.

La création d'emplois rémunérés dans les villages représente une autre incitation à la sédentarité. Autant la militarisation du territoire que les objectifs de développement industriel y ont contribué. A la fin des années 1940, les programmes étatiques interventionnistes sur les plans éducatif, médical et socioéconomique n'incitaient pas moins la population inuit à y prendre part et à faire leurs nouvelles identités et les nouveaux espaces politiques rendus possibles par la sédentarisation, en l'occurrence les villages. L'école et la santé ont été deux institutions (instruments) de motivation efficaces pour la sédentarisation des Inuit. Dans plusieurs villages, l'enseignant s'est vu attribuer la tâche d'un agent gouvernemental officiel, laquelle consiste en partie à distribuer les diverses allocations sociales et le secours direct aux chefs de famille. En outre, dans un contexte où l'école fut obligatoire pour les enfants, la fréquentation scolaire exigée par les autorités gouvernementales aux Inuit de la région provoquait un nouveau démembrement des familles. L'imposition de l'école a eu une série de répercussions importantes. Par exemple,

elle a imposé graduellement une nouvelle organisation de la production domestique : désormais, les Inuit ne peuvent plus tout faire ensemble. Tandis que les hommes continuent d'aller à la chasse, les femmes sont obligées de rester au village afin de s'occuper des enfants. Si Duhaime dit vrai, vers 1955-1960, la tendance à la sédentarisation¹¹⁶ des Inuit de l'Arctique québécois était déjà bien enclenchée et, dès la fin des années 1950, le processus de sédentarisation avait déjà conféré aux villages récemment constitués une certaine similitude. Certes, les décisions administratives accélérèrent le processus de sédentarisation, mais son origine leur était bien antérieure.

Ce survol documentaire nous a permis d'établir que la sédentarisation en général, la construction des habitations autour des institutions coloniales (dispensaires, écoles, postes de traite, stations radio-météo, bases militaires, etc.) en particulier, procèdent a priori des initiatives de la population locale. Plusieurs auteurs (Dorais 1967 ; Curie 1963, Evans 1964, Guédon 1968, et Larochelle 1972 cités par Duhaime 1985 ; Vallee et al. 1984) ont documenté l'expérimentation de nouveaux types d'habitations (maisons de fortune, tentes ou cabanes construites à même les matériaux disponibles, généralement de récupération) et de matériaux (bois de récupération, carton, toile, pierre) par la population locale de chacun des villages bien avant la mise en place de la politique de logements sociaux, et cela, malgré l'interdiction gouvernementale de la vente de matériaux de construction aux Inuit et l'incitation étatique à préserver la maison de neige installée loin du poste de traite. Cette initiative endogène a débouché sur une *bidonvilisation* de la région que déplorèrent les agents gouvernementaux sur place, arguant que cette dernière contribua davantage à la détérioration des conditions de santé des Inuit.

Ce fut dans l'optique de soulager les problèmes de santé dérivés de ces constructions de fortune, et surtout de réduire les coûts des services publics en les rendant plus efficaces et plus rationnels, et non en vertu d'un complot qu'on aurait ourdi dans les officines

¹¹⁶ Pour éviter tout malentendu, précisons tout de suite qu'ici, la sédentarité désigne bien plus qu'un événement historique ou un phénomène social ; il s'agit d'une forme d'organisation sociale et d'occupation de l'espace historiquement produite dans le cadre d'une dynamique sociale. Dans le cas qui nous concerne, elle est le résultat d'une praxis dans laquelle ont intervenu tous les acteurs sociaux : la population, l'État, le marché.

d'Ottawa, que le ministère des Affaires du Nord songea à mettre sur pied à la fin des années 1950 une politique de logements pour les Inuit. Par conséquent, la politique de logement s'avère plutôt une alternative exogène à une initiative endogène de construction de maisons rigides dans la région. L'initiative gouvernementale s'est de ce fait substituée à celle de la population inuit : un système hétéronome a remplacé un système autonome ; la responsabilité de ce problème collectif a changé de main pour devenir une affaire d'État.

En somme, tous les domaines de la vie des Inuit du Nunavik ont été exposés à l'influence du Sud : la famille, les croyances, l'éducation, les vêtements, les logements, les biens de consommation, etc. Le procès de la sédentarisation portait à son apogée toutes ces transformations en cours dans la vie du plus anonyme des Inuit. Toutefois, la concentration démographique qu'elle a provoquée a peut-être dissimulé la visibilité de la décroissance nette de la population pour des raisons de mortalité ou de mobilité géographique, volontaire ou involontaire ; mais elle n'a pas su comprimer le sentiment de minorisation culturelle qui a accompagné la hausse de la population non inuit dans la région et surtout la prise en charge étatique de la population inuit.

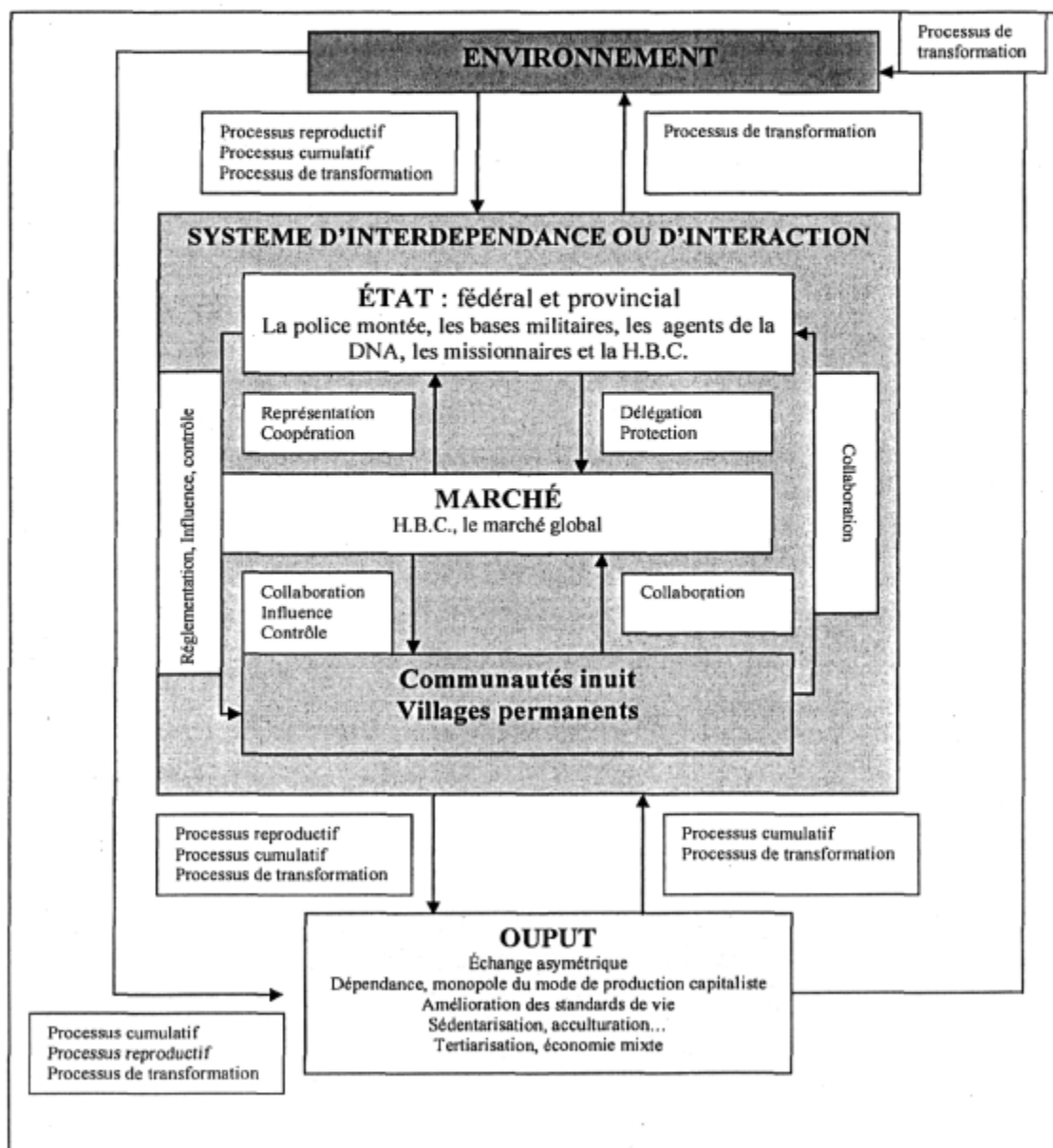
La liste des indicateurs de transformation de l'environnement des communautés inuit du Canada ci-devant énumérés n'est guère exhaustive : il en existe certainement d'autres qui échappent à notre entendement. En revanche, elle suffirait à décrire les grandes lignes du contexte global dans lequel évoluaient ces individus et communautés afin de mettre la table pour l'explication sociologique des transformations qui allaient encourir, et plus précisément celles de la nature, de la dynamique et de la portée des rapports sociaux entre les acteurs en présence.

Les acteurs et les systèmes d'interaction

Au cours de la période 1940-1970, les principaux acteurs de ce qui deviendra le Nunavik furent : la population locale progressivement regroupée dans des villages permanents ; les représentants gouvernementaux, en l'occurrence la police montée, les missionnaires, les

bases militaires, les facteurs de la H.B.C, et un peu plus tard, les agents du *Department of Northern Affairs* (DNA); les explorateurs et les compagnies de traite. Avec le déclin de l'économie de traite et l'étiollement de l'influence des missionnaires après la guerre, l'action historique s'est déroulée principalement autour de la HBC, des agents des gouvernements provinciaux et fédéral, et de la population inuit.

Figure 50 _ Modèle de transformations sociales de la deuxième période



Avant les années 1950, faut-il le rappeler, le gérant de la HBC était un personnage central des collectivités inuit. En effet, le gouvernement fédéral lui avait conféré le mandat de fournir aux Inuit les soins et le refuge dont ils avaient besoin en période de crises (famine ou épidémies). C'est auprès de lui que les Inuit allaient chercher les secours directs et les allocations en nature, autorisés par le gouvernement fédéral. Cependant, devant l'incapacité de la HBC et des missionnaires à contrer les difficultés qu'éprouvèrent les Inuit du Nunavik, progressivement, les agents du DNA sont venus les remplacer après les années 1950. Ces derniers devinrent les principaux distributeurs d'assistance, de maison, d'eau potable, d'emplois salariés, et d'allocations gouvernementales. Une technocratie gouvernementale commençait ainsi à prendre pied dans la région. Constitué d'une nouvelle génération coloniale de jeunes fonctionnaires techniciens et professionnels (libéraux, moralisateurs, rationalistes, instruits, élitistes, tout aussi paternalistes que les missionnaires, les marchands et les Mounties) (Simard 1982), le pouvoir technocratique devait conseiller et administrer les décisions politiques des gouvernements, tout en s'efforçant de ménager la sympathie de la population civile. Ce qui caractérise ce nouvel acteur, c'est qu'il propose des solutions technobureaucratiques aux problèmes qui rongent les communautés inuit.

Le mode de rationalisation sociopolitique dit technocratique se situe dans la lancée de la production/consommation massive et s'instaure lorsque l'État met en place ses appareils de planification et de régulation économique, d'une part, et ceux qui systématisent la reproduction sociale, la socialisation et le façonnement des besoins, d'autre part, (l'expression "industrialisation étatique du procès culturel" pourrait résumer ce dernier point). L'administration technique du changement social suppose deux choses : la compartimentation, la séparation des "secteurs" de gestion de la vie commune et l'intégration des clientèles-cibles aux appareils qui s'en occupent, par des mécanismes de "feed-back" : la mesure statistique des besoins et surtout la participation (information-consultation-animation). [...] Quant aux débats sur les finalités du politique, ils se posent de plus en plus en termes d'expertise technique et dans le cadre de la participation aux appareils. (Simard 1982 : 47-48).

Si jusqu'aux années 1940, la présence de l'État fédéral dans l'Arctique était principalement motivée par la sauvegarde de la souveraineté canadienne, après la guerre, elle serait motivée autant par la richesse du Nord que par la légitimité de la présence gouvernementale sur ce territoire. Tout porte à croire qu'au delà de l'humanisme et du caractère caritatif des interventions gouvernementales afin de contrer la pauvreté des Autochtones de l'Arctique, les mesures gouvernementales visaient par dessus tout à asseoir la légitimité de la souveraineté canadienne sur un territoire et des populations qui n'ont jusque là aucunement

contribué directement à la formation de cet État qui s'en réclame. Ils n'ont pas voté pour les représentants de cet État, ils n'ont pas choisi avec les autres habitants de cet État les lois et la Constitution le régissant, et a fortiori, ils ne font pas partie de ces représentants. Plusieurs indices nous portent cependant à supposer que la finalité ultime de cette démarche était économique : rendre disponible pour le développement économique du Canada l'immense réservoir de ressources naturelles dont regorge le territoire arctique. « L'intervention gouvernementale est quant à elle initialement dirigée vers un élargissement de l'espace canadien, une appropriation du territoire devant assurer une réserve de ressources pour le développement de l'économie du pays. La mainmise étatique sur le territoire oblige à marquer une certaine attention à la population. » (Duhaime 1985 : 27).

Par ailleurs, avec la transformation globale de la structure économique de la région, les Inuit ont perdu leur position et leur pouvoir dans le système de production capitaliste. Ils ont cependant été réintégrés dans le système marchand, non pas en tant que producteurs, mais en tant que consommateurs et force de travail. Ils sont devenus un manque à gagner pour la HBC. En effet, même au moment où les revenus de traite touchent le plancher, la Compagnie trouve encore son compte à demeurer sur le territoire. Elle s'est fait garantir par l'État l'occasion d'écouler ses produits. Duhaime doute que ce ne soit à cette époque que ses activités aient pris leur caractère dominant, glissant définitivement de la production de matières premières (exploitation de mines, de forêts, de la faune aquatique et terrestre) vers le tertiaire, c'est-à-dire la vente au détail. La Compagnie a saisi au bond l'occasion d'accroître considérablement son pouvoir réel, c'est-à-dire imposer sa monnaie, son système comptable, son principe hiérarchique. Après avoir bénéficié des conditions exceptionnelles du marché des fourrures pendant plus de cinquante ans, renchérit Duhaime (1987), la HBC s'est retrouvée en position de profiter des secours gouvernementaux qui viennent pallier la réduction du pouvoir d'achat des Inuit.

En somme, entre 1940 et 1970, le système d'interaction sociale au Nunavik s'inscrivait sous le signe de la domination coloniale, du paternalisme étatique, et d'une détérioration des termes de l'échange, si échange il y eut à cette période. L'État et le marché ont exercé plus qu'une influence, un contrôle majeur sur le destin des populations et territoires inuit.

Ils ont surdéterminé les principales coutures du nouvel espace social qui allait devenir le Nunavik, ils ont façonné tous les plis dominants des nouvelles unités morphologiques, en l'occurrence les villages permanents.

Outputs

Avec la chute irréversible de l'économie de traite, la seule manière dont les Inuit pouvaient encore collaborer avec les autres acteurs (le marché et l'État), consistait à rétablir leur autosuffisance, ce qui aurait eu pour effet de réduire les dépenses gouvernementales. Le fait est qu'ils ne l'ont pas pu, voire même que les dépenses gouvernementales se sont accrues. Il en résulta le contraire de l'objectif visé : la dépendance des Inuit par rapport à un système d'aide paternaliste et paralysant.

Plus d'uns ont observé qu'outre la dépendance qu'elle a entraînée, l'assistance gouvernementale a entamé les liens sociaux et créé des disparités de fortune entre les Inuit. Même si la fonction première des paiements de transfert fut de subventionner la chasse et la trappe, ils finirent par avoir raison des relations de réciprocité traditionnelles fondées sur le don ou la diplomatie des prix, lesquelles, selon Sahlins (1972) permettaient aux Inuit d'ajuster la valeur de l'échange des biens au degré de proximité des relations interpersonnelles entre les échangistes. Simard soutiendra que les réseaux de générosité forcée et de réciprocité sont mis à mal par l'assistance publique :

Au lieu de solidarités, on aura des services gouvernementaux ; au lieu d'une place publique, les appareils bureaucratiques ; au lieu des responsabilités, de l'aide ; au lieu de questions, des réponses toutes faites et de "l'expertise" portant l'empreinte du régime politico-économique émergeant après la guerre, celui qu'Henri Lefebvre baptisait du terme casse-gueule de "société technobureaucratique de consommation dirigée". (Simard 1982 : 43-44).

Le capital et l'État se sont soumis tout l'espace social du Québec arctique. Entraînée par le courant de l'économie marchande, l'économie de la région s'est radicalement et irréversiblement tournée vers le capitalisme, d'abord mercantile, ensuite industriel, mais toujours monopoliste en tant que régime économique. Les institutions économiques capitalistes (la monnaie, le marché, le crédit, les normes et systèmes d'échange) ainsi que les valeurs qu'elles promeuvent (individualisme, concurrence, profit) ont connu une large diffusion auprès de la population inuit qui ne s'est cependant pas complètement défaits de

ses institutions et valeurs ancestrales (système du don, le partage comme assurance). Toute l'organisation sociale en pâtira. Avec les nouveaux outils que la technologie a mis à leur disposition (motoneige, canot léger, fusils...), lesquels outils ont permis de parcourir plus rapidement le territoire, la collaboration entre les chasseurs ne s'avérait plus indispensable. De plus, l'assistance étatique et la relocalisation des populations aidant, les réseaux de réciprocité perdent de leur acuité, de sorte que la structure familiale comme unité de production et de consommation s'est nucléarisée. Qu'on ne soit pas dupe, le système marchand n'a guère enseigné aux Inuit le système de propriété privée. Car les chasseurs, bien avant les premiers contacts, puis plus tard les sculpteurs, étaient individuellement propriétaires de leurs moyens de production (outils) (Mitchell 1996). Le système capitaliste leur a en revanche tout appris sur la marchandisation du travail et le système d'échange marchand. Néanmoins, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les Inuit et le marché¹¹⁷ ont su trouver un moyen d'articuler le système ancestral de réciprocité avec le système capitaliste : « Même s'ils continuent à partager la nourriture, la propriété privée [s'entend comme le système marchand] est devenue la norme... » (Mitchell 1996 : 317). Le travail continu et l'esprit du capitalisme ont rencontré quelques obstacles sur leur passage ; les anciens réseaux de solidarité continuèrent de fonctionner comme des mécanismes de redistribution des revenus et les institutions en place tolèrent les fluctuations de la main d'œuvre inuit. En même temps qu'ils éprouvaient le besoin de gagner leur vie, ils aspiraient à rester en communion avec des valeurs et des rapports sociaux auxquels ils sont très attachés. Il en est ainsi parce qu'ils ne sont pas seulement des êtres de chair et de sang, mais aussi des êtres sociaux attachés à certaines pratiques et dont la vie requiert un sens et des repères symboliques.

¹¹⁷ Pour décrire de semblables innovations, Martin (2003) utilise le terme de « glocalisation ». Il définit ce phénomène comme le produit d'une attitude réflexive qui « conduit les acteurs à faire des compromis afin de rendre leurs pratiques compatibles avec les contraintes du capitalisme mondial. [...] La glocalisation correspond à l'insertion ou à l'enracinement des pratiques locales dans l'universel. » (2003 : 12). Contrairement à lui, d'une part, nous ne sommes toutefois pas sûr qu'il s'agissait d'une attitude réflexive, c'est-à-dire d'une stratégie des communautés pour s'intégrer au système ; et d'autre part, tout porte plutôt à croire que c'est le système-monde qui s'est ainsi incorporé les pratiques de l'ancien modèle qui lui sont fonctionnelles. La lutte contre la sédentarisation des Inuit est un excellent contre-exemple de la proposition de la glocalisation telle que décrite par Martin (2003).

Si cette coloration locale du système capitaliste a facilité l'éclosion d'une économie mixte (travail discontinu, survivance des activités économiques traditionnelles, travail salarié, économie de marché, etc.), elle n'a guère contrevenu au caractère inégal et inéquitable de l'économie régionale. Entre 1940 et 1970, la production, ou du moins ce qu'il en restait (traite, sculpture), était davantage destinée aux échanges externes qu'à la consommation intérieure. De ce système d'échange, un transfert de valeur s'opérait du Nord au Sud. Le Sud fournissait au Nord des biens à forte valeur ajoutée, produits à travers un mécanisme autonomisé réduisant considérablement le temps de travail, tandis que le Nord fournissait au Sud essentiellement des matières premières (pelleteries) ou des produits à faible valeur ajoutée (sculptures) et exigeant beaucoup d'heures de travail. Ce système d'échange inégal est l'un des principaux facteurs de l'inhibition de l'accumulation du capital dans le Nord. Outre l'échange inéquitable, la pratique de la « saturation du crédit » adoptée par la HBC a été un autre obstacle à l'accumulation du capital par et pour les Inuit. Citant Myers (1984), Mitchell (1996) a vu dans ce système de crédit un mécanisme d'endettement susceptible d'aspérer tout le surplus généré par les activités dites ancestrales. De tels rapports d'échange ont contribué à réduire les chances des communautés inuit de reprendre en main leur destinée collective. Simard (1982) a vu dans l'aliénation qui en résulta, c'est-à-dire le fait pour eux de se sentir étrangers dans leur propre milieu (villages permanents), des leurs, de leur temps, le prix de leur dépendance économique et de leur irresponsabilité politique. « Les Inuit n'ont ni l'occasion ni le besoin d'assumer la responsabilité de ce qui leur arrive à tous, d'en discuter entre eux publiquement, de prendre enfin collectivement les risques et les engagements soutenus hors desquels ils ne sauraient prétendre poser leur signature sur le monde, se l'approprier et cesser d'y vivre comme des étrangers. » (1982 : 50).

Contrairement à tous les facteurs de l'environnement général et du système d'interdépendance du Nunavik, favorables, entre 1940 et 1970, au vide de l'espace public, à l'étouffement de la société civile en éclosion ; à la fin des années 1950, d'autres facteurs à la fois conjoncturels et structurels de ces mêmes cadres sociaux (environnement et système d'interdépendance) sont venus créer les conditions de possibilités de l'émergence d'une conscience ethnique et l'essor du mouvement autonomiste inuit.

Le système d'organisation sociale a pour ainsi dire forgé à l'interne les conditions de son dépassement. Par exemple, la sédentarisation, en restituant de manière plus évidente à la conscience collective, les différents points communs entre les communautés inuit, a rendu possible l'éclosion du sentiment d'unité des Inuit que seule une réflexivité sur eux-mêmes peut entraîner. À la limite, nous la retenons comme l'un des déterminants dans la construction de l'identité ethnique des Inuit au sens où elle leur aurait permis de se doter d'un mythe fondateur, d'une généalogie et d'une altérité identiques. Simard dira à ce sujet :

La collectivité appelée aujourd'hui « Inuits du Nouveau-Québec » n'existait pas en 1950 – sauf, bien sûr, comme catégorie démographique ou statistique. Elle est née de la transformation des rapports sociaux à l'occasion de la mise en place du nouveau régime colonial. La centralisation administrative impose, pour ainsi dire, des solidarités panrégionales objectives entre les habitants (autrefois, les comptoirs de traite étaient largement indépendants, mais les cellules locales des appareils gouvernementaux sont fortement intégrées). La reconnaissance de fait de ces solidarités mène à ce que nous appelions les revendications corporatistes de clientèles. (Simard 2003 : 212).

De plus, la scolarisation dont l'effet escompté par les autorités coloniales (missionnaires, professeurs, agents du DNA) fut l'assimilation¹¹⁸, a également contribué à la formation d'un embryon de classe moyenne, d'une élite détenant le capital humain — si faible soit-il — dont le mouvement autonomiste aura besoin pour se développer. Il a fallu aux nouveaux leaders la maîtrise du langage, des codes et des normes de régulation des conflits de la société canadienne, bref une nouvelle culture politique, pour faire avancer la cause des Inuit¹¹⁹. C'est grâce à cette nouvelle culture politique qu'ils ont pu transformer une simple conscience ethnique en conscience nationaliste, et jouer sur leur statut de colonisé pour promouvoir leur mouvement autonomiste. Autrement dit, c'est précisément contre la dépendance institutionnelle des Inuit, celle qui centralise les pouvoirs décisionnels et instaure un paternalisme inégalitaire dans les méthodes de travail des administrations, celle qui engendre un hiatus entre d'une part, les méthodes, les programmes, les services, et

¹¹⁸ Les politiques et programmes sociaux instaurés par l'État ont profondément modifié les conditions de vie des Inuit. Ces derniers sont emportés par le courant de la modernité occidentale qui les fait intégrer le système de crédit, la monnaie, l'économie de marché, la consommation de masse, le travail salarié, la démocratie politique, le pluralisme culturel, etc. Même si certains traits culturels persistent (langue vernaculaire, spiritualité mythologique, chamanisme, chasse, pêche, piégeage...), les Inuit du Nunavik ont emboîté le pas de la modernité.

¹¹⁹ La prochaine section élucidera davantage cette affirmation.

d'autre part, les réalités et l'héritage des population inuit, que lutte le mouvement autonomiste émergent.

D'après Simard (1982), le mouvement coopératif¹²⁰ qui a démarré, sans théorie, à compter de la deuxième moitié des années 1950 au village de Puvirnituq sur la baie d'Hudson, est l'une des premières tentatives endogènes des Inuit de recouvrer la responsabilité de ce qui leur arrive. Par la rupture avec le système de saturation du crédit qui les endettait irréversiblement et dont dépendait néanmoins leur subsistance, les Inuit de Puvirnituq ont tenté de rompre avec tout le système colonialiste paternaliste capitaliste technobureaucratique du bien-être. Le moyen d'y parvenir, le modèle des coopératives, ne tarda pas à se répandre dans tout l'Arctique canadien. La décision locale de fédérer régionalement les coopératives marqua une nouvelle phase dans la consolidation de la conscience régionale, voire même nationale des Inuit du Nouveau-Québec. Depuis la fédération des coopératives en 1967, les rapports entre des gens qui vivaient surtout localement ou familialement et qui n'étaient rassemblés régionalement que par les institutions de l'État, et quelques fois par celles de l'Église, peuvent avoir et ont un écho à l'échelle régionale.

Selon Simard (1987), le modèle des coopératives s'est avéré pertinent pour les Inuit, non pas dans sa formule d'organisation, mais dans l'esprit du modèle, celui d'anti-dépendance étatique, d'anti-dépendance bureaucratique, d'anti-clientélisme et d'anti-ethnisme. Martin (2003) ajoutera que si les coopératives ont séduit les Inuit, c'est parce qu'ils virent en elles un moyen de se réapproprier le contrôle de leurs ressources, c'est parce qu'elles reflètent une forme de développement à leur image, autrement dit fondée sur la coopération et la collaboration, et favorisant une redistribution des dividendes de l'action collective. Le

¹²⁰ Nous ne devons pas perdre de vue que ce mouvement d'implantation des coopératives dans les villages fut fortement encouragé par le gouvernement fédéral à la fin des années 1950 dans l'optique d'apprendre aux Inuit les rudiments du commerce et les règles de base du capitalisme, c'est-à-dire la libre entreprise, la quête du profit, les lois de l'accumulation... (Frideres 1998 : 395). Pour un développement plus approfondi du mouvement coopératif au Nouveau-Québec, lire la thèse de Jean-Jacques Simard. *La révolution congelée : coopération et développement au Nouveau-Québec inuit*. Thèse, Université Laval, Québec, 1982 ; ou Marybelle Mitchell. *From Talking Chiefs to a Native Corporate Elite. The Birth of Class and Nationalism among Canadian Inuit*. McGill-Queen's University Press, Montreal, 1996.

mouvement coopératif a aussi permis aux Inuit de faire l'expérience de reprendre le contrôle de leurs activités de production (la sculpture) et de gérer les profits qui en résultent, un luxe jusque là réservé à la HBC « [...] les Inuit ont réussi à créer un mode de production et de commercialisation des sculptures qui génère des bénéfices importants et, fait remarquable, cette activité économique, capable d'être performante sur les marchés globaux et de faire concurrence aux produits *made in Taiwan*, est fondée sur la redistribution communautariste des profits. » (Martin 2003 : 37). Ce mouvement a également ouvert aux artistes et artisans inuit la voie au marché extérieur.

Les coopératives inuit ont eu le vent en poupe : le chiffre d'affaires de la Fédération passe d'un million de dollars en 1967 à plus de trente et un millions en 1999. Elles ont diversifié leurs activités, allant du commerce de produits pétroliers jusqu'à la restauration et l'hôtellerie, en passant par les magasins de détails (alimentation et autres biens de consommation), la production de sculpture, d'artisanat et de gravure, la mise en marché de fourrures, les pêcheries commerciales, le nettoyage du duvet d'eider, le tourisme (services de pourvoirie en chasse et pêche)¹²¹... Leurs succès retentissants allaient nourrir en leur sein beaucoup d'optimisme et d'utopies. La croissance rapide, la diversification de leurs activités et surtout leur succès incontestable leur font revêtir assez rapidement un caractère sociétal : l'initiative qui se voulait essentiellement économique s'est vite fait attribuer une mission "nationaliste".

Le mouvement coopératif a permis aux Inuit de prendre conscience collectivement de leur solidarité et des forces qui jouent contre leurs intérêts ; il leur a aidé à se mobiliser comme un acteur collectif. Ce mouvement est parvenu à créer, sur un fond d'activités économiques, des rapports d'un nouveau genre entre les Inuit, entre eux et les représentants gouvernementaux et la HBC, bref à inventer une société civile active dont *l'Association des sculpteurs*, la *Fédération des coopératives du Nouveau Québec*, la *Inuit Tungavingat Nunamini* figurent parmi les pionniers, et une vraie politique. C'est en tout cas ce qu'en pense Simard : « Sans le vouloir, le mouvement passera d'une idéologie essentiellement

¹²¹ Voir Gouvernement du Québec 1981 ; Beaulieu : 1984

économique à une idéologie de plus en plus politique, car il se trouve confronté à l'État qui détient le capital. » (1987 : 128).

Or, ce capital est nécessaire au développement du mouvement pour lequel soudain l'univers du possible venait de s'étendre à l'infini. Simard (2003) remarquera que la vigueur de l'utopie dans les communautés locales était proportionnelle aux réalisations des promesses de libération économique, aux confrontations avec les gouvernements prêteurs induits par le succès commercial. Aussi, à compter de 1969-1970, les prétentions autonomistes commençaient à s'affirmer. En effet, déjà en 1969, la Fédération des coopératives avait réclamé la création d'un gouvernement régional pour le Nouveau-Québec. Coup de théâtre, les mêmes aspirations autonomistes des Inuit ne leur laisseront pas le temps de peaufiner leur projet politique. D'autres enjeux plus urgents (le lancement par le gouvernement québécois des projets hydroélectriques de la Baie James) et d'autres forces politiques entraînèrent leur mobilisation et leur mouvement vers un tout autre combat : la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Comme ils avaient déjà une idéologie de lutte, d'ascèse et d'autonomie¹²², ils avaient les moyens de se procurer les leaders, l'organisation et les militants nécessaires à leur projet.

¹²² Déjà le mouvement coopératif prenait assise « sur le mécontentement généralisé envers les services gouvernementaux, la honte associée aux allocations de secours, l'érosion des soudures familiales, l'humiliation ressentie face à la puissance coloniale, l'inquiétude devant l'avenir... » (Simard 2003 : 199).

TROISIÈME PÉRIODE : 1970 à nos jours

Environnement

A compter de la fin de la décennie 1960, l'histoire de l'Arctique canadien, celle du Québec arctique en particulier, s'est avéré davantage mouvementée que durant les deux périodes antérieures. Elle bouillonne d'événements et de rebondissements de toutes sortes : tensions, tractations, confrontations, poursuites judiciaires, négociations, ententes, etc. Les nouvelles conjonctures obligèrent les acteurs à quelques ajustements aux mutations en cours, la plupart d'ordre socioéconomique et politique. Nous avons choisi de surseoir sur l'environnement socioculturel de la dernière période ; les volets socioéconomique et politique nous ayant paru suffisants pour en comprendre la dynamique des processus de développement. Notre stratégie de présentation de la troisième et dernière période est fort simple. Elle s'articule autour de l'enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de la région : le développement. Nous ferons l'effort de montrer comment les aspirations autonomistes des Inuit ont pu évoluer d'une ère de "community development"¹²³, héritage du régime colonialiste paternaliste technobureaucratique du bien-être, vers une ère d'autodétermination. Nous le ferons en insistant sur les progrès réalisés au cours de cette longue marche à travers les sentiers sinueux de la décentralisation, de la délégation et de la dévolution, chacune décrivant respectivement le passage à une étape supérieure dans le trajet vers le développement et l'autonomie politique. Mais avant tout, présentons l'environnement socioéconomique et politique du Nunavik autour de la décennie 1970.

¹²³ « Le community development est : un mouvement pour promouvoir de meilleures conditions de vie pour l'ensemble d'une communauté [villageoise, locale] avec la participation active et, si possible, sous l'initiative de la communauté, mais si cette initiative fait défaut, en utilisant des techniques pour la soulever et la stimuler de façon à s'assurer son concours actif et enthousiaste au mouvement [...] » (Cité dans United Nations. *Report of the Mission on Rural Community Organization and Development in the Caribbean Area and Mexico*, New York, 1953, p.33).

Environnement socioéconomique

A la fin de la décennie 1960, la situation matérielle des Inuit a continué de se normaliser : ils sont logés dans des maisons préfabriquées venues du Sud, pris en charge par une jeune génération de professionnels venus du Sud, instruits dans des écoles par des professeurs anglophones venus du Sud, ont été en mesure de pratiquer leurs activités traditionnelles grâce à des équipements et une technologie importés du Sud, etc. La sédentarisation, l'implantation des programmes gouvernementaux (en santé, éducation, logement, services publics), l'extension du salariat et des paiements de transfert, le passage à l'économie monétarisée, l'ouverture sur le monde extérieur, et bien d'autres changements structurels, ont marqué durablement l'organisation de l'espace, les pratiques d'utilisation du territoire, la nature et le mode de production des biens et des services, le processus décisionnel, les rapports interpersonnels ... (Duhaime 1992 : 152-153).

Cependant, la revanche des berceaux – même si elle s'est calmée à partir de la deuxième moitié des années 1970 (Duhaime 1989) –, le développement de la société civile inuit, le développement de l'espace public, et l'expansion du mouvement corporatif au Nunavik nous semblent indiquer une transition vers une ère d'autonomie. Cette autonomie se voulait d'abord économique, d'une part afin de briser la dépendance par rapport au monopole de la HBC sur les biens de consommation ; d'autre part, afin de sortir du tourbillon de la prise en charge étatique et de la dépendance par rapport aux services de l'administration publique. Aussi, le difficile apprentissage des Inuit du processus d'autodétermination s'est-il d'abord initié sous l'angle économique.

Tandis que les paiements de transfert constituaient, au début des années 1950, la principale source de revenus monétaire des Inuit ; 20 ans plus tard, grâce au mouvement coopératif, c'est la production artisanale et artistique (sculptures, gravures) qui a fourni la plus grande part des revenus aux résidents de la Baie d'Hudson. La création de la Fédération des coopératives en 1967 n'a fait qu'ajouter un élan remarquable à l'économie de la région hudsonienne (Vincent 1996). La performance des coopératives de la Baie d'Ungava n'a en revanche pas équivalu celle de la Baie d'Hudson. Alors, les emplois salariés dans

l'administration publique ont assuré la plus grande part des revenus des communautés ungvaviennes. C'est du moins ce qu'affirme Simard : « les résidants de la côte hudsonienne se tiraient un peu mieux d'affaire, monétairement parlant, que ceux de la côte ungvavienne » (Simard et al. 1990 : 15). Malgré cette inégalité intrarégionale, force est d'admettre que les coopératives ont réouvert, ou du moins fait miroiter l'illusion d'une réouverture de la voie de l'autosuffisance économique en favorisant les activités de production (chasse, pêche, piégeage) et de transformation (artisanat, art) bien connues des Inuit, tout en leur donnant simultanément accès à des activités du secteur tertiaire jusque là réservées aux allochtones (gestion, administration, commerce). Le Gouvernement du Québec résumait ainsi l'économie régionale du Nunavik au cours de la décennie 1970 :

- ◆ une économie de marché basée sur de fortes importations de capitaux, de main-d'œuvre spécialisée, de biens et de services ;
- ◆ des secteurs primaire et secondaire marginaux ;
- ◆ un secteur tertiaire dominé par les activités gouvernementales qui fournissent 75% de tous les revenus autochtones ;
- ◆ un commerce de bien partagé entre la HBC et le jeune mouvement coopératif qui représente la principale entreprise autochtone du milieu nordique québécois. (Gouvernement du Québec 1981 : 26).

Pour compléter ce portrait, ajoutons que dans la structure économique du Nunavik des années 1970, malgré la constante régression de leur poids dans l'économie régionale, les activités dites ancestrales (chasse, pêche, trappe) à elles seules représentaient l'essentiel des activités du secteur primaire. L'exploitation locale des mines (extraction de pierres à savon utilisées pour la fabrication de sculptures), les activités forestières, sont demeurés très marginales dans l'économie. Le secteur secondaire n'est pas moins atrophie que le secteur primaire au Québec arctique, en raison de son isolement géographique, des coûts de revient très élevés, du manque de matière première, du manque de capitaux et aussi d'un réservoir de main-d'œuvre qualifié très limité. En dernier lieu, le secteur tertiaire, le plus dynamique de la période, s'est caractérisé par le développement du commerce des biens et services, l'omniprésence des services gouvernementaux, l'expansion des administrations publiques en tant qu'employeur, le plus important de la région. Seuls les investissements effectués par les grandes corporations dans les secteurs primaires et secondaires ont pu connaître une fortune significative. Néanmoins, c'est l'exploitation du potentiel hydroélectrique de la

région qui constituera la plus grande occasion d'affaire pour les corporations (toutes des sociétés d'État).

Par ailleurs, force est de constater que, depuis la découverte du pétrole dans la Baie de Prudhoe en 1968, la vision nordique de Diefenbaker s'est imposée comme ligne de conduite gouvernementale dans tout l'Arctique canadien. Comme les territoires inuit, y compris le Nunavik, valaient tout à coup beaucoup d'argent — ils sont supposés détenir d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel et un énorme potentiel hydroélectrique —, les promoteurs se sont mobilisés pour leur développement systématique. Même si le Nunavik n'était pas au centre du développement de l'exploitation des ressources non renouvelables, il ne faisait pas figure de parent pauvre dans la mesure où, en 1971, il allait être partie prenante du mégaprojet hydroélectrique de la Baie James. Ce projet de barrage de toutes les rivières majeures de ladite baie devait se dérouler en trois phases. Le coût approximatif de la première (La Grande) s'élevait à 5.8 milliards de dollars. À peu près un an plus tard, soit en 1972, la province a approuvé le projet et les travaux ont démarré quasi automatiquement.

Comme ce nouvel enjeu économique impliquait le territoire du Québec arctique qui englobe le territoire ancestral des Inuit, il leur conféra une nouvelle importance et une position supérieure dans la balance des pouvoirs¹²⁴. Puisque ce projet de développement était conçu et entamé sans tenir compte des Autochtones, ces derniers se hâtèrent à faire valoir leur droit sur une partie cruciale des facteurs de production : le territoire¹²⁵ ; et à

¹²⁴ Cette affirmation est la conséquence logique de la lecture macphersonienne du concept de pouvoir chez Hobbes. Ce dernier définit le pouvoir comme l'excédent des capacités de l'un sur celles d'autrui et ce que cet excédent lui permet d'acquérir. Il traite le pouvoir comme une marchandise dont la valeur est déterminée par des transactions régulières. « [...] pour Hobbes, le pouvoir de chaque individu est une marchandise, une chose qui s'offre normalement à être échangée au sein de la concurrence du marché. Chaque homme lutte sur le marché contre tous les autres pour obtenir du pouvoir, que ce soit du côté de l'offre ou du côté de la demande : car tout individu, ou bien a quelque pouvoir à offrir à d'autres hommes, ou bien se propose d'acquérir leur pouvoir. » (Macpherson 2004 : 74). Sur le marché des pouvoirs, chacun cherche à maximiser ses fonctions d'utilité, par conséquent à s'accaparer du pouvoir d'autrui. Lire Crawford Brough Macpherson. *La théorie de l'individualisme possessif. De Hobbes à Locke*. Gallimard, collection Folio Essais, 2004 [1962], 607 p. La pertinence de cette analyse à l'échelle individuelle nous semble valide même au niveau macro.

¹²⁵ Il nous semble important de souligner ici ce qui pourrait être une erreur d'interprétation de Simard lorsque, pour valider sa théorie de la réduction, il amalgame la situation des Indiens avec celle des Inuit du Québec. S'il est vrai que le territoire est devenu, depuis le passage de l'économie de traite à l'agro-industrie, la pierre

obtenir du tribunal une injonction de cessation des travaux¹²⁶. L'importance de ce projet pour la province de Québec en pleine « révolution tranquille » et les conséquences économiques catastrophiques pour les promoteurs et investisseurs des retards éventuels sur les échéances prévues, transformèrent les relations de pouvoir entre les représentants du gouvernement fédéral et les représentants des Inuit et les possibilités de marchandage de ces derniers. Convenons toutefois que cette importance fut relative dans la mesure où les Inuit n'avaient pas les moyens nécessaires et les reins suffisamment solides pour livrer et soutenir une longue bataille juridique. Le délai jouait également contre eux.

De plus, bien avant le lancement du projet de développement de la Baie James, entre 1960 et 1970, la Province de Québec et le gouvernement fédéral se sont livrés une rude concurrence pour consolider leurs marges de souveraineté dans la région. Hamelin note que, vers 1960, le Nouveau-Québec passe d'une sous-administration à un développement rapide de deux administrations rivales, « celle du Fédéral qui s'amplifiait, et celle du Provincial qui s'installait. » (1974 : 313). Le 8 avril 1963, la Province créa, par arrêté ministériel, la *Direction Générale du Nouveau-Québec* dont la mission consistait, outre d'assurer la souveraineté québécoise sur le territoire, à placer à la portée des habitants du Nouveau-Québec des services de même nature que ceux déjà assurés aux autres citoyens du Québec, y compris les mesures en vue de la survivance culturelle et linguistique du Québec, et à établir les conditions et le calendrier du retrait d'Ottawa des champs de compétence réservés aux Provinces (Hamelin, 1974 : 314). Les Inuit allaient tirer profit de

angulaire de l'édifice économique du Canada, on ne peut sans exagérer et sans courir un risque important d'anachronisme, voir dans les politiques de bien-être en cours dans l'Arctique après la guerre, une stratégie d'expropriation des Inuit, une tactique de rétention géographique susceptible de les empêcher de concurrencer le capital sur la mise en valeur des ressources naturelles ; encore moins une stratégie d'avortement de leurs ambitions d'autogouvernement (Simard 1982 : 47-50). Tout porte à croire qu'en prenant en charge les Inuit, l'État n'avait pas contre eux un plan de réduction, ni pour objectif de les enfermer dans la dépendance institutionnelle. À la limite, cherchait-il à légitimer sa présence et sa souveraineté sur le territoire. Les résultats ressemblent davantage à ce qu'il convient d'appeler des effets émergents, c'est-à-dire non intentionnels et non recherchés par les acteurs en présence.

¹²⁶ Les Inuit ont rejoint les Cris dans cette bataille juridique autour des revendications territoriales. Les premières démarches en vue de l'obtention de l'injonction interlocutoire et l'ordonnance de cessation des travaux par le juge Albert Malouf le 15 novembre 1973, qu'un jugement en appel cassera peu de temps après, furent entreprises par l'Association des Indiens du Québec au nom des Cris de la Baie James.

cette guerre de guérilla entre les deux administrations¹²⁷, marchandant leur allégeance. Ils en tirèrent un poids politique relatif, mais nouveau.

L'expérience des coopératives allait vite fait comprendre aux Inuit que les assises économiques étaient nécessaires mais insuffisantes pour réaliser leurs aspirations autonomistes. L'urgence était à la transformation des rapports de pouvoir fondés sur le couple assistance/dépendance et le régime paternaliste technocratique en vue d'un réel rapport paritaire entre les Inuit et les non Inuit du Canada. Persuadés que les revendications territoriales allaient les conduire à cette autonomie économique et politique tant désirée, les Inuit ont entamé le difficile apprentissage des processus politiques de l'autodétermination.

Environnement politique

La fin de la décennie 1960 est remarquable pour la multitude de mouvements sociaux en pleine expansion à travers le monde dont elle est le théâtre. Ceux dont les influences sur l'histoire sociale des Inuit nous semblent parmi les plus significatives sont, sans aucun doute, le mouvement de décolonisation¹²⁸ et le mouvement écologique. Tout porte à croire que politiquement, le mouvement décolonisation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes a été l'un des plus importants moteurs du mouvement autochtone international. La transformation de l'atlas mondial que ce mouvement a entraînée aurait fourni, à l'échelle transnationale, un cadre légal et moral au mouvement autonomiste des peuples autochtones. Comme les acquis de ce mouvement ont fait en sorte que la Charte des Nations Unies reconnaisse et entérine le droit des peuples à l'autodétermination et qu'il existe désormais des lois internationales relatives au génocide et à la discrimination raciale, les peuples autochtones se sont demandés pourquoi ne pas s'en prévaloir. En outre, le désenchantement de l'idéologie du progrès qui survint surtout après le krach pétrolier de 1973, marquant la

¹²⁷ En 1970, le Québec gagna la juridiction de l'administration de toutes les populations de la partie septentrionale de son territoire (Duhaime 1992 ; Simard 1996).

¹²⁸ Le terme « décolonisation » désigne ici le processus d'émancipation des pays anciennement colonisés par rapport à leurs métropoles, autrement dit leur accession à l'indépendance. Si les premières expériences de décolonisation remontent à 1775 en Amérique, il a fallu attendre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au moment où le phénomène prend une véritable ampleur mondiale avec le développement des nationalismes, pour voir l'usage de cette expression se consacrer.

rupture décisive avec la croissance spectaculaire des *Trente Glorieuses*, et surtout la période de récession qui a suivi, ont suscité une mobilisation internationale contre la croissance à tout prix, contre l'idéologie prométhéenne du progrès qui mesure l'avancée de l'humanité à l'aune de la domination croissante de la nature, tout en restant sourde et muette devant les désastres écologiques. Comme il s'est avéré que le coût d'opportunité du boom économique mondial se mesura en termes de pollution et de dégradation de l'environnement, le mouvement écologique émergent va proposer d'arrêter la machine de la croissance et d'écouter les propositions d'autres civilisations beaucoup plus respectueuses de la nature. Le mouvement autochtone qui s'est, dès le départ, défini à l'envers¹²⁹ de la civilisation occidentale¹³⁰ - de la civilisation « blanche » dirait Simard - a trouvé dans le mouvement écologique, un autre facteur de justification et de légitimation.

Ces deux mouvements auraient, à tout le moins, créé les conditions nécessaires (un environnement politique favorable) à la lutte des Autochtones du monde entier pour la reconnaissance de leurs droits de peuples à l'autodétermination. Rappelons que ce droit a pour la première fois été inscrit dans un instrument juridique international en 1960, lors de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*. Six ans plus tard, les deux pactes internationaux¹³¹ de 1966 entérineront ce droit qui a pris, pour la plupart des pays du Tiers-monde, la forme de l'indépendance, c'est-à-dire celle d'une sorte de séparation d'avec les États colonisateurs qui les contrôlaient auparavant. À partir des années 1970, la question

¹²⁹ Rémi Savard (1979) interprète la montée du mouvement autochtone comme la revanche d'un passé lointain qui reviendrait hanter un Occident malade, aux prises avec ses problèmes de guerre, de violence et de pollution. La lutte pour l'autodétermination apparaît comme la dernière bataille que les peuples autochtones livrent pour la sauvegarde de leur identité, de leur culture ancestrale encore définie, pour reprendre la thèse de Maurice Ratelle (1987) comme l'envers de la culture occidentale : à la vie sédentaire s'oppose le nomadisme, à l'univers écrit, l'univers oral ; au temps linéaire, le temps cyclique ; à la religion chrétienne, l'animisme ; et surtout au mercantilisme et au capitalisme, l'économie de subsistance. Cela étant dit, même si les revendications autochtones accusent les gouvernements "blancs" d'avoir transformé radicalement leur culture par assimilation, elles n'aspirent nullement à un retour exclusif et radical à la vie « sauvage ». Comme quoi le confort de la modernité ne leur laisse pas toujours indifférent.

¹³⁰ Vue sous cet angle, la civilisation occidentale renferme à la fois les pays capitalistes et les pays socialistes, deux régimes politiques convaincus de la pertinence de l'idéologie du progrès.

¹³¹ Il s'agit *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

d'autodétermination est devenue la pièce maîtresse de l'histoire des Inuit du Canada. En fait, de quoi s'agit-il ?

L'article 1 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*¹³² stipule : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. » (ONU 1966 : 52). Le droit à l'autodétermination est pour un peuple le premier droit collectif qui permet d'exercer tous les autres. Ce droit lui offre, par dessus tout, la possibilité de choisir, ou encore la libre détermination du cadre politique le plus favorable à son développement économique, social et culturel. Il est intimement lié à son droit de jouir et de disposer librement de son territoire et de ses ressources naturelles¹³³ ; à son droit d'être partie prenante des décisions qui le concernent... Les formes d'exercice de ce droit sont multiples de sorte qu'elles puissent s'ajuster aux nombreuses situations des peuples qui se le réclament. Ce droit peut prendre la forme d'une intégration à un État existant, ou celle d'une libre association avec ce dernier, ou encore à l'exemple des États post-coloniaux, celle d'une séparation d'avec cet État.

La formation d'un nouvel État au terme d'un processus de séparation (indépendance) n'est alors qu'une des multiples modalités possible du statut politique attaché au droit d'autodétermination. D'ailleurs, la *Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies* reconnaît que : « La création d'un État souverain et indépendant, la libre association ou l'intégration avec un État indépendant ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même. » (ONU 1966).

¹³² Voir A.G. rés. 2200A (XXI), 21 U.N. GAOR Supp. (No 16) à 52, U.N. Doc. A/6316 (1966).

¹³³ L'article I du même pacte stipule : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. » (ONU 1966).

Toutes ces modalités ne sont de ce fait que des issues possibles de l'exercice du droit à l'autodétermination, lequel demeure par essence le droit ou la liberté de choisir. Toutefois, l'exercice de ce droit reste un processus continu permettant aux peuples de négocier les termes de leurs relations avec leurs voisins ou avec l'État dans lequel ils vivent. Léger ajoutera : « L'autodétermination ne tient pas à l'ampleur des responsabilités qu'un peuple exerce mais plutôt au pouvoir qu'il a de décider quelles sont les responsabilités dont il a besoin pour se développer. » (Léger 2002). Elle ne peut donc être accordée ni par les gouvernements, ni par les constitutions ; elle relève du statut même de peuple et implique la possibilité d'en appeler à la communauté internationale lors de différends sur des questions bilatérales et la possibilité de participer à des forums internationaux en tant que personne morale.

Ce mouvement que d'aucuns (Tanner 1992 ; Schulte-Tenckhoff 1998a) qualifient de processus de quête ou de reconquête de pouvoir témoigne de la vigueur politique, sociale et culturelle des populations autochtones jusque là refoulées aux marges des États centraux colonisateurs. En Amérique du Nord, créé en 1968, *l'American Indian Movement* (AIM), un groupe indien américain de droits civils des États-Unis, fait partie des pionniers de ce mouvement. Il donna l'assaut pour la première fois en 1969, lors de l'occupation non-violente de 1969 à 1971 de l'île d'Alcatraz, qu'ils offrirent de racheter au gouvernement des États-Unis en échange de colliers de verroteries et autres bricoles, soit le même prix que les Hollandais avaient payé, trois siècles plus tôt, pour l'île de Manhattan. *L'American Indian Movement* a multiplié les luttes pendant toute la décennie suivante, jusqu'à la bataille sanglante de 1973 avec la police américaine sur le lieu symbolique de Wounded Knee, au Dakota du Sud, dans la réserve indienne de Pine Ridge.

Au Canada, le premier cas de résistance autochtone armée du XXe siècle eut lieu au même moment que l'occupation de l'île d'Alcatraz (1969) : la *Société des guerriers ojibwas* a occupé le parc Anishinabe à Kenora, dans le nord-ouest de l'Ontario. Depuis, concède la Commission Royale, on assiste à une augmentation marquée des protestations autochtones de ce genre et des réactions qui s'ensuivent inévitablement. En voici quelques exemples. Les Cris du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta, ont essayé de mettre fin aux opérations

de prospection de pétrole et de gaz dans leurs territoires traditionnels pour appuyer leurs revendications territoriales. Ils provoquèrent aussi la colère de l'industrie et du gouvernement provincial. Pour leur part, les Innus du Labrador ont occupé la piste d'atterrissage de l'aéroport de Happy Valley-Goose Bay pour protester contre les vols d'entraînement à basse altitude au-dessus de leurs terrains de chasse et se sont ainsi mis à dos les militaires et les autres habitants de la région. Les Micmacs du Québec et du Nouveau-Brunswick ont été mêlés pour leur part à des affrontements armés avec des gardes-chasse et des agents de police provinciaux, ainsi qu'avec des agents fédéraux des pêches, au sujet des droits de pêche dans les rivières Restigouche et Miramichi, etc. (CRPA 1996b : 468-469).

Cela dit, à la stratégie de conflits armés ou de barrages routiers¹³⁴, les Autochtones du Canada ont vite fait de préférer le recours aux tribunaux et le règlement de revendications territoriales et politiques. Dans cette perspective, le rejet unanime du livre blanc du gouvernement libéral de Pierre E. Trudeau peut être perçu comme la première expression au XXe siècle de la résistance pacifique et du renouveau politique des Autochtones du Canada (Tanner 1992). Quel rôle les Inuit ont-ils joué dans ce mouvement ?

Le développement politique des Inuit

Au niveau international, l'éclosion de ce mouvement autochtone a été inaugurée en 1975 avec le *Conseil mondial des peuples autochtones (CMPA)* auquel participèrent les Inuit et les Saami. Il s'agit d'un organisme transnational bénéficiant du statut d'ONG aux Nations Unies. C'est au cours du premier congrès de ce Conseil que les représentants inuit de divers pays nordiques se sont rencontrés pour discuter d'un projet commun de mise en place d'un organisme pan-inuit. Ainsi, en 1977, les Inuit d'Alaska, du Canada et du Groenland, ont

¹³⁴ Ils n'enterreront pas pour autant ces tactiques de lutte qui reviendront par moment crispier les rapports entre les Autochtones et les Allochtones du Canada. Nous en voulons pour preuve la révolte des Mohawks de Kanesatake et de Kanawake connue sous le nom désormais célèbre de « crise d'Oka » en 1990, les événements d'Akwesasne en 1994, et plus récemment la journée internationale de protestation autochtone.

créé la *Conférence Circumpolaire Inuit (CCI)*¹³⁵. Une délégation russe a rejoint la *Conférence* en 1989 à titre d'observateurs et lors de l'assemblée générale de 1992 (après le déclin de l'Empire soviétique) les Inuit de la Russie furent acceptés comme membres de la CCI.

Il faudra cependant attendre la Conférence de 1993, à Anchorage, pour que près de 120 dirigeants politiques et gens d'affaire inuit réclament, d'un commun accord, la libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble de leur territoire, c'est-à-dire au-delà des frontières de quatre États. Ce continuum inuit regroupe près de 150 000 personnes, en l'occurrence les Kalaallit du Groenland (Danemark), les Yupiget du Tchoukotka (Russie), les Inuit du Canada et les Inupiat et Yupiit d'Alaska (États-Unis). En guise de témoignage de leur volonté d'agir collectivement au nom des liens historiques et culturels qui les unissent en vue d'objectifs politiques communs, et du coup assurer une certaine crédibilité à la CCI afin qu'elle puisse défendre leurs intérêts dans les domaines linguistique, culturel, politique et économique, ces représentants ont opté pour un ethnonyme unique : Inuit. Cet espace de sens transnational qu'a construit la CCI a favorisé le tracé de la carte d'un territoire virtuel susceptible de lui conférer un véritable pouvoir politique et de légitimer sur la scène internationale les actions qu'elle entreprend face aux enjeux de la globalisation¹³⁶.

Après de nombreuses consultations et négociations, l'assemblée générale de la CCI, tenue au Groenland en 1980, adopta une charte explicitant ses grands principes directeurs, lesquels sont toujours en vigueur aujourd'hui :

¹³⁵ Plusieurs (Sylvie Téveny par exemple) sont d'avis que les bases de la CCI furent jetées en 1977, sous l'invitation d'Eben Hopson, le premier président élu de l'Organisme, lors de la réunion des délégués inuit à Point Barrow, en guise de réponse à la place prépondérante que prenaient les sociétés pétrolières dans la vie économique et sociale de l'Arctique. Hopson qui comprit que les enjeux dépassaient la question des droits territoriaux régionaux, entreprit de sensibiliser les Inuit sur l'importance de l'unification de leurs peuples au-delà des frontières des États sur la base d'une politique commune.

¹³⁶ Plusieurs indices portent à croire que le mouvement international à l'origine de la CCI fut provoqué par deux forces majeures : la première, endogène, provenait des négociations de droits territoriaux ; tandis que la seconde, exogène, a été le produit de l'exploration, des découvertes et des projets d'exploitation de ressources naturelles, le plus souvent non renouvelables, au cœur de la région circumpolaire. C'est ainsi que par exemple, en 1981, dans l'optique de défendre les intérêts des Inuit contre le développement pétrolier et gazier dans la Mer de Beaufort, la CCI a aidé à lutter contre le Projet Pilote Arctique (PPA) qui consistait à transporter du gaz naturel liquéfié du haut de l'Arctique vers le Sud du Canada par le Détroit de Davis dans

- ◆ Renforcer l'unité des Inuit de la région circumpolaire;
- ◆ Promouvoir au niveau international les droits et intérêts inuit;
- ◆ Assurer la participation inuit adéquate dans les institutions politiques, économiques et sociales que les Inuit estiment importantes;
- ◆ Promouvoir une plus grande autosuffisance des Inuit dans la région circumpolaire;
- ◆ Assurer la consolidation et le développement de la culture inuit pour les générations actuelles et futures;
- ◆ Promouvoir la gestion et la protection à long terme de la faune arctique et subarctique, de l'environnement et de la productivité biologique;
- ◆ Promouvoir la gestion et l'usage raisonnés des ressources non renouvelables dans la région circumpolaire et intégrer ces ressources dans le développement actuel et futur de l'économie inuit, en tenant compte des autres intérêts inuit (Saladin d'Anglure 1992; Téveny 2005 : 69).

La Commission royale sur les peuples autochtones a résumé ces grands principes en trois priorités d'action pour la CCI, à savoir :

- Tenir compte adéquatement dans les politiques et les pratiques internationales et nationales de la protection de l'environnement arctique et subarctique et de la préservation et de l'évolution de la culture et des sociétés inuit ;
- Confirmer et défendre le droit des Inuit à l'autodétermination, et leur participation aux politiques et aux activités touchant la région circumpolaire ;
- Promouvoir la paix mondiale au service de l'esprit de coopération des Inuit avec la communauté internationale (CRPA 1996a).

A l'issue de nombreuses démarches, la CCI a reçu, en mai 1983, le statut d'ONG auprès du *Conseil Économique et Social des Nations Unies*, ce qui lui confère une plus grande capacité d'influencer l'opinion mondiale sur l'Arctique. La CCI entreprend encore de nombreuses initiatives pour relier les communautés inuit à travers des programmes économiques et sociaux. Elle a même préparé une politique globale de l'Arctique dans laquelle elle précise que son but n'est pas d'affaiblir la souveraineté d'un quelconque gouvernement de l'Arctique, mais d'unifier la voix des Inuit circumpolaires afin d'influencer considérablement les politiques nationales dans les régions arctiques en faveur des Inuit.

A l'échelle nationale, le juge Thomas R. Berger (1977) constata que les tensions sociales, culturelles et politiques qu'a connues le Nord à compter de la décennie 1960, sont étroitement liées au progrès industriel et à la domination exercée par les "Blancs" sur les Inuit. Pour quelque bienveillante que cette domination ait pu avoir été, ses conséquences

des bateaux brise-glace. Les représentations et les auditions de la CCI auprès du *Conseil énergétique canadien* réussirent à les convaincre de reporter les consultations jusqu'à ce que le projet soit modifié.

sur le mode de vie traditionnel axé sur une autosuffisance collective et coopérative n'ont pas été moins désastreuses. Toutefois, malgré l'importance incontestable de la question de domination, c'est surtout autour des enjeux du développement économique du Nord, notamment de l'exploitation à grande échelle des ressources que se développera le mouvement autonomiste inuit.

Lorsque les Inuit réalisèrent à la fin des années 1960 que les décisions importantes relativement au développement économique du Nord étaient prises à leur insu, et que par dessus le marché elles affecteraient leur futur — cela est davantage vrai à l'Ouest de l'Arctique qu'à l'Est, avec le développement des ressources naturelles descendant du corridor naturel de la Vallée de Mackenzie jusqu'au Delta donnant sur la mer de Beaufort, et l'accélération de l'exploration dans la mer de Beaufort —, ils formèrent, en 1969, une organisation politique, la première du genre dans l'Arctique. Cette organisation, appelée *Committee for Original People's Entitlement* (COPE), avait pour but de défendre les droits des Inuit contre la ruée des mégaprojets de développement du pétrole et du gaz. Cette organisation a joué un rôle majeur dans la formation, en 1971, de l'organisation inuit nationale : *Inuit Tapirisat of Canada* (ITC), à laquelle les Inuit ont confié le mandat de redéfinir leur place dans la société canadienne.

COPE¹³⁷ et ITC en ont profité pour soumettre des propositions de revendications territoriales pour tout l'Ouest de l'Arctique¹³⁸, soutenant n'avoir jamais cédé leurs droits

¹³⁷ COPE s'est, par la suite, détaché de ITC qui a commencé à radicaliser sa position, surtout en sortant de la table des négociations avec le gouvernement fédéral en 1977. Elle a adapté la proposition rejetée par ITC aux besoins de l'Ouest de l'Arctique, et a pris l'initiative de la soumettre de nouveau au gouvernement en son nom propre.

¹³⁸ C'est à la demande de ITC que, lors du règlement global des revendications territoriales des Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, en tant que nouvelle entité politique, a été créé. ITC revendiquait cependant un gouvernement ethnique. On ne lui concédera que l'insertion des revendications territoriales et politiques dans un même processus de négociation. ITC abandonna l'idée d'un gouvernement ethnique pour proposer la création d'un gouvernement public, ce qui ramena le gouvernement canadien aux tables de négociation. Le projet Nunavut s'est progressivement spécifié, grâce notamment au retrait des Inuvialuit du delta du Mackenzie et de la création du Nunavut Tunngavik Inc (NTI), à laquelle ITC a confié le mandat de mener à terme le règlement des revendications territoriales du Nunavut. En mars 1982, les résidents optèrent, par référendum, pour la séparation des Territoires du Nord-Ouest. Puis, dix ans plus tard, en 1992, NTI et le gouvernement fédéral parvinrent à un accord final sur les revendications territoriales et politiques pour la région du Nunavut. Mis en place après trente années de négociation, ce territoire est administré par un gouvernement public, non-ethnique, même si la majorité des résidents (environ 85%) sont inuit. Le mode de

par conquête ni par traité. Aussi, ont-ils réclamé en échange d'un renoncement aux droits ancestraux, une compensation multiforme – concession de terrains, argent, droits de chasse et certains autres droits limités. La reconnaissance de leurs droits d'autodétermination n'a pas été jusque là trop développée. Par exemple, le document de ITC/COPE manquait donc de considérer et de traiter l'épineuse question de l'exercice du contrôle politique sur le territoire inuit. Ce qui adviendra nettement plus tard.

Force est de constater combien cette proposition ressemblait à *l'Acte de règlement des revendications autochtones en Alaska* (ANCSA) signé en 1971. Morehouse (1987) souligne avec raison que dans la majorité des négociations de règlement des revendications autochtones des années soixante-dix et quatre-vingt, *l'ANCSA* a établi les standards à rencontrer ou à dépasser, les faiblesses et les omissions à éviter. Cette convention qui servit de modèle a éteint les titres aborigènes en contrepartie de 44 millions d'acres de terre et d'environ un milliard de dollars de compensation à des corporations villageoises et régionales dont seuls les Autochtones pouvaient être des actionnaires, du moins jusqu'en 1992 (Trudel 1989 : 187). Elle a pour ainsi dire pavé le chemin du développement de l'Alaska pour les entreprises du Sud en enlevant tous les obstacles liés aux revendications territoriales par le truchement de l'extinction de tous les titres ancestraux.

Dès le départ, les Inuit fondèrent leur argument de revendication sur le concept de droits autochtones. Ils considèrent n'avoir jamais renoncé, par traité ou de n'importe quelle autre manière, à leurs droits ancestraux, ni à leur droit d'autodétermination. C'est sur la base de ces droits que nous pouvons recenser, seulement en Amérique du Nord et au cours de la décennie 1970, la signature ou la progression de plusieurs ententes entre des organismes régionaux et leur gouvernement respectif : les Inuit d'Aslaka ont signé la *Loi sur le règlement des revendications des Autochtones d'Alaska* (ANCSA Alaska Native Claims Settlement Act) en 1971; les Inuit du Nunavik et les Cris de la Baie James ont signé, en

gouvernement est le même que dans les autres Territoires de la Confédération, à savoir une Assemblée élue au suffrage universel, un gouvernement public, un Premier ministre et un Commissaire représentant la Couronne britannique. Les Inuit sont responsables de l'administration et de la gouvernance de leur territoire et prennent en main leur destin social, économique et politique.

1975, avec le Gouvernement du Québec, la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ); les Naskapis ont signé en 1978 la Convention du Nord-Est québécois; les Kallaallit du Groenland ont signé en novembre 1978 le *Groenland Home Rule Act*, etc.

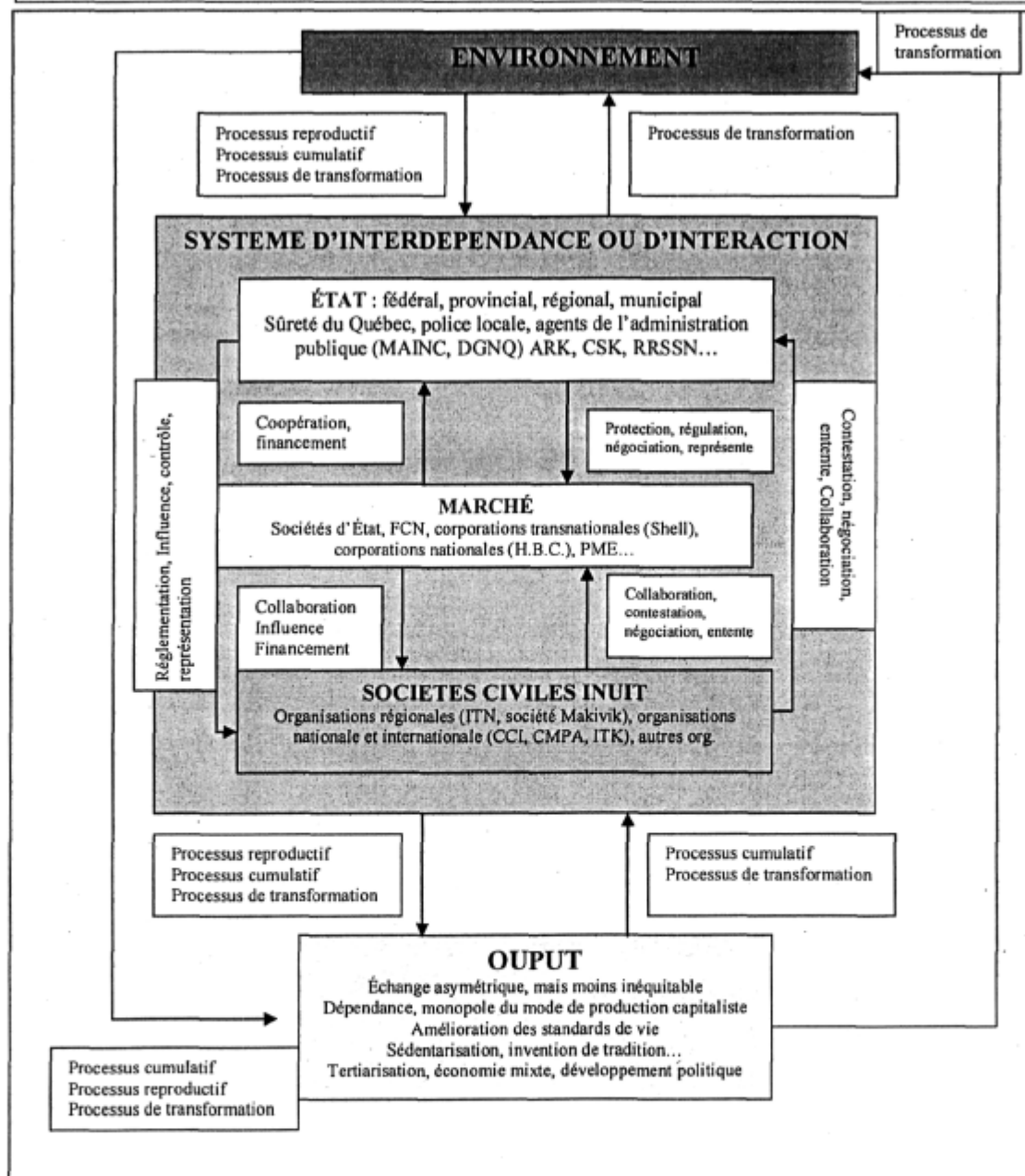
Le gouvernement de Pierre E. Trudeau qui ne voulut pas, en 1969, reconnaître de droits particuliers aux Autochtones, n'avait donc pas eu le choix de revenir sur sa position et admettre, à l'issue du procès de Nishga'a en Colombie Britannique en 1973 (Arrêt Calder) que peut-être les droits autochtones existent. À contrecœur, il s'est engagé dans le processus de règlement des revendications en suspens. Sylvie Teveny ajoute : « En 1973, le gouvernement fédéral adopta sa première loi sur les revendications territoriales globales. Celle-ci visait à échanger des droits ancestraux indéfinis en contrepartie d'un certain nombre de droits et d'avantages énoncés dans une entente territoriale. » (Teveny, 2003 : 173).

Tout compte fait, la question de l'autodétermination se formule pour l'ensemble des communautés inuit de l'Arctique canadien selon les modalités d'une intégration nationale, autrement dit, en termes de revendications territoriales ou d'autonomie gouvernementale. Dans les deux cas, elle conduit aux règlements des revendications territoriales ou globales, règlements que l'on dénomme « traités modernes ».

Système d'interdépendance

C'est donc dans ce contexte d'effervescence politique, d'intensification des mutations sociales des années 1960, que se déroula l'épisode le plus étudié et le commenté de l'histoire moderne du Nunavik. Cette tranche d'histoire retient l'attention, entre autres, parce qu'elle est témoin du retour de l'acteur inuit dans le processus d'action historique.

Figure 51 _ Modèle de transformations sociales de la troisième période



Ce processus consistait en des interactions systématiques entre les trois acteurs génériques de notre modèle. L'État est représenté par les compétences fédérale, provinciale, régionale et municipale de gouvernement ; la société civile est représentée principalement par les associations ethniques ITC, CCI, CMPA (à l'échelle nationale et internationale), la Société Makivik, anciennement Association des Inuit du Nouveau-Québec et la Inuit Tungavingat Nunamini (au niveau régional) ; tandis que le marché a regroupé les coopératives (FCNQ),

les corporations transnationales (Shell, par exemple), les sociétés d'État, principalement la Société Hydro-Québec, la Société d'Énergie de la Baie James et la Société de Développement de la Baie James, les corporations nationales (HBC, par exemple) et les PME (Voir figure 51)¹³⁹.

Simard résume ainsi le rôle de quelques acteurs de ce système d'interdépendance : « A Ottawa le pouvoir ultime sur la personne des Amérindiens ; à Québec la juridiction territoriale dans le cadre de ses compétences constitutionnelles ; aux associations ethniques, le soin de signer des ententes de client à État ; aux coopératives et à l'entreprise privée, l'industrie et le commerce. » (Simard 2003 : 200). Cette observation de Simard est à l'image des nuances désormais nécessaires à l'analyse du système d'interaction au Nunavik. Aucun de nos acteurs génériques ne continue de former un bloc monolithique. Leur hétérogénéité a conduit à la divergence des intérêts et des priorités en leur propre sein. Comme nous l'avons indiqué dans notre présentation de la deuxième période, les deux administrations de l'État colonial au Nunavik se sont livrées une sorte de guerre de guérilla que l'on croyait d'ailleurs terminée avec le transfert des responsabilités de compétence fédérale au gouvernement provincial à la fin de la décennie 1960. Mais, la démarche d'Ottawa, en apprenant que la province avait accepté le principe de gouvernement régional des Inuit de la Baie d'Hudson et de subventionner un groupe de travail qui verrait à mettre au point ce projet, laisserait supposer que le gouvernement fédéral a continué de se méfier des manœuvres du provincial dans le but d'assurer sa juridiction au Nouveau-Québec (ITN 1983).

Autant dire que l'ère de la concurrence n'était pas complètement révolue dans les rapports entre les deux niveaux de compétence. En effet, un représentant de l'administration fédérale et quelques inuit envahirent, en avril 1971, le local d'une réunion entre les délégués de tous les villages et les leaders du mouvement coopératif. Ils convainquirent l'Assemblée de reporter ultérieurement le projet de gouvernement régional sur lequel elle devait délibérer et

¹³⁹ Ce modèle est nettement plus simple que la réalité. Les organisations de la société civile inuit sont évidemment plus nombreuses et plus diversifiées que la dichotomie Hudson-Ungava peut bien laisser

proposèrent de créer une association ethnique qui verrait à défendre et à promouvoir les droits des Inuit. Voilà comment ils procédèrent à la création de la *Northern Quebec Inuit Association* (NQIA), laquelle a aussitôt été reconnue par les gouvernements comme l'ambassadeur des Inuit lors des négociations de la CBJNQ. Comme le dit si bien Sylvie Vincent: « L'entrée en scène de cette nouvelle association stoppa net le mouvement politique autonomiste issu des coopératives et refoula celles-ci dans le domaine économique » (1996 : 163).

En mettant à la disposition de la nouvelle association des moyens matériels considérables (avion, budget imposant, emplois bien rémunérés, bureau dans le Sud), l'administration fédérale a étouffé dans l'œuf les velléités autonomistes du mouvement coopératif qui ne pouvait compter que sur la mobilisation et le travail permanent de ses membres. Les leaders d'ITN écrivirent : « La création de la NQIA mine progressivement la solidarité des Inuit qui, peu auparavant, aboutissait aux premières manifestations du « Pouvoir esquimau » : au projet de société autogérée prôné par le mouvement coopératif, l'Association oppose son programme de défense des droits des Inuit. » (ITN 1983 : 27). À la logique de concurrence entre le fédéral et le provincial s'ajoutera celle de la collaboration, de la confrontation, de la délégation, de la dévolution et de la décentralisation, à la suite de la mise en œuvre de la CBJNQ et de ses institutions, principalement l'administration régionale et les corporations municipales.

Outre les divergences des administrations gouvernementales, la Commission Neville-Robitaille a mis en évidence, en 1970, la dichotomie de la société civile et de l'espace public inuit. Tandis que les communautés du détroit d'Hudson réclamaient le transfert direct des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement fédéral aux Inuit, et donc l'accès à un gouvernement régional autonome ; ceux de l'Ungava réclamaient en sus de la défense des droits des Autochtones, le maintien des responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des populations du nord du Québec (Duhaimé 1992 : 153 ; ITN 1983 27 ; Vincent 1996). Aussi, au sein de la société civile inuit observerons-nous des pratiques de

accroître. Il en va de même pour le marché où les petites et moyennes entreprises sont en plus grand nombre

concurrence, de contestation, et un peu tardivement de collaboration. Le marché n'a pas été plus unifié que les deux autres acteurs : une première opposition a mis face à face les coopératives et la HBC. Ensuite les projets des sociétés d'État sont venus hypothéquer ceux des coopératives. Puis, les entreprises locales ont dû parfois faire face à la concurrence des corporations nationales et transnationales. John Ciaccia (1988), le représentant spécial du Premier ministre du Québec lors des négociations de la CBJNQ, nous en donne une mesure plus juste :

Ce ne fut pas strictement une confrontation entre les communautés blanches ou non autochtones et les communautés autochtones. Ce fut une lutte entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones ; entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial quant à leur juridiction et pouvoir sur ces territoires et populations, à l'intérieur de chaque niveau de gouvernement et parmi les multiples ministères pour déterminer lequel aurait le pouvoir et le droit d'administrer et de prendre les décisions respectant les droits autochtones ; à l'intérieur du gouvernement provincial, parmi les différents départements qui n'ont pas été à ce moment complètement implantés dans ces territoires en raison du manque d'organisation de ces territoires ; entre les départements et les corporations de la Couronne – la Société d'Énergie de la Baie-James et Hydro-Québec. [Traduction libre] (Ciaccia 1988 : 40).

Ainsi donc, les rapports entre les trois catégories d'acteurs n'ont pas été moins conflictuels. Il y a lieu de croire que les relations entre le marché et la société civile inuit ont pu avoir été des relations d'influence, de contestation, de négociation, de collaboration et de financement. Celles qui ont prévalu entre la société civile et l'État, se seraient de préférence présentées sous le jour de la contestation, de la réglementation, de l'influence, de la représentation, de la négociation et de la collaboration. Finalement, les relations entre l'État et le marché auraient pu s'inscrire dans une dynamique de protection, de régulation, de coopération et de financement. La figure précédente illustre de manière plus efficace ces interactions et leurs tensions. Dans les lignes qui suivent, nous tenterons d'exposer, sans prétendre à l'exhaustivité, quelques unes des tensions les plus significatives du système d'interaction de l'environnement du Nunavik à compter de 1970. Nous le ferons d'une part, en mettant en exergue les enjeux et les objectifs des principaux acteurs de la CBJNQ, lequel est l'événement majeur du contexte des années 1970 et 1980 au Nunavik. À ces objectifs et enjeux, nous ajouterons le cas échéant certains détails de l'histoire événementielle des actions entreprises par les concernés.

que les grandes corporations. On pourrait également y ajouter les organisations religieuses.

Les enjeux de la CBJNQ pour le gouvernement du Canada

Nos recherches documentaires quant aux enjeux de la Convention de la Baie James pour le gouvernement fédéral n'ont pas été concluantes. À notre grand étonnement, et aussi loin que nous avons pu pousser notre investigation, la littérature ne fait nullement cas de l'importance du premier traité moderne des Inuit du Canada aux yeux d'Ottawa. Elle se contente seulement de situer ladite convention par rapport à la politique fédérale sur les droits ancestraux adoptée en 1973. En vertu de cette politique, les revendications territoriales ou globales des Autochtones doivent être fondées sur l'occupation et l'utilisation traditionnelle des terres et le titre revendiqué ne doit avoir jamais fait l'objet d'un traité ou d'un acte légal de cession ou d'extinction. Par conséquent, l'enjeu majeur de la Convention pour Ottawa semble avoir été, du moins pouvons-nous l'affirmer sous toute réserve, la reconnaissance de l'existence des droits autochtones. L'autre enjeu que nous avons décelé a posteriori se rapporte au transfert du fédéral au provincial des responsabilités des services publics, avec la participation des Inuit dans la prise de décision sur tous les dossiers qui les concernent. On peut également supposer que le gouvernement fédéral s'attendait à ce que le règlement des revendications territoriales permette de stimuler le développement économique et social à long terme de la province et contribue à l'autosuffisance des Inuit du Nunavik ainsi qu'à leur développement économique, social, culturel et politique.

Les enjeux de la CBJNQ pour le gouvernement du Québec

Nos résultats pour la province de Québec ont été davantage satisfaisants. Gérard Duhaime rapporte que : « Pour le gouvernement du Québec et ses sociétés d'État, la négociation de la Convention devait conduire à lever tous les obstacles susceptibles de nuire à la réalisation du développement projeté. Par conséquent, il fallait que l'entente affirme clairement la souveraineté du Québec sur le territoire, et reconnaisse l'extinction des droits territoriaux auxquels prétendaient les autochtones. » (1992 : 155). L'association Inuit Tungavingat Nunamini a identifié un autre enjeu de la convention, à savoir « un partage clair des juridictions avec le fédéral » (ITN et al. 1983 : 43). L'entente énonce que « le Québec sera dès lors garant déclaré des droits, du statut juridique et du bien-être des populations autochtones habitant le nord de son territoire » (CBJNQ : XIII). La Convention a ainsi

réalisé l'un des objectifs du Livre blanc de 1969, récusé par l'ensemble des populations autochtones, à savoir le transfert de l'initiative des services publics du fédéral au provincial. Sylvie Vincent rapporte un troisième enjeu de la convention pour la province de Québec, celui de remplir ses obligations envers les populations qui habitent le Québec nordique. Il s'agissait pour la province de rompre avec le paternalisme de l'intervention fédérale et de considérer les Inuit comme des citoyens à part entière, autrement dit de leur offrir les mêmes services qu'aux autres citoyens, de leur conférer des droits d'administration locale aussi étendus que ceux dévolus aux autres citoyens (1996 : 165). D'une certaine manière, la province aspirait à une certaine participation des Autochtones au pouvoir.

Du point de vue gouvernemental, la convention demandait aux Autochtones de renoncer à leur titre (flou, imprécis) sur les terres en échange de droits plus clairs (Cliche 1989 : 195 ; Vincent 1996). Ce qui devait tout à la fois préserver leur culture et les hisser au rang des citoyens participant activement à l'administration et au développement de leur région. C'est du moins l'explication de Duhaime :

En échange de l'extinction des droits territoriaux des autochtones, qui permettrait la construction sans entraves du mégaprojet hydroélectrique de la rivière La Grande, les gouvernements s'engageaient à remettre des indemnités monétaires à de nouvelles sociétés autochtones de développement, à réorganiser l'administration publique du territoire en réservant des pouvoirs aux instances locales et régionales à être créées, à mettre en œuvre une avalanche de mesures destinées à asseoir le développement économique et à permettre la poursuite des activités liées à l'exploitation de la faune. (Duhaime 1990 : 47).

Les enjeux de la CBJNQ pour les Inuit

Deux tendances, faut-il le rappeler, traversent les communautés inuit du Nunavik quant aux enjeux de la CBJNQ. La première se rapporte aux Inuit signataires représentés par la NQIA et ultérieurement par la Société Makivik, tandis la seconde concerne les Inuit dissidents représentés par la ITN.

Les Inuit signataires de la Convention voulaient tout à la fois accroître leur autonomie économique, administrative et gouvernementale, améliorer leur qualité de vie, assurer le développement de leur culture et soutenir l'affirmation de leur identité. La Société Makivik résume ainsi les objectifs poursuivis par les Inuit signataires de la Convention :

1. Obtenir une plus grande mesure d'autodétermination ;
2. Procurer des services adéquats aux collectivités inuit ;
3. Participer à l'expansion économique et assurer que les Inuit jouissent du droit à l'égalité des chances économiques dans tout le territoire ;
4. Exploiter la faune et participer à la gestion faunique ;
5. Protéger l'environnement dans le contexte du développement des ressources ;
6. Demeurer un peuple distinct et promouvoir l'épanouissement socioculturel. (1988 : 300).

En revanche, aux yeux des Dissidents, la Convention représentait l'outil par lequel ils seraient dépossédés de leurs droits territoriaux. « Constatant que l'extinction des droits autochtones sur le territoire constitue le motif principal des négociations, les populations de Povungnituk, Ivujivik et Sugluk se mobilisent rapidement pour s'opposer à cette entente de principe. » (ITN et al. 1983 : 41). Ils formèrent le tiers de la population inuit qui s'abstint de voter la Convention et qui révoqua le mandat de la *Northern Québec Inuit Association* de négocier en leur nom.

Les vrais enjeux de la Convention pour le gouvernement du Québec furent, selon ITN, l'extinction des droits territoriaux des Inuit et l'intégration du Nunavik à la carte administrative et législative de la province. Comme la Convention ne reconnaît à la population nordique qu'un pouvoir exécutif et consultatif limité, soumis aux lois provinciales, et donc aucun pouvoir législatif, ITN postule que la Convention n'est pas porteuse d'autonomie. De plus, le financement des programmes qu'elle engendre ne provient pas de la population elle-même, mais de l'extérieur ; les organismes inuit qu'elle crée (ARK, les corporations municipales, la CSK) sont financés par d'autres instances gouvernementales, ministères fédéraux et provinciaux, lesquels doivent approuver autant les budgets que les projets et décisions de ces organismes.

En somme, la Convention aurait instauré un régime selon lequel les décisions cruciales affectant les Inuit et leur territoire, les priorités de leur vie communautaire sont identifiées et arrêtées par la province et Ottawa. Par dessus le marché, elle aurait folklorisé la culture, confiné les Autochtones dans des secteurs limités des activités économiques (chasse et pêche), et leur aurait nié toute possibilité de développement distinct et original. Elle aurait eu pour effet « d'accentuer la désintégration sociale et de mettre en danger et, même, de

détruire la plupart des efforts de développement socio-économique entrepris » (ITN 1983 : 84). Mais, à leur grande déception, c'est la stratégie de la NQIA qui aura gain de cause avec la signature la CBJNQ en 1975.

En définitive, qu'ils soient signataires ou dissidents, les enjeux de la Convention pour l'ensemble des Inuit furent grosso modo : la préservation de leur culture, de leur mode de vie ancestral ; la protection de leurs droits ; la défense de leur souveraineté ou de leur droit à l'autodétermination ; bref une garantie concernant leur avenir.

En guise de récapitulation, nous pouvons affirmer que l'environnement général du Nunavik des années 1970 a mis en présence des acteurs de force inégale, mais disposant tous de moyens substantiels de pression et d'une capacité de nuisance significative pour tous les autres et le système d'interaction correspondant. Chacun d'eux a amené ses capacités de nuisance sur le marché des pouvoirs en vue de négocier la maximisation de ses fonctions d'utilité. Aussi, avons-nous pu observer des relations de *contestations* entre les Inuit d'une part, et l'État et ses corporations de l'autre ; des *dissidences* entre les Inuit eux-mêmes, entre les compétences administratives ; de la *collaboration* entre l'État et les acteurs du marché ; des *alliances* entre les Inuit signataires de la Convention et les administrations étatiques ; et nous en passons.

Malgré le retour indéniable de l'acteur inuit, malgré l'hétérogénéité des acteurs de ce système d'interaction, malgré la grande variété et la multidirectionnalité des relations entre eux, et malgré la force relative de chacun d'eux, il reste qu'ils contribuent tous, d'une certaine manière, à soutenir un système d'échange inégal entre le Nunavik et le reste de la province, du pays et du monde. Cet échange basé principalement sur l'exploitation des ressources hydroélectriques est par essence inégal dans le sens où il requiert une technologie, des équipements, des capitaux, des ressources humaines inadéquates dans la région et qu'il est impérieux d'importer. Il est d'autant plus inégal que chacun de ces intrants en requiert d'autres qu'il faille importer.

Les investisseurs, l'État et ses sociétés font cependant une bonne affaire en commercialisant et en exportant l'énergie électrique produite. Compte tenu des énormes retombées économiques du projet, nous pouvons également affirmer que même l'échange sous-tendu par la Convention n'est pas moins inégal. Les compensations en nature ou en espèce en contrepartie de la cession des droits territoriaux sur presque tout le territoire du Nunavik sont loin d'équivaloir les rentes que rapportent leur exploitation, après déduction du coût de revient. Et cela, sans compter le fait que les compensations sont données pour la plupart une fois pour toutes, tandis que le potentiel hydroélectrique est exploité diachroniquement. Cela dit, la question de l'inégalité des échanges ne semble pas avoir été au cœur du débat et des intérêts en jeu. L'attention, les efforts, les conflits se sont plutôt déroulés autour de la nature et de la portée des retombées de cet échange combien inégal sur les conditions de vie des Inuit du Nunavik.

Outputs

Les termes de la Convention

Mais avant d'explorer les retombées de ce nouveau régime, attardons-nous à faire sommairement le point sur ce que c'est qu'un accord sur les revendications territoriales. De nos jours, un *accord sur les revendications territoriales ou globales* se définit comme un traité moderne protégé par la constitution canadienne, accordant à un groupe autochtone des terres, des ressources et la capacité d'exercer des droits à l'autonomie gouvernementale. À l'origine, il s'agissait tout simplement d'une entente impliquant des compensations monétaires et terrestres à des Autochtones pour l'abandon de leurs revendications territoriales basées sur des droits ancestraux¹⁴⁰. Ce n'est qu'ultérieurement que la constitution canadienne, après son rapatriement en 1982, a entériné et protégé ces ententes. Les traités modernes sont alors basés sur la déclaration de la continuité des droits autochtones sur les portions du territoire canadien qui n'ont jamais été visés par des traités numérotés ou des contrats de cession. Saku et Bone (2000) classent en deux écoles opposées les points de vue sur les accords globaux sur les revendications territoriales. La première, optimiste, soutient que ces accords auront un impact considérable sur les sociétés autochtones affectées par de telles ententes (McAllister 1985 ; Duerden 1990 ; Bone 1992 ; CRPA 1996, tous cités par Saku et Bone 2000). L'autre, en revanche, pessimiste, est très sceptique quant aux impacts socioéconomiques de ces ententes sur les communautés autochtones nordiques (Kruse 1984 et Thomas 1986 cités par Saku et Bone 2000). En vertu du dernier point de vue, ces accords ne sont que des tentatives du gouvernement fédéral de clarifier la propriété foncière et par le fait même encourager le développement privé.

Tandis que l'interprétation juridique limite les droits autochtones à l'usage historique de la terre et de ses ressources pour la chasse et la pêche — donc même pas à un droit complet de

¹⁴⁰ Il pouvait porter sur des "revendications spécifiques" ou sur des "revendications globales". Dans le premier cas, les revendications étaient liées « aux obligations légales en suspens » du gouvernement fédéral, lesquelles obligations découlaient des termes de traités ou de la *Loi sur les Indiens*, ou encore du défaut de s'être déchargé adéquatement de ses responsabilités envers les terres réservées (MAINC 1985 : 15). Dans le second cas, a contrario, les revendications et le règlement concernaient les droits d'occupation et d'utilisation traditionnelles de territoire qui n'ont été ni abolis par traité, ni annulés par la loi (Ibid.). Dans notre étude, il est surtout question de revendications globales.

propriété —; les Autochtones les interprètent de manière à inclure quantité de facteurs économiques, sociaux et politiques, la propriété complète et souveraine des terres et de leurs ressources, les droits culturels qui s'y rapportent, la reconnaissance légale du droit coutumier et du droit à l'autodétermination à l'intérieur de la nation canadienne (Asch 1988 et CRPA 1996 cités par Saku et Bone 2000).

En signant une entente globale sur les revendications territoriales, les peuples autochtones abandonnent leur revendication au territoire de chasse, de pêche et de trappe traditionnelles en échange d'un titre légal sur des terres sélectionnées, un paiement comptant, des droits de gestion sur les ressources naturelles, des privilèges de chasse, de pêche et de trappe, et la formation de corporations de développement économique. (Saku et Bone 2000 : 262).

De la sorte, les accords sur les revendications territoriales mettent l'emphase sur le contrôle local des ressources à la fois humaines, financières et naturelles, sur les assises économiques de leurs aspirations autonomistes. Dans ce cas, en faisant des initiatives locales une composante importante de la croissance économique régionale, ils se sont avérés un moyen de mettre ensemble les petites communautés les moins viables économiquement afin d'atteindre un certain niveau de développement économique.

Dans cette perspective, les accords sont appelés à remplir certaines fonctions. Tout d'abord, ils sont supposés transférer aux peuples autochtones le pouvoir économique et politique sur leur territoire, leur permettre ainsi de contrôler leur futur beaucoup mieux que par le passé. En outre, on s'attend à ce qu'ils inventent un équilibre entre les économies modernes et traditionnelles, étant donné que la survivance de l'économie traditionnelle dépend essentiellement des organisations environnementales que chaque accord est sensé créer.

Plus concrètement, au Nunavik, la CBJNQ est un contrat social établi entre les paliers fédéral et provincial de gouvernement, les promoteurs du projet de la Baie James, les représentants inuit (NQIA) et le Grand Conseil des Cris. Dans son discours inaugural prononcé le 5 novembre 1975, John Ciaccia, représentant spécial du premier ministre Robert Bourassa pour les négociations sur la Baie James, confie qu'outre la rupture avec le régime paternaliste antérieur, la Convention poursuit deux principes directeurs : le besoin d'utiliser les ressources du territoire et la reconnaissance des besoins des Autochtones dont la culture et les modes de vie diffèrent de ceux des autres Québécois. D'après Hamelin,

cette entente poursuivait en fait trois objectifs : « assurer le développement des ressources de tout le territoire, prendre position face aux Autochtones et établir une administration politique valable. » (1984 : 160). En vertu de la CBJNQ, d'ailleurs signée dans la hâte¹⁴¹ et dans la confusion pour le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provincial, les Inuit ont reçu à titre de dédommagements un montant de 91 184 322 dollars incluant les 13 272 384 dollars du Gouvernement du Canada. À ce montant s'ajoute une valeur de 525 428 dollars versés aux Inuit par le Gouvernement du Canada en vertu des articles 25.1.16 et 3 de la Convention complémentaire. La Convention prévoit également que les fonds versés par le Canada, le Québec et Hydro-Québec soient administrés par les organismes ethniques représentant les Autochtones, lesquels – la Société Makivik en ce qui nous concerne – doivent également pourvoir au financement de projets favorisant le développement économique de leurs collectivités.

En outre, la Convention garantit aux Inuit une gamme de services et de programmes auxquels les gouvernements fédéral et provincial doivent contribuer annuellement. Elle instaure un régime foncier sur le territoire visé, le divisant en trois catégories et y rattachant des droits spécifiques, certains sur le sol et le sous-sol, d'autres uniquement sur le sol¹⁴². D'autres dispositions portent sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social : elles créent deux organismes (le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James et le Comité consultatif de l'environnement Kativik) pour conseiller les gouvernements sur les politiques et la réglementation susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement et le milieu social des collectivités autochtones. D'autres dispositions concernent l'éducation, la chasse et le piégeage, les administrations locales et régionales, les paiements de transfert ou l'aide aux chasseurs, etc. (CBJNQ 1991).

¹⁴¹ Les échéances imposées par les compagnies d'Hydro Québec et la Cour ont hâté les négociations, laissant vagues et sujettes à de larges interprétations plusieurs sections de l'Accord, dont notamment la manière de l'exécuter.

¹⁴² Pour des détails sur ce régime, voir La Convention de la Baie James et du nord québécois et Conventions complémentaires, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1991.

La mise en œuvre de la Convention

S'il faut croire le MAINC, une fois les négociations terminées et l'accord signé, sa mise en œuvre reste une tâche imposante pour l'ensemble des parties, surtout lorsque, comme ce fut le cas avec la CBJNQ, les coûts, les mécanismes, le rythme ainsi que les étapes de la mise en œuvre n'ont pas été étudiés avec soin et consignés dans l'entente. Par exemple, la Convention ne garantissait pas le niveau de financement nécessaire pour la mise en place des institutions du régime conventionné ; il n'y avait pas non plus de procédure officielle de mise en œuvre.

Malgré ses lacunes et les inconvénients corollaires, la Convention est devenue réalité. Pour les besoins de sa mise en œuvre, le régime conventionné a systématisé les efforts d'administration de la région, en donnant naissance à plusieurs institutions à vocation régionale, notamment des structures gouvernementales régionales ont été créées. Celles-ci ont cependant été légèrement différentes entre les Cris-Naskapis et les Inuit. Tandis que chez les Cris elles tombent principalement sous la juridiction fédérale (Acte Cri-Naskapi de 1984), chez les Inuit, elles tombent exclusivement sous la juridiction provinciale. L'Acte Cri-Naskapi qui incorpore les huit bandes Cries et l'unique bande Naskapie, confère aux administrateurs régionaux l'autorité dans les domaines de compétence suivants : l'ordre public, la protection environnementale, la taxation locale, les routes et transport, les entreprises locales, le développement des ressources et l'exploitation de la terre. La loi provinciale qui, en revanche, a créé l'*Administration Régionale Kativik* (ARK), pour satisfaire les besoins des Inuit, confère à cette administration le pouvoir dans les domaines suivants : la santé publique, l'administration locale, la construction de maisons et de routes, le système d'assainissement, la contamination de l'eau et les égouts. L'*Administration régionale Kativik* est alors une corporation publique de compétence supra-municipale qui fournit à la population la plupart des services publics. La *Commission scolaire Kativik*, le *Conseil régional du développement Katutjinik* (CRDK) et la *Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik* — dont les dénominations ont varié dans le temps — constituent l'essentiel des autres institutions engendrées par le régime conventionné.

Outre les institutions politiques et administratives, la Convention a également créé des institutions économiques : la Société Makivik pour les Inuit et le Conseil Cri d'indemnité. Ces associations ont été créées principalement pour administrer et investir les indemnités monétaires obtenues des règlements au nom des bénéficiaires. « De tels investissements ont été conçus pour lutter contre la pauvreté, et promouvoir le bien-être et l'éducation parmi les communautés inuit (Statuts du Québec 1980 S-18.1). » (Saku et al. 1998 : 115). Engagée dans le développement social et économique de la région, la Société Makivik ne tarda pas à s'impliquer dans les projets de pêche industrielle, de commercialisation de viandes dites sauvages, de distribution de pétrole, de construction d'installations et d'immobilier dans la communauté, etc. De plus, afin de pouvoir capitaliser le Fonds des compensations financières, la Société Makivik a acheté et gère plusieurs compagnies subsidiaires dont deux compagnies de transport aérien local et régional First Air et Air Inuit ; elle investit dans le commerce de gros et de détail, la restauration...

Cela dit, la mise en place de la Convention ne s'est pas opérée sans ambages ni tracas. Duhaime (1992) y a d'abord distingué une phase de conflits de juridiction et de lutte de légitimité entre les nouvelles instances et compétence qu'elle a produites, par exemple entre l'ARK et la CSK. Ensuite il y a remarqué une phase d'affirmation des compétences, c'est-à-dire de restructuration et de rationalisation des comportements administratifs et revendicateurs face à l'urgence des résultats attendus des politiques. Finalement, est venue la phase de professionnalisation, celle de la gestion efficace des systèmes, l'âge où la participation cède le pas à la contribution, où la bureaucratisation a cristallisé les bureaucraties¹⁴³.

Bref, la CBJNQ semble refléter un changement majeur dans la vie des résidents du nord du Québec, où désormais la modernité, représentée par l'administration publique, le paiement des indemnités, le travail salarié, serait combinée avec la préservation des activités

¹⁴³ Il convient de préciser par ailleurs que ces étapes ne correspondent pas à des phases chronologiques universelles et généralisées à toutes les entités administratives de la région. Elles répondent davantage à une taxinomie qui reflète la trame générale de la vie des groupes et leur niveau d'engagement dans la gouverne moderne, autrement dit leur passage de l'inorganisé à l'organisation, des revendications inarticulées à l'accréditation d'un appareil administratif. (Duhaime 1992 : 160).

traditionnelles et l'utilisation du territoire. Elle devait certes protéger l'économie et la culture traditionnelle, assurer le respect du milieu écologique et améliorer les standards de vie des bénéficiaires ou du moins satisfaire leurs besoins primaires ; mais on s'attendait surtout à ce qu'elle libère les Autochtones de leur dépendance politique et économique envers l'État et ses appareils, et leur remette le pouvoir de définir et de conduire leur destinée (Simard 1982). Les notions de participation et d'autonomie en étaient les leitmotivs. En fait, qu'est-il advenu de ces objectifs ? Quels ont été les impacts directs et indirects des traités modernes sur la situation politique, économique, sociale et culturelle des populations inuit concernées ?

Impacts de la Convention sur les conditions de vie des Inuit du Nunavik

On est parfois tenté d'affirmer que la Convention a amélioré considérablement les conditions de vie des Inuit du Nunavik. Par exemple, certains indicateurs portent à croire qu'elle a modifié considérablement leur profil épidémiologique. En effet, dans les années 1990, force est d'admettre qu'en raison de l'amélioration des services socio-sanitaires de base, l'accès aux services de santé (Grondin et al. 1994 : 232 cités par Vincent 1996), sans oublier l'amélioration des conditions de logement et des services publics (eau courante, égouts, voiries...), les Inuit mourraient moins de problèmes respiratoires, infectieuses ou liés au système nerveux, comme ce fut le cas dans les années 1970 et 1980. Ces facteurs de mortalité ayant été émulés au milieu des années 1980 par les accidents, les traumatismes et les empoisonnements (Simard 1996). À ces facteurs se sont ajoutées un peu plus tard deux autres causes majeures de décès : les tumeurs et les maladies cardiovasculaires.

Toutefois, Simard nous met en garde contre toute conclusion hâtive. En effet, s'il est vrai que le taux de mortalité infantile a baissé dans les années 1980 et 1990, si la tuberculose et les maladies infectieuses ont fait moins de ravage, si l'espérance de vie à la naissance des Inuit a connu des taux de croissance remarquables durant cette période, ces tendances ont précédé la Convention et les transformations des cadres institutionnels des services socio-sanitaires, lesquels auraient par ailleurs suscité de nouvelles causes de décès contre

lesquelles ils s'avèrent impuissants¹⁴⁴, du moins jusqu'à la fin de la décennie 1990 (Simard et al. 1993 : 15 ; 1996). Par exemple, Sylvie Vincent avance que l'examen de la croissance de l'espérance de vie entre les années 1950 et les années 1990, révèle que « c'est au cours des années 1960 qu'a eu lieu « le vrai décollage » puisque « la longévité moyenne bondit de vingt ans. » (Simard et al. 1993 ; Vincent 1996 : 178). Grondin, Proulx, Bruneau et Dewailly, qu'elle cite d'ailleurs, semblent être du même avis :

[...] il est évident que des progrès considérables ont eu lieu au Nunavik en regard de la plupart des indicateurs socio-sanitaires classiques depuis quelques décennies, en particulier en ce qui concerne la mortalité, la morbidité et la disponibilité des services sanitaires. Ces gains ont surtout été obtenus au cours des décennies 1950 à 1970 et témoignent d'un redressement majeur des conditions de vie et, dans une moindre mesure, de l'action des services de santé. (Grondin et al. 1994 : 236).

Qu'en est-il de l'amélioration des services à laquelle la plupart des auteurs semblent rapporter l'amélioration des conditions ? S'agit-il de retombées de la Convention ? Tout comme les conditions matérielles d'existence de la population inuit, il convient de reconnaître qu'au total, la Convention a sans aucun doute contribué à améliorer la production des services publics au Nunavik (Duhaime 1992 : 171). Au cours des années 1980 et 1990, dans leur ensemble, les services publics se sont significativement améliorés, autant du point de vue quantitatif que qualitatif ou technique : leur accessibilité physique semble des plus satisfaisantes (Dufour 1989 : 141 cité par Vincent 1996). Cliche, rapporté par Vincent 1996, cite quelques chiffres pour montrer comment la mise en œuvre de la Convention a changé l'aspect physique des communautés :

[...] les gouvernements du Canada et du Québec ont reconnu aux bénéficiaires le droit de recevoir des services adéquats d'éducation, de santé, d'habitation et de services municipaux. La grande amélioration de tous ces services au cours des dernières années est l'élément le plus frappant de la mise en œuvre de la Convention. [...] Quelques chiffres sont éloquentes : plus de 1000 nouvelles maisons construites chez les Cris, plus de 600 chez les Inuit. [...] Les dispensaires de santé des 14 communautés inuit ont été rénovés ou rebâties. De plus deux hôpitaux y ont été érigés. [...] Les deux commissions scolaires autochtones achèvent la construction d'une école dans chacun des vingt-deux villages du Nord québécois. (Cliche 1989 : 196).

Il est néanmoins difficile de relier en termes de causalité les modifications dans les conditions de vie des Inuit à la Convention. Par exemple, la régression de certaines

¹⁴⁴ D'aucuns attribuent une bonne partie des modifications à la santé des Inuit à leurs difficultés psychosociales, surtout celles qui sont liées à la consommation d'alcool et de drogue, et qui génèrent des traumatismes, des accidents et de la violence privée contre soi et contre les autres.

maladies semble davantage s'associer à celle des conditions de logement : « Les logements ont donc été agrandis et multipliés. Désormais ils sont aussi mieux équipés : eau courante, électricité, égouts, téléphone font leur apparition dans le courant des années 1980 » (Vincent 1996 : 191). Or, le renouvellement des habitations était entamé bien avant la Convention, avec le processus de sédentarisation que nous avons décrit antérieurement. Un autre changement majeur dans les communautés inuit depuis le début des années 1970 est l'apparence des villages, la transformation du bâti et du paysage aménagé. Comme quoi, la Convention aurait entraîné un développement monumental des infrastructures municipales, scolaires ou sanitaires, des centres communautaires, des postes de police et de pompier, des centres commerciaux... Elle aurait également suscité des améliorations majeures dans le domaine des communications : construction et modernisation d'aéroports, téléphone, radios communautaires, périodiques...

Il est indéniable que les services publics (éducatif, sanitaire, municipal) se sont améliorés à la suite de la Convention, mais il serait une erreur d'en faire la cause première des progrès observés à partir des indicateurs socio-sanitaires ; voire la cause première du rehaussement des standards de vie matériels des Inuit. À la limite, pour reprendre les mots de Simard, n'a-t-elle fait que faciliter aux tendances historiques déjà bien enracinées de se poursuivre. Car, force est d'admettre que même les communautés autochtones non conventionnées du Québec ont connu dans les années 1980 la même amélioration spectaculaire des infrastructures et des standards de vie (Vincent 1996).

Par ailleurs, certains auteurs, Saku et Bone par exemple, étaient persuadés que les compensations monétaires que les peuples autochtones reçoivent des accords globaux sur les revendications territoriales fourniraient un mécanisme déclencheur à leur croissance économique locale. Ils espéraient que ces fonds procurent un capital excédentaire par rapport aux besoins réels des Corporations régionales autochtones à l'intérieur et en dehors de leur zone d'établissement. Cet excédent de capital devait leur permettre d'investir dans des entreprises rentables à travers le Canada, dans des compagnies de pétrole en Alberta, d'immobilier en Colombie britannique... Les profits et investissements locaux dans des entreprises du Sud devaient stimuler l'économie locale à travers la création d'emplois. On

espérait de ces initiatives économiques un élargissement et une diversification de la force de travail et des entreprises locales et corollairement la croissance du revenu moyen, du revenu personnel et familial disponible et l'accumulation du capital. Ces outputs devaient à leur tour stimuler les ventes locales et l'expansion de la base économique locale et conséquemment les prélèvements fiscaux à même d'accroître la fourniture des équipements et des infrastructures publics.

En réalité, il en a été autrement : les montants d'indemnisation et les dépenses d'infrastructure n'ont pas engendré les moteurs de la croissance économique escomptée. De plus, contrairement aux attentes, la Convention aurait créé très peu d'emplois dans les villages, si ce n'est quelques emplois de fonctionnaires (ITN et al. 1983 : 61 ; Vincent et Bowers 1988 : 182). Sur ce compte, le bilan de Simard est encore plus lapidaire : « L'échec est à peu près total sur deux points pourtant sacralisés : la participation populaire à la gestion et « l'autochtonisation » des postes professionnels et d'encadrement. » (Simard 1989 : 107). Un point de vue que même la Société Makivik semble partager :

Bien qu'il y ait eu injection massive de capitaux et amélioration des conditions de vie, le développement du Nord n'a pas franchi l'étape du démarrage. La réglementation du travail empêche encore de nombreux Inuit de détenir un emploi et nos institutions ne peuvent bien fonctionner à cause du caractère bureaucratique des organismes de régulation et de coordination, où manquent les budgets et où triomphe la complexité. En dépit des engagements clairement exprimés dans la Convention, l'assistance économique globale qu'on y prévoyait n'a jamais été accordée et n'a même pas atteint l'étape de la planification. En conséquence, la croissance économique n'a pas pris l'essor espéré. (Société Makivik 1988 : 300).

Encore une fois, nous parvenons à la même conclusion : « [...] la Convention [...] est venue consacrer en droit des tendances sociologiques plus profondes, structurelles plutôt que conjoncturelles, qui étaient déjà établies en fait dans le monde autochtone et nordique canadien avant le début de la décennie 1970. » (Simard et al. 1990 : 6-7). Ces tendances fondamentales des grandes transformations de l'économie des Inuit du Nunavik seraient pour ainsi dire la monétarisation de l'économie, la prédominance du travail salarié, la tertiarisation de l'économie, l'installation de l'État providence et sa bureaucratisation à outrance. La Convention aurait toutefois le mérite de mettre à l'abri des difficultés économiques et des cycles écologiques et économiques. Elle aurait également consacré la

régression de l'organisation sociopolitique inuit du mode coopératif au mode de dépendance par rapport à l'État.

Impacts de la Convention sur la participation politique des Inuit du Nunavik

Ils sont nombreux les auteurs qui se sont intéressés aux incidences de la Convention sur la structure politique du Nunavik. Tandis que Peters (1995) cité par Tremblay 1999, Simard (1982, 2003), Duhaime (1987, 2001, 2003, 2006), Bone (1992), Beaulieu (1984), Lamothe (1994), Bernard et al. (2006) ont préféré scruter à la loupe les conditions socioéconomiques de vie des Inuit ; Saku et Bone (2000), Johansen (1992) cité par Tremblay (1999), Tremblay (1992), Hogg and Turpel (1995) cités par Tremblay 1999, Hawkes (1995, 2001), se sont intéressés aux relations intergouvernementales. Notre objectif ici n'est pas de faire une synthèse de ces travaux, mais de prélever, de ces textes et ailleurs, les indicateurs susceptibles de nous aider à compléter notre modèle analytique, et à élucider le mystère des déterminants des conditions de vie des Inuit. Dans les lignes qui suivent, nous chercherons à savoir si le régime conventionné a réellement généré les résultats attendus en termes de participation et d'autonomie gouvernementale.

Nous devons concéder que depuis l'avènement du régime conventionné, les Inuit participent massivement à la gouverne de leur espace politique. Ils ont un certain mot à dire sur l'administration de leur région : cela est inédit. On les retrouve à l'ARK, à la CSK, dans les corporations municipales, à la Société Makivik, dans certaines entreprises subsidiaires de Makivik, etc.

Les citoyens de la région disposeraient d'une mesure de pouvoir beaucoup plus grande qu'auparavant, parce qu'ils seraient désormais systématiquement engagés dans l'administration de leurs affaires. [...] Par conséquent, elle commandait la création de toute une batterie d'établissements : corporations municipales (chapitre 12) ; établissements régionaux ou locaux de services sociaux et de santé (chapitre 15) ; commission scolaire régionale (chapitre 17) ; corps de police régional (chapitre 21) ; Conseils régional de développement (chapitre 23.6). Indépendants des organisations plénipotentiaires dont relevait auparavant l'administration nordique (ministère des Affaires indiennes à Ottawa et son équivalent québécois, la Direction générale du Nouveau-Québec), ces établissements s'inscriraient plutôt dans les filières gouvernementales normales. Ces organisations seraient dirigées par des Inuit, sans compter qu'elles embaucheraient des Inuit parmi leur personnel. (Duhaime 1992 : 155-156).

La mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, toutes proportions gardées, a certes objectivement accru le pouvoir des Inuit, mais de façon relative. Une analyse un tant soit peu approfondie suffit à révéler qu'ils demeuraient de « acteurs de second rang dans l'opéra étatique où ils serviraient de faire-valoir aux vedettes politiciennes ». La participation des Inuit aux institutions publiques est survenue au moment où prédominait le modèle de l'État cybernétique. Entendez par là, une vaste centrale automatisée de traitement de l'information, accompagnée d'une escalade bureaucratique et d'une multiplication de pyramides hiérarchiques. Jean-François Tremblay (1999) et Jean-Jacques Simard (1982) ont remarqué que dans la majorité des situations, la création d'une forme d'autonomie gouvernementale chez les Autochtones du Canada a lieu dans le cadre d'un État cybernétique, c'est-à-dire une administration où l'on multiplie les juridictions, les départements, les niveaux intégrés d'intervention... La participation réelle des Inuit consistait alors à contrôler un segment du système de gouvernement : ce qui n'impliquait ni la manipulation, ni le contrôle du système global. Même les places décisionnelles dans les conseils et les corporations ne semblaient pas les conduire à l'autonomie désirée.

Ils participeraient, mais principalement à l'exécution et rarement aux décisions majeures. Qui plus est, leurs participations seraient infiniment découpées et sectorisées, aussitôt processées à la verticale dans une série de silo (sic) distants les uns des autres ; jamais elles ne pourraient embrasser l'ensemble des affaires communes des Inuit, et encore moins se traduire en décision concernant l'ensemble de leurs affaires communes.» (Duhaime 1992 : 158-159).

Duhaime en a déduit qu'au lieu d'apporter plus de pouvoir aux Inuit, la Convention a plutôt orchestré une formidable dilution de la responsabilité publique, en éparpillant les prérogatives à l'intérieur de multiples pyramides bureaucratiques dans le contexte de la normalisation de l'administration. Dans presque tous les domaines d'action gouvernementale (santé, éducation, justice, formation professionnelle...), nous avons pu observer l'éparpillement des champs, des problèmes, des interventions, à travers un grand nombre d'organes ayant chacun ses propres hiérarchies, son propre palier de décision et d'exécution... Tremblay a recensé pas moins de 40 ministères et organismes fédéraux et provinciaux engagés dans l'administration de l'Arctique, et plus d'une trentaine d'établissements administratifs locaux et régionaux. Il faudrait encore y ajouter un facteur

multiplicateur pour tenir compte des divisions spécialisées à l'intérieur de chacun de ces établissements. (Duhaime 1987 : 292). Duhaime conclut que ni les agents du service public, ni les hauts-fonctionnaires, ni les préposés à la clientèle, ni même les dirigeants du Secrétariat aux affaires autochtones, ne décidaient pour l'Arctique québécois des années 1980 et 1990. En clair, il n'y avait pas de siège de décision dans le cadre du régime conventionné. Ce régime n'avait donc pas permis le gouvernement de l'Arctique québécois, mais son administration cybernétique.

En somme, dans le régime instauré par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ni le palier d'impération, c'est-à-dire de décision, ni le palier administratif d'exécution ne sait ce qu'il fait pour l'Arctique. Les choix alternatifs qui s'exercent et l'importance qui est accordée à tel ou tel domaine d'intervention sont largement soumis aux choix politiques antérieurs et aux règles prévues d'allocation des ressources, et dépendant faiblement de la volonté de quiconque. De plus, lorsqu'ils sont effectivement réalisés, ces choix sont arrêtés en fonction de l'ensemble du Québec ou du Canada, et exceptionnellement en fonction d'une région infranationale. (Duhaime 1992 : 158).

Qui plus est, le régime conventionné, pour reprendre les mots de Simard (1979) : « centralise au sommet [...] l'affectation des budgets, la planification et les normes encadrant l'action à la base. ». Elle a instauré un système où le gouvernement provincial continue à prendre toutes les décisions importantes affectant les Inuit et leur territoire. Contrairement à ce que les Inuit y investissaient d'espairs, l'ARK n'y était qu'un pallier administratif de plus, tout au plus un messenger du gouvernement provincial, une administration régionale intégrée à celle du reste du Québec (Voinson 1988 : 106 cité par Vincent 1996). Dans ces conditions, la seule manière pour l'ARK d'aller chercher plus de pouvoir, consistait à influencer indirectement les politiques gouvernementales. Par conséquent, au lieu de réaliser un véritable transfert de pouvoirs politiques aux Inuit, la Convention n'aurait consenti qu'une simple délégation administrative. Au lieu de créer un nouveau palier de gouvernement, comme ces derniers l'espéraient, elle n'a généré qu'une forme municipale de gouverne, avec une organisation lourde, sur-encadrée, réactive, bureaucratisés, des processus décisionnels cahotants, des conflits de compétence faute de responsabilité claire et de coordination.

Avec de tels défauts, on se doute bien de l'inefficacité de ce régime. On reprochera à ses programmes et services leur inadéquation par rapport aux besoins des populations, la

non-prise en compte des traditions, de la culture et du mode de vie courant des Inuit. On critiquera le manque de confiance entre les fournisseurs non Inuit de services et les Inuit, le manque d'accès de l'équipe des fonctionnaires non-autochtones aux communautés et le manque de suivi des services, le manque de ressources consenties aux communautés (propriétés et support). Les Inuit dissidents ne lui pardonneront pas le sentiment d'invasion des communautés par une puissance extérieure qu'elle a nourri. (Hylton 1994 : 40-41 cité par Tremblay 1999).

L'expérimentation des pouvoirs strictement circonscrits, l'exploration parfois harassante du labyrinthe bureaucratique, l'étrangeté des normes et des règles de fonctionnement, etc. ont fait émerger le sentiment général d'une impuissance décevante. Cette déception et ce désenchantement ne tardèrent pas à s'emparer de tout l'espace public du Nunavik, divisé, mais unanime à reconnaître que :

[T]out compte fait, la nature même de leur participation à la gouverne de la région, l'éparpillement des responsabilités au sein d'un appareil auto-réglé de gouverne, enfin les querelles fratricides qui n'étaient pas toutes apaisées, ne permettraient jamais d'exercer des choix d'ensemble sur les questions intéressant les habitants de l'Arctique québécois. [...] Dans le terreau de la culture politique nouvelle, ce sentiment fera germer l'urgence légitime de revendications plus fondamentales. (Duhaimé 1992 : 171).

Par conséquent, au lieu de réaliser leurs aspirations autonomistes, la Convention les a paradoxalement accrues. Nous reviendrons un peu plus tard sur cette question. Pour l'instant, contentons-nous d'achever le portrait des retombées de la Convention de la Baie, cette fois en présentant quelques uns de ses effets les plus néfastes sous forme de rupture.

Des effets les plus néfastes de la Convention pour les collectivités inuit

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* semble avoir occasionné un certain nombre de ruptures dans la vie des Inuit du Nunavik : la première concerne le schisme entre les signataires et les dissidents de la Convention ; la deuxième se rapporte au sentiment de fragmentation de la vie personnelle et collective des Inuit, c'est-à-dire une impression de devoir vivre sur des territoires désormais cloisonnés, de devoir gagner sa vie selon des critères venus d'ailleurs ; et la dernière touche à la stratification, à l'émergence d'une élite locale inuit.

Le schisme entre les signataires et les dissidents de la Convention

Depuis la Commission Neville-Robitaille, faut-il le rappeler, il est de notoriété publique que le Nunavik est partagé entre deux courants idéologiques. Le premier, issu du mouvement coopératif, propose l'autonomie à la fois économique et politique comme solution aux différents problèmes de la région. Le second, en revanche, fonde plutôt son action sur la défense des droits des Inuit et la revendication de moyens financiers propres à améliorer la qualité de vie des Inuit et à permettre le développement économique. Dans sa mise en œuvre, la Convention a institué un mode de développement corporatif en opposition avec le développement coopératif entrepris depuis plus de vingt ans au Nouveau-Québec. Ce développement corporatif ne dépendait aucunement de la population : il reposait exclusivement sur l'investissement des produits de l'entente et les conseils prétendument avisés de quelques spécialistes du Sud. (ITN et al. 1983 : 60). A contrario, le succès du mouvement coopératif a toujours reposé sur la mobilisation permanente des Inuit, c'est-à-dire sur leur engagement et leur participation en tant que producteur, consommateur et membre actif du mouvement. Avec la fortune mise à sa disposition, la Convention et le développement corporatif corollaire ont pu stopper l'élan du mouvement coopératif, étouffer le dynamisme sans précédent de la société civile inuit dans les superstructures paraétatiques, copter et dévier les énergies de la jeunesse vers les vanités de la bureaucratie, démobiliser le peuple avec l'idéologie du bien-être individuel... (Ibid.). Le régime conventionné a non seulement ravalé le mouvement coopératif au champ économique, le dépouillant par le fait même de sa dimension sociétale et politique, mais lui aussi a opposé une concurrence souvent déloyale dans le domaine économique, au point de le mettre en difficulté.

Le sentiment de fragmentation de la vie des Inuit du Nunavik

Le découpage administratif du territoire opéré selon les dispositions de la Convention aurait suscité un sentiment de fragmentation de la vie communautaire qui a fait disparaître la vue d'ensemble de la collectivité. Cette atomisation de la vie communautaire aurait eu pour effet de démobiliser la population et d'inhiber tout effort de participation citoyenne à l'organisation et à la prise en charge par les Inuit de l'avenir de leur région. L'entente a mis en place beaucoup d'organismes et de comités plus ou moins indépendants, fractionnant par

le fait même l'autorité et dispersant les énergies humaines. Il en aurait résulté une bureaucratie extravagante et inefficace. Conséquences : choc culturel, sentiment d'étrangeté par rapport à la manière de découper la vie communautaire, perte de sens, sentiment d'irresponsabilité et perte de responsabilité se sont combinés pour provoquer un mouvement général de démobilisation face à la vie politique (Vincent 1996). À toutes ces conséquences fâcheuses de la Convention se serait ajouté un sentiment d'aliénation culturelle. Cette dernière se serait manifestée de trois manières : primo, à travers les balises en fonction desquelles les Inuit ont géré la vie communautaire, c'est-à-dire les structures administratives calquées sur des modèles québécois et canadiens (les nouveaux organismes, les lois, les règlements, les méthodes, les programmes...) ; secundo, à travers la langue de ces structures administratives, à savoir l'anglais, quel que soit le domaine considéré ; et tertio, à travers le recours aux spécialistes du Sud et la formation de bureaucrates locaux.

La stratification sociale

L'une des conséquences les plus décisives de la Convention, remarquent Mark (1983), Simard (1982) et Dorais (1989) cité par Vincent (1996), a été la formation d'une élite autochtone et sa contribution à la stratification sociale de la population inuit. Dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention, Davidi Mark a constaté que parmi les Inuit, il y a, d'abord, ceux qui comprenaient les structures mises en place et qui pouvaient s'en servir à leur profit, puis, ceux qui ne les comprenaient pas (puisqu'ils ne parlaient pas anglais, par exemple) et qui seront toujours au service des premiers. Il en a déduit que certains seront des rois et d'autres des serviteurs ; certains seront riches et d'autres, pauvres (Mark 1983 : 87). Comme quoi, le processus de stratification sociale était en marche. Dorais a observé la même chose à la fin des années 1980 :

On retrouve [...] dans les villages inuit contemporains, des différences économiques réelles entre individus et entre familles. S'il n'y a pas d'Inuit très riches ou très pauvres, le niveau de vie n'est cependant pas le même pour tous. Ceux dont le revenu est peu élevé se plaignent parfois du fait qu'on ne partage pas plus comme autrefois [...]

[...] il existe certainement une petite-bourgeoisie, encore en formation, composée de gestionnaires, bureaucrates, politiciens et intellectuels autochtones. Au service des institutions économiques et administratives importées du Sud, ce groupe de leaders et de technocrates inuit contribue à reproduire au Nord les divisions sociales observées dans le reste du Canada. (Dorais 1989 : 26 cité par Vincent 1996).

Encore une fois, il faudra nuancer le propos. La Convention n'a pas engendré la stratification de la région, elle n'a fait que consacrer l'ascension déjà amorcée dans les années 1950¹⁴⁵ et 1960 d'une élite autochtone servant de courroie de transmission entre les appareils étatiques, surtout de sécurité sociale, et les populations inuit. C'est Jean-Jacques Simard (1982) qui, une fois de plus, nous le rappelle : les structures de participation mises en place pour accueillir les Inuit dans la gouverne de leurs affaires régionales ont été des sous-produits du système précédent de « Community Development », une méthode de cogestion du colonialisme par les colonisés et les colonisateurs.

Ce système qui reposait sur les trois piliers d'une technobureaucratie d'assistance publique ou de bien-être (la scolarisation, la formation professionnelle et l'assistance sociale) comportait en soi les germes de la stratification sociale. Il a créé les conditions de l'émergence, au sein des collectivités inuit, d'une nouvelle couche sociale tournée vers la bureaucratie et non vers les activités traditionnelles, attirée par les attributs du pouvoir. Simard ajoutera : « elle n'agirait pas comme petite-bourgeoise d'entrepreneurs mais comme technocratie dépendante des appareils d'État coloniaux ; elle ne voulait pas émanciper les peuples dont elle était issue mais les administrer ; elle allait se constituer en classe dirigeante mais non dominante, c'est-à-dire qu'elle servirait de truchement aux centres effectifs de la domination coloniale : l'État, le grand capital. » (1982 : 554).

Cela dit, les retombées financières de la Convention ont quand même nourri cette tendance de stratification sociale. En analysant les impacts probables de la Convention sur le revenu des Inuit, Simard (1982) a constaté que le nouveau régime n'a pas eu une incidence significative dans les bourses de l'Inuk moyen qui reste aussi pauvre qu'avant : la Convention ne l'aurait pas enrichi. Alors, s'est-il demandé, qu'est-il advenu des montants importants injectés par les institutions étatiques (fédérale, provinciale, sociétés d'État) dans l'économie du Nunavik ? Il a d'abord réalisé que la Société Makivik qui gère les fonds de la CBJNQ au nom et pour le bénéfice des Inuit a surtout investi dans des industries à haute

¹⁴⁵ Dès la fin des années 1950, Frank Vallee eut la perspicacité de voir pousser des bourgeons d'une classe sociale supérieure parmi les Inuit, un phénomène tout à fait sans précédent (Vallee 1967 cité par Duhaime 1985).

intensité en capital et dont les besoins en ressources humaines ne coïncident pas avec la main d'œuvre inuit disponible, faiblement scolarisée et sous-employée. Les retombées immédiates de la Convention ne sont donc pas allées dans les poches des Inuit.

De plus, il a constaté que les habitants du Grand Nord québécois n'ont pas été plus dépendants des transferts gouvernementaux qu'ils ne l'étaient en 1973, et cela malgré l'accroissement de leur dépendance économique collective, en raison notamment du gonflement des revenus d'emplois créés principalement dans l'administration publique. En bout de ligne, non seulement la croissance économique enregistrée dans la région n'a pas été répartie de façon équitable, mais ce développement, si tant est qu'il a existé, s'est fait au détriment du secteur traditionnel de production, et au prix d'une accentuation des disparités inter et intra-régionales et du déclin du mouvement coopératif. En résumé :

Si la collectivité autochtone du Nouveau-Québec n'est pas économiquement défavorisée, la distribution de cette richesse fait place à de larges disparités entre les catégories sociales et entre les villages. Un fossé inquiétant se creuse entre les Inuit les plus riches, les plus scolarisés, les plus puissants, les plus familiers avec le langage et les valeurs des institutions de l'état de bien-être et de la technobureaucratie, d'une part, et la majorité du peuple, d'autre part. Le régime de la Convention accentue ce clivage de classes, qui prend l'aspect de disparités entre les villages, les sexes, les générations et les régions du Nouveau-Québec. Il marginalise et déprécie l'autonomie des producteurs inuit traditionnels ou coopératifs, augmente la prolétarianisation, mousse artificiellement la consommation, et de ce fait accroît la dépendance personnelle des Inuit qui n'ont pas accès à des postes salariés, envers l'assistance directe. (Simard 1982 : 563).

Le régime conventionné s'est par conséquent mis à travailler contre ceux qu'il prétendait sauver, favoriser des investissements de prestige et à forte intensité technologique dans une région où la main d'œuvre est peu qualifiée et où le chômage a atteint des taux record. Pour ces raisons et d'autres, les Inuit ont choisi au cours de la décennie 1980 de ramener sur la place publique la question de l'autonomie gouvernementale. Lors d'une commission parlementaire en novembre 1983, la province a accepté de négocier la mise sur pied d'une nouvelle forme de gouvernement régional, mais à condition que les Inuit fassent l'unité chez eux. La Fédération des coopératives du Québec et les Dissidents de ITN se joignirent quelques mois plus tard aux autres organisations (Société Makivik, ARK, CSK, etc.) pour former un comité de travail : Ujjituijiit « les Sages ». Trois ans plus tard, les travaux de ce

comité ont abouti à l'idée unanime de mettre par écrit un projet de gouvernement régional. Toutefois, les questions de savoir qui doit écrire le projet de constitution et qui doit financer l'opération, soulevèrent des controverses. La Fédération proposa de tenir une élection au suffrage universel pour désigner l'assemblée constituante et de lever une taxe à la consommation pour financer les travaux, proposition qu'elle avait déjà soumise lors de la consultation des Ujjujuijuit de 1984, tandis que les autres proposaient que l'assemblée constituante soit composée du président ou d'un représentant de la direction des organisations, et que ses travaux soient financés par les organisations elles-mêmes.

D'un côté l'appel à la démocratie représentative ; de l'autre, le recours aux instances existantes. D'un côté, le désir de donner plus de poids à la démocratie contre la bureaucratie pénétrante ; le porte-parole de la Fédération soutenait "No taxation without representation". De l'autre, on exprimait que la priorité devait être la prise en charge corporatiste des problèmes. "No office, no government", soutenait l'un des porte-parole des organisations : trouvons un budget, élaborons l'ordre du jour ; ainsi aurons-nous un gouvernement régional efficace qui s'occupera rapidement des questions politiques. (Duhaime 1992 : 166).

D'un côté les coopérateurs réclamaient le pouvoir aux régions, la redéfinition autocentrée de la machine à service public ; de l'autre côté, les autres leaders réclamaient une importante amélioration des services offerts à la population. Ces divergences révèlent de profondes transformations dans la culture politique inuit : le pluralisme. L'itinéraire qu'ils ont emprunté pour transcender leurs oppositions n'est pas moins révélateur à ce sujet. Cette affirmation d'antagonisme indique également un mouvement fondamental d'appropriation différenciée des institutions sociales modernes.

Au milieu de ce vent dominant, chacun manœuvrait selon des itinéraires opposés : les unes et les autres, coopérateurs et associationnistes, n'avaient pas le même passé, n'évoluaient pas dans les mêmes contraintes, ne fréquentaient pas les mêmes cercles d'influence. Les coopérateurs naviguaient au plus près avec une gîte extrême, et fondaient aventureusement dans l'œil du vent car ils expérimentaient quotidiennement les difficultés de l'affirmation de soi. Les associationnistes comprenaient tout aussi bien l'urgence d'agir, mais ils avaient choisi de louvoyer pour trouver les courants majeurs, puis, d'en capter toute la force pour laisser porter. Les uns et les autres avaient fini par se rejoindre au moment de tourner la bouée décisive. (Duhaime 1992 : 172).

Outputs (deuxième séquence)

La structure de notre exposé nous a entraîné vers une seconde séquence d'Outputs du système d'action historique et de l'environnement du Nunavik à la fin de la décennie 1990. Pour les fins de présentation, nous les avons regroupés en deux catégories : politique et socioéconomique.

Au niveau politique

Quinze ans après la signature de la Convention, un référendum a été nécessaire pour trancher les divergences entre les deux conceptions toujours irréconciliables des Inuit quant à l'avenir du Nunavik. À l'issue de ce référendum, le 1^{er} octobre 1987, l'option démocratique a emporté la majorité des suffrages : le peuple a choisi d'élire une assemblée constituante et de payer une taxe à la consommation pour financer ses travaux (Duhaimé 1992 : 167). Une fois l'option établie, de nouvelles élections ont été organisées en 1989 afin de choisir les membres du Comité constitutionnel, mais cette fois l'électorat a été moins clément aux « citoyens pour un gouvernement responsable » qui n'ont gagné qu'un siège sur six. Le représentant élu du mouvement coopératif s'est rapidement retiré du comité ; puis remplacé à la suite d'une élection partielle. C'est ainsi que le 10 avril 1991, le Comité constitutionnel du Nunavik a soumis à l'approbation référendaire un projet de gouvernement régional, projet qui a été entériné par la majorité du quart des électeurs qui s'étaient prêtés à l'exercice.

Ce projet de constitution marque un progrès dans la marche vers l'autonomie politique, dans le sens où il jette les fondations d'une forme englobante d'unité politique, d'un centre décisionnel où débattre des questions communes suivant des règles bien connues, notamment celle de la primauté de la majorité dans le respect formel des points de vue opposés. L'assemblée qu'il propose de créer afin de débattre de l'allocation des ressources rares aux services et aux problèmes collectifs, de faire des choix, d'établir des priorités et de traduire en décisions opératoires les valeurs des régionaux, dépasse les limites du régime conventionné de gouverne dont l'incapacité de faire des choix entre des secteurs prioritaires, entre autres à cause de l'éparpillement des responsabilités, fut suffisamment

mise à l'index. L'ouverture d'une porte sur un lieu de débat et de décision signifie que les Inuit acceptent collectivement de se soumettre à la logique de la démocratie formelle, représentative et pluraliste. L'utilisation de l'exercice démocratique marque un pas décisif dans le trajet vers l'autonomie. Cela veut dire que le gouvernement du Nunavik ne fonctionnera pas au consensus, mais selon les règles de la démocratie représentative et la logique de la majorité.

Ce projet reste cependant silencieux sur la question de la responsabilité financière. Cet enjeu crucial pourrait surdéterminer la portée véritable de l'autonomie politique rapatriée aux Inuit. Doté d'importants pouvoirs législatifs et administratifs, ce gouvernement régional ne sera pas moins un pouvoir intermédiaire entre le provincial et le municipal : il exercera essentiellement des pouvoirs délégués par le gouvernement du Québec. Les compétences déléguées seront néanmoins assez étendues, elles suffiront à infléchir de manière sensible les décisions concernant les affaires régionales : elles incarneront « une souveraineté domestique ».

Au-delà, l'acceptation de ces modalités signifiait que la quête d'une proposition commune concernant un gouvernement autonome, de même que la proposition elle-même, respecterait les lois québécoises. L'exercice s'effectuerait selon des règles d'éligibilité, agréées par les opposants, qui symboliseraient une orientation fondamentale et déterminante pour la suite des choses : étaient habilitées à voter toutes les personnes résidant dans la région depuis au moins un an, peu importe qu'il s'agisse d'Inuit ou non. Orientation déterminante en effet, elle consacrait l'idée que la démarche ne devait pas reposer sur l'appartenance ethnique, mais d'abord sur l'attachement au territoire. » (Duhaime 1992 : 167-168).

C'est dans ces conditions que, le 5 novembre 1999, un accord tripartite a été signé entre les représentants du Nunavik, du Québec et du Canada. Cet accord prévoit le respect du caractère non-ethnique du gouvernement du Nunavik, le respect de l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec et Parlement canadien, le respect des droits des Inuit précisés dans la Convention de la Baie James et du nord québécois, et le maintien des liens étroits entre les Inuit du Nunavik et du Nunavut. Cet accord donna naissance à la Commission du Nunavik. Celle-ci fut chargée de proposer une forme autonome de gouvernement public et non-ethnique capable de fonctionner à l'intérieur des frontières de compétences provinciale et fédérale. En mars 2001, la Commission du Nunavik déposa son rapport intitulé "*Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*". Les

pouvoirs consentis officiellement aux Inuit ont pour ainsi dire évolué sur un continuum allant d'une simple délégation administrative jusqu'à une dévolution de pouvoirs politiques subordonnés, d'une forme municipale de gouverne à la création d'un pallier intermédiaire de gouvernement.

Au niveau socioéconomique

Les retombées socioéconomiques de ce même processus d'action historique sont clairement exposées dans le chapitre décrivant les conditions de vie des Inuit du Nunavik à partir des indicateurs de l'EAPA 2001.

DISCUSSION

LES DÉTERMINANTS DES CONDITIONS DE VIE DES INUIT

Au demeurant, les processus sociaux explicités à la lumière de notre modèle analytique seraient à l'origine des conditions de vie actuelles des Inuit du Nunavik. Celles-ci seraient pour ainsi dire la résultante d'une combinaison de facteurs dont, parmi les plus importants, les tendances sociales communes, la structure sociale objectivée, l'environnement général, les systèmes d'interaction et les outputs. Examinons un à un chacun de ces facteurs afin de pondérer leur poids relatif dans la production des conditions de vie.

Les tendances communes

Certaines des tendances sociales majeures dont les racines plongent profondément dans l'histoire économique et sociale du monde occidental, n'ont pas manqué de marquer l'Arctique canadien. Nous ne mentionnerons ici que celles dont les traces ont été les plus visibles au Nunavik, à savoir : l'intégration au système monde, la sédentarisation, la *commodification*, la division du travail, la spécialisation de l'économie locale, la stratification sociale, l'émergence et le développement de l'État providence, la décolonisation, la promotion de la démocratie, l'autodétermination, la préservation de la mémoire et du patrimoine, etc. L'intérêt de cette présentation ne se situe pas au niveau de son exhaustivité – elle est d'ailleurs forcément incomplète – mais dans l'élucidation de la sociogenèse de certains processus sociaux qu'elle rend possible. Peut-être en dégagerons-nous quelques enseignements utiles à l'explication de l'état des standards de vie dans les autres régions de l'Arctique canadien, voire ailleurs dans le monde.

Fort de la reconstitution de l'itinéraire historique de la région du Nunavik, nous avons pu montrer comment le fonctionnement du marché global a profondément transformé la structure économique et le mode d'organisation sociale des collectivités inuit. Les effets de l'intégration économique régionale ne se sont certes pas fait sentir directement et immédiatement dans les camps, mais un peu comme une variable antérieure, par le biais d'une série de variables intermédiaires dont la pénétration des institutions capitalistes

(système de crédit, monnaie, rapport d'échange marchand), les biens de consommation courante, les outils, les équipements modernes utiles pour les activités ancestrales... Cela dit, de notre point de vue, la division du travail est l'institution intermédiaire par excellence qui aurait donné le coup de grâce irréversible à la reproduction du mode de vie ancestral des Inuit. En orientant l'économie dite traditionnelle vers la spécialisation de la production des pelleteries, cette institution aurait brisé le régime autosuffisant de production économique pour asseoir les bases d'une économie désormais interdépendante. Tant que les Inuit pouvaient continuer à garder un certain équilibre dans ce rapport d'échange asymétrique avec le reste du monde, les effets délétères de leur nouvelle réalité économique restaient insoupçonnés et insensibles. N'empêche que leur intégration à l'économie monde avait déjà creusé l'abîme de leur précipice : à leur insu, ils avaient l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête. Autrement dit, cette tendance commune aurait introduit, grâce aux mécanismes d'échange économique, de nouvelles institutions et par le fait même transformé l'environnement général, la structure socioéconomique des groupes notamment, pour enfin altérer les conditions de vie des Inuit. N'est-ce pas que les conditions caractéristiques de l'intégration à l'économie monde sont celles d'un échange inégal et d'un transfert de ressources des périphéries vers les centres ?

En tout cas, tout porte à croire que les autres régions inuit du Canada ont connu cette même tendance, peut-être pas au même moment, peut-être pas avec la même intensité, certainement pas avec les mêmes effets, mais toutes ont dû à un moment donné faire face aux impulsions du marché global, incorporer les institutions du capitalisme marchand, procéder à la spécialisation de leur économie à la faveur de la division internationale du travail social, et s'ouvrir au monde extérieur. Par exemple, tandis qu'au Nunavik, la HBC est demeurée le principal interlocuteur des Inuit dans le cadre de l'économie de traite, au Labrador, ce sont les missionnaires moraves qui assuraient ce rôle jusqu'à la première guerre mondiale. Il semblerait que, en raison des nombreux et fréquents échanges des régions du Labrador et des Inuvialuit, les conditions de vie y paraissaient déjà meilleures qu'elles ne l'étaient au centre (Nunavik et Nunavut) de l'Arctique canadien (Creery 1994). Concédonsons toutefois qu'il nous manque de données empiriques pour pouvoir étayer cette assertion à laquelle nous ne consentons qu'une valeur spéculative.

Par ailleurs, les impulsions du marché global représentent une autre tendance majeure dont le poids dans la détermination des conditions des Inuit du Nunavik est tout, sauf négligeable. Il semblerait que tous les processus généraux de transformation de cette région ont été suscités à chaque fois par les impulsions du marché en quête de ressources naturelles. Ce fut d'abord les pelleteries et les baleines dans le cadre de l'économie mercantile de la traite des fourrures et des baleiniers ; ensuite des ressources naturelles, hydrauliques pour l'essentiel à la suite du lancement du projet de développement de la Baie James. Les autres ressources naturelles de la région n'ont pas pu engendrer de branche industrielle aussi importante.

Cette tendance de la demande globale des ressources naturelles a fait également des siennes dans les autres régions inuit. Elle est au cœur de la politique de développement du Nord de Diefenbaker. Après la guerre, la demande américaine pour les ressources naturelles ou énergétiques des régions nordiques du Canada s'en allait croissante (Bone 1992). Par exemple, de nombreux auteurs ont documenté le rôle du développement massif du pétrole et du gaz naturel dans le changement social au sein des Territoires du Nord-Ouest où se trouvaient les régions Inuvialuit et Nunavut¹⁴⁶, plus précisément dans la vie de l'Inuk moyen qui a été embauché ou qui vit dans une famille dont les premiers répondants (généralement les parents d'une famille nucléaire) ont bénéficié d'un emploi salarié d'une ou de l'autre de ces industries. Mais a-t-il été réaliste de s'attendre à ce que les ressources d'une région nordique fournissent tous les emplois nécessaires à leur main d'œuvre disponible ? S'il faut croire le rapport Berger, l'administration fédérale a perçu les problèmes des Autochtones en général comme des conséquences de leur pauvreté individuelle. Aussi, suffisait-il de lancer des programmes de haute intensité de main d'œuvre pour que le travail salarié se répande et que les revenus des gens en sortent améliorés. « L'idée était en soi très simple ; elle partait du principe qu'il suffit de créer assez d'emplois dans le Nord (par exemple en développant le secteur minier) et de former des gens (par exemple des conducteurs d'équipement lourd) pour que les problèmes

¹⁴⁶ Rappelons qu'à cette époque, la scission des TNO n'avait pas encore eu lieu : ces derniers englobaient encore la région du Nunavut, des Inuvialuit et le territoire aujourd'hui dénommé TNO.

finissent par se régler d'eux-mêmes. Ce ne fut pas le cas, parce que le problème ne se résume pas à un simple problème de pauvreté ; le problème tient de la tentative désespérée d'un peuple de conserver son identité culturelle. » (Berger 1977 : X). Le Commissaire proposa alors de combiner l'exploitation des ressources non renouvelables avec celles des ressources renouvelables et les activités traditionnelles, en prenant soin à ce que le développement industriel n'hypothèque pas l'avenir des activités ancestrales. Or, il s'est avéré que même une économie mixte, combinant les emplois salariés du secteur privé et du secteur public avec les activités traditionnelles, subventionnées à l'occasion, n'arrivait pas plus à répondre adéquatement aux besoins des Nunavimmiut.

Les tendances démographiques des populations inuit rendent encore plus critiques les conséquences de ces tendances économiques pour l'avenir des régions. La population active semblait en effet croître nettement plus rapidement que les nouvelles créations d'emploi : le dynamisme démographique chauffait à blanc et à l'implosion le dynamisme économique. Cela dit, certaines régions s'en acclimataient mieux que d'autres. Les Inuvialuit, par exemple, semblent tirer un meilleur parti que les autres régions dans l'exploitation des ressources non renouvelables sur leur territoire (plus d'emplois salariés, meilleur salaire, meilleur revenu...). Leurs conditions économiques semblaient individuellement et collectivement meilleures que celles des Inuit des autres régions.

Encore une fois, nous postulons qu'il n'y a pas que les tendances qui soient en cause. La structure sociale des régions et leur environnement global, notamment leur capacité de négociation et la redistribution des bénéfices des transactions (issues des négociations), surdéterminent l'effet de ces tendances.

Le développement de l'État providence est une autre des tendances sociales majeures dont les traces sont encore visibles dans les régions inuit du Canada. Tandis qu'une fois de plus, certains des effets de cette variable ne se manifestent que par l'intermédiaire d'autres institutions intervenantes ou concomitantes, d'autres aspects du welfare state ont des incidences immédiates sur la vie des Nunavimmiut. La sédentarisation, le logement social, le travail salarié font partie des institutions sociales que l'implémentation de l'État

providence dans l'Arctique canadien a aidé à s'enraciner. Au-delà de leur conséquence immédiate, ces institutions doivent être considérées comme des institutions totales dans la mesure où elles ont affecté tous les autres aspects de la vie des Inuit auxquels elles se sont imposées. Elles ont restructuré l'organisation de ces collectivités, leur organisation de l'espace, leur structure économique, leur mode de vie (activités ancestrales). Duhaime ajoute :

La collectivité elle-même change : elle n'est plus limitée à la bande migrante, puisque plusieurs de ces groupes indépendants de faible taille sont désormais agglomérés dans des villages fixes et doivent vivre ensemble en permanence. Les décisions concernant cette collectivité nouvelle échappent aux unités de base qui la composent. Des biens et services qui étaient autrefois produits par les groupes eux-mêmes ne relèvent plus de leur responsabilité, mais sont désormais, en tout ou en partie, du domaine de service public : ainsi en est-il par exemple de la construction et de l'entretien des maisons, de l'approvisionnement en eau potable et en carburant destiné au chauffage ; ainsi en est-il de l'éducation des enfants, du recouvrement de la santé ou du contrôle de la criminalité. (1992 : 152).

Par delà le régime d'assurance-survie que l'État providence assurait aux Inuit du Nunavik, nous postulons que l'expérience quotidienne du statut de clientèle et le travail salarié dans l'administration publique (*community development* oblige) représentent les deux moyens par lesquels les Inuit ont été socialisés à la consommation de masse, à la politique et à l'institution étatique. Les institutions transitoires de l'État Providence ont permis aux Inuit du Québec arctique de gagner la lutte pour la survie dans un milieu aussi inhospitalier, mais pas la guerre de la reproduction sociale. Car en même temps, ce nouvel acteur, d'aspiration assimilationniste jusqu'à la fin des années 1960, aurait continué d'entamer ce qu'il restait de l'identité et de la culture inuit. Mais c'est paradoxalement grâce à deux des œuvres de l'État providence, l'institutionnalisation de la sédentarisation à travers des programmes de logements sociaux, et l'institutionnalisation des coopératives (qu'il finance) que la réflexivité des Inuit du Nunavik en termes de Nous contre Eux (État Providence) aurait été rendu possible, que des affiliations ou alliances avec d'autres Nous (régionaux) aient pu se tisser et qu'une totalité de destin ait pu se dessiner. À peine construite, la totalité de référence des Nunavimmiut a emboîté le pas de l'organisation technobureaucratique du pouvoir pour ne jamais pouvoir s'en déprendre. Cela n'est-il pas tributaire des moyens mis à leur disposition, les ressources humaines notamment ? Ne fait-il pas écho à leur environnement général ?

Encore une fois, cette tendance a traversé, de part en part, l'Arctique canadien, mais en laissant derrière elle des conséquences différenciées selon les régions inuit. Nous ne rappellerons pas suffisamment le fait que même cette tendance est assujettie à la règle de prépondérance et d'antériorité causale de la structure sociale. Par exemple, au Labrador, parce que la province de Terre Neuve à laquelle ils ont été intégrés était pauvre et réticente à dépenser pour le bien-être des Inuit, la qualité des logements, des services de santé et des services municipaux qu'on leur y fournissait avait un retard considérable comparativement à ceux fournis aux Inuit des autres régions au cours de l'ère de la prise en charge. De la même manière, le développement politique de la région des Inuvialuit montre encore des signes de retard importants comparativement aux autres régions inuit où le processus d'implémentation du gouvernement régional est déjà sinon à l'œuvre, du moins en passe de l'être.

Le mouvement autonomiste est une autre tendance largement partagée dont les cicatrices sont encore très vives au Nunavik. Ce mouvement s'est d'abord incarné dans le mouvement coopératif pour se bifurquer par la suite en deux tendances, l'une corporatiste et bureaucratique, l'autre coopératiste et démocratique. Ce mouvement a d'abord catalysé l'essor du développement économique endogène des communautés et assuré une redistribution équitable des bénéfices du développement à toute la population inuit, soit en termes de salaires, soit en termes de rentes sur la commercialisation des sculptures et d'autres produits artisanaux. Ce mouvement est également à la base du renouveau politique des communautés inuit du Nunavik dont la forme d'expression la plus connue est la Convention de la Baie James et du Nord québécois que nous avons antérieurement analysée. Il est inutile de développer encore une fois de quelle manière ces facteurs intermédiaires ont façonné les conditions de vie des Nunavimmiut. Cette tendance dont l'influence est la plus largement reconnue et documentée pour les autres régions inuit dans l'Arctique canadien, fut d'abord exprimée à l'échelle circumpolaire et mondiale, puis s'est peu à peu ancrée à un niveau plus local, au point de délimiter les territoires de nouvelles unités administratives : les régions et les villages inuit. Il a d'abord pris une formulation ethnique, puis une consistance politique. Il a conduit soit à des revendications territoriales, soit à des revendications d'autonomie gouvernementale, avec des résultats plus ou moins

heureux selon les régions. Le Labrador, étant la dernière région inuit à avoir signé en 2003 un traité moderne, précédé respectivement en ordre décroissant par le Nunavut (1999), les Inuvialuit (1984) et le Nunavik (1975). Ce mouvement continue de marquer de ses empreintes, individuellement et collectivement, la vie contemporaine de tous les Inuit du Canada. C'est surtout à travers lui que tout le processus d'action historique des Inuit d'aujourd'hui prend tout son sens.

La stratification sociale¹⁴⁷ est la dernière tendance commune que nous relaterons. Non qu'il n'en existe d'autres, mais elles répondent toutes à peu près aux mêmes logiques explicitées jusque là. La stratification sociale est une conséquence inéluctable de la division du travail, de la distribution des rôles et des statuts sociaux délimitant l'univers du possible des acteurs ainsi que leur marge de manœuvre. De ce point de vue, les collectivités inuit ont toujours été stratifiées, mais tout porte à croire que cette stratification sociale n'entraînait pas des différences de classe ou encore de fortune, de mode de vie et de conditions de vie parmi les membres des groupes. Il semblerait que les échanges avec les *Qallunaat* (missionnaires, commerçants, baleiniers et explorateurs) ont dès le départ affecté radicalement le mode d'organisation sociale dit ancestral, si tant est qu'il eût existé. Depuis l'avènement de la traite des fourrures il était possible de constater des signes notoires de différence de classes entre les Inuit, sauf que les institutions sociales fondamentales des groupes n'incitaient pas à ce mode de régulation ; au contraire. Il faudra attendre la pénétration progressive et la prévalence des institutions économiques capitalistes (monnaie, marché, individu, concurrence) pour qu'une frange de la population, son élite, se détache du reste du groupe. L'éducation, le travail salarié, le salaire, le leadership constituent les principaux facteurs de stratification sociale au Nunavik. Autant la prise en charge étatique que le mouvement coopératif et le mouvement politique ont contribué à augmenter les inégalités dans la région. Il faut croire que toutes proportions gardées, les bénéficiaires de ces deux derniers mouvements n'ont pas été équitablement répartis. Aussi, tandis que la grande part de la population s'en arrache, un petit groupe, les leaders économiques et politiques semblent se

¹⁴⁷ C'est d'ailleurs l'un des aspects les moins documentés dans la littérature des sciences sociales, encore aux prises, faut-il le croire, avec les charmes romantiques d'une société inuit égalitaire. Même dans notre thèse,

la couler douce. En témoignent les écarts de salaire, l'étendue des intervalles de revenus personnels et de revenus familiaux, variant de l'ordre de moins de 20 000 \$ par an à plus de 100 000 \$. Par ailleurs, un simple coup d'œil suffit parfois à révéler en une fraction de seconde ce pourquoi la science doit employer une batterie d'instruments. Une visite dans les communautés où les maisons privées en très petit nombre et où l'exposition d'un grand nombre de véhicules motorisés stationnés dans le garage, contrastent avec l'ensemble du parc des logements sociaux, suffit à révéler cette stratification sociale que nous ne pouvons, malgré tout, indiquer qu'à titre hypothétique. La démonstration empirique n'ayant pas été faite. De ce point de vue, les autres régions inuit seraient assez semblables au Nunavik : elles sont toutes traversées par cette tendance croissante à la stratification. Il semblerait que l'écart entre les conditions de vie serait proportionnel aux inégalités sociales dans les communautés. Plus les inégalités sont grandes, plus les bénéfices des deux mouvements de développement (économique et politique) sont inégalement répartis, et moins bonnes sont les conditions de vie moyennes. La région du Labrador serait-elle la moins inéquitable de toutes, et le Nunavik la pire ? Cela reste à prouver.

Au demeurant, les collectivités inuit, comme toutes les autres formations sociales, sont aux prises avec un champ de forces intégratives (the global shared trends) exerçant attraction et pression sur le vecteur directeur de leur structure sociale, le faisant dévier de son itinéraire originel. Un grand nombre de tendances sociales largement partagées à travers le monde ont traversé les régions inuit du Canada. Sans avoir façonné le monde inuit tel que nous le connaissons, ces tendances ont influé sur le cours de son histoire, galvanisé certaines transformations sociales, mais avec des conséquences différenciées selon les régions. Les historiens expliquent ces différences de résultats en fonction du principe de singularité. Selon ce principe, le partage des tendances entre deux ou plusieurs sociétés n'entraîne pas forcément des résultats identiques. Ledit principe, précise Caplow (1998) nous rappelle que « Les variations culturelles et sociales qui donnent à chacune des sociétés nationales son caractère distinct assurent que chacune réagisse à sa manière à chaque tendance commune, de sorte que pendant que quelques différences transnationales s'effacent dans le

elle mériterait qu'on y accorde une place plus importante et un développement plus systématique. Nous

processus, d'autres s'accroissent. » (Caplow 1998 : 11). Il en est ainsi, soit à cause de l'échelle numérique de leur apparition, soit en raison des contextes institutionnels dissemblables, soit parce que les mesures sur lesquelles sont basées les tendances ne sont guère congruentes, soit enfin parce que les phénomènes décrits comme une tendance partagée sont assujettis à des traitements officiels, des particularités des juridictions (province ou territoire), des spécificités de compétences (Québec ou Labrador), etc.

L'environnement général

L'environnement général procède de la même manière. Est-il nécessaire de revenir sur la manière dont les fluctuations dans les cycles de migration des gibiers ont affecté sévèrement les individus et les ménages inuit ? Faut-il insister davantage sur les impacts des variations du cours des pelleteries sur la subsistance des ménages inuit durant la première moitié du XX^{ème} siècle ? Nous n'en voyons pas l'intérêt. Un simple coup d'œil sur l'itinéraire politique des régions inuit de l'Arctique canadien montre parfaitement comment la fluctuation du prix des matières premières et des ressources naturelles, affecte les processus de négociation des ententes. Les tractations laissent la place à des ententes conclues généralement au moment où la demande est à son sommet; les prix des ressources dont l'exploitation est en jeu, au plus fort de leur valeur; de sorte que ladite exploitation puisse devenir une affaire plus que lucrative. Ce n'est donc pas un hasard que la CBJNQ soit le premier traité moderne signé par les Inuit, seulement quatre ans après le lancement du projet de développement de la Baie James, et six ans après la crise énergétique marquée par le krach pétrolier de 1973. Le processus de négociation a démarré également dans l'Ouest de l'Arctique canadien (Nunavut, Inuvialuit) toujours dans le contexte de la crise énergétique et de l'explosion de la valeur du pétrole sur le marché mondial. Il fait de plus en plus sens que le processus de négociation des revendications territoriales du Labrador suive à peu près la même courbe historique que le prix du nickel sur le marché mondial. Au Labrador, pour des revendications datant de 1978, les négociations ont sérieusement démarré seulement en 1990, date à laquelle le prix du nickel a bondi au plafond sur le marché mondial pour être ramené à la baisse dans les années suivantes. Elles traîneront

confessons cette faiblesse de notre travail, en espérant que cette lacune sera ultérieurement comblée.

jusqu'à ce que le prix du nickel reprenne sa courbe ascendante entre 2002 et 2004, tout de suite après que l'accord de principe soit signé entre les parties. Simples coïncidences ? Peut-être pas. La distance temporelle de ces événements laisse entrevoir en toute objectivité les conséquences des changements majeurs au sein de l'environnement sur le système d'organisations sociales des collectivités du Nunavik. Les changements sociaux contemporains bénéficient moins de cette objectivation. Par exemple, il n'est pas évident a priori que l'orientation néolibérale des politiques globales de l'État fédéral, en vertu desquelles, pour des raisons complètement extérieures aux questions nordiques le Canada a décidé d'imposer un régime amincissant à l'appareil étatique en réduisant les dépenses publiques et en sabrant dans les programmes sociaux, soit à l'origine d'une crise économique que connaîtront la plupart des régions inuit de l'Arctique canadien durant toute la décennie 1990. Nous voulons dire qu'il n'est plus nécessaire que l'État central adopte une politique différente à l'endroit des collectivités inuit pour les affecter significativement et durablement. Il lui suffit de modifier, sans aucune espèce d'allusion au Grand Nord canadien, voire même à son insu le plus total, l'orientation de ses politiques générales pour que le commun des mortels dans l'Arctique s'en ressente. Autrement dit, même si les politiques pan-québécoises ou pan-canadiennes n'aspirent pas à l'appauvrissement des communautés inuit, elles peuvent finir par provoquer de pareils résultats. Pas même l'enchâssement de la CBJNQ dans la Constitution de 1982 ne prévient contre de tels risques : les juridictions provinciales, territoriales et fédérale ont la souveraineté de l'allocation de leur enveloppe budgétaire dont dépendent en dernière instance les institutions régionales, y compris les traités modernes. Il y a lieu de croire que cette mesure vaut également pour toutes les autres régions inuit du Canada.

La structure sociale

Par ailleurs, de tous les déterminants sociaux, encore plus que les tendances communes ou l'environnement général, les composantes structurales des collectivités inuit nous semblent parmi les éléments les plus fondamentaux pour comprendre la production de leurs conditions de vie. À travers les rôles qu'elle définit, les normes sociales qu'elle impose, les valeurs qu'elle véhicule, et surtout les institutions sociales qui l'incarnent, la structure

sociale des communautés du Nunavik s'avère, en dernière instance, la matrice de fabrication des conditions de vie des Nunavimmiut. Elle définit le cadre des activités humaines dont ces dernières résultent. La saisir, c'est comprendre les processus de formation des institutions sociales à la base des collectivités inuit : la famille et le système de parenté, la structure économique, l'appareil politique, l'appareil judiciaire, la religion, les us et coutumes, les représentations sociales, etc.

Au Nunavik, comme partout ailleurs, l'ensemble de ces institutions sociales traduisent les éléments symboliques (valeurs, connaissance, croyance, idéologie) de la vie collective en des finalités, des normes d'action, des rôles et des fonctions, des organisations sociales exerçant un contrôle direct et immédiat sur l'action sociale et l'interaction des membres des communautés. Ainsi, elle préside à tout le système de régulation et de contrôle social. Elle délimite l'univers du possible de l'action sociale et du coup des conditions de vie. Par exemple, la finalité de subsistance a, à l'origine, décrit les cadres d'un régime économique précapitaliste basé sur un système de don et de réciprocité dont les limites d'expansion sont fixées par les limites de la consommation, de la technologie et de l'efficacité des outils de production. Aussi, remarque Delâge¹⁴⁸ :

[...] lorsque la demande de fourrures à destination du marché international dépassa celle de l'autoconsommation ou des échanges locaux, il y eut une intensification sélective de la chasse de certaines espèces dont on a pu observer la raréfaction progressive. Toutefois, l'intensification de la chasse ne fut pas à la mesure de l'accroissement de la demande internationale pour les fourrures, freinée qu'elle était par l'inélasticité de la demande amérindienne pour les marchandises de traite européennes. Une fois qu'ils avaient acquis ce qu'ils jugeaient indispensable, les Amérindiens cessaient de chasser pour les compagnies. Qui plus est, lorsque les prix des pelleteries montaient, ils diminuaient en proportion leur production. Malgré ce frein, il y eût néanmoins intensification du piégeage avec la traite par l'introduction d'une économie de marché et par l'introduction – bien que tardive – du métal et des armes à feu (réservées à la chasse au gros gibier), et cela entraîna une pression plus grande sur la faune et menaça ses conditions de reproduction. (1996 : 320).

Cet exemple montre bien que la structure sociale ne suit pas forcément à lettre le diktat de l'impulsion extérieure de la demande globale des pelleteries. Même dans un système d'échange asymétrique, les Inuit demeuraient des acteurs et la structure sociale de leur regroupement tentait de résister aux assauts des grandes tendances communes et de leur

¹⁴⁸ Cette remarque de Delâge qui convient si bien aux Inuit, faut-il le souligner, visait les Premières nations d'Amérique du Nord.

environnement global. En effet, jusque là, ce fut dans le domaine religieux que s'inscrivait le rapport des Inuit à la nature, y compris les activités cynégétiques. La logique d'échange, de dons et contre-dons avec les puissances surnaturelles régulaient leurs pratiques de chasse. Pour se garantir la générosité des esprits-maîtres de diverses espèces animales, il fallait préserver une relation privilégiée avec eux. Telle est donc la règle à laquelle se conformaient les chasseurs inuit et qui présidaient à leurs conditions économiques.

Au moment de l'intensification de l'économie de traite, toutefois, les normes sociales, les finalités, bref la structure sociale des collectivités inuit n'étaient plus les mêmes : la division du travail et la spécialisation consécutive dans les activités cynégétiques leur ont fait perdre la perspective et le contrôle d'ensemble de leurs activités économiques. Le rapport à la nature s'en trouva modifié de manière irréversible. Est-ce à dire que les influences extérieures ont eu raison de leur structure sociale ? Nous ne saurions l'affirmer hors de tout doute raisonnable. Certes, la structure sociale des collectivités inuit s'est transformée avec le temps, sans doute sous les assauts répétés des acteurs externes, mais nous ne pouvons sans exagérer en établir une relation de cause à effet. Loin de vouloir minimiser les influences des facteurs externes sur les composantes structurales des collectivités inuit, force est de reconnaître que les finalités des acteurs externes (État fédéral, provincial, territorial ; marché régional, national, international) pour les régions inuit de l'Arctique canadien ne se sont pas plus concrétisées que les collectivités ne se sont reproduites à l'identique. Alors, au lieu d'y voir un procès d'acculturation¹⁴⁹ des sociétés inuit par les Eurocanadiens en raison du déterminisme technologique¹⁵⁰, nous préférons y lire un phénomène de transculturation, c'est-à-dire des dynamiques d'adaptation et d'appropriation identitaire. « Les objets transférés [à travers ce processus] subissent des recontextualisations culturelles : ils prennent d'autres formes, ils acquièrent de nouveaux

¹⁴⁹ Il y a peut-être lieu de croire que lorsque des situations extrêmes mettent en péril la vie, l'instinct de conservation prime sur le respect ou la conformité aux valeurs. Les capacités de résistance de l'assistance à la logique de l'assistance à la structure sociale, s'en sortent relâchées. Comme si une structure incapable de garantir la vie de ses membres est appelée à disparaître, comme si elles ne pouvaient plus se reproduire.

¹⁵⁰ Cette expression résume une thèse largement répandue en vertu de laquelle l'adoption d'objets européens a complètement transformé le mode de vie des Amérindiens, désormais dépourvus de sa technologie traditionnelle et dépendants des techniques requises pour fabriquer lesdits objets devenus indispensables (Turgeon 1996).

usages et ils changent de sens. Les transformer est une manière de marquer une appropriation et, en même temps, les objets transforment ceux qui les manipulent. » (Turgeon 1996 : 16).

Comme nous l'avons montré pour le Nunavik, des facteurs internes sont tout autant responsables que les influences externes des mutations sociales majeures au sein de la région. L'avènement du régime économique mercantile a apporté également son lot de changements sociaux, comme le capitalisme d'État et le capitalisme industriel en entraîneront d'autres. Mais une fois établie, le propre de toute composante structurale est d'assurer la reproduction sociale et de résister au changement. La fonction première d'une structure sociale est de blinder les collectivités auxquelles elle s'applique des fluctuations de faible amplitude et de courte durée qui résultent des relations entre système social et environnement. Au Nunavik, c'est à leur structure sociale que les communautés doivent leur capacité de résistance, d'adaptation et d'appropriation des institutions dites modernes ou modernisantes : le travail salarié, la loi du marché, etc. Ce travail de transculturation se circonscrit dans les limites des besoins des populations concernées, de la conjoncture du moment, et de la tradition mimétique. Pour ne s'en tenir qu'aux deux exemples du travail salarié et de la loi du marché, nous ferons remarquer que ces deux institutions sociales sont singulières au Nunavik. Duhaime (1991) a produit un essai remarquable sur l'éthique du travail discontinu à travers lequel il montre que des institutions non capitalistes (principe de réciprocité, logique du don, solidarité familiale) parvenaient à survivre aux transformations structurales modernisantes et à prendre corps dans les nouvelles institutions capitalistes.

Pour reprendre ses mots :

Elle [L'éthique du travail discontinu] repose sur les héritages, la tradition du travail cyclique et l'habitude forcée du salariat occasionnel, l'organisation du travail réglée par les rapports sociaux de solidarités mécaniques, sur les effets de repoussoir de la rationalité instrumentale, de constitution de groupes de travail artificiels et de la prééminence de règles formelles, sur la valorisation des activités et de l'organisation des activités traditionnelles, de la chasse en particulier, dont on retient la saveur de liberté, d'absence de contraintes, plutôt que le souvenir des quêtes vaines et des famines meurtrières ; elle repose sur des réseaux de partage qui rendent possible la composition d'un revenu total suffisant à partir de revenus parcellaires ; elle repose encore sur un marché du travail caractérisé par la prédominance de l'offre d'emplois occasionnels, mais aussi par des comportements organisationnels permettant que des emplois réguliers deviennent en fait des emplois sporadiques. La normalisation du travail discontinu est confirmée, dans les représentations, par l'efficacité des réseaux de partage et est renforcée par l'acceptation des employeurs. (Duhaime 1991, : 123-124).

Il en va de même pour la loi du marché. Dans le cadre d'une économie capitaliste, la fonction première d'un agent économique est de maximiser son capital. Pour ce faire, l'accumulation est la règle d'or. Or, il y a lieu de croire que les deux principaux indicateurs de l'accumulation, l'investissement et l'épargne, n'ont pas vraiment suivi au Québec arctique une courbe ascendante notoire. De la sorte, même avec un accroissement du PIB de la région, ce qui reste à établir, rien ne laisse présager un report massif de la consommation individuelle et collective en vue d'investissements majeurs. Au contraire, à la fin des années 1980, loyers exclus, les ménages Inuit consacraient encore 92 % de leurs revenus à la consommation directe de biens et de services. Qui pis est, l'on estimait que la quasi-totalité des dollars investis au Nunavik provenaient du « Sud » et que 97 % de ce montant y retournaient très rapidement. Il en découla un cercle vicieux faisant en sorte que l'argent importé soit immédiatement exporté pour l'achat de biens et de services : « Money in, money out ». La seule expérience d'épargne collective qui semble avoir réussi chez les Inuit est le mouvement coopératif. Encore une fois, nous voilà face à institution économique en quelque sorte dévoyée de l'esprit du capitalisme.

Il n'y a pas que la dimension économique de la structure sociale des collectivités inuit qui importe dans la production de leurs conditions de vie. Les dimensions politique et culturelle sont tout autant pertinentes, puisque d'elles dépendent la fabrication de l'espace social, la délimitation de ses frontières, l'univers du permis, de l'illicite et des interdits. Le respect de la règle de la majorité plutôt que de l'unanimité, le droit de recours au pouvoir coercitif pour imposer des lois plutôt que le droit de retrait des dissidents en l'absence de consensus, la démocratie fondée sur le pluralisme et la citoyenneté des hommes plutôt que sur la pensée unique et le système de parenté, la concentration du pouvoir plutôt que sa dispersion (Delâge 1996), ne sont pas sans avoir des incidences sur la vie des Inuit du Nunavik. À ce sujet, nous avons bien documenté la manière dont l'expansion de l'État Providence au Nunavik - il ne fut pas forcément l'expression d'un gouvernement local - a transformé la vie des Nunavimmiut : sédentarisation, consommation de masse, politique, société civile, stratification sociale, etc. Le fait social religieux compte aussi parmi les institutions ayant le plus marqué la production des conditions de vie. L'avènement du christianisme a combattu certaines pratiques chamaniques, destitué le chamane dans son rôle de guérisseur, combattu

la polygamie (qu'elle soit *andrique* ou *génique*), promu le mariage et l'organisation familiale correspondante. La composition de la cellule de production s'en sortit transformée, et tout le reste de l'organisation sociale aussi.

On aura deviné que les Nunavimiuit n'ont pas inventé cet état de fait que les autres régions inuit semblent avoir de toute évidence partagé. Partout dans l'Arctique canadien, la structure sociale, qui évolue par ailleurs dans le temps et dans l'espace, a façonné les conditions de vie des Inuit. Les mêmes processus, les mêmes mécanismes que nous venons de mettre en exergue au Nunavik, valent pour les autres régions. Les composantes structurales s'avérant le carrefour obligé où les contradictions internes, les influences externes en provenance des tendances largement partagées à l'échelle globale ou tout simplement de l'environnement général doivent forcément transiter. De la sorte, comme des transformations structurelles assez semblables à celles du Nunavik seraient en partie à l'origine des conditions de vie contemporaines des Inuit partout dans l'Arctique canadien, les différences interrégionales de standards de vie seraient en partie dues aux différences interrégionales des structures sociales forgées dans la tourmente des interactions et interdépendances entre Qallunaat et Inuit. Encore faudra-t-il établir empiriquement ces différences.

Les systèmes d'interaction

Si les composantes structurales déterminent le cadre des activités humaines dont résultent les conditions de vie, elles n'en déterminent ni le vecteur directeur, ni le sens, encore moins l'intensité et le point d'application de leurs conséquences. Les structures sociales en soi ne correspondent à aucune réalité empirique immédiate. Ce n'est que d'un point de vue heuristique qu'elles peuvent se passer des relations humaines qui les sous-tendent. En réalité, il n'y a de structure sociale que là où il y a des êtres humains en relation. C'est par le biais de cette condition nécessaire que la structure sociale peut se concevoir, se construire et se développer. L'être humain en société demeure l'unité de base de toute structure sociale. C'est autour de lui et en lui que l'univers symbolique prend forme, que les

besoins, les finalités, les aspirations et les sens s'éclosent : sans lui il n'y a pas d'action sociale possible.

Si le système d'interaction sociale part des interactions de face à face, d'interconnaissance ou d'anonymat (du niveau microsociologique), c'est au niveau de l'agrégation de ces multiples interactions et de leurs conséquences, que nous voulons élever l'analyse. Nous avons compris qu'il était impossible de comprendre la structure sociale du Nunavik, encore moins ses incidences sur les conditions de vie des Nunavimmiut, sans comprendre le système d'interactions sociales agrégées à travers lequel elle s'exprime. C'est surtout grâce à cette démarche que nous avons saisi à quel point les Inuit n'ont jamais été des spectateurs passifs du théâtre de leur histoire. Ils en ont toujours été des acteurs, avec une importance relative variée. Par exemple, au cours de l'ère mercantile, ils ont pris part à un système d'échange asymétrique dont les répercussions étaient immédiates dans leur vie : intégration de nouveaux objets de consommation, de nouveaux outils, d'une nouvelle religion, etc. S'ils n'ont pas abandonné dès le départ, c'est qu'ils devaient y trouver quelques avantages dont les traces ne devraient pas être difficiles à relever à travers les conditions de vie des ménages et des camps de l'époque. L'arrivée de nouveaux acteurs comme l'État fédéral puis l'État provincial, modifia la composition et le fonctionnement du système d'interaction qui avait déjà cessé d'être un système dynamique d'échanges économiques, pour devenir un système d'assistance et de prise en charge. Mais encore là, les Inuit sont restés des acteurs, sûrement avec moins de pouvoirs et d'influence, mais quand même présents dans les structures d'aide, comme élèves dans les pensions, comme bénéficiaires des campagnes de la *Arctic Patrol*, comme guides, petit personnel des installations militaires, bureaucratiques et de communication. Peut-être que contre leur gré, ils ont été socialisés par ces petits rôles à la politique, à la formation d'une société civile, à la constitution d'une élite politique encore dépourvue de sa classe dirigeante. Au cours de l'ère du régime conventionné, les Inuit auront davantage de pouvoir, de nouveaux types de pouvoir, une plus grande influence, mais ne parviendront pas à l'autodétermination tant convoitée. Ils ne seront pas les seuls à ne pas atteindre leurs objectifs.

A bien analyser la trajectoire historique de la région du Nunavik, — nous avons de bonnes raisons de croire qu'il en est ainsi partout ailleurs dans l'Arctique canadien — il semblerait que même l'État fédéral n'a réussi à atteindre ses objectifs, au départ d'assimilation, ensuite d'intégration économique, eu égard à ce vaste territoire. Comme quoi, le Nord n'a jamais été un lieu où les gouvernements de tradition eurocentrée auraient la liberté et la latitude de réaliser la totalité de leurs "sombres desseins". Un rapport de forces, certes asymétrique au désavantage des Inuit, a toujours prévalu et continue de prévaloir dans l'Arctique. Les conditions de vie seraient davantage la résultante de ce rapport de forces que de la mise en œuvre de projets unilatéraux des États centraux. Il y a lieu de croire que certaines variations régionales dans les conditions de vie seraient tributaires de cette équation des rapports de force. Le niveau, la nature et la portée de l'asymétrie dans le rapport d'échanges entre les acteurs, plus que le volume des échanges comptent dans la fabrication des conditions de vie. Ce qu'apportent les collectivités inuit au marché et à l'État, quel que soit le palier de compétences considéré, surdétermine le manque à gagner que l'État et le marché leur apportent en contrepartie. Par exemple, l'ensemble des services, l'emploi, les maisons, l'école, les hôpitaux, le travail... que l'État offre aux collectivités inuit seraient proportionnels à ce que les Inuit lui concèdent en termes de légitimité de sa présence et de capacités de laisser la porte ouverte au développement économique dans leur territoire. De plus, la longueur des revendications et des négociations, l'anticipation des ententes et la teneur des compromis nous apparaissent comme des indicateurs de ce jeu d'influence et de pouvoirs à somme non nulle entre les trois catégories d'acteurs qui a marqué et continue de marquer la vie des Inuit du Canada.

Par conséquent, le système d'interaction a constamment entretenu un rapport d'influence réciproque avec ses outputs. Au Nunavik, ses incidences se sont fait sentir directement sur les conditions de vie, en particulier au moment des contestations et des revendications. Ces actions sociales requéraient une certaine organisation : par exemple, elles ont facilité la création d'un certain nombre d'emplois, la plupart financés par un programme gouvernemental consacré à la recherche sur les traités et les droits ancestraux. Le mouvement en soi de reconquête d'un espace politique entrepris par les Inuit, ne pouvait

pas ne pas avoir revêtu une signification symbolique dans les communautés, et influencer l'estime de soi de leurs membres.

Néanmoins, le plus souvent, les effets du système d'interaction opèrent indirectement par le biais des composantes structurales. La transformation des conditions de vie proviendrait de changements significatifs dans les composantes structurales des collectivités, lesquels résulteraient des transformations dans le système d'interaction, soit à partir de l'arrivée de nouveaux acteurs, soit à partir de modifications importantes dans la balance des pouvoirs, soit à partir de changements importants dans l'environnement global, etc. L'exemple du Nunavik a montré que la configuration de la balance des pouvoirs varie en fonction de la nature, du type et de la portée des rapports d'échange ; ou encore en fonction d'enjeux politiques, comme les enjeux géostratégiques en contexte de guerre froide, ou les enjeux plus symboliques de légitimité en contexte d'affirmation d'un Welfare State ; ou encore en fonction de nouveaux enjeux économiques, comme la découverte du pétrole dans le Détroit de Davis, ou encore la variation du prix du nickel, etc.

Les outputs

Le dernier déterminant sur lequel nous mettrons l'accent sera les traités modernes. Le cas du Nunavik a révélé qu'assez souvent certains impacts des traités modernes sont négligés au profit d'autres, moins avérés. Les effets les plus significatifs de la Convention nous semblent se situer au niveau symbolique : création de nouvelles institutions, réorganisation de la vie collective, reconstruction de l'estime de soi, construction identitaire, etc. Au niveau matériel, contrairement à l'opinion la plus commune, l'issue des négociations ne détermine pas tant les conditions de vie des Inuit, dont les tendances sont enclenchées depuis l'âge de la prise en charge étatique, que la garantie de durabilité des standards de vie de leur choix. Les Conventions donnent aux Inuit la possibilité ou du moins l'engouement de définir eux-mêmes leur propre priorité et de prendre la gouverne de leur vie collective, gouverne évidemment subordonnée à celle des ensembles plus larges, provincial, territorial, fédéral et même international. Il ne faut donc pas prendre les moyens pour des conséquences. Ce n'est pas la signature de la Convention en soi qui soit vraiment

déterminante, mais le mouvement social qui y a conduit, c'est-à-dire la mobilisation collective, la participation de la société, l'apprentissage des règles de la politique et de la gouvernance publique, etc. Ce qui est déterminant, c'est la capacité de la société civile à faire des représentations pouvant déboucher sur une entente qui elle-même peut déboucher sur des bénéfices occasionnant des transformations dans les standards de vie.

Le contenu des ententes pourrait très bien être un autre facteur déterminant, dans la mesure où elles prévoient l'obligation de l'État, quel que soit le palier de compétences, d'intervenir sur les conditions de vie. Par exemple, dans la CBJNQ, il est clairement établi que le gouvernement s'engage pour toujours à fournir des services de logements sociaux aux bénéficiaires. Voilà une disposition qui fabrique les conditions de vie. Sauf que très peu de clauses des Conventions sont à ce point précises, et qui plus est, de telles dispositions sont assujetties aux dépenses des États centraux sur lesquelles les populations locales ont très peu d'influence. Celles-ci peuvent faire des représentations, demander davantage : mais les décisions ultimes sont prises à l'Assemblée du Québec et au parlement fédéral.

Enfin, devons-nous nous demander, l'amélioration des standards de vie induit-elle nécessairement un procès de développement ? S'il est vrai que le développement doit forcément améliorer les conditions de vies des populations, l'amélioration des conditions de vie d'une population n'implique pas forcément son développement. Le cas du Nunavik a bien montré que dans le cadre d'un modèle d'assistance prenant soit la forme d'un rapport colonial basé sur une technobureaucratie du bien-être, ou d'une industrie de l'aide créant sa propre demande, les conditions de vie peuvent s'améliorer sans pour autant déboucher sur le développement. De plus, la croissance du PIB qui est un indicateur de croissance, ne suffit pas pour attester l'occurrence du développement, car elle ne prévient et ne protège pas contre la détérioration des conditions de vie : croissance économique et détérioration des standards de vie peuvent même survenir simultanément. Il n'y a donc pas de rapport immédiat de causalité entre l'enrichissement d'une collectivité et l'amélioration de ses standards de vie, voire son niveau de développement.

L'une des raisons possibles de cet état de fait est la distribution de la richesse. Ce n'est pas tant le degré d'enrichissement général d'une collectivité qui importe pour l'état des standards de vie, mais la distribution des bénéfices de la richesse collective au sein des ménages et des familles. Dans les cas où ce partage conduit à une stratification sociale sauvage, les conditions de vie tendraient à être pires que dans les cas où les bénéfices, même moindres, seraient plus équitablement répartis. De plus, lorsque la stratification sociale est plus évidente, c'est-à-dire lorsque les occasions d'affaires et d'emplois, dans un contexte de développement majeur suivi de l'accroissement du revenu, de la transformation des habitudes de consommation (par exemple à Saluit à cause de la mine de nickel voisine), laissent de côté une frange importante de la population, à condition identique, les gens qui sont laissés de côté par ces occasions d'emplois bien rémunérés ou ces occasions d'affaire très lucratives ressentent une pauvreté relative beaucoup plus grande. De plus, lorsqu'ils côtoient des congénères beaucoup plus riches et dont les standards de vie sont plus élevés, ils semblent avoir tendance à évaluer leurs propres conditions de vie pires qu'elles ne le sont puisque estimées à l'aune de ces standards améliorés.

Bref, les différences que nous avons établies par le truchement des indicateurs de l'EAPA ou notre classement ELECTRE, entre les différentes régions inuit du Canada, ne signifient pas que la région du Labrador est plus développée que celle du Nunavik. D'autres mesures sont nécessaires pour faire, de manière péremptoire, une telle affirmation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voici arrivé au point de clore notre étude. Non pas que nous ayons épuisé le sujet, ni répondu à l'ensemble des questions que nous avons soulevées. Même que nous sommes habité par le sentiment coupable d'un travail inachevé, d'un chantier « en construction », un peu comme l'exprimait Howard Becker lors d'une conférence sur les modes d'explication du social :

Je me trouvais face à la question la plus difficile pour un auteur : quand ai-je fini ? Est-ce que cette recherche est terminée ? Est-ce que ce livre est terminé ? Comment le savoir ? N'y a-t-il pas toujours encore une autre chose à faire ? [...] Ma solution fut de considérer mon travail [...] comme une « activité collective », c'est-à-dire comme étant lui-même un processus dans lequel la rédaction d'un livre était une étape et non le produit final. [...] La leçon que je tire de mon expérience est plutôt que le travail n'est jamais terminé, même si à l'occasion nous nous arrêtons pour parler entre nous de ce nous avons appris. (2005 : 70, 71, 73).

Cet exercice de conclusion nous paraît d'autant plus difficile que nos résultats soulèvent davantage de questions qu'ils ne fournissent de réponse. Aussi, plutôt que d'en faire un bilan, nous voulons ici revenir sur quelques unes de nos grandes révélations, afin de donner matière à cette discussion entre pairs tant souhaitée par Becker.

Nous voulons tout d'abord revenir sur les incidences de la définition du développement en termes d'amélioration des conditions de vie. Si cet énoncé n'a en soi rien d'original, s'il rencontre même le cercle des lieux communs sur la notion de développement, il nous aide cependant à apporter quelques nuances dans la manière de concevoir les initiatives de développement. Il est vrai que ces dernières s'accompagnent toujours d'un progrès relatif dans les standards de vie, mais tout progrès dans les standards de vie n'induit pas forcément du développement. Il en est question seulement si ces améliorations ne vulnérabilisent pas davantage qu'elle ne l'a été la situation sociale d'une collectivité, si elles n'hypothèquent pas son avenir. Il en est question si ces améliorations ne coïncident pas avec une aggravation des inégalités, autrement dit si les écarts de richesse entre personnes ne s'accroissent pas plus vite que l'amélioration des conditions de vie des plus démunis. Il en est question si ces améliorations parviennent à promouvoir un sentiment collectif de justice sociale et d'équité. Il en est surtout question si elles rencontrent les aspirations propres de

ladite collectivité dans le respect de sa culture et de la dignité de ses membres. Le développement est autant affaire d'estime de soi que de bien-être physique. De plus, sans pour autant être irréversible, une expérience de développement doit être capable d'assurer dans la durée sa reproduction.

Notre étude des sociétés inuit a révélé que parmi d'autres facteurs, l'assistance incarnée dans l'aide sociale et les paiements de transfert, dans le confort généré par les avancées technologiques, a contribué à une amélioration considérable de leurs standards de vie, surtout dans les zones aux conditions extrêmes. L'assistance a ainsi émancipé les Inuit des contraintes matérielles antérieures (les rigueurs climatiques, la famine, la maladie, la mort). Mais a-t-elle pour autant levé tous les obstacles à leur participation aux univers valorisés de leur vie collective ? L'exemple des Inuit nous a clairement montré que l'amélioration des standards de vie ne commence à revêtir les couleurs locales du développement que lorsqu'elle s'accompagne de l'émergence d'une société civile (donc d'une élite) et d'une classe dirigeante porteuses d'un projet commun, celui de rompre avec l'aggravation des disparités sociales et la logique séculaire de l'assistance, celui de l'autonomie politique. C'est ce projet commun qui, de leur point de vue (*émique*), devra garantir l'avenir de leurs enfants. L'auto-prise en charge serait pour ainsi dire l'un des premiers pas vers la réalisation du développement.

Fort de cet exemple, nous pouvons affirmer qu'il est une erreur d'assumer que seules des variables de standards de vie (revenu, santé, éducation) pourraient refléter le niveau de développement des collectivités. Non pas que ces variables ne soient nécessaires et utiles à la mesure du développement, mais qu'elles renseignent davantage sur les effets probables du développement (les capacités élémentaires) que sur le développement proprement dit ou ses causes. C'est pourquoi, il nous apparaît nécessaire de les compléter par ceux du concept de liberté chez Amartya Sen. Les libertés civiles, politiques et économiques, les opportunités sociales sont tout autant nécessaires à la réalisation d'un projet de développement. Nous ne faisons pas ici référence uniquement aux libertés instrumentales, c'est-à-dire la reconnaissance du principe de l'existence ou des droits à ces libertés, mais à des libertés concrètes, en action à travers tous les organes vivants des corps sociaux. C'est

grâce à elles que les acteurs peuvent diriger leur vie comme ils l'entendent, en accord avec leur propre système de référence, avec leurs propres valeurs. C'est grâce à elles qu'ils peuvent participer et influencer les orientations publiques. Sauf qu'en général, les capacités de base sont indissociables des libertés instrumentales décrites par Sen. Un ordre social ne pourra garantir les libertés instrumentales s'il n'arrive pas à garantir les droits sociaux de base, c'est-à-dire nécessaires à la sauvegarde de la vie. Le premier des droits et la première des libertés sont le droit et la liberté de vivre, à défaut desquels prévaut l'état de nature dans le sens hobbesien du terme. Haïti vient tout récemment d'en faire l'expérience. Ainsi, les capacités de base (pouvoir se nourrir, se vêtir, se loger en sécurité) participent des conditions de possibilité du développement.

Revenons à la question de l'assistance et essayons d'expliquer pourquoi elle s'avère dans la plupart des cas beaucoup plus un obstacle qu'un catalyseur de développement. En dépit des desseins de ses promoteurs et instigateurs, le principe de l'assistance présenterait, la plupart du temps, le défaut majeur d'entretenir un cycle de dépendances. Qu'elle soit fournie à travers l'industrie de l'aide classique, ou de manière sporadique, par le truchement des organismes humanitaires ou d'aide d'urgence, l'aide brise généralement les configurations des systèmes d'interdépendances en faisant intervenir de nouveaux acteurs, de nouveaux produits, de nouvelles institutions, tous traversés par des lignes de force, de pouvoir et de tension. Or, par définition, le principe de l'aide est asymétrique : elle suppose un échange à sens unique. Cela veut dire que tous les nouveaux intrants participent à l'exacerbation de l'asymétrie des pouvoirs entre les acteurs sociaux, même les administrateurs de l'aide. Les rapports d'échange ainsi que les rapports de production ne peuvent que s'en ressentir.

Il y a lieu de croire que différentes formes de relations d'assistance aient pu remplacer les anciennes pratiques de mise à l'écart. Ces formes de relations d'assistance résulteraient d'initiatives de sécurité/solidarité sociale associées soit à l'État providence et au nouvel ordre économique mondial de la fin des années 1970¹⁵¹, soit à un certain humanisme. Quoi qu'il en soit, qu'elle soit traitée comme un droit, ou comme un acte de charité, l'assistance

finit toujours par créer des attentes et des obligations chez l'assisté tout comme chez les "assistants" (intervenants et administrateurs). Contrairement à ce que leur nom indique, ces formes de rapports impliqueraient davantage des relations de subordination et de domination que des relations de réciprocité ou de parité. Subordination dans le sens où elles privent les bénéficiaires des libertés nécessaires à leur pleine participation, et cela soit à travers l'obligation de reconnaissance des assistés envers leurs bienfaiteurs, conformément aux trois déclinaisons du principe du don (donner, recevoir, rendre) décrites par Marcel Mauss (2001 [1950]), soit à travers les conditions associées à l'aide ; soit enfin à travers le déni aux assistés du statut de pairs dans leurs interactions avec les autres membres des collectivités (Fraser 2005). Domination¹⁵² dans le sens où les schèmes de pensée, de perception et d'action "des assistés" sont imprégnés symboliquement et matériellement de la certitude de l'utilité de l'assistance comme elle se pratique. Par le double principe de l'intériorisation de l'extérieur et de l'extériorisation de l'intérieur, la plupart des assistés se convainquent de la normalité de leur situation (de pauvreté) et de l'ordre social qui en est à la base. Même que certains aspirent à ne plus être dominés et à devenir dominants à un moment donné. La finalité de l'assistance serait donc de préserver le modèle social en vigueur, en maintenant les acteurs dans leur position sociale, c'est-à-dire en gardant les assistés à la marge, mais suspendus au fil fragile de la sécurité/solidarité sociale ou de l'humanisme. Ainsi, au lieu de remettre en question le « mode de vivre ensemble » qui crée les inégalités et la pauvreté, l'assistance en deviendrait consubstantielle, telle une soupape d'échappement des vapeurs explosives.

L'assistance fonctionne aussi en attribuant des statuts, des droits spécifiques à leur clientèle. De ce point de vue, les rapports d'assistance peuvent se transformer, et se

¹⁵¹ En vertu de ce nouvel ordre économique, un certain nombre de droits sociaux ont été reconnus à l'ensemble des habitants de la planète : « santé pour tous », « éducation pour tous »...

¹⁵² Ce terme qui se dénature à s'immiscer abusivement partout, doit revêtir ici la connotation que Weber (1971) lui a assignée, c'est-à-dire une relation sociale fortement asymétrique entre deux pôles : un commandement et une obéissance. Distinct de la force et de la pure violence, le spectre de la domination exige, pour se répandre, une certaine légitimation et, corollairement, une revendication de légitimité. L'efficacité de celle-ci dépend fondamentalement du contrôle des ressources socialement valorisées à défaut desquelles les « dominants » échoueraient dans leur projet de se faire obéir. L'extension de ce spectre à un grand nombre d'individus réclame un appareil de coordination plus ou moins volumineux et différencié. Et au fur et à mesure que se développe cette interrelation d'inégalité et dépendance, l'idéologie de la domination se mêle aux habitudes, aux coutumes, au courant de l'histoire et à l'identité des dominants comme des dominés¹⁵². On se croirait en train de lire l'histoire des Autochtones du Canada.

transforment souvent en facteur de stigmatisation sociale et d'exclusion. À titre d'exemple, Pierre Lepage (2002) a attiré l'attention sur la circulation de certains mythes stigmatisants à propos des Autochtones du Canada fondés sur leurs rapports d'assistance avec l'État central. Citons parmi tant d'autres les stéréotypes de "l'Indien privilégié", "exploiteur du système", "ne payant ni taxe, ni impôt". L'administration de l'assistance requiert pour sa mise en œuvre le ciblage d'une population bénéficiaire. Ce travail de repérage de la clientèle et de son traitement spécifique se réalise rarement sans stigmatisation. Or, ces stigmates empêchent parfois aux assistés de sortir du cercle vicieux de la dépendance et de se prendre en charge. Cela semble autant vrai individuellement que collectivement. Individuellement, l'une des pistes de compréhension de la situation généralement précaire des Inuit se trouve peut-être à ce niveau symbolique d'une double manière : dans le regard du Canadien tout comme dans la représentation et l'attente sociale des Inuit relativement à ce regard. Collectivement, nous ne connaissons pas d'exemples de pays ou d'entités géographiques ayant connu un véritable procès de développement grâce aux seuls mécanismes de l'industrie de l'aide ou d'assistance. Tout en pointant du doigt les risques qui y sont associés, notre analyse du cas inuit ne sombre pas dans un pessimisme cynique à propos du principe de l'assistance. Elle la croit même utile, ne serait-ce que pour préparer le chemin du développement : les Inuit ont fait leur main grâce à ces mécanismes dans la gestion administrative, le fonctionnement bureaucratique, l'exécution des projets, etc. Mais pour aboutir au développement, l'aide doit être plus qu'une école. Notre étude a révélé que lorsque l'aide est appelée au service de l'autonomie, lorsqu'elle participe à l'émancipation des libertés fondamentales et surtout lorsqu'elle s'articule autour d'une réciprocité paritaire, elle peut devenir et elle est devenue dans le cas des Inuit, un instrument de développement. Il a fallu y introduire un peu d'échange et un peu de réciprocité pour transformer fondamentalement les rapports d'assistance.

S'il est invraisemblable que tous les pays en voie de développement bénéficient d'un environnement global aussi clément à leur endroit que celui dont ont joui les Inuit du Canada depuis le début de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, s'il n'y a donc pas lieu pour eux d'envisager de s'appropriier par extrapolation les conclusions des expériences inuit, ils pourraient tout au moins s'en inspirer de manière à identifier les changements de

l'environnement global susceptibles de transformer les configurations des rapports sociaux asymétriques responsables de leur ordre social. C'est à nos yeux l'un des lieux d'ancrage prometteurs des actions innovantes.

Une autre révélation de l'étude se rapporte à la production de l'histoire. À notre connaissance, personne n'avait, avant nous, examiné de manière dynamique le jeu des interactions au sein de l'environnement global qui pouvaient être à la source des conditions de vie actuelles des Inuit du Canada. Quasiment de manière péremptoire, les auteurs cherchent à identifier les causes globales du sous-développement des collectivités inuit, soit dans les implications d'un régime colonial, ou d'un régime de réduction, soit dans celles d'une prétendue résilience culturelle. Ces explications négligent entre autres les multiples *configurations* (ou interdépendances) quotidiennes élémentaires et extérieures aux rapports spécifiquement coloniaux qui l'engendreraient, entre autres les manières dont l'environnement global subjugué et vassalise le local, participe à sa fabrication. Par exemple, les changements au sein de l'environnement global, les tendances communes globales (*global shared trends*) sont susceptibles de se répercuter sur les configurations des systèmes d'interaction, les rapports de pouvoir et d'influence, les termes des échanges aux échelles locales. Nous n'inventons rien en disant que les variations du marché global, les cycles économiques, l'ordre économique mondial pèsent de plus en plus lourd, aux échelles inférieures, sur la balance des facteurs primordiaux de production des conditions de vie. Les récentes crises financières comme celles qui ont frappé l'Asie de l'Est et d'autres marchés émergents (l'Argentine par exemple) à la fin des années 1990, les incertitudes qui pèsent actuellement sur le secteur financier de pays comme la Turquie, parmi tant d'autres, témoignent de la vulnérabilité progressive d'un grand nombre de pays en raison des instabilités du système financier mondial.

A l'opposé, l'exemple des Inuit nous incite à considérer également le verre à moitié plein, autrement dit, les nombreuses occasions (bénéfiques) au niveau local que pourraient engendrer les transformations à l'échelle internationale. De ce point de vue, outre l'obligation de faire face à toute une série de grands défis et de bien choisir les grandes orientations politiques les plus favorables à son succès, une initiative de développement

doit également identifier les zones d'incertitude de son environnement général dans l'optique de les exploiter afin de mieux rencontrer ses objectifs. Par conséquent, le développement n'implique pas uniquement une affaire de stratégie, elle est aussi affaire de tactique. Ce terme doit être compris comme l'entend Michel de Certeau (1986) cité par Lanzarini :

La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé [...]. Elle est mouvement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi » [...] et dans l'espace contrôlé par lui. Elle n'a donc pas la possibilité de se donner un projet global ni de totaliser l'adversaire dans un espace distinct, visible et objectivable. Elle fait du coup par coup. Elle profite des occasions et en dépend, sans base où stocker des bénéfices [...]. Ce qu'elle gagne ne se garde pas. Ce non-lieu lui permet sans doute la mobilité, mais dans une docilité aux aléas du temps, pour saisir au vol les possibilités qu'offre un instant. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire [...]. En somme, c'est un art du faible [...]. Sans lieu propre, sans vision globalisante, aveugle et perspicace comme on l'est dans le corps à corps sans distance, commandée par les hasards du temps, la tactique est déterminée par l'absence de pouvoir comme la stratégie est organisée par le postulat d'un pouvoir. (Lanzarini, à paraître)

Il y a donc un aspect du développement qui échappe à la planification. Cet aspect dépend surtout de la compétence à la fois des élites et de la classe dirigeante à pouvoir manœuvrer dans les interstices des cadres structurels établis domestiquement et internationalement pour que les configurations des systèmes d'interaction entraînent une croissance durable, une répartition équitable des bénéfices de cette croissance et un amenuisement des disparités sociales dans le respect des valeurs fondamentales et de la dignité de tous.

Par ailleurs, grâce à notre étude, nous avons pu également nuancer quelques unes des thèses les plus connues sur le sous-développement des collectivités inuit. Nous n'allons pas y revenir. Nous allons tout simplement nous en inspirer pour compléter les théories autour de la production de l'histoire. Notre investigation empirique a confirmé, comme d'autres l'ont supposé, que si ce sont les hommes qui font l'histoire, ils n'en ont pas forcément conscience au moment où ils la font. Parfois même il leur est tout simplement impossible de le savoir. La bourgeoise qui s'achetait un manteau de fourrures au XIX^{ème} siècle pour fréquenter les milieux chics de Paris, ne pouvait pas savoir qu'elle était en train d'affecter la vie ordinaire des Inuit du Canada. L'inventeur de la motoneige ne pouvait pas deviner que sa création allait contribuer à transformer le mode d'utilisation du territoire par les Inuit

ainsi que leurs rapports avec la nature. De même, l'Inuk qui s'achète une paire de jeans Parasuco ignore son impact sur l'industrie manufacturière de Montréal. La libre circulation et l'internationalisation du capital et des produits tissent de manière encore plus serrée la fibre des dépendances réciproques entre les êtres humains. Il n'y a donc pas que les périphéries à dépendre des centres, les centres également dépendent des périphéries. Sauf que ce tissu d'interdépendances est asymétrique : les rapports de dépendances réciproques se révèlent par dessus tout des rapports de force et de domination. Sans vouloir faire de nous un disciple de Darwin, nous croyons utile de pointer du doigt tous les rapports de pouvoir qui jalonnent les comportements les plus inoffensifs de notre vie coutumière. Derrière chaque pensée, chaque sensation, chaque action et même chaque omission, il y a un rapport de forces. De la sorte, le niveau de développement ou de sous-développement d'une collectivité, si petite soit-elle, fait écho à la résultante de ses rapports de force. L'idée de développement elle-même n'est pas étrangère à ces configurations. Elle semble émerger naturellement, mais en réalité elle est promue par une certaine civilisation et un certain rapport au monde. Les pouvoirs et influences des acteurs qui la promeuvent sont si persuasifs que quasiment toutes les collectivités les adoptent comme si elle leur était immanente et les incorporent à leurs objets, à leurs habitus et à leurs champs.

Revenons un instant sur la place à accorder à l'intentionnalité dans la production de l'histoire. Il est coutume de s'attendre, à l'instar d'Eisenstadt (1964), à ce qu'une certaine élite mette en marche la machine du développement. Comme si elle pouvait en avoir la maîtrise. L'exemple des régions inuit est à ce sujet assez éloquent pour montrer que même dans les soi-disant régions éloignées, même dans les petites communautés, le problème de développement transcende les territoires de contrôle ou d'influence immédiate des acteurs, excède parfois les frontières nationales et implique par le fait même des acteurs extérieurs (lointains). Toutes les élites du monde doivent relativement composer avec les marges d'incertitude d'un environnement qui leur échappe en partie. D'où l'importance pour elles de faire appel à de fins tacticiens capables de capitaliser au mieux les fonctions d'utilité exploitables, laissées en suspens par les incertitudes et les zones liminales.

Tout ceci pour dire qu'il existe une pluralité de modes possibles de développement. Chacun serait à la fois une affaire de stratégie et de tactiques, de conditionnement et de

contingences. Une expérience de développement renfermerait une part d'intentionnalité et de volontarisme, et une part d'imprévu et d'incertitude. On ne connaît pas d'expériences de développement qui soient la concrétisation fidèle d'un projet initial et qui n'aient pas dû s'ajuster au fur et à mesure de son exécution. Ces ajustements dépendent entre autres du comportement des systèmes d'interaction et de l'environnement général par rapport aux changements induits par les initiatives de développement. Nous en déduisons que le développement n'implique pas forcément un projet dénommé comme tel, mais une attitude, une disposition individuelle et collective, une éthique dirait Weber.

C'est cette éthique qui porterait certains acteurs, l'élite à travers la société civile en certains endroits, la classe dirigeante ou encore les deux dans d'autres, à prendre une part active à la transformation de leur vie. Il y a toujours un acteur, conscient ou inconscient, derrière n'importe quel processus de changement dans une collectivité. Même s'il reflète généralement les aspirations d'une certaine élite, le développement est avant tout l'output de l'agrégation des systèmes d'interaction sociale imposant à une collectivité des pressions ou impulsions afin de vaincre ses résistances. Derrière chaque processus de développement, il y a un certain type d'actions sociales. À l'instar d'Arocéna (1986), nous en distinguons trois types : l'action innovatrice, l'action concertante et l'action critique. L'action innovatrice est plutôt fonctionnelle aux classes dirigeantes, elle ne met pas en cause la structure sociale. Elle est plutôt favorable à la logique de la réforme. Le mouvement corporatif au Nunavik en fut un brillant exemple. L'action concertante s'appuie sur un ensemble d'acteurs locaux en vue d'un autre mode de fonctionnement local. Exemple : le mouvement coopératif au Nunavik. L'action critique, finalement, tend à rassembler la masse des opprimés afin de récupérer le pouvoir local de décision et transformer ses conditions. Le développement peut alors survenir dans la tranquillité —, le Québec en est l'exemple par excellence —, tout comme il peut advenir dans la sueur et le sang. Le développement des grandes puissances coloniales ou socialistes (Espagne, France, États-Unis, Angleterre, Chine, Russie, pour ne citer que celles-là) a été atteint à ce prix. Force est de remarquer que l'action critique n'a pas connu autant de succès que les autres types d'actions *développementistes*. En Amérique latine, en Afrique et en Asie, où ce type

d'actions est parmi les plus fréquents, les populations nationales et locales s'en tirent relativement moins bien qu'ailleurs dans le monde.

Ces considérations, si pertinentes soient-elles, ne doivent pas nous distraire de notre question principale de recherche, celle de connaître les causes des inégalités de développement et du développement inégal, celle d'élucider les fondements des disparités qui séparent les pays riches des pays pauvres; les aires géographiques du centre de celles des périphéries; les pauvres, exclus et vulnérables, des fortunés à l'intérieur des mêmes unités géographiques.

Le développement n'est pas un exercice, mais le produit d'un rapport de forces tant à l'interne qu'à l'externe. À l'interne, entre les différents acteurs en présence, principalement l'État avec l'ensemble de ses agences et compétences, la société civile et le marché. À l'externe, entre les acteurs à l'interne et ceux d'autres pays dans le cadre de rapports bilatéraux ou multilatéraux, sans oublier ceux du système global, en l'occurrence le marché global représenté par les consortiums, les cartels, les groupes de pressions, les organisations intergouvernementales, les organisations internationales ou régionales non gouvernementales, etc. La configuration des rapports de force entre les acteurs sociaux figure parmi les plus grands déterminants du niveau de développement d'une collectivité. Cette configuration fonde le niveau de développement des collectivités au moins à travers deux mécanismes : la configuration de l'asymétrie des rapports de pouvoir et d'échange et la redistribution des rendements et résultats des systèmes d'interactions. De ce point de vue, le développement des inégalités sociales serait le principal déterminant des inégalités de développement. Inégalités entre les acteurs au niveau de leurs pouvoirs respectifs, inégalités dans la nature des biens et objets à échanger, inégalités dans les mécanismes de production, de consommation et de distribution des biens et services matériels et symboliques échangeables, etc.

D'aucuns soutiennent que l'asymétrie dans les termes de l'échange draine la richesse créée dans les périphéries vers les centres. Nous arguons que ce n'est là qu'une partie de l'explication des inégalités de développement. Car des différences significatives existent

même entre les périphéries. L'absence d'équité dans la distribution des produits de l'échange tout asymétrique qu'il soit, surdéterminerait son impact sur le développement en général, et sur les conditions de vie en particulier. Notre propos ici n'est pas d'évacuer la responsabilité des modèles actuels de relations internationales, ni de la transférer à des échelles plus locales, mais de la répartir proportionnellement entre le local et le global. L'ordre mondial actuel est basé sur des règles de concurrence et de libre marché. Cet ordre reflète et est reflété dans celui des régimes économiques et politiques en vigueur dans la plupart des États, un peu comme si le local et le global se fabriquaient réciproquement, comme si tous leurs éléments essentiels étaient frappés d'une certaine plasticité qui les fait s'ajuster au coup et contre coup. En somme, il ne convient plus d'imputer la responsabilité du niveau de développement des collectivités uniquement à l'étendue de l'asymétrie dans les termes de l'échange qu'il convient d'imputer. Il est impérieux de considérer également le degré d'équité dans la répartition des produits de l'échange.

Nous insistons sur la distribution des produits de l'échange asymétrique parce qu'elle pourrait fonder et fonde assez souvent d'autres types de disparités, à une échelle inférieure, plus locale, plus individuelle. Les dynamiques de stratification sociale qu'elle engendre, cette fois à cause de la nature des systèmes d'interaction locaux et nationaux enchâssés dans des cadres structurels et institutionnels, pourraient participer à la promotion ou au blocage du développement. Il nous apparaît donc évident que l'inéquité, quelle que soit l'échelle considérée, engendre du sous-développement ou du mal développement.

Il n'y a pas que la redistribution qui compte. En effet, comme nous venons de le voir, les modes de redistribution fondés sur le modèle de l'assistance ne génèrent pas plus de développement. Un autre pôle de la justice sociale est nécessaire, celui de la reconnaissance¹⁵³, une reconnaissance hostile aux formes ambiantes de domination culturelle ou symbolique, une reconnaissance capable de transformer les conditions objectives de subordination en expériences et conscience d'injustice, c'est-à-dire en points

¹⁵³ Cette reconnaissance doit porter à la fois sur ce que les individus sont (identité), font (activités) et ce qu'il en résulte (accomplissements).

d'ancrage de dynamiques revendicatives et mouvements de transformations sociales. Le sentiment d'injustice tribulaire de la reconnaissance suppose la conscience que la situation sociale est moralement insupportable. Pour dire comme Renault (2004 : 34) cité par Pelchat (à paraître), les dynamiques revendicatives sous-tendues par le sentiment d'injustice détermineraient les possibilités et la nature des transformations légitimes de l'ordre établi. C'est à ce prix par exemple que les Inuit se sont appropriés à nouveau, de manière progressive, le contrôle de leur destin collectif ; c'est à ce prix que peut-être les Tiers-Mondes s'affranchiront de l'emprise impérialiste d'un petit nombre de pays.

Somme toute, les conclusions de notre étude tendent à faire de la participation sociale, donc de l'existence d'une société civile active, une condition nécessaire au développement. Cet énoncé comporte cependant un biais inhérent, celui de laisser accroire que là où il y a participation sociale, il y a forcément du développement, celui de prendre la participation sociale comme une aune de mesure du développement. Or, en étudiant les cas inuit, nous avons compris que même un modèle social colonial peut revendiquer et travailler à la participation des groupes dominés au fonctionnement et à la pérennité d'un ordre social asymétrique. Certaines structures de participation peuvent parfois légitimer l'emprise de certaines structures bureaucratiques pyramidales dont le sommet échappe totalement à la société civile. Cette participation accompagne le plus souvent de nouveaux pouvoirs, mais pas nécessairement les plus déterminants (constitutifs et allocatifs). À un niveau plus macro, il convient de constater que le fait d'acquérir davantage de pouvoirs, le fait de participer à plus de décisions sur son destin collectif, n'induit pas forcément du développement. Ce dernier suppose par dessus tout, pour une collectivité, la conquête et non la dévolution de nouveaux pouvoirs constitutifs, c'est-à-dire de capacités de déterminer souverainement l'orientation générale de ses politiques, de choisir délibérément ce vers quoi elle veut tendre conformément à ses propres systèmes de référence, de construire son propre « mode de vivre ensemble ». Ces nouveaux pouvoirs constitutifs doivent également s'appuyer sur de nouveaux pouvoirs allocatifs, c'est-à-dire de nouvelles capacités d'assumer les coûts des politiques et programmes d'action à mettre en œuvre. Une souveraineté politique et juridique n'est rien si elle ne s'appuie pas sur une souveraineté économique. Ces deux types de pouvoir ne doivent pas nous faire oublier l'importance de

nouveaux pouvoirs exécutifs et informatifs dans la mise en œuvre des nouveaux choix et la sauvegarde de la légitimité des nouvelles transformations.

Ces observations nous aideraient peut-être à comprendre pourquoi un grand nombre d'expériences de développement ont échoué avant même de s'éclorre. Satisfaites de la conquête de nouveaux pouvoirs exécutifs, certaines d'entre elles se sont empressées d'emboîter le pas de la gestion bureaucratique, s'enfargeant au passage dans la nébuleuse de ses rouages. Ainsi que nous l'avons bien illustré avec le cas du Nunavik, l'effet des nouveaux pouvoirs peut parfaitement se diluer dans les interstices des agences et compétences administratives. Celles-ci n'étant pas elles-mêmes étrangères aux systèmes d'interaction, et par conséquent aux rapports de force entre les acteurs en présence, il arrive rarement que les résultats obtenus concordent avec les objectifs initiaux.

Le plus dommageable, ce n'est pas cette dissonance entre les objectifs et les résultats atteints, mais la dilution de la responsabilité de cette dissonance. En pareilles circonstances, tous les acteurs se renvoient la balle de sorte que personne ne puisse être tenu pour responsable des échecs des programmes mis en œuvre. Pire encore, la multiplication des compétences et la dilution des responsabilités rendent laborieux, parfois impossible, l'exercice de fixation des priorités générales. Or, dans les contextes de promotion du développement, les ressources budgétaires sont rarement suffisantes pour pouvoir supporter l'ensemble des coûts de l'ensemble des besoins exprimés par une population. Aussi, les politiques doivent-ils établir une liste de priorités et travailler à les réaliser. L'environnement politique caractérisé par la multiplication des compétences rend difficile le travail de coordination nécessaire à la définition de ces cadres de référence pour les politiques publiques. À défaut de ce travail de coordination, on voit pulluler des politiques sectorielles incapables d'atteindre individuellement leurs objectifs particuliers malgré les coûts importants de leur exécution. Il semble avoir été établi qu'en raison du caractère organique de la société – tout est imbriqué – on ne peut agir sur un phénomène sans risquer d'affecter un autre dont l'impact pourrait absorber l'effet positif de départ. À défaut d'une approche globale, intersectorielle, intégrée, à défaut d'une démarche de participation citoyenne et de transformation en profondeur du « mode de vivre ensemble », il nous

semble que toute tentative, toute initiative de développement est forcément vouée à l'échec. Quels enseignements tirer de ces conclusions pour les Tiers-Mondes en général, et Haïti en particulier ?

Pertinence de nos conclusions pour les Tiers-Mondes

Des nombreuses leçons qu'il est possible de dégager des conclusions de cette étude, nous voulons ici insister sur quatre des plus significatives, de notre point de vue. La première concerne la responsabilité de l'état de sous-développement dénoncé dans les pays des Tiers-Mondes. D'une part, les résultats de notre étude induisent, à différentes échelles, une responsabilité relative et partagée de l'ensemble des acteurs impliqués à différents niveaux dans les processus de développement ou de sous-développement de ces corps sociaux. D'autre part, ils plaident pour une reconnaissance de la prégnance des contraintes et pressions structurelles objectives du « mode de vivre ensemble » qui prévaut entre les États et à l'intérieur de chaque État, sur l'ensemble des efforts d'amélioration des conditions de vie des êtres humains, d'où qu'ils proviennent. Rappelons que ce « mode de vivre ensemble », caractérisé entre autres par le capitalisme comme régime économique (la loi du marché, de la concurrence et de l'accumulation), et la démocratie comme régime politique (précisément la primauté de la voix de la majorité et le pluralisme), engendre presque tout naturellement des inégalités, et corollairement par un procès de multipolarisation, de la pauvreté et de l'exclusion. Aussi, pour pouvoir transformer les standards de vie des populations de manière autre que cosmétique, est-il nécessaire de transformer ce « mode de vivre ensemble », la véritable matrice de la pauvreté et des inégalités.

Cette leçon est très liée à la deuxième sur laquelle nous voulons maintenant nous arrêter : les effets pervers de la participation et de la décentralisation. Notre étude a clairement établi la preuve qu'à trop vouloir distribuer le pouvoir, il est possible de diluer la responsabilité et les compétences dans les interstices technobureaucratiques. Pour reprendre une formule imagée de Simard, la participation pourrait congeler la révolution. Ce ne sont pas la participation et la décentralisation en soi que nous critiquons, mais le risque qu'elles se transforment concrètement dans la vie de tous les jours en une extension bureaucratique.

Notre argument consiste à dire que, comme bien d'autres choses, elles ne sont pas des panacées : elles peuvent aussi bien se traduire empiriquement par un capharnaüm bureaucratique, une extension en silo d'une structure pyramidale pourvue de peu de coordination et de convergence.

L'une des conséquences de ce mode d'emploi, nous venons de le voir, est une évacuation du politique ; auquel cas le bien commun cède le pas aux défaillances technocratiques. Or, c'est précisément à travers l'appel au bien commun que la plupart des problèmes d'apparence technocratique peuvent être sérieusement posés et résolus. C'est le principe du bien commun qui peut fournir l'axe de convergence et de coordination de l'action sociale, c'est lui qui peut fonder une approche holiste du développement et une éthique adaptée du changement social, à défaut desquelles le gaspillage dans des contextes de carence, le double emploi, l'inefficacité, les frustrations concomitantes, l'inertie sociale... paraissent incontournables. Qu'on ne se méprenne pas, le principe du bien commun que nous évoquons ici ne doit pas être confondu avec un principe procédural que l'on essaierait d'appliquer un tant soit peu. Il s'agit de la détermination et de l'énoncé des priorités collectives que la majorité des acteurs sociaux d'une collectivité entendent poursuivre et atteindre.

Par ailleurs, il n'est pas moins important d'être sensible aux types de pouvoir que les politiques ou mesures de décentralisation ou de participation sociale confèrent aux populations locales. Un pouvoir exécutif dépourvu de pouvoir constitutif et de pouvoir allocatif ne peut être porteur de projets de véritables transformations fondamentales, car il est inféodé de l'intérieur et en amont par les détenteurs des pouvoirs constitutif et allocatif. Cette observation est, à nos yeux, essentielle dans la mesure où elle ouvre les possibilités d'une lecture différente de la réalité des pays des Tiers-Mondes. Lorsque des pays comme Haïti fonctionnent à l'aide d'un budget financé presque à hauteur de 50% par l'aide internationale, une aide qui, le plus souvent, conditionne les agendas programmatiques, et donc les activités à exécuter, une aide inscrite dans le court terme, au mieux dans le moyen terme, comment de tels pays, disons-nous, peuvent-ils réussir à se doter d'une politique de développement humain et durable qui vaille ? Même la rédaction des projets et programmes

de développement est partiellement ou totalement subventionnée par les ressources de cette aide. Ces pays ne peuvent donc pas fixer seuls leurs priorités et travailler à les atteindre. Des compromis et concessions avec des acteurs externes doivent être consentis avant même que les projets soient rendus publics et autour d'enjeux parfois étrangers aux réelles préoccupations locales. Tout porte à croire que des instances ou agences extérieures doivent approuver au cas par cas les mesures que les responsables de ces entités veulent adopter.

Une troisième observation pertinente pour les Tiers-Mondes se rapporte à un effet paradoxal de l'industrie de l'aide. Tandis que cette dernière se légitime par ses programmes de justice sociale et d'équité, elle finit presque toujours par incarner et refléter la structure sociale de la collectivité où elle s'applique. Elle participerait, par le fait même à l'exacerbation ou du moins l'ostensibilité des inégalités sociales, souvent en engendrant de nouveaux riches ou privilégiés, d'autres fois en recouvrant certains objets, statuts, professions, institutions, d'un prestige et d'une valeur inaccessibles à tous. De ce fait, au lieu de transformer l'ordre social, « le mode de vivre ensemble » qui en appelle à l'aide, celle-ci génère des inégalités et de la pauvreté. Généralement, les structures d'aide s'y greffent comme des appendices parasites dont la survie dépend de la pérennité de leur objet. L'aide devient ainsi, non plus contestataire, mais fonctionnelle à l'ordre social et mondial en vigueur. Elle fonctionne comme une soupape de sûreté grâce à laquelle ce dernier échappe à ses menaces d'implosion. En conséquence, à chaque fois que l'ordre mondial entre en crise, au lieu d'adresser le problème fondamental, on ne fait qu'appeler à la rescousse l'industrie de l'aide. D'où l'incapacité de cette dernière de l'aide à engendrer ou provoquer de par elle-même le développement attendu par les populations des Tiers-Mondes. Nous ne voulons pas insinuer que l'aide ne soit nullement utile, mais qu'elle ne répond pas à la finalité de développement. Il faudrait penser autrement l'aide, en faisant intervenir une notion d'échange paritaire par exemple, dans le cadre d'une refonte de nos « modes de vivre ensemble », pour qu'elle puisse servir adéquatement la cause du développement. Autrement, elle participe à la construction de modes de penser, de sentir et d'agir, d'attitudes et de comportements défavorables aux desseins de développement humain et durable, autant chez les donateurs que chez les bénéficiaires.

La dernière leçon que nous pouvons tirer de nos conclusions pour Haïti, concerne la configuration de la société civile la plus favorable au développement. L'histoire des mouvements sociaux dans les Tiers-Mondes en général, qu'ils soient d'origine religieuse, communautaire ou politique, révèle que lorsqu'elle s'organise, la société civile manifeste presque toujours une inclinaison naturelle à se métamorphoser en acteurs intrinsèquement politiques, donc à subordonner leurs objectifs sociaux à la conquête du pouvoir politique. C'est probablement l'une des lacunes capitales des mouvements de transformation sociale en Amérique latine. Notre étude a documenté l'importance d'une séparation entre la société civile et la classe politique. Cela pour au moins une raison fondamentale : que la société civile puisse conserver au sein de l'espace public sa capacité intellectuelle, organisationnelle et mobilisatrice pour la sauvegarde du bien commun, quel que soit le gouvernement en place. Assez souvent, les enjeux autour du bien commun exigent des ressources humaines, financières et symboliques qu'il est impossible de mobiliser d'un coup, à court terme et une fois pour toutes. La présence d'une société civile comme institution, est capitale pour la défense des intérêts collectifs. Encore une fois, il est impérieux que cette société civile parvienne à se ménager une indépendance relative par rapport à ses bailleurs de fond.

Au demeurant, nous sommes bien conscient que notre étude s'est limitée aux effets inévitables des modèles contemporains d'organisation sociale. Nous n'avons pas particulièrement tenu à laisser l'impression de l'incontournabilité des inégalités de développement. Mais, pouvons-nous sciemment interroger l'idéal d'un monde sans inégalités, sans tomber dans la vacuité des utopies et des idéologies? Nous n'en avons pas la réponse. En tout cas, il nous paraît plus vraisemblable de considérer à la place d'un monde égal où toutes les inégalités seraient gommées, la possibilité d'un monde équitable, c'est-à-dire un monde où le « mode de vivre ensemble » ferait en sorte que les inéquités et leurs effets soient contrôlés et réduits à leur plus simple expression. Cela dit, le développement inégal finit toujours par produire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Bibliographie

- , 1982. "Développement ou dépendance." *Recherches amérindiennes au Québec* XII (4).
- , 1992. "Droits et pouvoirs collectifs." *Études Inuit Studies* 16 (1-2).
- , 1994. "Les Autochtones." *Recherches sociographiques* XXXV (3).
- , 1995. " Quel développement durable pour le Sud?" *Alternatives Sud* II (4). Paris : L'Harmattan.
- , 1998. "Peuples autochtones dans le monde." *Recherches amérindiennes au Québec* XXVIII (1).
- , 2000. "Économie contemporaine / Present-day Economy" *Études Inuit Studies* 24 (1).
- Administration Régionale Kativik (ARK). 2002. "Kativik 2002. Rapport annuel". Kuujuaq, Québec: ARK, 100 p.
- AINC. 1986. "Traités en vigueur: ententes durables. Rapport du Groupe d'étude de la politique des revendications globales." Ottawa: Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 146 p.
- ALEXANDER, Bryan et Cherry, Jean-François VISEUR. 1994. *Les Inuits*. Traduction de Marcel Fortin. Montréal: Éditions GAMMA- Les Éditions École Active, 48 p.
- ALMOND, G. Abraham et Bingham G. POWEL. 1966. *Comparative Politics: A developmental Approach*. Boston: Little Brown, 348 p.
- AMIN, Samir. 1973. *Le développement inégal: essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris: Éditions de Minuit.
- , 1996. "Les dimensions destructives de l'accumulation du capital." *Alternatives Sud*, III (2).
- AMSDEN, Alice. 1989. *Asia's Next Giant: South Korea and late industrialisation*. New York: Oxford University Press, 400 p.
- AMYOTTE, Luc. 1996. *Méthodes quantitatives. Applications à la recherche en sciences humaines*. Québec: Éditions du renouveau pédagogique Inc., 480 p.

- ANDERSEN, Thomas et Birger POPPEL. 2002. "Survey of Living Conditions in the Arctic: Inuit, Saami and the Indigenous peoples of Chukotka (SLiCA)." *Arctic* 55 (3): 310-315.
- ANDRÉ, Pierre et Dieudonné BITONDO. 2001. *Élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique pour l'évaluation intégrée des impacts des projets d'infrastructures linéaires sur la qualité de vie*. Canada : Gouvernement du Canada. Agence canadienne d'évaluation environnementale. Consulté le 25 octobre 2007 : http://www.ceaa.gc.ca/015/001/015/index_f.htm
- ARCHIBALD, Clinton. 1993. "La tradition corporatiste au Canada." Dans Claude EMERY et Jacques ZYLBERBERG (dir.). *La Démocratie dans tous ses états. Argentine, Canada, France*. Québec: PUL. Pp. 393-401.
- ARCHIBALD, Linda et Roda GREY. 2004. *Evaluation of Models of Health Care Delivery in Inuit Regions*. Ontario: ITK, 77 p.
- ARISTOTE. 1959. *Éthique à Nicomaque*, I, 1-I, 5c. Traduction française de Tricot. Paris: Vrin.
- ARMSTRONG, Robin P. 2001. "The Geographical Patterns of Socio-economic Well-being of First Nations Communities in Canada." *Agriculture and Rural Working Paper Series*. Working Paper No 46.
- AROCÉNA, José. 1986. *Le développement par l'initiative locale*. Paris: L'Harmattan, 228 p.
- AHDR (*Arctic Human Development Report*) 2004. Akureyri: Stefansson Arctic Institute.
- ASSIDON, Elsa. 2004. "Le renouvellement des théories économiques du développement. La pensée de la CEPAL entre mondialisation et développement." Dans Groupe de recherche sur l'économie politique de l'Amérique latine (GREPDAL). *Premières journées du développement du GRES. Le concept de développement en débat*. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux 4, 24 p.
- Association canadienne d'énergie éolienne(ACEE). 2007. "L'industrie de l'énergie éolienne." ACEE. Consulté le 24 octobre 2007 à l'adresse : (http://www.canwea.ca/french/atlas_energie_eolienne_fr.cfm?subID=13).
- ATKINSON, Tony, Bea CANTILLON, Eric MARLIER et Brian NOLAN. 2002. *Social Indicators: the EU and social inclusion*. Oxford: Oxford University Press, 240 p.
- ATTAC. 2006. *Pauvreté et inégalités, ces créatures du néolibéralisme*. Paris: Mille et une nuits, 208 p.

- BACON, Francis. 1986 [1620]. *Novum Organum. Introduction, traduction et notes.* Traduction de Michel Malherbe et de Jean-Marie Pousseur. Paris: PUF, 349 p.
- BALANDIER, Georges. 1951. "La situation coloniale : approche théorique." *Cahiers internationaux de sociologie* XI: 44-79.
- . 1952. "Contribution à une sociologie de la dépendance." *Cahiers internationaux de sociologie* XII: 47-69.
- BARAN, Paul A. 1957. *The Political Economy of Growth.* New York: Monthly Review Press, 308 p.
- BASSO, Jacques. 1997. "Les groupes d'intérêt, les groupes de pression et le fonctionnement de la démocratie en société civile européenne." *L'Europe en formation*, No 303, hiver 1995/1996.
- BEAULIEU, Denis. 1984. "Les Inuit du Nouveau-Québec. Leur milieu socio-économique." Québec: Gouvernement du Québec, Service des affaires inuit et amérindiennes, Direction des associations coopératives, 300 p.
- BECKER, Howard S. 2002. *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales.* Paris: La Découverte, 352 p.
- . 2005. "Inventer chemin faisant: comment j'ai écrit Les mondes de l'art." Dans Daniel MERCURE (dir.) *L'analyse du social. Les modes d'explication.* Québec: PUL. Pp. 57-75.
- BÉLANGER, Louis, Frédéric LASERRE et Caroline RIVARD. 2004. "Le passage du Nord-Ouest: une route commerciale à exploiter? Implications pour la souveraineté canadienne." *Bulletin Sécurité mondiale*, No 8, Québec : Institut québécois des Hautes études internationales, Programme Paix et Sécurité internationales. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://www.iqhei.ulaval.ca>
- BENSIDOUN, Isabelle. 2004. "L'imbroglie des inégalités." Dans CEPII (Éd.). *L'économie mondiale.* Paris: La Découverte. Pp. 93-104.
- BERGER, Peter L. et Thomas LUCKMANN. 1985. *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of knowledge.* Great Britain: Penguin Books, 249 p.
- . 1986. *La construction sociale de la réalité.* Paris: Méridiens-Klincksieck, 288 p.
- BERGER, Peter. 1977 [1973]. *Comprendre la sociologie : son rôle dans la société moderne.* Connecticut: Éditions du Centurion, Collection Connaissance du présent, 263 p.

- BERGER, Thomas R. 1977. *Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale. Rapport d'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie*. Ottawa: Ministère de l'Approvisionnement et des services Canada.
- BERGERON, Gérard. 1977. *La gouverne politique*. Québec: Mouton et PUL, 262 p.
- , 1990. *Petit traité de l'État*. Paris: PUF, 263 p.
- BERNARD, Alain. 1975. "Le contexte socio-économique du chômage et de l'assistance sociale du Nouveau-Québec inuit." *Recherches amérindiennes au Québec* V (3): 16-25.
- BERNARD, Nick et Gérard DUHAIME. 2006. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006*. Québec: Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, 74 p.
- BIAYS, Pierre. 1955. *Conditions et genres de vie au Labrador septentrional*. Québec: Presses de l'Université Laval, 35 p.
- BJERREGAARD, Peter et Thomas K. YOUNG. 1998. *The Circumpolar Inuit: Health of a Population in Transition*. Copenhagen: Munksgaard, 287 p.
- BLAIS, André. 1992. "La mesure." Dans Benoît GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*. Québec: Presses de l'Université de Québec. Pp. 175-194.
- BLAUNER, R. 1969. "Internal Colonialism and Ghetto Revolt." *Social Problems* 16 (4): 393-408.
- BONE, Robert M. 1992. *The geography of the Canadian North. Issues and Challenges*. Toronto: Oxford University Press, 284 p.
- BOSERUP, Esther. 1965. *The conditions of agricultural growth : the economics of agrarian change under population pressure / With a foreword*. Chicago: Aldine Pub. Co.
- BOUDON, Raymond. 1979. *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*. Paris: Hachette, 269 p.
- , 1983 [1979]. *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*. Paris: Hachette, 333 p.
- BOUDON, Raymond et François BOURRICAUD. 1986 [1982]. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris: PUF, 2^{ème} édition, 714 p.

- BOUDON, Raymond et François BOURRICAUD. 2000 [1982]. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris: Quadrige/PUF, 5^{ème} édition, 714 p.
- BOURASSA, Robert. 1981. *Deux fois la Baie James*. Ottawa: Les Éditions La Presse, Ltée, 157 p.
- BOURDIEU, Pierre. 1982. *Leçon sur la leçon*. Paris: Éditions de Minuit, 55 p.
- . 1987. *Choses dites*. Paris: Éditions de Minuit, Collection Sens commun, 259 p.
- BOURDIEU, Pierre, Jean-Claude CHAMBORDERON et Jean-Claude PASSERON. 1968. *Le métier de sociologue*. Livre 1. Paris: Mouton / Bordas, 430 p.
- BOURGUIGNON, François et Christian MORISSON. 1999. *The Size Distribution of Income Among World Citizens: 1820-1990*. Document de travail du DELTA, No 2001-18. Paris : ENS, Mimeo, Consulté le 25 octobre 2007 aux adresses : (<http://www.delta.ens.fr/XIX/datasources.rtf>
<http://are.berkeley.edu/~harrison/globalpoverty/bourguignon.pdf>,
<http://www1.worldbank.org/prem/poverty/inequal/abstracts/recent.htm>)
- BOVÉ, José. 2003. "En finir avec l'idéologie du progrès." Dans José BOVÉ, Jean-Pierre BERLAND, François BRUNE, et al. (dir.). *Défaire le développement. Refaire le monde*, Paris: Parangon. Pp. 19-24.
- BRET, Bernard. 2006. *Le Tiers-Monde, croissance, développement, inégalités*. Paris: Ellipses, 3^{ème} édition révisée et actualisé, 222 p.
- BRUNE, François. 2003. "" Développement " : Les mots qui font croire." Dans José BOVÉ Jean-Pierre BERLAND, François BRUNE, et al. *Défaire le développement. Refaire le monde*, Paris: Parangon. Pp. 36-43
- BUSTELO, Pablo. 1994. "La Banque Mondiale et le développement économique des nouveaux pays industriels asiatiques: une analyse critique." Dans *Colloque Nouveaux Dynamiques Industriels et Économie du développement*. Grenoble: Asia&Argentina. Biblioteca de la Facultad de Ciencias Economicas y Empresariales, 9 p.
- CAMPBELL, A., P.E. CONVERSE et W.L. RODGERS. 1976. *The Quality of American Life: Perceptions, Evaluations, and Satisfaction*. New York: Russell Sage Foundation, 583 p.
- Canada. 1966. *Aperçu sur le Nouveau-Québec. Articles extraits de l'annuaire du Québec de 1964-1965*. Québec: Direction générale du Nouveau-Québec, Ministère des richesses naturelles, 113 p.

- 1976. *La Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Québec: Éditeur officiel du Québec, MAINC, 486 p.
 - 1984. *The Western Arctic Claim. The Inuvialuit Final Agreement*. Ottawa: MAINC, 114 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse: http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/inu/wesar1_e.pdf
 - 1993. *Agreement between the Inuit of Nunavut Settlement Area and her Majesty the Queen in Right of Canada*. Ottawa : MAINC, 282 p.
 - 1995. "Highlights of Aboriginal Conditions 1991, 1986. Demographic, Social and Economic Characteristics." Report : R32-154/1 – 1986E. Ottawa: Department of Indian Affairs and Northern Development, 122 p.
 - 1997. *Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la coopération à l'aube du XXIème siècle*. Ottawa: Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 359 p.
 - 2000. "Qualité de vie. Rapport conceptuel : Les moyens de définir et de mesurer la qualité de vie et de présenter aux Canadiens des rapports à ce sujet." Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : (<http://www.tbs-sct.gc.ca>).
 - 2000. "Le budget de 2000. De meilleures finances, une vie meilleure. Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants." Ottawa: Ministère des finances, 36 p.
 - 2006. "Mesurer le bien-être chez les Inuit." Rapport R2-440/2006. Ottawa: AINC, Secrétariat aux relations avec les Inuit, Direction de la recherche stratégique et de l'Analyse, 2 p.
- CAPLOW, Theodore. 1998. "Trends and contexts: The principles of singularity." *Journal of Comparative Sociology* 39(1) : 4-15.
- CASTELLS, Manuel et Laura d'Andrea TYSON. 1989. "High Technology and the Changing International Division of Production: Implications for the U.S. Economy." Dans Randall Purcell (dir.). *The Newly Industrializing Countries in the World Economy. Challenges for U.S. Policy*. Boulder: Lynne Rienner. Pp. 13-50.
- CAZES, Georges et Jean DOMINGO. 1984. *Critères du sous-développement. Géopolitique du Tiers-monde*. Montreuil: Boréal, 240 p.
- CAZORLA, Antoine, Anne-Mary DRAI, Jean-François GUILLAUME. 1992. *Sous-développement et Tiers-mondes : une approche historique et théorique*. Paris: Vuibert, 191 p.

- Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD) (dir.). 2002. *Séminaire Droit à l'autodétermination des peuples autochtones: Exposés des participants et synthèse des discussions*. New York: Droits et Démocratie, CIPDD, 75 p.
- CHABOT, Marcelle. 2001. *De la production domestique au marché : L'Économie contemporaine des familles inuit du Nunavik*. Thèse de doctorat, Québec: Département de sociologie, Université Laval.
- . 2004. "Consumption and Standards of Living of the Quebec Inuit: Cultural Permanence and Discontinuities." *The Canadian Review of Sociology and Anthropology* 41 (2): 147-170.
- Chambre de commerce international (CCI). 2001. "Déclaration d'ICC présentée au nom de la Communauté économique internationale aux chefs d'État et de gouvernement participant au sommet de Gênes." ICC. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : (<http://www.iccwbo.org/id496/index.html>)
- CHAREST, Paul. 1992. "La prise en charge donne-t-elle du pouvoir? L'exemple des Attikamek^w et des Montagnais." *Anthropologie et Sociétés* 16 (3) : 55-76.
- CHAREST, Paul et Adrian TANNER. 1992. "Présentation. La reconquête du pouvoir par les Autochtones." *Anthropologie et Sociétés* 16 (3) : 5-16.
- CHARON, Claude-Yves. 1981. "L'autre dialogue nord-sud, celui entre les Inuit, les Indiens et nous: vers une nouvelle dépendance?" *Recherches amérindiennes au Québec* XI (2): 98-99.
- CHARRIN, Anne-Victoire, Jean-Michel LACROIX et Michèle THERRIEN. 1995. *Peuples des Grands Nords. Traditions et transitions*. Paris: Presses de la Sorbonne nouvelle, 349 p.
- CIACCIA, John. 1988. "The issues at Stake in the negotiations. The Practical and Philosophical Stakes." Dans Garry BOWERS et Sylvie VINCENT (dir.). *Baie James et Nord québécois: Dix ans après*. Québec: Recherches amérindiennes au Québec. Pp. 39-41.
- CLAVAL, Paul. 1980. *Les mythes fondateurs des sciences sociales*. Paris: PUF. Pp. 164-171.
- CLICHE, David. 1989. "La Convention de la Baie James et du Nord québécois et le développement nordique : réalités et perspectives d'avenir." Dans Louis-Edmond HAMELIN et Micheline POTVIN (Éds.). *L'avenir du Nord québécois. Actes du symposium international sur l'avenir du Nord québécois (19-21 novembre 1987)*. Sillery: PUQ. Pp. 193-201.

- COHEN, Daniel. 1998 [1997]. *Richesse du monde, pauvretés des nations*. Paris: Flammarion, 2ème édition, 165 p.
- COLEMAN, J. S. 1968. "Modernization: political Aspects." Dans *International Encyclopedia of the Social Sciences, Vol. 10*. New York: MacMillan and the Free Press. Pp. 395-400.
- Commission européenne. 2004. "Qualité de vie en Europe : Perceptions des conditions de vie dans une Europe élargie." Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Consulté le 24 octobre 2007 à l'adresse : (<http://www.eurofound.eu.int/publications/files/EF03113FR.pdf>).
- Commission du Nunavik. 2001. *Partageons / Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik. Rapport de la Commission du Nunavik (Trilingue)*. Kuujuaq: Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, 66 p.
- COOKE, Martin, Daniel BEAVON et Mindy McHARDY. 2004. "Measuring the Well-being of Aboriginal People: An Application of the United Nations' Human Development Index to registered Indians in Canada, 1981-2001." Ottawa: Indian and Northern Affairs Development, Strategic research and Analysis Directorate. Consultée le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante: http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/mwb/index_e.html.
- CORCUFF, Philippe. 1995. *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*. Paris: Nathan, 126 p.
- COT, Jean-Pierre et Jean-Pierre MOUNIER. 1974. *Pour une sociologie politique*. Tome 1. Paris: Éditions du Seuil, 253 p.
- CREERY, Ian. 1994. "The Inuit (Eskimo) of Canada." Dans Monitory Rights Group (MRG). *Polar Peoples: Self-Determination & Development*. London: MRG. Pp. 105-147.
- CRONE, Donald K. 1988. "State, Social Elites, and Government Capacity in Southeast Asia." *World Politics* 40 (2) : 252-268.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG. 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris: Éditions du Seuil, 436 p.
- CROZIER, Michel, Georges LAVAU, Leo HAMON, Marcel DEMONQUE, Yves R. SIMON, Étienne BORNE, Pierre ANTOINE, et al., (dir.) 1966. *Pouvoir et société. De l'entreprise à l'État*. Paris: Desclée de Brouwer, Centre catholique des intellectuels français, Série Recherche et Débats, 187 p.

- CRPA, Canada. 1996a. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Un passé, un avenir*. Vol.1. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 802 p.
- 1996b. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Une relation à définir*. Vol. 2. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada. Pp. 871-1150.
- 1996c. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Perspectives et réalités*. Vol. 4. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services du Canada. Pp. 435-582.
- CSONKA, Yvon. 2003. "De la préhistoire au XXI^e siècle dans l'Arctique central et oriental canadien." Dans Pauline HURET (dir.) *Les Inuit de l'Arctique canadien*. Québec: CIDEF-AFI 13(4), Collection Francophonie. Pp. 21-34.
- CUMMINS, R. A. 2000. "Objective and Subjective Quality of Life: an Interactive Model." *Social Indicators Research* 52: 55-72.
- DAHL, Jens. 2000. *Saqqaq: An Inuit Hunting Community in the Modern World*. Toronto-Buffalo-London: University of Toronto Press, 277 p.
- DAHL, Jens, Jack Hicks et Peter Jull (Éds.) 2000. *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*. Copenhagen: IWGIA Document No 102, 223 p.
- DAMAS, David. 2002. *Arctic Migrants / Arctic Villagers: the Transformation of Inuit Settlement in the Central Arctic*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 277 p.
- DARWIN, Charles. 1859. *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*. London: John Murray.
- DAVIES, James B., Susanna SANDSTROM, Anthony SHORROCKS et Edward N. WOLFF. 2006. *The World Distribution of Household Wealth*. UNU-WIDER, 70 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://www.wider.unu.edu/research/2006-2007/2006-2007-1/wider-wdhw-launch-5-12-2006/wider-wdhw-report-5-12-2006.pdf>
- DELÂGE, Denys. 1985. *Le pays renversé: Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*. Montréal: Boréal Express, 416 p.
- DELÂGE, Denys. 1996a. "Les premières nations d'Amérique du Nord sont-elles à l'origine des valeurs écologiques et démocratiques contemporaines?" Dans Denys Delâge, Laurier Turgeon et Réal Ouellet (dir.). *Transferts Culturels et métissages Amérique / Europe, XVI^e - XXI^e siècle*. Sainte-Foy: PUL. Pp. 317-346.

- . 1996_b. "Conclusion." Dans Denys Delâge, Laurier Turgeon et Réal Ouellet (dir.). *Transferts Culturels et métissages Amérique / Europe, XVIe - XXe siècle*. Sainte-Foy: PUL. Pp. 569-576.

DE LA ROSA, Emilio. 1998. *Santé, précarité et exclusion*. Paris: PUF.

DÉPELTEAU, Françoise. 1998. *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*. Québec: PUL, 417 p.

DESAI, Vandana et Robert B. POTTER, (dir.) 2003. *The Companion to Development Studies*. New York: Oxford University Press, 562 p.

DESBIENS, Jean- Paul. 1993. *Comment peut-on être autochtone ? Remarques sur la question autochtone*. Québec: Secrétariat des Affaires autochtones, 36 p.

DESCARTES, René. 1990. *Discours de la méthode*. Paris: Éditions Agora, 351 p.

DESCOMBES, Vincent. 1999. "Louis Dumont ou les outils de la tolérance." *Esprit* 253 : 65-85.

DICKASON, Patricia Olive. 1996. *Les premières nations*. Sillery: Éditions du Septentrion, 511 p.

DION, Léon. 1972. *Société et politique : La vie des groupes. Dynamique de la société libérale*. Tome 2. Québec: PUL, 616 p.

DOBRY, Michel. 1986. *Sociologie des crises politiques*. Paris: Presses de la FNSP, 319 p.

DODDS, Klaus. 2003. "The Third World, Developing Countries, the South, Poor Countries." Dans Robert B. POTTER et Vandana DESAI (dir.) *The Companion to Development Studies*. New York: Oxford University Press. Pp. 3-7.

DORAIS, Louis-Jacques. 1975. "Les Inuit du Nouveau-Québec, introduction." *Recherches amérindiennes au Québec* V(3) : 5-6.

- . 1976. "Les Inuit du Labrador Central." *Recherches amérindiennes au Québec* VI(1) : 10-12.

- . 1989. "Langue, identité et philosophie du développement nordique." Dans Gérard DUHAIME (dir.). *Le développement des peuples du Nord: Actes du premier colloque Québec-Russie*. Québec: GÉTIC, Université Laval. Pp. 21-28.

- . 1996. *La parole inuit: langue, culture et société dans l'Arctique nord-américaine*. Paris: Pecters, 331 p.

- DUBBS, Patrick. 1988. *Another development in Alaska*. Fairbanks: Department of Rural Development, University of Alaska.
- DUHAIME, Gérard. 1985. *De l'igloo au H.L.M. Les Inuit sédentaires et l'État-providence*. Québec: Centre d'études nordiques, Collection Nordicana, 81 p.
- . 1987. *Ni chien, ni loup. L'économie, l'État et les Inuit du Québec arctique*. Thèse de doctorat. Québec: Département de sociologie, Université Laval. 571 p.
- . 1989. *Le développement des peuples du Nord. Actes du premier colloque Québec-Russie*. Québec: GÉTIC, Collection Travaux de recherche, 250 p.
- . 1991_a. "Le pluriel de l'Arctique. Travail salarié et rapports sociaux en zone périphérique." *Sociologie et sociétés* XXIII (2) : 113-128.
- . 1991_b. "Revenu personnel, destin collectif: La structure du revenu des Inuit de l'Arctique du Québec, 1953-1983." *Canadian Ethnic Studies* XXIII (1) : 21-39.
- . 1992. "Le chasseur et le Minautore: Itinéraire de l'autonomie politique au Nunavik." *Études Inuit Studies* 16 (1-2) : 149-177.
- . 1994. "De la sociologie des Autochtones au Québec. Présentation" *Recherches sociographiques* XXXV (3) : 359-371.
- . 2000. "Économie contemporaine / Present-day economy." *Études Inuit Studies* 24 (1).
- . (dir.) 2001_a. *Atlas historique du Québec. Le Nord: Habitants et mutations*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, Groupe d'études inuit et circumpolaires, 227 p.
- . 2001_b. "Conclusion. Demain l'histoire." Dans Gérard DUHAIME (dir.). *Atlas historique du Québec. Le Nord: Habitants et mutations*. Sainte-Foy: Presses de l'université Laval, groupe d'études inuit et circumpolaires. Pp. 195-198.
- DUHAIME, Gérard et Anne GODMAIRE. 2002. "Les modèles de développement du Nord. Analyse exploratoire au Québec isolé." *Recherches sociographiques* 43 (2): 329-351.
- DUHAIME, Gérard, Edmund SEARLES, Peter J. USHER, Heather MYERS et Pierre FRECHETTE. 2004. "Social Cohesion and Living Conditions in the Canadian Arctic: From Theory to Measurement." *Social Indicators Research* 66 (3): 295-317.
- DUHAIME, Gérard et Nick BERNARD (Éd.) 2003. *Arctic Economic Development and Self-Government*. Québec: GÉTIC, Université Laval, 350 p.

- DUHAMIE, Gérard, Nick BERNARD et Anne GODMAIRE. 2001. "La sédentarisation des Autochtones." Dans Gérard DUHAMIE (dir.). *Atlas historique du Québec. Le Nord: Habitants et mutations*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, Groupe d'études inuit et circumpolaires. Pp. 173-194.
- DUHAIME, Gérard, Rasmus Ole RASMUSSEN et Robert COMTOIS, (dir.) 1998. *Sustainable Development in the North. Local Initiatives vs Megaprojects. Circumpolar Arctic Social Sciences Ph.D. Network. Proceedings of the Second Conference*. Québec: GÉTIC, Université Laval, 393 p.
- DUPUIS, Renée. 1991. *La question indienne au Canada*. Montréal: Boréal, Collection Boréal Express, 174 p.
- . 2001. *Quel Canada pour les autochtones? : la fin de l'exclusion*. Montréal: Boréal, 174 p.
- DURKHEIM, Émile. 1932 [1893]. *De la division du travail social*. Paris: Librairie F. Alcan, 6^{ème} édition, 416 p.
- DURKHEIM, Émile. 1963. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: PUF, 15^{ème} édition, 149 p.
- DURST, Douglas. 1991. "Conjugal Violence: Changing Attitudes in Two Northern Native Communities." *Community Mental Health Journal* 27 (5) : 359-373.
- EDOUARD, Roberson et Alexandre LEFRANÇOIS. 2004. "Les élites autochtones et la spirale de la réduction: succès, déboires et espoirs." *Revue d'éthique et de théologie morale "le Supplément". Religions et nations*, No 228 : 319-357.
- EDOUARD, Roberson et Yohann CÉSA. 2005. "Sociétés et économies inuit en devenir." Dans Marie-Françoise ANDRÉE (dir.). *Le monde polaire. Mutations et transitions*. Paris: Ellipses. Pp. 53-66.
- EISENSTADT, S. N. 1964. "Breakdowns of Modernization." *Economic Development and Cultural Change* XII (4) : 345-367.
- ÉLIAS, Norbert. 1981 [1970]. *Qu'est-ce que la sociologie?* Aix en Provence: Pandora, Collection Des sociétés, 222 p.
- . 1985 [1969]. *La société de cour*. Paris: Flammarion, Collection Champs.
- . 1991. *La société des individus*. Traduction de Jeanne Étoré. Paris: Fayard, 301 p.

- ÉLIAS, Peter Douglas. 1991. *Development of Aboriginal People's Communities*. North York: Centre for Aboriginal Management Education and Training (CAMET) and Captus Press, 266 p.
- . 1996. "Worklessness and Social Pathologies in Aboriginal Communities." *Human Organization*, Vol. 55: 13-24.
- EMMANUEL, Arghiri. 1972. *Unequal Exchange*. London and New York: Monthly Review Press, Xlii + 453 p.
- EPOO, Daniel et Donald ST-CYR. 2005. "Rapport d'activités 2004-2005 pour le Nunavik. Rapport présenté à la Conférence des ministres des mines et de l'énergie." Nunavik: Fonds d'exploration minière du Nunavik. Pp. 7 p.
- ERIKSEN, Thomas Hylland. 1993. *Ethnicity and nationalism. Anthropological Perspectives*. London: Pluto Press.
- ERIKSON, Robert. 1993. "Descriptions of Inequality : The Swedish Approach to Welfare Research." Dans Amartya SEN et Martha C. NUSSBAUM (dir.) *The Quality of Life*. Oxford (England), New York: Clarendon Press, Oxford University Press. Pp. 67-84.
- ESCOBAR, Arturo. 1988. "Power and Visibility: Development and the Invention and Management of the Third World." *Cultural Anthropology* 3 (4): 428-443.
- . 1996 [1995]. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Best Book Award, New England Council of Latin American Studies. Princeton: Princeton University Press, 290 p.
- ESTEVA, Gustavo. 1993. "Development." Dans Wolfgang SACHS (dir.). *The Development Dictionary: A Guide to Knowledge as Power*. London: Zed. Pp. 6-26.
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre. 1997. *Haiti: l'invasion des ONG*. Port-au-Prince/Montréal: CRESFED/CIDIHCA, 250 p.
- FAHEY, Tony, Brian NOLAN, Christopher T. WHELAN. 2003. *Monitoring Quality of Life in Europe*. Office des publications officielles des Communautés européennes. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://www.eurofound.eu.int/publications/EF02108.htm>
- FARVAQUE, Nicolas. 2003. "Responsabilité et travail d'évaluation: les terrains de l'action publique dans l'approche par les capacités." Dans École normale supérieure de Cachan. *Institutions et Dynamiques historiques de l'économie*. Cachan : Unité mixte de recherche No 8533 du CNRS, 31 p.

- FAVREAU, Louis et Lucie FRÉCHETTE. 1999. *Économie sociale, coopération Nord/Sud et développement*. No 14, Hull: Université du Québec à Hull, 24 p.
- FERGUSON, James. 1990. *The Anti-Politics Machine : Development, Depoliticization and Bureaucratic power in Lesotho*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FLANAGAN, J. C. 1978. "A Research Approach to Improving our Quality of Life." *American Psychologist* Vol. 33: 138-147.
- . 1982. "Measurement of Quality of Life: Current State of the Art." *Archives of Physical Medicine and Rehabilitation* Vol. 63: 56-59.
- FLANAGAN, Thomas. 2002. *Premières nations ? Seconds regards*. Sillery: Septentrion, 304 p.
- FORSEY, Eugène A. 2005. *Les Canadiens et leur système de gouvernement*. 6^{ème} édition. Ottawa: Bibliothèque du Parlement, Service d'information publique, 61 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : (http://www.parl.gc.ca/information/library/idb/forsey/PDFs/Les_Canadiens_et_leur_systeme-6ed.pdf)
- FORTIN, Marie-Fabienne. 1988. *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Québec: Décarie Éditeur Inc., 379 p.
- FRANK, André Gunder. 1967. *Capitalism and Underdevelopment in the Latin America: Historical study of Chile and Brazil*. New-York : Monthly Review Press.
- FRASER, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale? reconnaissance et redistribution*. Paris: La Découverte, 178 p.
- FREUND, Julien. 1993. "Préface." Dans Martine XIBERRAS (dir.). *Les théories de l'exclusion. Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*. Paris: Méridiens Klincksiek.
- FRIDERES, J. 1998. *Aboriginal Peoples in Canada: Contemporary Conflicts*. Scarborough, Ontario: Prentice Hall Allyn and Bacon Canada.
- FUKUDA-PARR, Sakiko. 2003. "The Human Development Paradigm: Operationalizing Sen's Ideas on Capabilities." *Feminist Economics* 9 (2-3): 301-317.
- GAGNON, Alain G. et Guy ROCHER (dir.) 2002. *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. Montréal: Québec Amérique.
- GARDNER, Katty et David LEWIS. 1996. "Anthropology, development and the crisis of modernity." Dans *Anthropology, Development and the Post-modern Challenge*. London, Chicago: Pluto Press, Pp. 1-25.

- GAUTHIER, Benoît, (dir.) 1992. *Recherche sociale. De la problématique à la collection des données*. Québec: PUQ, 584 p.
- , 1992. "Introduction." Dans Benoît GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Québec: PUQ. Pp. 1-17.
- , 2003. "La structure de la preuve." Dans Benoît GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 619 p.
- GILLES, Alain. 1994. *Éléments de méthodologie et d'analyse statistique pour les sciences sociales*. Montréal-Toronto: Chenelière/McGraw-Hill, 571 p.
- GIRAUD, Pierre-Noël. 1997. "L'inégalité du monde: économie du monde contemporain. Communication à Université Paris-Dauphine le 27 mai 1997. Débat introduit par le Professeur Charles-Albert Michalet." Dans CERNA. *Les activités du Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières*. Paris : Centre d'économie industrielle École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 31 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : (<http://www.cerna.ensmp.fr/Documents/PNG-ComDauphine97.pdf>).
- GIROUX, Guy. 2001. "La société civile face au désengagement de l'État." Dans Guy GIROUX (dir.). *L'État, la société civile et l'économie. Turbulences et transformations*. Canada: L'Harmattan/PUL. Pp. 77-104.
- , (dir.) 2001. *L'État, la société civile et l'économie*. Québec: L'Harmattan/PUL, 251 p.
- Government of Newfoundland and Labrador (GNL). 2003. *Labrador Inuit Land Claims Agreement*. Labrador : Labrador and Aboriginal Affairs, 403 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante: (<http://www.gov.nl.ca/laa/liacclaims/pdf/complete.pdf>)
- GOURDEAU, Eric, (dir.) 1966. *Aperçu sur le Nouveau-Québec. Articles extraits de l'annuaire du Québec de 1964-1965*. Québec: Ministère des richesses naturelles. Direction générale du NOUveau-Québec, 113 p.
- GRAHAM, Katherine A. and Anne B. McAllister. 1981. *The Inuit land claim, constitutional development, and local government reform in the Northwest Territories: an overview*. Kingston, Ontario: Queen's University/Institute of local Government.
- GRAND'MAISON, Jacques. 1972. *Nouveaux modèles sociaux et développement*. Québec: Éditions Hurtubise HMH, Ltée, 491 p.

- GRAWITZ, Madeleine. 1993. *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Éditions Dalloz, 9^{ème} édition, 870 p.
- GRONDIN, Jacques, Jean-François PROULX, Suzanne BRUNEAU et Éric DEWAILLY. 1994. "Santé publique et environnement au Nunavik." *Études Inuit Studies* 18 (1-2) : 225-251.
- HAGGARD, Stephan. 1988. "The Politics of Industrialization in the Republic of Korea and Taiwan." Dans Helen HUGHES (dir.). *Achieving industrialization in East Asia*. Cambridge: Cambridge University Press, 400 p.
- , 1990. *Pathways from the Periphery : The Politics of Growth in the newly Industrializing Countries*. Ithaca: Cornell University Press, 294 p.
- HALL, Peter. 1986. *Governing the Economy. The Politics of State intervention in Britain and France*. Cambridge: Oxford University Press, 341 p.
- HAMELIN, Louis-Edmond. 1974. "L'implantation politique du Québec dans ses territoires nordiques." *Géographie XXVIII* (4): 313-321.
- , (dir.) 1984. *La gestion du Grand Nord canadien*. 16^{ème} colloque national, Québec: L'Institut d'administration publique du Canada. Pp. 148-254.
- HANCOCK, Graham. 1989. *Lords of poverty: The Power, Prestige, and Corruption of the International Aid Business*. New York: The Atlantic Monthly Press, 234 p.
- HAQ, Mahbub ul. 1995. *Reflections on Human Development*. New York: Oxford University Press.
- HAWKES, David C. 1995 [1989]. *Aboriginal Peoples and Government Responsibility: Exploring Federal and Provincial Roles*. Ottawa: Carleton University Press.
- , 2001. "Indigenous Peoples: Self-Government and Intergovernmental relations." *International Social Sciences Journal* 53 (167): 153-161. Malden: Blackwell Publishers.
- HAYTER, Teresa. 1971. *Aid as Imperialism*. Harmondsworth: Penguin, Collection Pelican Books, 222 p.
- HERPIN, Nicolas. 1993. "L'urban underclass chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté." *Revue française de sociologie XXXIV*: 421-439.
- HICKS, Jack. 1999. "The Nunavut Land Claim and the Nunavut Government: Political Structures of Self-Government in Canada's Eastern Arctic." Dans Hanne Petersen and Birger Poppel. *Dependency, autonomy, sustainability in the Arctic*. Aldershot, U.K.; Brookfield, Vt. and Sydney: Ashgate. Pp. 21-53.

- HICKS, Jack et Graham WHITE. "Nunavut: Inuit Self-determination through a Land Claim and Public Government?" Dans Jens DAHL, Jack HICKS, et Peter Jull (Eds.) 2000. *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*. Copenhagen: IWGIA Document No 102. Pp. 30-115.
- HODGINS, Stephen. 1997. *Health and What affects it in Nunavik: How is the Situation Change?* Québec: Department of Public Health, Nunavik Regional Board of Health and Social Services, 321 p.
- HOGG, Peter W. et Mary Ellen TURPEL. 1995. "Implementating Aboriginal Self-Government: Constitutional and Jurisdictional Issues." Dans Patrick MACKLEM (dir.). *Aboriginal Self-Government: Legal and Constitutional Issues*. Ottawa: CRPA. Pp. 375-440.
- HOUTART, François et Anselme REMY. 1997. *Les référents culturels à Port-au-Prince*. Port-au-Prince, Haïti: CRESFED.
- HOURS, Bernard. *Domination, dépendances, globalisation. Tracés d'anthropologie politique*, Paris : L'Harmattan.
- HUDON, Marie-Ève et Marion MÉNARD. 2006. *Le rôle des tribunaux dans la reconnaissance des droits linguistiques*. Ottawa: Bibliothèque du parlement, Service d'information et de recherche parlementaires. 16 p.
- HUNGTINGTON, Samuel. 1968. *Political Order in Changing Societies*. New Haven: Yale University Press. Chap. 1 et 4.
- HUNT, C. David. 1978. "Approaches to Native Land Settlements and Implications for Northern Land Use and Resource Management Policies." Dans R. F. KEITH et J. B. WRIGHT (Éds.). *Northern Transitions, Vol. 2*. Ottawa: Canadian Arctic Resources Committee. Pp. 5-41.
- HUSKEY, Lee. 2002. "Local Development in the North. Three hypotheses." Dans *Northern Veche. Proceedings of the Second Northern Research Forum*. Russia: Northern Research Forum. Pp. 179-183
- HUSKEY, Lee et Thomas A. MOREHOUSE. 1992. "Development in remote regions: What do we know?" *Arctic* Vol. 45 (2) : Pp. 128-137
- Hydro-Québec. 2006. "Rapport annuel 2006. Notre choix est clair. Notre choix est vert." Québec: Hydro-Québec, 110 p. Consulté le 25 octobre 2007 : http://www.hydroquebec.com/publications/fr/rapport_annuel/2006/pdf/hydro2006fr_complet.pdf
- HYLTON, John H. 1994. *Aboriginal Self-Government in Canada: Current Trends and Issues*. Saskatoon: Purich's Publishing, 264 p.

- INGLEHART, Ronald et Christian WELZEL. 2003. "Political Culture and Democracy: Analyzing Cross-level Linkages." *Comparative Politics* 36 (Octobre) : 61-79.
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). 2004. *Document d'information sur les Inuit et le logement. Pour discussion à la réunion sectorielle sur le logement, les 24 et 25 novembre à Ottawa.* Ottawa : ITK. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/hsng/bckpr/ITK_BgPaper_f.pdf
- Inuit Tungavingat Nunamini (ITN). 1983. *Les Inuit dissidents à l'entente de la Baie James.* Montréal: ITN et Maîtresse d'école, 104 p.
- JACCOUD, Mylène. 1995. "L'exclusion sociale et les Autochtones." *Lien social et Politiques - RIAC* 34: 93-100.
- JENNESS, Diamond. 1964. *Eskimo Administration. Vol. II.* Canada: Arctic Institute of North America, 186 p.
- JOHANSEN, Lars Emile. 1992. "Greenland and the European Community." *Études Inuit Studies* 16 (1-2) : 33-38.
- JOHNSON, Chalmers. 1982. *MITI and The Japanese miracle.* California: Stanford University Press.
- . 1986. "The non-socialist NICs : East Asia." *International Organization* 40 (2) : 557-565.
- . 1987. "Political Institutions and Economic Performance : The Government Business Relationship in Japan, South Korea and Taiwan." Dans Frederic C. DEYO (dir.). *The Political Economy of the New Asian Industrialism.* Ithaca: Cornell University Press. Pp. 136-164.
- JOWELL, Roger. 2003. "Indicators of subjective well-being. Document 2.3." Dans *Conférence des utilisateurs de statistiques. Measuring Government Performance.* Londres.
- KATTAN, Emmanuel. 2006. "Un partenariat mondial pour le développement. Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport annuel 2006." New York: PNUD, 36 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : <http://www.undp.org/french/publications/annualreport2006/french-report.pdf>
- KENDALL, Joan. 2001. "Circles of Disadvantage: Aboriginal Poverty and Underdevelopment in Canada." *The American Review of Canadian studies* 31 (1) : 43-59.

- KIRMAYER, Laurence J., Barbara HAYTON, Michael MALUS, Vania JIMENEZ, Rose DUFOUR, Consuelo QUESNAY, Yeshim TERNAR, Terri YU et Nadia FERRARA. 1994. *Suicide in Canadian Aboriginal Populations: Emerging Trends in Research and Intervention*. Montreal: Culture and Mental Health Research Unit. Institute of Community and Family Psychiatry, Sir Mortimer B. Davis. Jewish General Hospital.
- KOLAUSOK, Eddie D. 2004. "Boom, faillite et équilibre: la vie depuis 1950." Dans Ishmael ALLUNIK. *À travers temps et toundra. Les Inuvialuits de l'Arctique de l'Ouest*. Gatineau: Musée canadien des civilisations. Pp. 161-188.
- LAJOIE, Andrée. 2002. *Quand les minorités font la loi*. Paris: PUF, 217 p.
- LAJUGIE, Joseph. 1966. *Les systèmes économiques*. Paris: PUF, Collection Que sais-je? 126 p.
- LALLEMENT, Michel. 1993. *Histoire des idées sociologiques: de Parsons aux contemporains*. Tome 2. Paris: Éditions Nathan, Collection Économie sciences sociales.
- LAMAU, Marie-Louise 1993 [1992]. "La notion de qualité de vie dans le champ de la santé." Dans *The Quality of Life in the Mediterranean Countries, First Mediterranean Meeting on Bioethics*. Palermo: Istituto Siciliano di Bioetica, Quaderni di Bioetica e Cultura, EDI OFTES. Pp. 47-68.
- LAMOTHE, Bernard and Louise LEMIRE. 1994. "Schooling, Development and Economic Activity among Arctic Quebec's Inuit." *Recherches Sociographiques* 35(3): 551-573.
- LAMOUREUX, Andrée. 1995. *Recherche et méthodologie en sciences humaines*. Québec: Éditions Études Vivantes, 403 p.
- LANZARINI, Corinne. A venir. "Dégradations corporelles, organisation de survie et éclipse institutionnelle." Dans Éric GAGNON, Yolande PELCHAT et Roberson EDOUARD (dir.). *Dynamiques d'inclusion et d'exclusion: Justice sociale, action publique et politiques de santé*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- LARRAIN, Jorgé. 1989. *Theories of Development: Capitalism, Colonialism and Dependency*. Cambridge: Polity Press, Ch. 3-5.
- LATOUCHE, Serge. 2003. "Le développement n'est pas le remède de la mondialisation, c'est le problème!" Dans José BOVÉ, Jean-Pierre BERLAND, François BRUNE, et al. (dir.). *Défaire le développement. Refaire le monde*, Paris: Parangon, Pp. 15-18.

- LATOUCHE, Serge. 2004. *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Paris : Mille et une nuits
- LAUGRAND, Frédéric et J. OOSTEN. 2007. "Reconnecting People and Healing the Land : Inuit Pentecostal and Evangelical Movements in the Canadian Eastern Arctic". *Numen*, 54 (3): 229-269.
- LAZARSFELD, Paul F. 1965 [1958]. "Des concepts aux indices empiriques." Dans Paul F. LAZARSFELD et Raymond BOUDON. *Le vocabulaire des sciences sociales: concepts et indicateurs*. Paris: Mouton. Pp. 27-36
- LEBARON, Frédéric. 2003. *Le savant, le politique et la mondialisation*. SL: Éditions du croquant.
- LE BOT, Yvon. 1992. "Développement, acteurs sociaux et acteurs politiques. (Le mode de développement latino-américain)." *L'Année sociologique* Vol. 42.
- LÉGER, Marie. 2002. "La reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples: menace ou avantage?" Dans Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD). *Séminaire Droit à l'autodétermination des peuples autochtones: Exposés des participants et synthèse des discussions*, Sous la direction de. New York: Droits et Démocratie, CIDPDD. Pp. 3-8.
- LEMIEUX, Vincent. 1989. *La structuration du pouvoir dans les systèmes politiques*. Québec: Presses de l'Université Laval, 227 p.
- LEVEN, C. 1986. "A Note on the Economics of Remoteness." Dans U. WYBERG E. BYLUND. *Regional Dynamics of Socio-economic Change: Experiences and Prospects in Sparsely Settled Areas*. Sweden: CERUM, University of UMEA.
- LÉVESQUE, Carole et al. 2002. "Between Abundance and Scarcity : Food and the Institution of Sharing among the Inuit of the Circumpolar Region during the Recent Historical Period." Dans Gérard DUHAIME. *Sustainable Food security in the Arctic. State of knowledge*. Edmonton: Canadian circumpolar Institute Press. Pp. 103-116.
- LINTEAU, Paul-André, Renée DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et F. RICARD. 1989 [1979]. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*. Tome 2. Montréal: Éditions du Boréal, 737 p.
- LINTON, Ralph. 1968[1936]. *De l'homme*. Paris: Éditions de Minuit, 535 p.
- LORIOT, Gérard. 1992. *Pouvoir, idéologies et régimes politiques*. Québec: Éditions Études vivantes.

- MACPHERSON, Crawford B. 2004. *La théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke*. Paris: Gallimard, Folio essai, 606 p.
- MADELEY, John, Mark ROBINSON, Paul MOSLEY, Ganga Ram DAHAL, P. CHAUDHURI et A. ELLMAN. 1991. *When Aid is No Help: How Projects Fail, and They Could Succeed*. London: Intermediate Technology Publications, 132 p.
- MALAURIE, Jean et Jacques ROUSSEAU (dir.) 2005. *Du Nouveau-Québec au Nunavik 1964-2004. Une fragile autonomie*. Paris: Economica, 2^{ème} édition, 538 p.
- MALONE, Marc. 1986. *Financing Aboriginal Self-Government in Canada: Aboriginal Peoples and Constitutional Reform, Background Paper No 9*. Kingston, Ontario: Institute for Intergovernmental Relations, Queen's University, 64 p.
- MARIC, Michel. 1996. "Égalité et équité: l'enjeu de la liberté. Amartya Sen face à John Rawls et à l'économie normative." *Revue française d'économie* XI (3) : 95-125.
- MARK, Davidi. 1983. "Déclaration de Davidi Mark." Dans Inuit Tungavingat Nunamini (ITN). *Les Inuit dissidents à l'entente de la Baie James*. Montréal: ITN/La maîtresse d'école, 87p.
- MARSHALL, Thomas Humphrey. 1965. *Class, Citizenship and Social Development*. New York: Doubleday & Co.
- MARTIN, Thibault. 2003. *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*. Québec: PUL, 202 p.
- MARX, Karl. 1969 [1869]. *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Paris: Éditions sociales, 156 p.
- . 2003 [1859]. *Contribution à la critique de l'économie politique*. Chicoutimi: Édition électronique de Jean-Marie TREMBLAY, 246 p. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante :
http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/contribution_critique_eco_pol/critique_eco_pol.pdf
- MATHIEU, Benoît. 2006. "L'entreprise face aux enjeux sociopolitiques." Dans *Magazine de la Communication de crise sensible*. Observatoire international des crises. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse :
<http://www.communication-sensible.com/articles/veille-socio-politique-bm.pdf?PHPSESSID=075e13b86e569b943df9e4be429cd947>
- MATIVAT, Geneviève. 2003. *L'Amérindien dans la lorgnette des juges. Le miroir déformant de la justice*. Québec: Recherches amérindiennes au Québec, 96 p.

- MAUSS, Marcel. 1971 [1967]. *Essai de sociologie*. Paris: Éditions de Minuit, 252 p.
- , 2001 [1950]. *Sociologie et anthropologie*. Paris: PUF, 9^{ème} édition Quadrige, 482 p.
- McHARDY, Mindy et Erin O'SULLIVAN. 2004. *First Nations Community Well-Being in Canada : The Community Well-Being Index (CWB), 2001*. Ottawa: Indian and Northern Affairs Canada (AINC), Strategic research and Analysis Directorate. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse:
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cwb/index_e.html
- McLACHLIN, Beverly. 2003. *La civilisation de la différence. Allocution de la très honorable Beverly McLachlin, C.P. Juge en chef du Canada*. Symposium Lafontaine-Baldwin. Halifax, Nouvelle-Écosse.
- MEAD, George Herbert. 1963[1934]. *L'esprit, le soi et la société*. Paris: PUF, x+332 p.
- MELCHIOR, Arne. 2001. "Global Income Inequality: Beliefs, Facts and unresolved Issues." *World Economics* 2 (3) : 87-108.
- MENDRAS, Henri. 1975. *Éléments de sociologie*. Paris: Armand Colin, 4^{ème} édition, 262 p.
- MERCURE, Daniel, (dir.) 2005. *L'analyse du social. Les modes d'explication*. Québec: PUL, 320 p.
- MERTON, Robert King. 1965 [1949]. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris: Plon. Pp. 65-139.
- , 1983. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris: Saint-Pierre-de-Salerno, G. Monfort, 514 p.
- MILANOVIC, Branko. 2005. *Worlds Apart: Measuring International and Global Inequality*. New Jersey: Princeton University Press, 227 p.
- MITCHELL, Marybelle. 1996. *From Talking Chiefs to a native Corporate Élite: the Birth of Class and Nationalism Among Canadian Inuit*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 533 p.
- MOREHOUSE, Thomas A. 1987. "Native Claims and Political Development: A Comparative Analysis. I." Dans ISER. *Annual Meeting of Western Regional Science Association*. Hawaii: Institute of Social and Economic Research (ISER), University of Alaska Anchorage. Consulté le 25 octobre 2007:
<http://www.alaskool.org/projects/anca/international/TMWRSA1.html/top>
- MOREHOUSE, Thomas A. 1989. *Rebuilding the political economies of Alaska Native Villages*. ISER Occasional Papers, No 21.

- MORISSETTE, Renée et Xuelin ZHANG. 2006. *Inégalité de la richesse : second regard. Perspective*. Ottawa: Statistique Canada. 13 p.
- MORRISON, W.R. 1983. *A Survey of the History and Claims of the Native Peoples of Northern Canada*. Ottawa: Department of Indian Affairs and Northern Development.
- MOSLEY, Paul. 1987. *Overseas Aid: Its Defence and Reform*. Brington, England: Wheatsheaf Books.
- . 1987a. *Conditionality as a bargaining process: Structural adjustment lending, 1980-86*. Princeton Essays in International Finance, No 168, Princeton: 40 p.
- MURRAY, Charles. 1984. *Loosing Ground: American Social Policy. 1950-1980*. New York: Basic Books, Perseus Books Group, 2ème édition, 323 p.
- MYRDAL, Gunnar. 1957. *Economic Theory and Underdeveloped Regions*. London: The Duckworth, 168 p.
- NOËL, Lina. 1989. *Essai sur le développement socio-économique du Kuujjuarapik, Nouveau-Québec*. Québec: Centre d'études nordiques, Collection Nordicana, Université Laval, 44 p.
- OCDE. 1982. *La liste OCDE des indicateurs sociaux*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales, 139 p.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: Éditions KARTHALA, 221 p.
- OMS. 1998. *"La santé pour tous au XXIe siècle."* Genève: OMS.
- . 2002. *Rapport sur la santé dans le monde, 2002. Réduire les risques et promouvoir une vie saine*. Genève: OMS.
- ONU. 1966. *G.A. res. 2200A (XXI), 21 U.N. GAOR Supp. (No 16) à 52, U.N. Doc. A/6316 (1966). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Assemblée générale de l'ONU. International Covenant on Civil and Political Rights. Pp. 51-63. Consulté le 25 octobre 2007 : <http://daccessdds.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/006/19/IMG/NR000619.pdf?OpenElement>
- . 1970. *A.G. rés.2625 (XXV). Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies*. Assemblée Générale des Nations Unies. Pp. 131-135.

- OOSTEN, J., F. LAUGRAND et C. REMIE. 2006. "The Perception of Decline: Inuit Shamanism in the Canadian Arctic", *Ethnohistory*, 53 (3): 445-478.
- PAGEAU, Michel, Marc FERLAND et Serge DÉRY. 2003. *Our Children / Nos enfants. Portrait de santé*. Kuujuaq (Québec): Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, 366 p.
- PANITCH, Léo. 1976. *Social Democracy and Industrial Militancy (The Labour Party, the Trade Unions and Income Policy : 1945-1974)*. Cambridge: Cambridge University Press.
- PELCHAT, Yolande. A venir. "Panser les exclus, penser l'exclusion: retour sur la justice sociale." Dans Éric GAGNON, Yolande PELCHAT et Roberson EDOUARD (dir.). *Dynamiques d'inclusion et d'exclusion : Justice sociale, action publique et politiques de santé*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- PETERSEN, Hanne et Birger POPPEL, (dir.) 1999. *Dependency, Autonomy, Sustainability in the Arctic*. England: Ashgate, 375 p.
- Platon. 2001. *Hippias majeur: texte intégral, analyse*. Traduction de Victor Cousin. Paris: Hatier, 112 p.
- PNUD. 1998. *Rapport mondial sur le développement humain 1998. Modifier les modes de consommation d'aujourd'hui pour le développement humain de demain*. New York: PNUD. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr1998/chapters/french/>
- PNUD. 1999. *Rapport mondial sur le développement humain 1999. La mondialisation à visage humain*. New York: PNUD. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr1999/chapters/french/>
- PNUD. 2001. *Rapport mondial sur le développement humain 2001. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. New York: PNUD. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2001/chapters/french/>
- PNUD. 2005. *Rapport mondial sur le développement humain 2005. La coopération internationale à la croisée des chemins: L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*. New York: PNUD. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2005/chapters/french/>
- POPPEL, Birger et al. 2007. *SLICA results*. Anchorage: Institute of Social and Economic Research, University of Alaska.

- PORTEILLA, Raphaël et Frédéric DEROCHE. 2004. *Le mouvement international des peuples autochtone: Bilan, enjeux et perspectives*. IDRP. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/peuples%20autochtones%202004.pdf>
- Québec. 1981 [1979]. *Le Nouveau-Québec coopératif*. Québec: Direction des communications du Ministère des Institutions financières et Coopératives, 3^{ème} édition, 53 p.
- . 1991. *La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les convention complémentaires*. Québec: Éditeur officiel du Québec, 707 p.
- . 2001. *Le logement au Nunavik*. Québec: Société d'habitation du Québec, 45 p.
- . 2005. *Un portrait statistique des familles au Québec*. Québec : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 349 p.
- RATELLE, Maurice. 1987. *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*. Québec: Ministère de l'Énergie et des ressources.
- REBOUD, Valérie (dir.) 2006. *Amartya Sen: un économiste du développement?* Paris: Agence française de développement, Département de la recherche, 250 p.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN). 2003. "Rapport annuel 2002-2003." Kuujjuaq, Québec: Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RSSSN), 78 p.
- . 2005. "Rapport annuel 2004-2005." Kuujjuaq, Québec: Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN). 82 p. [les annexes en sus].
- REY, Pierre-Philippe. 1973. *Les Alliances de classes : Sur l'articulation des modes de production. Suivi de Matérialisme et luttes de classes*. Paris: Maspero, 221 p.
- RIGGS, F. W. 1984. "Development." Dans G. SARTORI. *Social Science Concept: A Systematic Analysis*. Beverly Hills/California: Sage Publications. Pp. 125-203
- RIST, Gilbert. 1996. *Le développement, Histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de sciences Po.
- . 2003. "Le "développement" : habits neufs ou tenue de camouflage?" Dans José BOVÉ, Jean-Pierre BERLAND, François BRUNE, et al. (dir.). *Défaire le développement. Refaire le monde*, Paris: Parangon. Pp. 27-35.

- ROCHER, Guy. 1970_a. *Introduction à la sociologie générale. L'action sociale*. Volume 1, Paris: Éditions HMH, Lted, 187 p.
- 1970_b. *Introduction à la sociologie générale. L'organisation sociale*. Volume 2, Paris: Éditions HMH, Lted, 252 p.
- 1970_c. *Introduction à la sociologie générale. Le changement social*. Volume 3, Paris: Éditions HMH, Lted, 318 p.
- 2005. "Le "polythéisme" des modes d'explication du social." Dans Daniel MERCURE (dir.). *L'analyse du social. Les modes d'explication*. Québec: PUL. Pp. 21-47.
- RODON, Thierry. 2003. *En partenariat avec l'État. Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*. Canada: Presses de l'Université Laval, 315 p.
- ROSTAING, Jean-Pierre. 1984. "Native Regional Autonomy: the Initial Experience of the Kativik Regional Government." *Études Inuit Studies* 8 92) : 3-40.
- ROSTOW, Walt. 1963. *The stage of economic growth. A non-Communist manifesto. Traduction française, Les étapes de la croissance économique*. Paris: Éditions du Seuil, 252 p.
- ROY, Bernard. 1985. *Méthodologie Multicritère d'Aide à la Décision*. Paris: Economica, 423 p.
- ROY, Bernard. 2002. *Sang sucré, pouvoirs codés et médecine amère. Diabète et processus de construction identitaire: les dimensions sociopolitiques du diabète chez les Innus de Pessamit*. Thèse de doctorat, Québec: Département d'anthropologie, Université Laval, 402 p.
- SACHS, Jeffrey. 2001. *Macroéconomie et santé : Investir dans la santé pour le Développement économique, Rapport de la Commission Macroéconomie et Santé*. Genève: OMS.
- SACHS, Wolfgang et Gustavo ESTEVA. 1996. *Des ruines du développement*. Montréal: Écosociété, 138 p.
- SACHWALD, Frédérique. 2002. *Comment évoluent les inégalités et la pauvreté dans le monde?* Paris: IFRI, 19 p.
- SAHLINS, Marshall D. 1972. *Stone Age Economics*. New York: Aldine Publishing Company, 348 p.
- SAKU, James C., Robert M. BONE et Gérard DUHAIME. 1998. "Towards an institutional understanding of Comprehensive Land Claim Agreement in Canada." *Études Inuit Studies* 22 (1) : 109-121.

- SAKU, James C. et Robert M. BONE. 2000. "Looking for Solutions in the Canadian North: Modern Treaties as a New Strategy." *The Canadian Geographer* 44 (3): 259-70.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard. 1984. "Contemporary Inuit of Quebec." Dans William C. STURTEVANT (Éd.) *Handbook of North American Indians*. Vol. 5, Collection Arctic. Washington: Smithsonian Institution. Pp. 683-699.
- SALAMA, Pierre et Richard POULIN, (dir.) 1998. *L'insoutenable misère du monde : économie et sociologie de la pauvreté*. Québec: Vents d'Ouest, 300 p.
- SANDERS, Douglas. 1999. *Population autochtones: Problèmes de définition*. Ministères des affaires étrangères. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/aboriginalplanet/resource/Canada/documents/sanders-fr.asp>
- SAN MARTIN, Hernan. 1983. *Ecología Humana y Salud: el hombre y su ambiente*. Mexico: La Prensa Médica Mexicana.
- SANTOS, Theotonio Dos. 1977. *Mise au point sur la théorie de la dépendance*. Série G, Notes de recherche, Ottawa : Institut de coopération internationale, Université d'Ottawa, 24 p.
- SARTRE, Jean Paul. 1986 [1960]. *Questions de méthode*. Paris: Gallimard, 164 p.
- SAVARD, Rémi. 1979. *Destin d'Amérique : les Autochtones et nous*. Montréal: l'Héxagone.
- SCARPETTI, F. R. et M. L. ANDERSON. 1989. *Social Problems*. New York: Harper and Row.
- SCHÄRLIG, Alain. 1985. *Décider sur plusieurs critères. Panorama de l'aide à la décision multicritère*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 304 p.
- . 1996. *Pratiquer Électre et Prométhée, un complément à Décider sur plusieurs critères*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 163 p.
- SCHÄRLIG, Alain. 1999 [1985]. *Décider sur plusieurs critères: panorama de l'aide à la décision multicritère*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 304 p.
- SCHMIDT, Johannes Dragsbaek. 1996_a. "Paternalism and Planning in Thailand: Facilitating Growth Without Welfare." Dans Michael PARNWELL (dir.) *Uneven development in Thailand*. London: Avebury Press.

- , 1996_b. "Models of Dirigism in East Asia: Perspectives for Eastern for Eastern Europe." Dans Jacques HERSCH et Johannes SCHMIDT. *The Aftermath of Real-existing Socialism*. New York: St-Martin Press.
 - , 1998. "The uses and misuses of development theory." Dans Tom Greiffenberg (dir.). *Development in the Arctic. Proceedings from a symposium in Slettstrand*. Denmark.
- SCHULTE-TENCKHOFF, Isabelle. 1998_a. "Peuples autochtones dans le monde." *Recherches amérindiennes au Québec XXVIII* (1): 2-5.
- , 1998_b. "Reassessing the Paradigm of Domestication: The Problematic of Indigenous Treaties." *Review of Constitutional Process* 4 (2): 239-289.
- SCHULZ, Wolfgang. 2000. "Explaining Quality of Life - The Controversy between Objective and Subjective Variables." Dans *EuReporting Working Paper, No 10, Subproject "Stocktaking of Comparative databases in Survey Research"*. Vienna. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : <http://members.aon.at/plg/europorting/schultz.pdf>.
- SCHWARZ, Alf. 1982. *Le Tiers Monde et sa modernité de seconde main*. Québec: Fundação José Augusto, 354 p.
- SEN, Amartya Kumar. 1987. *On Ethics and Economics*. Oxford: Blackwell.
- , 1989. "Development as Capabilities Expansion." *Journal of Development Planning* Vol. 19: 41 – 58.
 - , 1993. "Capability and well-being." Dans Amartya SEN Martha C. NUSSBAUM (dir.) *The quality of life*. Oxford: Clarendon Press. Pp. 30-54.
 - , 2001_a. "Social Exclusion, Concept, Application and Scrutiny." Dans *Social development papers, No 1*. Manila: Office of environment and Social Development, Asian Development bank.
 - , 2001_b [1987]. *Éthique et économie. Et autres essais*. Paris: Quadrige/PUF, 364 p.
 - , 2003. *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*. Paris: Éditions Odile Jacob, 479 p.
 - , 2005. *Rationalité et liberté en économie*. Paris: Odile Jacob, 559 p.
- SENÉCAL, Sacha et Erin O'SULLIVAN. 2005. *The Well-being of Inuit Communities in Canada*. Ottawa: Indian Northern Affairs Canada (MAINC).

- SHIELDS, Alexandre. 2006. "L'inégalité de la richesse s'accroît." Dans *Le Devoir*, 14 décembre 2006. Québec.
- SHOROCKS, Anthony, Susana SANDSTRÖM, James DAVIES et Edward WOLFF. 2006. *La répartition mondiale du patrimoine des ménages*. Helsinki: UNU-WIDER.
- SIGNER, Andy. 1992. "The Socio-demographic Conditions of Registered Indians." Dans Marianne NIELSEN Robert SILVERMAN (dir.) *Aboriginal Peoples and Canadian Criminal Justice*. Toronto-Vancouver: Butterworth. Pp. 19-30.
- SIMARD, Jean-Jacques. 1982. *La révolution congelée: coopération et développement au Nouveau-Québec inuit*. Thèse de doctorat, Québec: Département de sociologie, Université Laval.
- . 1987. "La coopération au Nouveau-Québec inuit. Alternative au contre-développement." Dans Louis-Edmond HAMELIN et Micheline POTVIN *L'avenir du Nord québécois. Actes du symposium international sur l'avenir du nord québécois*. Québec: Presses de l'Université du Québec. Pp. 123-133
- . 1993. "La réduction des Amérindiens, entre l'envers du Blanc et l'avenir pour soi." Dans Jean LAFONTANT (dir.). *L'État et les minorités*. Saint-Boniface, Winnipeg: PUS, Édition du Blé. Pp. 153-186.
- . 2003. *La réduction. L'autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*. Québec: Édition du Septentrion, 430 p.
- SIMARD, Jean-Jacques et al. 1996. *Tendances nordiques. Les changements sociaux chez les Cris et les Inuit du Québec (1970-1990). Une enquête statistique exploratoire*. Québec: GÉTIC, 253 p.
- SIMARD, Jean-Jacques et Gérard DUHAIME. 1981. "Praxis autochtone et stratégies techno-bureaucratiques. L'épisode de la consultation de l'hiver 1970 au Nouveau-Québec: ses tenants et ses aboutissements." *Recherches amérindiennes au Québec* XI (2) : 115-132.
- SINGLETON, M. 2004. *Critique de l'ethnocentrisme. Du missionnaire anthropophage à l'anthropologue post-développementiste*, Paris : Parangon.
- SINGLETON, M. 1998. *Amateurs de chien à Dakar*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan.
- SMITH, Adam. 1991 [1776]. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Traduction de Germain Garnier. Paris: Flammarion.
- SO, Alvin Y. 1990. *Social change and development: Modernization, dependency and world system theories*. Newbury Park: CA: Sage Publications Inc, 283 p.

- SOBHAN, Rehman. 1989. "Bangladesh and the World Economic System: The Crisis of External Dependence." Dans J. Harris H. ALAVI. *Sociology of Developing Societies: South Asia*. New York: Monthly Review Press.
- Société Makivik. 1988. "La Convention de la Baie James et du Nord québécois: Après l'entente, dix ans de mésentente." Dans Garry BOWERS et Sylvie VINCENT (Éds). *Baie James et Nord québécois: Dix ans après*. Québec: Recherches amérindiennes au Québec. Pp. 300-303.
- Société Makivik et Administration régionale Kativik (ARK). 2006. "Mémoire concernant la création d'une circonscription électorale pour le Nunavik". Kuujuaq: Société Makivik et ARK, 16 p.
- SOUTHALL, Aidan. 1988. "The Segmentary State in Africa and Asia." *Comparative Studies in Society and History* 30 (1): 52-82.
- STANILAND, Martin. 1985. *What is Political Economy? A Study of Social Theory and Underdevelopment*. New Haven: Yale University Press.
- STAVENHAGEN, Rodolfo. 2005. *Rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones*. Assemblée générale de l'ONU, 60^{ème} session, Rapport A/60/150, UN A/60/358 (2005).
- STATISTICS CANADA (STC). 2005. *Health Expectancy of the Inuit-inhabited areas of Canada*. Ottawa: Statistics Canada. Health Analysis and Measurement Group.
- STATISTIQUE CANADA. 2003_a. "Enquête auprès des peuples autochtones 2001: guide des concepts et méthodes.", Catalogue N0 89591XIF. Ottawa: Statistique Canada, 46 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2003_b. "Peuples autochtones du Canada. Un profil démographique.", Ottawa: Statistique Canada, 27 p.
- STATISTIQUE Canada (STC). 2004. *La population inuite du Canada*. Ottawa: Statistique Canada. Consulté le 25 octobre 2007 à l'adresse suivante : http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/stscan/Inuit_f.pdf
- STATISTIQUE CANADA (STC). 2005_a. *Profil des communautés de 2001 (banque de données statistiques tirée du Recensement du Canada)*. Catalogue no 93F0053XIF. Ottawa: Statistique Canada. Consulté en ligne le 25 octobre 2007 : http://www12.statcan.ca/francais/Profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm.
- . 2005_b. *Profil de la population autochtone du recensement de 2001 (banque de données statistiques)*. Catalogue No 94F0043XIF, Ottawa: Statistique Canada. http://www12.statcan.ca/francais/Profil01ab/PlaceSearchForm1_F.cfm

- , 2005c. *Profils des communautés de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 (banque de données statistiques)*. Catalogue no 89590XIF. Ottawa: Statistique Canada. Consulté en ligne le 25 octobre 2007 : http://www12.statcan.ca/francais/Profil01aps/home_f.cfm
- , 2006. *Activités de récolte et bien-être de la collectivité parmi les Inuit dans l'Arctique canadien: constatations préliminaires de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 - Enquête sur les conditions de vie dans l'Arctique*. Catalogue No 89-619-XIF. Ottawa: Statistique Canada. Consulté en ligne le 25 octobre 2007 : <http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/extranet/doc/149.pdf>
- STUCKENBERGER, N. 2005. *Community at Play. Social and Religious Dynamics in the Modern Inuit Community of Qikiqtarjuaq*, Utrecht: Rien Rabbers.
- TANNER, Adrian. 1992. "Le pouvoir et les peuples du quart monde." *Anthropologie et Sociétés* 16 (93) : 17-36.
- TEVENY, Sylvie. 2003. "Le Nunavik et le Nunavut, itinéraire des négociations politiques." Dans Michèle Thérien (dir.) *Les Inuit de l'Arctique canadien*. Québec: CIDEF-AFI 13(4), Collection Francophonie. Pp. 161-181.
- TERRIEN, François. 1981. "Perspectives sur la santé / Perspectives on Health - I." *Études Inuit Studies* 5 (1).
- TOURAINÉ, Alain. 1974. *Pour la sociologie*. Paris: Éditions du Seuil, 243 p.
- TRACHEN, Ahmed. 1985. *Développement et dynamique de l'inégalité*. Paris: Economica, 208 p.
- TREMBLAY, Jean-François. 1999. *Les Attikamek^W, les Montagnais et les Gouvernements: une analyse structurale des relations de pouvoir entre acteurs*. Thèse de doctorat, Québec: Faculté des sciences sociales. Université Laval.
- TREMBLAY, Marc-Adelard. 2002. "Processus de création d'un gouvernement autonome au Nunavik: les recommandations de la Commission du Nunavik." *Études canadiennes* No 52 : 117-130.
- TRUDEL, François. 1989. "Comptes rendus de Sylvie VINCENT et Garry BOWERS (sous la direction de) : Baie James et Nord québécois : dix ans après/James Bay and Northern Québec : Ten Years After." *Anthropologie et Sociétés* 13 (1) : 187-191.
- , 2001. "Autochtones et traite des fourrures dans la péninsule du Québec-Labrador." Dans Gérard DUHAIME (dir.). *Le Nord. Habitants et mutations*, Québec: PUL, GETIC. Pp. 125-153.

- TURGEON, Laurier. 1996. "Introduction." Dans Laurier TURGEON, Denys DELÂGE et R  al OUELLET (dir.). *Transferts Culturels et m  tissages Am  rique / Europe, XVIIe - XXe si  cle*. Sainte-Foy: PUL.
- TURNER, Scott. 1998. "Global Civil Society, Anarchy and Governance: Assessing an Emerging Paradigm." *Journal of Peace Research* 35(1): 45-62.
- United Nations. 1953. "Report of the Mission on Rural Community Organization and Development in the Caribbean Area and Mexico." New York: United Nations, 33 p.
- USHER, Peter, G  rard DUHAIME et Edmond SEARLES. 2003. "The Household as an Economic Unit in Arctic Aboriginal Communities and its Measurement by Means of a Comprehensive Survey." *Social Indicators Research* 61 (2) : 175-202.
- VALLEE, Frank G. 1967. *Povungnituk and its Cooperative: A case Study in Community Change*. Ottawa: DNANR and Northern Co-ordination and Research Center, 57 p.
- VALLEE, Frank G., Derek G. SMITH, Joseph D. COOPER. 1984. "Contemporary Canadian Inuit." Dans William C. STURTEVANT. *Handbook of North American Indians*. Vol. 10, Collection Arctic. Washington: Smithsonian Institution. Pp. 662-675.
- VINCENT, Sylvie et Garry BOWERS. 1988 (dir.). *Baie James et Nord qu  b  cois : dix ans apr  s/James Bay and Northern Qu  bec : Ten Years After. Actes du forum sur la Convention de la Baie James et du Nord qu  b  cois. Forum sur la Convention de la Baie James et du Nord qu  b  cois*. Montr  al: Soci  t   de recherches am  rindiennes au Qu  bec, Recherches am  rindiennes au Qu  bec, 303 p.
- VINCENT, Sylvie. 1996. "Bilan des connaissances sur les impacts sociaux du Complexe La Grande et des Conventions du Qu  bec nordique. Le changement social en milieu inuit 1970-1985." Dans Jean-Ren   PROULX et Sylvie VINCENT. *Bilan des connaissances sur les impacts sociaux du Complexe La Grande et des Conventions du Qu  bec nordique. Synth  ses Le changement social en milieu cri et en milieu inuit 1970-1985*. Montr  al: Hydro-Qu  bec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (ssDcc inc.). Pp. 151-253.
- VOGEL, J. 2002. "Strategies and traditions in Swedish social reporting: a 30 years experience." *Social Indicators Research* Vol. 58: 1-3.
- WADE, Robert. 1990. *Governing the Market. Economic Theory and the Role of Government*. New Jersey: Princeton University Press, 438 p.

- WAGSTAFF, Adam. 2002. "Inequalities in Health in Developing Countries: Swimming against the Tide?" *World Bank Policy Research Working Paper*. Washington: World Bank, 40 p.
- WALLERSTEIN, Immanuel. 1975. "L'état actuel du débat sur l'inégalité mondiale." Pp. 7-25 Dans Immanuel WALLERSTEIN (dir.). *Les inégalités entre les États dans le système international. Origines et perspectives*. Québec: Centre Québécois de Relations Internationales. Pp. 7-25.
- . 1990. "Antisystemic Movements: History and Dilemmas." Dans Giovanni ARRIGHI, Samir AMIN, André GUNDER FRANK et Immanuel WALLERSTEIN (dir.). *Transforming the Revolution: Social Movements and the World System*. New York: Monthly Review Press. Pp. 13-53.
- WEBER, Max. 1971. *Économie et société*. Paris: Plon, .
- WEBSTER, Andrew. 1990. *Introduction to the Sociology of development*. New Jersey: Humanities Press International, 224 p.
- WENZEL, Georges W. 1981. "Inuit Health and the Health Care System: Change and Status quo." *Études Inuit Studies* 5 (1): 7-16.
- WENZEL, George W., Grete HOVELSRUD-BRODA et Kishigami NOBUHIRO (dir.) 2000. *Inuit subsistence and hunter support in Nunavut*.: IWGIA Document, No 102: 180-193.
- WHERRETT, Jill. 1999. *L'autonomie gouvernementale des Autochtones*. Ottawa: Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du parlement, 20 p.
- WHITEHEAD, Paul C. et Michael J. HAYES. 1998. *The Insanity of Alcohol: Social Problems in Canadian First Nations Communities*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- WILKINS, David. 1993. "Modernization, colonialism, Dependency: How Appropriate Are These Models for providing an Explanation of North American Indian "Underdevelopment"?" *Ethnic and Racial Studies* 16 (3): 390-419.
- WILSON, William Julius. 1996 [1987]. *The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass, and Public Policy*. Chicago: University of Chicago Press, 261 p.
- WOOD, Darryl S. 1997. *Violent Crime and Characteristics of twelve Inuit Communities in the Baffin Region*. Thèse de doctorat, Northwest Territories: Department of Criminology, Simon Fraser University.
- YOUNG, Oran R. 1992. *Arctic Politics. Conflict and Cooperation in the Circumpolar North*. Hanover: University Press of New England, 287 p.

ROBERSON EDOUARD

**LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA
PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE**
Le cas des Inuit de l'Arctique canadien

Thèse présentée
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de doctorat en sociologie
pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2007

Annexe 1

Liste et descripteur

des indicateurs opératoires de conditions de vie

Annexe 1

Tableau 8 Indicateurs des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien			
VARIABLES	Dimensions	Indicateur -Code	Indicateur - Descripteur
GÉNÉRALITÉS	<i>Indicateurs socio-démographiques</i>	AGEU	Age des répondants
		GE_GROUP	Groupe d'âge des répondants
		IDQ06SEX	Sexe
		REGIONN	Région de résidence
		LFNUMBERr	Nombre d'enfants du répondant
ÉCONOMIE	<i>Sources de revenu</i>	LOINC	
		D01EI	Revenu: Assurance emploi ?
		D01OAS	Revenu: Pension supplém allocation féd ?
		D01CPP	Revenu: Pension Canada, Québec ?
		D01SOC	Revenu: Prestation d'aide sociale ?
		D01EMPL	Revenu: Travail rémunéré/autonome?
		D01OTHR	Revenu: Autres sources ?
	<i>Types de revenu</i>	EMPINr	Classe de revenu d'emploi
		INVSTr	Classe de revenu de placement
		GTRFS	Classe de transferts gouvernementaux
	<i>Valeur des revenus</i>	TOTINCr	Classe de revenu total individuel
		CFINCr	Classe de revenu total de la famille de recensement
		EFINCr	Classe de revenu total de la famille économique
		I13ASINC_Hr	Classe de revenu ou perte informel
		LOINC	État de faible revenu
	<i>Activités coutumières</i>	C34HUNTr	Avez-vous chassé?
		C34HWHY_03r	Chasser à des fins alimentaires?
		C34HWHY_04r	Chasser pour le plaisir?
		C34HWHY_05r	Chasser à des fins commerciales?
		C34FISHr	Avez-vous pêché?
		C34FWHY_09r	Pêcher à des fins alimentaires?
		C34FWHY_10r	Pêcher pour le plaisir?
		C34FWHY_11r	Pêcher à des fins commerciales?
		C34GATHr	Avez-vous fait la cueillette?
		C34GWHY_15r	Cueillir à des fins alimentaires?
		C34GWHY_16r	Cueillir pour le plaisir?
		C34GWHY_17r	Cueillir à des fins commerciales?
		C34TRAPr	Avez-vous pratiqué le piégeage?
		C34TWHY_21	Piéger à des fins alimentaires?
		C34TWHY_22r	Piéger pour le plaisir?
	C34TWHY_23r	Piéger à des fins commerciales?	
	<i>Marché du travail</i>	C13PAY	Catégorie de travailleurs
		C02HRsr	Nombre d'heures travaillées la semaine dernière
		LFSTATUS	Statut sur le marché du travail
		INDSUM_C10	Genre d'entreprises ou services

Annexe 1

Indicateurs des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien			
VARIABLES	Dimensions	Indicateur -Code	Indicateur - Descripteur
ÉDUCATION	Niveau d'éducation	HLOSr	Plus haut niv de scolarité atteint?
		A02GRAD	Avez-vous diplôme d'études secondaires?
		A22BUNIV	Avez-vous été à l'Université?
		A22ATRAD	Avez-vous étudié à école métiers/ collège/ université
SANTÉ	Auto-perception de l'état de santé	NUMCONDr	Nombre total de problèmes de santé
		HLTHCONDr	Indicateur d'état de santé
		E01HLTHr	Auto-perception de son état de santé
	Utilisation des services de santé	E02DOCTr	Consultation d'un médecin de famille ou omnipraticien
		E02OPTOr	Consultation d'un spécialiste de la vue
		E02SURGr	Consultation d'un médecin spécialiste autre que l'optométriste
		E02HEALr	Consultation d'un guérisseur traditionnel
		E02NURSr	Consultation d'une infirmière
	Diagnostic	E06DIABr	Diagnostic de diabète
		E12C01r	Diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme
		E12C11r	Diagnostic de bronchite chronique
		E12C21r	Diagnostic de cancer
		E12C31r	Diagnostic de troubles dus à un ACV
		E12C36r	Diagnostic d'hypertension
		E12C41r	Diagnostic de maladie du cœur
		E12C46r	Diagnostic de troubles d'estomac ou ulcères
		E12C51r	Diagnostic d'hépatite
		E12C61r	Diagnostic de maladie du rein
		E12C66r	Diagnostic de tuberculose
		E12C71r	Diagnostic d'une autre affection chronique excluant le sida
		E15POS	Résultat du VIH positif?
		E17AIDSr	Êtes-vous maintenant atteint de sida?
		MCTr	Maladie chronique transmissible
		MCNT	Maladie chronique non transmissible
		IMCT	Indice de maladie chronique transmissible
		IMCNT	Indice de maladie chronique non transmissible
		IMCTr	Prévalence de maladie chronique transmissible
		IMCNTr	Prévalence de maladie chronique non transmissible
	BMICAT_ADULT	Catégorie de l'IMC des adultes	
	Habitudes de vie	E24SMKr	Fumez-vous tous les jours, à l'occasion ou pas du tout?
		E34OFTTr	Fréquence de consommation de boissons alcoolisées
		E35DRINKr	Nombre de verres par jour

Annexe 1

Indicateurs des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien			
LOGEMENT	<i>Densité des logements</i>	H01ROOMr	Nombre total de pièces dans le logement
		H02BEDRr	Nombre de chambres à coucher
	<i>Les commodités</i>	H03SMOKr	Détecteur de fumée dans le logement
		H03C01r	Détecteur de monoxyde de carbone dans le logement
		H03TELEr	Téléphone dans le logement
		H03STOVr	Cuisinière dans le logement
		H03ELEC	Électricité dans le logement
		H03GENRr	Génératrice dans le logement
		H03CLDW	Eau froide dans le logement
		H03HOTWr	Eau chaude dans le logement
		H03TOILr	Toilette à chasse d'eau dans le logement
		H03TANKr	Fosse sceptique ou réseau d'assainissement dans le logement
		H07SAFEr	Eau du logement potable
	H08CONTr	Eau du logement contaminée	
	<i>Perception de l'état des logements</i>	H09RPARR	Besoin de réparations majeures du logement ?
RPAIRr		Ce logement a-t-il besoin de réparations?	
SATISFACTION SOCIALE	<i>Satisfaction sociale</i>	K01OPP	Satisfaction opportunité d'emploi?
		K01SATI	Degré de satisfaction emploi
		K02JOB	Satisfaction dernier emploi?
		K02SATI	Degré de satisfaction dernier emploi
		K03ED	Satisfaction qualité éducation?
		K03SATI	Degré de satisfaction qualité éducation
		K04HLTH	Satisfaction disponibilité serv santé?
		K04SATI	Degré satisfaction disponib serv santé
		K05HOUS	Satisfaction qualité logement?
		K05SATI	Degré satisfaction qualité logement
		K07REC	Satisfaction instal. récréatives?
		K07SATI	Degré de satisfaction instal. récréatives
		K08FRSH	Satisfaction fraîcheur nourriture?
		K08SATI	Degré satisfaction fraîcheur nourriture
		K09FOOD	Satisfaction disponibilité aliments traditionnels?
		K09SATI	Degré satisfaction aliments traditionnels
		K10GOVT	Satisfaction façon govt pourvoit besoins?
		K10SATI	Degré satisfaction façon govt pourvoit besoins
		K11POLI	Satisfaction police prévention crime?
		K11SATI	Degré satisfaction police prévient crime
		K13LIFE	Satisfaction vie présente?
		K13SATI	Degré satisfaction vie présente
K17SAFE	Sécurité pour marcher seul soir?		
K19MOFT	Marche plus souvent si en sécurité?		
K20ALON	Inquiétude seul chez vous en soirée?		
K21SAFE	Satisfaction de sécurité personnelle?		

Annexe 1

Indicateurs des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien			
VARIABLES	Dimensions	Indicateur -Code	Indicateur - Descripteur
PARTICIPATION SOCIALE	Participation sociale	K25AVLNTr	Avez-vous fait du bénévolat dans un organisme?
		K25BWORKr	Avez-vous participé à une activité communautaire?
		K25CCMTr	Avez-vous siégé à une réunion de comité ou de CA local?
		K25DPBLCr	Avez-vous siégé à une réunion Publique dans la communauté?
		K25ESPRTr	Avez-vous participé à une activité sportive locale?
		K26VOTMr	Avez-vous voté aux dernières élections municipales?
		K27VOTPr	Avez-vous voté aux dernières élections provinciales ou territoriales?
		K28VOTEr	Avez-vous coté aux dernières élections de votre ORT?
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE	Degré d'inertie	G01NMOVr	Avez-vous toujours habité dans cette communauté?
		G03YMV_R01r	Raisons avez déménagé ds cette comm/Famille?
		G03YMV_R02r	Raisons avez déménagé ds cette comm/Travail?
		G03YMV_R03r	Raisons avez déménagé ds cette comm/École?
		G03YMV_R04r	Raisons avez déménagé ds cette comm/Meilleur logement?
		G03YMV_R045r	Raisons avez déménagé ds cette comm/Accessibilité des services?
		G03YMV_R08	Raisons avez déménagé ds cette comm/Meilleurs soins de santé
		G03YMV_R11r	Raisons avez déménagé ds cette comm/Y est né/ Y a été élevé?
	Causes de l'inertie	K22MOVr	Avez-vous songé à déménager de la communauté?
		K22KEEP_R01r	Raisons demeure ds comm/Possibilités d'études?
		K22KEEP_R02r	raisons demeure ds comm/Emploi?
		K22KEEP_R03	Raisons demeure ds comm/veut être près de la famille?
		K22KEEP_R04r	Raisons demeure ds comm/amis?
		K22KEEP_R05r	Raisons demeure ds comm/Possibilités d'activités coutumières
		K22KEEP_R06r	Raisons demeure ds comm/Ville natale?
		K22KEEP_R07r	Raisons demeure ds comm/Possibilité d'enseigner les activités coutumières?
		K22KEEP_R09r	Raisons demeure ds comm/Coût de la vie moins élevé?
		K22KEEP_R10r	Raisons demeure ds comm/Installations médicales ds la comm?
		K22KEEP_R11r	Raisons demeure ds comm/Préfère vivre ds de petites villes?
		K22KEEP_R12r	Raisons demeure ds comm/Meilleur logement?

Annexe 1

Indicateurs des conditions de vie des Inuit de l'Arctique canadien			
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE	<i>Causes de la mobilité géographique</i>	MOB5r	Lieu de résidence 5 ans auparavant
		K23RESN_R01r	Raisons envie de partir/Possibilité d'études?
		K23RESN_R02r	Raisons envie de partir/Perspectives d'emploi?
		K23RESN_R03r	Raisons envie de partir/Veut être près de sa famille qui a déménagé?
		K23RESN_R04r	Raisons envie de partir/Pressions familiales, commérages?
		K23RESN_R05	Raisons envie de partir/Désir de changer, voyager et voir d'autres endroits?
		K23RESN_R06r	Raisons envie de partir/Communauté stagnante?
		K23RESN_R07r	Raisons envie de partir/Trop d'alcool et/ou drogue ds comm?
		K23RESN_R08r	Raisons envie de partir/Trop de violence?
		K23RESN_R09r	Raisons envie de partir/Désir d'obtenir de meilleurs services de santé?
		K23RESN_R10r	Raisons envie de partir/Moins cher de vivre ailleurs?
		K23RESN_R11r	Raisons envie de partir/Vivre ds résidence pers. âgées?
		K23RESN_R12r	Raisons envie de partir/Meilleur logement?
		K23RESN_R13r	Raisons envie de partir/Ennui, Manque d'activités?
PROBLÈMES SOCIAUX	<i>Problèmes sociaux</i>	E38SUICr	Problème de suicide?
		E38UNEMr	Problème de chômage?
		E38FAMVr	Problème de violence familiale?
		E38SABUSr	Problème d'agression sexuelle?
		E38DRUGr	Problème d'abus de drogue?
		E38ALCOr	Problème d'abus d'alcool?
		E38OTHERr	Autres problèmes sociaux?

Annexe 2

Questionnaire de l'EAPA 2001

**Enquête auprès des peuples autochtones
(Adulte – 15 ans et plus)**



Enquête auprès des peuples autochtones – de 2001

(Adultes – 15 ans et plus)

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, Statuts du Canada 1965, chapitre S19.

INTRODUCTION

Statistique Canada, en partenariat avec des organismes autochtones, mène présentement l'Enquête auprès des peuples autochtones. Cette enquête vise à recueillir des données sur les modes de vie et les conditions de vie des Autochtones du Canada. Ces données permettront aux organismes et collectivités autochtones, ainsi qu'aux divers paliers d'administrations gouvernementales de mieux comprendre les besoins des Autochtones du Canada. Afin de réduire le nombre de questions de cette enquête-ci, les données fournies au Recensement de mai dernier seront ajoutées à celles de cette entrevue. Toutes les données recueillies seront gardées confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques. Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre coopération est très importante afin d'assurer que les résultats de l'enquête fournissent une juste représentation des styles et conditions de vie des Autochtones au Canada.

DOCUMENT CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

<div style="border: 1px dashed black; height: 100px; width: 100%;"></div>	TYPE DE FORMULAIRE 0 6
	ÉTAT FINAL 01 <input type="radio"/> Complet 02 <input type="radio"/> Partiel 03 <input type="radio"/> Refus d'une partie 04 <input type="radio"/> Hors champs 05 <input type="radio"/> Annulé 06 <input type="radio"/> Refus 07 <input type="radio"/> Aucun contact 08 <input type="radio"/> Dépistage
Prov. CEF n° SD n° NV Ménage n° PERNUM	

N'UTILISER CETTE SECTION QUE LORSQUE L'INFORMATION SUR L'ÉTIQUETTE A CHANGÉ OU EST INEXACTE

Nom de famille

Prénom(s) Initiale

Numéro et rue ou lot et concession ou endroit exact

N° de route rurale Case postale

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province ou territoire Code postal Ind. rég. N° de téléphone

SOURCE DE L'INFORMATION

01 La personne de référence **OU**

02 Substitut – parent ou enfant

03 Substitut – autre membre de la famille

04 Autre

Raison de la substitution →

05 Incapable de répondre

06 Personne absente

Numéro d'identité de l'interviewer

Signature de l'interviewer Date

8-4500-110.2 2001-05-31 STC/PCS-122-04461



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

★

PARTIE 1

IDENTIFICATION

★

INFORMATION PERSONNELLE

1. **Avez-vous des ancêtres qui appartiennent à l'un des groupes autochtones suivants?**
(Interviewer : Lire la liste. Cochez Oui, Non ou Ne sait pas pour chacun des groupes.)

- | | Oui | Non | Ne sait pas |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Indiens de l'Amérique du Nord | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> | 03 <input type="radio"/> |
| Métis | 04 <input type="radio"/> | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| Inuit | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> | 09 <input type="radio"/> |

2 a. **Êtes-vous un(e) autochtone, c'est-à-dire un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis ou un(e) Inuit?**

- 01 Oui, Indien(ne) de l'Amérique du Nord
02 Oui, Métis
03 Oui, Inuit →
04 Non

2 b. Êtes-vous bénéficiaire ou partie à une entente de réclamation territoriale?

- 01 Oui 02 Non 03 Ne sait pas

3. **Êtes-vous un(e) Indien(ne) visé(e) par un traité ou un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?**

- 01 Oui, Indien(ne) des traités ou Indien(ne) inscrit(e)
02 Non
03 Ne sait pas

4. **Appartenez-vous à une bande indienne ou à une première nation?**

- 01 Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation
02 Non
03 Ne sait pas

5. **Si toutes les réponses aux questions 1 à 4 sont «Non» ou «Ne sait pas»**



Mettez fin à l'entrevue 01

6. **Sexe?**

- 01 Masculin
02 Féminin

7. **Date de naissance?**

01 Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--



Si le 15 mai 1986 ou avant 02 Adulte → Continuez ce questionnaire-ci

Si après le 15 mai 1986 03 Enfant → Administrez le questionnaire des enfants



PARTIE 2

QUESTIONNAIRE ADULTE

A

Section A – SCOLARITÉ

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur votre niveau de scolarité.

1. En excluant la maternelle, combien d'années d'études primaires et secondaires avez-vous complétées avec succès? (Interviewer : Y compris le Programme d'équivalence du cours secondaire.)
 - 01 Aucune scolarité → Passez à la question 36
 - 02 Une à cinq années
 - 03 Six
 - 04 Sept
 - 05 Huit
 - 06 Neuf
 - 07 Dix
 - 08 Onze
 - 09 Douze
 - 10 Treize
 - 11 Ne sait pas
 - 12 Refus

Années d'études

} → Passez à la question 3
 } → Passez à la question 2
2. Détenez-vous un diplôme d'études secondaires? À l'exclusion des diplômes du programme d'équivalence du cours secondaire.
 - 01 Oui → Passez à la question 15
 - 02 Non
3. Avez-vous terminé un programme d'équivalence du cours secondaire avec succès?
 - 01 Oui → Passez à la question 14
 - 02 Non
4. Fréquentez-vous une école primaire ou secondaire ou un programme d'équivalence du cours secondaire en ce moment?
 - 01 Oui
 - 02 Non → Passez à la question 14
5. Sufvez-vous un cours à temps plein ou à temps partiel?
 - 01 À temps plein
 - 02 À temps partiel (jour ou soir)
6. Est-ce que le programme de cours que vous suivez actuellement est un programme d'équivalence du cours secondaire?
 - 01 Oui → Passez à la question 14
 - 02 Non
7. Avez-vous des enseignants ou assistants à l'enseignement qui sont autochtones?
 - 01 Oui
 - 02 Non
 - 03 Ne sait pas
8. Est-ce que vos enseignants ou assistants à l'enseignement utilisent une langue autochtone en salle de classe?
 - 01 Oui
 - 02 Non
 - 03 Ne sait pas
9. À l'école primaire ou secondaire, vous enseigne-t-on une langue autochtone?
 - 01 Oui
 - 02 Non
 - 03 Ne sait pas



10. À l'école primaire ou secondaire, recevez-vous de l'enseignement au sujet des Peuples autochtones?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas } → *Passez à la question 12*

11. Pensez-vous que les enseignements au sujet des Peuples autochtones que vous recevez sont habituellement exacts, parfois exacts, rarement exacts, ou jamais exacts?


- 01 Habituellement exacts
 02 Parfois exacts
 03 Rarement exacts
 04 Jamais exacts
 05 Ne sait pas

12. Où se trouvent les écoles primaires que vous avez fréquentées? Étaient-elles toutes à l'intérieur de votre communauté d'attache, toutes à l'extérieur de votre communauté d'attache, ou bien est-ce que certaines étaient à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de votre communauté d'attache?

- 01 Toutes à l'intérieur de ma communauté d'attache
 02 Toutes à l'extérieur de ma communauté d'attache
 03 Certaines à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de ma communauté d'attache

13. Où se trouvent les écoles secondaires que vous avez fréquentées? Étaient-elles toutes à l'intérieur de votre communauté d'attache, toutes à l'extérieur de votre communauté d'attache, ou bien est-ce que certaines étaient à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de votre communauté d'attache?

- 01 Toutes à l'intérieur de ma communauté d'attache
 02 Toutes à l'extérieur de ma communauté d'attache
 03 Certaines à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de ma communauté d'attache
 04 N'a pas fréquenté l'école secondaire

Passez à la question 35 

14. Pourquoi avez-vous interrompu vos études primaires ou secondaires?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les cercles qui s'appliquent.)

- 01 Voulait travailler
 02 Obligation de travailler
 03 Ennui
 04 Cours trop difficiles ou mauvais résultats
 05 Grossesse/soins des enfants
 06 Problèmes à la maison
 07 Aide requise à la maison
 08 Pas d'école disponible/accessible
 09 Ne sait pas
 10 Refus
 11 Autres raisons

- Précisez 12

15. À l'école primaire ou secondaire ou au programme d'équivalence du cours secondaire, aviez-vous des enseignants ou assistants à l'enseignement qui étaient autochtones?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas

16. Est-ce que vos enseignants ou assistants à l'enseignement utilisaient une langue autochtone en salle de classe?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas

17. À l'école primaire ou secondaire ou au programme d'équivalence du cours secondaire, vous a-t-on enseigné une langue autochtone?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas



18. À l'école primaire ou secondaire ou au programme d'équivalence du cours secondaire, avez-vous reçu de l'enseignement au sujet des Peuples autochtones?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas } → Passez à la question 20

19. Pensez-vous que les enseignements que vous avez reçus au sujet des Peuples autochtones étaient habituellement exacts, parfois exacts, rarement exacts, ou jamais exacts?

- 01 Habituellement exacts
 02 Parfois exacts
 03 Rarement exacts
 04 Jamais exacts
 05 Ne sait pas ou ne se souvient pas

20. Où se trouvent les écoles primaires que vous avez fréquentées? Étaient-elles toutes à l'intérieur de votre communauté d'attache, toutes à l'extérieur de votre communauté d'attache, ou bien est-ce que certaines étaient à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de votre communauté d'attache?

- 01 Toutes à l'intérieur de ma communauté d'attache
 02 Toutes à l'extérieur de ma communauté d'attache
 03 Certaines à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de ma communauté d'attache

21. Où se trouvent les écoles secondaires que vous avez fréquentées? Étaient-elles toutes à l'intérieur de votre communauté d'attache, toutes à l'extérieur de votre communauté d'attache, ou bien est-ce que certaines étaient à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de votre communauté d'attache?

- 01 Toutes à l'intérieur de ma communauté d'attache
 02 Toutes à l'extérieur de ma communauté d'attache
 03 Certaines à l'intérieur et d'autres à l'extérieur de ma communauté d'attache
 04 N'a pas fréquenté l'école secondaire

22a. Avez-vous fait des études à une école de métiers, un collège, une université ou toute autre école postsecondaire?

- 01 Oui → Passez à la question 22b
 02 Non → Passez à la question 35

22b. À quelle sorte d'établissement d'enseignement avez-vous fait ces études?

(Interviewer : Lire la liste. Cochez Oui ou Non pour chaque type.)

- | | Oui | Non |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • École de métiers | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> |
| • Autre institution non universitaire
(par exemple, collège communautaire, cégep, institut de technologie) ... | 03 <input type="radio"/> | 04 <input type="radio"/> |
| • Université | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |

22c. Avez-vous terminé, ou êtes-vous en train d'achever l'un de ces programmes d'études postsecondaires?

- 01 Oui, j'ai terminé → Passez à la question 22d
 02 Je suis en train de le terminer → Passez à la question 24
 03 Non → Passez à la question 30a

22d. Quel(s) certificats ou diplômes avez-vous terminé?

(Interviewer : Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

- 01 Certificat ou diplôme d'une école de métiers
 02 Autre certificat ou diplôme non universitaire
(obtenu au collège communautaire, au cégep, à un institut de technologie, etc.)
 03 Certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au Baccalauréat
 04 Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B. Sc. ing., B. en Dr.)
 05 Certificat ou diplôme universitaire de niveau supérieur au Baccalauréat
 06 Maîtrise(s) (par ex., M.A., M. Sc. ing., M.Éd.)
 07 Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
(par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.O.)
 08 Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)

22e. En quelle année avez-vous obtenu votre certificat ou votre diplôme le plus récent?

- 01 Année



23. Est-ce que vous fréquentez présentement une école de métiers, une université ou une autre école postsecondaire?

- 01 Oui
 02 Non → *Passez à la question 31*

24. Étudiez-vous à temps plein ou à temps partiel?

- 01 À temps plein
 02 À temps partiel (jour ou soir)

25a. Dans quel genre d'établissement d'enseignement poursuivez-vous actuellement vos études?

- 01 École de métiers
 02 Autre institution non universitaire (par exemple, collège communautaire, cégep, Institut de technologie)
 03 Université → *Passez à la question 25b*

25b. En vue de l'obtention de quel diplôme étudiez-vous actuellement?

(Interviewer : Cochez un seul cercle.)

- 01 Certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat
 02 Baccalauréat (par ex., B.A., B. Sc.ing., B. en Dr.)
 03 Certificat ou diplôme universitaire de niveau supérieur au baccalauréat
 04 Maîtrise (par ex., M.A., M. Sc. ing., M.Éd.)
 05 Diplôme de médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire ou optométrie (par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.O.)
 06 Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)

26. Pendant vos études postsecondaires, avez-vous suivi des cours par correspondance ou reçu une autre forme d'enseignement à distance? Par « enseignement à distance », on entend la formation reçue par courrier ou sur support électronique comme la télévision, le CD-Rom ou Internet.

- 01 Oui
 02 Non

27. Avez-vous fait une demande d'aide financière afin de poursuivre une partie quelconque de vos études postsecondaires?

- 01 Oui
 02 Non → *Passez à la question 35*

28. Avez-vous reçu une forme quelconque d'aide financière afin de poursuivre des études postsecondaires?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Sur une liste d'attente } → *Passez à la question 35*

29. Quel type d'aide financière avez-vous reçu?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les énoncés qui s'appliquent.)

- 01 Aide du AINC ou d'une bande
 02 Subvention, bourses d'études ou d'entretien
 03 Prêt étudiant
 04 Prêt personnel d'une banque
 05 Autre

– Précisez 06

Passez à la question 35 



30a. En quelle année avez-vous suivi des cours postsecondaires pour la dernière fois?

01 Année

30b. Pourquoi n'avez-vous pas terminé vos études postsecondaires?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les énoncés qui s'appliquent.)

- 01 Responsabilités familiales
- 02 Raisons financières
- 03 Perte d'intérêt/manque de motivation
- 04 Trop vieux ou trop tard maintenant
- 05 Cours trop difficiles/mauvais résultats
- 06 Éloignement du foyer trop difficile
- 07 Ne sait pas
- 08 Autre raisons

- Précisez 09

31. Pendant vos études postsecondaires, avez-vous suivi des cours par correspondance ou reçu une autre forme d'enseignement à distance? Par « enseignement à distance », on entend la formation reçue par courrier ou sur support électronique comme la télévision, le CD-Rom ou Internet.

- 01 Oui
- 02 Non

32. Avez-vous fait une demande d'aide financière afin de poursuivre une partie quelconque de vos études postsecondaires?

- 01 Oui
- 02 Non → Passez à la question 35

33. Avez-vous reçu une forme quelconque d'aide financière afin de poursuivre des études postsecondaires?

- 01 Oui
- 02 Non
- 03 Sur une liste d'attente } → Passez à la question 35

34. Quel type d'aide financière avez-vous reçu?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les énoncés qui s'appliquent.)

- 01 Aide du AINC ou d'une bande
- 02 Subvention, bourses d'études ou d'entretien
- 03 Prêt étudiant
- 04 Prêt personnel d'une banque
- 05 Autre

- Précisez 06

35. Vous allez peut-être trouver les deux prochaines questions indiscrettes. Si vous ne voulez pas y répondre, dites-le-moi et nous passerons à la prochaine question. Lorsque vous allez à l'école, êtes-vous pensionnaire dans une école fédérale ou une école industrielle?

- 01 Oui
- 02 Non
- 03 Refus

36. Lorsqu'ils allaient à l'école, est-ce que l'un ou l'autre des membres suivants de votre famille étaient pensionnaires dans une école fédérale ou une école industrielle?

(Interviewer : Lisez les catégories.)

	Sans objet	Oui	Non	Ne sait pas	Refus
• Vos grands-mères	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>
• Vos grands-pères	06 <input type="radio"/>	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>
• Votre mère	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>
• Votre père	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
• Vos frères ou soeurs	21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>	25 <input type="radio"/>
• Vos tantes ou oncles	26 <input type="radio"/>	27 <input type="radio"/>	28 <input type="radio"/>	29 <input type="radio"/>	30 <input type="radio"/>
• Vos cousins ou cousines	31 <input type="radio"/>	32 <input type="radio"/>	33 <input type="radio"/>	34 <input type="radio"/>	35 <input type="radio"/>
• D'autres personnes apparentées	36 <input type="radio"/>	37 <input type="radio"/>	38 <input type="radio"/>	39 <input type="radio"/>	40 <input type="radio"/>



B

Section B – LANGUE

J'aimerais vous poser quelques questions sur les langues que vous utilisez ainsi que sur votre capacité à parler, à comprendre, à lire et à écrire une langue autochtone. Par «langue autochtone», je veux dire, par exemple, le cri, l'ojibway, l'inuktitut, etc.

1. Est-ce que vous comprenez ou parlez une langue autochtone?

01 Oui
02 Non → *Passez à la question 9*

2. Quelle(s) langue(s) autochtone(s) comprenez-vous ou parlez-vous?

01

02

03

3. Comment évalueriez-vous votre capacité de comprendre votre langue autochtone principale? Par « principale », on entend la langue que vous utilisez le plus souvent ou dans laquelle vous êtes le plus à l'aise. Diriez-vous que vous...

01 La comprenez très bien?
02 La comprenez relativement bien?
03 La comprenez avec effort?
04 Comprenez quelques mots?

4. Comment évalueriez-vous votre capacité de parler votre langue autochtone principale? Diriez-vous que vous...

01 La parlez très bien?
02 La parlez relativement bien?
03 La parlez avec effort?
04 Pouvez dire quelques mots?

5. Comment évalueriez-vous votre capacité de lire votre langue autochtone principale? Diriez-vous que vous...

01 La lisez très bien?
02 La lisez relativement bien?
03 La lisez avec effort?
04 Pouvez lire quelques mots?
05 Ne pouvez pas lire dans votre langue autochtone principale? } → *Passez à la question 7*
06 Ne s'applique pas (il ne s'agit pas d'une langue écrite)

6. Comment évalueriez-vous votre capacité de écrire dans votre langue autochtone principale? Diriez-vous que vous...

01 L'écrivez très bien?
02 L'écrivez relativement bien?
03 L'écrivez avec effort?
04 Pouvez écrire quelques mots?
05 Ne pouvez pas écrire dans votre langue autochtone principale?


7. À quelle fréquence utilisez-vous présentement votre langue autochtone principale :

	Tout le temps	La plupart du temps	De temps en temps	Rarement	Jamais	Ne s'applique pas
• À la maison?	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Au travail?	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• À l'école?	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>
• Ailleurs?	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>	21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>



8. Est-ce que certains des services suivants, offerts dans votre communauté, le sont dans votre langue autochtone principale?

	Oui	Non	Ne sait pas
• Services de santé	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>
• Services judiciaires/juridiques/policiers	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Services d'éducation	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>
• Services d'orientation emploi/carrière	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• Services sociaux (par exemple logement, aide sociale)	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>
• Services financiers (par exemple banque)	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>
• Autres services communautaires	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>	21 <input type="radio"/>

Passez à la question 11 

9. Avez-vous déjà compris ou parlé une langue autochtone?

- 01 Oui
02 Non → *Passez à la question 11*

10. Quelle langue autochtone compreniez-vous ou parliez-vous?

01

11. Est-il important pour vous de conserver, d'apprendre ou de réapprendre votre langue autochtone?
Est-ce...

- 01 Très important?
02 Assez important?
03 Pas très important?
04 Pas important?
05 Sans opinion

12. Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore?

01

(Interviewer : Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.)

C

Section C – LES ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les questions suivantes portent sur les activités sur le marché du travail auxquelles vous avez pu participer. Certaines questions peuvent ne pas s'appliquer à vous, toutefois sachez que différentes personnes partout au Canada prendront part à cette enquête. Je vais vous poser d'abord quelques questions sur le travail rémunéré.

1. La semaine dernière, avez-vous travaillé à un emploi rémunéré ou à votre compte?
- 01 Oui → *Passez à la question 2*
02 Non → *Passez à la question 3*
2. La semaine dernière, combien d'heures (à une heure près) avez-vous travaillé à un emploi rémunéré ou à votre compte?
- 01 Heures → *Passez à la question 10*
3. La semaine dernière, étiez-vous mis(e) à pied temporairement ou absent(e) de votre emploi ou de votre entreprise?
- 01 Oui
02 Non → *Passez à la question 5*
4. Avez-vous été ou étiez-vous : *(Interviewer : Cochez une seule réponse.)*
- 01 Mis(e) à pied temporairement d'un emploi auquel vous comptez retourner
02 En vacances, malade, en grève ou en lock-out ou absent(e) pour d'autres raisons? → *Passez à la question 10*
5. La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?
- 01 Oui
02 Non
- 6a. Avez-vous cherché un emploi rémunéré au cours des quatre dernières semaines, par exemple, en vous adressant à un centre d'emploi ou à des employeurs, en mettant une annonce dans un journal, en répondant à une annonce?
- 01 Oui
02 Non → *Passez à la question 9*
- 6b. Avez-vous cherché un emploi à temps plein ou à temps partiel?
(Interviewer : Cochez les cases qui s'appliquent.)
- 01 Temps plein
02 Temps partiel
7. Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi vous avait été offert?
- 01 Oui → *Passez à la question 9*
02 Non
8. Y a-t-il des raisons particulières pour lesquelles vous n'auriez pas pu commencer à travailler la semaine dernière? Est-ce parce que :
- | | Oui | Non |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Vous étiez atteint(e) d'une maladie ou d'une incapacité temporaire? | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> |
| • Vous aviez des obligations personnelles ou familiales? | 03 <input type="radio"/> | 04 <input type="radio"/> |
| • Vous fréquentez un établissement scolaire? | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| • Vous aviez déjà un emploi? | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> |
| • Autres raisons? | 09 <input type="radio"/> | 10 <input type="radio"/> |
| - Précisez | 11 <input type="text"/> | |



9. Quand avez-vous travaillé la dernière fois à un emploi rémunéré ou à votre compte, ne serait-ce que quelques jours? (Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez une seule réponse.)

- 01 Du 1^{er} janvier 2000, à aujourd'hui → Passez à la question 23
 02 Avant le 1^{er} janvier 2000
 03 Jamais / Ne s'applique pas } → Passez à la question 33

10. La prochaine série de questions que je vais vous poser porte sur votre emploi ou votre entreprise durant la **semaine dernière**. Si vous avez occupé plus d'un emploi la semaine dernière, mentionnez l'emploi pour lequel vous avez travaillé **le plus grand nombre d'heures**.

Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? Veuillez être précis(e).

01

11. Quel était votre travail ou quelle était votre profession?

01

12. À ce travail, quelles étaient vos fonctions ou vos tâches les plus importantes?
 Prière d'en nommer jusqu'à trois.

1) 1^{ère} tâche 01

2) 2^e tâche 02

3) 3^e tâche 03

13. À cet emploi ou dans cette entreprise, travailliez-vous principalement :

- 01 À votre compte, avec ou sans personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?
 02 En étant rémunéré(e) (incluant les traitements, le salaire, les pourboires ou les commissions)?
 03 Sans salaire dans une ferme ou une entreprise familiale?

14. S'agissait-il d'un emploi à temps plein (30 heures par semaine ou plus)?

- 01 Oui → Passez à la question 16
 02 Non

15. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'avez pas travaillé à temps plein?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 À l'école
 02 Aucun emploi à temps plein disponible dans la région où je vis
 03 Problèmes de santé
 04 Responsabilités familiales
 05 Non qualifié pour les emplois disponibles
 06 Retraité
 07 Autre raison
 - Précisez 08



16. Travaillez-vous actuellement à plus d'un emploi rémunéré?

- 01 Oui → Incluant l'emploi dont nous venons de parler, combien d'emplois occupez-vous?
 02 Emplois
- 03 Non

17. Depuis le 1^{er} janvier 2000, avez-vous travaillé à plus d'un emploi rémunéré, autre(s) que le(s) emploi(s) que vous détenez présentement?

- 01 Oui → Combien?
 02 Emplois
- 03 Non

Interviewer : Si la réponse est NON aux questions 16 et 17 → Passez à la question 34

Les prochaines questions portent sur un emploi rémunéré supplémentaire. Si vous avez occupé plus d'un autre emploi, mentionnez l'emploi pour lequel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

18. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? Veuillez être précis(e).

01

19. Quel était votre travail ou quelle était votre profession?

01

**20. À ce travail, quelles étaient vos fonctions ou vos tâches les plus importantes?
 Prière d'en nommer jusqu'à trois.**

- 1) 1^{ère} tâche 01
- 2) 2^e tâche 02
- 3) 3^e tâche 03

21. À cet emploi ou dans cette entreprise, travaillez-vous principalement :

- 01 À votre compte avec ou sans personnel rémunéré (seul[e] ou en association)?
- 02 En étant rémunéré(e) (incluant les traitements, le salaire, les pourboires ou les commissions)?
- 03 Sans salaire dans une ferme ou une entreprise familiale?

22. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez occupé plus d'un emploi depuis le 1^{er} janvier 2000?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 Besoin d'un revenu supplémentaire
- 02 Raisons personnelles ou familiales
- 03 Études ou formation
- 04 Fin d'un emploi temporaire, cyclique, contractuel ou saisonnier
- 05 Autre raison
 - Précisez 06

Interviewer : Passez à la question 34 

Maintenant j'aimerais vous poser quelques questions sur l'emploi auquel vous avez consacré le plus d'heures depuis le 1^{er} janvier 2000.

23. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? Veuillez être précis(e).

01

24. Quel était votre travail ou quelle était votre profession?

01

25. À ce travail, quelles étaient vos fonctions ou vos tâches les plus importantes?
Prière d'en nommer jusqu'à trois.

1) 1^{ère} tâche 01

2) 2^e tâche 02

3) 3^e tâche 03

26. À cet emploi ou dans cette entreprise, travailliez-vous principalement :

- 01 À votre compte avec ou sans personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?
02 En étant rémunéré(e) (incluant les traitements, le salaire, les pourboires ou les commissions)?
03 Sans salaire dans une ferme ou une entreprise familiale?

27. Y compris l'emploi dont nous venons de parler, combien d'emplois rémunérés avez-vous occupé depuis le 1^{er} janvier 2000, ?

01 Un → Passez à la question 32

02 Nombre total d'emplois

Les prochaines questions portent sur un emploi rémunéré supplémentaire. Si vous avez occupé plus d'un autre emploi, mentionnez l'emploi pour lequel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

28. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? Veuillez être précis(e).

01

29. Quel était votre travail ou votre profession?

01

30. À ce travail, quelles étaient vos fonctions ou vos tâches les plus importantes?
Prière d'en nommer jusqu'à trois.

1) 1^{ère} tâche 01

2) 2^e tâche 02

3) 3^e tâche 03

31. À cet emploi ou dans cette entreprise, travailliez-vous principalement :

- 01 À votre compte avec ou sans personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?
02 En étant rémunéré(e) (incluant les traitements, le salaire, les pourboires ou les commissions)?
03 Sans salaire dans une ferme ou une entreprise familiale?



32. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'occupez pas à un emploi présentement?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 À l'école
 02 Aucun emploi à temps plein disponible dans la région où je vis
 03 Problèmes de santé
 04 Responsabilités familiales
 05 Non qualifié pour les emplois disponibles
 06 Retraité
 07 Autre raison
 - Précisez 08

Interviewer : Passez à la question 34 

33. Quelles sont les raisons pour lesquelles, selon vous, vous n'occupez pas un emploi?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 À l'école
 02 Aucun emploi à temps plein disponible dans la région où je vis
 03 Problèmes de santé
 04 Responsabilités familiales
 05 Non qualifié pour les emplois disponibles
 06 Retraité
 07 Autre raison
 - Précisez 08

34. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'une ou l'autre des activités suivantes?

(Interviewer : Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

		À des fins alimen- taires	Pour le plaisir	À des fins commercia- les	À d'autres fins (médicinales, cérémoniales)
• La chasse?	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	→ 03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• La pêche?	07 <input type="radio"/> Oui 08 <input type="radio"/> Non	→ 09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• La cueillette de plantes sauvages, telles les baies, le foin d'odeur, etc.?	13 <input type="radio"/> Oui 14 <input type="radio"/> Non	→ 15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>
• Le piégeage?	19 <input type="radio"/> Oui 20 <input type="radio"/> Non	→ 21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>

La prochaine question porte sur les sources de votre revenu personnel.

1. Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2000, avez-vous eu, personnellement, un revenu provenant des sources suivantes :

(Interviewer : Lisez les énoncés. Cochez Oui, Non ou Ne sait pas pour chacun d'eux.)

	Oui	Non	Ne sait pas
• Travail rémunéré ou travail autonome?	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>
• Prestations d'assurance-emploi?	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Pension de la Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti ou allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral?	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>
• Prestations du Régimes de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec?	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• Prestations d'aide sociale?	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>
• Autres sources de revenus (par exemple, autre revenu de source gouvernementale, soutien des enfants, pension alimentaire, bourses d'études, indemnités de service septentrional, intérêt, etc.)?	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>



E

Section E – SANTÉ

J'aimerais vous poser quelques questions sur votre santé et votre mode de vie.

1. En général, diriez-vous que votre santé est...

- 01 Excellente?
 02 Très bonne?
 03 Bonne?
 04 Passable?
 05 Mauvaise?

2. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous rencontré ou consulté par téléphone un des professionnels de la santé suivants au sujet de votre santé physique, mentale ou émotionnelle?

(Interviewer : Lisez les énoncés. Cochez Oui ou Non à chacun d'eux.)

- | | Oui | Non |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Médecin de famille ou omnipraticien | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> |
| • Spécialiste de la vue (comme un ophtalmologiste ou un optométriste) | 03 <input type="radio"/> | 04 <input type="radio"/> |
| • Autre médecin ou spécialiste (comme un chirurgien, un allergologue ou un orthopédiste) | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| • Guérisseur traditionnel | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> |
| • Infirmière | 09 <input type="radio"/> | 10 <input type="radio"/> |
| • Dentiste ou orthodontiste | 11 <input type="radio"/> | 12 <input type="radio"/> |
| • Chiropraticien | 13 <input type="radio"/> | 14 <input type="radio"/> |
| • Physiothérapeute ou ergothérapeute | 15 <input type="radio"/> | 16 <input type="radio"/> |
| • Travailleur social, conseiller ou psychologue | 17 <input type="radio"/> | 18 <input type="radio"/> |

3. Est-ce que les médications traditionnelles, les méthodes de rétablissement et de soutien psychologique utilisées par les Premières Nations, les Métis ou les Inuits sont disponibles dans la ville où vous vivez actuellement?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Refus

Les prochaines questions portent sur les difficultés que vous avez peut-être dans le cadre d'activités diverses.

4. Avez-vous de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter des escaliers, à vous pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?

- 01 Oui, parfois
 02 Oui, souvent
 03 Non

5. Est-ce qu'un état physique, un état mental ou un problème de santé réduit la quantité ou le genre d'activités que vous pouvez faire :

• À la maison?

- 01 Oui, parfois
 02 Oui, souvent
 03 Non

• Au travail ou à l'école?

- 01 Oui, parfois
 02 Oui, souvent
 03 Non
 04 Ne s'applique pas

• Dans d'autres activités, par exemple, dans les déplacements ou les loisirs?

- 01 Oui, parfois
 02 Oui, souvent
 03 Non



Les questions suivantes concernent les problèmes de santé à long terme dont vous souffrez peut-être actuellement. Les problèmes de santé à long terme sont des problèmes qui durent depuis ou que l'on s'attend à voir durer six mois ou plus.

6. Est-ce qu'un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé vous a appris que vous aviez le diabète :

01 Oui → À quel âge l'avez-vous appris? 02

03 Non → Passez à la question 12

Interviewer : Si le répondant est un homme, Passez à la question 9

7. Étiez-vous enceinte lorsqu'on a diagnostiqué le diabète pour la première fois?

01 Oui

02 Non → Passez à la question 9

8. À un moment autre que pendant la grossesse, un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez le diabète?

01 Oui

02 Non → Passez à la question 12

9. Prenez-vous actuellement de l'insuline pour traiter votre diabète?

01 Oui

02 Non

10. Suivez-vous un autre traitement ou prenez-vous un autre médicament pour traiter votre diabète?

01 Oui

02 Non → Passez à la question 12

11. Quel autre traitement recevez-vous ou quel autre médicament prenez-vous?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

01 Médicament

02 Régime alimentaire

03 Exercices/physiothérapie

04 Médecine traditionnelle

05 Autre

– Précisez 06

12. Un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il appris que vous aviez :
(Interviewer : Lisez les énoncés. Complétez toutes les sous questions, le cas échéant)

À quel âge l'avez-vous appris?

Suivez-vous un traitement ou prenez-vous des médicaments pour traiter cette affection?

		Âge	Oui	Non
• De l'arthrite ou un rhumatisme?	Oui 01 <input type="radio"/> Non 02 <input type="radio"/>	→ 03 <input type="text"/>	→ 04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>
• De l'asthme?	Oui 06 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/>	→ 08 <input type="text"/>	→ 09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>
• Une bronchite chronique?	Oui 11 <input type="radio"/> Non 12 <input type="radio"/>	→ 13 <input type="text"/>	→ 14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>
• Un emphysème ou des essoufflements?	Oui 16 <input type="radio"/> Non 17 <input type="radio"/>	→ 18 <input type="text"/>	→ 19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
• Un cancer?	Oui 21 <input type="radio"/> Non 22 <input type="radio"/>			
- De quel type ou de quels types?	23 <input type="text"/>	→ 24 <input type="text"/>	→ 25 <input type="radio"/>	26 <input type="radio"/>
	27 <input type="text"/>	→ 28 <input type="text"/>	→ 29 <input type="radio"/>	30 <input type="radio"/>
• Des troubles dus à un accident cérébrovasculaire?	Oui 31 <input type="radio"/> Non 32 <input type="radio"/>	→ 33 <input type="text"/>	→ 34 <input type="radio"/>	35 <input type="radio"/>
• De l'hypertension?	Oui 36 <input type="radio"/> Non 37 <input type="radio"/>	→ 38 <input type="text"/>	→ 39 <input type="radio"/>	40 <input type="radio"/>
• Une maladie du coeur?	Oui 41 <input type="radio"/> Non 42 <input type="radio"/>	→ 43 <input type="text"/>	→ 44 <input type="radio"/>	45 <input type="radio"/>
• Des troubles d'estomac ou des ulcères intestinaux?	Oui 46 <input type="radio"/> Non 47 <input type="radio"/>	→ 48 <input type="text"/>	→ 49 <input type="radio"/>	50 <input type="radio"/>
• Une hépatite?	Oui 51 <input type="radio"/> Non 52 <input type="radio"/>			
- De quel type ou de quels types?	53 <input type="text"/>	→ 54 <input type="text"/>	→ 55 <input type="radio"/>	56 <input type="radio"/>
	57 <input type="text"/>	→ 58 <input type="text"/>	→ 59 <input type="radio"/>	60 <input type="radio"/>
• Une maladie du rein?	Oui 61 <input type="radio"/> Non 62 <input type="radio"/>	→ 63 <input type="text"/>	→ 64 <input type="radio"/>	65 <input type="radio"/>
• La tuberculose?	Oui 66 <input type="radio"/> Non 67 <input type="radio"/>	→ 68 <input type="text"/>	→ 69 <input type="radio"/>	70 <input type="radio"/>
• Une autre affection à long terme? (excluant VIH/SIDA)	Oui 71 <input type="radio"/> Non 72 <input type="radio"/>			
- Précisez	73 <input type="text"/>	→ 74 <input type="text"/>	→ 75 <input type="radio"/>	76 <input type="radio"/>
	77 <input type="text"/>	→ 78 <input type="text"/>	→ 79 <input type="radio"/>	80 <input type="radio"/>

Les quelques questions suivantes concernent le VIH et le SIDA et elles peuvent être de nature délicate. Vous n'êtes pas obligé de répondre à ces questions si vous ne le désirez pas. Toutefois, ce pourrait être d'un grand secours pour d'autres personnes si vous acceptiez d'y répondre. Vos réponses seront gardées strictement confidentielles, comme pour le reste de ce questionnaire.

13. Avez-vous déjà passé un test de dépistage du VIH ou du SIDA?

01 Oui
02 Non
03 Ne sait pas
04 Refus de répondre

} → Passez à la question 20

14. Quand avez-vous passé un test de dépistage du VIH pour la dernière fois?

- 01 Il y a moins de 6 mois
 02 Entre 6 mois et 1 an
 03 Entre 1 et 2 ans
 04 Entre 2 et 5 ans
 05 Il y a plus de 5 ans
 06 Refus de répondre

15. Votre résultat au test de dépistage du VIH était-il positif?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Refus de répondre
- } → *Passez à la question 20*

16. Quel âge aviez-vous lorsqu'un médecin ou un autre professionnel de la santé vous a dit pour la première fois que vous étiez séropositif?

- 01 Ans
 02 Refus de répondre

17. Êtes-vous maintenant atteint du SIDA?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Refus de répondre
- } → *Passez à la question 20*

18. Depuis combien de temps êtes-vous atteint du SIDA?

- 01 Ans
 02 Refus de répondre

19. Suivez-vous un traitement ou êtes-vous sous médication pour combattre la maladie?

- 01 Oui
 02 Non

INTERVIEWER : Si le répondant est un homme, Passez à la question 22

20. À combien d'enfants avez-vous donné naissance?

(Interviewer : Comptez tous les enfants y compris ceux qui sont décédés après la naissance ou qui habitent ailleurs. N'incluez pas les enfants morts à la naissance.)

- 01 Enfants

21. Comme il est important au point de vue de l'analyse de la santé, de déterminer si une femme est enceinte ou non, la question suivante est posée à toutes les femmes faisant partie de l'enquête. Êtes-vous présentement enceinte?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Refus

22. Combien mesurez-vous sans vos chaussures?

- 01 Pieds Pouces
 OU
 02 Centimètres
 03 Ne sait pas
 04 Refus

23. Combien pesez-vous?

01 Livres

OU

02 Kilogrammes03 Ne sait pas04 Refus

Les questions suivantes portent sur l'usage du tabac.

24. Fumez-vous actuellement la cigarette tous les jours, à l'occasion ou pas du tout?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Ne cochez qu'une seule réponse.)01 Tous les jours02 À l'occasion → *Passez à la question 28*03 Pas du tout → *Passez à la question 27*04 Refus → *Passez à la question 33*

25. À quel âge avez-vous commencé à fumer la cigarette tous les jours?

01 Ans

26. Combien de cigarettes fumez-vous actuellement chaque jour?

(Interviewer : *Si le répondant donne plus d'un chiffre dans sa réponse, inscrivez le plus élevé.*)01 Cigarettes → *Passez à la question 33*

27. Avez-vous fumé 100 cigarettes ou plus durant votre vie (environ quatre paquets)?

01 Oui → *Passez à la question 29*02 Non } → *Passez à la question 33*03 Refus }

28. Les jours où vous fumez, combien de cigarettes fumez-vous habituellement?

(Interviewer : *Si le répondant donne plus d'un chiffre dans sa réponse, inscrivez le plus élevé.*)01 Cigarettes

29. Avez-vous déjà fumé des cigarettes tous les jours?

01 Oui02 Non } → *Passez à la question 33*03 Refus }

30. À quel âge avez-vous commencé à fumer des cigarettes tous les jours?

01 Ans

31. Combien de cigarettes fumiez-vous habituellement chaque jour?

(Interviewer : *Si le répondant donne plus d'un chiffre dans sa réponse, inscrivez le plus élevé.*)01 Cigarettes

32. À quel âge avez-vous cessé de fumer la cigarette tous les jours?

01 Ans

33. Voici maintenant quelques questions concernant la consommation d'alcool.

Lorsqu'on parle d'un «verre», on entend :

- une bouteille ou une canette de bière, ou un verre de bière en pression;
- un verre de vin ou de boisson rafraîchissante au vin («cooler»);
- un verre ou un cocktail contenant une once et demie de spiritueux.

Au cours des 12 derniers mois, avez vous bu un verre de bière, de vin, de spiritueux ou de toute autre boisson alcoolisée?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Refus } → *Passez à la question 37*

34. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé des boissons alcoolisées?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Ne cochez qu'une seule réponse.)

- 01 Moins d'une fois par mois
 02 Une fois par mois
 03 2 à 3 fois par mois
 04 Une fois par semaine
 05 2 à 3 fois par semaine
 06 4 à 6 fois par semaine
 07 Tous les jours
 08 Ne sait pas
 09 Refus

35. Les jours où vous avez bu, combien de verres buviez-vous habituellement?

- 01 Verres
 02 Ne sait pas
 03 Refus

36. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous bu cinq verres ou plus d'alcool lors d'une même occasion?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Ne cochez qu'une seule réponse.)

- 01 Moins d'une fois par mois
 02 Une fois par mois
 03 2 à 3 fois par mois
 04 Une fois par semaine
 05 2 à 3 fois par semaine
 06 4 à 6 fois par semaine
 07 Tous les jours
 08 Jamais
 09 Ne sait pas
 10 Refus

37. **Maintenant, quelques questions concernant le soutien que votre entourage peut vous fournir.**

Il arrive que l'on compte sur les autres pour avoir de la compagnie, de l'aide, des conseils ou d'autres types de soutien. Pourriez-vous me dire dans quelle proportion du temps vous pouvez obtenir les types de soutien suivants lorsque vous en avez besoin :

(Interviewer : Posez la question pour chaque énoncé. Cochez une réponse à chacun d'eux.)

	Toujours	La plupart du temps	Parfois	Presque jamais	Refus de répondre
• Quelqu'un sur qui vous pouvez compter pour vous écouter lorsque vous avez besoin de parler	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>
• Quelqu'un sur qui vous pouvez compter lorsque vous avez besoin d'un conseil	06 <input type="radio"/>	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>
• Quelqu'un qui vous emmènera chez le médecin si nécessaire	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>
• Quelqu'un qui vous manifeste de l'amour et de l'affection	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
• Quelqu'un avec qui passer du bon temps	21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>	25 <input type="radio"/>
• Quelqu'un à qui vous confier et parler de vous-même ou de vos problèmes ...	26 <input type="radio"/>	27 <input type="radio"/>	28 <input type="radio"/>	29 <input type="radio"/>	30 <input type="radio"/>
• Quelqu'un avec qui vous pouvez relaxer	31 <input type="radio"/>	32 <input type="radio"/>	33 <input type="radio"/>	34 <input type="radio"/>	35 <input type="radio"/>
• Quelqu'un avec qui vous pouvez faire une activité agréable	36 <input type="radio"/>	37 <input type="radio"/>	38 <input type="radio"/>	39 <input type="radio"/>	40 <input type="radio"/>

La dernière question de cette section porte sur votre opinion en regard des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les Autochtones dans cette communauté ou ce quartier.

38. Est-ce que les problèmes suivants sont vécus par les Autochtones de votre communauté ou du quartier où vous vivez actuellement?

	Oui	Non	Ne sait pas	Refus de répondre
• Le suicide?	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>
• Le chômage?	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>
• La violence familiale?	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• Les agressions sexuelles?	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>	15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>
• L'abus de drogues?	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
• L'abus d'alcool?	21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>
• Autres?	25 <input type="radio"/>	26 <input type="radio"/>	27 <input type="radio"/>	28 <input type="radio"/>

- Précisez 29

Les quelques questions qui suivent portent sur l'usage personnel de la technologie des communications modernes, que ce soit à la maison, au travail ou ailleurs.

1. Au cours des douze derniers mois, avez-vous utilisé l'une ou l'autre des technologies suivantes?
(Interviewer : Lire la liste. Cochez Oui ou Non à chaque item.)

	Oui	Non
• Une antenne parabolique (soucoupe)	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
• La télévision par câble	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>
• Un téléphone cellulaire	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Un guichet automatique bancaire	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>
• Une carte de débit	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>

2. Au cours des douze derniers mois, avez-vous utilisé un ordinateur?

01 Oui

02 Non → Passez à la prochaine section

3. Au cours des douze derniers mois, où avez-vous utilisé un ordinateur? Était-ce...

(Interviewer : Lire la liste. Cochez Oui ou Non à chaque endroit.)

	Oui	Non
• À la maison?	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
• Au travail?	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>
• À la maison d'un ami ou d'une amie?	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• À la maison d'une personne apparentée?	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>
• À un centre communautaire (ou centre d'amitié)?	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>
• À une bibliothèque publique?	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
• À l'école, au collège ou à l'université?	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>
• À un autre endroit?	15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>

– Précisez 17

4. Au cours des douze derniers mois, avez-vous utilisé l'Internet?

01 Oui

02 Non → Passez à la prochaine section

5. Au cours des douze derniers mois, où avez-vous utilisé l'Internet?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les cercles qui s'appliquent.)

01 À la maison

02 Au travail

03 À la maison d'un ami ou d'une amie

04 À la maison d'une personne apparentée

05 À un centre communautaire (ou centre d'amitié)

06 À une bibliothèque publique

07 À l'école, au collège ou à l'université

08 À un autre endroit

– Précisez 09



G

Section G – MOBILITÉ

Maintenant j'aimerais vous poser quelques questions sur les endroits où vous avez habité et sur vos déménagements. Par « déménagement », je veux dire un changement de ville, de village, ou de communauté de résidence. Veuillez ne pas inclure les changements de résidence au sein d'une même ville, d'un même village ou d'une même communauté.

1. Avez-vous toujours habité dans cette ville, ce village ou cette communauté?

- 01 Oui → Passez à la question 6
02 Non

2. Combien de fois avez-vous déménagé au cours des cinq dernières années? Ne pas inclure les déménagements à l'intérieur de la même ville, du même village ou de la même communauté.

- 01
02 Ne sait pas

3. Pourquoi avez-vous déménagé dans cette ville, ce village ou cette communauté?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez tous les cercles qui s'appliquent.)

- 01 Famille
02 Travail
03 École
04 Meilleur logement
05 Accessibilité des services
06 Autres

– Précisez 07

4. Quand avez-vous emménagé dans cette municipalité, cette ville ou cette communauté? Si vous avez quitté cette municipalité, cette ville ou cette communauté et que vous y êtes revenu par la suite, veuillez préciser l'année de votre plus récent retour.

- 01 Au cours de l'année dernière
02 Il y a entre 1 et 5 ans
03 Il y a plus de 5 ans
04 Ne sait pas
- } → Passez à la question 6

5. Où habitez-vous il y a un an, c'est-à-dire en septembre 2000? (Interviewer : Cochez un seul cercle.)

- 01 Habitant dans une autre ville, un autre village ou une autre communauté, au Canada

02 Ville, village ou communauté

03 Province ou territoire

OU

- 04 Habitant à l'extérieur du Canada

– Mentionnez le nom du pays 05



6. Les deux prochaines questions portent sur les absences temporaires de votre résidence. Incluez seulement les absences temporaires qui ont duré un mois ou plus. Mis à part les déménagements et le va-et-vient entre deux résidences, vous êtes-vous absenté(e) temporairement au cours des douze derniers mois....

- | | Oui | Non |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • En raison du travail? | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> |
| • Pour aller à l'école? | 03 <input type="radio"/> | 04 <input type="radio"/> |
| • En raison de maladie? | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| • Pour être sur le territoire? | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> |
| • Pour aller à la chasse, à la pêche,
pléger, ou la cueillette de plantes
sauvages | 09 <input type="radio"/> | 10 <input type="radio"/> |
| • Pour des raisons familiales? | 11 <input type="radio"/> | 12 <input type="radio"/> |
| • Pour une autre raison? | 13 <input type="radio"/> | 14 <input type="radio"/> |

Si Non à tout →

Passez à la
prochaine section

– Précisez 15

7. Combien de fois vous êtes-vous absenté(e) temporairement au cours des douze derniers mois? Par absence temporaire, je veux dire les absences ayant duré plus d'un mois.

01

02 Ne sait pas

H Section H – LE LOGEMENT

Interviewer : Cette section ne doit être remplie qu'une seule fois pour chaque ménage.

Les questions suivantes portent sur le logement.

1. Combien y a-t-il de pièces dans votre logement? Comptez la cuisine, les chambres à coucher et les salons. **Ne comptez pas** les salles de bains, les corridors et les hangars attenants.

01 Pièces

2. De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?

01 Chambres à coucher

Je vais maintenant vous poser des questions sur divers éléments de votre logement. Certaines questions ne vous sembleront peut-être pas pertinentes, toutefois, rappelez-vous que les conditions de vie varient d'une région à l'autre et que cette enquête est menée dans l'ensemble du pays.

3. Y a-t-il dans votre logement :
- | | Oui | Non | Ne sait pas |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Un détecteur de fumée? | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> | 03 <input type="radio"/> |
| • Un détecteur de monoxyde de carbone? | 04 <input type="radio"/> | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| • Un téléphone? | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> | 09 <input type="radio"/> |
| • Une cuisinière? | 10 <input type="radio"/> | 11 <input type="radio"/> | 12 <input type="radio"/> |
| • L'électricité? | 13 <input type="radio"/> | 14 <input type="radio"/> | 15 <input type="radio"/> |
| • Une génératrice? | 16 <input type="radio"/> | 17 <input type="radio"/> | 18 <input type="radio"/> |
| • L'eau froide courante? | 19 <input type="radio"/> | 20 <input type="radio"/> | 21 <input type="radio"/> |
| • L'eau chaude courante? | 22 <input type="radio"/> | 23 <input type="radio"/> | 24 <input type="radio"/> |
| • Une toilette à chasse d'eau? | 25 <input type="radio"/> | 26 <input type="radio"/> | 27 <input type="radio"/> |
| • Une fosse septique ou réseau d'assainissement? | 28 <input type="radio"/> | 29 <input type="radio"/> | 30 <input type="radio"/> |

4. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage a besoin d'installations spéciales en raison d'un état de santé ou d'un problème de santé?

01 Oui

02 Non → *Passez à la question 6*

5. Votre logement possède-t-il ou a-t-il subi :

Votre logement en a-t-il besoin :

- | | Oui | Non | | Oui | Non |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|--------------------------|
| • Des modifications aux portes ou aux corridors? | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> | Si Non → | 03 <input type="radio"/> | 04 <input type="radio"/> |
| • Des rampes? | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> | Si Non → | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> |
| • Des modifications à la salle de bain? | 09 <input type="radio"/> | 10 <input type="radio"/> | Si Non → | 11 <input type="radio"/> | 12 <input type="radio"/> |
| • Des modifications à la cuisine? .. | 13 <input type="radio"/> | 14 <input type="radio"/> | Si Non → | 15 <input type="radio"/> | 16 <input type="radio"/> |
| • Des dispositifs d'avertissement? .. | 17 <input type="radio"/> | 18 <input type="radio"/> | Si Non → | 19 <input type="radio"/> | 20 <input type="radio"/> |
| • Toute autre installation spéciale? .. | 21 <input type="radio"/> | 23 <input type="radio"/> | Si Non → | 24 <input type="radio"/> | 26 <input type="radio"/> |

– Précisez ... 22

– Précisez ... 25

6. Quelles sont les sources de chauffage de votre logement?

(Interviewer : Ne lisez pas la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

01 Fournaise à l'huile

02 Fournaise au gaz naturel ou au gaz propane

03 Autre fournaise

04 Système de chauffage électrique (plinthes chauffantes, calorifères)

05 Poêle à bois

06 Fourneau de cuisinière

07 Radiateur à eau chaude

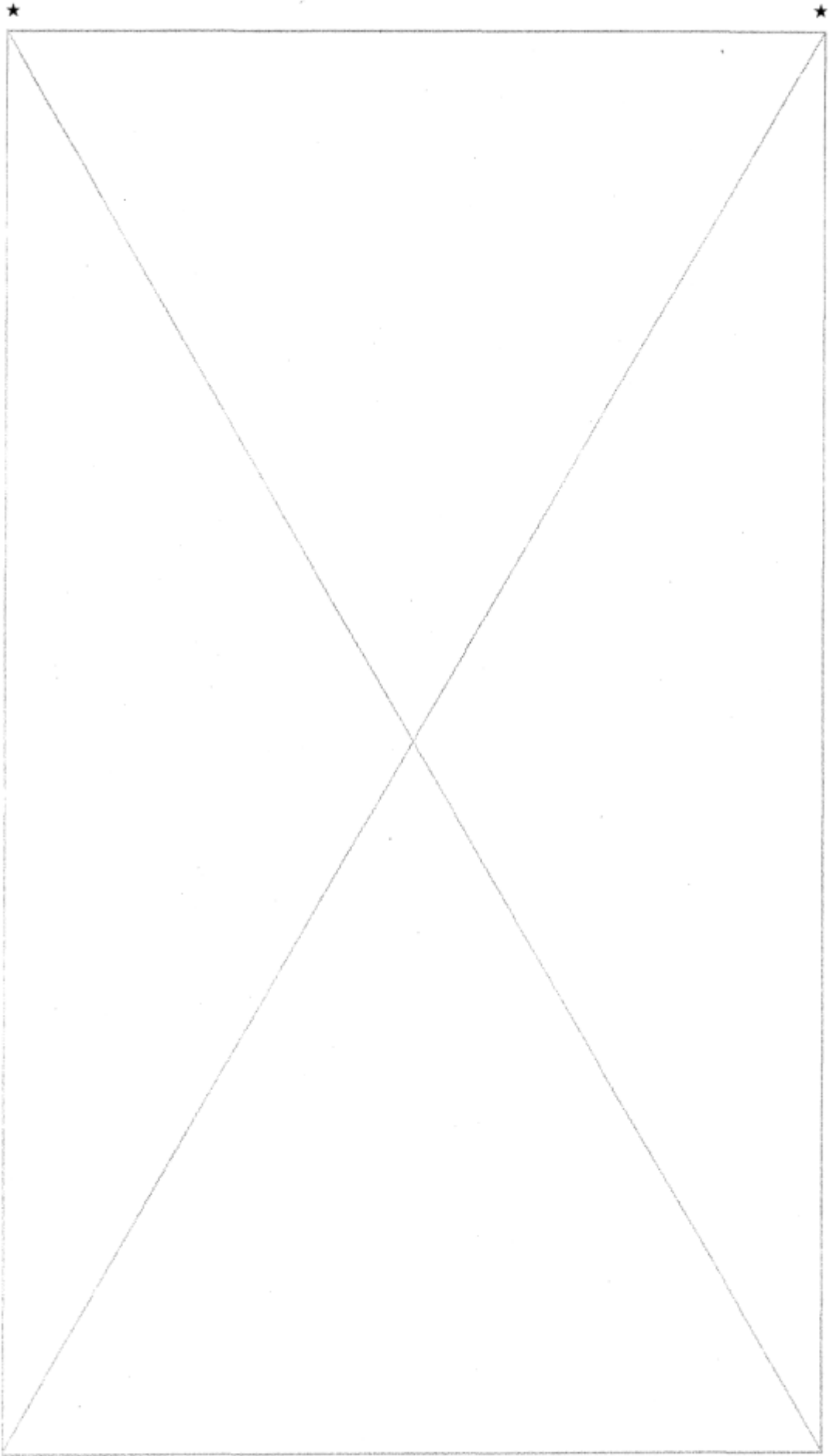
08 Autre

– Précisez 09

10 Sans source de chauffage

11 Ne sait pas

- 7. Considérez-vous l'eau de votre logement comme étant potable?**
- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Ne s'applique pas
- 8. Y a-t-il des moments dans l'année où votre eau est contaminée?**
- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
 04 Ne s'applique pas
- 9. Votre logement nécessite-t-il des réparations majeures (par exemple, un nouveau toit, des réparations de la plomberie ou de la structure)?**
- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas
- 10. Votre maison est-elle louée, soit par vous, soit par un membre de votre ménage, ou est-elle la propriété de l'un des membres du ménage?**
- 01 Vous ou un membre de votre ménage louez votre maison → *Passez à la question 11 (Interviewer : Cochez «louez» même si aucun montant de location n'est payé; inclure aussi la location avec option d'achat.)*
- 02 Vous ou un membre de votre ménage êtes propriétaire de votre maison → *Passez à la question 14 (Interviewer : Cochez «propriétaire» même si des versements doivent encore être effectués.)*
- 03 Ne sait pas → *Fin de la PARTIE 2*
- 11. Votre logement est-il subventionné?**
- 01 Oui → *Passez à la question 14*
 02 Non
- 12. Votre nom est-il sur une liste d'attente pour un logement subventionné?**
- 01 Oui
 02 Non → *Passez à la question 14*
- 13. Depuis combien de temps attendez-vous afin d'obtenir un logement subventionné?**
- 01 Mois
 OU
 02 Années
- 14. Votre logement est-il couvert par une assurance?**
- 01 Oui → *Fin de la PARTIE 2*
 02 Non
 03 Ne sait pas → *Fin de la PARTIE 2*
- 15. Pourquoi votre logement n'est-il pas couvert par une assurance? Est-ce...**
(Interviewer : Lisez la liste. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)
- 01 Parce que l'assurance est trop chère?
 02 Parce qu'aucune compagnie d'assurance ne veut l'assurer?
 03 Pour une autre raison?
 - Précisez 04



Cette section de l'enquête est destinée aux personnes vivant dans les régions arctiques du Canada.

Cette section de l'enquête a été élaborée conjointement par la Inuvialuit Regional Corporation, la Nunavut Tunngavik Incorporated, la Société Makivik, la Labrador Inuit Association, l'Inuit Tapirisat du Canada, Statistique Canada et l'Université Laval.

Les questions de l'enquête sont axées sur les activités du ménage et les activités de cueillette, le mieux-être individuel et collectif, ainsi que sur la participation sociale.

I Section I – ACTIVITÉS DU MÉNAGE ET DE CUEILLETTE

Interviewer : Pour les questions de la section I, les réponses doivent être données par une seule personne du ménage. Si plusieurs personnes âgées de 15 ans ou plus du ménage ont été choisies pour participer à l'enquête, la personne la mieux renseignée parmi elles devrait répondre aux questions.

Les premières questions portent sur le travail que vous et les autres membres de votre ménage effectuez. Elles concernent uniquement les personnes âgées de 15 ans ou plus. Ces questions portent sur les activités menées durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000.

Tout d'abord, pourriez-vous me donner les prénoms de toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus, en commençant par le vôtre. Veuillez également mentionner leur sexe et l'année de leur naissance.

Interviewer : Inscrivez les noms au haut de chaque colonne.

Posez la QUESTION 1 pour toute les personnes du ménage âgées de 15 ans ou plus. Ensuite, procédez de la même manière pour les QUESTIONS 2, 3, etc., jusqu'à la QUESTION 8.

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Prénom	Prénom
	01 <input type="radio"/> Masculin 02 <input type="radio"/> Féminin	03 <input type="radio"/> Masculin 04 <input type="radio"/> Féminin
	Date de naissance 01 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Date de naissance 02 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
1. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que a occupé un emploi rémunéré à temps plein (30 heures par semaine ou plus)? Ne pas inclure le travail autonome.	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
2. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que a occupé un emploi rémunéré à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)? Ne pas inclure le travail autonome.	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
<i>Interviewer :</i> Si la réponse aux questions 1 et 2 est «Non» ou «Ne sait pas», passez à la question 4.		
3. L'emploi ou les emplois de étaient-ils saisonniers (c'est-à-dire qu'ils duraient une partie de l'année seulement)?	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
4. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que a perçu un revenu de travail autonome, de travail à contrat, ou une indemnisation pour participation à des rencontres ou à des comités?	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
5. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que a vendu du poisson, de la viande, des sculptures, des vêtements de cuir, des fourrures, de l'artisanat, de l'ivoire ou d'autres produits semblables?	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas





PERSONNE 3		PERSONNE 4		PERSONNE 5		PERSONNE 6	
Prénom		Prénom		Prénom		Prénom	
05 <input type="radio"/> Masculin	07 <input type="radio"/> Masculin	09 <input type="radio"/> Masculin	11 <input type="radio"/> Masculin	06 <input type="radio"/> Féminin	08 <input type="radio"/> Féminin	10 <input type="radio"/> Féminin	12 <input type="radio"/> Féminin
Date de naissance 03 <input type="text"/>		Date de naissance 04 <input type="text"/>		Date de naissance 05 <input type="text"/>		Date de naissance 06 <input type="text"/>	
06 <input type="radio"/> Oui	09 <input type="radio"/> Oui	12 <input type="radio"/> Oui	15 <input type="radio"/> Oui	07 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	13 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
08 <input type="radio"/> Ne sait pas	11 <input type="radio"/> Ne sait pas	14 <input type="radio"/> Ne sait pas	17 <input type="radio"/> Ne sait pas				
06 <input type="radio"/> Oui	09 <input type="radio"/> Oui	12 <input type="radio"/> Oui	15 <input type="radio"/> Oui	07 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	13 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
08 <input type="radio"/> Ne sait pas	11 <input type="radio"/> Ne sait pas	14 <input type="radio"/> Ne sait pas	17 <input type="radio"/> Ne sait pas				
06 <input type="radio"/> Oui	09 <input type="radio"/> Oui	12 <input type="radio"/> Oui	15 <input type="radio"/> Oui	07 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	13 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
08 <input type="radio"/> Ne sait pas	11 <input type="radio"/> Ne sait pas	14 <input type="radio"/> Ne sait pas	17 <input type="radio"/> Ne sait pas				
06 <input type="radio"/> Oui	09 <input type="radio"/> Oui	12 <input type="radio"/> Oui	15 <input type="radio"/> Oui	07 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	13 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
08 <input type="radio"/> Ne sait pas	11 <input type="radio"/> Ne sait pas	14 <input type="radio"/> Ne sait pas	17 <input type="radio"/> Ne sait pas				
06 <input type="radio"/> Oui	09 <input type="radio"/> Oui	12 <input type="radio"/> Oui	15 <input type="radio"/> Oui	07 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	13 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
08 <input type="radio"/> Ne sait pas	11 <input type="radio"/> Ne sait pas	14 <input type="radio"/> Ne sait pas	17 <input type="radio"/> Ne sait pas				



Les questions suivantes concernent les activités que vous ou d'autres membres de votre ménage âgées de 15 ans ou plus avez menées sans être rémunérés. Ces questions concernent toujours les activités menées durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000.

6. a-t-Il/a-t-elle

- a) pris soin des enfants?
- b) pris soin de personnes âgées ou d'ainés?
- c) fait le ménage de votre maison?
- d) traité ou préparé des animaux afin d'être mangés ou pour la peau, ou préparé des repas?
- e) fait de la couture?
- f) réparé du matériel de chasse, de la machinerie ou des appareils ou effectué des réparations sur la maison?
- g) préparé ou fait des bagages pour la chasse, la pêche, le piégeage ou le camping?
7. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que a ramassé du bois de chauffage?

Les quelques questions suivantes concernent la récolte de nourriture traditionnelle. Voici quelques exemples : la chasse au caribou, la pêche à l'omble chevalier, la cueillette de baies sauvages et la pêche de crustacés.

8. Est-ce que a récolté de la nourriture traditionnelle durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000?

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Prénom	Prénom
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Yes 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Yes 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas
	01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui 04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Ne sait pas





PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas
<input type="radio"/> 06 Oui	<input type="radio"/> 09 Oui	<input type="radio"/> 12 Oui	<input type="radio"/> 15 Oui
<input type="radio"/> 07 Non	<input type="radio"/> 10 Non	<input type="radio"/> 13 Non	<input type="radio"/> 16 Non
<input type="radio"/> 08 Ne sait pas	<input type="radio"/> 11 Ne sait pas	<input type="radio"/> 14 Ne sait pas	<input type="radio"/> 17 Ne sait pas



9. Durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, est-ce que vous ou d'autres membres de votre ménage avez utilisé les articles suivants pour récolter la nourriture traditionnelle, ramasser le bois de chauffage ou pour effectuer le travail domestique non rémunéré?

	L'équipement appartient-il à vous ou à un autre membre de votre ménage?			L'équipement a-t-il été acheté durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000?				
	Oui	Non	Si «Oui»	Oui	Non	Si «Oui»	Oui	Non
Camions	001 <input type="radio"/>	002 <input type="radio"/>	→	003 <input type="radio"/>	004 <input type="radio"/>	→	005 <input type="radio"/>	006 <input type="radio"/>
Motoneiges	007 <input type="radio"/>	008 <input type="radio"/>	→	009 <input type="radio"/>	010 <input type="radio"/>	→	011 <input type="radio"/>	012 <input type="radio"/>
VTT à quatre roues	013 <input type="radio"/>	014 <input type="radio"/>	→	015 <input type="radio"/>	016 <input type="radio"/>	→	017 <input type="radio"/>	018 <input type="radio"/>
Traîneaux/toboggans	019 <input type="radio"/>	020 <input type="radio"/>	→	021 <input type="radio"/>	022 <input type="radio"/>	→	023 <input type="radio"/>	024 <input type="radio"/>
Bateaux ou autres canots ...	025 <input type="radio"/>	026 <input type="radio"/>	→	027 <input type="radio"/>	028 <input type="radio"/>	→	029 <input type="radio"/>	030 <input type="radio"/>
Autres embarcations	031 <input type="radio"/>	032 <input type="radio"/>	→	033 <input type="radio"/>	034 <input type="radio"/>	→	035 <input type="radio"/>	036 <input type="radio"/>
Moteurs amovibles	037 <input type="radio"/>	038 <input type="radio"/>	→	039 <input type="radio"/>	040 <input type="radio"/>	→	041 <input type="radio"/>	042 <input type="radio"/>
Vilebrequin à glace	043 <input type="radio"/>	044 <input type="radio"/>	→	045 <input type="radio"/>	046 <input type="radio"/>	→	047 <input type="radio"/>	048 <input type="radio"/>
Filets de pêche	049 <input type="radio"/>	050 <input type="radio"/>	→	051 <input type="radio"/>	052 <input type="radio"/>	→	053 <input type="radio"/>	054 <input type="radio"/>
Machines à coudre	055 <input type="radio"/>	056 <input type="radio"/>	→	057 <input type="radio"/>	058 <input type="radio"/>	→	059 <input type="radio"/>	060 <input type="radio"/>
Armes à feu	061 <input type="radio"/>	062 <input type="radio"/>	→	063 <input type="radio"/>	064 <input type="radio"/>	→	065 <input type="radio"/>	066 <input type="radio"/>
Génératrices	067 <input type="radio"/>	068 <input type="radio"/>	→	069 <input type="radio"/>	070 <input type="radio"/>	→	071 <input type="radio"/>	072 <input type="radio"/>
Scies à chaîne	073 <input type="radio"/>	074 <input type="radio"/>	→	075 <input type="radio"/>	076 <input type="radio"/>	→	077 <input type="radio"/>	078 <input type="radio"/>
Systèmes GPS (système mondial de localisation)	079 <input type="radio"/>	080 <input type="radio"/>	→	081 <input type="radio"/>	082 <input type="radio"/>	→	083 <input type="radio"/>	084 <input type="radio"/>
Habits de flottaison ou gilets de sauvetage	085 <input type="radio"/>	086 <input type="radio"/>	→	087 <input type="radio"/>	088 <input type="radio"/>	→	089 <input type="radio"/>	090 <input type="radio"/>
Radios mobiles (y compris les ondes métriques)	091 <input type="radio"/>	092 <input type="radio"/>	→	093 <input type="radio"/>	094 <input type="radio"/>	→	095 <input type="radio"/>	096 <input type="radio"/>
Tente	097 <input type="radio"/>	098 <input type="radio"/>	→	099 <input type="radio"/>	100 <input type="radio"/>	→	101 <input type="radio"/>	102 <input type="radio"/>

Interviewer : Si le répondant a répondu «oui» à la question 8 pour l'un des membres du ménage, passez à la question 10. Sinon, passez à la question 11.

10. Qu'a-t-on fait de la nourriture traditionnelle récoltée par vous ou par d'autres membres de votre ménage, durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000? A-t-elle été ...

(Interviewer : Cochez oui, non ou ne sait pas à chacun des énoncés.)

	Oui	Non	Ne sait pas
• Mangée à la maison	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>
• Partagée avec d'autres ou donnée à des personnes ne faisant pas partie du ménage	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Donnée en échange d'essence, d'autres produits, ou de l'aide	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>
• Vendue	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>

11. De la quantité totale de viande et de poisson mangée par votre ménage durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, quelle était la proportion de nourriture traditionnelle?

- 01 Aucune → *Passez à la question 13*
 02 Moins de la moitié
 03 Environ la moitié
 04 Plus de la moitié
 05 Ne sait pas

12. Est-ce que cette nourriture traditionnelle a été ...

(Interviewer : Cochez oui, non ou ne sait pas à chacun des énoncés.)

	Oui	Non	Ne sait pas
• Reçue gratuitement (soit d'autres personnes, d'un chasseur local, d'organisations de trappeurs, d'un congélateur municipal, etc.)	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>
• Reçue contre de l'essence, d'autres produits, ou de l'aide	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
• Achetée	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>

Nous aimerions maintenant obtenir des renseignements sur votre revenu et sur celui des autres membres de votre ménage afin de mieux comprendre les conditions de vie dans le Nord.

13. Pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, pourriez-vous essayer de vous rappeler le montant total d'argent gagné par tous les membres de votre ménage grâce à la vente de poisson, de viande, de sculptures, de vêtements en cuir, de fourrures, d'œuvres artisanales, d'ivoire et d'autres produits semblables. À laquelle des tranches suivantes ce montant correspond-t-il?

(Interviewer : Lisez la liste. Cochez une seule case.)

- 01 Aucun revenu ou perte de revenu
 02 De 1 à 2 499 \$
 03 De 2 500 à 4 999 \$
 04 De 5 000 à 9 999 \$
 05 De 10 000 à 14 999 \$
 06 De 15 000 à 19 999 \$
 07 De 20 000 à 24 999 \$
 08 De 25 000 à 29 999 \$
 09 De 30 000 à 39 999 \$
 10 De 40 000 à 49 999 \$
 11 De 50 000 à 59 999 \$
 12 De 60 000 à 69 999 \$
 13 De 70 000 à 79 999 \$
 14 80 000 \$ et plus
 15 Ne sait pas
 16 Refuse de répondre



J

Section J – BIEN-ÊTRE PERSONNEL

Les questions suivantes portent sur votre bien-être personnel. Si l'une de ces questions vous met mal à l'aise, dites-le moi.

1. Sur une échelle de 1 à 6, où 1 représente jamais et 6 toujours, combien de temps, au cours du mois dernier, avez-vous éprouvé...

(Interviewer : Lisez la liste. Cochez une seule case.)

	Jamais			Toujours			Refus
• un grand sentiment de nervosité	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>	07 <input type="radio"/>
• un sentiment de calme et de paix	08 <input type="radio"/>	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>
• un sentiment de découragement	15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>	21 <input type="radio"/>
• un sentiment de bonheur	22 <input type="radio"/>	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>	25 <input type="radio"/>	26 <input type="radio"/>	27 <input type="radio"/>	28 <input type="radio"/>
• un sentiment de désespoir si grand que rien ne pouvait vous remonter le moral	29 <input type="radio"/>	30 <input type="radio"/>	31 <input type="radio"/>	32 <input type="radio"/>	33 <input type="radio"/>	34 <input type="radio"/>	35 <input type="radio"/>

Les questions suivantes concernent le soutien dont vous pouvez disposer.

2. Vers qui vous tourneriez-vous pour obtenir du soutien en période de besoin?

(Interviewer : Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 Personne
 02 Mari/femme/conjoint(e)/conjoint(e) de fait
 03 Fils ou fille [âgé(e) de 15 ans ou plus]
 04 Père ou mère
 05 Frère ou soeur
 06 Grand-père ou grand-mère
 07 Autre parent
 08 Amis, voisins, compagnons de travail
 09 Employeur
 10 Aînés
 11 Autre personne ne faisant pas partie de la famille

– Précisez..... 12

- 13 Ne sait pas



3. Vers qui vous tourneriez-vous pour vous conseiller au sujet d'une décision importante?

(Interviewer : Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 Personne
- 02 Mari/femme/conjoint(e)/conjoint(e) de fait
- 03 Fils ou fille [âgé(e) de 15 ans ou plus]
- 04 Père ou mère
- 05 Frère ou soeur
- 06 Grand-père ou grand-mère
- 07 Autre parent
- 08 Amis, voisins, compagnons de travail
- 09 Employeur
- 10 Aînés
- 11 Autre personne ne faisant pas partie de la famille

– Précisez 12

- 13 Ne sait pas

4. Si vous deviez emprunter un montant de 200 \$, à qui en feriez-vous la demande?

(Interviewer : Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 01 Personne
- 02 Mari/femme/conjoint(e)/conjoint(e) de fait
- 03 Fils ou fille [âgé(e) de 15 ans ou plus]
- 04 Père ou mère
- 05 Frère ou soeur
- 06 Grand-père ou grand-mère
- 07 Autre parent
- 08 Amis, voisins, compagnons de travail
- 09 Employeur
- 10 Aînés
- 11 Autre personne ne faisant pas partie de la famille

– Précisez 12

- 13 Ne sait pas

5. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 représente des liens très faibles et 5 des liens très forts, à quel niveau situeriez-vous les liens que vous avez avec les membres de votre famille vivant dans votre communauté, mais dans un autre ménage?

- Très faibles Très forts
- 01 02 03 04 05



Nous voudrions savoir si, considérant les 12 derniers mois, vous êtes satisfait ou insatisfait de certains aspects de la qualité de vie dans votre communauté.

1. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) des possibilités d'emploi dans la communauté?

		Êtes-vous peu ou très...	
		Peu	Très
• Satisfait(e)	01 <input type="radio"/>	→	02 <input type="radio"/> 03 <input type="radio"/>
• Insatisfait(e)	04 <input type="radio"/>	→	05 <input type="radio"/> 06 <input type="radio"/>
• Ne sait pas	07 <input type="radio"/>		

2. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre dernier emploi dans la communauté?

		Êtes-vous peu ou très...	
		Peu	Très
• Satisfait(e)	01 <input type="radio"/>	→	02 <input type="radio"/> 03 <input type="radio"/>
• Insatisfait(e)	04 <input type="radio"/>	→	05 <input type="radio"/> 06 <input type="radio"/>
• Ne sait pas	07 <input type="radio"/>		
• Ne s'applique pas	08 <input type="radio"/>		

3. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la qualité de l'éducation dans votre communauté?

		Êtes-vous peu ou très...	
		Peu	Très
• Satisfait(e)	01 <input type="radio"/>	→	02 <input type="radio"/> 03 <input type="radio"/>
• Insatisfait(e)	04 <input type="radio"/>	→	05 <input type="radio"/> 06 <input type="radio"/>
• Ne sait pas	07 <input type="radio"/>		

4. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la disponibilité des services de santé (poste de soins infirmiers, hôpital, etc.) dans votre communauté?

		Êtes-vous peu ou très...	
		Peu	Très
• Satisfait(e)	01 <input type="radio"/>	→	02 <input type="radio"/> 03 <input type="radio"/>
• Insatisfait(e)	04 <input type="radio"/>	→	05 <input type="radio"/> 06 <input type="radio"/>
• Ne sait pas	07 <input type="radio"/>		
• Ne s'applique pas	08 <input type="radio"/>		

5. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la qualité des logements dans votre communauté?

		Êtes-vous peu ou très...	
		Peu	Très
• Satisfait(e)	01 <input type="radio"/>	→	02 <input type="radio"/> 03 <input type="radio"/>
• Insatisfait(e)	04 <input type="radio"/>	→	05 <input type="radio"/> 06 <input type="radio"/>
• Ne sait pas	07 <input type="radio"/>		

6. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre loyer ou de la mensualité de votre paiement hypothécaire?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

7. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) des installations récréatives (les patinoires ou les gymnases, par exemple) de votre communauté?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07
 • Ne s'applique pas 08

8. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la fraîcheur des aliments dans les magasins locaux?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

9. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la disponibilité des aliments traditionnels pour votre ménage (par le partage, la chasse, etc.)?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

10. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la façon dont le gouvernement provincial ou territorial pourvoit aux besoins de votre communauté (création d'emploi, éducation, santé, par exemple)?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07



11. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) du travail de la police locale (ou par les agents chargés de faire appliquer le règlement) dans la prévention de la criminalité au sein de votre communauté?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

12. Êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la manière dont les tribunaux territoriaux ou provinciaux traitent les auteurs d'actes criminels?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

13. Tout bien considéré, êtes-vous actuellement satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre vie dans la communauté?

Êtes-vous peu ou très...

Peu Très

- Satisfait(e) 01 → 02 03
 • Insatisfait(e) 04 → 05 06
 • Ne sait pas 07

14. En songeant à vous-même et à votre ménage, croyez-vous que les activités de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette augmenteront, diminueront, ou demeureront à peu près équivalentes dans 5 ans?

- 01 Augmenteront → *Passez à la question 15*
 02 Diminueront → *Passez à la question 16*
 03 Demeureront équivalentes → *Passez à la question 17*
 04 Ne sait pas → *Passez à la question 17*

15. Pourquoi croyez-vous que ces activités augmenteront?

(interviewer : Ne lisez pas les énoncés. Cochez tous ceux qui s'appliquent.)

- 01 Il y aura plus de chasseurs, de pêcheurs, de trappeurs et de cueilleurs dans le ménage
 02 Il y aura plus de bouches à nourrir (la demande en nourriture traditionnelle du ménage augmentera)
 03 Le prix de la nourriture achetée en magasin augmentera/nous devons compter davantage sur la nourriture traditionnelle
 04 Les membres du ménage seront plus habiles pour pratiquer ces activités
 05 Les membres du ménage auront un meilleur équipement pour pratiquer ces activités
 06 Les membres du ménage auront plus de temps pour pratiquer ces activités
 07 Autre
 - Précisez 08
 09 Ne sait pas

Passez à la question 17 →

16. Pourquoi croyez-vous que ces activités diminueront?

(Interviewer : Ne lisez pas les énoncés. Cochez tous ceux qui s'appliquent.)

- 01 Il y aura moins de personnes dans le ménage pour pratiquer ces activités
- 02 Il y aura moins de bouches à nourrir/la demande en nourriture traditionnelle diminuera
- 03 Les membres du ménage auront moins de temps pour pratiquer ces activités
- 04 Les membres du ménage consommeront moins de nourriture traditionnelle (achèteront davantage de nourriture en magasin)
- 05 Les récoltes seront moins abondantes/le poisson et le gibier se feront plus rares dans la région
- 06 Le prix de la nourriture achetée en magasin diminuera peut-être
- 07 Autre
- Précisez 08
- 09 Ne sait pas

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur des situations de tous les jours et j'aimerais que vous me disiez si vous vous sentez en sécurité face à la criminalité.

17. À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez SEUL le soir dans votre quartier? Vous sentez-vous . . .

- 01 très en sécurité?
- 02 assez en sécurité?
- 03 peu en sécurité?
- 04 pas du tout en sécurité
- 05 Ne marche jamais seul → *Passez à la question 19*
- 06 Ne sait pas
- 07 Refuse de répondre → *Passez à la question 18*

18. À quelle fréquence marchez-vous SEUL le soir dans votre quartier ou votre voisinage?

- 01 Chaque jour → *Passez à la question 20*
- 02 Au moins une fois par semaine
- 03 Au moins une fois par mois
- 04 Jamais
- 05 Refuse de répondre → *Passez à la question 20*

19. Si vous vous sentiez plus en sécurité face à la criminalité, marcheriez-vous seul(e) plus souvent?

- 01 Oui
- 02 Non
- 03 Ne sait pas
- 04 Refuse de répondre

20. Lorsque vous êtes SEUL(E) à la maison le soir, vous sentez-vous . . .

- 01 très inquiet(e)?
- 02 peu inquiet(e)?
- 03 pas du tout inquiet(e) en ce qui concerne votre sécurité face à la criminalité?
- 04 Jamais seul
- 05 Ne sait pas
- 06 Refuse de répondre





21. En général, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?

Étes-vous peu ou très...

- | | | | | |
|----------------------------|--------------------------|---|--------------------------|--------------------------|
| | | | Peu | Très |
| • Satisfait(e) | 01 <input type="radio"/> | → | 02 <input type="radio"/> | 03 <input type="radio"/> |
| • Insatisfait(e) | 04 <input type="radio"/> | → | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| • Ne sait pas | 07 <input type="radio"/> | | | |
| • Refuse de répondre | 08 <input type="radio"/> | | | |

22. Au cours des 5 dernières années, avez-vous déjà songé à quitter votre communauté?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Ne sait pas } → *Passez à la question 24*

23. Pour quelles raisons aviez-vous envie de partir?

(Interviewer : Ne lisez pas les réponses. Cochez un maximum de 3 raisons. Si plus de 3 raisons sont données, demandez les 3 plus importantes.)

- 01 École/possibilités d'études
- 02 Perspectives d'emploi/meilleures offres d'emploi
- 03 Déménagement de la famille/veut être près de sa famille
- 04 Pressions familiales/commerce
- 05 Désir de changer/de voyager/de voir d'autres endroits
- 06 Communauté stagnante/croissance arrêtée
- 07 Trop d'alcool et/ou trop de drogues dans la communauté
- 08 Trop de violence
- 09 Désir d'obtenir de meilleurs services de santé
- 10 Coût de la vie trop élevé dans la communauté/moins cher de vivre ailleurs
- 11 Nécessité de vivre dans une résidence pour personnes âgées
- 12 Meilleur logement
- 13 Autre
 - Précisez 14
- 15 Ne sait pas



24. Considérant votre situation actuelle, quelles sont les plus importantes raisons pour lesquelles vous demeurez dans votre communauté?

(Interviewer : Ne lisez pas les réponses. Cochez un maximum de 3 raisons. Si plus de 3 raisons sont données, demandez les 3 plus importantes.)

- 01 École/possibilités d'études
 02 Emploi
 03 Déménagement de la famille/veut être près de sa famille
 04 Amis
 05 Bonnes possibilités de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette
 06 Ville natale
 07 Bon endroit pour élever des enfants/bon endroit pour enseigner les activités traditionnelles
 08 Plus d'activités pour les adultes et les enfants
 09 Coût de la vie moins élevé
 10 Présence d'installations médicales dans la communauté
 11 Communauté calme, tranquille/préfère la vie des petites villes
 12 Meilleur logement
 13 Autre
 - Précisez 14
 15 Ne sait pas

25. La prochaine série de questions concerne votre participation dans la communauté. Considérant les 12 derniers mois ...

- | | Oui | Non | Ne sait pas |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) avez-vous fait du bénévolat (station de radio, équipe de recherche et de sauvetage, groupe religieux, groupe de jeunes, etc.)? | 01 <input type="radio"/> | 02 <input type="radio"/> | 03 <input type="radio"/> |
| b) avez-vous participé à une activité communautaire (festins, festivals, distribution de nourriture ou nettoyage du printemps)? | 04 <input type="radio"/> | 05 <input type="radio"/> | 06 <input type="radio"/> |
| c) avez-vous siégé à une réunion de comité ou de conseil d'administration local? | 07 <input type="radio"/> | 08 <input type="radio"/> | 09 <input type="radio"/> |
| d) avez-vous assisté à une réunion publique tenue dans la communauté? | 10 <input type="radio"/> | 11 <input type="radio"/> | 12 <input type="radio"/> |
| e) avez-vous assisté ou participé à une activité sportive locale? | 13 <input type="radio"/> | 14 <input type="radio"/> | 15 <input type="radio"/> |

26. Avez-vous voté aux dernières élections municipales?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Trop jeune pour voter
 04 Ne sait pas

27. Avez-vous voté aux dernières élections provinciales ou territoriales?

- 01 Oui
 02 Non
 03 Trop jeune pour voter
 04 Ne sait pas





28. Avez-vous voté aux dernières élections de votre organisme de revendications territoriales?

- 01 Oui
- 02 Non
- 03 Trop jeune pour voter
- 04 Ne sait pas

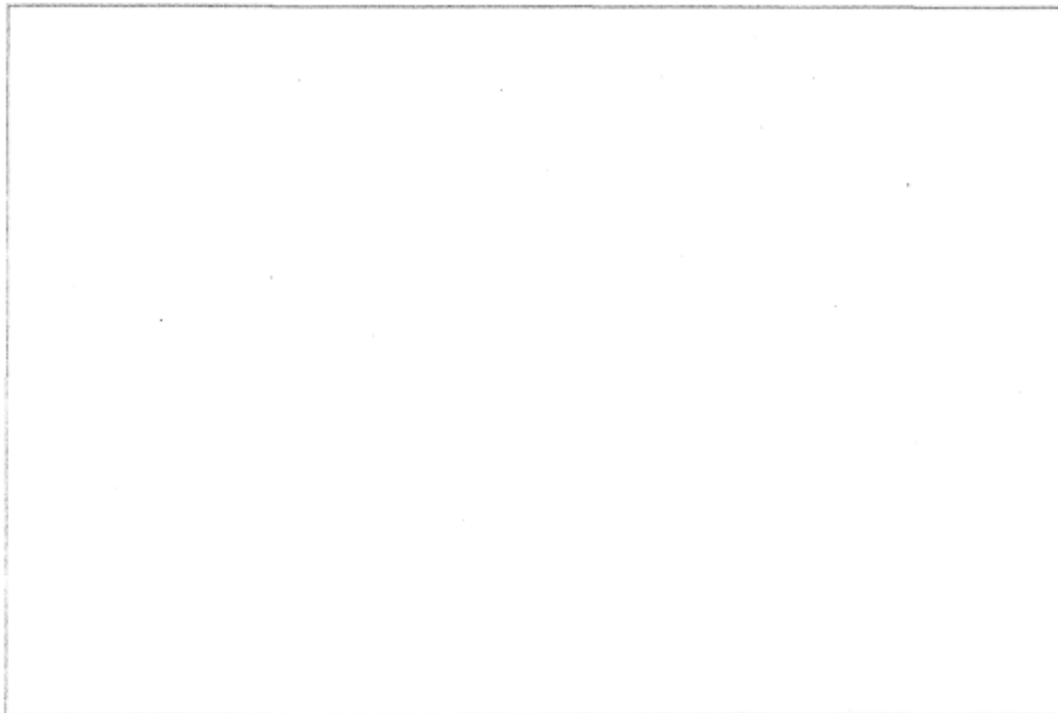
29. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer le bien-être au sein de votre communauté?

(Interviewer : Ne lisez pas les réponses. Cochez un maximum de 3 raisons. Si plus de 3 raisons sont données, demandez les 3 plus importantes.)

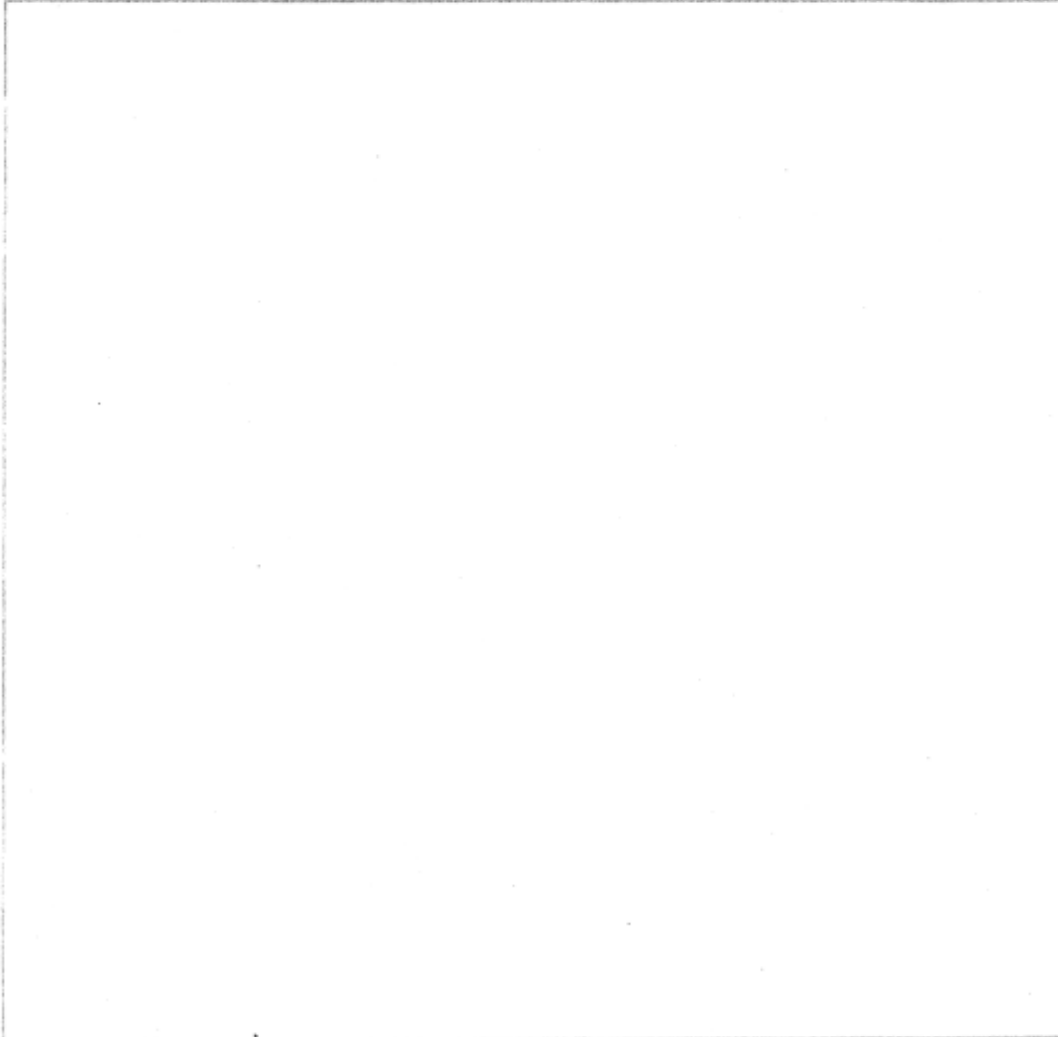
- 01 Plus grand nombre d'emplois
- 02 Meilleurs logements
- 03 Meilleures possibilités de scolarité dans la communauté
- 04 Meilleurs services de police dans la communauté/réduction de la criminalité et de la violence
- 05 Soutien accru pour les événements et les activités communautaires
- 06 Soutien accru pour les activités de cueillette
- 07 Autre
- Précisez 08 _____

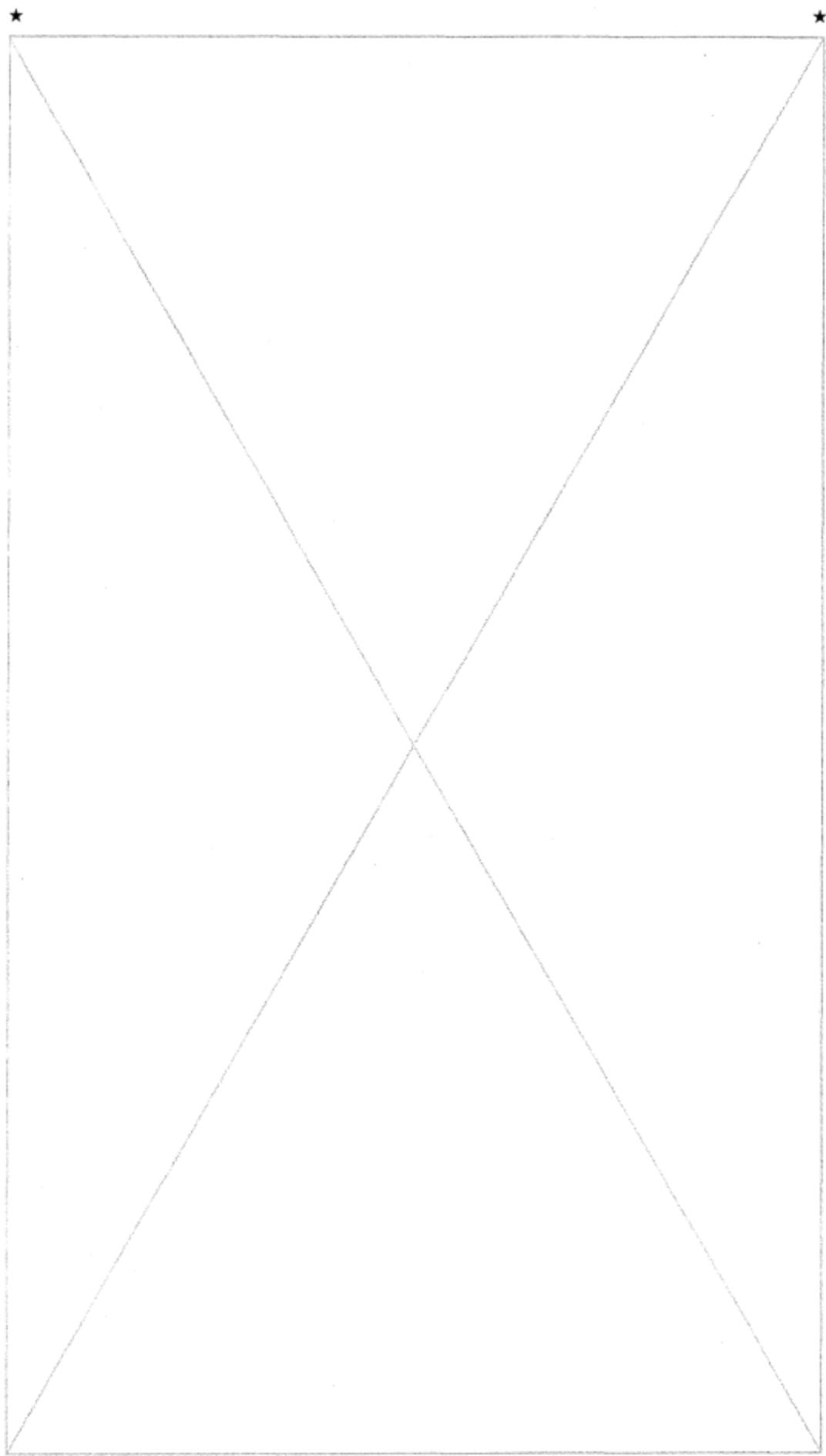
- 09 Ne sait pas

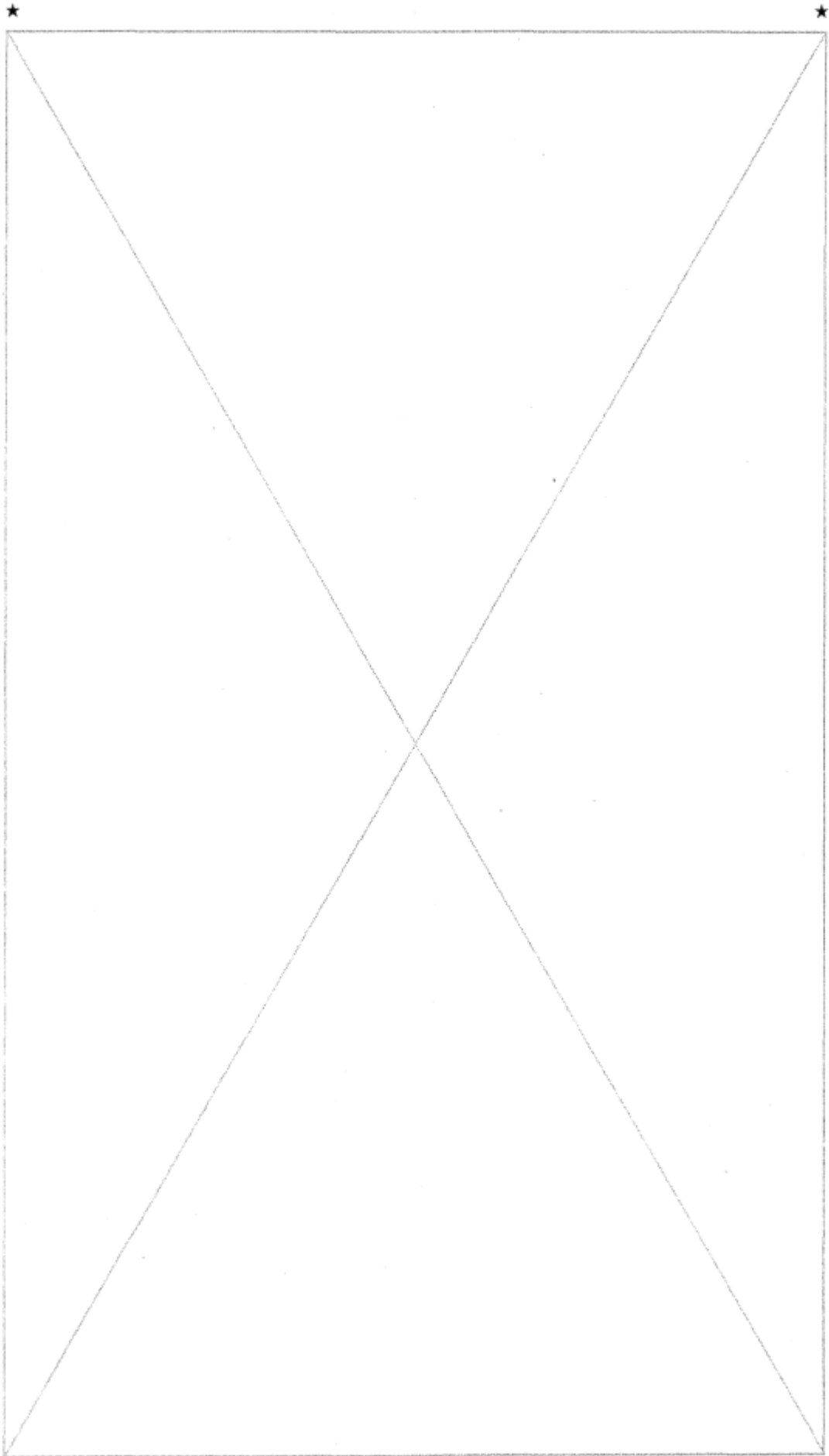




Nous vous remercions d'avoir participé à cette enquête.









REGISTRE DES APPELS DE L'INTERVIEW				
Numéro de l'appel	Date JJ/MM	Heure HH : MM	Commentaires	Rendez-vous Date et Heure
1	/	:		
2	/	:		
3	/	:		
4	/	:		
5	/	:		
6	/	:		
7	/	:		
8	/	:		
9	/	:		
10	/	:		

REGISTRE DES VISITES					
Numéro de la visite	Date JJ/MM	Début HH : MM	Fin HH : MM	Durée totale HH : MM	Parties Complétés
1	/	:	:	:	
2	/	:	:	:	
3	/	:	:	:	
4	/	:	:	:	
5	/	:	:	:	

COMMENTAIRES					



Annexe 3

Guide à l'intention des chercheurs ayant conclu une entente avec Statistique Canada

Juillet 2004

**Statistique Canada
Centres de données de recherche**

**Guide à l'intention des chercheurs
ayant conclu une entente
avec Statistique Canada**

Juillet 2004

PRÉFACE

Le présent guide vise à venir en aide aux chercheurs qui accèdent à des microdonnées de Statistique Canada dans les Centres de données de recherche (CDR) situés dans différentes universités. Il a comme but principal d'identifier tant les responsabilités des chercheurs que celles des employés des CDR et de Statistique Canada pour que les chercheurs puissent comprendre toutes les facettes des CDR. Il est structuré comme suit :

Dans le chapitre 1, on trouve une introduction aux Centres de données de recherche et le processus de recherche afin d'accéder aux centres.

Dans le chapitre 2, on énonce la marche à suivre à chaque étape du processus de recherche, du projet de recherche à la présentation de la version définitive du document de recherche.

Dans le chapitre 3, on énonce les politiques et les procédures visant à assurer la confidentialité des répondants dans les produits statistiques et on explique les mesures à prendre pour faire diffuser ces produits statistiques.

Aux annexes, vous trouverez une description des données disponibles dans les CDR, un supplément relatif au risque de divulgation, des lignes directrices sur les projets de recherche et des renseignements sur les contrats.

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, adressez-vous au personnel du CDR ou au gestionnaire du programme des Centres de données de recherche de Statistique Canada :

Gustave Goldmann , Ph.D.
Gestionnaire de programme des CDR
Immeuble principal, pièce 1710
Parc Tunney, Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone: (613) 951-1472
Télécopieur: (613) 951-4942
Courriel: rdc-cdr@statcan.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION AUX CENTRES DE DONNÉES DE RECHERCHES ET LE PROCESSUS DE RECHERCHE.....	5
1.1 HISTORIQUE.....	5
1.2 PROCESSUS DE RECHERCHE	5
1.2.1 Proposition de recherche	6
1.2.2 Processus d'examen des propositions.....	6
1.2.3 Sécurité.....	7
1.2.4 Contrat	7
1.2.5 Session d'orientation.....	7
1.2.6 Le serment (serment ou affirmation d'office et de discrétion).....	8
CHAPITRE 2 : LE CYCLE DE VIE D'UN PROJET DE RECHERCHE AU CDR.....	9
2.1 DÉBUTER VOTRE PROJET AU CDR.....	9
2.1.1 Sécurité physique du CDR.....	9
2.1.2 Installations informatiques.....	9
2.2 VOTRE SÉJOUR DANS LE CDR (SÉCURITÉ ET PROCÉDURES).....	9
2.2.1 Soutien.....	11
2.2.2 Accéder le CDR.....	11
2.2.3 Appareils informatiques et systèmes.....	11
2.2.4 Données.....	12
2.2.5 Confidentialité des données et sortie des résultats de la recherche	13
2.2.6 Documenter votre recherche.....	13
2.2.7 Rapports d'étape.....	13
2.2.8 Nouvelles données ou nouveau projet de recherche.....	14
2.2.9 Ajouter ou enlever un membre de l'équipe.....	14
2.3 COMPLÉTER LE CONTRAT	14
2.3.1 Production d'un document de travail à l'intention du CDR.....	14
2.3.2 Révision par les pairs.....	15
2.3.3 Révision institutionnelle	15
2.3.4 Soumission des documents	15
2.3.5 Production de documents de discussion et d'articles	15
2.3.6 Séminaires et exposés dans le cadre de conférences.....	15
2.4 PROCESSUS DE SORTIE	15
2.4.1 Documentation de la recherche.....	15
2.4.2 Sauvegarde et archivage des données et des programmes.....	16
2.4.3 Remise des cartes ou des clés.....	16
2.5 APRÈS LA SORTIE.....	16
2.5.1 Retour au CDR pour des travaux complémentaires.....	16
2.5.2 Un nouvel accès au CDR selon une nouvelle entente.....	16
2.5.3 Transmission de documents et des rapports de recherche	17
CHAPITRE 3 : POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À L'ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION	18
3.1 QU'EST-CE QUE LE RISQUE DE DIVULGATION?	18

3.1.1 Types de divulgation.....	18
3.1.2 Quelques exemples de divulgation dans les données d'enquête.....	19
3.1.3 Comment éviter le risque de divulgation ?	19
3.2 COMMENT PRÉPARER LA SORTIE DE RÉSULTATS HORS DU CDR.....	20
3.2.1. Suivi des demandes d'autorisation de sortie des résultats de recherche.....	20
3.3 ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION DANS LES TABLEAUX CROISÉS.....	21
3.4 ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION DANS LES MODÈLES PARAMÉTRIQUES	22
3.5 ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION DANS LES MODÈLES NON-PARAMÉTRIQUES, SEMI-PARAMÉTRIQUES OU HIÉRARCHIQUES.....	22
3.6 ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION DANS LES MATRICES DES VARIANCE ET COVARIANCE	22
3.7 CONSEILS RAPIDES VISANT À FACILITER L'ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION.....	23
3.8 LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA QUALITÉ DES DONNÉES DIFFUSÉES	23
3.9 PROCÉDURES D'APPEL POUR LES DÉCISIONS PRISES DANS L'ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION.....	23

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES BASES DE DONNÉES DISPONIBLES DANS LES CDR..... 25

ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU (EDTR)	24
L'ENQUÊTE LONGITUDINALE NATIONALE SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (ELNEJ)	25
ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION (ENSP)	25
L'ENQUÊTE SUR LE MILIEU DE TRAVAIL ET LES EMPLOYÉS (EMTE).....	26
ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN TRANSITION (EJET)	27

ANNEXE 2 : SUPPLÉMENT RELATIF AU RISQUE DE DIVULGATION 30

ANNEXE 3 : CONTRAT..... 38

ANNEXE 4 : LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROPOSITIONS DE RECHERCHE NOT DEFINED.

ANNEXE 4-A : ÉCHANTILLON DU FORMAT D'UN PROJET DE RECHERCHE	45
-------------------------------------------------------------------	----

ANNEXE 5 : LE SERMENT..... 46

ANNEXE 6 : AMENDEMENT AU CONTRAT DE RECHERCHE..... 47

ANNEXE 7 : EXEMPLE D'UN PLAN D'UN DOCUMENT DE RECHERCHE..... 47

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION AUX CENTRES DE DONNÉES DE RECHERCHES ET LE PROCESSUS DE RECHERCHE

Un centre de données de recherche (CDR) est une combinaison d'un bureau de Statistique Canada sécuritaire et d'un laboratoire informatique d'analyses statistiques. En tant que bureau de Statistique Canada, les CDR contiennent des copies de microdonnées détaillées sur les ménages et les individus. Les CDR sont localisés sur des campus d'universités canadiennes et dans les bureaux régionaux de Statistique Canada à travers le pays. La création des CDR dans quelques-unes des plus grandes universités au pays présente une opportunité unique d'étendre l'analyse de ces données au-delà des frontières physiques des bureaux de Statistique Canada tout en maintenant les mesures strictes de confidentialité des données.

1.1 Historique

Le projet des CDR a vu le jour grâce à un rapport présenté par le groupe de travail « l'Initiative canadienne sur les statistiques sociales » mis sur pied par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Statistique Canada. Ce comité a recommandé la création des CDR afin d'offrir aux chercheurs la possibilité d'accéder aux microdonnées détaillées sur les ménages et les individus ramassées par Statistique Canada. Les fichiers de données sont gardés dans des endroits sécuritaires sur différents campus universitaires à travers le Canada afin de conserver la confidentialité. Chaque centre emploie un ou deux analystes de CDR qui sont des employés de Statistique Canada. Les résultats de la recherche sont diffusés au public et à la communauté des politiques.

La plupart des enquêtes effectuées auprès des ménages par Statistique Canada ne sont pas obligatoires. Les répondants y participent librement et ils ne sont pas rémunérés. Statistique Canada ne néglige aucun effort pour conserver la confiance que tous les répondants lui témoignent quant à la protection des renseignements personnels et de la confidentialité des données communiquées. C'est cette confiance qui fait en sorte que Statistique Canada peut continuer à recueillir des données précises et utiles.

Le succès de cette nouvelle aventure dépend de la collaboration de tous les groupes concernés: Statistique Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, les institutions où sont localisés les CDR, la communauté sur la recherche en science sociale, autres agences gouvernementales fédérales et la société canadienne en général.

Les chercheurs (ou équipe de recherche) d'organismes académiques avec des intérêts de recherche légitimes reliés au développement de politique publique peuvent appliquer au programme des CDR.

1.2 Processus de recherche

Les microdonnées détaillées sur les ménages et les individus de Statistique Canada qui se trouvent dans les CDR sont protégées sous la Loi sur la Statistique. Seuls les employés ou les employés réputés de Statistique Canada peuvent avoir accès à ces données. Un processus a été mis en place pour permettre aux chercheurs académiques ayant des projets approuvés de

manipuler ces données. Les chercheurs deviennent des employés réputés et doivent produire un document de travail qui suit le mandat de Statistique Canada (Loi sur la Statistique, sections 3, 19, 20, 22). Afin d'avoir accès aux CDR, les chercheurs doivent soumettre une proposition de recherche au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), être soumis à une évaluation de sécurité, et prêter serment de protéger la confidentialité. La proposition de recherche, si approuvée, devient le fondement d'un contrat entre le chercheur et Statistique Canada.

1.2.1 Proposition de recherche

Les propositions de recherche sont soumises à un comité d'arbitrage qui travaille sous les auspices du CRSH et de Statistique Canada. La soumission est faite électroniquement en accédant au formulaire de soumission sur le site web du CRSH :

<http://www.crsh.ca/cdr/français/applicants.html>

Les chercheurs doivent soumettre une proposition séparée pour chaque nouveau projet qu'ils souhaitent tenir dans le CDR. Si la portée du projet change de façon considérable par rapport à votre proposition initiale, vous devez soumettre une nouvelle proposition incorporant les nouveaux changements. Veuillez consulter l'annexe 4-A pour une description de contenu d'une proposition.

1.2.2 Processus d'examen des propositions

Le processus d'examen officiel est coordonné par le CRSH. Un comité d'évaluation de trois pairs est formé par le CRSH et Statistique Canada pour chaque nouveau projet. Ce comité comprend deux membres provenant d'établissements universitaires spécialistes du domaine d'études proposé et un membre de Statistique Canada.

Le comité évalue chaque projet selon ses propres mérites scientifiques et fait ses recommandations à Statistique Canada sur l'approbation ou le rejet du projet de recherche selon que celui-ci répond ou non aux critères établis (voir ci-dessous). À ce titre, la tâche du comité diffère fondamentalement de celle des autres comités de sélection sous la direction du CRSH. Le comité ne sélectionne pas de gagnants à partir d'une gamme de candidats; en outre, aucune subvention n'est accordée. Le comité sert donc de porte d'entrée pour les chercheurs qui veulent accéder aux microdonnées détaillées sur les ménages et les individus ramassées par Statistique Canada.

Les critères d'évaluation

- le mérite scientifique du projet de recherche (le membre du comité d'examen par les pairs de Statistique Canada vérifiera si le projet s'inscrit dans le cadre du mandat du bureau et si les données demandées peuvent supporter le projet);
- la viabilité des méthodes qui seront appliquées, compte tenu des données utilisées dans l'analyse;

- la nécessité manifeste de l'accès à des microdonnées détaillées;
- la preuve de la capacité du chercheur principal de mener à bien le projet (curriculum vitae joint à la proposition ou bref paragraphe dans la demande d'approbation de projet).

Le processus d'examen débouche sur l'un des deux résultats suivants : acceptation ou rejet du projet de recherche; la décision doit être unanime parmi les membres du comité. Vous serez avisé des résultats par écrit de la décision de l'évaluation dans les deux mois suivants la submission de votre proposition. Pour les projets refusés, le rapport d'évaluation inclura les raisons pour lesquelles le projet a été refusé. Le chercheur a le choix de prendre en compte ces commentaires et de resoumettre le projet.

1.2.3 Sécurité

Après l'approbation du projet, tous les membres de l'équipe de recherche doivent se soumettre à une vérification approfondie de la fiabilité. Les formulaires et instructions nécessaires peuvent être obtenus de l'analyste du CDR de votre région. (Note : les chercheurs étrangers ou non-canadiens doivent soumettre une copie de leur passeport, visa d'étudiant/permis de travail et une preuve d'une affiliation avec une université).

1.2.4 Contrat

Le projet accepté est une partie du contrat entre le(s) chercheur(s) et Statistique Canada. Le contrat spécifie aussi ce qui suit :

- les ensembles de données à être fournies par Statistique Canada.
- la date de fin du projet.
- les chercheurs acceptent de suivre les critères de sécurité et de confidentialité des CDR.
- les ententes sur les droits d'auteur.

Veillez noter que le contrat donne au chercheur accès seulement aux microdonnées spécifiées dans le projet de recherche approuvé. Veuillez consulter l'annexe 3 pour un exemplaire du contrat.

1.2.5 Session d'orientation

La session d'orientation est une présentation qui a pour but de familiariser les chercheurs avec les privilèges et les devoirs associés au fait de devenir des employés réputés de Statistique Canada et de travailler dans les CDR. Elle couvre une discussion des politiques et des procédures concernant la confidentialité des données, l'analyse de divulgation, et d'autres renseignements sur les opérations des CDR. On y discute également des procédures à suivre pour obtenir la sortie des résultats.

1.2.6 Le serment (serment ou affirmation d'office et de discrétion)

Avant d'accéder aux données, on vous demande de prêter un serment professionnel (serment d'office et de discrétion) pour devenir employés réputés de Statistique Canada. Ce serment est l'obligation légale quant au maintien de la confidentialité des données. Une copie du serment se trouve dans l'annexe 5.

Dans le cadre de ce processus, vous acceptez de

« ne révéler ni sciemment faire révéler, par quelque moyen que ce soit, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de telle manière qu'il soit possible, grâce à ces révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou à une organisation identifiable les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement. » (Loi sur la statistique).

Par ce serment, vous vous engagez personnellement à respecter les dispositions relatives à la confidentialité de la *Loi sur la statistique* et à ne rien révéler au sujet des répondants, soit directement ou indirectement. Ce serment est contraignant à vie, alors même après avoir terminé le projet de recherche, vous ne devez pas révéler de renseignement confidentiel.

Une violation de la confidentialité, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, mettrait les efforts du CDR en péril et réduirait les possibilités de recherche. Le présent document vise, en grande partie, à prévenir un risque accidentel de divulgation de renseignements confidentiels.

Il est aussi important de comprendre que ce serment est juridiquement contraignant et comporte des conséquences en cas de violation. En outre, si vous contrevenez aux dispositions relatives à la confidentialité de la *Loi sur la statistique*, vous perdrez tous les privilèges qui vous ont été accordés dans ce centre de recherche et dans tout autre centre de recherche de Statistique Canada de manière indéterminée. Notez que les employés de Statistique Canada sont assujettis aux mêmes conséquences et sanctions.

CHAPITRE 2 : LE CYCLE DE VIE D'UN PROJET DE RECHERCHE AU CDR

2.1 Débuter votre projet au CDR

Les CDR des universités ou ceux des bureaux régionaux de Statistique Canada ont des éléments communs que vous devez connaître et auxquels vous devez adhérer pour avoir accès aux données de Statistique Canada. Tous les CDR sont des environnements sécuritaires avec un réseau d'ordinateurs isolé (c.à.d. pas de capacité d'Internet). Le personnel de Statistique Canada – les analystes des RDC – se trouve sur les lieux afin d'assister les chercheurs et d'approuver la sortie des résultats du CDR. Ce chapitre a comme but d'aider les chercheurs à traverser chaque étape de la vie d'un projet de recherche dans l'environnement des CDR.

2.1.1 Accès au CDR

Le laboratoire du CDR est muni d'un système de sécurité qui répond aux spécifications de Statistique Canada (p. ex., carte clé électronique et serrure à combinaison). On vous indiquera la marche à suivre pour entrer (code d'identification, carte, combinaison ou clé). Le système vous permettra d'entrer dans le centre durant les heures habituelles d'opération.

2.1.2 Installations informatiques et sécurité

Le réseau informatique présent dans le CDR comprend des postes de travail reliés à un serveur utilisant Windows 2000 ou Windows NT. Ce serveur n'est pas branché à un environnement extérieur, comme Internet ou le réseau d'une université. Ces postes de travail permettent pas de consulter ni mettre à jour des disquettes, CD, imprimantes ou unité ou lecteur zip. Le transfert des fichiers se fait avec l'aide de l'analyste du CDR.

Dans le laboratoire, les chercheurs n'ont pas de postes de travail attitrés. Il est important de réserver un poste de travail pour minimiser les conflits pour ce qui est des ressources et des postes de travail. Vous devez respecter le calendrier dans la mesure du possible par courtoisie envers les autres chercheurs.

2.2 Votre séjour dans le CDR

2.2.1 Soutien

Au cours de votre projet, il se peut que vous ayez des questions à poser au sujet des données ou de certains concepts. Adressez-vous d'abord à un analyste du CDR. L'analyste peut vous répondre ou vous référer à un autre employé de Statistique Canada. Nous estimons que la consultation d'experts de Statistique Canada profitera tant à votre projet qu'au programme de données de Statistique Canada.

La deuxième ligne de soutien peut être le *Centre de ressources en analyse de données* à Statistique Canada. De nombreuses recherches ont été menées et continuent de l'être sur les méthodes d'analyse des données tirées des enquêtes produites par Statistique Canada et dont le

plan est complexe. Le *Centre de ressources en analyse de données* peut vous suggérer des méthodes, des outils et logiciels appropriés. Par ailleurs, il présente des séminaires et effectue des recherches sur divers problèmes d'ordre méthodologique qui se posent, en particulier dans le cas des enquêtes longitudinales. Ces services sont offerts contre remboursement des frais. Pour plus de précisions, communiquez avec Georgia Roberts au (613) 951-1471 (ou à georgia.roberts@statcan.ca).

La plupart des enquêtes ménages de Statistique Canada, telles que celles qui sont disponibles dans les Centres de données de recherche, sont fondées sur des plans d'échantillonnage complexes qui impliquent une stratification, des phases multiples de sélection et des probabilités inégales de sélection. En général, les logiciels statistiques disponibles sur le marché ne tiennent pas compte de ces complexités. Certains de ces logiciels permettent l'utilisation de poids (qui contiennent une partie de l'information sur le plan d'échantillonnage), mais ils ne calculent pas les variances exactes. Il existe toutefois des logiciels qui prennent en compte les complexités du plan d'échantillonnage.

Ne pas tenir compte des complexités du plan d'échantillonnage peut avoir un impact sur le résultat de l'analyse des données. Par exemple, en raison d'un intérêt particulier pour certaines sous-populations, une enquête peut échantillonner certaines unités à un taux plus élevé que d'autres unités; une analyse de la population globale qui ne tient pas compte de ces différences de taux produira généralement des résultats biaisés. Des grappes d'unités sont souvent sélectionnées dans un échantillon, comme par exemple plusieurs personnes provenant du même ménage; ce regroupement peut mener à une corrélation entre les observations qui, si elle est ignorée, pourrait produire une sous-estimation des erreurs-type des estimations de paramètres.

Bien qu'il existe plusieurs approches acceptables pour tenir compte des plans complexes lors de l'analyse des données d'enquête, Statistique Canada recommande l'approche qui se fonde sur le plan d'échantillonnage. Cette approche utilise les poids de l'enquête pour produire des estimations des paramètres. D'autres détails du plan, tels que l'information relative à la stratification, les grappes et les ajustements de poids, sont requis dans la production d'estimations de la variance fondées sur le plan; ces estimations serviront à l'inférence statistique.

Plusieurs logiciels ont été développés pour permettre une approche fondée sur le plan lors de la réalisation de diverses procédures d'analyse. Ces logiciels varient en fonction du type de procédures analytiques qu'ils comprennent et des méthodes utilisées pour l'estimation de la variance fondée sur le plan. On devrait choisir le logiciel qui s'adapte le mieux aux besoins de l'analyse et à l'information sur le plan qui est disponible pour une enquête particulière.

Plusieurs procédures analytiques générales ont été adaptées afin d'y intégrer de l'information sur le plan d'échantillonnage. Toutefois, il y a certaines procédures analytiques pour lesquelles il n'y a présentement aucune approche fondée sur le plan qui soit recommandée. La recherche se poursuit quant à l'emploi de méthodes d'analyse appropriées dans de tels cas. D'ici là, on devrait utiliser les approches développées pour les données provenant de sources autres que les enquêtes; cependant, dans ces situations, il pourrait quand même y avoir lieu de se servir des poids de l'enquête.

2.2.2 Accéder le CDR

En tant qu'employé réputé vous êtes responsable du maintien de la sécurité des installations :

- Veillez à ce que votre autorisation de sécurité et vos renseignements sur la façon d'entrer dans le laboratoire du CDR (code d'identification, carte ou clé) soient à jour et s'appliquent au CDR. Si ce n'est pas le cas, consultez l'analyste du CDR.
- Ne divulguez à quiconque vos renseignements concernant l'entrée dans le laboratoire.
- Veillez à ce que la porte du laboratoire du CDR soit fermée en tout temps.
- Signalez votre présence chaque fois que vous travaillez dans les installations du CDR. La procédure relative aux présences peut varier d'un bureau à l'autre, mais la tenue d'un registre des présences est obligatoire.
- N'amenez aucun visiteur dans le laboratoire du CDR.
- Ne sortez aucun produit du CDR sans l'approbation d'un analyste du CDR.
- Remettez à l'analyste du centre tous les produits renfermant des données confidentielles que vous voulez jeter.
- Ne discutez pas de données confidentielles au téléphone (ni nulle part ailleurs). Les téléphones sont réservés au travail, étant donné qu'ils sont utilisés par plusieurs personnes. Pour plus de courtoisie à l'égard de vos collègues, réduisez le plus possible la durée de vos appels téléphoniques et baissez la voix pour éviter de distraire les autres.

2.2.3 Appareils informatiques et systèmes

- N'utilisez aucun appareil électronique personnel tel qu'ordinateur portable, assistant numérique (par exemple Palm Pilot), téléphone cellulaire ou tout autre appareil avec un modem sans fil dans les zones sécuritaires du CDR. C'est seulement dans des cas d'urgence que l'utilisation de téléphone cellulaire, télé-avertisseur ou autre appareil semblable sera permise à l'intérieur du CDR.
- Vous êtes responsable de vos fichiers ainsi que de l'utilisation que vous ferez de l'ordinateur. Vous êtes également responsable de la protection de votre mot de passe.
- Veuillez sortir du système après chaque session de travail. Si vous avez besoin de vous éloigner de votre station de travail, sauvegardez votre travail et verrouillez l'ordinateur afin d'empêcher les autres d'y accéder.
- Sauvegardez tout votre travail sur le répertoire qui vous est assigné pour l'analyse de la divulgation, la sauvegarde et l'entretien du système.

2.2.4 Données

- Ne discutez jamais de renseignements confidentiels en dehors du CDR soit en personne ou au téléphone.

- Si vous voulez vous débarrasser de matériel contenant des renseignements confidentiels, mettez-le dans l'endroit assigné à cette fin, dans la déchiqueteuse ou remettez-le à l'analyste du centre.
- Ne demandez pas aux autres chercheurs d'avoir accès à leurs données. Les chercheurs ont accès aux données seulement dans le cadre d'un projet de recherche approuvé. Une demande écrite ou un nouveau projet doivent être soumis afin d'avoir accès à d'autres données (voir section 3.2.9).
- Ne permettez pas à d'autres d'avoir accès à vos ensembles de données secondairement créés ni à vos résultats. Consultez l'analyste du centre pour trouver des façons de partager les données avec les autres membres de votre équipe sans toutefois partager les mots de passe.
- N'effectuez pas d'analyses pour vos collègues ou d'autres chercheurs dont les projets de recherche n'ont pas été approuvés ou qui ne sont pas des employés réputés de Statistique Canada.
- N'effectuez pas d'analyses de données qui ne s'inscrivent pas à l'intérieur du mandat de votre projet approuvé.

2.2.5 Confidentialité des données et sortie des résultats de la recherche

Statistique Canada juge qu'il est important d'éviter non seulement la divulgation de données confidentielles, mais également de prévenir toute *impression* de divulgation. La confiance que nous donnent les répondants est ce qui nous permet de fournir des données de qualité sur la condition économique et sociale de la société canadienne.

Voici un bref résumé de nos politiques concernant la confidentialité des données et l'autorisation relative aux résultats de la recherche que vous désirez sortir du CDR.

- *Absolument aucune donnée ne peut sortir des installations.*
- *Absolument aucun résultat de recherche, ne peut sortir des installations sans avoir été examiné et approuvé par l'analyste du CDR.*
- **Tout résultat de recherche quittant le CDR doit passer à travers une analyse de la divulgation, premièrement par vous en tant que chercheur et ensuite par l'analyste du centre. L'analyse du risque de divulgation est le moyen par lequel vous et l'analyste du CDR veillez à ce que tout matériel qui quitte le centre ne pose aucun risque de divulgation. Voir chapitre 3 et annexe 2 pour une discussion complète sur le sujet.**
- Vous devez fournir de la documentation sur les ensembles de données et les programmes pour tout produit que vous voulez sortir afin d'aider l'analyste à mieux comprendre le matériel. Le fait de collaborer activement avec l'analyste du CDR qui procède à l'analyse du risque de divulgation limitera les malentendus et accélérera l'approbation de vos demandes.

- Vous ne devez jamais discuter de cas individuels – dans vos documents de recherche ainsi que par courrier électronique, téléphone ou télécopieur, ou dans le cadre de conversations ordinaires – avec des personnes de l'extérieur des installations de Statistique Canada. Cela comprend les autres chercheurs ayant un statut d'employé réputé.
- Pour réduire les risques de divulgation, nous vous encourageons à privilégier la production de modèles plutôt que la production de tableaux.
- Nous ne favorisons pas la sortie de résultats intermédiaires. Ceux-ci sont en général produits durant les phases de l'analyse qui correspondent à l'exploration des données et la définition des modèles. Les résultats intermédiaires comprennent par exemple des tableaux détaillés de statistiques descriptives ou des séries de modèles de régression dont les spécifications sont analogues. Ces résultats présentent souvent une information plus détaillée que celles des versions finales des modèles statistiques utilisés. Leur sortie augmenterait à la fois la charge de travail des analystes des CDR et le risque de divulgation directe ou résiduelle (par la comparaison des statistiques avant et après les modifications apportées à l'échantillon ou aux modèles).
- Vous pouvez imprimer les produits intermédiaires sur papier et les conserver pour votre utilisation au CDR. Le produit doit être imprimé sur du papier de couleur pour éviter toute confusion avec les documents provenant de l'extérieur ou avec tout document qui a déjà passé l'analyse de divulgation. À la fin de chaque séance, le matériel imprimé sur du papier couleur doit être remis à l'analyste du CDR, qui lui ou elle doit le conserver sous clé dans son bureau jusqu'à votre prochaine visite. Vous aurez accès au produit au cours de n'importe quelle séance au CDR, mais vous ne pourrez pas le sortir du CDR. Le document sera déchiqueté à la fin du projet.

2.2.6 Documenter votre recherche

Vous devez vous conformer aux règles et aux règlements de Statistique Canada relativement à la confidentialité des données lorsque vous sortez un produit du CDR.

Tout résultat soumis pour approbation finale doit être documenté en donnant les noms des variables, des valeurs des sous-titres et les identificateurs des sous-groupes. À la fin de chaque projet de recherche, on vous devez fournir toutes bases de données secondaires créées, les programmes de modèles statistiques, toute documentation pertinente et les résultats utilisés dans la rédaction du document de recherche.

2.2.7 Rapports d'étape

Nous vous demanderons de présenter périodiquement de brefs rapports d'étape, de manière à ce que nous puissions prévoir l'intensité future de l'utilisation des installations du CDR.

2.2.8 Nouvelles données ou nouveau projet de recherche

Vous constaterez peut-être que vous aimeriez utiliser d'autres données que celles mentionnées dans votre proposition initiale — comme par exemple, à des cycles antérieurs de l'enquête ou à une toute autre enquête. Dans de telles situations, voici les procédures à appliquer :

- Pour avoir accès à d'autres données, vous devez remplir une demande de données et rédiger une note de service à l'intention de l'analyste du CDR dans lesquelles vous décrivez l'ensemble de données que vous désirez utiliser. Vous devez également justifier votre demande, préciser la pertinence des nouvelles données, les répercussions sur votre calendrier et l'incidence sur le produit de recherche que vous désirez sortir du CDR.
- Si l'utilisation envisagée des nouvelles données ne s'inscrit pas dans votre proposition initiale, nous pouvons vous demander de formuler un nouveau projet que vous présenterez au CRSH. Ce projet sera soumis au processus de révision formel.
- Ne commencez pas un nouveau projet sans soumettre une proposition au processus d'évaluation. La violation de cette règle entraînera le retrait des privilèges d'accès aux données incluant les données utilisées pour le projet approuvé.

2.2.9 Ajouter ou enlever un membre de l'équipe

Il est possible que vous vouliez faire des changements à votre équipe de recherche, après l'approbation de votre projet. Pour enlever un membre de l'équipe, veuillez écrire un mémorandum adressé à l'analyste du CDR. Pour ajouter un membre à l'équipe, veuillez présenter à l'analyste un mémorandum ainsi que le curriculum vitae du nouveau chercheur. Le chercheur sera soumis à une vérification approfondie de la fiabilité, sera assermenté et suivra une session d'orientation.

2.3 Compléter le contrat

Statistique Canada a le mandat de fournir un document public résultant d'une recherche effectuée sur ses bases de données. En d'autres mots, Statistique Canada a le mandat de publier et de rendre public toute recherche conduite sur ses bases de données et ceci est une condition requise pour tous les employés réputés en échange à l'accès aux données. Vous êtes responsables de produire ce rapport de votre recherche. Consultez le contrat à l'annexe 3, section (5), « Restrictions relatives à l'utilisation du fichier de microdonnées et du résultat projeté ».

2.3.1 Production d'un document de travail à l'intention du CDR

En signant le contrat, l'auteur principal du projet de recherche accepte de produire un document de recherche décrivant le projet et les résultats de l'analyse à Statistique Canada. Ce document doit rencontrer les critères de l'évaluation institutionnelle et celle des pairs. Les chercheurs doivent se limiter à des commentaires descriptifs soutenus par une analyse statistique et demeurer neutres. Veuillez consulter l'annexe 7 pour des directives sur la rédaction de ce rapport.

2.3.2 Révision par les pairs

Le processus de révision par les pairs a comme objectif d'évaluer le document d'un point de vue scientifique et méthodologique. Chaque document sera évalué par deux réviseurs ayant les spécifications et les lignes directives de la révision par les pairs. Les réviseurs demeureront anonymes pour les chercheurs.

2.3.3. Révision institutionnelle

Le processus de révision institutionnelle a pour but de s'assurer que les renseignements diffusés au public est libre de tout matériel qui pourrait mettre en péril la réputation de Statistique Canada comme agence impartiale, objective et neutre. Cette étape est réalisée simultanément avec la révision par les pairs.

Les chercheurs sont responsables de tenir compte des commentaires reçus et ont deux mois pour réviser le document et re-soumettre une ébauche à Statistique Canada.

2.3.4 Soumission des documents

Les documents qui sont prêts à être examinés par des pairs de même que les versions définitives révisées doivent être envoyés électroniquement à l'analyste du CDR ou directement au gestionnaire de programme.

2.3.5 Production de documents de discussion et d'articles

Vous pouvez produire d'autres documents (exposés, articles dans un périodique, mémoire ou thèse) fondés sur la même analyse statistique. Ces documents peuvent inclure des commentaires sur les politiques ou des interprétations en tous genres, et peuvent être publiés où vous le désirez. Néanmoins, les exigences en matière de confidentialité qui s'appliquent au premier document demeurent en vigueur pour toutes les publications ultérieures.

2.3.6 Séminaires et exposés dans le cadre de conférences

Vous pouvez présenter les résultats de vos travaux dans le cadre de séminaires et de conférences. Tous les travaux que vous présenterez dans le cadre de votre projet doivent se fonder sur l'analyse produite dans le document à l'intention de Statistique Canada. Tout séminaire ou exposé que vous souhaitez présenter doit passer par l'analyse de divulgation.

2.4 Processus de sortie

2.4.1 Documentation de la recherche

Quand vous soumettez le document final, vous devez nous fournir les bases de données créées secondairement, les programmes de modèles utilisés, la documentation pertinente sur les ensembles de données utilisés et les tableaux de résultats qui ont servi à la rédaction de votre

rapport ou papier de recherche. Ces renseignements sont des parties essentielles au projet de recherche et seront archiver.

Précisément, vous devez nous fournir :

- La documentation sur les variables utilisées, le programme du modèle utilisé et le log spécifique au rapport final (si le logiciel statistique produit un log) pour accompagner chaque tableau ou modèle de sortie;
- Une brève description (une ou deux phrases) des données contenues dans les bases de données secondairement créées; et les variables qui ont été calculées pour l'analyse, y compris les codes de valeur et les nombres de cellules, le cas échéant.

2.4.2 Sauvegarde et archivage des données et des programmes

Une fois le projet complété, on vous encourage de faire des copies de vos programmes ainsi que des résultats approuvés pour sauvegarder à l'extérieur du CDR. Votre compte de recherche demeurera actif pendant au moins six mois après la fin d'un contrat avec Statistique Canada et avant qu'il soit archivé.

2.4.3 Remise des cartes ou des clés

Vous devez remettre vos cartes ou clés d'accès au laboratoire au moment où vous terminez votre projet.

2.5 Après la sortie

2.5.1 Retour au CDR pour des travaux complémentaires

Suite à la revue des pairs et de la revue institutionnelle, vous pouvez revenir au CDR pour faire des travaux complémentaires jugés raisonnables.

Par travaux « raisonnables », on entend que :

- les analyses doivent être restreintes aux mêmes bases de données.
- La portée du travail doit être consistante avec le projet original.

En ce sens, le nouveau produit ne doit poser aucun problème de divulgation.

2.5.2 Un nouvel accès au CDR selon une nouvelle entente

Afin d'avoir accès au CDR pour débiter d'autres projets de recherche, vous devez suivre le processus d'application décrit plus tôt dans ce document en soumettant un projet de recherche à travers le site web du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Après l'approbation du nouveau projet, vous devez signer un nouveau contrat. On peut vous demander de réviser avec l'analyste le matériel d'orientation et de réaffirmer le serment avant d'accéder aux données.

2.5.3 Transmission de documents et des rapports de recherche

Nous vous invitons à nous remettre les références, une copie de votre sommaire, ou le document complet de toutes recherches ou rapports publiés à partir de vos analyses et de votre projet original. Nous tiendrons à jour une bibliothèque électronique des publications qui découlent des recherches effectuées au CDR. Les rapports de recherche, les sommaires ou les références peuvent être envoyés en format électronique à l'analyste du CDR et/ou au gestionnaire de programme.

CHAPITRE 3 : POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À L'ANALYSE DU RISQUE DE DIVULGATION

Le contenu de ce chapitre concerne uniquement les résultats que vous voulez sortir du Centre de données de recherche de Statistique Canada. Plus de détails sur le sujet vous sont fournis dans le guide sur l'analyse de divulgation. Tout résultat peut être produit et entreposé dans le CDR pour utilisation sur place, compte tenu des limites d'espace disponible. Le présent chapitre énonce les politiques et les procédures que vous devez respecter afin de faire approuver la sortie de vos résultats de recherche.

Le but du contrôle de risque de divulgation est de protéger les renseignements communiqués par les répondants tout en réduisant le plus possible les obstacles à la recherche. En définitive, ce sont les chercheurs qui utilisent les fichiers de microdonnées qui ont la responsabilité d'éviter la divulgation de renseignements confidentiels et *de réduire au minimum le risque de divulgation*. Les analystes des CDR et les chercheurs travailleront de concert afin de trouver des solutions aux problèmes de confidentialité.

3.1 Qu'est-ce que le risque de divulgation?

De façon générale, la divulgation signifie que les données diffusées peuvent être *attribués* à des répondants particuliers (personnes, ménages ou autres). Il y a *risque de divulgation* lorsqu'il existe une certaine probabilité que cette attribution survienne.

3.1.1 Types de divulgation

Il y a trois types de divulgation.

La **divulgation de l'identité** se produit lorsqu'un individu peut être identifié à partir des données diffusées, ce qui a pour conséquence que de l'information est révélée à son sujet.

La **divulgation d'attributs** survient quand de l'information confidentielle est révélée et peut être attribuée à un individu. Il n'est pas nécessaire qu'un individu spécifique soit identifié ou qu'une valeur spécifique soit révélée pour que cela se produise. Par exemple, diffuser une fourchette de salaires étroite au sujet d'une occupation particulière pour une région spécifique, peut constituer un cas de divulgation.

Une attention doit être portée afin d'examiner toutes les données qui doivent être diffusées. Alors qu'un tableau en soi peut ne pas révéler d'information confidentielle, la divulgation peut survenir par la combinaison d'informations provenant de plusieurs sources, dont des sources externes. Quand l'information diffusée peut être combinée pour obtenir des données confidentielles, on est en présence de **divulgation résiduelle**. Par exemple, les données supprimées pour raison de confidentialité dans un tableau public peuvent être dérivées à partir d'autres tableaux.

3.1.2 Quelques exemples de divulgation dans les données d'enquête

Une personnalité connue (un athlète professionnel) est sélectionnée dans une enquête et l'information diffusée à propos de sa localité (comme le revenu le plus élevé qui a été déclaré) permet de savoir avec une grande certitude que la personnalité a fourni l'information en question (divulgation d'identité).

Les résultats d'une enquête longitudinale mettent l'accent sur un ménage qui a un profil migratoire inusité, ce qui mène à son identification (divulgation d'identité).

Les parents d'un jeune de 16 ans sélectionné dans une enquête voient un tableau montrant que toutes les personnes de 16 ans de l'échantillon correspondant à leur région ont consommé des drogues (divulgation d'attributs).

Un article de journal fait état d'une plainte portée par un veuf de 37 ans à propos d'une enquête à laquelle il participait, alors qu'un tableau publié montre qu'il y a seulement deux veufs dans la trentaine qui font partie de l'échantillon (cela mène éventuellement à la divulgation d'identité ou d'attributs).

En combinant plusieurs résultats, une personne obtient une information qui a été volontairement exclue d'un Fichier de microdonnées à grande diffusion parce que cela présentait un risque de divulgation trop élevé (par exemple le pays de naissance d'un immigrant récent).

Il est à noter que même l'apparence de divulgation peut ternir la réputation d'une agence statistique relativement à la confidentialité. Un tort peut être causé même s'il s'avère que la mauvaise personne (ou ménage) a été identifiée dans les deux premiers exemples. Réfuter une identification erronée peut accroître le risque d'exposer l'identité des répondants réels.

3.1.3 Comment éviter le risque de divulgation ?

L'**analyse de risque de divulgation** est le terme décrivant l'examen des résultats que les chercheurs souhaitent sortir du CDR. Elle implique une recherche attentive non seulement de la présence de divulgation directe de l'identité de répondants, mais aussi du fait que des information reliées à des répondants spécifiques puissent être déduites des résultats. Ce chapitre décrit certaines approches générales concernant l'analyse de risque de divulgation. L'annexe 2 fournit des exemples de problèmes de risque de divulgation et de solutions suggérées pour les résoudre.

La politique la plus importante est la suivante :

<p>Absolument aucun résultat de recherche ne peut sortir du CDR sans avoir été examiné et approuvé par l'analyste de Statistique Canada</p>

3.2 Comment préparer la sortie de résultats hors du CDR

Vous devrez fournir les renseignements qui nous permettent de documenter toutes les sorties approuvées de vos résultats de recherche. Dans la documentation, il doit être mentionné que le produit a été conçu dans le cadre d'un projet approuvé et défini. En outre, la documentation doit nous permettre de justifier que le produit publié ne révèle pas de renseignements confidentiels.

3.2.1. Suivi des demandes d'autorisation de sortie des résultats de recherche

Pour faire le suivi des demandes visant à autoriser la sortie du produit de recherche, nous devons avoir des renseignements sur le type global d'autorisation (et les demandes d'autorisation de sortie) de même que sur les renseignements justificatifs qui nous permettent d'approuver chaque demande. Nous vous attribuerons un répertoire de projet dans lequel vous devrez enregistrer tous les ensembles de données, les programmes, les journaux et les résultats.

Pour sortir un produit de recherche du CDR, prenez un rendez-vous avec l'analyste du CDR pour discuter de la demande d'autorisation. Fournissez ce qui suit:

- le nom et la localisation des fichiers concernés;
- les conventions que vous avez utilisées en ce qui concerne le nom des fichiers pour que l'analyste du CDR ou Statistique Canada puisse plus facilement réexaminer les renseignements d'autorisation une fois le projet terminé;
- une description des échantillons de recherche (critères de sélection et différences entre l'échantillon de recherche et l'échantillon d'enquête initial);
- un glossaire des noms et des descriptions des variables.

Dans un produit bien documenté, *toutes les variables doivent être présentées et étiquetées de manière uniforme* : les variables identiques doivent avoir les mêmes noms et les mêmes formats d'un ensemble de données à l'autre. Tous les tableaux et documents doivent avoir des titres clairs indiquant la nature du produit et mentionnant si l'analyse se fonde sur des données pondérées ou non pondérées (et le nom de la variable de pondération). Les programmes qui ont servi à produire le document font partie de la documentation.

Soyez prêt à discuter de la demande d'autorisation avec la personne qui effectue l'analyse de risque de divulgation. Pour ce faire, vous devrez peut-être modifier votre produit de manière à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation. Si vous travaillez de concert avec la personne qui effectue l'analyse de risque de divulgation, vous perdrez moins de temps de part et d'autre, vous éviterez les malentendus et vous accélérerez le processus d'examen. Plus votre demande est claire et complète, plus le produit sera diffusé rapidement.

Les sections qui suivent décrivent comment se réalise l'analyse de risque de divulgation selon différents types de résultats.

3.3 Analyse du risque de divulgation dans les tableaux croisés

Les tableaux croisés sont souvent connus sous le nom de « statistiques descriptives ».

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de limiter la sortie de tableaux croisés et de fréquences au nombre requis pour décrire l'échantillon utilisé dans vos modèles et sa comparabilité à la population sous-jacente.

1. Les tableaux de statistiques sommaires (moyenne, variances et d'autres statistiques semblables) qui ont pour but de décrire les distributions des variables, représentent quelques problèmes spéciaux :
 - Une règle essentielle à la préservation de la confidentialité est que les tableaux croisés et les fréquences qui sortent du CDR ne doivent pas renfermer de cellules comptant moins de cinq observations sauf si indiqué différemment dans la documentation de l'enquête.
 - Il faut faire attention aux cellules complètes (tous les cas d'une rangée ou colonne particulière sont dans la même cellule, pour un tableau croisé) et aux cellules vides. Elles peuvent poser un problème important pour les variables sensibles. Il s'agit par exemple du revenu ou de problèmes de santé généralement inconnus du public.
 - Pour plusieurs variables quantitatives, les valeurs maximales (et parfois les valeurs minimales) ne doivent pas être diffusées. Cela s'applique notamment au revenu ou à la consommation. Les valeurs maximales peuvent aussi représenter un risque dans le cas de variables apparemment sans problème, comme la taille du ménage ou l'âge, dans la mesure où des valeurs extrêmes peuvent conduire à une divulgation d'identité.
 - Il faut être prudent quand on présente d'autres statistiques visant à décrire la courbe des distributions. Nous préférons que vous présentiez des statistiques générales selon la courbe de distribution (comme l'asymétrie et les mesures d'aplatissement) plutôt que tout ce qui peut se rapporter de près aux observations individuelles, comme le nombre de cas au-dessus du 99^e centile d'un petit échantillon. Les tableaux ou graphiques qui contiennent des informations sur les centiles (ou des mesures analogues) devraient être discutés avec l'analyste du CDR.
2. Si l'analyste constate qu'il y a risque de divulgation de renseignements confidentiels, il faut apporter des modifications aux résultats (par exemple, combinez certaines cellules.)

Cette mesure diminuera le risque de divulgation au détriment des détails de résultats mais c'est la solution préférée.

3.4 Analyse du risque de divulgation dans les modèles paramétriques

Les estimations de paramètres provenant de certains modèles, ou les diagnostics associés qui sont produits par les logiciels statistiques, fournissent suffisamment d'information pour permettre de recréer des statistiques plus simples telles que les moyennes et les totaux pour des classements recoupés de variables. C'est particulièrement vrai pour les «modèles saturés», c'est-à-dire les modèles qui incluent tous les «effets principaux» et termes d'interaction possibles. Si les modèles ou les diagnostics associés fournissent beaucoup de détail, il peut s'avérer nécessaire de produire les résultats ou tableaux sommaires sous-jacents (non-pondérés) pour les fins de l'analyse de risque de divulgation.

S'il y a risque de divulgation, vous pourriez être appelé à modifier votre résultat ou la spécification du modèle. Par exemple, l'analyste peut vous demander de ne pas déclarer les valeurs des coefficients touchés. L'analyste peut vous demander de déclarer que le coefficient se situe dans une certaine fourchette ou de dire seulement qu'il est positif ou négatif et qu'il est significatif ou non. L'analyste travaillera avec vous afin de s'assurer, dans la mesure du possible, que vos résultats de recherche demeurent significatifs après de telles modifications.

3.5 Analyse du risque de divulgation dans les modèles non-paramétriques, semi-paramétriques ou hiérarchiques

Les estimations non-paramétriques ou semi-paramétriques (dont celles utilisées dans l'analyse de survie ou encore les estimateurs de type «kernel» qui servent dans les modèles à choix discret) peuvent présenter des risques de divulgation particuliers. C'est le cas aussi des estimations qui rendent compte de l'organisation hiérarchique et des grappes qui caractérisent les données d'enquête complexes présentes dans les CDR. Un exemple de ce qui précède est la modélisation linéaire hiérarchique. Le risque est plus grand si les grappes contiennent un petit nombre d'observations. Il faut apporter une attention particulière à des résultats de ce type. L'analyste du CDR travaillera avec vous afin d'éviter les risques de divulgation.

3.6 Analyse du risque de divulgation dans les matrices des variance et covariance

Bien qu'il soit préférable que toutes les analyses de données soient effectuées sur place, nous comprenons que certains chercheurs préfèrent quitter le CDR avec des matrices de variance-covariance, afin de réaliser des inférences statistiques et des tests d'hypothèse. Cela est permis, mais les matrices doivent respecter les lignes directrices relatives à la confidentialité des données qui s'appliquent aux produits tabulaires et aux tableaux de données quantitatives. Voir l'annexe 2 pour les lignes directrices.

3.7 Conseils rapides visant à faciliter l'analyse du risque de divulgation

- Corrigez toute erreur dans vos résultats et vérifiez qu'il s'agit de la version finale de ce que vous voulez sortir.
- Fournissez l'équivalent non-pondéré de vos tableaux.
- Assurez vous que toutes les cellules de vos tableaux comptent au moins cinq cas.
- Démontrez que les statistiques descriptives produites se fondent sur au moins cinq cas et ne contiennent pas de maximum ou de minimum pour des variables sensibles (particulièrement le revenu).
- Vérifiez avec l'analyste du CDR que vous avez fourni toute l'information nécessaire à l'analyse des résultats provenant d'un modèle statistique (dont les tableaux croisés pour les modèles saturés).

Voir l'annexe 2 pour plus de détails sur les façons d'éviter les problèmes de risque de divulgation.

3.8 Lignes directrices relatives à la qualité des données diffusées

Les enquêtes de Statistique Canada menées auprès des ménages, comme celles qui se trouvent dans les CDR, sont fondées sur des plans de sondage complexes avec stratification, comprenant plusieurs phases de sélection et des probabilités inégales de sélection des répondants. L'utilisation de données de telles enquêtes complexes posent des problèmes aux analystes parce que le plan de sondage et les probabilités de sélection influent sur les procédures à appliquer relativement au calcul d'estimations et au calcul de la variance. Pour que les estimations d'enquête ne comportent pas de biais, il faut recourir à des poids d'enquête.

Par ailleurs, la documentation sur les enquêtes renferme des lignes directrices relatives à la diffusion d'estimations acceptables. Avant de diffuser ou de publier des estimations, les utilisateurs doivent en déterminer les niveaux de qualité. Les niveaux de qualité sont les niveaux suivants : acceptable, marginale ou inacceptable. La qualité des données varie selon les erreurs dues à l'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Le niveau de qualité d'une estimation sera établi uniquement en fonction de l'erreur due à l'échantillonnage, comme le reflète le coefficient de variation. Toutes les estimations peuvent être jugées diffusables. Cependant, les estimations dont la qualité est jugée marginale ou inacceptable doivent être accompagnées d'un avertissement à l'intention des utilisateurs subséquents.

Veillez consulter la documentation qui accompagne l'enquête que vous désirez analyser pour plus de renseignements sur les poids d'enquête et la qualité des données.

3.9 Désaccords

Si vous êtes en désaccord au sujet des décisions d'autorisation prises à l'égard de votre produit de recherche, vous pouvez en discuter avec la personne qui a effectué l'analyse de risque de divulgation. Si vous n'êtes toujours pas d'accord, vous pouvez en appeler de la décision au coordonnateur du programme des CDR à Statistique Canada, Gustave Goldmann (rdc-cdr@statcan.ca ou (613) 951-1472). Les appels ultérieurs seront renvoyés au directeur de Statistique Canada associé à chaque enquête.

Nous sommes maintenant heureux de vous accueillir dans le programme des CDR et au sein de nos installations. Nous espérons que cette expérience avec le programme sera des plus profitables et des plus enrichissantes pour vous et votre équipe de recherche

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES BASES DE DONNÉES DISPONIBLES DANS LES CDR

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

L'EDTR ajoute une nouvelle dimension — les changements expérimentés par les personnes au fil du temps — aux données d'enquête existantes sur l'activité et le revenu. Ce que l'enquête vise essentiellement, c'est de comprendre le bien-être économique des Canadiens : quels changements économiques les particuliers et les familles vivent, et dans quelle mesure ces changements varient selon les fluctuations du travail rémunéré, la constitution de la famille, la réception de paiements de transfert en provenance des administrations publiques ou d'autres facteurs. La dimension longitudinale de l'enquête permet d'observer de tels événements concomitants et souvent liés. L'EDTR est la première enquête menée auprès des ménages à fournir des données nationales sur les fluctuations du revenu qu'une famille typique ou une personne expérimente au cours de sa vie, ce qui permettra du coup d'approfondir la nature et l'étendue de la pauvreté au Canada.

L'EDTR, qui a commencé en 1993, suit les mêmes répondants pendant six ans. Un deuxième panel introduit en 1996 chevauche le premier panel pendant une période de trois ans. D'autres panels seront introduits tous les trois ans.

Chaque panel comprend environ 15 000 ménages, c'est-à-dire quelque 30 000 adultes. On procède à une interview préliminaire au début de chaque constitution de panel dans le but de recueillir des renseignements généraux. À chaque année, l'interview est fractionnée : les sujets qui portent sur le travail sont couverts en janvier et les sujets qui portent sur le revenu, en mai. Dans les deux cas, les questions se rapportent à l'année civile précédente. L'interview sur le revenu a lieu en mai de manière à tirer profit de la période de déclaration de revenu, moment où les répondants connaissent le mieux leur dossier. Ajoutons que de nombreux répondants se soustraient à l'interview sur le revenu en autorisant Statistique Canada à consulter leur dossier d'impôt.

L'EDTR permettra de répondre à des questions comme les questions suivantes : Dans quelle mesure les caractéristiques des gens relativement au travail, au revenu ou à la famille varient-elles? Quels événements semblent coïncider? À quelle fréquence les gens changent-ils de travail ou se font congédier, et quelle en est l'incidence sur le revenu total de leur famille? Combien de familles se séparent ou se forment au cours d'une période donnée? Quelle est la proportion de ménages qui demeurent pauvres de façon persistante d'une année à l'autre, et pourquoi d'autres familles ou ménages finissent par s'en sortir?

Dans le cadre de l'EDTR, on dépasse les mesures statiques pour étudier l'ensemble des transitions, des périodes de stabilité et des situations financières et professionnelles répétées. Compte tenu de l'importance de la situation familiale, des études et des caractéristiques démographiques, l'enquête recueille également des données à ces sujets. Pour que l'échantillon demeure représentatif, on restreint la durée de suivi à l'égard de chaque panel de répondants à six

ans. Un nouveau panel de répondants longitudinaux est sélectionné tous les trois ans, ce qui fait qu'il y a toujours chevauchement entre les panels adjacents de répondants.

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

Dans le cadre de l'initiative *Grandir ensemble* du gouvernement fédéral, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et Statistique Canada ont élaboré l'ELNEJ. L'enquête vise à produire des renseignements en vue de l'analyse des politiques et de l'élaboration de programmes à l'égard des facteurs critiques influant sur le développement des enfants au Canada.

Lancée à l'hiver 1994-1995, l'ELNEJ a recueilli des données sur environ 25 000 enfants, dont l'âge varie de la naissance à 11 ans. Les ménages participants ont été prélevés à partir de la base d'échantillonnage de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. L'ELNEJ sera répétée à des intervalles de deux ans afin de suivre de près les enfants recensés en 1994-1995 jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes. Le répondant principal dans les cycles de collecte initiaux est le membre de la famille qui connaît le mieux l'enfant — habituellement, la mère. Elle communique des renseignements sur le ou les parents et les enfants. De plus, plusieurs évaluations menées par l'intervieweur, visant à mesurer les connaissances, sont menées à la maison. Les enfants de plus de neuf ans remplissent eux-mêmes un questionnaire, à la maison. Quand les enfants atteignent l'âge de 16 ans, ils deviennent les répondants principaux de l'enquête. Si les parents y consentent, des renseignements sont recueillis auprès des enseignants et des directeurs au moyen de questionnaires à remplir soi-même qui sont envoyés par la poste à l'école. En outre, les enseignants font subir aux enfants de l'échantillon, de la deuxième à la dixième année, une petite épreuve de mathématiques. Ces sources multiples d'information sur les enfants enrichiront les données et en amélioreront l'analyse.

Les outils d'enquête pour l'ELNEJ ont été conçus de concert avec un groupe d'experts, des spécialistes, de même que des représentants des administrations fédérales, provinciales et territoriales. L'enquête traite d'une vaste gamme de caractéristiques et de facteurs influant sur la croissance et le développement de l'enfant. Elle recueille des renseignements sur le ou les parents de l'enfant et d'autres membres de la famille, de même que sur les caractéristiques de la famille et du voisinage. En outre, l'ELNEJ recueille des données sur la santé, le développement, le tempérament, le comportement, les expériences en garderie et à l'école, les relations, la participation à des activités, les antécédents familiaux et l'histoire de garde de l'enfant.

Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)

Le programme de l'ENSP a entamé son premier cycle de 12 mois de collecte de données au début de juin 1994, les cycles reprennent tous les deux ans. Cette initiative constitue la composante principale d'un effort concerté visant à accroître les renseignements disponibles pour appuyer l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes en matière de santé au Canada. Dans le cadre de l'élaboration de l'enquête, on a mené de vastes consultations auprès des représentants de Santé Canada, de même que des ministères de la santé provinciaux et territoriaux. Par ailleurs, on a demandé à des spécialistes de régler des problèmes de contenu et de méthodologie. L'enquête produira périodiquement des renseignements ponctuels visant à

surveiller les programmes et des données longitudinales pour mieux comprendre les facteurs déterminants de la santé.

L'ENSP cible trois populations :

1. les résidents des ménages dans toutes les provinces (à l'exclusion principalement des populations sur les réserves indiennes, les bases des Forces armées canadiennes et dans certaines régions éloignées au Québec et en Ontario);
2. les résidents devant demeurer plus de six mois dans des établissements de soins de santé comptant quatre lits ou plus dans toutes les provinces;
3. la population nordique, y compris les résidents des ménages au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (à l'exclusion principalement des populations sur les réserves indiennes, les bases des Forces armées canadiennes et dans certaines des régions les plus éloignées des Territoires).

Pour les composantes des ménages et des Territoires, la plupart des données ont été recueillies auprès d'un seul membre du ménage, ce qui simplifie le suivi longitudinal. On recueillera cependant, chaque fois que le répondant est recensé de nouveau, des renseignements démographiques, socioéconomiques et des données se rapportant à la santé auprès de tous les membres du ménage auquel il appartient. Pour le cycle 1996-1997, la composante du ménage de l'ENSP a commencé à utiliser les 17 276 répondants longitudinaux de 1994-1995. Par ailleurs, les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et du Manitoba ont financé l'augmentation de la taille de leurs échantillons. Dans l'ensemble, environ 83 % des ménages sélectionnés ont répondu au questionnaire.

L'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE)

L'EMTE, une nouvelle enquête menée par Statistique Canada, DRHC et d'autres partenaires du gouvernement fédéral, vise à fournir des renseignements sur la façon dont les entreprises gèrent le changement organisationnel et technologique dans un contexte de concurrence internationale accrue. L'enquête couvre une vaste gamme de questions se rapportant aux employeurs et à leurs employés. La particularité de l'enquête est que les employeurs et les employés seront jumelés au niveau des microdonnées : les employés sont sélectionnés à partir des emplacements échantillonnés. Par conséquent, on aura des données sur l'offre et la demande qui enrichiront les études qui portent sur les deux aspects du marché. Les données précieuses de l'EMTE permettront d'aborder les priorités stratégiques suivantes du gouvernement fédéral :

- le perfectionnement des employés;
- la croissance économique;
- des pratiques de travail mieux adaptées à la vie familiale;
- les formules de travail et la sécurité économique;

- le revenu d'emploi et l'équité en matière d'emploi;
- les pratiques relatives aux petites entreprises.

L'élaboration de l'EMTE a pris cinq ans, période durant laquelle il y a eu un certain nombre d'essais sur le terrain et un projet pilote à grande échelle. Puis la première enquête a vu le jour et a été mise à l'essai sur le terrain au début de l'été 1999. À compter de l'échantillon initial de 1999, l'enquête suivra de près des entreprises pendant au moins cinq ans. L'échantillon sera rafraîchi tous les deux ans de façon à tenir compte des fermetures d'entreprises dans le panel initial. Les employés seront suivis pendant deux ans, et l'échantillon des employés sera entièrement remplacé quand le panel de l'entreprise sera rafraîchi. Cette façon de faire donnera les résultats suivants :

- la disponibilité d'estimations représentatives pour les emplacements et les employés tous les deux ans;
- un panel continu d'emplacements pour la recherche longitudinale;
- le renouvellement des panels d'employés qui communiquent des renseignements sur la transition d'un employeur à l'autre;
- la capacité d'inclure les caractéristiques des employeurs dans l'analyse sur le travail;
- un nouvel élément d'infrastructure statistique visant à appuyer les enquêtes spéciales et autres activités de production d'information.

L'échantillon comprendra environ 6 400 entreprises et plus de 20 000 employés. Veuillez noter que seul le fichier des employés sera disponible aux Centres de données de recherches.

Note: Seul le fichier sur les employés sera disponible dans les CDR.

Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)

L'Enquête longitudinale auprès des jeunes en transition permet de suivre de près le développement des mêmes personnes sur de nombreuses années. On observera celles-ci à l'égard d'un certain nombre de domaines divers, comme la poursuite d'études supérieures, l'intégration au marché du travail, de même que les relations familiales et autres.

L'enquête fournira entre autres des données plus précises sur l'engagement à l'égard des études, le domaine d'études et les taux de décrochage, la charge de travail, les programmes de préparation à l'emploi, les activités, les obstacles aux études, les expériences stressantes, les aspirations professionnelles, les relations familiales, les conditions de vie et la formation.

L'enquête commence officiellement en 2000 et fait suite à un projet pilote de deux ans. Elle consiste en deux cohortes : 20 000 jeunes âgés de 18 à 20 ans, recensés en janvier, et 30 000 jeunes de 15 ans, recensés au printemps.

Au printemps de 2000, 32 nations ont convenu de participer au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui mesure les aptitudes de lecture, les connaissances en sciences et en mathématiques des jeunes de 15 ans et permet d'établir un lien entre les conditions socioéconomiques et la réussite scolaire.

Dans le cadre de l'étude, les représentants de Statistique Canada visitent 1 100 écoles canadiennes dans le but de rencontrer 30 000 élèves de 15 ans. Ils leur remettent les questionnaires du PISA et de l'EJET. En outre, ils interviewent les parents dans le cadre de l'EJET et distribuent les questionnaires PISA aux directeurs d'écoles, ce qui permettra de mieux comprendre les facteurs qui déterminent la réussite ou l'échec scolaire des élèves, de même que leur transition de l'école au marché du travail.

L'EJET répondra aux exigences en matière de données des ministères provinciaux et du ministère fédéral de l'éducation et du travail, qui étudient les possibilités qui sont offertes aux jeunes sur le marché du travail et tentent d'aider les jeunes à participer pleinement à la société.

ANNEXE 2 : SUPPLÉMENT RELATIF AU RISQUE DE DIVULGATION

Toutes les variables d'une base de données peuvent être catégorisées selon leur importance par rapport à la confidentialité des données :

Identificateurs directs : Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone permettent d'établir un lien explicite avec le répondant. Ces trois variables sont retirées des fichiers maîtres auxquels vous avez accès.

Identificateurs indirects : L'âge, le sexe, l'état civil, la région de résidence, la profession, le type d'entreprise, etc. peuvent servir à identifier une personne.

Variables délicates : Il s'agit de caractéristiques qui se rapportent à la vie privée ou à l'entreprise du répondant, que l'on ne connaît pas habituellement.

Certaines variables semblent sans risque mais peuvent globalement permettre de révéler des renseignements sur des personnes. Prenons le cas, par exemple, de la consommation de drogues au cours de l'adolescence. Les parents d'un répondant de 16 ans peuvent voir dans un tableau que tous les jeunes échantillonnés âgés de 16 ans (identificateur indirect) dans leur groupe socioéconomique (identificateur indirect) ont consommé des drogues (variable délicate). Ces parents peuvent donc savoir que leur enfant a consommé des drogues.

La confidentialité des données est principalement un problème pour les tableaux statistiques. Cela ne pose généralement pas de problème pour les résultats d'analyse causale ou de corrélation, comme les coefficients de régression. Toutefois, un risque de divulgation inacceptable peut toujours exister dans n'importe quel type de résultat statistique.

Voici les règles générales qui s'appliquent en tout temps :

- Utilisez des données pondérées chaque fois que c'est possible et approprié : le risque de divulgation peut survenir mais il est réduit par la pondération.
- Ne diffusez pas de statistiques ou de cellules associées à moins de cinq répondants (ou à un autre minimum mentionné dans la documentation de l'enquête).
- Ne fournissez pas de renseignements anecdotiques au sujet des répondants.

Les exemples suivants constituent des directives qui s'appliquent aux divers types de données :

Produit tabulaire : Fréquences ou tableaux de données quantitatives¹

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
<p>(Cellules à faible fréquence) Fréquence ou tableau croisé où une catégorie (ou cellule) ne compte que quelques répondants.</p> <p>Ou:</p> <p>Estimation tirée d'un tableau de données quantitatives qui a une cellule à faible fréquence.</p>	<p>Comme la cellule se rapporte à un petit nombre de répondants, ceux-ci peuvent être identifiés par la connaissance de leurs caractéristiques.</p> <p>Une faible fréquence signifie <u>moins de cinq cas</u> (ou une autre valeur citée dans la documentation de l'enquête)</p>	<p>Combinez les catégories ou excluez-en de l'analyse.</p> <p>Si vous excluez des catégories, il faut s'assurer que ces dernières ne puissent être déduites des totaux fournis en marge des tableaux (somme de lignes ou de colonnes).</p>
<p>Déclaration d'une fréquence ou d'un tableau croisé quand une catégorie ou une cellule est égale à zéro.</p> <p>Ou :</p> <p>Déclaration d'une estimation d'un tableau de données quantitatives quand une catégorie ou une cellule est égale à zéro</p>	<p>Il existe deux types de cellules vides :</p> <p>1) les cellules vides structurées, où il ne peut y avoir de répondant (p. ex., les personnes mariées de moins de 12 ans);</p> <p>2) les cellules vides non structurées, qui peuvent potentiellement renfermer des répondants, mais qui n'en renferment pas pour une analyse donnée.</p> <p>Les cellules vides structurées ne posent pas de problème de confidentialité.</p> <p>Les cellules vides non structurées constituent un problème de confidentialité quand elles révèlent des renseignements de nature</p>	<p>Les cellules vides non structurées ne doivent être publiées que si elles représentent moins de 15 % des cellules non marginales d'un tableau et si elles ne posent pas de risque potentiel de divulgation de données confidentielles.</p> <p>Autrement, combinez des catégories ou excluez-en de l'analyse.</p> <p>Pour les cellules vides de données ordinales comme les tranches de revenu, la valeur la plus élevée possible doit être au moins le double de la valeur la moins élevée.</p>

¹ Les tableaux de données quantitatives réfèrent ici aux classements croisés de statistiques telles que le salaire moyen par sexe et statut d'emploi (temps plein ou partiel), ou encore la médiane des résultats d'examen par sexe et niveau de scolarité. Chaque cellule du tableau contient une moyenne ou une médiane et chaque cellule est définie par les valeurs des variables de classification (sexe, statut d'emploi, scolarité).

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
	<p>sensible à propos de ce que le répondant n'a pas.</p> <p>Pour la variable catégorique du revenu, les cellules vides peuvent poser un potentiel risque de divulgation si les cellules (c.à.d. les cellules remplies) qui restent, représentent un très petit nombre de valeurs possibles.</p>	
<p>(Cellule complète) Déclaration de fréquences ou de tableaux croisés où une catégorie ou une cellule renferme la totalité de l'échantillon (100% de la somme d'une colonne ou rangée d'un tableau)</p> <p>Ou :</p> <p>Déclaration d'une estimation tirée d'un tableau de données quantitatives qui a une cellule complète.</p>	<p>Le risque de divulgation de données confidentielles dépend du type d'information dans le tableau. La publication des cellules complètes pose peu de risques quand il s'agit d'information générale ou facilement connue comme le sexe des répondants.</p> <p>Cependant, cela est plus problématique quand la cellule complète révèle des renseignements délicats au sujet des personnes, renseignements que l'on ne pourrait pas connaître autrement (p. ex., que tous les jeunes de 16 et 17 ans ont consommé des drogues).</p> <p>L'analyste du CDR peut vous aider à déterminer si une cellule complète pose un problème de confidentialité des données.</p>	<p>S'il a été établi que cela pose un problème, combinez les catégories, excluez-en de l'analyse ou procédez à une autre analyse.</p>

Statistiques individuelles

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
Déclaration d'un ratio.	Les ratios constituent un risque de divulgation si l'une ou l'autre des composantes constitue un risque de divulgation.	Ne diffusez pas un ratio si ses composantes présentent un risque de divulgation.
Déclaration d'un total ou d'une moyenne en fonction de moins de cinq répondants.	Il s'agit du même problème que celui de la déclaration d'une estimation provenant d'un tableau de données quantitatives qui se fonde sur un petit nombre de cas.	Sélectionnez un échantillon plus grand à partir duquel vous calculerez la statistique.
Déclaration de statistiques d'ordre, comme les médianes et les centiles, quand il y a moins de cinq répondants au-dessus et moins de cinq répondants au-dessous de la statistique d'ordre.	Le risque de divulgation est le même que pour les situations où il y a des cellules à faible fréquence.	Calculez d'autres statistiques d'ordre, dont les catégories sont plus larges.

Résultats d'analyses statistiques

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
Déclaration des analyses de variance et des équations de régression	Ces produits analytiques ne présentent habituellement pas de problème de divulgation.	Il faut s'assurer que toutes les variables du modèle se conforment aux règles de divulgation pour les statistiques descriptives.
Déclaration des analyses de variance et des équations de régression quand le modèle mettant en cause des covariables nominales est saturé ou presque saturé (comporte de nombreux coefficients — coordonnée à l'origine, effets principaux et termes d'interaction — ou presque autant qu'il y a de combinaisons possibles de valeurs de covariables).	Ces modèles posent des problèmes de divulgation quand les groupes de classification de la régression ont des cellules à faible fréquence, des cellules vides ou des cellules complètes.	Suivre la procédure requise pour la publication d'un tableau dont les variables de classification sont les mêmes covariables, et appliquez les règles appropriées aux produits tabulaires.
Déclaration de nuages de points, de graphiques de résidus ou de graphiques en boîte.	Cela représente toujours un risque de divulgation car ils affichent des valeurs qui s'appliquent à des répondants spécifiques, en particulier dans le cas des valeurs aberrantes extrêmes.	Les produits graphiques doivent être conformes à toutes les règles énoncées ailleurs dans le présent document. Il peut s'avérer totalement impossible de produire un graphique pouvant être diffusé.

Identificateurs géographiques et identificateurs indirects

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
Déclaration de l'emplacement d'un échantillon en grappes sur une carte, une liste ou ailleurs	Les caractéristiques de l'échantillon peuvent facilement être attribuées aux résidents sélectionnés dans l'emplacement identifié.	À éviter.
Déclaration de produits tabulaires à l'égard de variables comme la race ou l'ethnie en deçà du niveau national.	Cela pose un problème de confidentialité de données, en particulier quand on dispose de nombreux détails pour une petite région géographique donnée.	Utilisez des catégories plus larges comme Blanc/autres, anglophone/francophone/autres, ou Canadien/immigrant.
Déclaration de produits tabulaires pour les régions infraprovinciales comptant moins de 250 000 habitants Ou : Déclaration de tableaux qui comprennent des variables de classification qui permettent d'identifier des sous-populations très petites et/ou visibles Ou : Déclaration de tableaux qui comprennent plus de trois identificateurs indirects à titre de variables de classification (en plus des renseignements géographiques)	Le problème de confidentialité des données provient du risque accru qu'un individu vivant dans une petite région (ou membre d'une sous-population facilement reconnaissable) puisse être identifié. Le problème est analogue à celui des cellules à faible fréquence, mais souvent le risque de divulgation est plus préoccupant.	Évitez de produire des résultats fondés sur de tels petits groupes facilement reconnaissables. Consultez l'analyste du CDR si cela ne peut être évité.
Déclaration de tableaux ayant deux classifications géographiques ou plus (p. ex., régions sanitaires et divisions de recensement). Ou : La même classification géographique pour deux	L'intersection (membres communs) de deux régions peut s'avérer très petite (peu de répondants). Cela peut permettre l'identification des personnes qui ont	N'utilisez qu'un seul identificateur géographique lorsque c'est possible et évitez de produire des tableaux croisant la même géographie à deux moments dans le temps.

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
périodes différentes.	déménagé.	

Renseignements sur les répondants

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
Déclaration de valeurs maximales ou minimales pour des variables délicates comme le revenu, l'âge ou la taille du ménage.	Le risque d'identification est plus élevé si la valeur maximale ou minimale révèle la présence d'un répondant atypique.	Déclarez les écarts-types ou autres statistiques qui peuvent servir à décrire la fourchette des valeurs sans déclarer de maximum ou de minimum réel. On peut s'attendre dans le cas des variables catégoriques factices à des valeurs maximales ou minimales.

Produits connexes

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
Déclaration de renseignements similaires tirés d'études ou de cycles précédents d'une enquête ou d'autres enquêtes.	Il s'agit de divulgation résiduelle, car il est possible de déduire des identités et des informations individuelles en comparant les résultats à d'autres données diffusées.	Il faudrait étudier en profondeur les résultats concernant des ensembles de classification (p. ex., deux types de systèmes de classification géographique, deux répartitions différentes des codes professionnels). De plus, s'il y a diffusion de fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) pour la même enquête, les résultats publiés ne doivent pas comprendre de renseignements délicats qui ont été supprimés des FMGD au sujet des répondants. C'est-à-dire qu'à partir des résultats obtenus, il ne devrait pas être possible d'utiliser les

Résultat des données	Problème de divulgation	Solution
		données du FMGD pour déduire de l'information à propos d'un individu, alors que cette information a été supprimée du FMGD.

ANNEXE 3 : CONTRAT

Révisé le 3 juillet 2002

CONTRAT DE RECHERCHE POUR L'UTILISATION DE MICRODONNÉES

ENTRE:

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée aux fins de la *Loi sur la statistique* par le ministre de l'Industrie (ci-après dénommée « Statistique Canada »)

ET:

(Nom et affiliation de l'investigateur principal),
(ci-après dénommée l' « investigateur principal »),

et,

(Nom et affiliation des investigateurs adjoints),
(ci-après dénommée les « investigateurs adjoints »),

ATTENDU QUE Statistique Canada requiert les services de l'investigateur principal pour effectuer des recherches et des analyses statistiques sur le (*nom du fichier de microdonnées*) afin de remplir son mandat en vertu de la *Loi sur la statistique*;

ET ATTENDU QUE l'investigateur principal et les investigateurs adjoints doivent devenir des « employés réputés » de Statistique Canada et doivent prêter serment de discrétion pour assurer la prestation de ces services et avoir accès aux renseignements confidentiels;

ET ATTENDU QUE Statistique Canada désire clarifier les conditions générales régissant l'autorisation de l'accès aux microdonnées;

Les parties CONVIENNENT de ce qui suit:

SERVICE FOURNI PAR L'INVESTIGATEUR PRINCIPAL

1. (1) L'investigateur principal réalisera le projet de recherche décrit à l'annexe « A » et présentera le rapport décrit à la section « résultat projeté ».
- (2) Il est entendu qu'il s'agit d'un contrat de service et que l'investigateur principal et les investigateurs adjoints sont engagés à seule fin de fournir ce service.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX MICRODONNÉES

2. L'investigateur principal et les investigateurs adjoints doivent se soumettre à une vérification de fiabilité approfondie à la satisfaction de Statistique Canada et prêter serment de discrétion pour avoir accès au fichier de microdonnées non identifiable dont ils ont besoin pour effectuer l'analyse en vertu de ce contrat.
3.
 - (1) Accès au fichier de microdonnées non identifiable (sans nom, sans adresse ou sans numéro identificateur) et à la documentation connexe aura lieu aux locaux de Statistique Canada, ce qui inclus le Bureau principal et les bureaux régionaux de Statistique Canada du lundi au vendredi pendant les heures normales d'ouverture et les Centres de données de recherche.
 - (2) L'investigateur principal et les investigateurs adjoints auront accès aux installations de calcul requises, le logiciel et la documentation relative au fichier de microdonnées, fournis en vertu de ce contrat, qui sont raisonnablement nécessaires pour compléter la recherche et l'analyse en vertu de ce contrat.

REPRÉSENTANT DE STATISTIQUE CANADA

4. Le directeur de la (*nom de la division*) ou le gérant du Programme des Centres de données de recherche est le représentant de Statistique Canada désigné comme responsable de l'administration de ce contrat.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU FICHIER DE MICRODONNÉES ET DU RÉSULTAT PROJETÉ

5.
 - (1) L'investigateur principal et les investigateurs adjoints s'abstiendront de divulguer ou d'utiliser les renseignements obtenus ou produits en vertu de contrat pour des besoins administratifs ou réglementaires;
 - (2) L'accès au fichier de microdonnées est accordé pour les besoins de statistique et de recherche définis dans le projet joint au contrat comme « Annexe A » et le fichier de microdonnées ne servira à nulle autre fin sans le consentement écrit préalable de Statistique Canada.
 - (3) L'investigateur principal et les investigateurs adjoints ne divulgueront à personne, sauf aux employés actuels de Statistique Canada, l'information tirée des enregistrements individuels et obtenue ou produite en vertu de ce contrat.
 - (4) L'investigateur principal et les investigateurs adjoints ne devront pas tenter d'apparier le fichier de microdonnées à d'autres fichiers afin de relier les renseignements à tout individu, entreprise ou organisme identifiable.

- (5) Le « résultat projeté » doit satisfaire aux exigences de l'examen des pairs et de l'examen institutionnel avant d'être publié par Statistique Canada, comme exemple, dans une de ses publications ou dans un document de recherche.
- (6) Par la suite, l'investigateur principal peut, sous réserve du paragraphe 6(5), effectuer une analyse secondaire. Cependant, cette analyse doit se fonder uniquement sur le « résultat projeté » approuvé qui est produit en vertu de ce contrat et porter sur les travaux d'analyse entrepris en vue de produire le « résultat projeté ».
- (7) L'investigateur principal accepte de collaborer avec Statistique Canada pour satisfaire aux exigences de l'examen des pairs et de l'examen institutionnel nécessaires pour la publication ou le document de recherche. Pour les Centres de données de recherche, un calendrier de l'examen des pairs et de l'examen institutionnel est décrit dans les lignes directrices relatives à la production du « résultat projeté ».
- (8) Advenant le cas où le « résultat projeté » n'est pas approuvé par suite de l'examen des pairs ou de l'examen institutionnel et Statistique Canada décide de ne pas le publier, Statistique Canada informera l'investigateur principal par écrit dans les 30 jours après avoir pris la décision finale.
- (9) Sous réserve des paragraphes 6(5) et 10(2), advenant le cas où Statistique Canada informe l'investigateur principal par écrit que le « résultat projeté » ne sera pas publié, l'investigateur principal ne sera pas interdit de :
 - Publier le « résultat projeté » ailleurs, et/ou
 - Utiliser le « résultat projeté » dans le but d'obtenir un diplôme scolaire.

PROPRIÉTÉ

6. (1) Le fichier de microdonnées et la documentation connexe demeurent en tout temps la propriété exclusive de Statistique Canada, les parties ayant mutuellement convenu que ce contrat de service vise l'utilisation du fichier de microdonnées et de la documentation pertinente aux fins de production du « résultat projeté » pour Statistique Canada et qu'aucune clause de ce contrat n'est réputée attribuer à l'investigateur principal ou les investigateurs adjoints un droit de propriété quelconque sur le fichier de microdonnées ou la documentation connexe. L'équipement informatique fourni pour l'utilisation de l'investigateur principal et les investigateurs adjoints ne doit jamais être enlevé des locaux de Statistique Canada et demeure en tout temps la propriété exclusive du bureau d'accès.

- (2) Statistique Canada se réserve le droit de publier en tout ou en partie, en version modifiée ou pas du tout, selon qu'il le juge approprié, le « résultat projeté » produit par l'investigateur principal en vertu de ce contrat.
- (3) Les droits d'auteurs relatifs au « résultat projeté » produit par l'investigateur principal en vertu de ce contrat seront dévolus à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. À l'achèvement du contrat ou à tout autre moment où peut l'exiger Statistique Canada, l'investigateur principal remettra à Statistique Canada une renonciation écrite permanente aux droits moraux de la part de tout auteur qui a contribué à la production du matériel susmentionné. Statistique Canada (Sa Majesté la Reine du chef du Canada) octroie par les présentes à l'investigateur principal une licence non exclusive lui permettant d'utiliser, de reproduire, de publier et de distribuer le « résultat projeté » à n'importe quelles fins, y compris, mais non exclusivement, la recherche, l'enseignement et la publication dans n'importe quel média.
 1. Des publications secondaires du « résultat projeté » peuvent être considérées par Statistique Canada sous réserve de l'obtention du consentement de l'investigateur principal.
 2. La publication du « résultat projeté » ailleurs, l'utilisation du « résultat projeté » pour obtenir un diplôme scolaire ou toutes les analyses, les rapports, les documents et le matériel secondaires qui sont produits subséquentement par l'investigateur principal et qui utilisent, incorporent ou se fondent de quelque façon sur tout matériel produit en vertu de cet accord, contiendront l'avis suivant que l'on mettra bien en évidence:

« Les recherches et les analyses sont basées sur des données de Statistique Canada et les opinions exprimées ne représentent pas les vues de Statistique Canada ».

CONFLIT D'INTÉRÊTS

7. (1) Toutes les personnes participant à l'exécution du présent contrat doivent se conformer aux principes et à l'esprit du *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après mandat s'appliquant à la fonction publique*.
- (2) Si un conflit existe avant l'entrée en vigueur du présent contrat ou s'il se manifeste ou intervient pendant que le contrat est en vigueur, il incombe à la personne participant à l'exécution du présent contrat et se trouvant en situation de conflit d'intérêts d'en discuter avec le directeur de la division de parrainage ou le gérant du Projet des Centres de données de recherche et, si l'existence d'un tel conflit est constatée, de remplir le Rapport confidentiel, comme le prévoit le *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après mandat s'appliquant à la fonction*

publique.

- (3) Aucune personne prenant part à l'exécution du présent contrat ne peut utiliser quelque renseignement que ce soit obtenu grâce à l'accès à des données confidentielles à des fins autres que celles prévues dans le présent contrat.
- (4) Par dérogation aux prescriptions du paragraphe 7(3), on reconnaît que les principes du *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après mandat s'appliquant à la fonction publique* ne visent pas à empêcher les parties contractantes d'effectuer toute analyse secondaire autorisée par le contrat.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

8. (1) Toute documentation à être enlevée des locaux de Statistique Canada par l'investigateur principal ou les investigateurs adjoints doit d'abord être passée en revue par Statistique Canada, afin d'éliminer tout risque de divulgation d'information confidentielle ou d'information susceptible de dévoiler l'identité d'un répondant particulier. La responsabilité de prendre les précautions nécessaires pour éviter que de l'information confidentielle ou susceptible de dévoiler l'identité d'un répondant particulier ne soit divulguée relève de l'investigateur principal ou des investigateurs adjoints. L'investigateur principal ou les investigateurs adjoints peuvent enlever des fichiers récapitulatifs, des tableaux et des produits analytiques aux termes de ce paragraphe.
- (2) En aucun cas l'investigateur principal et les investigateurs adjoints n'enlèveront les ensembles de données originaux, les copies de sous-ensemble du fichier de microdonnées, ou l'information statistique de nature délicate et confidentielle fournie en vertu des présentes des locaux de Statistique Canada.
- L'investigateur principal et les investigateurs adjoints recevront une copie de toutes les politiques de Statistique Canada se rapportant à la confidentialité, à la protection des renseignements personnels, à la sécurité et aux procédures permanentes de fonctionnement du bureau d'accès approprié, et donneront acte qu'ils se conforment à toutes ces politiques et procédures.

DURÉE

9. Ce contrat entrera en vigueur au moment de la signature des deux parties et le restera jusqu'au _____ à moins qu'il ne soit annulé ou résilié à une date antérieure.

RÉSILIATION

10. (1) Statistique Canada peut, sur avis écrit adressé à l'investigateur principal, mettre fin immédiatement à ce contrat si l'investigateur principal manque d'exécuter ses obligations en vertu des présentes.
- (2) Ce contrat peut être résilié sur avis écrit de 30 jours avec le consentement mutuel écrit de l'investigateur principal et de Statistique Canada.
- (3) Tout avis qui doit être signifié à Statistique Canada ou à l'investigateur principal devra être envoyé par courrier recommandé à :

(Adresse de Statistique Canada) *(Adresse de l'investigateur principal)*

- (4) Tout avis sera réputé entrer en vigueur le jour de sa réception à l'adresse susmentionnée.

PÉNALITÉS

11. (1) Comme « employé réputé » de Statistique Canada, l'investigateur principal et les investigateurs adjoints sont exposés à toutes les pénalités applicables prévues dans la *Loi sur la statistique* en cas d'infraction à toute disposition relative à la confidentialité et peut encourir, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, toute amende ou peine d'emprisonnement applicable.
- (2) Le paragraphe 11(1) demeure en vigueur indéfiniment la terminaison de ce contrat ou même la résiliation de ce contrat en vertu des paragraphes 10(1) ou 10(2).

MODIFICATION

12. Pour être valide, toute modification à ce contrat devra être mise par écrit et ratifiée par les parties contractantes.

CONTREPARTIE

13. Les parties conviennent que les promesses et les engagements des parties seront la contrepartie de cette convention.

ACCORD INDIVISIBLE

14. Ce contrat constitue un accord indivisible entre les parties énumérées ci-dessous et Statistique Canada quant au sujet décrit dans ce contrat et annule toutes les négociations, les communications et les autres conventions antérieures sur le même sujet avec Statistique Canada à moins que celles-ci ne soient spécifiquement incorporées par renvoi à ce contrat.

EN FOI DE QUOI ce contrat a été entériné, en double, au nom de Statistique Canada et de l'investigateur principal par:

POUR STATISTIQUE CANADA:

_____	_____	_____
Témoin	Date	Directeur de la <i>(nom de la division)</i> ou Gérant du Programme des Centres de données de recherche

POUR L'INVESTIGATEUR PRINCIPAL

_____	_____	_____
Témoin	Date	<i>(Nom de l'investigateur principal)</i>

_____	_____	_____
Témoin	Date	<i>(Nom de l'investigateur adjoint)</i>

_____	_____	_____
Témoin	Date	<i>(Nom de l'investigateur adjoint)</i>

ANNEXE 4-A : ÉCHANTILLON DU FORMAT D'UN PROJET DE RECHERCHE

Titre du projet de recherche

Présenté par

Nom de la division et du directeur
Nom de l'investigateur principal et des chercheurs adjoints
Adresse de l'investigateur
Numéros de téléphone
Affiliation

Projet

Description détaillée du projet de recherche

Données requises

Liste des fichiers, des champs de données additionnels ou des variables requises pour l'analyse.

Résultat projeté

Décrivez le «résultat projeté» proposé en terme de publication dans une des séries de documents de recherche ou dans une des publications prestigieuses ou un rapport d'analyse accompagné des graphiques explicatifs et des tableaux préparés conjointement par l'investigateur et Statistique Canada.

Date d'achèvement

Date d'achèvement prévue : (inscrire les dates et le produit attendu)

Lieu de recherche

Indiquer l'endroit où se trouvera le chercheur pour compléter ce projet.

Provenance des fonds

Énumérer les organismes susceptibles de fournir des fonds relatifs à ce projet.

ANNEXE 5 : LE SERMENT

ATTESTATION QUANT AU SERMENT OU AFFIRMATION D'OFFICE ET DE DISCRÉTION

Je, _____, jure (ou affirme) solennellement que j'exercerai fidèlement et honnêtement mes fonctions d'employé de Statistique Canada en conformité avec les prescriptions de la Loi sur la statistique, ainsi que toutes règles et instructions établies sous son régime, et que je ne révélerai ni ne ferai connaître, sans y avoir été dûment autorisé(e), rien de ce qui parviendra à ma connaissance du fait de mon emploi.

Je reconnais avoir lu et compris les articles suivants de la *Loi sur la statistique*:

paragraphe 17(1) - Protection des renseignements

17. (1) Sous réserve des autres dispositions du présent article et sauf pour communiquer des renseignements conformément aux modalités des accords conclus en application des articles 11 ou 12 ou en cas de poursuites engagées en vertu de la présente loi:

- a) nul, si ce n'est une personne employée ou réputée être employée en vertu de la présente loi et qui a été assermentée en vertu de l'article 6, ne peut être autorisé à prendre connaissance d'un relevé fait pour l'application de la présente loi;
- b) aucune personne qui a été assermentée en vertu de l'article 6 ne peut révéler ni sciemment faire révéler, par quelque moyen que ce soit, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de telle manière qu'il soit possible, grâce à ces révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou à une organisation identifiables les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement.

article 30 - Infractions et peines

30. Est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines, quiconque, après avoir prêté le serment énoncé au paragraphe 6(1), selon le cas:

- a) abandonne ses fonctions, ou fait volontairement une fausse déclaration ou un faux relevé dans l'exercice de ses fonctions;
- b) sous prétexte de l'accomplissement de ses fonctions, obtient ou cherche à obtenir des renseignements qu'il n'est pas dûment autorisé à obtenir;
- c) contrevient au paragraphe.

ANNEXE 6 : AMENDEMENT AU CONTRAT DE RECHERCHE

AMENDEMENT AU CONTRAT DE RECHERCHE POUR L'UTILISATION DE MICRODONNÉES DANS LES CENTRES DE DONNÉES DE RECHERCHES

(peut être utilisé pour une prolongation de contrat ou un ajout d'un membre d'équipe)

ENTRE:

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée aux fins de la *Loi sur la statistique* par le ministre de l'Industrie (ci-après dénommée «Statistique Canada»),

ET:

(Nom et affiliation de l'investigateur principal),
(ci-après dénommée l'«investigateur principal»),

et,

(Nom et affiliation des investigateurs adjoints),
(ci-après dénommée les «investigateurs adjoints»),

ATTENDU QUE Statistique Canada et l'investigateur principal susmentionné ont signé un Contrat de recherche nécessitant l'accès aux microdonnées sur place (copie jointe) afin d'effectuer une recherche de -----TITRE DU PROJET-----;

ET ATTENDU QUE l'investigateur adjoint susmentionné travaille sur ce projet comme étant un «employé réputé» de Statistique Canada et en signant cet amendement sera sujet aux mêmes conditions, obligations et pénalités décrites dans le contrat de recherche joint;

OU

ET ATTENDU QUE l'investigateur principal aimerait prolonger la date de l'achèvement de ce contrat du ----- au ----- afin de pouvoir bien compléter la recherche et l'analyse décrites dans le contrat de recherche joint

EN FOI DE QUOI cet amendement a été entériné à la date mentionnée ci-dessous.

POUR STATISTIQUE CANADA :

Témoin

Date

Gérant, programme CDR

POUR L'INVESTIGATEUR PRINCIPAL :

_____	_____	_____
Témoïn	Date	<i>(Nom de l'investigateur principal)</i>

_____	_____	_____
Témoïn	Date	<i>(Nom de l'investigateur adjoint)</i>

_____	_____	_____
Témoïn	Date	<i>(Nom de l'investigateur adjoint)</i>

ANNEXE 7 : EXEMPLE D'UN PLAN D'UN DOCUMENT DE RECHERCHE

Exemple de ce qui devrait normalement être inclus dans un document de recherche:

Un résumé d'environ deux pages des objectifs, des méthodes et des principales conclusions

Introduction

Question(s) traitée(s)
Analyse bibliographique

Sources des données

Description de l'enquête ou des enquêtes (période, ponctuelle, longitudinale, etc.)
Information sur les données (c.-à-d. taille de l'échantillon, couverture, exclusions, etc.)

Limites des données et problèmes

Méthodologie et approche

Concepts et variables

Modèle(s) et méthodes de pondération utilisés

Résultats statistiques

Interprétation des résultats à partir d'analyses et de modélisations statistiques

Conclusion

Tableaux et diagrammes

Ils peuvent être inclus dans une Annexe comme c'est la norme dans les documents de recherche, ou dans le texte. Une combinaison des deux est possible.

Annexes

Une annexe faisant le point sur les données, notamment les difficultés rencontrées et la manière dont les problèmes ont été résolus, ainsi que des propositions pour les futures collectes de données dans le domaine sur lequel porte la recherche. Cela sera extrêmement utile aux futurs chercheurs, au personnel de Statistique Canada qui réalise les enquêtes et aux spécialistes en qualité des données.

Bibliographie

Annexe 4

Copie de la lettre d'approbation du CERUL

Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval

Sainte-Foy, le 23 novembre 2005

Monsieur Édouard Roberson
Monsieur Gérard Duhaime
Centre CIÉRA
Pavillon De Koninck, bureau 0450H
Université Laval

Objet : Projet de recherche intitulé: La production des conditions de vie. Les enjeux d'une société civile active parmi les régions inuites de l'Arctique canadien (Numéro d'approbation : 2005-241)

Monsieur,

Le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval a pris connaissance du projet de recherche cité en objet ainsi que de votre réponse à son courriel du 14 novembre 2005. Le Comité considère que les précisions apportées et les modifications effectuées au formulaire de consentement satisfont à ses demandes. Par conséquent, le Comité approuve ledit projet, incluant la version du 17 novembre 2005 du formulaire de consentement, pour une période d'un an, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2006.

Toutefois il est important de retourner au Comité la version finale du formulaire de consentement mentionnant le numéro d'approbation du CÉRUL (2005-241) suivi de la date d'approbation se trouvant sur la présente lettre, **faute de quoi le projet pourrait sembler ne pas avoir été approuvé par le Comité**. La date de la version finale du document, soit le 17 novembre 2005, ne doit cependant pas être modifiée.

Le Comité d'éthique devra être informé et devra réévaluer ce projet advenant toute modification ou l'obtention de toute nouvelle information qui surviendrait à une date ultérieure à celle de la présente approbation et qui comporterait des changements dans le choix des sujets, dans la manière d'obtenir leur consentement ou dans les risques encourus.

Le projet devra être réévalué un an à partir de la date d'approbation, le chercheur indiquant brièvement l'évolution et le déroulement de sa recherche, le nombre de participants recrutés et si les perspectives de cette recherche se déroulent tel que prévu. Un formulaire de demande de renouvellement est disponible sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante : <http://www.ulaval.ca/vrr/deontologie/cdr/CDR.html> .

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Edith Deleury
Présidente
Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval

Annexe 5

Formulaire de consentement éclairé en anglais

Project title: The production of living conditions. The issues of an active civil society among Inuit regions of the Canadian Arctic.

Roberson EDOUARD
CANADA RESEARCH CHAIR ON COMPARATIVE ABORIGINAL CONDITIONS

INFORMED CONSENT FORM

This research project is part of Roberson EDOUARD's Ph D. project under the supervision of Gerard DUHAIME. The Canada research Chair on comparative Aboriginal conditions has financed it.

Here are the nature and the procedure of this research project:

1. The main goal of this study is to understand the mechanisms of the production of Inuit living conditions in the Canadian Arctic.
2. This sight of the research is an average one hour interview recorded on audio support.
3. The interview sets on the following elements:
 - ◆ Informations on interviewees and their environment;
 - ◆ Their representation of living conditions in their village and region;
 - ◆ Informations on the role and activities of the organization they represent;
 - ◆ Informations on the kinds of claim, reaction and protest of their population;
 - ◆ Informations on social problems and issues identified in their region and the solutions advocated.
4. The participation of all interviewees is voluntary, so they can stop the interview anytime, without justification, neither prejudice.
5. There is no known risk involved in taking part in this research.
6. According to their wish, the interviewees can retain their anonymity. In order to preserve confidential informations, the following measures had been adopted:
 - ◆ The name of the interviewees will not occur in any report unless they agree with;
 - ◆ The documents of this study will contain a code number. Only my supervisor and I will get access to the code list;
 - ◆ In any case, the personal informations of the interviewees will not be transmitted to any body.
7. This research will drive to publications in scientific reviews with respect for confidentiality and anonymity of the interviewees, except those who release this right.
8. A summary report will be transmitted to those who claim it. A copy of this summary report will be also available on the website of the Canadian research Chair on comparative Aboriginal conditions.
9. There is no financial benefit for the contribution of the interviewees.

Project title: The production of living conditions. The issues of an active civil society among Inuit regions of the Canadian Arctic.

Roberson EDOUARD
CANADA RESEARCH CHAIR ON COMPARATIVE ABORIGINAL CONDITIONS

For any question or information about this research, please contact:

G�rard Duhaime Professeur Department of sociology Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition Pavillon Charles-De Koninck, local 2443B Laval University Quebec, Canada, G1K 7P4 Phone (418)656-2131 poste 2997 Fax ... (418)656-3023 E-mail Gerard.Duhaime@soc.ulaval.ca	Roberson EDOUARD Assistant Department of sociology Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition Pavillon Charles-De Koninck, local 0450H Laval University Quebec, Canada, G1K 7P4 Phone... (418) 656 2131 poste 4729 Fax ... (418) 656-3023 E-mail : roberson.edouard@ciera.ulaval.ca
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

I, the undersigned, _____, voluntarily agree to take part, as interviewee, in this research project named "The production of living conditions. The issues of an active civil society among Inuit regions of the Canadian Arctic".

Interviewee

Date

Name of the interviewee in capital letters

Researcher

Date

N-B Any complaint can be sent to the Bureau de l'Ombudsman de l'Universit  Laval :

Bureau de L'Ombudsman
Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3320
Renseignements - Secr tariat : 656-3081
T l copieur : 656-3846
Courriel : ombuds@ombuds.ulaval.ca

Annexe 6

Guide d'entrevue en anglais

Interview Guide

I. The living conditions of Inuit at

1. *Can you tell me about your organization, about what you are doing? How do you take part to the life of people?*
2. *What do you think of public services offered to Inuit people?*
 - a) Housing : block of council houses;
 - b) Health and social services;
 - c) School;
 - d) Basic infrastructures and ground installations: electricity, aqueduct, garbage collection, road work, sewerage system, etc.
 - e) Social security : pension, assurance;
 - f) Social allowance.
3. *What do you think of Inuit living conditions: for example, their housing, their access to drinking water, other services. Did they change after le Labrador Inuit Land Claims Agreement? How?*
4. *Actually, are there any needs to meet in your community? If so, which are they?*

II. Actors

1. *Is your vision shared by most people in the region?*
2. *Are there other organizations working in the same direction of yours? Which are they? What do they do? What do you think about what they do ?*
3. *When people have problems, to whom do they go?*
 - a) State institutions
 - b) Economic institutions
 - c) Community bodies, regional associations
 - d) Lobby groups
4. *When people are unsatisfied of the quality of their public services, what do they do?*
5. *In your opinion, who is able to solve the problems of your region?*

III. Perceptions

1. *Are Inuit satisfied by furnished public services?*
2. *How living conditions were moving in your region? Are they equal for everybody?*
3. *In your opinion, what can we do to improve living conditions in your regions?*

Annexe 7

Feuilles de syntaxe SPSS

Programmation de l'analyse des données

Annexe 7

FEUILLE DE SYNTAXE¹

VARIABLES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

COMPUTE AGE_GROUP = AGEU.
RECODE AGE_GROUP (15 THRU 17 = 1) (18 THRU 29 = 2) (30 THRU 39 = 3) (40 THRU 49=4) (50 THRU 59=5) (60 THRU HIGHER=6) (-9=9) (SYSMIS=9).
Missing Value AGE_GROUP (9).
Variable labels AGE_GROUP "Groupe d'âge des répondants".
VALUE LABELS AGE_GROUP 1"Mineurs" 2"18-29 ans" 3"30-39 ans" 4"40-49 ans" 5"50-59 ans" 6"60 ans et plus" 9"Non déclaré ou invalide".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies Variables = REGIONN IDQ06SEX AGE_GROUP.

COMPUTE AGE_GROUP1 = AGEU.
RECODE AGE_GROUP1 (15 THRU 17 = 1) (18 THRU 24 = 2) (25 THRU 29 = 3) (30 THRU 34=4) (35 THRU 39=5) (40 THRU 44=6) (45 thru 49=7) (50 thru 54=8) (55 thru 59=9) (60 thru 69 = 10) (70 thru HIGHER=11) (-9=99) (SYSMIS=99).
Missing Value AGE_GROUP1 (99).
Variable labels AGE_GROUP1 "Groupe d'âge des répondants".
VALUE LABELS AGE_GROUP1 1"Mineurs" 2"18-24 ans" 3"25-29 ans" 4"30-34 ans" 5"35-39 ans" 6"40-44 ans" 7"45-49 ans" 8"50-54 ans" 9"55-59 ans" 10"60-69 ans" 11"70 ans et plus".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table = AGE_GROUP1 by IDQ06SEX.

Compute LFNUMBERr=LFNUMBER.
Recode LFNUMBERr (5=1) (7=2) (6=3) (1, 2=4) (3=0) (-8=99) (sysmis=99).
Missing value LFNUMBERr (99).
Variable labels LFNUMBERr "Nombre d'enfants du répondant".
Value labels LFNUMBERr 0"Aucun enfant" 1"Un enfant" 2"Deux enfants" 3"Trois enfants" 4"Quatre enfants et plus".

Crosstabs table = REGIONN By LFNUMBERr / Cells=COUNT ROW.

Crosstabs table = AGE_GROUP By LFNUMBERr / Cells=COUNT ROW.

¹ Prière de noter que cette feuille de syntaxe renferme toutes nos opérations de traitement et d'analyse sur la base de données de l'EAPA 2001. Certains des résultats de cette programmation ont fait l'objet d'une demande de divulgation, d'autres n'ont servi qu'à explorer et approfondir certaines variables sans pour autant aboutir à une demande de divulgation. D'une manière générale, les données divulguées sont présentées au chapitre 6.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Temporary.

RECODE I13ASINC_H ('1='1') ('2='2') ('3='3') ('4='4') ('5 thru 14='5') ('15='6') ('16='7').

EXECUTE .

*Define Variable Properties.

*I13ASINC_H.

VALUE LABELS I13ASINC_H

1"Aucun revenu ou perte" 2"1 à 2 499 \$" 3"2 500 à 4 999 \$" 4"5 000 à 9 999 \$"
5"10 000 et plus" 6"Ne sait pas" 7"Non déclaré ou invalide" 99"Valeur manquante".

Recode E20KIDS (-9=8) (-8=9) (0=0) (1, 2=1) (3 THRU 5=2) (6 THRU 10=3) (11 THRU HIGHER=4).

VALUE LABELS E20KIDS 0"Aucun enfant" 1"1 ou 2 enfants" 2"3 à 5 enfants" 3"6 à 10 enfants" 4"plus de 10 enfants" 8"Non déclaré ou invalide" 9"Valeur manquante".

Crosstabs Table E20KIDS by REGIONN.

COMPUTE EMPIN* = EMPIN.

RECODE EMPIN* (0=0) (1 THRU 2499=1) (2500 THRU 4999=2) (5000 THRU 9999=3) (10000 THRU 14999=4) (15000 THRU 19999=5) (20000 THRU 29999=6) (30000 THRU 39999=7) (40000 THRU 59999=8) (60000 THRU 79999=9) (80000 THRU HIGHER=10) (-99998=99) (-12600=98).

SORT CASES BY REGIONN .

SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN .

FREQUENCIES VARIABLES=H02BEDR /ORDER= ANALYSIS .

GRAPH /HISTOGRAM=H02BEDR /PANEL ROWVAR=REGIONN

ROWOP=CROSS .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = D01EMPL D01EI D01OAS D01CPP D01SOC.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = I13ASINC_H I08GAT_P I11AMFOD_H.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

FREQUENCIES I13ASINC_H /PERCENTILES = 25 75.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs tables =I13ASINC_H BY REGIONN / CELLS = COUNT ROW /
STATISTICS = ALL.

CROSSTABS /TABLES=I13ASINC_H BY LOINC HLOSR MARST TENUR
NSTIEN REGIONN IDQ06SEX AGEU /FORMAT= AVALUE TABLES /CELLS=
COUNT

/COUNT ROUND CELL.

REVENU

Recode I13ASINC_H (1=1) (2=2) (3=3) (4=4) (5 thru 14=5) (15=6) (16=7) (99=99).
Value labels I13ASINC_H 1"Aucun revenu ou perte de revenu" 2"1 à 2499 \$" 3"2500 à 4999 \$" 4"5000 à 9999" 5"10000 et plus" 6"ne sait pas" 7" refuse de répondre" 99"non déclaré ou invalide".

Frequencies I13ASINC_H.

Compute EMPINr = EMPIN.

RECODE EMPINr (0=0) (1 THRU 2499=1) (2500 THRU 4999=2) (5000 THRU 9999=3) (10000 THRU 14999=4) (15000 THRU 19999=5) (20000 THRU 29999=6) (30000 THRU 39999=7) (40000 THRU 59999=8) (60000 THRU 79999=9) (80000 THRU HIGHER=10) (-99998=99) (-12600=0) (-800=0).

Variable labels EMPINr "Classe de revenu d'emploi".

Value labels EMPINr 0"Aucun revenu" 1"1 à 2499 \$" 2"2500 à 4999 \$" 3"5000 à 9999 \$" 4"10000 à 14999" 5"15000 à 19999 \$" 6"20000 à 29999" 7"30000 à 39999 \$" 8"40000 à 59999 \$" 9"60000 à 79999 \$" 10"80000 \$ et plus" 99"valeur manquante".

Compute I13ASINC_Hr = I13ASINC_H.

RECODE I13ASINC_Hr (1=1) (2=2) (3=3) (4=4) (5 thru 14=5) (15, 16=99) (Sysmis=99).

Missing Value I13ASINC_Hr (99).

VARIABLE LABELS I13ASINC_Hr "Classe de revenu ou perte informelle".

VALUE LABELS I13ASINC_Hr 1"Aucun revenu ou perte" 2"1 à 2 499 \$" 3"2 500 à 4 999 \$" 4"5 000 à 9 999 \$" 5"10 000 et plus" 99"Valeur manquante".

Compute INVSTr = INVST.

Variable labels INVSTr "Classe de revenu de placement".

Recode INVSTr (0=0) (1 thru 99 = 1) (100 thru 199 = 2) (200 thru 499 = 3) (500 thru 999 = 4) (1000 thru Higher = 5) (-8=9).

Value labels INVSTr 0"Aucun" 1"1 à 99 \$" 2"100 à 199 \$" 3"200 à 499 \$" 4"500 à 999 \$" 5"1000 \$ et plus" 9"valeur manquante".

Compute GTRFSr = GTRFS.

Variable labels GTRFSr "Classe de transferts gouvernementaux".

Recode GTRFSr (0=0) (1 thru 4999 =1) (5000 thru 9999 =2) (10000 thru 19999 = 3) (20000 thru 29999 = 4) (30000 thru higher = 5) (-8 = 9).

Value labels GTRFSr 0"Aucun" 1"1 à 4999 \$" 2"5000 à 9999 \$" 3"10000 à 19999 \$" 4"20000 à 29999" 5"30000 et plus" 9"valeur manquante".

Compute TOTINCr = TOTINC.

Variable labels TOTINCr "Classe de revenu total".

Recode TOTINCr (0 thru 4999 = 1) (5000 thru 9999 = 2) (10000 thru 19999 = 3) (20000 thru 29999 = 4) (30000 thru 39999 = 5) (40000 thru Higher = 6) (-9998=9) (-8401=9) (Sysmis=9).

Missing Value TOTINCr (9).

Value labels TOTINCr 1"Moins de 5000 \$" 2"5000 à 9999 \$" 3"10000 à 19999 \$" 4"20000 à 29999 \$" 5"30000 à 39999 \$" 6"40000 \$ et plus" 9"valeur manquante".

Compute CFINCr = CFINC.

Variable labels CFINCr "Classe de revenu total de la famille de recensement".

Recode CFINCr (0=0) (1 thru 4999 = 1) (5000 thru 9999 = 2) (10000 thru 19999 = 3)
(20000 thru 29999 = 4) (30000 thru 39999 = 5) (40000 thru Higher = 6) (-8=9).

Value labels CFINCr 0"Aucun" 1"1 à 4999 \$" 2"5000 à 9999 \$" 3"10000 à 19999 \$"
4"20000 à 29999 \$" 5"30000 à 39999 \$" 6"40000 \$ et plus" 9"valeur manquante".

Compute EFINCr=EFINC.

Variable labels EFINCr "Classe de revenu total de la famille économique".

Recode EFINCr (0=0) (1 thru 4999 = 1) (5000 thru 9999 = 2) (10000 thru 19999 = 3)
(20000 thru 29999 = 4) (30000 thru 39999 = 5) (40000 thru Higher = 6) (-8=9).

Value labels EFINCr 0"Aucun" 1"1 à 4999 \$" 2"5000 à 9999 \$" 3"10000 à 19999 \$"
4"20000 à 29999 \$" 5"30000 à 39999 \$" 6"40000 \$ et plus" 9"valeur manquante".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = D01EMPL D01EI D01OAS D01CPP D01SOC D01OTHR
EMPINr INVSTr GTRFSr TOTINCr CFINCr EFINCr LOINC I13ASINC_Hr.

SORT CASES BY REGIONN.

SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = D01EMPL D01EI D01OAS D01CPP D01SOC D01OTHR
EMPINr INVSTr GTRFSr TOTINCr CFINCr EFINCr LOINC I13ASINC_Hr.

Crosstabs table TOTINCr by I13ASINC_Hr / Cells = COUNT ROW COLUMN
TOTAL / STATISTICS=GAMA, CHISQ.

Crosstabs table EMPINr by I13ASINC_Hr / Cells = COUNT ROW COLUMN TOTAL
/ STATISTICS=GAMA, CHISQ.

Crosstabs table CFINCr by I13ASINC_Hr / Cells = COUNT ROW COLUMN TOTAL
/ STATISTICS=GAMA, CHISQ.

Crosstabs table EFINCr by I13ASINC_Hr / Cells = COUNT ROW COLUMN TOTAL
/ STATISTICS=GAMA, CHISQ.

Frequencies I13ASINC_Hr.

FREQUENCIES VARIABLES=TOTINCr CFINCr EFINCr I13ASINC_Hr EMPINr
/NTILES= 10 /STATISTICS=MEAN MEDIAN SKEWNESS SESKEW KURTOSIS
SEKURT /HISTOGRAM NORMAL /ORDER= ANALYSIS .

FREQUENCIES

VARIABLES=CFINC EFINC EMPIN TOTINC GTRFS
/NTILES= 10 /STATISTICS=MEAN MEDIAN SKEWNESS SESKEW KURTOSIS
SEKURT /HISTOGRAM NORMAL /ORDER= ANALYSIS .

EDUCATION

Compute HLOSr=HLOS.

Recode HLOSr (1=1) (2=2) (3=3) (4,5=4) (6 thru 14=5) (99=9) (SYSMIS=9).

MISSING VALUE HLOSr (9).

Value labels HLOSr 1"Aucune scolarité" 2"scolarité inf au CES" 3"Certificat d'études secondaires CES" 4"formation postsecondaire" 5"Au moins un certificat ou diplôme postsec".

Frequencies variables = HLOSr A02GRAD A22BUNIV A22ATRAD.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By AGE_GROUP IDQ06SEX HLOSr / CELLS =
COUNT ROW.

.....

SANTÉ

Recode NUMCOND (1=1) (2=2) (3=3) (4=4) (5 thru highest = 5).

Value labels NUMCOND -9"Non déclaré ou invalide" -8"valeur manquante" 0"pas de problème de santé" 1"1 problème de santé" 2"2 problèmes de santé" 3"3 problèmes de santé" 4"4 problèmes de santé" 5"5 problèmes de santé et plus".

Frequencies NUMCOND.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = HLTHCOND NUMCOND E01HLTH E02DOCT E02OPTO
E02SURG E02HEAL E02NURS E06DIAB E12C01 E12C11 E12C16 E12C21 E12C31
E12C36 E12C41 E12C46 E12C51 E12HEPTIT_1 E12C61 E12C66 E12C71 E13AIDS
E15POS E17AIDS.

Compute E01HLTHr=E01HLTH.

Recode E01HLTHr (SYSMIS = 99).

Missing value E01HLTHr (99).

Variable labels E01HLTHr "Perception de son état de santé".

Value labels E01HLTHr 1"excellent" 2"Très bon" 3"bon" 4"passable" 5"Mauvais".

Compute E06DIABr=E06DIAB.

Recode E06DIABr (1=1) (3=0) (SYSMIS =99).

Missing value E06DIABr (99).

Variable labels E06DIABr "Diagnostic de diabète".

Value labels E06DIABr 1"oui" 0"non".

Compute E12C11r = E12C11.
Recode E12C11r (11=1) (12=0) (sysmis=99).
Missing value E12C11r (99).
Variable labels E12C11r "Diagnostic de bronchite chronique".

Compute E12C51r = E12C51.
Recode E12C51r (51=1) (52=0) (SYSMIS =99).
Missing value E12C51r(99).
Variable labels E12C51r "Diagnostic d'hépatite".

Compute E12C66r = E12C66.
Recode E12C66r (66 = 1) (67 = 0) (sysmis=99).
Missing value E12C66r (99).
Variable labels E12C66r "Diagnostic de tuberculose".

Compute E17AIDSr = E17AIDS.
Recode E17AIDSr (1=1) (2=0) (03 thru highest =99) (Sysmis=99).
Missing value E17AIDSr (99).
Variable labels E17AIDSr "Êtes-vous maintenant atteint de sida?".

Value labels E12C11r 1"oui" 0"non".
Value labels E12C51r 1"oui" 0"non".
Value labels E12C66r 1"oui" 0"non".
Value labels E17AIDSr 1"oui" 0"non".

Compute E12C01r = E12C01.
Recode E12C01r (1=1) (2=0) (sysmis=99).
Missing value E12C01r (99).
Variable labels E12C01r "Diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme".

Compute E12C21r = E12C21.
Recode E12C21r (21=1) (22=0) (SYSMIS =99).
Missing value E12C21r(99).
Variable labels E12C21r "Diagnostic de cancer".

Compute E12C31r = E12C31.
Recode E12C31r (31= 1) (32 = 0) (sysmis=99).
Missing value E12C31r (99).
Variable Labels E12C31r "Diagnostic de troubles dûs à un ACV".

Compute E12C36r=E12C36.
Recode E12C36r (36=1) (37=0) (Sysmis=99).
Missing value E12C36r (99).
Variable labels E12C36r "Diagnostic d'hypertension".

Compute E12C41r = E12C41.
Recode E12C41r (41= 1) (42 = 0) (sysmis=99).
Missing value E12C41r (99).
Variable labels E12C41r "Diagnostic de maladie du coeur".

Compute E12C46r = E12C46.

Recode E12C46r (46= 1) (47 = 0) (sysmis=99).

Missing value E12C46r (99).

Variable labels E12C46r "Diagnostic de troubles d'estomac ou ulcères".

Compute E12C61r = E12C61.

Recode E12C61r (61= 1) (62 = 0) (sysmis=99).

Missing value E12C61r (99).

Variable labels E12C61r "Diagnostic de maladie du rein".

Compute E12C71r = E12C71.

Recode E12C71r (71= 1) (72 = 0) (sysmis=99).

Missing value E12C71r (99).

Variable labels E12C71r "Diagnostic d'une autre affection chronique excluant le sida".

Value labels E06DIABr 1"oui" 2"non".

Value labels E12C01r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C21r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C31r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C36r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C41r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C46r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C61r 1"oui" 0"non".

Value labels E12C71r 1"oui" 0"non".

Compute NUMCONDr=NUMCOND.

Recode NUMCONDr (-9=99) (-8=99) (sysmis=99) (4, 5 = 4).

Missing value NUMCONDr (99).

Variable labels NUMCONDr "Nbre total de problèmes de santé".

Value labels NUMCONDr 0"pas de problème de santé" 1"un problème de santé"

2"deux problèmes de santé" 3"trois problèmes de santé" 4"quatre problèmes de santé et plus".

Compute HLTHCONDr=HLTHCOND.

Recode HLTHCONDr (1=1) (2=0) (sysmis=99).

Missing value HLTHCONDr (99).

Variable labels HLTHCONDr "Indicateur d'état de santé".

Value labels HLTHCONDr 0"Pas de problème de santé" 1"Au moins un problème de santé".

Compute E17AIDSr=E17AIDS.

Recode E17AIDSr (1=1) (2=0) (3,4,99 =99) (SYSMIS=99).

Missing value E17AIDSr (99).

Variable labels E17AIDSr "Êtes-vous maintenant atteint du sida?".

Value labels E17AIDSr 0"Non" 1"oui".

Compute MCT=0.

If ((E12C11r=1) or (E12C51r=1) or (E12C66r = 1) or (E17AIDSr=1)) MCT=1.

If ((E12C11r=0) and (E12C51r=0) and (E12C66r =0) and (E17AIDSr=0)) MCT=0.

If ((E12C11r=99) or (E12C51r=99) or (E12C66r=99)) MCT=99.

Missing value MCT(99).

Variable labels MCT "Maladie chronique transmissible".

Value labels MCT 0"Aucune" 1"Au moins une".

Compute MCNT=0.

If ((E06DIABr=1) or (E12C01r=1) or (E12C21r=1) or (E12C31r=1) or (E12C36r=1) or (E12C41r=1) or (E12C46r = 1) or (E12C61r=1) or (E12C71r=1)) MCNT=1.

If ((E06DIABr=0) and (E12C01r=0) and (E12C21r=0) and (E12C31r=0) and (E12C36r=0) and (E12C41r=0) and (E12C46r = 0) and (E12C61r=0) and (E12C71r=0)) MCNT=0.

If ((E06DIABr=99) or (E12C01r=99) or (E12C21r=99) or (E12C31r=99) or (E12C36r=99) or (E12C41r=99) or (E12C46r = 99) or (E12C61r=99) or (E12C71r=99)) MCNT=99.

Missing value MCNT(99).

Variable labels MCNT "maladie chronique non transmissible".

Value labels MCNT 0"Aucune" 1"Au moins une".

Compute IMCT=0.

If ((E12C11r=99) or (E12C51r=99) or (E12C66r = 99)) IMCT=99.

If ((E12C11r=0) and (E12C51r=0) and (E12C66r=0)) IMCT=0.

If ((E12C11r NE 99) or (E12C51r NE 99) or (E12C66r NE 99) or (E17AIDSr NE 99))

IMCT= (E12C11r + E12C51r + E12C66r)/3.

Missing value IMCT(99).

Variable labels IMCT "Indice de maladie chronique transmissible".

Compute IMCTr=IMCT.

Recode IMCTr (0=0) (0.33 thru higher =1).

Variable label IMCTr "Prévalence des maladies chroniques transmissibles".

Value labels IMCTr 0"Aucune" 1"Au moins une".

Compute IMCNT= 0.

If ((E06DIABr=99) or (E12C01r=99) or (E12C21r=99) or (E12C31r=99) or (E12C36r=99) or (E12C41r=99) or (E12C46r = 99) or (E12C61r=99) or (E12C71r=99)) IMCNT=99.

If ((E06DIABr NE 99) and (E12C01r NE 99) and (E12C21r NE 99) and (E12C31r NE 99) and (E12C36r NE 99) and (E12C41r NE 99) and (E12C46r NE 99) and (E12C61r NE 99) and (E12C71r NE 99)).

IMCNT=(E06DIABr + E12C01r + E12C21r + E12C31r + E12C36r + E12C41r + E12C46r + E12C61r +E12C71r) / 9.

Missing value IMCNT(99).

Variable label IMCNT "Indice de maladie chronique non transmissible".

Compute IMCNTr=IMCNT.

Recode IMCNTr (0=0) (0.11=0.11) (0.22=0.22) (0.33 thru higher =1).

Variable label IMCNTr "Prévalence des maladies chroniques non transmissibles".

Value labels IMCNTr 0"Aucune" 0.11"Une" 0.22"Deux" 1"Au moins trois".

Compute E02DOCTr=E02DOCT.

Recode E02DOCTr (1=1) (2=0) (sysmis=99).
Missing value E02DOCTr (99).
Variable labels E02DOCTr "Consultation d'un médecin de famille ou omnipraticien"
Value labels E02DOCTr 1"Oui" 0"Non".

Compute E02OPTOr=E02OPTO.
Recode E02OPTOr (3=1) (4=0) (sysmis=99).
Missing value E02OPTOr (99).
Variable labels E02OPTOr "Consultation d'un spécialiste de la vue".
Value labels E02OPTOr 1"Oui" 0"Non".

Compute E02SURGr=E02SURG.
Recode E02SURGr (5=1) (6=0) (sysmis=99).
Missing value E02SURGr (99).
Variable labels E02SURGr "Consultation d'un autre médecin spécialiste".
Value labels E02SURGr 1"Oui" 0"Non".

Compute E02HEALr=E02HEAL.
Recode E02HEALr (7=1) (8=0) (sysmis=99).
Missing value E02HEALr (99).
Variable labels E02HEALr "Consultation d'un guérisseur traditionnel".
Value labels E02HEALr 1"Oui" 0"Non".

Compute E02NURSr=E02NURS.
Recode E02NURSr (9=1) (10=0) (sysmis=99).
Missing value E02NURSr (99).
Variable labels E02NURSr "Consultation d'une infirmière".
Value labels E02NURSr 1"Oui" 0"Non".

Value labels E02DOCTr 1"Oui" 0"Non".
Value labels E02OPTOr 1"oui" 0"Non".
Value labels E02SURGr 1"Oui" 0"Non".
Value labels E02HEALr 1"Oui" 0"Non".
Value labels E02NURSr 1"Oui" 0"Non".

Compute LFNUMBERr=LFNUMBER.
Recode LFNUMBERr (5=1) (7=2) (6=3) (1, 2=4) (3=0) (-8=99) (sysmis=99).
Missing value LFNUMBERr (99).
Variable labels LFNUMBERr "Nombre d'enfants du répondant".
Value labels LFNUMBERr 0"Aucun enfant" 1"Un enfant" 2"Deux enfants" 3"Trois enfants" 4"Quatre enfants et plus".

Compute E24SMKr=E24SMK.
Recode E24SMKr (3=0) (2=1) (1=2) (4=99) (sysmis=99).
Missing value E24SMKr (99).
Variable labels E24SMKr "Fumez-vous tous les jours, à l'occasion ou pas du tout?".
Value labels E24SMKr 0"Pas du tout" 1"A l'occasion" 2"Tous les jours".

Compute E34OFTr=E34OFT.

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE. 10
LE CAS DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Recode E34OFTr (1=1) (2=2) (3, 4=3) (5=4) (6, 7=5) (8, 9=99) (sysmis=99).

Missing value E34OFTr (99).

Variable labels E34OFTr "Fréquence de consommation de boissons alcoolisées".

Value labels E34OFTr 1"Moins d'une fois par mois" 2"Une fois par mois" 3"Deux fois par mois à une fois par semaine" 4"Deux à trois fois par semaine" 5"Au moins quatre fois par semaine".

Compute E35DRINKSr=E35DRINKS.

Recode E35DRINKSr (1, 2=1) (3, 4=2) (5, 6=3) (7, 8=4) (9, 10=5) (11 thru higher =6) (-6, -7, -8=-9) (sysmis=-9).

Missing value E35DRINKSr (-9).

Variable labels E35DRINKSr "Nombre de verres par jour".

Value labels E35DRINKSr 1"Un ou deux verres" 2"Trois ou quatre verres" 3"Cinq ou six verres" 4"Sept ou huit verres" 5"Neuf ou dix verres" 6"Plus de dix verres".

Compute NUMCONDrr=NUMCONDr.

Recode NUMCONDrr (3, 4 = 3) (9=99) (Sysmis=99).

Missing value NUMCONDrr (99).

Variable labels NUMCONDrr "Nbre total de problèmes de santé".

Value labels NUMCONDrr 0"pas de problème de santé" 1"un problème de santé" 2"deux problèmes de santé" 3"trois problèmes de santé et plus".

Compute E35DRINKSrr=E35DRINKSr.

Recode E35DRINKSrr (4, 5=4) (6=5).

Missing value E35DRINKSrr (-9).

Variable labels E35DRINKSrr "Nombre de verres par jour".

Value labels E35DRINKSrr 1"Un ou deux verres" 2"Trois ou quatre verres" 3"Cinq ou six verres" 4"Sept à dix verres" 5"Plus de dix verres".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies variables = E01HLTHr HLTHCONDr NUMCONDr E02DOCTR

E02OPTOr E02SURGr

E02NURSr E02HEALr E06DIABr E12C01r E12C11r E12C21r E12C31r E12C36r
E12C41r

E12C46r E12C51r E12C61r E12C66r E12C71r E17AIDSr E15POS LFNUMBER

BMICAT_ADULT MCT MCNT IMCT IMCNT.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN by E01HLTHr HLTHCONDr NUMCONDr E02DOCTR

E02OPTOr E02SURGr E02NURSr E02HEALr E12C01r E12C11r E12C36r E12C41r

E12C46r E12C66r E12C71r LFNUMBERr MCT MCNT IMCTR IMCNTr E24SMKr

E34OFTr E35DRINKSr DRINKTYP / CELLS = Count Row.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table AGE_GROUP by E01HLTHr HLTHCONDr E02DOCTr E02OPTOr
E02SURGr E02NURSr E12C01r E12C11r E12C36r E12C41r E12C46r E12C66r
E12C71r LFNUMBERr MCT MCNT IMCTr E24SMKr E35DRINKSrr DRINKTYP
/ CELLS = Count Row.

Crosstabs table AGE_GROUP by NUMCONDr IMCNTr E34OFTTr E02HEALr

Crosstabs table AGE_GROUP by E35DRINKSrr/ CELLS = Count Row.

LOGEMENT

Compute H01ROOMr=H01ROOM.

Recode H01ROOMr (-9, -8 = 99) (Sysmis =99) (1, 2, 3 = 1) (4=4) (5=5) (6=6) (7=7)
(8=8) (9 thru higher = 9).

Missing value H01ROOMr(99).

Variable labels H01ROOMr "Nbre total de pièces dans le logement".

Value labels H01ROOMr 1"Une, deux ou trois pièces" 4"4 pièces" 5"5 pièces" 6"6
pièces" 7"7 pièces" 8"8 pièces" 9" 9 pièces et plus".

Compute H02BEDRr=H02BEDR.

Recode H02BEDRr (-9, -8 = 99) (Sysmis =99) (0, 1 = 1) (2=2) (3=3) (4=4) (5 thru
higher = 6).

Missing value H02BEDRr (99).

Variable labels H02BEDRr "Nbre de chambres à coucher".

Value labels H02BEDRr 1"Aucune ou une chambre" 2"2 chambres" 3"3 chambres" 4"4
chambres" 5"5 chambres et plus".

Compute H03SMOKr=H03SMOK.

Recode H03SMOKr (Sysmis =99) (1 = 1) (2=0) (3=99).

Missing value H03SMOKr (99).

Variable labels H03SMOKr "Détecteur de fumée dans le logement".

Value labels H03SMOKr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03CO1r=H03CO1.

Recode H03CO1r (Sysmis =99) (4= 1) (5=0) (6=99).

Missing value H03CO1r (99).

Variable labels H03CO1r "Détecteur de Monoxyde de carbone dans le logement".

Value labels H03CO1r 1"Oui" 0"Non".

Compute H03TELEr=H03TELE.

Recode H03TELEr (Sysmis =99) (7 = 1) (8=0) (9=99).

Missing value H03TELEr (99).

Variable labels H03TELEr "Téléphone dans le logement".

Value labels H03TELEr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03STOVr=H03STOV.

Recode H03STOVr (Sysmis =99) (10 = 1) (11=0) (12=99).

Missing value H03STOVr (99).

Variable labels H03STOVr "Cuisinière dans le logement".
Value labels H03STOVr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03ELECr=H03ELEC.
Recode H03ELECr (Sysmis =99) (13 = 1) (14=0) (15=99).
Missing value H03ELECr (99).
Variable labels H03ELECr "Électricité dans le logement".
Value labels H03ELECr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03GENRr=H03GENR.
Recode H03GENRr (Sysmis =99) (16 = 1) (17=0) (18=99).
Missing value H03GENRr (99).
Variable labels H03GENRr "Génératrice dans le logement".
Value labels H03GENRr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03CLDWr=H03CLDW.
Recode H03CLDWr (Sysmis =99) (19 = 1) (20=0) (21=99).
Missing value H03CLDWr (99).
Variable labels H03CLDWr "Eau froide courante dans le logement".
Value labels H03CLDWr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03HOTWr=H03HOTW.
Recode H03HOTWr (Sysmis =99) (22 = 1) (23=0) (24=99).
Missing value H03HOTWr (99).
Variable labels H03HOTWr "Eau chaude courante dans le logement".
Value labels H03HOTWr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03TOILr=H03TOIL.
Recode H03TOILr (Sysmis =99) (25 = 1) (26=0) (27=99).
Missing value H03TOILr (99).
Variable labels H03TOILr "Toilette à chasse d'eau dans le logement".
Value labels H03TOILr 1"Oui" 0"Non".

Compute H03TANKr=H03TANK.
Recode H03TANKr (Sysmis =99) (28 = 1) (29=0) (30=99).
Missing value H03TANKr (99).
Variable labels H03TANKr "Fosse sceptique ou réseau d'assainissement dans le logement".
Value labels H03TANKr 1"Oui" 0"Non".

Compute H09RPAr=H09RPAR.
Recode H09RPAr (Sysmis =99) (1 = 1) (2=0) (3=99).
Missing value H09RPAr (99).
Variable labels H09RPAr "Besoin de réparations majeures du logement".
Value labels H09RPAr 1"Oui" 0"Non".

Compute H07SAFEr=H07SAFE.
Recode H07SAFEr (Sysmis =99) (1 = 1) (2=0) (3,4=99).
Missing value H07SAFEr (99).
Variable labels H07SAFEr "Eau du logement potable".

Value labels H07SAFEr 1"Oui" 0"Non".

Compute H08CONTr=H08CONT.

Recode H08CONTr (Sysmis =99) (1 = 1) (2=0) (3,4=99).

Missing value H08CONTr (99).

Variable labels H08CONTr "Eau du logement contaminée".

Value labels H08CONTr 1"Oui" 0"Non".

SORT CASES BY REGIONN.

SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By H09RPAr / Cells = Count Row.

Frequencies H01ROOMr H02BEDRr H03SMOKr H03CO1r H03TELEr H03STOVr
H03ELECr H03GENRr H03CLDWr H03HOTWr H03TOILr H03TANKr H09RPAr
H07SAFEr H08CONTr.

Crosstabs table REGIONN By H01ROOMr H02BEDRr H03SMOKr H03CO1r
H03TELEr
H03GENRr H09RPAr H07SAFEr H08CONTr / CELLS = COUNT ROW.

.....

SATISFACTION SOCIALE

Recode K01OPP (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K01OPP (9).

Value labels K01OPP 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K01SATI (sysmis=9) (99=9).

Missing value K01SATI (9).

Value labels K01SATI 2"peu" 3"très".

Recode K02JOB (1=1) (4=0) (7, 8, 99 =9) (Sysmis =9).

Missing value K02JOB (9).

Value labels K02JOB 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K02SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K02SATI (9).

Value labels K02SATI 2"peu" 3"très".

Recode K03ED (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis =9).

Missing value K03ED (9).

Value labels K03ED 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K03SATI (sysmis=9) (99=9).

Missing value K03SATI (9).

Value labels K03SATI 2"peu" 3"très".

Recode K04HLTH (1=1) (4=0) (7, 8, 99 =9) (Sysmis =9).

Missing value K04HLTH (9).

Value labels K04HLTH 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K04SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K04SATI (9).

Value labels K04SATI 2"peu" 3"très".

Recode K05HOUS (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K05HOUS (9).

Value labels K05HOUS 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K05SATI (sysmis=9) (99=9).

Missing value K05SATI (9).

Value labels K05SATI 2"peu" 3"très".

Recode K07REC (1=1) (4=0) (7, 8, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K07REC (9).

Value labels K07REC 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K07SATI (sysmis=9) (99=9).

Missing value K07SATI (9).

Value labels K07SATI 2"peu" 3"très".

Recode K08FRSH (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K08FRSH (9).

Value labels K08FRSH 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K08SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K08SATI (9).

Value labels K08SATI 2"peu" 3"très".

Recode K09FOOD (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K09FOOD (9).

Value labels K09FOOD 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K09SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K09SATI (9).

Value labels K09SATI 2"peu" 3"très".

Recode K10GOVT (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K10GOVT (9).

Value labels K10GOVT 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K10SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K10SATI (9).

Value labels K10SATI 2"peu" 3"très".

Recode K11POLI (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE. 15
LE CAS DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Missing value K11POLI (9).

Value labels K11POLI 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K11SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K11SATI (9).

Value labels K11SATI 2"peu" 3"très".

Recode K13LIFE (1=1) (4=0) (7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K13LIFE (9).

Value labels K13LIFE 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K13SATI (99=9) (Sysmis =9).

Missing value K13SATI (9).

Value labels K13SATI 2"peu" 3"très".

Recode K17SAFE (6, 7, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K17SAFE (9).

Value labels K17SAFE 1"Très en sécurité" 2" Assez en sécurité"

3"Peu en sécurité" 4"Pas du tout en sécurité" 5"Ne marche jamais seul".

Recode K19MOFT (1=1) (4, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K19MOFT (9).

Value labels K19MOFT 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

Recode K20ALON (5, 6, 99 =9) (Sysmis=9) (1, 2 = 1) (3=0) (4=2).

Missing value K20ALON (9).

Value labels K20ALON 0"Pas du tout inquiet" 1"Inquiet" 2"jamais seul".

Recode K21SAFE (1=1) (4=0) (7, 8, 99 =9) (Sysmis=9).

Missing value K21SAFE (9).

Value labels K21SAFE 1"Satisfait" 0"Insatisfait".

SORT CASES BY REGIONN.

SPLIT FILE

SEPARATE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies K20ALON.

Frequencies K01OPP K01SATI K02JOB K02SATI K03ED K03SATI K04HLTH

K04SATI

K05HOUS K05SATI K07REC K07SATI K08FRSH K08SATI K09FOOD K09SATI

K10GOVT K10SATI K11POLI K11SATI K13LIFE K13SATI K17SAFE K19MOFT

K20ALON K21SAFE.

GRAPHIQUES

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K01OPP BY REGIONN.
Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K01SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K03ED BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K03SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K04HLTH BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K04SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K05HOUS BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K05SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K07REC BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K07SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K08FRSH BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K08SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K09FOOD BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K09SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K10GOVT BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K10SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K11POLI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K11SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K13LIFE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K13SATI BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K17SAFE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K19MOFT BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K20ALON BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K21SAFE BY REGIONN.

PARTICIPATION SOCIALE

Compute K25AVLNTr=K25AVLNT.

Recode K25AVLNTr (1=1) (2=0) (3=99) (Sysmis = 99).

Missing value K25AVLNTr (99).

Variable labels K25AVLNTr "Avez-vous fait du bénévolat dans un organisme?".

Value labels K25AVLNTr 1"oui" 0"non".

Compute K25BWORKr=K25BWORK.

Recode K25BWORKr (4=1) (5=0) (6=99) (Sysmis = 99).

Missing value K25BWORKr (99).

Variable labels K25BWORKr "Avez-vous participé à une activité communautaire?".

Value labels K25BWORKr 1"oui" 0"non".

Compute K25CCMTr=K25CCMT.

Recode K25CCMTr (7=1) (8=0) (9=99) (Sysmis = 99).

Missing value K25CCMTr (99).

Variable labels K25CCMTr "Avez-vous siégé à une réunion de comité ou de CA local?".

Value labels K25CCMTr 1"oui" 0"non".

Compute K25DPBLCr=K25DPBLC.

Recode K25DPBLCr (10=1) (11=0) (12=99) (Sysmis = 99).

Missing value K25DPBLCr (99).

Variable labels K25DPBLCr "Avez-vous assisté à une réunion publique dans la communauté?".

Value labels K25DPBLCr 1"oui" 0"non".

Compute K25ESPRTTr=K25ESPRT.

Recode K25ESPRTTr (13=1) (14=0) (15=99) (Sysmis = 99).

Missing value K25ESPRTTr (99).

Variable labels K25ESPRTTr "Avez-vous participé à une activité sportive locale?".

Value labels K25ESPRTTr 1"oui" 0"non".

Compute K26VOTMr=K26VOTM.

Recode K26VOTMr (1=1) (2=0) (3, 4=99) (Sysmis = 99).

Missing value K26VOTMr (99).

Variable labels K26VOTMr "Avez-vous voté aux dernières élections municipales?".

Value labels K26VOTMr 1"oui" 0"non".

Compute K27VOTPr=K27VOTP.

Recode K27VOTPr (1=1) (2=0) (3,4=99) (Sysmis = 99).

Missing value K27VOTPr (99).

Variable labels K27VOTPr "Avez-vous voté aux dernières élections provinciales ou territoriales?".

Value labels K27VOTPr 1"oui" 0"non".

Compute K28VOTEr=K28VOTE.

Recode K28VOTEr (1=1) (2=0) (3,4=99) (Sysmis = 99).

Missing value K28VOTEr (99).

Variable labels K28VOTEr "Avez-vous voté aux dernières élections de votre ORT?".

Value labels K28VOTEr 1"oui" 0"non".

SORT CASES BY REGIONN.
SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
Frequencies K25AVLNTr K25BWORKr K25CCMTr K25DPBLCr K25ESPRTr
K26VOTMr
K27VOTPr K28VOTEr.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K25AVLNTr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K25BWORKr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K25CCMTr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K25DPBLCr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K25ESPRTr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K26VOTMr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K27VOTPr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY K28VOTEr BY REGIONN.

.....
ACTIVITÉS COUTUMIÈRES

Compute C34HUNTr=C34HUNT.
Recode C34HUNTr (1=1) (2=0) (Sysmis=99).
Missing value C34HUNTr (99).
Variable labels C34HUNTr "Avez-vous chassé?"

Value labels C34HUNTr 1"oui" 0"non".

Compute C34HWHY_03r=C34HWHY_03.
Recode C34HWHY_03r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34HWHY_03r (99).
Variable labels C34HWHY_03 "Chasser à des fins alimentaires".
Value labels C34HWHY_03r 1"oui".

Compute C34HWHY_04r=C34HWHY_04.
Recode C34HWHY_04r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34HWHY_04r (99).
Variable labels C34HWHY_04r "Chasser pour le plaisir".
Value labels C34HWHY_04r 1"oui".

Compute C34HWHY_05r=C34HWHY_05.
Recode C34HWHY_05r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34HWHY_05r (99).
Variable labels C34HWHY_05r "Chasser à des fins commerciales".
Value labels C34HWHY_05r 1"oui".

Compute C34FISHr=C34FISH.
Recode C34FISHr (7=1) (8=0) (Sysmis=99).
Missing value C34FISHr (99).
Variable labels C34FISHr "Avez-vous pêché?"
Value labels C34FISHr 1"oui" 0"non".

Compute C34FWHY_09r=C34FWHY_09.
Recode C34FWHY_09r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34FWHY_09r (99).
Variable labels C34FWHY_09 "Pêcher à des fins alimentaires".
Value labels C34FWHY_09r 1"oui".

Compute C34FWHY_10r=C34FWHY_10.
Recode C34FWHY_10r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34FWHY_10r (99).
Variable labels C34FWHY_10r "Pêcher pour le plaisir".
Value labels C34FWHY_10r 1"oui".

Compute C34FWHY_11r=C34FWHY_11.
Recode C34FWHY_11r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34FWHY_11r (99).
Variable labels C34FWHY_11r "Pêcher à des fins commerciales".
Value labels C34FWHY_11r 1"oui".

Compute C34GATHr=C34GATH.
Recode C34GATHr (13=1) (14=0) (Sysmis=99).
Missing value C34GATHr (99).
Variable labels C34GATHr "Avez-vous fait la cueillette de plantes?"
Value labels C34GATHr 1"oui".

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE. 21
LE CAS DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Compute C34GWHY_15r=C34GWHY_15.
Recode C34GWHY_15r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34GWHY_15r (99).
Variable labels C34GWHY_15r "Cueillir à des fins alimentaires".
Value labels C34GWHY_15r 1"oui".

Compute C34GWHY_16r=C34GWHY_16.
Recode C34GWHY_16r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34GWHY_16r (99).
Variable labels C34GWHY_16r "Cueillir pour le plaisir".
Value labels C34GWHY_16r 1"oui".

Compute C34GWHY_17r=C34GWHY_17.
Recode C34GWHY_17r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34GWHY_17r (99).
Variable labels C34GWHY_17r "Cueillir à des fins commerciales".
Value labels C34GWHY_17r 1"oui".

Compute C34TRAPr=C34TRAP.
Recode C34TRAPr (19=1) (20=0) (Sysmis=99).
Missing value C34TRAPr (99).
Variable labels C34TRAPr "Avez-vous pratiqué le piégeage?"
Value labels C34TRAPr 1"oui" 0"non".

Compute C34TWHY_21r=C34TWHY_21.
Recode C34TWHY_21r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34TWHY_21r (99).
Variable labels C34TWHY_21r "Piéger à des fins alimentaires".
Value labels C34TWHY_21r 1"oui".

Compute C34TWHY_22r=C34TWHY_22.
Recode C34TWHY_22r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34TWHY_22r (99).
Variable labels C34TWHY_22r "Piéger pour le plaisir".
Value labels C34TWHY_22r 1"oui".

Compute C34TWHY_23r=C34TWHY_23.
Recode C34TWHY_23r (1=1) (2=99) (Sysmis=99).
Missing value C34TWHY_23r (99).
Variable labels C34TWHY_23r "Piéger à des fins commerciales".
Value labels C34TWHY_23r 1"oui".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table = C34HUNTr C34HWHY_03r C34HWHY_04r C34HWHY_05r
C34FISHr
C34FWHY_09r C34FWHY_10r C34FWHY_11r C34GATHr C34GWHY_15r
C34GWHY_16r C34GWHY_17r C34TRAPr C34TWHY_21r C34TWHY_22r
C34TWHY_23r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34HUNTr BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34HWHY_03r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34HWHY_04r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34HWHY_05r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34FISHr BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34FWHY_09r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34FWHY_10r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34FWHY_11r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34GATHr BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34GWHY_15r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34GWHY_16r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34GWHY_17r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34TRAPr BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34TWHY_21r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34TWHY_22r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C34TWHY_23r BY REGIONN.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Recode LFSTATUS (Sysmis =99).

Missing value LFSTATUS (99).

Variable labels LFSTATUS "Statut sur le marché du travail".

Value labels LFSTATUS 1"En emploi" 2"Au chômage" 3"N'appartient pas à la population active".

Recode C13PAY (3=99) (Sysmis =99).

Missing value C13PAY (99).

Variable labels C13PAY "Catégorie de travailleurs".

Value labels C13PAY 1"A son compte" 2"En étant rémunéré" 3"Sans salaire dans une ferme".

Compute C02HRsr=C02HRS.

Recode C02HRsr (-8, -9 = 99) (0 THRU 14 = 1) (15 THRU 29 =2) (30 THRU 44 =3) (45 THRU 59 =4) (60 THRU Higher = 5).

Variable labels C02HRsr "Nbre d'heures travaillées la semaine dernière".

Value labels C02HRsr 1"Moins de 15 heures" 2"15-29 heures" 3"30-44 heures" 4"45-59 heures" 5"60 heures et plus".

Missing value C02HRsr (99).

SORT CASES BY REGIONN.

SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies LFSTATUS C13PAY C01WORK C02HRsr INDSUM_C10.

Crosstabs table = LFSTATUS C13PAY C01WORK C02HRsr by REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY LFSTATUS BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C13PAY BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C01WORK BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY C02HRSr BY REGIONN.

MOBILITÉ

Compute G01NMOVr=G01NMOV.

Recode G01NMOVr (1=1) (2=0).

Variable label G01NMOVr "Avez-vous tjrs habité dans cette communauté?".

Value labels G01NMOVr 0"Non" 1"Oui".

Compute G03YMV_R01r=G03YMV_R01.

Recode G03YMV_R01r (SYSMIS=99).

Missing value G03YMV_R01r (99).

Variable label G03YMV_R01r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Famille?".

Value labels G03YMV_R01r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R02r=G03YMV_R02.

Recode G03YMV_R02r (SYSMIS=99).

Missing value G03YMV_R02r (99).

Variable label G03YMV_R02r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Travail?".

Value labels G03YMV_R01r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R03r=G03YMV_R03.

Recode G03YMV_R03r (SYSMIS=99).

Missing value G03YMV_R03r (99).

Variable label G03YMV_R03r "Raisons avez déménagé ds cette comm/École?".

Value labels G03YMV_R03r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R04r=G03YMV_R04.

Recode G03YMV_R04r (SYSMIS=99).

Missing value G03YMV_R04r (99).

Variable label G03YMV_R04r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Meilleur logement?".

Value labels G03YMV_R04r 1"Oui" 2"Autre réponse".

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL ET LA PRODUCTION DES CONDITIONS DE VIE. 25
LE CAS DES INUIT DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Compute G03YMV_R05r=G03YMV_R05.
Recode G03YMV_R05r (SYSMIS=99).
Missing value G03YMV_R05r (99).
Variable label G03YMV_R05r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Accessibilité des services?".
Value labels G03YMV_R05r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R08r=G03YMV_R08.
Recode G03YMV_R08r (SYSMIS=99).
Missing value G03YMV_R08r (99).
Variable label G03YMV_R08r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Meilleurs soins de santé?".
Value labels G03YMV_R08r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R08r=G03YMV_R08.
Recode G03YMV_R04r (SYSMIS=99).
Missing value G03YMV_R04r (99).
Variable label G03YMV_R04r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Meilleur logement?".
Value labels G03YMV_R04r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute G03YMV_R11r=G03YMV_R11.
Recode G03YMV_R11r (SYSMIS=99).
Missing value G03YMV_R11r (99).
Variable label G03YMV_R11r "Raisons avez déménagé ds cette comm/Y est né/ Y a été élevé?".
Value labels G03YMV_R11r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K22MOVr = K22MOV.
Recode K22MOVr (1=1) (2=0) (3=99) (SYSMIS=99).
Missing value K22MOVr (99).
Variable label K22MOVr "Avez-vous songé à déménager de la communauté?".
Value labels K22MOVr 1"Oui" 0"Non".

Compute K24KEEP_R01r = K24KEEP_R01.
Recode K24KEEP_R01r (SYSMIS =99).
Missing value K24KEEP_R01r (99).
Variable label K24KEEP_R01r "Raisons demeure ds comm/possibilités d'études?".
Value labels K24KEEP_R01r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R02r = K24KEEP_R02.
Recode K24KEEP_R02r (SYSMIS =99).
Missing value K24KEEP_R02r (99).
Variable label K24KEEP_R02r "Raisons demeure ds comm/emploi?".
Value labels K24KEEP_R02r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R03r = K24KEEP_R03.
Recode K24KEEP_R03r (SYSMIS =99).
Missing value K24KEEP_R03r (99).

Variable label K24KEEP_R03r "Raisons demeure ds comm/veut être près de la famille?".

Value labels K24KEEP_R03r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R04r = K24KEEP_R04.

Recode K24KEEP_R04r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R04r (99).

Variable label K24KEEP_R04r "Raisons demeure ds comm/amis?".

Value labels K24KEEP_R04r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R05r = K24KEEP_R05.

Recode K24KEEP_R05r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R05r (99).

Variable label K24KEEP_R05r "Raisons demeure ds comm/possibilités d'activités coutumières?".

Value labels K24KEEP_R05r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R06r = K24KEEP_R06.

Recode K24KEEP_R06r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R06r (99).

Variable label K24KEEP_R06r "Raisons demeure ds comm/ville natale?".

Value labels K24KEEP_R06r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R07r = K24KEEP_R07.

Recode K24KEEP_R07r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R07r (99).

Variable label K24KEEP_R07r "Raisons demeure ds comm/Possibilité d'enseigner les activités coutumières?".

Value labels K24KEEP_R07r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R09r = K24KEEP_R09.

Recode K24KEEP_R09r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R09r (99).

Variable label K24KEEP_R09r "Raisons demeure ds comm/Coût de la vie moins élevé?".

Value labels K24KEEP_R09r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R10r = K24KEEP_R10.

Recode K24KEEP_R10r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R10r (99).

Variable label K24KEEP_R10r "Raisons demeure ds comm/Installations médicales ds la comm?".

Value labels K24KEEP_R10r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R11r = K24KEEP_R11.

Recode K24KEEP_R11r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R11r (99).

Variable label K24KEEP_R11r "Raisons demeure ds comm/Préfère vivre dans de petites villes?".

Value labels K24KEEP_R11r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K24KEEP_R12r = K24KEEP_R12.

Recode K24KEEP_R12r (SYSMIS =99).

Missing value K24KEEP_R12r (99).

Variable label K24KEEP_R12r "Raisons demeure ds comm/Meilleur logement?".

Value labels K24KEEP_R12r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute MOB5r = MOB5.

Recode MOB5r (2=2) (3=3) (4=4) (5=5) (-8=99) (SYSMIS =99).

Missing value MOB5r (99).

Variable label MOB5r "Lieu de résidence 5 ans auparavant (1996)".

Value labels MOB5r 2"Subdivision de recensement (SDR) différente" 3"A l'extérieur du Canada" 4"Même adresse" 5"Même SDR, logement différent".

Compute K23RESN_R01r = K23RESN_R01.

Recode K23RESN_R01r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R01r (99).

Variable label K23RESN_R01r "Raisons envie de partir/ Possibilités d'études?".

Value labels K23RESN_R01r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R02r = K23RESN_R02.

Recode K23RESN_R02r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R02r (99).

Variable label K23RESN_R02r "Raisons envie de partir/ Perspectives d'emploi?".

Value labels K23RESN_R02r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R03r = K23RESN_R03.

Recode K23RESN_R03r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R03r (99).

Variable label K23RESN_R03r "Raisons envie de partir/ Veut être près de sa famille qui a déménagé?".

Value labels K23RESN_R03r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R04r = K23RESN_R04.

Recode K23RESN_R04r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R04r (99).

Variable label K23RESN_R04r "Raisons envie de partir/ Pressions familiales, commérages?".

Value labels K23RESN_R04r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R05r = K23RESN_R05.

Recode K23RESN_R05r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R05r (99).

Variable label K23RESN_R05r "Raisons envie de partir/ Désir de changer, voyager et voir d'autres endroits?".

Value labels K23RESN_R05r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R06r = K23RESN_R06.

Recode K23RESN_R06r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R06r (99).

Variable label K23RESN_R06r "Raisons envie de partir/ Communauté stagnante?".

Value labels K23RESN_R10r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R07r = K23RESN_R07.

Recode K23RESN_R07r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R07r (99).

Variable label K23RESN_R07r "Raisons envie de partir/Trop d'alcool et/ou drogue ds comm?".

Value labels K23RESN_R07r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R08r = K23RESN_R08.

Recode K23RESN_R08r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R08r (99).

Variable label K23RESN_R08r "Raisons envie de partir/Trop de violence?".

Value labels K23RESN_R08r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R09r = K23RESN_R09.

Recode K23RESN_R09r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R09r (99).

Variable label K23RESN_R09r "Raisons envie de partir/Désir d'obtenir de meilleurs services de santé?".

Value labels K23RESN_R09r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R10r = K23RESN_R10.

Recode K23RESN_R10r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R10r (99).

Variable label K23RESN_R10r "Raisons envie de partir/Moins cher de vivre ailleurs?".

Value labels K23RESN_R10r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R11r = K23RESN_R11.

Recode K23RESN_R11r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R11r (99).

Variable label K23RESN_R11r "Raisons envie de partir/Vivre résidence pers âgées?".

Value labels K23RESN_R11r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R12r = K23RESN_R12.

Recode K23RESN_R12r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R12r (99).

Variable label K23RESN_R12r "Raisons envie de partir/Meilleur logement?".

Value labels K23RESN_R12r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Compute K23RESN_R19r = K23RESN_R19.

Recode K23RESN_R19r (SYSMIS =99).

Missing value K23RESN_R19r (99).

Variable label K23RESN_R19r "Raisons envie de partir/Ennui-Manque d'activités?".

Value labels K23RESN_R19r 1"Oui" 2"Autre réponse".

Frequencies variables = K22MOVr K24KEEP_R01r K24KEEP_R02r K24KEEP_R03r
K24KEEP_R04r K24KEEP_R05r
K24KEEP_R06r K24KEEP_R07r K24KEEP_R09r K24KEEP_R10r K24KEEP_R11r
K24KEEP_R12r MOB5r.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Frequencies Variables = K23RESN_R01r K23RESN_R02r K23RESN_R03r
K23RESN_R04r K23RESN_R05r K23RESN_R06r K23RESN_R07r
K23RESN_R08r K23RESN_R09r K23RESN_R10r K23RESN_R11r K23RESN_R12r
K23RESN_R19r .

Frequencies G01NMOVr G03YMV_R01r G03YMV_R02r G03YMV_R03r
G03YMV_R04r G03YMV_R05r G03YMV_R08r G03YMV_R11r.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By G01NMOVr G03YMV_R01r G03YMV_R01r
G03YMV_R02r G03YMV_R03r G03YMV_R11r / CELLS= COUNT ROW.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By K22MOVr K23RESN_R01r K23RESN_R02r
K23RESN_R03r / CELLS=COUNT ROW.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By K24KEEP_R01r K24KEEP_R02r K24KEEP_R03r
K24KEEP_R04r K24KEEP_R05r K24KEEP_R06r K24KEEP_R07r
K24KEEP_R11r MOB5r / CELLS=COUNT ROW.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table REGIONN By K23RESN_R04r K23RESN_R05r K23RESN_R08r
K23RESN_R06r K23RESN_R07r K23RESN_R09r K23RESN_R10r K23RESN_R11r
K23RESN_R12r K23RESN_R19r G03YMV_R04r G03YMV_R05r G03YMV_R08r
K24KEEP_R09r K24KEEP_R10r K24KEEP_R12r / CELLS=COUNT ROW.

.....

PROBLÈMES SOCIAUX

Compute E38SUICr=E38SUIC.

Recode E38SUICr (1=1) (2=0) (3, 4, 99 =9) (sysmis = 9).

Missing value E38SUICr (9).

Variable labels E38SUICr "Problème de suicide?".

Value labels E38SUICr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38UNEMr=E38UNEM.

Recode E38UNEMr (5=1) (6=0) (7, 8, 99=9) (Sysmis =9).

Missing value E38UNEMr (9).

Variable labels E38UNEMr "Problème de chômage".

Value labels E38UNEMr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38FAMVr=E38FAMV.
Recode E38FAMVr (9=1) (10=0) (11, 12, 99=9) (Sysmis =9).
Missing value E38FAMVr (9).
Variable labels E38FAMVr "Problème de violence familiale".
Value labels E38FAMVr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38SABUSr=E38SABUS.
Recode E38SABUSr (13=1) (14=0) (15, 16, 99=9) (Sysmis =9).
Missing value E38SABUSr (9).
Variable labels E38SABUSr "Problème d'agression sexuelle".
Value labels E38SABUSr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38DRUGr=E38DRUG.
Recode E38DRUGr (17=1) (18=0) (19, 20, 99=9) (Sysmis =9).
Missing value E38DRUGr (9).
Variable labels E38DRUGr "Problème d'abus de drogue".
Value labels E38DRUGr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38ALCOr=E38ALCO.
Recode E38ALCOr (21=1) (22=0) (23, 24, 99=9) (Sysmis =9).
Missing value E38ALCOr (9).
Variable labels E38ALCOr "Problème d'abus d'alcool".
Value labels E38ALCOr 0"Non" 1"Oui".

Compute E38OTHERr =E38OTHER.
Recode E38OTHERr (25=1) (26=0) (27, 28, 99=9) (Sysmis =9).
Missing value E38OTHERr (9).
Variable labels E38OTHERr "Autres problèmes sociaux".
Value labels E38OTHERr 0"Non" 1"Oui".

Frequencies E38SUICr E38UNEMr E38FAMVr E38SABUSr E38DRUGr E38ALCOr
E38OTHERr MHI5.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
Crosstabs tables REGIONN BY E38SUICr E38UNEMr E38FAMVr E38SABUSr
E38DRUGr E38ALCOr E38OTHERr / Cells = Count Row.

GRAPHIQUES

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38SUICr BY REGIONN.

Temporary.
Weight by wgt_pst2.
GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38UNEMr BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38FAMV_r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38SABUS_r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38DRUG_r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38ALCO_r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY E38OTHER_r BY REGIONN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY H01ROOM_r BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = H01ROOM_r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY H02BEDR_r BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = H02BEDR_r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY HLOS_r BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = HLOS_r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY HLTHCOND_r BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = HLTHCOND_r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY NUMCOND_r BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = NUMCOND_r BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY LFSTATUS BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = LFSTATUS BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY D01EMPL BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = D01EMPL BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY EMPINr BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = EMPINr BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY TOTINCr BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = TOTINCr BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY CFINCr BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = CFINCr BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY EFINCr BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = EFINCr BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY MCNT BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = MCNT BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

GRAPH / BAR (GROUPED) = PCT BY MCT BY REGIONN.

CROSSTABS TABLE = MCT BY REGIONN / CELLS = COUNT COLUMN.

.....
Compute RPAIRr = RPAIR.

Recode RPAIRr (1=0) (3=2) (4=1) (-8=9) (Sysmis=9).

Missing Value RPAIRr (9).

Variable label RPAIRr "Ce logement a-t-il besoin de réparations?".

Value label RPAIRr 0"Non, seulement un entretien régulier"

1"Oui, des réparations mineures sont requises" 2"Oui, des réparations majeures sont requises".

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table RPAIRr By REGIONN / CELLS=COUNT COLUMN.

GRAPH /BAR(GROUPED)=PCT BY RPAIRr BY REGIONN .

Temporary.

SPLIT FILE SEPARATE BY REGIONN.

FREQUENCIES VARIABLES=TOTINC EMPIN EFINC CFINC
/FORMAR=NOTABLE /NTILES= 10 /STATISTICS= MODE MEAN MEDIAN
SKEWNESS SESKEW KURTOSIS SEKURT /ORDER= ANALYSIS.

Compute TOTINCr = TOTINC.

Variable labels TOTINCr "Classe de revenu total".

Recode TOTINCr (0 thru 1149 = 1) (150 thru 2399 = 2) (2400 thru 4999 = 3) (5000 thru 8243 = 4) (30000 thru 39999 = 5) (40000 thru Higher = 6) (-9998=9) (-8401=9) (Sysmis=9).

Missing Value TOTINCr (9).

Value labels TOTINCr 1"Moins de 5000 \$" 2"5000 à 9999 \$" 3"10000 à 19999 \$" 4"20000 à 29999 \$" 5"30000 à 39999 \$" 6"40000 \$ et plus" 9"valeur manquante".

Compute TOTINCr = TOTINC.

Variable labels TOTINCr "Classe de revenu total".

Recode TOTINCr (-9998 thru 200=1) (201 thru 2244=2) (2245 thru 4902 = 3) (4903 thru 8000 = 4) (8001 thru 11566.50 = 5) (11567 thru 15623 = 6) (15624 thru 21111 = 7) (21112 thru 29860=8) (29861 thru 41303=9) (41304 thru Higher = 10) (-8=99) (Sysmis=99).

Missing Value TOTINCr (99).

Value labels TOTINCr 1"Moins de 200 \$" 2"201 - 2244 \$" 3"2245 - 4902 \$" 4"4903 - 8000 \$" 5"8001 - 11566.50 \$" 6"11567 - 15623 \$" 7"15624 - 21111 \$" 8"21112 - 29860 \$" 9"29861 - 41303" 10"41304 \$ et plus".

FREQUENCIES TOTINCr.

Compute EMPINrr = EMPIN.

Variable labels EMPINrr "Classe de revenu d'emploi".

Recode EMPINrr (-12600 thru 0=3) (1 thru 1129=4) (1130 thru 3500= 5) (3501 thru 7920 = 6) (7921 thru 14905 = 7) (14906 thru 25500 = 8) (25501 thru 40200 = 9) (40201 thru Higher = 10) (-99998=99) (Sysmis=99).

Missing Value EMPINrr (99).

Value labels EMPINrr 3"Aucun" 4"1 - 1129" 5"1130 - 3500" 6"3501 - 7920" 7"7921 - 14905" 8"14906 - 25500" 9"25501 - 40200" 10"40201 \$ et plus".

FREQUENCIES EMPINrr.

Compute CFINCr = CFINC.

Variable labels CFINCr "Classe de revenu total de la famille de recensement".

Recode CFINCr (0 thru 8750=1) (8751 thru 16267=2) (16268 thru 22515 = 3) (22516 thru 29366 = 4) (29367 thru 36708 = 5) (36709 thru 43875 = 6) (43876 thru 53369 = 7) (53370 thru 66410=8) (66411 thru 89148=9) (89149 thru Higher = 10) (-8=99) (Sysmis=99).

Missing Value CFINCr (99).

Value labels CFINCr 1"Moins de 8750" 2"8750-16267" 3"16268-22515" 4"22516 - 29366" 5"29367 - 36708" 6"36709 - 43875" 7"43876 - 53369" 8"53370 - 66410" 9"66411 - 89148" 10"89149 et plus".

FREQUENCIES CFINCr.

Compute EFINCrr = EFINC.

Variable labels EFINCrr "Classe de revenu total de la famille économique".

Recode EFINCrr (0 thru 14739=1) (14740 thru 22458=2) (22459 thru 30118 = 3)
(30119 thru 37499 = 4) (37500 thru 45097 = 5) (45098 thru 53472 = 6) (53473 thru
64600 = 7) (64601 thru 77354=8) (77355 thru 102050=9) (102051 thru Higher = 10) (-
8=99) (Sysmis=99).

Missing Value EFINCrr (99).

Value labels EFINCrr 1"Moins de 14739" 2"14740-22458" 3"22459-30118" 4"30119 -
37449" 5"37500 - 45097" 6"45098 - 53472" 7"53473 - 64600" 8"64601 - 77354"
9"77355 - 102050" 10"102051 et plus".

FREQUENCIES EFINCrr.

CROSSTABS /TABLES= EMPINrr CFINCrr EFINCrr TOTINCrr BY REGIONN
/FORMAT= AVALUE TABLES /STATISTIC=CHISQ ETA CORR
/CELLS= COUNT COLUMN /COUNT ROUND CELL.

CROSSTABS /TABLES= TOTINCrr BY AGE_GROUP IDQ06SEX HLOSr
/FORMAT= AVALUE TABLES /STATISTIC=CHISQ ETA CORR /CELLS=
COUNT ROW /COUNT ROUND CELL.

GRAPH / BAR (GROUPED)=PCT BY EMPINrr BY REGIONN .
GRAPH / BAR (GROUPED)=PCT BY TOTINCrr BY REGIONN .
GRAPH /BAR (GROUPED)=PCT BY EFINCrr BY REGIONN .
GRAPH /BAR (GROUPED)=PCT BY CFINCrr BY REGIONN .

.....
SORT CASES BY REGIONN.

Frequencies H01ROOMr H02BEDRr HLOSr HLTHCONDr NUMCONDr LFSTATUS
D01EMPL EMPINr TOTINCrr EFINCrr MCT MCNT.

GRAPH /BAR(GROUPED)=PCT BY H01ROOMr BY REGIONN .

CROSSTABS TABLE = H01ROOMr BY REGIONN / CELLS=COLUMN.

FREQUENCIES VARIABLES=CFINC EFINC EMPIN INVST GTRFS TOTINC
/FORMAT=NOTABLE /NTILES= 10 /STATISTICS=MEAN MEDIAN SKEWNESS
SESKEW KURTOSIS SEKURT /HISTOGRAM NORMAL /ORDER= ANALYSIS .

CROSSTABS /TABLES=EMPINr BY REGIONN /FORMAT=NOTABLES
/STATISTIC=CHISQ CORR KAPPA RISK /COUNT ROUND CELL /BARCHART .

Temporary.

SORT CASES BY REGIONN .

GRAPH /BAR(GROUPED)=PCT BY EMPINrr BY REGIONN .

GRAPH /LINE(MULTIPLE)=PCT BY EMPINrr BY REGIONN .

GRAPH /LINE(AREA)=PCT BY EMPINr BY REGIONN .

.....
Temporary.

Weight by wgt_pst2.

Crosstabs table = HLOS BY REGIONN / Cells = Column.

Frequencies Variable = J01DHAPY.

Crosstabs table J01DHAPYr BY REGIONN / cells = Column.

Compute J01DHAPYr = J01DHAPY.

Recode J01DHAPYr (Sysmis =99).

Missing value J01DHAPYr (99).

Frequencies J01DHAPYr.

.....
Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=K13LIFE BY REGIONN /Cells= COUNT
/STATISTIC=PHI D.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=J01DHAPY BY REGIONN /Cells=COUNT
/STATISTIC=PHI D.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=K13LIFE BY HLOSR K03ED H01ROOMr H09RPARr
H07SAFEr K05HOUS D01SOC D01EMPL EMPINr TOTINCr EFINCr I13ASINC_Hr
K01OPP E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr E38SUICr E01HLTHr HLTHCONDr
E02DOCTr E02NURSr MCNT K04HLTH /FORMAT=NOTABLES
/STATISTIC=PHI D
/COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=J01DHAPY BY HLOSR K03ED H01ROOMr H09RPARr
H07SAFEr K05HOUS D01SOC D01EMPL EMPINr TOTINCr EFINCr I13ASINC_Hr
K01OPP E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr E38SUICr E01HLTHr HLTHCONDr
E02DOCTr E02NURSr MCNT K04HLTH /FORMAT=NOTABLES
/STATISTIC=PHI D
/COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=K13LIFE BY K22MOV BY REGIONN
/FORMAT=NOTABLES
/STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=J01DHAPY BY K22MOV BY REGIONN
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=K13LIFE BY LFNUMBERr K22MOVr H02BEDRr CFINCr
E38ALCOr E24SMKr /CELLS=ROW /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES=J01DHAPY BY LFNUMBERr K22MOVr H02BEDRr
CFINCr E38ALCOr E24SMKr /CELLS=ROW /STATISTIC=PHI D /COUNT
ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS
/TABLES= K22MOV BY HLOSr H09RPAr TOTINCr EFINCr E01HLTHr BY
REGIONN
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= HLOSr BY H01ROOMr H09RPAr H07SAFER
FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= AGE_GROUP1 BY H01ROOMr H09RPAr H07SAFER
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= TOTINCr BY H01ROOMr H09RPAr H07SAFER
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= EFINCr BY H01ROOMr H09RPAr H07SAFER
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= HLOSr BY E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr E38SUICr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= AGE_GROUP1 BY E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr
E38SUICr /FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= HLOSr BY E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr E38SUICr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE .

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= TOTINCr BY E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr
E38SUICr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= EFINCr BY E38UNEMr E38ALCOr E38DRUGr E38SUICr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= HLOSr BY E01HLTHr HLTHCONDr E02DOCTr
E02NURSr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= AGE_GROUP1 BY E01HLTHr HLTHCONDr E02DOCTr
E02NURSr /FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= EFINCr BY E01HLTHr HLTHCONDr E02DOCTr
E02NURSr
/FORMAT=NOTABLES /STATISTIC=PHI D /COUNT ROUND CASE.

Temporary.

Weight by wgt_pst2.

CROSSTABS /TABLES= REGIONN By H09RPAr / Cells = COUNT ROW.

